QpCARD 101 V2

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB

823580F

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE

EN FRANCE

AU XVE ET AU XVIE SIÈCLE

12

Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE
AU XVE ET AU XVIE SIÈCLE

PAR A. CLAUDIN
LAURÉAT DE L'INSTITUT

TOME TROISIÈME

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCIV

Les pages intermédiaires sont blanches

Imprimé
par Décision de M. le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
pour l'Exposition universelle de 1900

Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE

XVE SIÈCLE

CHAPITRE XLIII
L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE BARTHÉLEMY BUYER
(1473-1483)

Premier livre avec date certaine imprimé à Lyon. — Incertitude d'antériorité pour d'autres impressions non datées. — Lyon imprime avant Paris le premier livre en français. — Impressions exécutées dans la maison de Buyer. — Buyer subventionne et fait travailler les imprimeurs qui viennent s'établir à Lyon. — La *Practique en Cyrurgie,* de Guy de Chauliac. — Le *Livre nommé Mandeville.* — Publication des œuvres de Barthole. — L'œuvre de Buyer. — Renseignements sur sa personne. — Son épitaphe à Saint-Nizier.

L'époque précise de l'introduction de l'imprimerie à Lyon n'est pas connue d'une manière certaine comme elle l'est pour la capitale de la France. Les circonstances qui avaient pu faire venir les premiers imprimeurs à Paris ne sont pas les mêmes pour Lyon, qui n'était pas un centre universitaire peuplé d'étudiants, de professeurs en renom et de gens avides de science. C'était un tout autre milieu, dont le clergé, la bourgeoisie et le haut négoce constituaient les éléments principaux.

Par sa position géographique et ses relations commerciales, Lyon était une des premières villes françaises appelées à profiter des avantages de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

nouvelle industrie du livre. Les imprimeurs d'Allemagne et d'Italie y écoulèrent de bonne heure, par des facteurs ou sur le marché de ses foires privilégiées, les produits de leurs presses.

Ce fut un riche marchand, bourgeois notable de cette ville, qui patrona le premier imprimeur venu du dehors et avança généreusement les frais de premier établissement.

Barthélemy Buyer, dont le nom mérite de passer à la postérité à l'égal de ceux de Fichet et de La Pierre, qui appelèrent les premiers imprimeurs à Paris, reçut dans sa maison Guillaume Le Roy, maître imprimeur, qui installa un atelier où il imprima les premiers livres.

REuerendissimi Lotharii dyaconi cardinalis sanctorum Sergii et Bacchi q̃ postea Innocencius papa appellatus ē Cōpendiū breue feliciter incipit· quinq̃ cōtinēs libros· Prescēs tractat de supna altitonantis trinitate·et ipsius ineffabl'i angelorꝝ mundiq̃ ꝛ rerū cunctaꝝ tam inferiorꝝ q̃ superiorꝝ creacōe et pductōne·Cum alus variis rebus mortalium vite utilibꝫ· Secūdus de miseria cōditōnis vite hūane· Tercius de Antichristo ꝛ eius aduētu· cum aliis diuersis rebus in tabula cumlibet libri clarius insertis Quartus de vitiis fugiēdis·cū suis etiā capitulis· Quītus ꝛ ultimus de spurcissimi sathane intigacōe cōtra genus hūanum·put cartim Sequit·

Et Primo·

De trinitate· i
De creatione mundi· ii
De angelis iii
De situacōe et ordinacōe mūdi iiii
De ordine situacōnis et compositionis

Tunc angeli inceperunt cantare·Salue regina misericordie ꝛc·Eva ergo aduocata nostra ꝛc·Et expulsus est e eius est demon a celesti milicia redriens vn de venit et portans de sua procuracōe de decus et non decus· Pro quibus omnibus supradictis laudendus est ille pater verus pius ꝛ misericors quo preter missio nullū rite fūdat exordium·Amē

Scelestissimi Sathane intigationis Contra genus humanum: Liber feliciter explicit·Lugdunii p magistrū Guillermū regis huius artis ipressorie expertū: honorabilis viri Bartholomei buperii dicte ciuitatis ciuis sumptu ꝛ sūptibus ipressus Anno verbi incarnati ·M·CCCC·lxxiii· Quītodecio Kal· Octobres·

·g·

A la fin du volume intitulé : *Lotharii dyaconi cardinalis Compendium breve,* dont nous reproduisons ci-dessus la première et la dernière page, il est déclaré qu'il a été imprimé à Lyon par maître Guillaume Le Roy, expert dans cet art d'impression (*per magistrum Guillermum Regis, hujus artis impressorie expertum*), sur l'ordre et aux frais d'honorable homme Barthélemy Buyer, citoyen

de ladite ville (*honorabilis viri Bartholomei Buyerii, dicte civitatis civis, jussu et sumptibus impressus* [sic]), l'an du Verbe incarné 1473, le 15 des calendes d'octobre, quantième correspondant au 17 septembre de ladite année.

Nous avons là le plus ancien livre connu pour avoir été imprimé à Lyon avec date certaine.

Il se compose du *Compendium breve* du diacre-cardinal Lothaire, qui devint pape sous le nom d'Innocent III. On trouve à la suite un traité sur la naissance de l'antéchrist et son avènement au Jugement dernier, et le procès de Satan contre le genre humain, ayant la vierge Marie pour avocate, plaidé devant Jésus-Christ. Le tout comprend cinq parties. C'est un volume petit in-quarto qui, pour être complet, doit se composer de 104 feuillets[1] sans chiffres, réclames, ni signatures, à longues lignes au nombre de 24 par page pleine; il est exécuté en grosses lettres gothiques de forme carrée, irrégulièrement fondues et dépourvues d'élégance. L'impression en est lourde et défectueuse, comme l'a observé M. N. Rondot pour l'exemplaire de la Bibliothèque nationale; les lignes et les caractères sont mal serrés, trois pages sont retournées, d'autres ne sont imprimées que d'un côté[2].

Il existe encore d'autres livres imprimés avec les mêmes caractères et qui sont évidemment sortis du même atelier, mais aucun d'eux n'est signé ni daté. Ces impressions, exécutées avec des types grossiers et rudimentaires, ont pu faire conjecturer que l'imprimerie avait été exercée antérieurement à 1473 dans la ville de Lyon. A l'appui de cette assertion qui, de prime

[1] Brunet (*Manuel du Libraire*) et Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle*) n'indiquent que 82 feuillets; il en faut réellement 104, dont deux entièrement blancs, pour que le livre soit complet.

[2] Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait de cette édition que les deux exemplaires signalés par Péricaud : l'un, celui de Thomas Grenville, provenant de l'abbé Rive, composé de 82 feuillets seulement, est aujourd'hui au Musée Britannique; et l'autre, celui de la Bibliothèque nationale de Turin, décrit par l'abbé Costanzo Gazzera dans ses *Osservazioni bibliografiche letterarie* (Torino, Stamperia reale, 1823; in-4°, p. 23-24), auquel il manque le IVe livre (*De vitiis fugiendis*), n'a que 84 feuillets. Depuis, la Bibliothèque nationale a obtenu par voie d'échange l'exemplaire de la Bibliothèque royale de la Haye, complet en 104 feuillets et décrit par Holtrop dans le *Catalogus librorum sæculo xv impressorum; Hagæ Comitum, M. Nyhoff,* 1856; in-8°, p. 463-464 (n° 783), de cette bibliothèque. Nous en avons découvert un autre, de 104 feuillets également, et le plus beau de tous, dans une reliure du temps, en ais de bois recouverts de peau de daim, qui est conservé à la bibliothèque de la ville de Niort. C'est le troisième ouvrage d'un recueil qui portait, lorsque nous l'avons vu, le n° 6102. Il en existe aussi un exemplaire à la bibliothèque de la ville de Grenoble (voir *Catalogue des Incunables,* n° 371). — Un sixième exemplaire faisait partie de la bibliothèque de lord Spencer, aujourd'hui propriété de la bibliothèque Rylandts, à Manchester.

abord, a pu paraître vraisemblable, on citait les noms d'imprimeurs inscrits dans un rôle de pennonages de 1472[1]. On avait suivi une fausse piste. Vérification faite, le document en question n'est que de 1492; un ancien archiviste de Lyon l'avait inscrit et classé, par erreur, à l'année 1472[2]. Le rôle officiel des impositions de 1472, dressé en juin de la même année, qui contient les noms de nombreux citoyens et gens de métier, ne nomme aucun imprimeur. Les rôles antérieurs que nous avons compulsés n'en mentionnent pas non plus. Force nous est donc, faute de mieux, de nous en tenir à la date de 1473 donnée par le *Compendium breve* imprimé chez Barthélemy Buyer.

Il faut ensuite descendre jusqu'à 1476, pour trouver à Lyon une autre impression datée :

> Cy finist la legẽde doree dicte la vie des saints en francois veue et diligẽment corrigee au pres du latin et selond le vray sens de la lectre Cõme il pourra appareistre par ceulx qui diligemment mettront la peine a la lire et bien entendre Par notable et reverend docteur maistre iehan batallier docteur en la saincte theologie a paris religieulx de lordre des prescheurs de la ville de lyon sur le rosne Et imprimee en la dicte ville de lyon par thelemy buyer citoyen du dit lyon le dix et huitiesme iour dapuril mil quatre cens septante et six

Le second livre au nom de Buyer, qui vient dans l'ordre chronologique se placer après le *Compendium*, est un livre français de format in-folio à deux colonnes, la *Légende dorée*, traduite par Jean Bathalier.

[1] *Jehan Arby, Denis du Vergier* et *Estienne Gaynard* ou *Gueynard*, qualifiés d'IMPRIMEURS, figurent dans ce rôle. — *Jehan Arby* n'est autre que Jean Neumeister de Mayence, dit *d'Alby*, dont le nom a été défiguré par le scribe municipal. Il était venu d'Albi en Languedoc s'établir imprimeur à Lyon vers 1483. *Denis du Vergier* est inscrit comme « imprimeur de livres » à Lyon à partir de 1485 (voir RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* Lyon et Paris, 1896; gr. in-8°, p. 159). *Étienne Gueynard*, dit *Pinet*, fut plutôt libraire-éditeur qu'imprimeur. Il était en même temps relieur. M. Rondot (ouvrage cité, p. 170) ne le fait pas commencer avant 1485.

[2] On avait encore trouvé, à la même date de 1472, mention d'une femme veuve « la relaicée *Copin Dayre, maistresse des presses* », demeurant à l'« *ostel Chapponay* » (Archives de Lyon, CC 91, fol. 58 v°). Il ne s'agissait pas, dans l'espèce, de presses d'imprimerie, mais bien de presses pour les draps. Il y avait à ce moment à Lyon, dit M. Rondot, trois presseurs de draps.

L'année ayant commencé à Pâques, qui tombait le 14 avril en 1476, la *Légende dorée,* imprimée le 18 avril, a précédé de neuf mois les *Grandes Croniques de France,* dites *Chroniques de Saint-Denis,* premier livre français imprimé à Paris le 16 janvier 1477 (1476 v. st.). Le fait est important à constater, car il y a un autre livre intitulé *Les Merveilles du Monde,* imprimé à Lyon avec les mêmes caractères, sans date, dont nous parlerons au chapitre suivant et qui présente certains signes d'ancienneté pouvant lui donner la priorité. En attendant, la date qu'on lit à la fin de la *Légende dorée* suffit pour assurer à Lyon l'honneur d'avoir imprimé, avant Paris, le premier livre en français.

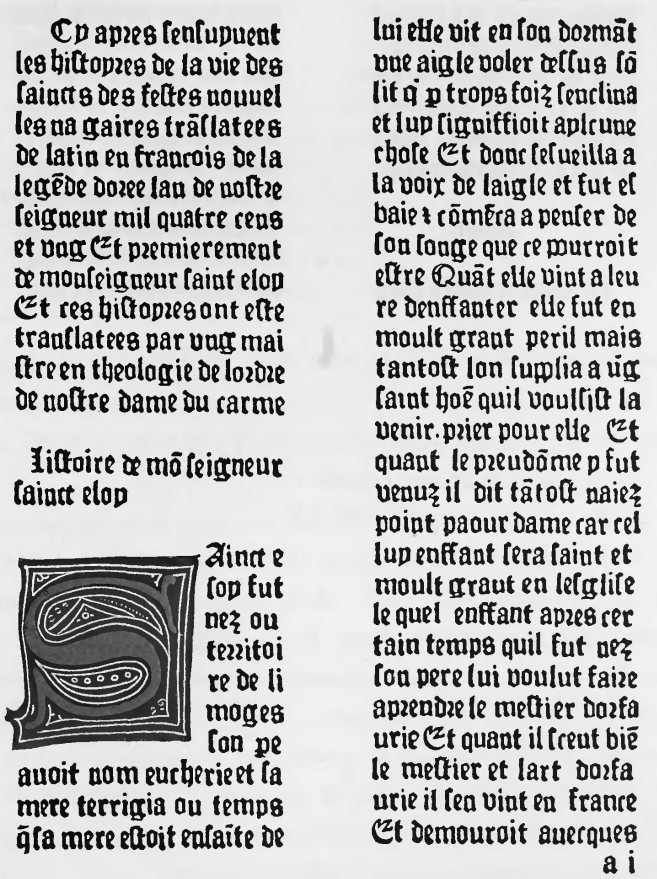

Cy apres ensuyuent
les histoyres de la vie des
saincts des festes nouuel
les nagaires trãslatees
de latin en francois de la
legẽde doree lan de nostre
seigneur mil quatre cens
et vng Et premierement
de monseigneur saint elop
Et ces histoyres ont este
translatees par vng mai
stre en theologie de lordre
de nostre dame du carme

Histoire de mõ seigneur
saint elop

Sainct e
lop fut
nez ou
territoi
re de li
moges
son pe
auoit nom eucherie et sa
mere terrigia ou temps
q̃ sa mere estoit enfaite de
lui elle vit en son dormãt
vne aigle voler dessus sõ
lit q̃ p trops foiz senclina
et luy signifioit aplcune
chose Et donc se ueilla a
la voix de laigle et fut es
baie & cõmẽça a penser de
son songe que ce pourroit
estre Quãt elle vint a leu
re denffanter elle fut en
moult grant peril mais
tantost lon suplia a ũg
saint hoẽ quil voulsist la
venir. prier pour elle Et
quant le preudõme p fut
venuz il dit tãtost naiez
point paour dame car cel
luy enffant sera saint et
moult grant en lesglise
le quel enffant apres cer
tain temps quil fut nez
son pere lui voulut faire
aprendre le mestier dorfa
urie Et quant il sceut biẽ
le mestier et lart dorfa
urie il sen vint en france
Et demouroit auecques
a i

Le 8 juillet 1477 paraissait, *impressé à Lion sur le Rosne,* au nom de Buyer, le *Miroir de Vie humaine* de Rodriguez, évêque de Zamora, *translaté de latin en françois par frère Julien,* et, le 20 août, les *Histoyres de la Vie des Saincts des Festes nouvelles.*

L'ouvrage avait été vu et corrigé par Julien Macho, religieux du couvent des Augustins de Lyon, et par Jean Bathalier, de l'ordre des Jacobins, précédemment nommés :

en bōnes cōuersaciōs tres
noble en cōsōmacion gloi
eux en beatitude est remu
nere auec nrē seigneur ihe
sucrist auec lequel il regne
ra perpetuellemēt en vai
cant les atouchemens du
monde pur et net trespas
saa noustre seigneur ihūs
crist es saēdes de nouem
bre ou regne de ihesucrist
ou quel est honneur ⁊ gloi
re par le siecle es siecles

Amen

Cy finist ce presēt livre
intitule legende des saīts
nouueaulx q' ont este prīs
et colligez en vincēt histo
rial en diuers lieux lesqlz
saints ne sont point inse
rez dedens la grande legē
de Imprimee p bartholo
mieu buyer citoyē de lyon
sur le rosne veue et corri
gee par reuerends peres
maistre iuliant de lordre
de saint augustin ⁊ maistre
iehan bathalier de lordre
des iacopīs docteurs en the
ologie du dit lyon le ving
tiesme iour daoust lā mil
quatre cens septāte sept

C'était un complément à la *Légende dorée* imprimée auparavant, comme l'indiquent les lignes de la fin : *Cy finist ce présent livre intitulé Légende des Saints nouveaulx, qui ont esté prins et colligez en Vincent historial en divers lieux, lesquelz Saints ne sont point insérez dedens la grande Légende.*

Buyer, patron de l'atelier qu'il avait fait installer dans sa maison, était propriétaire de l'imprimerie, et c'est pour cette raison qu'il a fait mettre, à la fin du *Nouveau Testament* sans date[1] dont nous donnons ci-contre le facsimilé : *Imprimé par Bartholomieu Buyer.* Il est certain néanmoins qu'il n'était pas homme du métier, et que la qualification d'*imprimeur* ou *impresseur de livres,* que l'on trouve pour tant d'autres, ne lui est pas donnée dans les rôles.

Au xve siècle, un imprimeur de profession était souvent à la solde d'un patron qui, seul, inscrivait son nom la plupart du temps. De loin en loin, l'opérateur exigeait et obtenait la satisfaction de voir son nom figurer à côté de celui de son commanditaire ou bailleur de fonds.

[1] Il existe deux éditions également sans date de ce *Nouveau Testament,* traduit par Julien Macho et Pierre Farget ou Ferget. L'une est à longues lignes, l'autre à deux colonnes. Elles se terminent par la même formule : *Imprimé en ladicte ville de Lyon par Bartholomieu Buyer, citoien dudit Lion.*

C'est ce qui est arrivé pour Guillaume Le Roy, qui n'est nommé que deux fois à côté de son patron, et il a soin de mentionner qu'il travaille dans la maison de ce dernier.

JEHAN APOSTRE

Je suis racine et lignee de da
uid Et estoille matutinale
tres clere z lespous et les pu
le disent vien Et celup qui
oit dit vien Et celup qui a
soif vienne Et celup qui vaī
cra prengne eaue de vie pour
neant Je cōiure tous ceulz
qui disēt la parole de la pro
phecie de ce present liure que
se aulcū p adiouste dieu p a
iousteta les paroles qui sōt
escriptes en cestup liure Et
se aulcun en aura hoste dieu
ostera sa pt du liure de vie
et de la sainte cite et des cho
ses qui sont escriptes en ce
stup liure Celup qui porte
tes moingnaage de ces choses
dit aussp Je viens tot amē
La grace de nostre seigneur
soit a vous tous amen

venerables personnes freres
iullien macho et pierre far
get docteurs en theologie de
lordre des augustins de ipō
sus le rosne Imprime en la
dicte ville de lyon par Bar
tholomieu buyer citoien du
dit lion

Cp finist lapocalipse et
samblablement le nouueau
testament veu et corrige p

L'imprimeur Guillaume Le Roy, qui opérait ainsi d'après les ordres et pour le compte de Buyer (*jussu et expensis*), était originaire de Liège. Il a pu prendre les premières notions de son art dans les Pays-Bas, car ses caractères sont de lourdes lettres de forme, imitées des types primitifs hollandais.

Le 7 janvier 1477 (1478 n. st.), Guillaume Le Roy termine, dans la maison de Buyer, une édition latine petit in-folio de l'ouvrage de l'évêque

de Zamora, dont une traduction française, sous le titre de *Miroir de Vie humaine fait par Rodorique hispaniol,* avait paru cinq mois auparavant.

Cette impression, dont nous reproduisons ci-dessous la première page, est exécutée avec un caractère gothique qui ne ressemble en aucune façon à celui des livres exécutés auparavant dans l'atelier de Buyer :

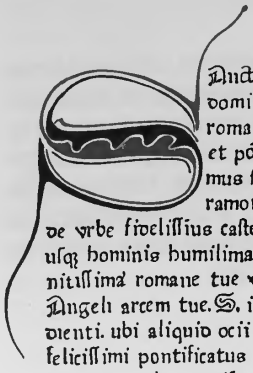

Sanctissimo ac clementissimo in christo patri domino. domino paulo secundo sacrosancte. romane et vniuersalis ecclesie summo pastori et pōtifici maximo Eiusdē. S.obsequentissimus seruulus.et familiaris Rodoricus Epūs ramorēn hispanus.ac castri sui sancti Angeli de vrbe fidelissius castellanus et referēdarius seipsum cū vtriusq; hominis humilima inclinacione. Cogitanti michi hāc munitissimā romane tue vrbis imo tocius orbis amplissimā sāti Angeli arcem tue.S. iussu tua auctōtate et dignaciōe custodienti. ubi aliquid ocii supest. quid dignum tue.S. i his tui felicissimi pontificatus beatis initiis offerre valerē. Video nil omnino michi ceterisq; mortalibus superesse. qd aut ad laudem aut ad cōmonicionē pertinere possit. Tecum .n. habes ea oia virtutū ornamēta quibus omis laus recte comparat Tecum deniq; tanta insidet sapiencia qui pocius a natura innata ingenii vis. tantaq; prudēcia. rerumq; omniū experiēcia. ut nullī egeas exterioribus adiumētis. Verum ego glorie et nominis tue .S auidissimus. existimaui paululū aliquid vtiam dignū tue .S. offerre .In quo dum ingens occupacionū sarcina paulisper tuam.S. respirare permiserit. habeas i hoc opusculo tue .S. dicato. aliquas paruitatis intellectus mei inepcias. ut in eis recreacionis gracia. non tam delecteris q̄ tui acutissimi ingenii calamo atq; censura emēdes et corrigas. Dignū nāq; existimaui. ut cuius corpusculi mei mēbra tuis obtines obsequis perpetuo deuincta. eius eciam si que sūt animi vires possideas Et dum exterioris hominis partes sese ad tua deuouent obsequia debilis quoq; et rudis interior intellectus. ad tue.S.

Ces lettres, avec des capitales d'une forme particulière, sont identiques, pour la plupart, à certains types dont Vindelin de Spire s'était servi à Venise en 1473[1]. On les retrouve aussi en 1474, avec de légères différences, chez Jean Koelhof de Lubeck, imprimeur à Cologne.

[1] Voir *Alphabets des imprimeurs du XVe siècle avec des fac-similés,* par Mlle Pellechet; Paris, Émile Bouillon, 1893; in-8°, p. 5 et 6 (extrait de la *Revue des Bibliothèques*). — Mlle Pellechet conclut à une identité absolue; cela est vrai pour la plupart des lettres. Nous avons remarqué cependant des différences dans les lettres capitales M et R, qui sont plus simples et moins compliquées dans la fonte de Lyon. Cette observation n'infirme en rien l'opinion de Mlle Pellechet. Les matrices auraient été perdues ou détériorées et les lettres manquantes refaites.

L'achevé d'imprimer annonce explicitement que le livre a été exécuté et terminé (*completum et finitum*) dans la cité de Lyon sur le Rhône (*in civitate Ludini* [sic] *supra Rhodanum*), par maître Guillaume Le Roy, habitant de ladite ville de Lyon (*per magistrum Guillermum Regis, dicte vile Ludini habitatoris*), dans la maison d'honorable homme Barthélemy Buyer, bourgeois dudit Lyon (*in domo honorabilis viri Bartholomei Burii, burgensis dicti Ludini*) :

videant ne cadant. Et tandem videbunt mortales. quia omnis caro fenũ ⁊ omnis huius secũli decor vt stercus. Dabo ergo finem q̃ pro rerũ magnitudine vit incepi. Scio paucula forte ⁊ multa de huius mortalis vite diuersis artib⁹ ⁊ viuendi modis discerui. que quem longiora aut breuiora dici posse non ignoro. Verũ nec breuitati admodũ studii nec copie. ne legentes aut tedio aut nimia breuitate aficerem. Imitatus sapientem ecclesiastem. qui et multis composuit perabolas sacras. que sunt verba vtilia. scribens sermones rectissimos ac veritate plenos. non sibi sed futuris prospiciés ad laudem. omnipotentis dei q̃ tandem tuam beatitudinem feliciter ꝓtegat ⁊ cõseruet. ⁊ tandem post diutinum huius vite cursum. una cum grege tibi credito perducat ad vitam eternam Amen.

Edidit hoc lingue clarissima norma latine.
Excelsi ingenii vir robusticus opus.
Qui rome angelica est custos bene fidus in arce.
Sub Pauli veneti nomine pontificis.
Claret in italici Samorensis episcopus aulis.
Eloquii. it superos gloria parta viri.

Hoc opus fuit cõpletũ ⁊ finitũ In ciuitate ludini supra rhodanũ per magistrũ Guillermũ regis dicte vile ludini habitatoris. In domo honorabilis viri Bartholomei burii burgensis dicti ludini. die septima mensis Januarii. Anno domini. IIII.cccc.lxxiiiii.

Deo gratias.

La dernière page de texte, que nous donnons ci-dessus en fac-similé, se termine par le colophon suivi de la formule *Deo gratias,* formule que nous verrons par la suite souvent employée par les imprimeurs lyonnais.

L'ouvrage de l'évêque Rodriguez a passé longtemps pour être le premier livre imprimé à Lyon et avait été annoncé comme tel au XVIIIe siècle, d'après le catalogue de Boze, jusqu'au jour où le bibliographe Mercier de Saint-Léger signala la *Légende dorée* du 18 avril 1476 comme étant d'une date antérieure. L'abbé Rive, bibliothécaire du duc de La Vallière, découvrit ensuite le *Lotharius* de 1473.

Le choix du caractère que venait d'employer Le Roy pour Buyer n'était pas

IMPRIMERIE NATIONALE.

heureux. La fonte, comme celle du *Lotharius* de 1473, manquait de régularité. On ne la retrouve plus dans d'autres impressions de l'atelier. En voici l'alphabet :

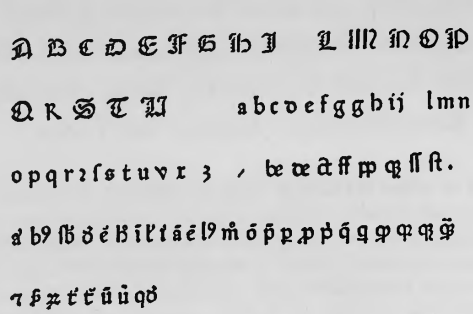

Le 28 mars 1478, c'est-à-dire moins de trois mois après l'achèvement du *Speculum humanæ vitæ,* Barthélemy Buyer publie un ouvrage d'un genre différent de ceux qu'il avait édités jusqu'alors : *Le Livre appelé Guidon de la practique en cyrurgie,* par Guy de Chauliac[1].

Ce livre n'a point de titre et commence immédiatement au haut de la première page, qui porte au bas la signature *a,* par un très curieux prologue de l'auteur, que nous reproduisons ci-contre, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, considéré aujourd'hui comme unique.

[1] Cette édition, des plus précieuses, n'était point connue des anciens bibliographes. Elle fut signalée pour la première fois et qualifiée d'« extrêmement rare » dans le *Manuel du Libraire,* de Brunet, d'après le deuxième catalogue de la librairie de Bure (n° 280), dans lequel l'exemplaire, considéré comme défectueux, n'était porté qu'au prix modique de 32 francs. On croyait alors qu'il y manquait un titre et quelques feuillets préliminaires. On ne se rendait pas compte que les impressions lyonnaises de cette époque débutent toutes par un texte placé souvent, sans aucun intitulé, au haut de la première page, et que des titres réguliers n'ont commencé à paraître sur les volumes imprimés à Lyon que vers 1485. — L'exemplaire de Bure fut acquis par M. Coste, bibliophile lyonnais, qui le fit soigneusement laver, restaurer et recouvrir ensuite d'une somptueuse reliure de maroquin vert doublé de maroquin rouge. Décrit ensuite par Péricaud dans la *Bibliographie lyonnaise du xve siècle* (n° 288, p. 64), il est indiqué comme se trouvant dans la collection Coste. — A la mort de cet amateur, ce livre se trouva compris parmi ceux qui furent envoyés à Paris pour être livrés aux hasards des enchères. Cette fois il atteignit le prix plus honnête de 560 francs, plus les frais. — On avait perdu la trace du volume, tombé entre les mains d'un acquéreur inconnu qui le gardait jalousement, et on désespérait de le revoir. Après l'avoir inutilement cherché dans toutes les bibliothèques d'Europe, on le croyait passé de l'autre côté de l'Atlantique, et il était enregistré parmi les disparus par le docteur Nicaise, le dernier et savant éditeur de Guy de Chauliac, lorsque le hasard, après cinquante ans de réclusion, l'a fait tout à coup surgir d'un catalogue de vente de livres après décès. — Mieux apprécié, il a été alors vivement disputé; le prix de la vente Coste a été plus que sextuplé, et le livre est enfin entré triomphalement à la Bibliothèque nationale, où il est venu prendre rang parmi les plus importants monuments de la typographie lyonnaise.

LA CHIRURGIE DE GUY DE CHAULIAC

IMPRIMÉE À LYON EN 1478 À LA REQUÊTE DE BARTHÉLEMY BUYER

Première page contenant le Prologue de l'auteur.

(Bibliothèque Nationale.)

Les pages intermédiaires sont blanches

Puis que ie auray
rẽdu graces a dieu qui
dõe vie ppetuelle aux a
mes ⁊ sanite aux corps
medicinãt les grãdes
maladies p̃ la grace quil a donne au
corps humain des vertus conseruan
tes la sanite ⁊ deffendantes des ma=
ladies. Sẽblablemẽt a cõne a ẽtẽdre
lart de medicine ⁊ engin de sanite es
divins de courage ⁊ bien entendans
doncques ie dõnray euure a cõman=
ter et assommer au commancement
aulcune comentacion ou collectõ de
lart de cirurgie. Mais premieremẽt
ie rendray louenge a dieu qui donne
a tous estre sans lequel nul comman
cement nest bien fonde. et en retour=
nant a luy bien et deuotement en lui
suppliant de toutes les forces ō mon
cueur que en ceste euure et en toutes
les aultres me enuoye ayde du ciel.
et me deffende par son saintiesme nõ
en moy donnant trelbon commance
mẽt et melleur moyen en moy gou
uernãt a acõplir chose qui sort prouf
fitable en amenant trelbonne fin.
La rayson de ceste comentacion ou
collection na pas este le deffaulx des
liures. mais vnite et perfection. Car
chascun ne peut pas auoir tous les
liures. Et se il les auoit ce seroit trop
grãt ennuy les lire et les auoir tous
en memoire seroit chose diuine. et di
uerse lection fait delit. et la certaine
prouffite. et les cõstructions viẽgnẽt
tousiours a amendement. car par ad
ioustement fut faicte sciẽce. et pource
il nest pas possible vne mesme chose
a commancer et finir. Pource nous
sommes enfans au col du geant. car
nous pouons veoir autant comme
lui ⁊ aulcun pou plus. Doncques es
constructions et assummacions est
vnite et prouffit. Car cõme dit platon
les choses qui sõt escriptes plus brief
ues quelles ne doybuent sont dimi=
nuez et obscurez. Et celles qui sont es
criptes trop longues ennuyent. Et
pource il sont bien pou de liures qui
ne soient repris aulcunement. Donc
au soullas de ma vielleste et alexersi
te de mõ entendement a vous messei
gneurs les meigez de mõtpellier de
boulongne de paris et davignon et
especiallement a ceulx du pape q̃ me
auez acõpaigne aux seruices des sais
peres auecques lesquieulx iay este en
lisant et en oyãt et en ouurant en ob
seruãt la moyenne compendiosite et
attempree voye veulx cõpiller et acõ=
plir vn traicte de diuers liures fais
des saiges. pourquoy sera nomme li
uentoire ou collectoire de cirurgie. et
de moy iay bien pou adiouste si non
aulcunes choses lesquelles selonc la
mediocrite de mon entendemẽt ie ve
oie prouffitables. mais toutesfoys se
aulcũe chose yestoit trouuee doubteu
se imperfecte superflue ou obscure ie
me soubmectz a vostre correction et
supplie que pardõ ysoit ottroye a ma
trespetite science.

Les pages intermédiaires sont blanches

A la suite du Prologue, vient le texte proprement dit qui commence par un avis aux médecins et aux chirurgiens intitulé : *Chapitre singullier auquel est contenu aulcunes choses communes et très necessaires à chascun qui veult prouffiter en l'art de cirurgie,* dans lequel Guy de Chauliac expose en détail sa doctrine et ses théories :

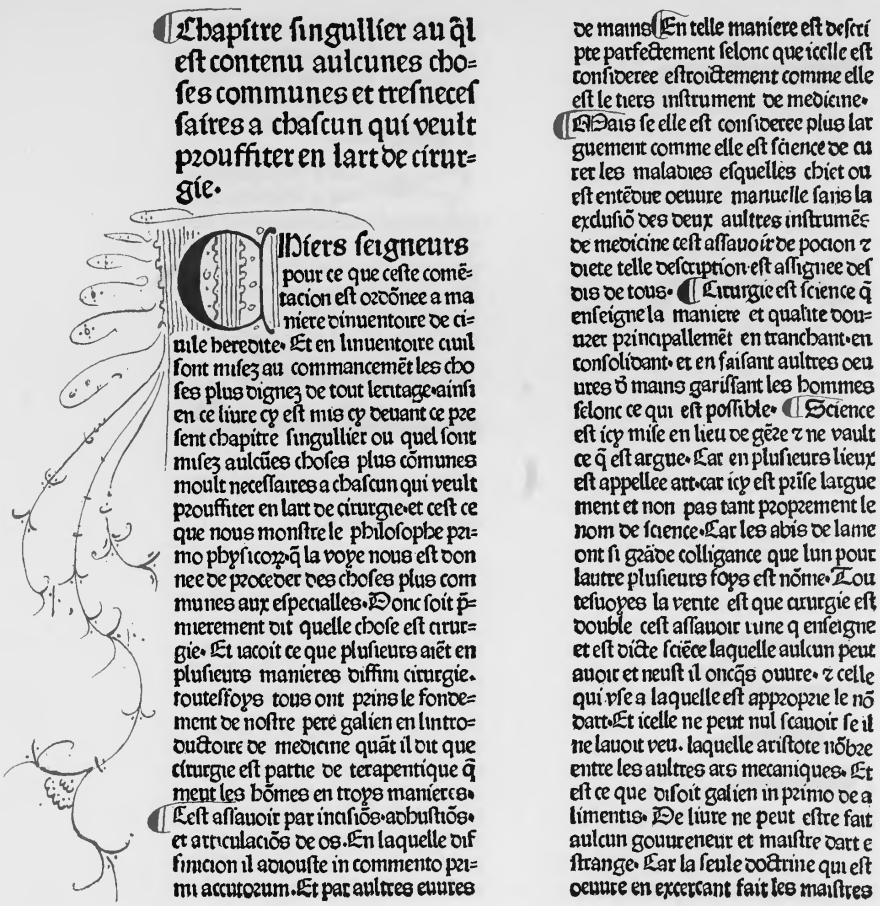

Chapitre singullier au ql est contenu aulcunes choses communes et tresnecessaires a chascun qui veult prouffiter en lart de cirurgie.

Miers seigneurs pour ce que ceste comẽtacion est ordõnee a maniere dinuentoire de ciuile heredite. Et en linuentoire cuil sont musez au commancemẽt les choses plus dignez de tout leritage. ainsi en ce liure cy est mis cy deuant ce present chapitre singullier ou quel sont musez aulcũes choses plus cõmunes moult necessaires a chascun qui veult prouffiter en lart de cirurgie. et cest ce que nous monstre le philosophe primo physicorꝝ. q̃ la voye nous est donnee de proceder des choses plus communes aux especialles. Donc soit p̃mierement dit quelle chose est cirurgie. Et iacoit ce que plusieurs aiẽt en plusieurs manieres diffini cirurgie. toutesfoys tous ont pains le fondement de nostre pere galien en lintroductoire de medicine quãt il dit que cirurgie est partie de terapentique q̃ meut les hõmes en troys manieres. Cest assauoir par incisiõs. adustiõs. et articulaciõs de os. En laquelle diffinicion il adiouste in commento primi accutorum. Et par aultres euures de mains. En telle maniere est descripte parfectement selonc que icelle est consideree estroictement comme elle est le tiers instrument de medicine. Mais se elle est consideree plus larguement comme elle est science de curer les maladies esquelles chiet ou est entẽdue oeuure manuelle sans la exclusiõ des deux aultres instrumẽs de medicine cest assauoir de pocion ⁊ diete telle description est assignee des dis de tous. Cirurgie est science q̃ enseigne la maniere et qualite douurer principallemẽt en tranchant. en consolidant. et en faisant aultres oeuures ō mains garissant les hommes selonc ce qui est possible. Science est icy mise en lieu de gẽre ⁊ ne vault ce q̃ est argue. Car en plusieurs lieux est appellee art. car icy est prise largument et non pas tant proprement le nom de science. Car les abis de lame ont si grãde colligance que lun pour lautre plusieurs foys est nõme. Toutesuoyes la verite est que cirurgie est double cest assauoir une q̃ enseigne et est dicte sciẽce laquelle aulcun peut auoir et neust il oncq̃s ouure. ⁊ celle qui vse a laquelle est appropre le nõ dart. Et icelle ne peut nul sauoir se il ne lauoit veu. laquelle aristote nõbre entre les aultres ars mecaniques. Et est ce que disoit galien in primo de alimentis. De liure ne peut estre fait aulcun gouureneur et maistre dart e strange. Car la seule doctrine qui est oeuure en excercant fait les maistres

Cet ouvrage, plus que tout autre, a contribué à faire de la chirurgie un art méthodique.

Pendant des siècles, le *Livre appelé Guidon de la practique en cyrurgie* fut l'œuvre classique des chirurgiens, leur guide fidèle, et, par analogie avec son nom, ils l'appelaient leur *Guidon*.

A Lyon, où l'on enseignait la médecine, ville que l'auteur avait habitée longtemps dans l'exercice de son art et où il avait laissé le souvenir d'un praticien consommé, une publication de ce genre était appelée à un grand succès. C'est ce qui explique la rareté du livre qui a été détruit par l'usage qu'en ont fait les médecins et les chirurgiens.

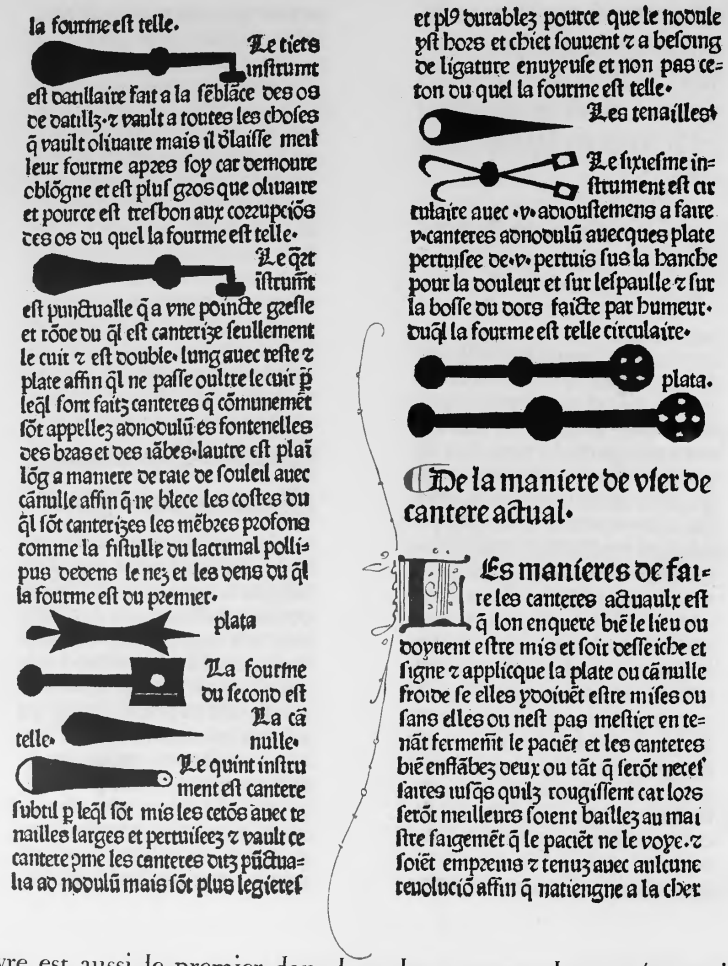

la fourme est telle.

Le tiers instrumt est dartillaire fait a la sẽblãce des os de dartillz. z vault a toutes les choses q̃ vault olivaire mais il vlaisse meil leur fourme apres soy car demoure oblõgne et est plus gros que olivaire et pource est tresbon aux corrupciõs des os du quel la fourme est telle.

Le q̃rt istrumẽt est punctualle q̃ a vne poincte gresle et rõde du q̃l est canterize seullement le cuir z est double. lung auec reste z plate affin q̃l ne passe oultre le cuir p̃ leq̃l sont faitz canteres q̃ cõmunemẽt sõt appellez advodulũ es fontenelles des bras et des iãbes. lautre est plaĩ lõg a maniere de raie de souleil auec cãnulle affin q̃ ne blece les costes du q̃l sõt canterizes les mẽbres profonds comme la fistulle du lacrumal pollipus dedens le nez et les dens du q̃l la fourme est du premier.

plata

La fourme du second est telle.

La cã nulle.

Le quint instrument est cantere subtil p leq̃l sõt mis les cetõs auec tenailles larges et pertuisees z vault ce cantere pme les canteres dtz pũctualia ad nodulũ mais sõt plus legieres et plꝰ durables pource que le nodule yst hors et chiet souvent z a besoing de ligature enuyeuse et non pas ceton du quel la fourme est telle.

Les tenailles.

Le sixiesme instrument est circulaire auec .v. adioustemens a faire v. canteres advodulũ auecques plate pertusee de .v. pertuis sus la hanche pour la douleur et sur lespaulle z sur la bosse du dors faicte par humeur. duq̃l la fourme est telle circulaire.

plata.

De la maniere de vser de cantere actual.

Es manieres de faire les canteres actuaulx est q̃ lon enquere biẽ le lieu ou doyuent estre mis et soit desseiche et signe z applique la plate ou cãnulle froide se elles yoiuẽt estre mises ou sans elles ou nest pas mestier en tenãt fermemẽt le paciẽt et les canteres biẽ enflãbes deux ou tãt q̃ serõt necessaires iusq̃s quilz rougissent car lors serõt meilleurs soient baillez au maistre saigemẽt q̃ le paciẽt ne le voye. z soiẽt empreints z tenuz auec aulcune revolucio affin q̃ natiengne a la cher

Ce livre est aussi le premier dans lequel on trouve la représentation graphique des nombreux instruments de chirurgie anciennement usités pour les opérations.

On y voit des grattoirs pour la carie des os, différentes formes de cautères, des lancettes, des bistouris et des scalpels.

Avant Guy de Chauliac, les cataplasmes, le vin, les emplâtres et les onguents étaient presque les seuls remèdes employés contre les maux qui demandaient l'opération chirurgicale.

On ne pratiquait alors aucune de ces méthodes que les Grecs et les Arabes avaient détaillées avec plus ou moins de précision.

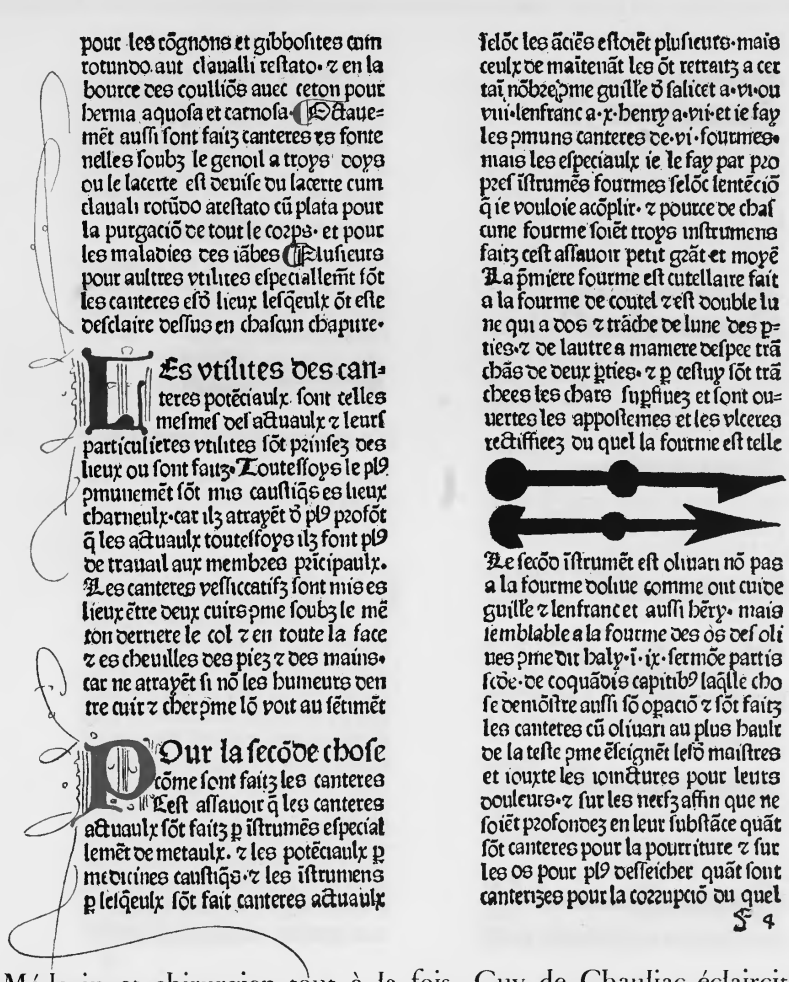

pour les cõgnons et gibbosites cum
rotundo aut clauali restato. z en la
bource des coulliõs auec ceton pour
herma aquosa et carnosa. Octaue=
mẽt aussi sont faitz canteres es fonte
nelles soubz le genoil a troys doys
ou le lacerte est deuise du lacerte cum
clauali rotũdo arestato cũ plata pour
la purgaciõ de tout le corps. et pour
les maladies des iãbes Plusieurs
pour aultres vtilites especiallemẽt sõt
les canteres esõ lieux lesq̃eulx õt este
desclaire dessus en chascun chapitre.

Les vtilites des can=
teres potẽciaulx sont telles
mesmes des actuaulx z leurs
particulieres vtilites sõt prinsez des
lieux ou sont faitz. Toutesfoys le plꝰ
pmunemẽt sõt mis caustiq̃s es lieux
charneulx. car ilz atrayẽt õ plꝰ profõt
q̃ les actuaulx toutesfoys ilz font plꝰ
de trauail aux membres pricipaulx.
Les canteres vesiccatifz sont mis es
lieux ẽtre deux cuirs pme soubz le mẽ
ton derriere le col z en toute la face
z es cheuilles des piez z des mains.
car ne atrayẽt si nõ les humeurs den
tre cuir z cherpme lõ vont au sẽtimẽt

Pour la secõde chose
cõme sont faitz les canteres
Lest assauoir q̃ les canteres
actuaulx sõt faitz p istrumẽs especial
lemẽt de metaulx. z les potẽciaulx p
medicines caustiq̃s. z les istrumens
p lesq̃eulx sõt fait canteres actuaulx
selõc les ãciẽs estoiẽt plusieurs. mais
ceulx de maitenãt les õt retraitz a cer
tai nõbre pme guille õ salicet a. vi. ou
viii. lenfranc a. x. henry a. vii. et ie fay
les pmuns canteres de. vi. fourmes.
mais les especiaulx ie le fay par pro
pres istrumẽs fourmes selõc lentẽciõ
q̃ ie vouloie acõplir. z pource de chas
cune fourme soiẽt troys instrumens
faitz cest assauoir petit gãt et moyẽ
La pmiere fourme est cutellaire fait
a la fourme de coutel z est double lu
ne qui a dos z trãche de lune des p=
ties. z de lautre a manere despee trã
chãs de deux ties. z p cestuy sõt trã
chees les chars supfiuez et sont ou=
uertes les appostemes et les vlceres
rectiffiez du quel la fourme est telle

Le secõd istrumẽt est oliuari nõ pas
a la fourme dolue comme ont cuide
guille z lenfranc et aussi hẽry. mais
semblable a la fourme des os des oli
ues pme dit haly. i. ix. sermõe partis
scõe. de coquãdis capitib⁹ laq̃lle cho
se demõstre aussi sõ opaciõ z sõt faitz
les canteres cũ oliuari au plus hault
de la teste pme ẽseignẽt lesõ maistres
et iouxte les ioinctures pour leurs
douleurs. z sur les nerfz affin que ne
soiẽt profondez en leur substãce quãt
sõt canteres pour la pourriture z sur
les os pour plꝰ desseicher quãt sont
canterizes pour la corrupciõ du quel

F 4

Médecin et chirurgien tout à la fois, Guy de Chauliac éclaircit les procédés obscurs des anciens, en ajouta de nouveaux et les confirma par des observations et des principes certains. Il remit ainsi les opérations en usage pratique et mérita tout particulièrement le titre incontestable de restaurateur de la chirurgie.

Cette réforme, qu'il n'avait entreprise qu'à la faveur de l'expérience dans laquelle il avait vieilli, lui fit beaucoup d'honneur.

C'est cette expérience qui lui apprit à se servir à propos du trépan pendant que d'autres n'osaient l'employer.

On voit ici les différentes formes d'instruments décrits par Guy de Chauliac, dont on se servait pour cette opération aux écoles de Paris et de Bologne :

comme cy est.

Mais les parisiẽs pour escheuer la multitude des fourmes qui doyuent estre selõc la spissitude de los au mil lieu de celle eminance font trepana p tuises sur la pointe et auec vne cheulle en la mectãt par les pertuis les adoubẽt a lespesseur de los pme cy ẽ.

Leulx de boulongne les font a manie re de lãce. car la part ague peut ẽtrer et la large deffent q̃ ne entre dedans oultre la voulente comme cy est.

Secondement sont separatoires a separer dung pertuys a aultre. z sont de deux fourmes droi cte francoise comme cy.

Fourbe d̃ boulõgne

tõme cy

Et de sa coue lon peut faire le leuoer. Tiercemẽt sont eleuatoira a esleuer los trepane et a separer comme cy.

Quartemẽt sõt rugina a eslargir les fyures z sõt a mamere de rugine de charpentier comme cy appert.

Qui temẽt sont lẽticulaira et est instrumẽt moult approuue de galien. Car il aplane z separe les aspectez ou apresses q̃ sõt a separer auec surte pour lesminance dicte lenticularis. laq̃lle est au boult et est a maniere dung trãchepulme a uecq̃s lenticulla en son acuitte pme cy

Sextement est le mail a ferir derriere lenticulari et doibt estre de plõb. car poise pl9 en petite quãtite et sõne pl9 casse comme est ycy mis.

Le second chapitre des playes de la face et de ses parties.

Oultre les intencions cõmunes ycelles playes nõt rien propre quant a leur totalite si non que cest membre de beaulte et de honneur. Et pource telles playes doyuẽt estre tellemẽt traictees que les vmons et siccatrisses ne soiẽt faictes laydez. z pource il soit prouf fitable chose les couldre auec piece d̃ drap. et soit faicte cõme est dit se cest possible. ou se ce nest possible et est en partie cartillagineuse ferme non mou nable soit souffisament cousue auecques fil de cousture de poins separez et se la partie est mobille soit cousue auec aguilles enuelloppees demou=

o

A la page reproduite ci-contre, en fac-similé, commence le chapitre des ulcères et des polypes du nez. On y trouve la figure d'un instrument spécial dit *speculum*, pour ouvrir les narines et les examiner « en regardant au soleil », comme dit Halyabas.

Les écrits chirurgicaux de Guy de Chauliac ne sont pas surchargés de cette théorie frivole et mensongère dont tant d'écrits postérieurs ont été gâtés. Ils tendent droit au but, et le grand art des précautions y est exposé avec une circonspection également éloignée de la timidité et de l'imprudence.

«Ce maître, dit Malgaigne, qui mérite le nom de fondateur de la chirurgie didactique, est un de ceux dont le souvenir doit être perpétué.»

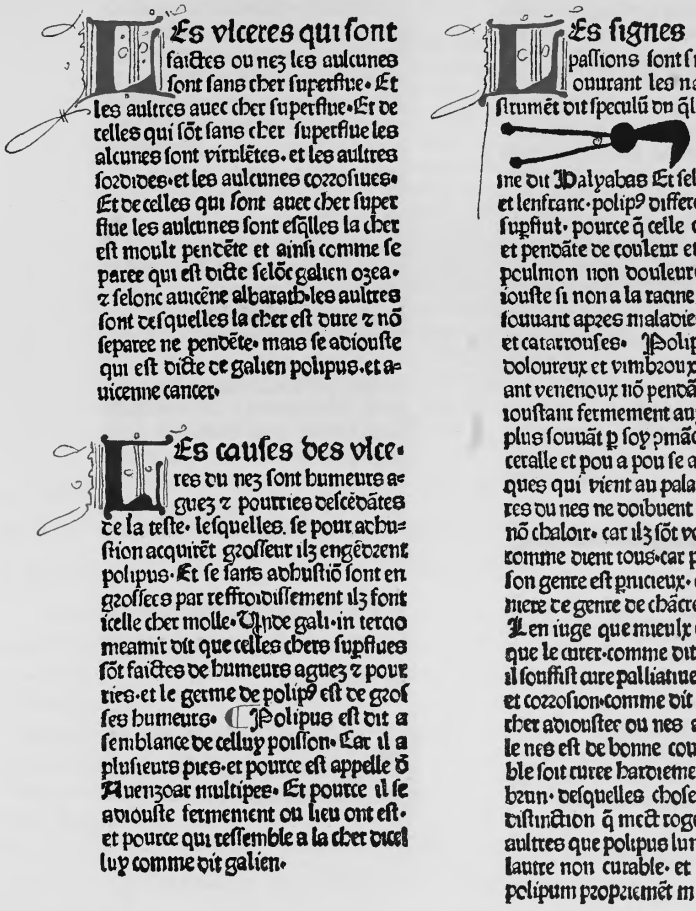

Les vlceres qui sont faictes ou nez les aulcunes sont sans cher superflue. Et les aultres auec cher superflue. Et de celles qui sõt sans cher superflue les alcunes sont virulẽtes. et les aultres sordides. et les aulcunes corrosiues. Et de celles qui sont auec cher superflue les aulcunes sont esqlles la cher est moult pendẽte et ainsi comme se paree qui est dicte selõc galien ozea. z selonc auicẽne albarath. les aultres sont desquelles la cher est dure z nõ separee ne pendẽte. mais se adiouste qui est dicte ce galien polipus. et auicenne cancer.

Les causes des vlceres du nez sont humeurs aguez z pourries descẽdãtes de la teste. lesquelles. se pour adhustion acquirẽt grosseur ilz engẽdrent polipus. Et se sans adhustiõ sont en grosses par refroidissement ilz font icelle cher molle. Vnde gali. in tercio meamir dit que celles chers supflues sõt faictes de humeurs aguez z pourries. et le germe de polip9 est de grosses humeurs. ¶ Polipus est dit a semblance de celluy poisson. Car il a plusieurs pies. et pource est appelle õ Auenzoar multipes. Et pource il se adiouste fermement ou lieu ont est. et pource qui ressemble a la cher duel luy comme dit galien.

Les signes de cestes passions sont signifiees en ouurant les nazilles auec ĩstrumẽt dit speculũ vn q̃l la sourme est en regardãt au soulel cõme dit Palyabas Et selonc auicenne et lenfranc. polip9 differe de celle cher supfiut. pource q̃ celle cher est molle et pendãte de couleur et substance du poulmon non douleureuse ne se adiouste si non a la racine z vient le pl9 souuant apres malaydes reumaticqs et catarrouses. Polipus est dur sec doloureux et vimbroux ozible et puant venenoux nõ pendãt mais soy adioustant fermement aux nazilles. z le plus souuãt p soy pmãce õ pustulle ceralle et pou a pou se augmente iusques qui vient au palastre. Les vlceres du nes ne doibuent estre mises en nõ chaloir. car ilz sõt voye a polipus comme dient tous. car polip9 de tout son genre est pnicieux. car il est õ maniere de genre de chãcres escondus. Le en iuge que mieulx est le nõ curer que le curer. comme dit ypocras. Car il souffist cure palliatiue sans inasiõ et corrosion. comme dit auicenne. La cher adiouster ou nes auecqs laqlle le nes est de bonne couleur et traictable soit curee hardiement comme dit bzun. desquelles choses appert celle distinction q̃ mect roger et plusieurs aultres que polipus lun est curable z lautre non curable. et ne prans pas polipum propremẽt mais largemẽt

Guy de Chauliac inventa plusieurs instruments. Il pratiqua la suture du tendon; dans le cas d'amas de pus à la poitrine, il n'hésita pas à faire l'opération de l'empyème; il fit celle de la fistule à l'anus; on verra ci-après les instruments employés pour ce genre d'opération décrits dans son texte.

« Ce qui augmente infiniment le mérite de Chauliac, dit Chaumeton, l'un de ses biographes, c'est la confiance que doivent imposer ses préceptes, c'est qu'il a pratiqué lui-même la plupart des grandes opérations qu'il décrit. *Consilio manuque :* telle est la devise qu'aurait pu prendre ce chirurgien célèbre. »

soyent tout a vng. et quãt le pertuys
est grant ilz espurgent et nectoyent y
celles ordures. ¶ La maniere de la
lier selõc albucrasis est que len mecte
par le pertuys de la fistulle aguille ō
plõb. et en son chief ayt vne cordelete
de soye de troys ou de q̃tre filz. apres
auec le doy prepare z mis dedans le
fondement en playent le chief de les
guille soyt menee par le fondement
et tiree hors lesguille et le fil demeu-
re. z soit liee estroictemẽt chascun iour
tellemẽt q̃ toute lespace du passement
de la fistulle iusques au fondement
soit tranche. et ydoibt len mectre cho
ses qui appaisent la douleur. et se le
malade ne peut attẽdre la douleur ro
ger conseille que soyt lye au chief du
fil vng petit bãdel oingt auec aulam
corrosif. et en tirant dehors le fil ou
la cordellete soit laisse le bandel z lie
non pas estroictement. z lors dessus
soiẽt mises choses q̃ appaisẽt lardeur
¶ La maniere de lincisiõ qui est selõc
albucras auec tel instrumẽt dit fauille

est que soit dehors tyre tant qui sera
possible auecq̃s cordelle mise dedãs
lintestin compeins par ycelle cordelle
et apres en mectant le dit instrument
bien tranchant tout ce qui est peins
auec la cordellete soit tranche en telle
maniere q̃ la dicte cordellete soit ex-
pediee. ¶ Du aultrement selonc mon
maistre len mecte dedans le pertuys
de la cordellete tel instrument.

caue courbe dune partie. et dessus cõ
me cutellari ardant tout ce qui est cõ-
peins soit tranche ainsi que la cordel
lete et linstrument soient expediees.
Et quant est tranche ce qui estoit com
peins de lintestin auecq̃s la cordellete
et vny le pertuys non naturel auec-
ques le naturel le lieu soit mõdiffie de
lescarte se point en ya et soit encarne
auec fomentacion de vin et cũ vnguẽ
to appostolorum et emplastro nigro
et auec poudre incarnative se cest ne
cessite comme dit rasis. Non obstant
que beun et thederic veullent q̃ apres
lincision de la fistulle soyt mortiffiee.
z ycelle callosite soit destruicte ie ne
voy en nulle necessite que lostement
de ceste callosite prouffite. mais con-
vient q̃lle demeure z soit pourchassee
plus grande toute lentencion doibt
estre apres lincision que tout le pyus
soit recuire et cicatrise ainsi cõme lin-
testin. affin que les superfluites ne tõ
bent sur la chet nue et luy facent dou
leur.

¶ De ragadus qui sont ou fondemẽt en la verge et en la matrice.

SVppose la diete re-
mollitiue bon est fomenter
le lieu cum aqua decoctiõis

s 2

Nous sommes entré dans ces détails afin de faire voir que le choix d'un pareil livre pour l'impression n'avait pas été fait au hasard, mais en vue de l'intérêt public qu'il pouvait présenter.

L'œuvre de Guy de Chauliac, composée en latin au milieu du XIVe siècle, était encore inédite lorsque Barthélemy Buyer la publia en langue vulgaire.

La traduction en fut revue et corrigée « sus le latin » par un médecin normand fixé à Lyon, Nicolas Panis, docteur en médecine, natif de Carentan en Normandie, au diocèse de Coutances, « habitant de la cité de Lion sus le Rosne[1] ». La correction, est-il dit dans l'achevé d'imprimer, « a esté faicte en l'honneur de Dieu, *à la requeste de prudent et discret homme Maistre Barthlomy* (sic) *Buyer, impremeur, citoyen et habitant de ladicte cité de Lion. Et a esté l'impression de ce livre acomplie l'an de grâce Mil. cccc. lxxviij, le xxviij^e jour du moys de Mars*[2] ».

Cy finist le liure appelle guidō de la
practicque en cyrurgie de maistre gē
gon de calliac tresexcellent docteur a
maistre en medicine et en cirurgie et
aeste veu et corrige sus le latin par
Nicolas panis maistre en ars et do
cteur en medicine natif ō carenten en
normendie au diocese de constances
habitāt de la cite de lion sus le rosne
laq̄lle correction aeste faicte en lhon
neur de dieu a la requeste de prudēt
et discret hōme maistre Barthlomy
buyer impremeur citoyen et habitāt
de ladicte cite de lō. Et aeste limpres
sion de ce liure acomplie lan de grace
Mil.cccc.lxxviii. Le.xxviii.iour du
moys de Mars.

La qualification d'imprimeur que se donne ici Buyer ne doit pas être prise au pied de la lettre. Il était simplement éditeur des livres qu'il faisait imprimer à ses frais soit dans sa maison, avec un matériel lui appartenant, soit ailleurs.

[1] Nicolas Panis n'était pas le seul médecin normand qui fût établi à Lyon à cette date. Nous y avons constaté la présence d'un nommé Jean Thibault, natif d'Évreux (*Ebroicus*), maître ès arts et docteur en médecine, qui prépara des éditions de la thérapeutique d'Heben Mesue, traduite de l'arabe en latin, et des *Pandectæ Medicinæ* de Mathieu Sylvaticus de Pavie, imprimées par Martin Husz et Jean Syber, l'une le 31 mars, l'autre le 27 avril 1478, presque en même temps que le Guy de Chauliac. — Ce Jean Thibault était propriétaire d'un grand immeuble situé dans la Grande-Rue de Bourgneuf, qu'il louait en partie à des imprimeurs. (Archives de Lyon, CC 4, fol. 30 v°.)

[2] Brunet, en transcrivant le libellé du colophon, a appelé l'auteur *Guigon de Calliac* au lieu de *Gengon* qu'on lit dans le colophon que nous avons reproduit en fac-similé, tel qu'il existe maintenant. Voici, selon nous, la cause de cette divergence de nom. Le dernier feuillet, que Brunet avait vu avant que le livre ne passât dans la collection Coste, était en mauvais état. Lors de la restauration du volume, ce colophon fut très habilement remonté sur papier ancien et gratté tout autour. Une ou deux lettres de la fin des cinq ou six premières lignes à droite disparurent dans cette opération. Les lettres manquantes furent refaites, mais comme on n'avait plus l'original, on crut bien faire en mettant *Gēgon* au lieu de *Guigon*, afin que les lignes fussent symétriques, car il n'y avait place que pour une lettre et non pour deux. On ne s'était pas rendu compte que, dans les impressions de cette époque, il n'est pas rare de voir une ou deux lettres déborder la justification.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les libellés du *Lotharius* de 1473 et du *Rodericus Zamorensis* de janvier 1477 (v. st.) que nous avons rapportés sont catégoriques à cet égard.

Le *Guydon de la Practique en cyrurgie,* fort volume in-folio à deux colonnes, est imprimé avec un caractère dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTU
abcdefghiklmnpqrsstuvxyz
ãẽõũ ffflffiffl ſſt ꝛ ꝯ

Ce type gothique est nouveau. Il ne reparaît dans aucun autre livre imprimé soit au nom de Buyer, soit au nom de Le Roy, l'opérateur attitré de l'atelier.

Nous avons retrouvé les mêmes caractères chez Nicolas Philippe de Benssheim et Marc Reinhart, de Strasbourg, imprimeurs associés, qui étaient venus s'établir à Lyon trois ans après Guillaume Le Roy.

Les nouveaux venus avaient déjà donné des preuves de leur savoir-faire. En 1477, ils imprimaient un gros volume de Pratique judiciaire (*Practica nova Juris*) du professeur Jean-Pierre de Ferrari, qui leur avait été commandé par l'auteur lui-même (*eo ipso autore jubente*). A la fin de ce premier livre sorti de leurs presses, ils déclarent qu'ils l'ont imprimé avec le plus beau caractère que l'on puisse voir (*optima velim videas littera*) et ils vantent leur habileté bien connue, disent-ils, et leurs capacités.

On peut vraisemblablement supposer que Buyer s'est adressé à des imprimeurs mieux outillés que Guillaume Le Roy, disposant de fontes neuves et capables d'illustrer une publication aussi importante des figures nécessaires à l'intelligence du texte. Ces bois sont les premiers qui ont été exécutés à Lyon pour un livre imprimé.

Les caractères du *Guy de Chauliac* sont restés dans l'atelier où le livre fut imprimé. Ils ont été employés notamment dans la *Légende dorée* avec figures sur bois, signée par *Nicolas Philippe* et *Marc Reynaud* (sic) *à Lyon sur le Rosne.*

Tout porte à croire que Buyer, homme riche et intelligent, qui s'intéressait tout particulièrement aux progrès de l'imprimerie, a commandité les nouveaux venus, et que ceux-ci, pour satisfaire son amour-propre, ont mis son nom comme imprimeur à la fin d'un livre dont il faisait seul tous les frais.

Buyer avait néanmoins conservé l'atelier établi dans sa maison, comme on en a la preuve par le *Livre du Mirouer historial* dont nous reproduisons ci-dessous la première page et la dernière colonne contenant l'achevé d'imprimer :

Cy commence vng compendieux liure du mirouer historial auquel sõt en bref et clairement recitees les histoires de la bible commẽcant a la creation du monde dadam et eue et des beaulx faiz de moyse et aaron et cõe ilz eurent le peuple disrael en gouuernement Et comment ilz le deliurerent de la seruitude de pharaon ⁊ des egipciens Et les pre excelẽtes gestes des grecz et des troiens Et de alixandre monarchie de tout le monde Et des merueilleux faiz des rõmais Et de plusieurs roys bellicqueux Et daultres magnanimes et nobles princes dignes de perpetuelle memoire Semblablement sont recitees les histoires ⁊ beaux faiz des enfans disrael et de leurs ennemis Et plusieurs aultres chyses merueilleuses a ouyr lire

Loire tyn neur louẽ ge vertu magnificẽce soiẽt au pre au filz ⁊ au sainct esperit vne benoite et glorieuse trinite vng dieu tout puissant seigneur roy empereur souuerain et perdurable de paradis du ciel et de la terre createur et saulueur de toutes chyses et a la benoite glorieuse vierge marie nostre dame Et leurs benois noms soiẽt sanctifiẽs seruis ames et adores Et a la reuerence de toute la benoite court de paradis soient ces prelẽtes histoires racomptees

Premierement comment nostre seigneur forma le ciel et la terre

ai

Cy finist vng compendieux extraict du mireur historial auquel sõt en bref et clairement recitees les hystoires de la bible Et les preexcelẽtes gestes des grecz ⁊ des troyens de alixãdre monarchie de tout le monde Et des merueilleux faits des rõmains Et de plusieurs roys bellicqueux et daultres magnanimes et nobles princes dignes de perpetuelle memoire Et a este fait et imprime a lyon sur le rosne en la maisõ de maistre barthylompeu buyer citoien de lyon Et fini le dernier iour de iuillet mil quatre cens lxxix

DEO GRACIAS

On connaît encore d'autres livres, sans date, qui ont été exécutés avec les premiers types de Guillaume Le Roy. Nous n'en ferons pas état pour le moment, parce qu'ils ne portent pas le nom de Buyer. Pour plus de clarté, dans la théorie nouvelle que nous exposons, nous les mettrons à l'actif de Le Roy seul et nous les énumérerons avec les détails nécessaires en l'espèce dans le chapitre subséquent consacré à ce typographe.

Nous ne ferons mention ici pour mémoire que d'un seul livre daté de la même année que le *Guy de Chauliac,* le roman de *Baudoyn, comte de Flandres*,

qui se termine par ces lignes : *Imprimé à Lion sur le Rosne et fini le douziesme jour du moys de novembre, l'an courant mil iiii cens lxxviii.*

Imprimé avec les caractères du *Mirouer historial,* et bien que ne portant pas le nom de Barthélemy Buyer, il prouve que son atelier fonctionnait encore.

Après 1479, on ne trouve plus aucun livre imprimé avec cette mention : *en la maison de Maistre Bartholomyeu Buyer, citoien de Lyon.*

¶ Ce liure est appelle mandeuille et fut fait et compose par monsieur iehan de mandeuille che ualier natif dangleterre de la uille de sainct alein Et parle de la terre de promission cest assauoir de iherusalem et de plu seurs autres isles de mer et les diuerses et estran ges choses qui sont esd isles

Comme il fust aisi que la ter re de oultre mer Cest assa uoir la terre saicte la ter re de promissiõ être tou tes les autres terres soit la plus digne et la plus excellente et souueraine de toutes les aultres Et soit benoicte sanctifiee ⁊ sacree du precieux corps ⁊ du precieux sang de no stre saulueur iheſuscrist Car il a uoulu soi enom brer en icelle terre et en la uierge marie prendre nourriture Et ẽ la terre marcher et laduironner de ses piedz Et i a uoulu faire moult de miracles Et prescher et ẽseigner la foj de nous crestiens coẽ a ses enfaus La uoulut il mainte mocquerie sou frir et porter pour nos Et de telle terre singulie remẽt uoulut il estre ap pelle roj luj qui estoit si re du ciel ⁊ de la terre de la mer Et de toutes les choses contenues en icel les Et luj mesmes sapel la seigneur dicelle terre ẽ disãt Rex sum iudeorꝫ Car lors estoit celle terre ꝓprement des iuifz ⁊ la uoit eslue pour lui entre toutes les aultres com me la meilleur la plus uertueuse et la plus di gne du monde Et aussi cõme dit le philozophe Virtus ĩ medio rerꝫ con sistit

ai

Le nom de Buyer reparaît toutefois à la fin du *Livre appellé Mandeville,* dont nous reproduisons ci-dessus la première page.

Cette édition est datée du 8 février 1480 (1481 n. st.).

La formule d'achèvement que nous transcrivons ci-après n'est plus la même qu'aux livres précédents et est ainsi libellée : *Cy finist ce très playsant livre nommé*

Mandeville, parlant moult autentiquement du pays et terre d'Oultre-Mer. Imprimé à Lyon sur le Rosne, l'an Mil. cccc. lxxx, le viiie jour de frevier (sic), *à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer, bourgoys du dit Lyon.*

Cette fois, Buyer n'est plus qualifié d'*imprimeur.* Le *Mandeville* n'est pas exécuté par son ordre (*jussu*), comme le premier livre qu'il avait fait faire chez lui par Guillaume Le Roy, son contremaître, mais il est simplement imprimé *à sa requête,* ce qui est tout différent.

ſay la mer Lan de grace
mil trois cens et xxxii Et
ay maites terres ⁊ maitz
pays depuis ſerche ⁊ eſte
en mainte bõne cõpagnie
et en maint beau fait Cõ
bien que ie ne fiz iames
nul beau fait dõt lé doy
ue tenir compte Et main
tenãt malgre moy ſuys
venu a repos par goute
arteticle qui fort me deſ
traint En prenãt ſoulas
en mon chetif corps ⁊ en
regardãt le temps paſſe
ay ces choſes complyes
et miſes en eſcript ſicõme
il meſt peu ſouuenir Lan
de grace Mil troys cẽs
et lxvii Sy prie a tous
lyſãs quil leur plaiſe pri
er dieu pour moy Et
tous ceulx qui dirõt vng
Pater noſt ⁊ Aue maria
en mõ entõciõ Je les fayz
participãs ⁊ leur octroie
part a tous les ſaintz pe
lerinages que ie fyz onc
ques en ma vie Et prye
a dieu duquel tout bien
et toute grace deſcẽt que
tous les liſãs ⁊ oans creſ
tiens veulle de grace rem
plir Et leurs ames ſaul
uer Et a la gloire et loan
ge de lui qui eſt dieu pere
et filz et ſaict eſperit vng
dieu ſans cõmencement ⁊
ſãs fin Sans qualite bõ
Sans quãtite grant En
tous lieux preſent et tou
tes choſes cõtenant
Qui en trinite parfaicte
vyt et regne par tous ſi
ecles et par tous temps
Amen

¶ Cy finiſt ce treſplay
ſant liure nõme Mande
uille parlãt moult anté
tiquement du pays ⁊ tẽre
doultre mer Imprime a
lyõ ſur le roſne Lan Mil
CCCC lxxx le viii iour de
freuier a la requeſte de
Maiſtre Bartholomien
Buyer bourgoys du dit
lyon

Avec le *Mandeville* apparaît un type gothique nouveau à formes arrondies, qui diffère essentiellement des caractères employés jusque-là dans les impressions faites, au compte de Buyer, dans sa maison ou ailleurs.

Nous avons eu la curiosité de rechercher l'origine de ces caractères et nous avons pu en établir la filiation.

Ils ont été pour la première fois employés à Nuremberg en 1478, par André Frissner et Jean Sensenschmid, imprimeurs associés, dans le livre intitulé : *Glossa magistralis in librum Hymnorum David Petri Lombardi.*

Les mêmes caractères reparaissent ensuite en 1480, chez Martin Hutz de Botwar, imprimeur à Lyon, dans le commentaire latin d'Odofredi sur le Code de Justinien[1].

On trouvera ci-dessous l'alphabet de ces types avec lesquels furent imprimés plusieurs livres français et qui semblent avoir remplacé ceux de Guillaume Le Roy jusqu'au moment de la mort de Buyer, en 1483.

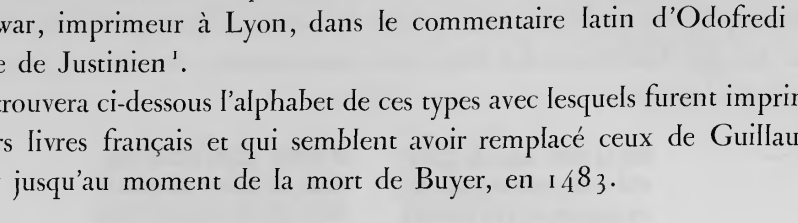

Parmi les impressions qui ont été faites avec ces caractères, nous citerons : le *Procès de Bélial à l'encontre de Jhesus,* illustré de figures sur bois et daté du 8 novembre 1481; l'*Arbre des Batailles,* du 24 décembre de la même année, et d'autres livres sans date, tels que l'*Exposition et déclaration des histoires de la Bible,* avec figures sur bois; le *Miroir de Mort,* avec figure d'un ensevelissement; *Caton en françoys,* également avec une figure; le *Livre pour la santé du corps garder,* par Aldebrandin; les *Joyes et douleurs de la glorieuse Vierge,* etc.

Il y a lieu, selon nous, d'attribuer à Martin Husz[2] plutôt qu'à Le Roy la paternité des volumes exécutés avec cette gothique arrondie, d'autant plus que le matériel du *Bélial* resta en sa possession et que les mêmes bois reparurent dans les diverses éditions données par Mathieu Husz, son successeur, avec lequel Jacques Buyer, frère de Barthélemy, s'associa par la suite.

Aucun de ces livres, sauf le *Mandeville,* ne portant le nom de Buyer, il n'est pas absolument certain qu'il les ait fait tous imprimer à ses frais. Nous

[1] Voir *Alphabets des imprimeurs du XVe siècle,* avec des fac-similés, par Mlle Pellechet; Paris, Émile Bouillon, 1893, in-8°, p. 1-3.

[2] Martin Husz était établi à Lyon en 1478 et associé avec Jean Syber. Ils se séparèrent ensuite et travaillèrent isolément pour Buyer.

nous tiendrons donc sur une réserve prudente en les portant à l'actif de Martin Husz dans le chapitre consacré à cet imprimeur.

Buyer qui, à partir de 1481, ne paraît plus avoir eu d'atelier dans sa maison, faisait travailler en même temps que Martin Husz un autre imprimeur[1] qui avait été associé de ce dernier lors de son arrivée à Lyon et qui, depuis, avait monté un atelier séparé.

Jean Syber employa pour lui un caractère gothique spécial d'environ 11 points, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

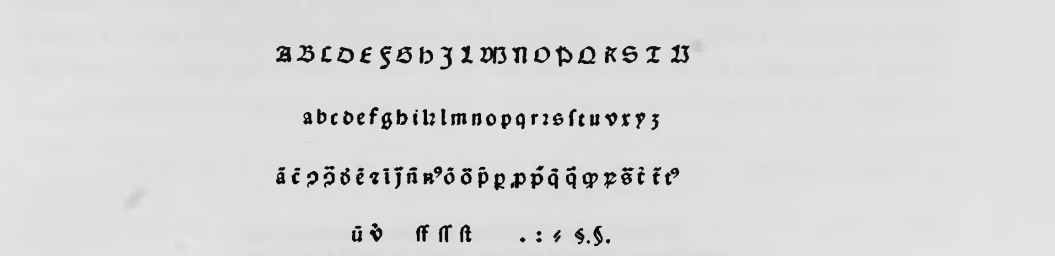

C'est avec ces types qu'il imprima les œuvres du jurisconsulte Barthole, en huit énormes volumes du plus grand format in-folio. Ce labeur colossal fut achevé le 6 juillet 1482.

Le rôle de Barthélemy Buyer, comme Mécène et introducteur de l'imprimerie à Lyon, est clairement défini, à la conclusion de l'œuvre, dans des termes non équivoques qui empruntent à la circonstance un caractère solennel de grandeur et d'admiration pour la nouvelle invention. Nous avons traduit au plus près du latin cette importante déclaration :

L'histoire nous apprend que la nymphe Carmente, appelée aussi Nichostrate, a été la première qui ait appris aux peuples de l'Italie à connaître les lettres de l'alphabet latin qui ont été en usage jusqu'à présent et grâce auxquelles, nous et nos ancêtres, nous nous sommes familiarisés avec les arts libéraux. La manière de s'en servir s'est transmise par les dépouilles des vautours, des oies et des autres animaux emplumés. Leur usage continu parmi les hommes augmentant de jour en jour, l'expérience et une autre manière d'opérer ont fait découvrir un art nouveau, pour ainsi dire descendu du ciel, qui a été inventé. Ce qui se faisait autrefois lentement avec la plume, s'expédie maintenant à vue d'œil, grâce à une ingéniosité incroyable et toute nouvelle, par la gravure et l'impression qui sont moins confuses et plus nettes. Barthélemy Buyer,

[1] Son nom figure comme maître imprimeur, conjointement avec celui de Martin Husz, à la fin du livre d'*Heben Mesue*, achevé d'imprimer le 31 mars 1478 à Lyon.

homme recommandable, citoyen établi dans l'insigne et très ancienne ville primatiale de Lyon, a, pendant beaucoup d'années, fait usage de cet art, dont il a lui-même fait les frais, en livrant à l'impression très fidèlement plusieurs ouvrages écrits en langue vulgaire et en latin. Les œuvres de Barthole de Saxoferrato, l'astre du droit césarien, comprises en huit volumes qui n'avaient pas encore affronté la presse, ont été corrigées avec le plus grand soin par cinq personnages, tous docteurs, c'est à savoir : Laurent Patarin, vice-bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon; Jean Palmier, juge-mage; François Buclet, juge ordinaire de Lyon; André Garnier et Clément Mulat. Après une si excellente revision, il les a mis au net et en ordre, de telle sorte qu'on n'y trouvera rien de faux, rien de discordant, et que nul passage n'est resté sans le commentaire nécessaire. Témoin cette phrase rendant hommage à Dieu pour la fin, le VI juillet, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-deux, le pape Sixte et Louis, roi très invincible et très chrétien des Français, régnant heureusement.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé du texte original en latin :

Vt ab hystoriis didiscimus carmentis nimpha que etiã
nichostrates appellata est:primas litteras latinas italicis edo
cuit.quesysq; in hec tempora vigerunt:et quibus liberales ar-
tes nobis et antecessoribus nostris familiares fuerunt:vsusq;
ipsarumvestibus austurcior anserum et alior animalium pen
natorum continuatus est.Sed hominum per continuuz exerci
tium excrescente noua experiẽtia et doctrina. noua ars que ut
ita dicam ex celo descendit adinuenta est.per quam ea que ca-
lamo longa mora expediebãtur:nunc incredibili ac ingeniosa
nouitate ictu oculi sculpta et impressa:iudiciora fiunt. Ac com-
mendabilis vir Bartholomeus Buerii insignis et antiquissi-
me vrbis primicialis Lugduni ciuis acomodatus. per multos
annos impensa sua usus est.Q̃ pluresq; codices lingua vulgari
et latina impressioni fidissime subiecit.Nec adhuc perpessus:iu
ris cesarei syderis Bartholi de saxoferrato.opera octo volumi
nibus clausa .maxima castigatione :ac per quinqz viros et do-
ctores videlicet Laurentium paterini locumteñ. Balliui matis-
coñ.senescalli lugduñ.Iohannem palmerii iudicem maiorem.
Franciscum bucleti iudicem ordinarium lugduñ.Andream gar-
nerii clementem mulati. peroptima emendatione expoliuit et
compsit.adeo ut nihil falsum nihil disonum nihilqz quod addi
tione indigeat comperietur.Teste lectura fini deo laudes dedi
ta.Iuliiyi. Anno dominice incarnationis Millesimo quadri-
gẽtesimo octuagessimo lxxo Sixto pontifice maxio.et Lodoui
co inuictissimo et christianissimo Frãcorꝝ rege felicit rẽgnãtib⁹.

« Ce colophon, écrit évidemment par Buyer, dit M. Rondot, montre bien l'admiration du marchand lyonnais pour la nouvelle invention, la part qu'il a prise à l'introduction de l'imprimerie à Lyon et l'aide généreuse qu'il a donnée au premier ou aux premiers imprimeurs pendant beaucoup d'années (*per multos annos*)[1]. »

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 94; ouvrage cité.

Il y a mieux : nous y voyons la preuve que Barthélemy Buyer a commandité ou subventionné, dans une certaine mesure, non seulement Guillaume Le Roy qui dirigeait son propre atelier, mais encore les autres imprimeurs qui étaient venus chercher fortune à Lyon. Son rôle a été plus important qu'on ne le supposait.

Les deux derniers volumes du Barthole, les seuls que possède la Bibliothèque de Lyon, à la fin desquels on lit la mention relative à Buyer, n'ont pas de nom d'imprimeur. Dans le *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque, il est dit que « les caractères semblent être ceux employés par Nicolas Philippi dans ses premiers travaux exécutés à Lyon ». Nous serons plus précis. Les caractères que nous avons identifiés sont ceux dont s'est servi Jean Syber dans l'*Opus digesti novi,* de même format, dont la disposition typographique est semblable, qu'il a signé et daté de cette même année (1482).

On trouvera ci-dessous le fac-similé de la fin de ce livre, qui occupe environ un tiers de page :

pro ueritate ut s̄ de iureiur. sed et ſſ pos §. si iurauero.

h Non pōt. pōe ut s̄ de suis ⁊ le. nulla. ire pōe q̄ uitio legaui usuf. seruiet cū ad eum delineret pertinere. legaui ei libertatem. si uitius nō habuerit. uel. q̄ ⁊ precessit. uel q̄ nō capax. non erit liber. nec uidet desinere usuf. ut q̄. nec ceperat. ut s̄ de ꝓdi. uitio. inde est q̄ creditor non potest experiri. pauliana. q̄ habere desierit debitor q̄d nō acquisiuit. ut s̄ que i frau. cre. q̄d ātē i p̄n. itez nec maritus p̄ ux. ut. s̄. de dona. inter ui. et ux. si spōsus. §. si maritus et. §. si quis rogatus. improprie tamen quādoq̄z dicitur quid desinere quod non cepit. ut s̄ usuf. quemadmoduz ca l. iii. §. desinere et de euic. qui alienam. sicut et sinitur aliquid quod nō cepit. ut s̄ de cō. ob. ca. si extraneus ſz ⁊ desinere ⁊ amittere uidet libert⁹ q̄ obtinere uoluit. ut s̄ si q̄d i frau. pa. l. i. §. utq̄ i fi. Itez dauid dicit liberasti aiaz meā de iferno iferiori dñe. ⁊ nī nūq̄ fuit i inferno. alit nulla esset redemptio: Itez amittitur quod non habetur. ut s̄ de euic. l. si et facit s̄ e. nō uidetur rem amittere. et die ut ibi.

i Seruitutez. si quis siat seruus ꝑ mortuo habet. nā testamentū facere nō pōt. nec ēe testis uel iudex uel arbitrer. ut s̄ de testa. qui filius ⁊. l. q̄ testamēto. §. seruus. ⁊. l. de testa. l. quoniā ⁊ s̄ de arbi. qui. §. si i seruum et de iudi. cū ptor. Item matrimoniū soluitur. ut i auten. de nup. §. sed eiam captiuitatis. fere autem ideo dicit: quia si fiat seruus hostiuz et

Paulus.

Non pōt uideri desisse habere: qui nūq̄ habuit. Paul⁹.

Seruitutem mortalitati fere comparamus: Macius.

redeat nec captus uideatur. uel forte ꝓpter ea que diximus s̄. e. l. q̄d attinet. Item facit s̄ de condi. et de. inter diez in fine. et de dona inter ui. et ux. cum hic. §. si donator.

k Que ab initio. si impubes uel furiosus testetur nō ualeat. licet pubes uel sane mentis postea scīs fuerit. ut isti. q̄ te. sa. pos §. preterea. ſz ꝓtra supra de here. isti. qui soluendo. sed ibi fauore libertatis. item s̄ de testa mil. l. nz. §. deportatos sed ibi militie fauore et eodē mō ad alios i. e. ti. l. tribunus. §. i. et. l. si si iussfamili. §. . item p̄. s. de le. iii. l. i. §. i. so. ibi in fideicō. hic in insti. item ꝓtra s̄ de acq. here. si seruus eius qui. sed ibi q̄ñ per aliuz quis sit heres. hic q̄ñ p se. item facit s̄ de act. et ob. l. obligationum fere. §. placz. ſz ar. ꝓtra s̄ de ritu nup. l. si quis i senatorio. cetera dic ut s̄. e. quod i initio.

Que ab litio[k] inutilis fuit instimtio tractu repōris cōuale scere nō pōt. Paulus.

Seruus reipublice causa ab esse non potest.

l Seruus si quis seruū in iudicio sisti ꝑmiserit sub pena: hisdez exceptuiuur. quibus si ꝑ libero fideiussisset uteretur: preterq̄ si dicatur abfuisse causa reipu. quia seruus reip: cā abesse non pōt: ut s̄ si quis cau. siquis seruum et. l. si is. qui autem dicātur cā reip. abeē habes s̄ ex quibus cau. ma. qui miūtur et pluribus alis in. e. ri. et s̄. de iure imu. l. semp. §. negotiatores. ab hac. l. excipe si cōis error interueniat: ut s. de of. presi. barbarius. ac.

Opus digesti noui preclarissimum solerti cura emendatuz: solerhoriqz impressum. per magistrum Johannan syber almanum. finit feliciter. Anno domini. M̄cccclxxxii.

III. 4

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'œuvre de Buyer consistant, selon le témoignage de Syber, en un très grand nombre de textes manuscrits, tant en langue vulgaire qu'en latin, qu'il a livrés à l'impression (*quamplures codices lingua vulgari et latina impressioni fidissime subjecit*), est, selon nous, loin d'être représentée par les quelques livres auxquels il a mis son nom de loin en loin et que nous venons de citer dans leur ordre chronologique. Nous n'avons voulu nous appuyer que sur des documents certains, avant de produire la déclaration concluante et indiscutable de l'imprimeur Jean Syber, un de ses obligés. Il faudra chercher les autres impressions faites avec l'argent de Barthélemy Buyer et sur son initiative parmi celles qui ne sont pas signées et que Guillaume Le Roy a exécutées avant 1483. On les trouvera énumérées au chapitre suivant. Peut-être conviendrait-il d'y joindre les majestueux volumes de droit imprimés par Nicolas Philippe et Marc Reinhart à leurs débuts, en raison de l'intérêt personnel et de la part de collaboration que Buyer a prise dans la publication des œuvres du grand jurisconsulte Barthole. Il y aura encore à mettre au compte de Buyer la plupart des livres français imprimés, à partir de 1481, par Martin Husz avec le caractère gothique à formes arrondies venant de Nuremberg, et que les bibliographes avaient jusqu'alors attribués à Guillaume Le Roy.

Le Barthole est le dernier ouvrage sur lequel paraît le nom de Buyer. Le 7 juillet 1483, il faisait son testament et mourait le mois suivant.

Cette date est certaine. Le «chartreau» ou rôle d'imposition de 1483, dressé après juillet, en fait foi : «Les hoirs Barthélemy Buyer et sa seur, xx l. v s. vj d. t. Maistre Jacques Buyer, son frère, iij l. t.[1]».

Barthélemy Buyer, fils aîné de Pierre Buyer, «docteur ès loys[2]», et de Marie Buatier, sa femme, était «bachelier en chascun droit», ce qui explique, jusqu'à un certain point, les préférences qu'il eut, à la fin de sa vie, pour les œuvres de Barthole, et le soin qu'il prit à les éditer convenablement suivant sa position de fortune.

Il avait été «estudiant en l'Université de Paris en faculté des ars», et, le 29 janvier 1460 (1459 v. st.), il adressait requête au Consulat de le tenir «franc et quicte de toutes tailles en raison du privilège donné auxdits escoliers». Il épousa Louise Dalmèse et eut d'elle un fils, Jean, qui était encore mineur au décès de son père en 1483.

[1] Archives de Lyon, CC 211, fol. 75 v°. — [2] Archives de Lyon, CC 337, fol. 159 r°.

Barthélemy Buyer était un très riche négociant de Lyon. Il figure dans les rôles à partir de 1469[1]. On se rend compte de sa fortune par le taux élevé de ses impositions. En sa qualité de marchand, il avait des facteurs ou représentants chargés de vendre ses marchandises dans de grandes villes, telles que Paris et Toulouse. On connaît le nom de l'un d'eux, «Nicolas Guillebaud, son serviteur et facteur à vendre livres à Paris[2]». Buyer était représenté à Toulouse par Georgy Jacques, qui venait périodiquement dans cette ville, amenant avec lui un «compagnon»; le représentant était inscrit dans les rôles d'impôt de Toulouse sous le nom de son patron[3].

Buyer demeurait dans le quartier situé «depuis l'ostel Pierre Brunier tirant au pont de Saonne par la Bocherie, jucques à St Pierre[4]».

La maison paternelle des Buyer était sise rue de la Boucherie-Saint-Nizier (aujourd'hui rue Saint-Côme). C'est là que Barthélemy Buyer est né en 1439; c'est là qu'il habitait avec sa femme, son fils, sa mère, son frère et sa sœur; c'est là qu'il a reçu le premier imprimeur en 1473; c'est là aussi qu'il est mort dix ans après, en 1483.

D'après les récentes recherches de M. Félix Desvernay, bibliothécaire de Lyon, la grande maison portant actuellement le n° 8 de la rue Saint-Côme, construite en 1750, a remplacé le vaste hôtel de la famille Buyer. Elle a été élevée à l'endroit précis où ont été imprimés les premiers livres à Lyon.

Buyer était conseiller de ville en 1482 et en 1483, année de son décès. Il fut inhumé dans l'église Saint-Nizier, sa paroisse. La plaque commémorative de sa sépulture et de celle de sa famille existe encore. Elle est encastrée dans le mur, derrière un confessionnal, en face de l'autel de la chapelle dédiée jadis à saint Nicolas et maintenant à saint François de Sales. Cette inscription comprend vingt-trois lignes en lettres minuscules gothiques de la fin du xve siècle, gravées sur une pierre de 0 m. 45 de haut sur 1 m. 20 de large. Nous en devons le texte à M. Dissard, conservateur du Musée de

[1] Archives de Lyon, CC 205, fol. 64v°.

[2] Il est nommé avec cette qualité dans un acte du 4 septembre 1483, après la mort de Buyer. (Archives de Lyon, CC 517, n° 1.)

[3] «Bartholy Buyer et son compaignon, les libraires... ij l.» Au-dessous, le contrôleur de la taille a ajouté, d'une autre écriture : «Georgy Jacques, libraire». Le représentant de Buyer, qui continua ses voyages, après la mort de l'imprimeur, pour le compte des héritiers, descendait à l'hôtellerie de *la Croix Blanche*, dans le quartier de la Dalbade. (Voir A. Claudin, *Les enluminieurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux xve et xvie siècles* [1480-1530]; Paris, A. Claudin, 1893; in-8°, p. 22, 23, 25, 26, 27 et 29.)

[4] Archives de Lyon, CC 97, fol. 145.

la ville de Lyon. Pour en rendre la lecture plus facile, nous avons supprimé les signes abréviatifs. On a mis entre crochets les lettres qui avaient disparu et que M. Dissard a restituées :

L'an mil iiij^c iiij^xx et troys et le vij^e jour [de] jullet [hon]norable [hom]me barthelemy buyer marchant [de] lyon fils [de] feu messire pierre buyer jadis [doc]teur en loix par son testament or[don]na [de] construire et [do]ter ceste chapelle a lonneur [de] dieu et de la [do]ulce vierge mere et de saint barthelemy Et [po]ur ces c[ho]ses faire ledit bar[the]lemy [do]na [po]ur une fois [de]ux mille livres t. et pour une messe que [do]ivent dire tous les jours les pre[ben]diers [de] la dicte c[ha]ppelle pour le remede [de] son ame et [de] tous ses [pa]rens Despuis le tre[spa]s dudit [ba]r[th]elemy Jaques bu[ye]r son frere exequuteur du testament [de] son dit frere a faict [he]difier ceste presente c[ha]p[p]elle ainsi que [vo]es. Item lan mil cccc xcv et le iiij jour [de] jung le dit jaques a faict tran s[po]rter [deda]ns la cave [de] ceste c[ha]p[pe]lle les ossemens [de] feu son [pe]re et dudit [ba]rt[he]lemy son frere et [de] loise [da]lmese femme dudit [ba]rt[he]lemy et [de] tous ses pre[de]cesseurs Item lan mil cccc [oc]tante et xj et le xiiij [de] jullet dame marie buatiere mere [de]sdits buyers fut enterree en ladicte cave et or[do]nna par son testament dire tous les sabmedis [de] lan une messe [de]s mors et toutes les festes [de] nostre [da]me une messe dudict jour en ceste dicte chap[pe]lle [pa]r ung aultre prestre que le pre[ben]dier Et [po]ur ce [do]nna trois escus [do]r [da]nnuelle [pen]sion Item le dit Jaques bu[ye]r a fon[de] ung anniversaire general [de pa]in et [de] vin [po]r le remede [de]s ame [de] ses [pa]rens et [de] lui [pa]r[pe]tuelement sans rea chat lequel anniversaire se doit dire tous les ans le premier jo^r [de] septembre au grant [ho]stel et vigille [de]s mors le jo^r [de]vant Et a fait exequuteur le pre[be]ndier [de] ceste c[ha]pelle avec les per[pe]tuaulx et simples prestres [de] ceans en cas que ses [he]retiers ou mess^rs les c[ha]noynes [de] ceans ne [vo]ullissent faire ledit anniversaire ainsi que conste par les lectres [pa]ssees en c[ha]ppitre receues par pitaval secretaire [de] ladicte esglise [de] ceans

CHAPITRE XLIV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE GUILLAUME LE ROY

(1473-1493)

Les premiers travaux de Guillaume Le Roy exécutés dans la maison de Barthélemy Buyer. — Il devient indépendant après la mort de ce dernier. — Ses livres français illustrés. — Ses nouvelles sortes de caractères. — Impressions datées et non datées. — Dispersion de son matériel et fin de son exercice.

Guillaume Le Roy (*Gulielmus Regis*), le premier imprimeur connu qui vint se fixer à Lyon, était originaire de Liège[1]. Les caractères gothiques un peu carrés qu'il a employés tout d'abord, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet, rappellent la forme de la typographie primitive des Pays-Bas. Ils sont imités des *Donats* de l'école dite *Costérienne.*

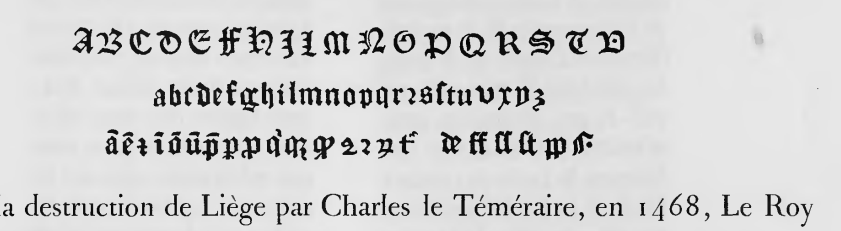

Après la destruction de Liège par Charles le Téméraire, en 1468, Le Roy se serait réfugié à Cologne; de là il serait allé à Bâle, puis à Beromunster, en Argovie, où, dès 1470, le chanoine Hélie de Lauffen avait établi une

[1] C'est à M. Rondot qu'on doit la découverte de la nationalité de Guillaume Le Roy. Il figure dans un rôle de visites d'armes de janvier 1492 (v.st.) : « *De la cave d'Esnay à Nostre-Dame-de-Confort.* — Maistre Guillaume Le Roy, *natif de Liège.* Commendé un espieu ». (Archives de Lyon, série EE IV, inventaire Chappe, 198f, 129. Fol. 1 v°, 10e nom de la page.) L'épieu était encore au XVe siècle une des armes de guerre portées par les gens des communes. — De notre côté, nous avons trouvé, dans les *Establies en cas d'effroy* de 1477 (fol. XI v°, 10e nom), la mention suivante : « *A la tour et porte du Griffon iront en cas d'effroy les gardes qui s'ensuyvent.* — Dixaine pour ladite porte du Griffon : *Le Ligeoys.* » Cette appellation de *Ligeoys,* c'est-à-dire *Liégeois,* peut s'appliquer à notre imprimeur, qui serait ainsi désigné par son lieu d'origine.

imprimerie. Les premiers caractères lyonnais ont une certaine analogie avec ceux du *Mamotrectus in Bibliam*, premier livre sorti de cet atelier.

Guillaume Le Roy vint ensuite à Lyon et se mit au service de Barthélemy Buyer qui fit les frais de son premier atelier.

Le premier livre qui porte son nom a été achevé d'imprimer le 17 septembre 1473 (voir fac-similé, p. 2), dans la maison de Buyer, son patron.

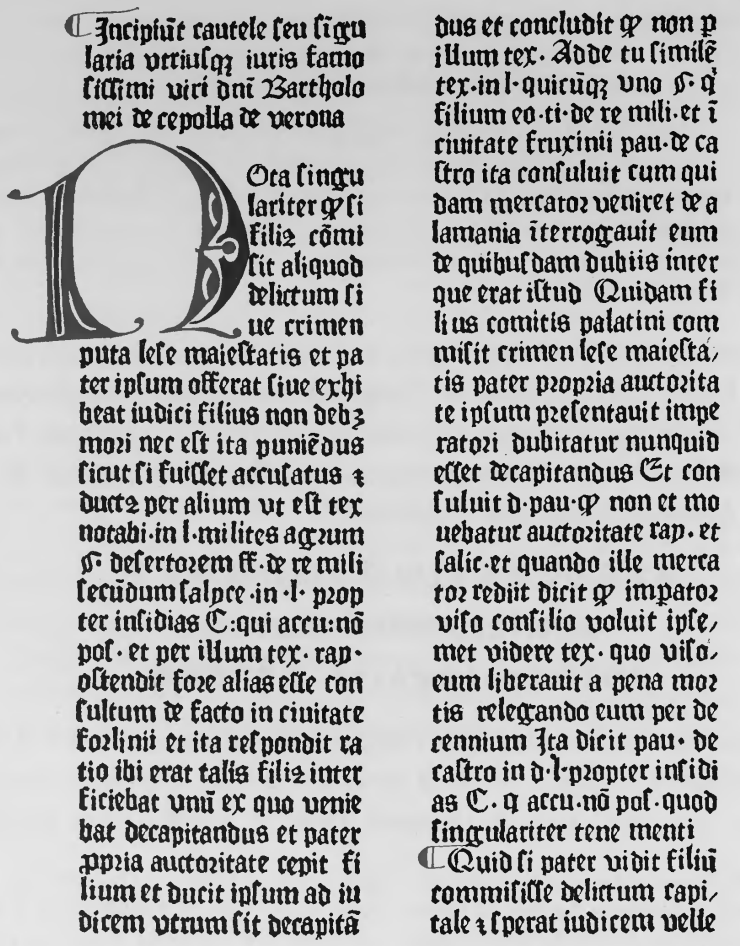

¶ Incipiũt cautele seu singularia vtriusq; iuris famosissimi viri dnĩ Bartholomei de cepolla de verona

Nota singulariter q̃ si filius cõmisit aliquod delictum siue crimen puta lese maiestatis et pater ipsum offerat siue exhibeat iudici filius non debet mori nec est ita puniẽdus sicut si fuisset accusatus et ductus per alium vt est tex notabi. in l. milites agrum §. desertorem ff. de re mili secũdum salyce. in. l. propter insidias ¶: qui accu: nõ pos. et per illum tex. rap. ostendit fore alias esse consultum de facto in ciuitate forlinii et ita respondit ratio ibi erat talis filius interficiebat vnũ ex quo veniebat decapitandus et pater ppria auctoritate cepit filium et ducit ipsum ad iudicem vtrum sit decapitãdus et concludit q̃ non p illum tex. Adde tu similẽ tex. in l. quicũq; vno §. q̃ filium eo. ti. de re mili. et ĩ ciuitate fruxinii pau. de castro ita consuluit cum quidam mercator veniret de alamania ĩterrogauit eum de quibusdam dubiis inter que erat istud Quidam filius comitis palatini commisit crimen lese maiestatis pater propria auctoritate ipsum presentauit imperatori dubitatur nunquid esset decapitandus Et consuluit d. pau. q̃ non et moueatur auctoritate rap. et salic. et quando ille mercator rediit dicit q̃ impator viso consilio voluit ipsemet videre tex. quo viso eum liberauit a pena mortis relegando eum per decennium Ita dicit pau. de castro in d. l. propter insidias ¶. q accu. nõ pos. quod singulariter tene menti

¶ Quid si pater vidit filiũ commisisse delictum capitale et sperat iudicem velle

De 1473 à 1476, aucun livre n'est daté ni signé de lui. Il en existe cependant plusieurs qui sont imprimés avec les mêmes caractères.

Nous citerons entre autres l'ouvrage intitulé *Cautele seu Singularia utriusque Juris*, par Barthélemy de Cepolla, jurisconsulte de Vérone.

Cette édition, non citée, qui est entrée récemment à la Bibliothèque nationale, forme un volume petit in-folio sans chiffres, réclames, ni signatures. On retrouve, dans cette impression, une lettre *v* qui paraît avoir été mal gravée et fondue de travers comme dans le premier livre. (Voir fac-similé, p. 2.) Cet indice matériel a disparu en 1476, la lettre en question ayant été refaite et fondue régulièrement depuis.

nouel· in c·i·in prima colũ
de restitu·in integ·li·vi·
Semp allegatur doctri
na ber·posit glo·ĩ l·i·C: de
predi·li·x·q̃ cõtractz rele,
bratus iudicis auctoritate
valz q̃ omis cessat presũp
tio doli vnde sis cautz tu
q̃ quãdo cõtrahis vt faci
as iudicẽ auctorari per no·
in l vnoz C·qui admicti·
Judex enim teneiur aucto
rari secundum Bar in l·se
pe de decurionibus
Bal·singlãriter no·in l·
puberẽ C·de iure deliberan
q̃ elapso termiõ ad petẽdũ
vnoz possessioẽz põt quis
adhuc agnoscere q̃ tũc vi
detur se gerere p̃ herede et
sic efficitur heres de iure ci
uili Cautela ẽ q̃ quis non
obstãte lapsu terĩni adhuc
petat vnoz possessionez li
cet bar· ibi contra et male
secundum Ange·de peru·
in ru·qui admicti·in x·col·
Tu scis q̃ si filia renũci
at successioni paterne sipli
citer nõ ualet renũciatio l·
partum dotale C·de col·mi
si iuret secũdũ glo:et doc
ibi et est tex·in c·ii·de pac·
in vi·bal·in l·fi·C·de pac·
ponit cautelã vt filia faci
at pactũ de non petendo ali
quid de vnis paternis q̃
tale pactũ etiã non iuratũ
valet vnde sit cautz pater
faciens filiam sibi renunci
ciari uidelicet ut faciat sibi
facere pactũ de nõ petendo
Auream do tibi cautelã
quando testis inutiliter de
posuit reproducas eũ iterz
et q̃ dicat sic depono sicut
alias deposui super tali re
gocio tunc enim primum
dictum inutiliter validat
per secundam repeticionẽ,
eiusdem prime ar·l:legata
inutiliter secundum ange·
ibi ff·de lega primo

Finiũtur hic cautele q̃z
singularia iuris utriusque
per eximium ac exellentis
simum iuris monarche do
minum bartholomeum de
repolla de verona ex diuer
sis vtriusque iuris cõmen
tariis collecte

Une lettre *e* nouvelle, dont le délié intérieur ne se rattache pas par le haut, comme l'ancienne, au corps de la lettre elle-même, mais en est séparé (voir alphabet, p. 36), apparaît en même temps dans la *Légende dorée,* d'avril 1476, et indique l'époque de transition.

Les mêmes signes d'antériorité se remarquent dans un livre français très peu connu, intitulé *Les Merveilles du Monde,* exposé dans les vitrines de la Galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale.

Cy commãce le proheme
Sensuyuent les plus principales histoires:et genealo-
gies du viel testament·Jusques ala nativite de iheslucr
ist :Et plusieurs autres merueilles sus lefait des papes
des empereurs:et des Roys de france·des roys despaig-
ne:de portigal·dãgleterre·et Daragon·Des ducs debre
taigne·de Normendie·de Borbon:Dorleans:de Guyẽne ⁊
Daniou:Et plusieurs autres:Contes:Marquis ⁊ Barõs
Et plusieurs autres chouses nouuelles ⁊ merueilleuses
Et plaines de grand moralite:Et cellent les Cronigs
ou temps que legibet de paris fut fait:par Pierre Re-
my gouuerneur du royaume de france:Le quel par son:
mauuais gouuernement pfut pandu ⁊ estrangle·Et le
premier chapitre parle de Adam ⁊ Eue de ces enfans ⁊
delarche que fist noe:

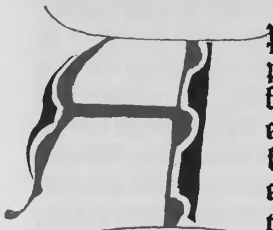

Pres ce que adam fut mis hors de paradis Il eut habitacion auec la femme de la quelle combien quil en eust eu par deuant de elle plusieurs filz et filles Toutesfoys la sainte escripture nen fait mencion que de trois principalement Et fut cayn le premier abel le second et seth le tiers Desquelz Jheslucrist deuoit descendre:des autres se passe briefment Adã puis quil eut vescu ix cens ⁊ xxx ans mourut : Seth engendra enoch et vesquit seth ix cens et·xii·ans Et enoch engendra caynam et vesquit enoch·ix·cens·⁊·v·ans·Malachel engendra iared et vesquit malachel·viii cens·iiii·vins·⁊ v·ans·Jared vesquit·ix·cẽs·xlii·ans·Di eu translata enoch en paradis terrestre la ou il est encores auec helye le ypheie Ou temps de enoch morut adam cõme raconte pierre le cõmenteur Matusale en grendra lameth celuy qui eust premieremẽt·ii·femmes ensamble·le quel descendit de cayn Matusale puis quil

On y trouve la lettre *v* caractéristique dont nous venons de parler et, en outre, on voit dans la composition typographique plusieurs lignes inégales et mal alignées sur le côté droit, particularité qui est considérée généralement comme caractéristique d'ancienneté pour les incunables.

Brunet, qui avait vu ce livre, le jugeait antérieur au *Miroir de la Vie humaine*, imprimé chez Buyer en 1477, et en fixait la date à 1475 ou 1476, au plus tard, comme le prouvait, selon lui, l'absence de signatures et des lettres fleuronnées du *Miroir*.

Et·apropries a loy indeuemēt pour laquelle chose ledit
pierre fut arestes et mis en prison aparis et luy estant
ē prisō sās les grādes rātes ꝛ possessiōs lesq̄lles il auoit
acquises et achetees ꝛ sans les grans garnisons de tos
biens meubles lesquelz il auoit sans nombre tant que
grās barons en eussent eu asses Et·auec precieulx ves
temens et grant vaisselle dor et dargent quil auoit on
en trouua si grant sōme dor et dargent mōnoie quil en
pauoit par·vii·fois C·M·liures auec les aultres desquelz
nul ne porroit estimer la value et pource q̄ ledit pierre
remi ne respondet pas souffisāmēt aux articles opposes
contre luy pource fut il condempnes de estre pendus au
gibet de paris en lan dessudit lendemain de saint marc
leuuangeliste Lequel gibet ledit pierre auoit fait faire
ainsi fut verifiee lescripture laquelle estoit escripte ou
maistre pillier dudit gibet qui disoit ainsi A·ce pillier p
en my·sera pēdus pierre remi Cellui pierre remy estoit
pllus de poures gēs et de petit lieu Toutesfois il auoit
gouuerne tout le royaulme·et en auoit fait a son vou-
loir Et pource le prouerbe cōmun fut acomply en luy
Qui·plus hault monte qui ne doit de plus haul descent
quil ne vouldroit ·

Cy·EST·FINE·LE·LIVRE·NOMME
LES·MERVEILLES·DV·MONDE·

La lettre *v* primitive du *Lotharius*, du *Cepolla* et du *Livre des Merveilles* n'existant ni dans la *Légende dorée* de 1476, ni dans le *Miroir de la Vie humaine* de 1477[1], dans lesquels elle est regravée, cette particularité inobservée confirme le dire de Brunet et justifie pleinement la date de 1475.

[1] On trouve un fac-similé de l'achevé d'imprimer du *Miroir de la Vie humaine... Impressé à Lyon sur le Rosne p. Bartholomieu Buyer, citoien dudit Lyon, le huytiesme jour du moys de juillet, l'an mil quatre ceus septante et sept,* dans les *Premiers monuments de l'imprimerie en France au XVe siècle,* par THIERRY-POUX; Paris, 1890; gr. in-fol., pl. XVIII, n° 3. On y voit que la nouvelle lettre *v* a remplacé l'ancienne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous avons là le premier livre en français qui ait été imprimé en France et qui a précédé la *Légende dorée,* le plus ancien avec date certaine.

On a cru qu'une édition petit in-folio à deux colonnes, de 31 lignes par page, des premiers livres de la Bible, traduits en français par Julien Macho et Pierre Farget, pouvait avoir précédé le *Lotharius.*

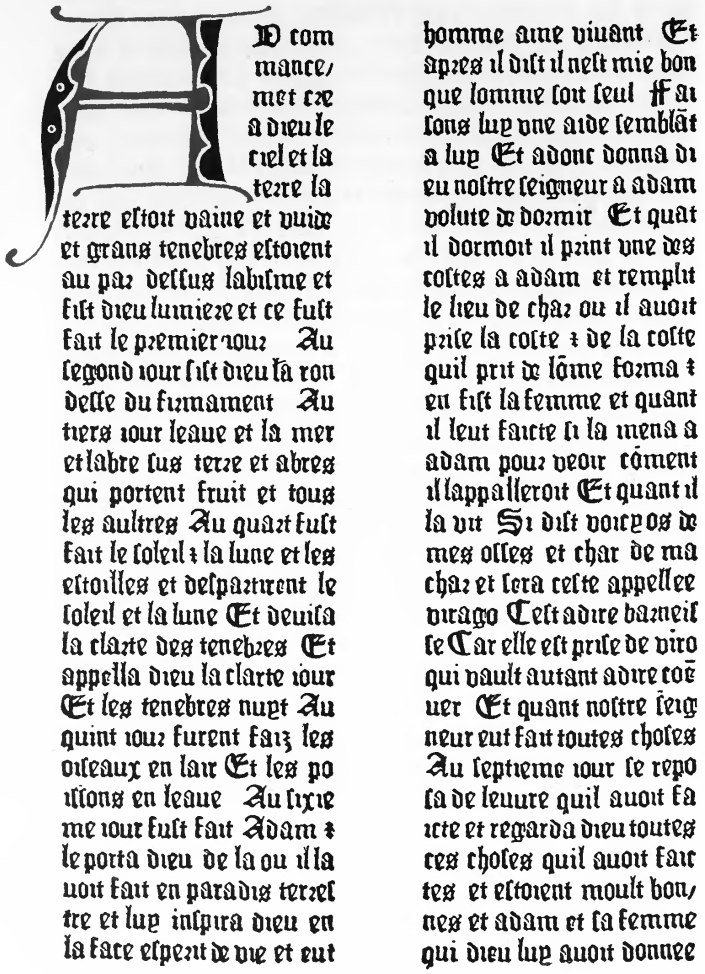

A Dom
mance/
met ce
a dieu le
ciel et la
terre la
terre estoit vaine et vuide
et grans tenebres estoient
au par dessus labisme et
fist dieu lumiere et ce fust
fait le premier iour Au
segond iour fist dieu la ron
delle du firmament Au
tiers iour leaue et la mer
et labre sus terre et abres
qui portent fruit et tous
les aultres Au quart fust
fait le soleil & la lune et les
estoilles et despartirent le
soleil et la lune Et deuisa
la clarte des tenebres Et
appella dieu la clarte iour
Et les tenebres nuyt Au
quint iour furent faiz les
oiseaux en lair Et les po
issons en leaue Au sixie
me iour fust fait Adam &
le porta dieu de la ou il la
uoit fait en paradis terrest
re et luy inspira dieu en
la face esperit de vie et eut
homme ame viuant Et
apres il dist il nest mie bon
que homme soit seul Faisons
luy vne aide semblāt
a luy Et adonc donna di
eu nostre seigneur a adam
volute de dormir Et quat
il dormoit il print vne des
costes a adam et remplit
le lieu de char ou il auoit
prise la coste & de la coste
quil prit de lōme forma &
en fist la femme et quant
il leut faicte si la mena a
adam pour veoir cōment
il lappalleroit Et quant il
la vit Si dist voicy os de
mes olles et char de ma
char et sera ceste appellee
virago Cest adire barneil
le Car elle est prise de viro
qui vault autant adire coē
uer Et quant nostre seig
neur eut fait toutes choses
Au septieme iour se repo
sa de leuure quil auoit fa
icte et regarda dieu toutes
ces choses quil auoit fait
tes et estoient moult bon/
nes et adam et sa femme
qui dieu luy auoit donnee

Le livre commence sans aucun titre ni intitulé, comme dans le fac-similé ci-dessus. Dans l'exemplaire que nous avons vu, et qui appartient à M. Julien Baudrier, bibliographe lyonnais des plus distingués, on lit, sur le feuillet de garde, cette mention en écriture du temps : *La Bible en franchois.*

La *Bible en franchois* ne porte à la fin aucune indication et se termine simplement par cette phrase : *Cy finit ce present livre.* Le rubriqueur a ajouté ensuite la formule *Explicit.*

Le tirage est moins lourd et les caractères paraissent plus nets et moins fatigués que dans le *Compendium breve* du *Lotharius* de 1473.

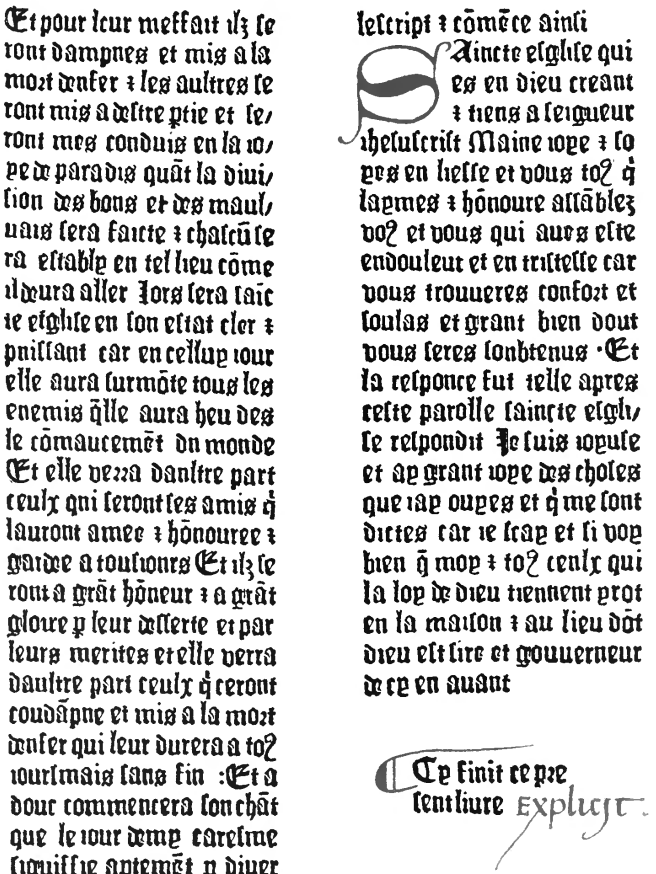

Et pour leur mesfait ilz se
ront dampnes et mis a la
mort doulor ⁊ les aultres se
ront mis a delitre ptie et se/
ront mes conduis en la io/
ye de paradis quāt la diui/
sion des bons et des maul/
uais sera faicte ⁊ chascū se
ra estably en tel lieu cōme
il deura aller Lors sera saic
te eglise en son estat cler ⁊
puissant car en celluy iour
elle aura surmōte tous les
enemis q̄lle aura heu des
le cōmancemēt du monde
Et elle verra daultre part
ceulx qui seront les amis q̄
lauront amee ⁊ hōnouree ⁊
gardee a toulsiours Et ilz se
ront a grāt hōneur ⁊ a grāt
gloire p leur desserte et par
leurs merites et elle verra
daultre part ceulx q̄ seront
coudāpne et mis a la mort
doulor qui leur durera a toz
iours mais sans fin :Et a
dour commencera son chāt
que le iour demy caresme
signifie aptemēt p diuer
les significances ⁊ sont des
auctorites hōnourees selon
lescript ⁊ cōmēce ainsi
Saincte eglise qui
es en dieu creant
⁊ tiens a seigneur
ihesuscrist Maine ioye ⁊ so
yes en liesse et vous toz q̄
laymes ⁊ hōnoure assāblez
voz et vous qui aurez este
endouleur et en tristesse car
vous trouueres confort et
soulas et grant bien dont
vous seres soubtenus ·Et
la responce fut telle apres
cette parolle saincte eglise
respondit Je suis ioyeuse
et ay grant ioye des choses
que iay ouyes et q̄ me sont
dictes car ie scay et si voy
bien q̄ moy ⁊ toz ceulx qui
la loy de dieu tiennent prot
en la maison ⁊ au lieu dōt
dieu est sire et gouuerneur
de cy en auant

Cy finit ce pre
sent liure Explicit.

La fonte est plus régulière et les approches sont plus serrées.

Les majuscules sont exactement les mêmes; certains détails apparaissent plus nettement dans les lettres du bas de casse, tels deux petits traits formant encoche à l'extrémité supérieure des lettres *b, l* et *h,* et un crochet en

haut dans le dos du *g*. La boucle qui commence l'*a* ne se joint pas au milieu comme dans le *Lotharius*, le *Cepolla* et le *Livre des Merveilles*. La lettre *v* est refaite et remplacée par une autre mieux formée. On voit apparaître la nouvelle lettre *e* dont nous avons parlé plus haut. (Voir p. 31.) L'usure apparente du premier caractère de Guillaume Le Roy doit provenir des imperfections de la fonte. Des défauts d'exécution se sont produits au commencement, l'imprimeur n'ayant encore à sa disposition qu'un outillage imparfait et n'ayant pas encore pu régler le travail dans toutes ses parties. Les petites modifications de détail que nous venons d'indiquer ne sont, en réalité, que des corrections et des retouches. Afin que l'on comprenne mieux nos observations, nous donnons ci-dessous l'alphabet des caractères de ce livre :

ABCDEFGHIJIMNOPQRSTV

abcdeefghiklmnopqrsstuvxyz

ãẽĩõũpppq̃q̃ ⁊ ꝛ ·:/

Cet alphabet représente une seconde fonte à approches plus serrées, dont les lettres du bas de casse ont été en partie retouchées ou améliorées sur les mêmes poinçons, sauf la lettre *v* qui a été regravée.

Bien que, dans son ensemble, le volume ait un certain aspect d'ancienneté, et qu'il soit imprimé avec des caractères qui paraissent neufs, il ne prime pas le *Livre des Merveilles du Monde*, mais il peut être antérieur à 1477, date à laquelle les signatures représentées par des lettres au bas des cahiers apparaissent pour la première fois dans les livres lyonnais.

Julien Macho et Pierre Farget ont aussi traduit le *Nouveau Testament* et l'*Apocalypse*, imprimés par Guillaume Le Roy dans l'atelier de Buyer. Il en existe deux éditions sans date : l'une à deux colonnes de 29 lignes par page, dont nous avons donné plus haut un fac-similé (voir p. 7), est sans signatures; l'autre à longues lignes, de 28 par page, est pourvue du signe indicateur de l'ordre des feuillets. On voit, dans l'édition à deux colonnes, des lettres tourneures fleuronnées gravées sur bois, de 23 millimètres carrés, dont nous donnons ci-contre des spécimens et que l'on retrouve dans d'autres impressions lyonnaises de Guillaume Le Roy.

Le premier livre daté dans lequel on remarque des lettres fleuronnées de ce genre est le *Mirouer hystorial*, du 31 juillet 1479.

SPÉCIMEN DES PREMIÈRES LETTRES TOURNEURES FLEURONNÉES

DE GUILLAUME LE ROY, EN 1479

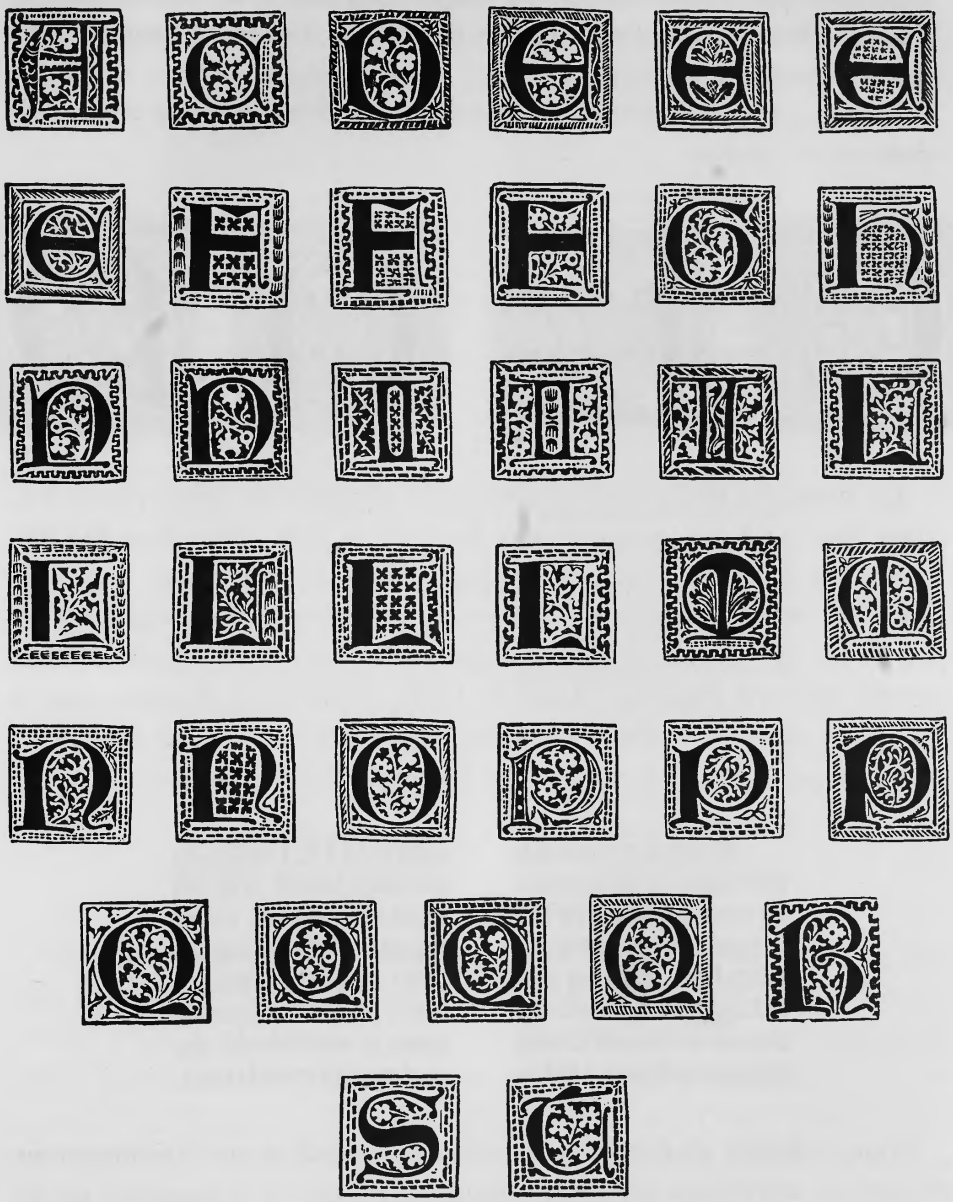

Ces lettres sont inégalement réparties dans les livres qui ont été imprimés ensuite par Guillaume Le Roy, c'est-à-dire que ces initiales, étant gravées sur bois par unité et n'étant pas en nombre suffisant, manquent quelquefois au commencement des chapitres où leur place est restée vide, ou bien sont remplacées par d'autres initiales au simple trait, sans ornements, comme l'a remarqué Brunet, dans l'autre édition du *Nouveau Testament* à longues lignes et avec signatures.

Le Roy a employé en même temps de plus grandes lettres de même style dont voici le modèle :

Les premières lettres ornées gravées pour remplacer les lettres peintes à la main dans les livres ne parurent à Paris qu'en 1486, chez Jean Du Pré. Lyon avait devancé de sept ans la capitale dans cette innovation.

Prosper Marchand, dans son *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie* (p. 66), cite, d'après le catalogue de la princesse de Condé, à Anet, comme ayant été imprimé à Lyon en 1474, le roman de *Baudoyn, comte de Flandres*. Cette date est fausse; c'est 1478 qu'il faut lire, comme nous le démontrons par l'achevé d'imprimer du livre reproduit ci-dessous :

Cy finit ce present li
ure ītitule le liure baudo
uy conte de flandres Et
de ferrāt filz au roy de poz
tingal qui apres fut cōte
de flandres Contenāt aul
cunnes croniques du roy
phelipe de france ⁊ de les
quatre filz Et auſſy du
roy ſaint loys et de ſō filz
iehan triſtan quilz firent
encontre les ſarraſins Im
prime a lion ſur le roſne ⁊
fini le douzeieſme iour du
moys de nouembre lā cou
rant mil iiii cens lxxviii

Brunet (*Manuel du Libraire*, t. Ier, col. 704) considère avec raison comme chimérique une édition de 1474. Celle de 1478, qui est la première, est un

volume petit in-folio à deux colonnes de 27 lignes par page, avec signatures, sans lettres fleuronnées.

Elle commence par une table en 4 feuillets, dont nous reproduisons ci-dessous la première page avec son intitulé. Le texte vient après et occupe 91 feuillets. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale.

Cy commẽce la table
de ce present liure Intitu
le baudoin cõte de flãdres
Et de ferrant filz au roy
de portigal qui apres fut
conte de flaudres contenãt
aulcunes croniques du roy
phelippe roy de france et de
ses quatre filz et aussi du
roy sãit loys et de sõ filz
iehan tristan quilz firent
en contre les sarrasins
Et premierement Com
ment le marquis de millã
enuoya vng messaigier p
deuers le roy de frãce pour
luy donner secour et aide
au foullet premier
Comment le conte de flã
dres sen alla en son pays
de flandres Et mãda tous
ses gẽs puis sẽ alla a mil
lan au foillet seront
Comment le conte de flã
dres conquist en champ de
bataille quãdẽt au fo iii
Comment le conte de flã
dres et ses gẽs sen allerẽt
a romme pour la restau
rer au fo iiii
Cõmẽt le cõte de flãdres
a le cõte de iuliers allerẽt
en gascoigne secourir au
roy de france au fo v
Comment le roy de frãce
ordonna et deuisa a porter
lescu ou lyon rompant a
chascũ deux rest ascauoir
des contes de flandres et
de iuliers au fo xi
Comment le roy de frãce
sen retourna a paris et le
conte de flandres aussi au
fo vi
Comment baudoyn le cõ
te de flandres pour son or
gueil refusa a prẽdre a fẽ
me la fille au roy de frãce
et puis espousa le dyable
au fo vi
Comment lempereur de
constãtinoble vint a paris
pour demander au roy sa
fille amariage au fo vii

On n'y trouve ni le nom de Buyer ni celui de Le Roy, mais on peut dire sans hésitation que l'on a là un nouveau produit typographique de ce dernier.

On a signalé, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, une édition de ce même roman de *Baudoyn,* qui serait sortie des presses de Guillaume Le Roy et aurait été achevée le 12 novembre 1484. Vérification faite, c'est la même que celle de 1478, dont la date a été mal lue ou confondue avec une édition faite à Chambéry, par Antoine Neyret, en 1484.

Les caractères du *Baudoyn*, du mois de novembre 1478, sont exactement les mêmes que ceux du *Miroir de la Vie humaine*, de juillet 1477, et du *Nouveau Testament*, dans lesquels la lettre *v* défectueuse de la première fonte a été remplacée et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J L M N O P Q R S T V X Y

a b c d e f g h i l m n o p q r s ſ ſ t u v x y z

ã ẽ ĩ õ ũ ꝑ ꝓ ꝗ ꝙ ꝛ ba ca de po do he ff fi fl ſſ ſi ſl ſp ſt

La règle que nous venons d'établir pour la lettre *v*, comme signe de reconnaissance des plus anciennes impressions non datées de Le Roy, n'est pas absolue. Il y a une époque intermédiaire qui fait exception. C'est ainsi qu'on la retrouve employée concurremment avec la même lettre regravée de seconde fonte dans un livret petit in-quarto de la bibliothèque de Marseille, sans signatures, dont nous reproduisons ci-dessous deux pages. On n'y trouve pas encore la nouvelle lettre *e* de la *Légende dorée* de 1476. (Voir p. 31.)

N honneur de la trinite
e et de la vierge glorieuse
Au proufit et vtilite
De ceste vie perilleuse
quest en latin tres angoisseuse
Selon mon poure entendement
veul donner bref enseignement
A eschiuer la maladie
que lon nomme communement
en nom francois lepedimie

Peu ont les anciens dicte
de ce qua present vous propouse
Car peu ont este visite
de tel maladie douleureuse
mais ont menne vie Joyeuse
et veseu asses longuement
or va de present aultrement
pour ce mentente est q̃ vos die
par quelle raison et comment
nous peut venir lepedimie

Voustre maison vueilles tenir
monde de tout voustre pouoir
car cest ce qui fait maintenir
sãme et longue vie auoir
et si vous deues pourueoir
que herbe fresche sans ordure
et de fleurs et daultre verdure
soit bien voftre chambre iouchie
tant cõme le temps deste dure
et que regne lepedimie

Encore vos vueille souuenir
poiut ne soit mis en non chaloir
le grant chaleur seult auenir
et regne en voftre manoir
Arouses soit matin et soir
pour le maintenir en froidure
de bonne eau fresche nectez pure
eau rose point ny oublye
ne vin aigre qui de nature
sont contraire a lepedimie

Ce sont des dizains pour se préserver de la peste. L'auteur paraît être un nommé Du Jardin; il aurait écrit ces vers à Montpellier, d'après la note d'un manuscrit de la Bibliothèque Rothschild (n° 579 du catalogue). Le texte de l'imprimé, qui n'a que 19 feuillets et ne nous a pas paru complet, commence en haut de la première page sans intitulé. On a ajouté à la main, d'une écriture du temps, ce titre : *Le régime de l'épidémie et remède contre icelle.*

Après le roman de *Baudoyn de Flandres,* Guillaume Le Roy a imprimé le *Livre de Clamades filz du roy d'Espaigne et de la belle Clermonde fille du roy Carnuant.*

Cy commence le liure de clamades filz du roy delpaigne et de la belle clermonde fille du roy carnuant

En elpaigne a uoit vne damoi celle laq̃lle prit hors du roiaulme a ma ry le filz du roy de lar daigne et fut appellee pcelle damoiselle roy ne delpaigne ⁊ eult nom dortiue ⁊ le roy eut nom marchaditas Moult lẽ treaymerent et fut le roy treluaillãt large et bon cheualier et eurent trois filles donc lelnee eut nom helidor lautre loliadice ⁊ lautre maxi me la plr belle des troil filles et eurent vng fre re q̃ eut nom clamades Et fut enuoie par lon pre le roy marchaditas en grece pour aprendre grec Puis alla en alle maigne pour aprendre lalleman Puis en fran ce pour aprẽdre aussi le francois ⁊ en celui tẽps lincq roys delirãgel con trees commencerẽt fort a guerrier le roy mar chaditas qui eltoit roy delpaigne Aduint vng iour que laduerse partie de marchaditas prindrẽt iourne pour bataillier Lors marchaditas man da lon filz clamades q̃ demeuroit en france le quel vint deuers lon pre et fut fait cheualier ⁊ maitint li biẽ la guer re quil vit a conclusion et a chief de lincq roys qui vouloient guerrier aussi les deux roys qui deuoient auoir les deux leurs et furent enuoyes heraus par tout de par clamades et nullp des dessus nommes ne fail lit de venir a sibile ont ilz furent tor trelhonnel tement receus Et fut la feste fort grãde pour les haultz grans et nobles mariages que furẽt lorl faitz comme cy apres vous orres

Or saches q̃ tor ceulx qui furẽt mandes vindrẽt et auec eux pluseurs au tres pour ouyr les grãs merueilles quon disoit de clamades Quãt tout fut venu clamades espo sa la belle clermoude a moult grant honneur a

Ce livre est non moins précieux que le *Baudoyn.* Il en existe aussi un exemplaire à la Bibliothèque nationale. C'est un petit in-folio à deux colonnes de 26 lignes par page, avec signatures.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il n'y a pas de lettres fleuronnées. Elles sont remplacées par des initiales au simple trait. Brunet fixe vers 1480 l'impression de ce volume.

Des lettres ajourées de même sorte se trouvent également dans le *Trésor de Sapience,* par *Jehan Jarson,* et dans la première édition des *Quinze Joyes de Mariage,* livres que l'on peut voir à la Bibliothèque nationale.

Iuseurs ont travaille a amonester par grans raisons et autorites que cest plus grãt sens de viure en terre a tout homme en franchise et liberte que de soy a seruir de sa volente sãs contrainte A loppinion desquelz on pourroit dire que vng homme na bon sens qui es iopes et delices de ce monde comme en ieunesse garnie de sa volente et de son propre mouuement sans necessite comme lẽtree dune estroicte chartre douloureuse plaine de larmes de gemissemens ⁊ dãgoisses et se bouter de dẽs Et quant il est leans ẽclos on lui ferme la porte q̃ est de fer fermãt a grosses barres ⁊ est si estroitement tenu que iamais pour nulles prieres ne a uoir nẽ pourroit saillir Et par especial doit on bien tenir celui fol ⁊ sãs sens de soy estre ainsy emprisonne sil auoit oy par deuant plourer au dedens de la dure et aspre chartre les prisouniers qui leans estoient et pource nature humaine appete de la liberte ⁊ frãchise plusieurs grãs seigneurs et seignouriesse sont perdues pource que les seigneurs dicelles voloient tollir franchise ⁊ liberte a leurs subgectz Et aussi semblablemẽt plusieurs cites et villes et plusieurs autres menus peuples ont este des la vilennie a este faicte paiera tout Ainsi procederont alẽcontre du ton homme Et ainsi le bon homme est en la nasse dequoy il se repẽt mais il nest pas temps Ainsi viura en languissant tousiours et finira miserablement ses iours

Cy finist ce present liure qui est dit les quinze iopes de mariage

a ii

Brunet, très affirmatif pour la date du *Clamades,* l'est moins pour celle des *Quinze Joyes de Mariage,* qu'il croit devoir placer entre les années 1480 et 1490. Cette date ne saurait dépasser 1483, car, Buyer étant mort dans le courant de cette même année, Guillaume Le Roy, devenu indépendant, n'a plus employé ces caractères qu'il a remplacés par de nouveaux types entièrement différents.

On retrouve encore une initiale A de même facture au commencement du roman de *Paris et la belle Vienne,* petit in-folio à deux colonnes de 27 et 28 lignes à la page. Cette édition, que nous avons vue à la Bibliothèque de la ville d'Agen, qui possède aussi un exemplaire des *Quinze Joyes de Mariage,* n'est citée par aucun bibliographe. Elle se compose de 62 feuillets, dont un feuillet blanc à la fin[1], et fait partie d'un recueil très précieux, provenant de la bibliothèque de Colbert. Ce volume contient les *Quinze Joyes de Mariage* précitées et une édition, également inconnue, du roman de *Mélibée et Prudence,* par Christine de Pisan, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le *Clamades,* les *Quinze Joyes de Mariage* et *Paris et Vienne* ont des signatures au bas des cahiers. Ces trois livres, qui présentent des particularités identiques, sont exécutés avec les mêmes caractères, qui sont ceux du *Nouveau Testament* publié au nom de Buyer; ils ont dû, selon nous, paraître à la même époque, c'est-à-dire vers 1480.

Ces impressions ne sont pas les seules qui peuvent être attribuées à Guillaume Le Roy. L'édition de *Mélibée et Prudence,* qui forme le dernier ouvrage du recueil d'Agen, n'a ni lettres fleuronnées, ni initiales gravées sur bois, et a peut-être précédé les trois autres livres. C'est un petit in-folio composé de 32 feuillets seulement à deux colonnes de 25 et 26 lignes à la page, qui commence sans aucun titre ni intitulé et se termine au recto du dernier feuillet imprimé, au bas de la page, par la formule *Amen,* suivie de ce libellé : *Cy finist ce present liure qui est dit Mellibée et Prudence.*

Mlle Pellechet décrit, dans le *Catalogue des Incunables* de Lyon (n° 482), une édition de *Pierre de Provence et la belle Maguelone,* petit in-folio à deux colonnes de 27 lignes par page, qui avait été signalée auparavant par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. IV, col. 643) comme étant imprimée avec les caractères du *Nouveau Testament.* La date de 1472 qu'elle a attribuée à cette édition n'est pas justifiée, car on voit des signatures au bas des cahiers, et l'on trouve, dans le volume, des lettres fleuronnées qu'elle dénomme lettres grises.

[1] Le *Paris et la belle Vienne* est le deuxième ouvrage d'un recueil de romans de chevalerie qui commence par l'*Histoire de Philippe de Madien,* imprimée à Paris par Guillaume Nyverd, en 1527. Les *Quinze Joyes de Mariage,* reliées à la suite, forment le troisième ouvrage. *Paris et Vienne* commencent, sans aucun titre ni intitulé, par le texte du roman, au haut de la première page, qui porte au bas la signature *ai.* L'achevé d'imprimer, placé au recto du dernier feuillet imprimé, au haut de la deuxième colonne, est ainsi libellé : *Cy finist listoyre du vaillant et noble chevalier Paris et de la belle Vienne, fille du dauphin de Viennoys.* Le verso de ce feuillet est blanc.

Mlle Pellechet a pu être facilement trompée par l'aspect archaïque de caractères fatigués qui, de prime abord, peuvent donner l'illusion d'une impression des premiers temps.

Nous avons vu, à la Bibliothèque de la ville de Carcassonne, un recueil petit in-quarto, dans sa reliure du xve siècle, contenant le *Trésor de Sapience*, de Jean Gerson, le *Lucydaire* et les *Lissons* (sic) *des Morts*, qui présentait aussi des signes trompeurs d'ancienneté.

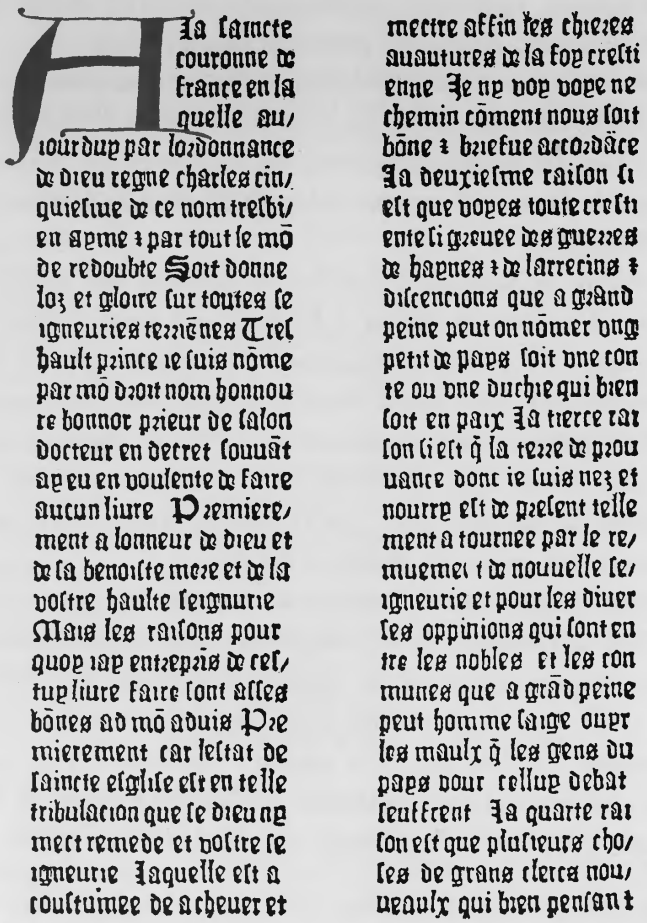
A la saincte
couronne de
france en la
quelle au/
iourduy par lordonnance
de dieu regne charles cin/
quiesme de ce nom treshi/
en ayme et par tout se mõ
de redoubte Soit donne
loz et gloire sur toutes se
igneuries terrienes Tres
hault prince ie suis nõme
par mõ droit nom honnou
re bonnor prieur de salon
docteur en decret souuãt
ay eu en voulente de faire
aucun liure Premiere/
ment a lonneur de dieu et
de la benoiste meze et de la
voltre haulte seignurie
Mais les raisons pour
quoy iay entrepris de ces/
tuy liure faire sont alles
bõnes ad mõ aduis Pre
mierement car lestat de
saincte eglise est en telle
tribulacion que se dieu ny
mett remede et voltre se
igneurie laquelle est a
coustumee de acheuer et
mettre affin les chieres
auautures de la foy crestie
enne Je ny voy voye ne
chemin cõment nous soit
bõne et briefue accordãce
La deuxiesme raison si
est que voyes toute cresti
ente si greuee des guerres
de hayines et de larrecins et
discencions que a grand
peine peut on nõmer vng
petit de pays soit vne con
te ou vne duchie qui bien
soit en paix La tierce rai
son si est q̃ la terre de prou
uance dont ie suis nez et
nourry est de present telle
ment a tournee par le re/
muement de nouuelle se/
igneurie et pour les diuer
ses oppinions qui sont en
tre les nobles et les com
munes que a grãd peine
peut homme saige ouyr
les maulx q̃ les gens du
pays pour cellui debat
souffrent La quarte rai
son est que plusieurs cho/
ses de grans clercs nou/
ueaulx qui bien pensant

A première vue, nous avions jugé devoir mettre ces impressions au premier rang parmi les produits des presses de Guillaume Le Roy stipendiées par Barthélemy Buyer; mais la présence de signatures et de lettres fleuronnées, que nous y avons trouvées ultérieurement, nous a fait changer d'avis.

Nous n'avons pas indiqué tous les livres qui sont imprimés avec ces mêmes caractères. Il y a encore d'autres éditions du *Pierre de Provence,* du *Lucydaire* et du *Trésor de Sapience.* Nous ne connaissons pas toutes les productions des presses lyonnaises à cette époque; on en découvrira certainement d'autres.

Il existe une édition de l'*Arbre des Batailles,* dont nous donnons ici les fac-similés de commencement et de fin, imprimée avec la nouvelle fonte à approches les plus serrées de la *Bible en franchois.*

trois fois en lan si non il
cheuauche pour aler en la
guerre moult dautres bel
les et notables choses ap
partenãs a tos bons roys
et princes pourroye enco
res dire et alles trouuer
Mais encores suis ie si
lasse de escripre pour le pre
sent que ie ne pense plus
riens escripre en ce liure
Toutesfuoyez se temps vi
ẽdras se dieu me donne
espace de viure que ie es
ripray aucuẽs choses sur
les cõtenances q̃ toutes
pl̃nes quelles q̃ elles so
pent ecclesiastiq̃s ou secu
liers hõmes ou fẽmes
doiuent auoir au plus pres
q̃ ie pourray de la saicte es
cripture z du droit escript
selon les dignitez de leurs
offices Et ie prie humble
ment et deuotement a nos
tre seigneur que par sa
grace vous doint en telle
maniere gouuerner vos/
tre roysalme z la saicte cõ
ronne quil vous a cõmi/

se que apres la fin il vos
maine et conduise en la
saincte gloire de paradis
qui iamais ne fauldra

DEO GRASIAS
A M E N

Cy la fin de ce present
liure intitule labre des
batailles

z m

Cette édition, de format petit in-folio à 30 lignes par page, qu'il ne faut pas confondre avec une autre à longues lignes, imprimée à Lyon avec des caractères tout à fait différents et datée du 24 décembre 1481, a des signatures au bas des cahiers. Elle se termine par la formule *Deo grasias* (sic), *Amen,*

suivie de cet achevé d'imprimer : *Cy la fin de ce présent livre intitulé l'Abre* (sic) *des Batailles,* avec la signature *zij* au bas de ces lignes.

M. Proctor nous a signalé la présence, au Musée Britannique, de l'*Histoire du chevalier Oben* ou *Voyage de saint Patrix,* livre inconnu des bibliographes, qui est imprimé à deux colonnes de 30 lignes par page, avec les mêmes caractères que l'*Arbre des Batailles* précité.

AU tempz du roy estiẽne estoit vng cheualier des parties dallemaigne de langues appelle oben q̃ voulsist acoplir le voiage de saint patrix pour visiter purgatoire ainsi cõe plusieurs aultres ont fait Mais plusieurs p demourerẽt et pour ce q̃ plusieus p demouroiẽt larceuesque dicelle contree fist ordonnãce q̃ nul ne fist le voiage sinõ par sa licẽce car ceulx qui p demouroient estoient dampnes en corps et en arme

CEllup cheuallier obẽ sen alla deuers larceuesque de celle contree pour luy demander licence pour faire le dit voiage et quant il eut conte a larceuesque q̃ il estoit de propoz et ẽtencion de faire ⁊ acomplir le dit voiage Larceuesque le amoẽ stoit treffort disãt que il ne voulsist point entreprandre de faire cellup voiãge maiz que il ce voulsist retraire Car plusieurs p estoient demores qui estoiẽt dampnez en corps ⁊ en ame aprez plusieurs mẽciõs ⁊ aduiseme̅s fais au dit cheuallier part larceuesque Le dit cheuallier et fuist tousiours de propos ⁊ entencion de acoplir son voyage Adonquez larceuesque luy va dõner ces lrẽz en mãdãt au prieur de lesglise saĩt pãtrix qui sõt de lordre saĩt augustin que il luy en voye vng cheuallier apelle oben des parties dalemaigne Le q̃l estoit saige ⁊ de tresgrant lignage ⁊ estat le quel auoit propose de faire le voiage de saint patrix en lonneur de ihesus filz de marie pere filz et saint esprit Et quãt le cheuallier fut arriue a saint patrix il presenta ces lrẽs au prieur ⁊ es chanoines dudit lieu lesquieulx retenirent les lectres et le cheuallier vont receuoir a tresgrãt hõneur et reuerance Et le pri

a i

Ce livre présente un intérêt considérable, non seulement à cause de son extrême rareté, mais en raison d'une grande gravure sur bois que l'on voit au commencement, et qui serait, d'après M. Rondot, la plus ancienne planche gravée sur bois pour l'illustration d'un livre à Lyon.

Dans cette estampe, la Vierge est représentée debout et de face avec l'Enfant Jésus dans ses bras; derrière les personnages, est étendu un rideau semé de roses.

Deux anges soutiennent une couronne fleurdelisée et fermée au-dessus de la tête rayonnante de la Vierge, dont la longue chevelure ondulée est pendante.

« Le dessin est très simple, élégant et d'une grande distinction. Il est tout au trait. Le trait est fin et égal; les artistes des premiers temps exprimaient par des traits simples et généraux le caractère principal des sujets, sans chercher à reproduire fidèlement les détails. Le travail de la gravure est très sommaire, et il est à remarquer que des hachures légères et courtes marquent les ombres des plis du manteau. Aucune autre pièce lyonnaise de cette époque ne l'égale en beauté et n'a autant d'originalité. Elle est lyonnaise quant à l'origine et peut-être même quant au faire. Elle est flamande quant au style. Par les draperies et quelques détails, elle rappelle certaines peintures de l'école de Bruges. La Vierge, cette Vierge attristée aux grands yeux, a une attitude et une expression pleines de dignité et de charme [1]. »

La même planche se retrouve au commencement et à la fin du *Livre intitulé Vita Cristi,* édition de format petit in-folio, avec figures sur bois dans les colonnes du texte, décrite par le docteur Desbarreaux-Bernard dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse* (n° 27, p. 27-28).

Le livre ne porte ni date, ni nom d'imprimeur; mais les caractères que nous avons identifiés sont ceux de *L'istoire de Mélusine, imprimée à Lyon par Maistre Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs de livres.*

Une première édition du voyage de *Mandeville* est imprimée avec les caractères de seconde fonte de l'*Arbre des Batailles* et du *Chevalier Oben* (voir fac-similés, p. 44, 45 et 46) et présente des dispositions typographiques semblables de 30 lignes par page.

Cy finist ce trespaisant
liure nome Mande ville par
lanc moult autentiquement
du pays et terre doultre mer
Et fut fait lā MiCCCC
lxxx le un iour daurul

Cette édition de *Mandeville,* qui se trouve à Londres, fait partie de la collection léguée au Musée Britannique par Thomas Grenville [2]. Elle est datée du 4 avril 1480; l'*Arbre des Batailles* et le *Chevalier Oben,* non datés, sont de la même époque environ.

[1] Rondot (N.), *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 118-119; ouvrage cité.

[2] On trouvera une notice sur ce livre dans la *Bibliotheca Grenvilliana;* London, 1842; II, p. 432.

Les livres en français que l'on publiait à Lyon, de préférence aux livres en latin, étant des articles d'une vente courante, furent souvent réimprimés; c'est ainsi que l'on constate fréquemment deux éditions, quelquefois trois du même ouvrage, faites à peu d'intervalle.

Les exigences de la production obligèrent Guillaume Le Roy à augmenter son matériel. C'est ce qui peut expliquer, pour la *Bible en franchois,* l'usage d'une nouvelle fonte à approches plus serrées, employée concurremment, pendant un certain temps, avec la seconde fonte provenant de l'ancien matériel rectifié utilisé pour le *Miroir de la vie humaine* de 1477, le *Nouveau Testament,* le *Baudoyn* et autres livres, jusqu'au moment où une troisième fonte remplaça définitivement la seconde, en 1480.

Guillaume Le Roy a retouché les poinçons de ses lettres de bas de casse ou les a regravés partiellement, comme on peut le voir dans le *Lapidayre* dont nous présentons ci-dessous deux pages en fac-similés :

Pour lamour du bon roy phi
lippe de france que dieu ait
en la saincte garde fust fa
it ce liure qui est appelle le liure
des pierres celluy qui ce liure fist ser
cha maintes abayes et pluseurs sa
iges clers ⁊ a pluseurs lapidaires
et a pluseurs sages diuins parla ⁊
en quis pour sauoir les vertus des
pierres et ce que les liures en diso
ent fist transslater de latin en fra
cois et en plain conseille pour lacord
des saiges clers Ce liure noꝰ de
uise des pierres naturelles ce que la
bible en dist ⁊ ce que dieu meismes
en dist Et q̃ salomõ ⁊ saint iehan
euuangliste en disent qui seurẽt la
force ⁊ les vertus des pierres ⁊ ce q̃
eracles en dist moult feisent plus
apertes miracles ⁊ vertus ce ne fut
la meseresance des gens ⁊ la nõ foy
et le peche Et en maint lieu ont
valu aux mires · ne herbes ne raci

coleur ⁊ le fait de cõseil ⁊ est dõbte
de ses ennemis et le fait agreable
et plaisãt adieu et a toutes gens

Turquoyses

Turquoyses sont de deus couleurs
lune tirant a couleur de vert les aul
tres sont celestres ⁊ sont bõnes a hõ
mes qui ont cheuaulx car ce que tou
che la pierre mãge le cheual iama
is ne peut estre effõdus ne galtes
ne chaut ne froit mal ne luy fera
ne les ongles ne luy mueront a cel
luy qui la porte vin ne viãde ne luy
fera mal ne sont cheual ne charra
ne celluy qui la porte ne peut noyer
en eau

Iris

Iris est une pierre samblable a ceil
tal ⁊ vient en la mer rogge ⁊ a · vi ca
res elle dõne victoire des ẽnemis a
celluy qui la porte liesse ⁊ grace du
peuple ⁊ fẽme qui enfãte ⁊ la luy el
le a plus tost enfãte son enfant et
a moins de douleur

Cette impression, qui n'est pas mentionnée par les bibliographes, forme un livret petit in-quarto de 20 feuillets à 23 lignes par page, dépourvu de

IMPRIMERIE NATIONALE.

signatures. L'exemplaire que nous avons eu entre les mains, et d'après lequel les fac-similés de la page précédente ont été reproduits, se trouve à la Bibliothèque de la ville de Marseille[1]. Il est relié avec le *Régime de l'Épidémie,* mentionné ci-dessus (p. 41).

La juxtaposition des deux opuscules fait ressortir la différence des deux sortes de types employés par Guillaume Le Roy.

Les lettres majuscules ou capitales sont restées exactement les mêmes que dans le *Régime de l'Épidémie* et n'ont pas été refondues. Mariées avec une fonte neuve de même corps, elles paraissent lourdes et fatiguées dans le *Lapidayre.*

Quant aux lettres de bas de casse employées dans le texte, elles paraissent plus légères, dans leur première pureté. Les pleins retaillés sont moins épais qu'auparavant. La plupart des lettres se terminent en pointes ou en boucles qui leur donnent une certaine élégance. On voit le *g* à crochet, l'*a* et l'*e* de nouvelle forme et autres particularités de détail, signalées pour les caractères de la *Bible en franchois.* (Voir p. 34-35.) Il y a, en outre, le signe de l'abréviation *us,* en forme de gros chiffre 9, à longue queue recourbée en arrière, qui ne figure que dans la fonte à approches serrées (voir alphabet, p. 36) et se retrouve à la troisième ligne du *Lapidayre,* dont nous donnons ci-dessous l'alphabet.

Les majuscules G, H, K, X, Y, Z, non employées dans le texte, manquent.

ABCDEFIMNOPQRSTV

abcdefghilmnopqrstuvxyz

Le *Lapidayre* est sans date; mais, quoiqu'il n'ait pas de signatures, il est antérieur à 1477. Il a dû paraître en 1476, après le *Livre des Merveilles du Monde,* et a certainement précédé la *Bible en franchois,* dont les mêmes caractères semblent déjà moins neufs et dans lesquels les petites pointes

[1] A l'époque où nous l'avons examiné à Marseille, le *Lapidayre* faisait partie d'un recueil d'opuscules incunables classés dans la Réserve de cette bibliothèque sous la cote O^{mb}, n° 11. Depuis peu, la Bibliothèque nationale a eu la bonne fortune d'acquérir un bel exemplaire de ce livre précieux provenant de la bibliothèque de feu M. Ch. Schefer, de l'Institut.

ténues qui terminent certaines lettres se sont arrondies ou ont disparu en grande partie.

On ne connaît pas de livres datés, imprimés avec ces caractères, après le *Mandeville* du 4 avril 1480. Le même ouvrage fut réédité à Lyon, le 8 février de l'année suivante, à la requête de Buyer; mais cette édition est composée avec des caractères différents, qui sont ceux de Martin Husz.

Guillaume Le Roy s'était séparé de Barthélemy Buyer avant 1481. « En cette année, dit M. Rondot, il était tout à fait indépendant, et tenait à loyer partie d'une maison sise en la rue tirant de Sainct Anthoine à Nostre Dame de Confort[1]. »

Le nom de Guillaume Le Roy ne reparaît plus que deux ans après, en 1483. Buyer venait de mourir, et rien ne s'opposait plus à ce que Le Roy signât les livres qu'il imprimait pour son propre compte.

Le premier livre connu au nom de Guillaume Le Roy seul, avec une date et un quantième certains, est un roman de chevalerie, de format petit in-folio, tiré de l'*Énéide* de Virgile.

Le texte commence par ce préambule, trop curieux pour que nous ne le transcrivions pas ici tout au long, dans son langage naïf et imagé de vieille langue française, qui respire les idées de noblesse chevaleresque et de liberté telles qu'on les comprenait alors :

A l'onneur de Dieu tout puissant, de la glorieuse Vierge Marie de toute grâce et à la utilité et prouffit de toute la police mondaine, ce présent livre, compilé par Virgille, très subtil et ingénieux orateur et poète, intitulé *Eneydes,* a esté translaté de latin en commun langaige auquel pourront tous valereux princes et aultres nobles veoir molt de valereux faictz d'armes. Et aussi est le présent livre nécessaire à tous citoyens et habitans en villes et chateaulx, car ils verront comme jadis Troye-la-Grant et plusieurs aultres places fortes et inexpugnables ont été assegies aprement et assaliez et aussi corageusement et vaillamment deffendues. Et est ledit livre au temps présent fort nécessaire pour instruire petis et grans pour chascun en son droit garder et deffendre, car chose plus noble est de mourir que de villainement estre subjugué.

L'ouvrage a été traduit ou plutôt paraphrasé en anglais sur le texte français et imprimé à Westminster-lez-Londres par William Caxton, en 1490.

[1] Rondot. *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 94, note 1; ouvrage cité.

L'édition lyonnaise est de la plus grande rareté. La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de l'Arsenal en possèdent des exemplaires. Nous donnons ci-après plusieurs fac-similés de cet ouvrage :

a Lóneur de dieu tout puissant ō la glorieuse vier
ge marie mere ō toute grace. ⁊ a la vtilite ⁊ prouf
fit de toute la police mondaine ce present liure
compile par virgille tressubtil ⁊ ingenieux orateur ⁊ poete
intitule esneydes a este translate de latin en cōmun lāgaige
auq̄l pourrōt to⁹ valereux princes ⁊ aultres nobles veoir
mōlt de valereux faictz darmes· Et aussi est le pnt liure ne
cessaire a to⁹ citoyēs ⁊ habitās en villes ⁊ chateaulx car ilz
verrōt cōme iadis troye la grāt ⁊ plusieurs aulttes places
fortes ⁊ inexpugnables ont este assegies apremēt ⁊ assaliez
⁊ aussi corageusemēt ⁊ vaillāmēt deffendues. Et est ledit
liure au tēps pnt fort necessaire pour instruire petis ⁊ grās
pour chascū en son droit garder ⁊ deffendre. car chose pl⁹
noble est de mourir que de villainemēt estre subiugue.

Comment priame roy trespuissant ediffia la cite de troye la grant.

a 2

Ce livre contient des figures sur bois d'un art primitif. A la première page, après le préambule, on a représenté la fondation de la ville de Troye, par le roi Priam, avec cet intitulé : *Comment Priame roy tres puissant ediffia la cité de Troye la Grant.*

Parmi les spécimens de ces illustrations naïves, on voit Énée, après la ruine de Troye, arrivant avec ses compagnons devant Laurente, la ville du roi Latinus, la fondation de Carthage et l'épisode de la rupture avec Didon.

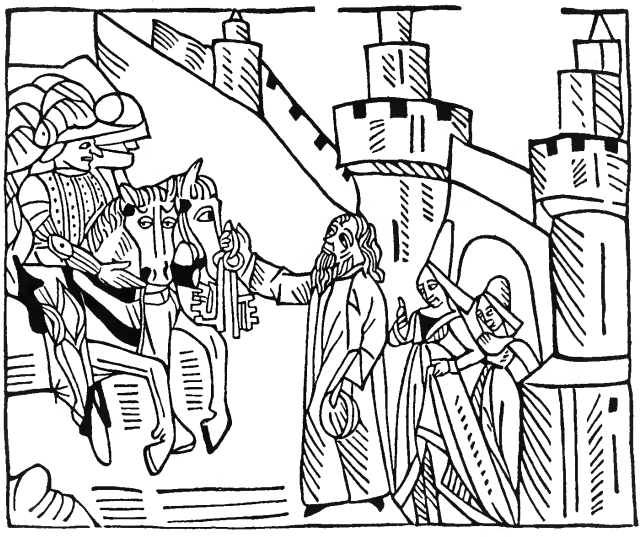

Comment dydo en libie pais estrange achata terre du large dung cuyr de beuf ont elle edifia la cite de cartage.

Comment dydo auecques grandes maledictions donna congie a enee.

Comment dydo congnoissant le departement de enee couroyt par my la cite de cartaige comme femme desesperee et hors du sens.

Il n'y a, dans ces anciennes images destinées au populaire, aucune perspective pour les objets et les choses matérielles, mais les personnages sont bien dessinés et se présentent dans les attitudes qui leur sont propres. Les costumes du xve siècle, les hauts bonnets des femmes et les coiffures sont intéressants à étudier. Le volume se termine par l'achevé d'imprimer suivant :

Cy finit le liure des eneydes compi le par Virgille lequel a este translate de latin en francois Imprime a lyon par maistre Guillaume le roy le der nier iour de septembre Lan mil qua tre cens.lxxxiii·

Les caractères du texte, dont voici l'alphabet, sont entièrement différents de ceux que Guillaume Le Roy avait employés jusqu'alors :

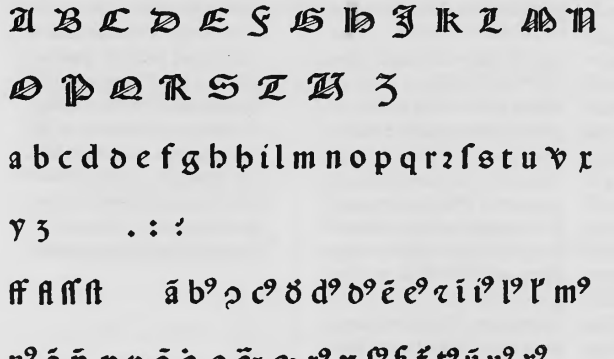

Il est à remarquer que Barthélemy Buyer mourut à Lyon en juillet 1483 et que le *Livre des Eneydes* ne parut, avec le nom de Guillaume Le Roy, que trois mois après le décès de celui qui l'avait patronné et qui avait abrité sous son toit le premier atelier typographique établi à Lyon. Sans avoir été, à proprement parler, son associé, Barthélemy Buyer a pu faire à Guillaume Le Roy les avances nécessaires pour monter son atelier et lui donner à imprimer des livres dont il a fait les frais, le laissant libre d'en exécuter d'autres

à ses risques et périls; mais il a dû exister entre eux un traité que nous ne connaissons pas, interdisant à Le Roy d'imprimer son nom sans le consentement de l'autre. On ne peut expliquer autrement pourquoi les quelques livres signés de ce dernier, à certains intervalles, sont toujours accompagnés du nom de Buyer. Le contrat s'étant trouvé rompu par la mort de celui-ci, Le Roy en avait profité pour reprendre sa liberté d'action.

La même année, Guillaume Le Roy imprimait une édition du Manuel des curés (*Manipulus curatorum*), de Guy de Montrocher :

Incipit manipul⁹ curatorũ cõpositus a Guidone d̃ mõte roche. sacre theo. pfes.

Reuerendo in xpo patri ac dño domino Raymundo diuina prouidentia sancte sedis Valentie epo. suoꝫ deuotoꝫ minim⁹ Guido de monte roche. cuꝫ deuota ⁊ hũili recõmẽdatõe se totũ suis obsequijs mãcipatũ ꝓmẽdat. Fõs sapiẽtie dei vbũ dispositõe mirabili oia ordinãs et disponẽs militãtes ecclesiã ordiauit ⁊ dispo suit adistar ecclesie triũphãtis Qd̃ figuratiue fuit ostensuꝫ legislatori moysi quãdo pceptũ sibi fuit edificare tabernaculuꝫ in deserto iuxta exẽplar qd̃ sibi in mõte fuerat demõstratuꝫ Tabernaculũ siquidẽ in but⁹ mũdi deserto cõstructũ est militãs ecclesia adinstar illi⁹ que surſuꝫ est ihrl'm ordinata. Cuius quid̃ militãtis ecclesie fundamẽtuꝫ in mõtibus sanctis ꝓpheta cõtemorãs per mõtes supiores platos apl'os succedẽtes insinuat. Qui ad modũ spiritũ supme ierarchie supmi medios. medij iferiores. videlꝫ ꝑlatos illuminant pficiunt atq̃ purgãt. vt sic medij a supioribus illuminati sanctis pfectis vtutib⁹ ac errorib⁹ expurgati inferiores seculares. ſ. laicos simili mõ illumient pficiant ⁊ expurgẽt q̃ facẽt nequcũt nisi fuerit diuis doctrinis ibuti. hec ergo attẽta ⁊ vigili meditatõe ꝓpensans sequẽs opusculũ de instructiõe neophitoꝫ curatorum cõposui. rudi quidẽ stilo. sed vtili nõ curãs de verborũ ornatu. sed de aiaꝫ ꝓmodo et pfectu. Quod quidẽ opusculum ad vos qui estis sacrosancte ecclesie luminare ꝑclarum qui lucetis velut lucerna lucẽs in firmamẽto ecclesie militantis q̃ radio diuie sapiẽtie exemploq̃ vite sanctissime ac sarculo correctõis caritatiue subditos vestros illuminatis et purgatis duꝫ hũiliter destinãdũ. vt lima correctõis vẽe polituꝫ ꝓdeat in publicũ q̃ sine illa ꝓdire nõ audet. Suscipiat⁹ vos a nullo poterunt pati. Erũt ẽt immortalia. qꝫ nullo mõ poterunt mori. Erunt ẽt clarissima vñ Saluatori. Fulgebunt sancti sicut sol in regno pris mei. cuius regni ꝓciues nos faciat Rex regũ ⁊ dñs dominãtium ihesus christus Amen

Hec circa officium curatoꝫ breuit̃ a nobis cõposita sunt vt simplices in aliq̃ instruerent ⁊ magis puecti ad altiora inuestiganda laborarẽt Obsecrans vt si in libello isto lector aliqua vtilia inueniat ipsa attribuat deo soli. grates ei referens q̃ nobis peccatorib⁹ aliquãtulum scintillã intelligẽtie impartire dignatus est. Illa autem que minus bñdicta sunt ignorãtie ꝓpositoꝫ aut inaduertentie ascribens caritatiue corrigat. ⁊ ꝑ nobis peccatoribus ad deum ꝑces fundat

Hoc opus qui curatorum Manipulus intitulat̃. in quo quidẽ multa notatu digna auctoritateq̃ fundata de eccl'ie sacramẽtis ponunt̃ ad eruditionem minus prudentium religiosorum. perfectum est. Impressumq̃ Lugdũ. per prudentem opificem Guilhermũ regis. Anno dñi. M. lxxxiij.

Finit feliciter.

Il est dit, à la fin, que cet ouvrage a été terminé et imprimé à Lyon par Guillaume Le Roy, ouvrier entendu dans son métier (*Hoc opus... perfectum est, impressumque Lugduni per prudentem*[1] *opificem Guilhermum Regis*).

[1] *Prudentem* ne doit pas être traduit ici par « homme prudent », mais bien selon le sens indiqué par Du Cange : *cognitione præditus, intelligens,* termes qui, en s'appliquant à un imprimeur de livres, signifient qu'il est entendu, autrement dit habile et expérimenté dans son métier.

Le volume, de format petit in-quarto, est daté de 1483, mais le mois et le quantième ne sont pas indiqués. Il est exécuté avec un caractère gothique intermédiaire de même famille, dont voici l'alphabet :

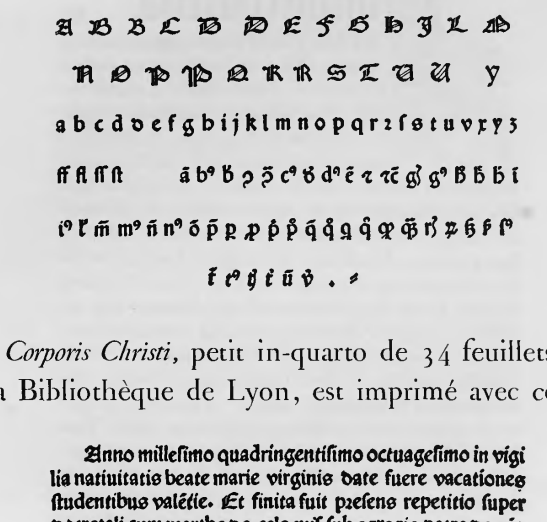

Le *Tractatus Corporis Christi*, petit in-quarto de 34 feuillets, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque de Lyon, est imprimé avec ces caractères :

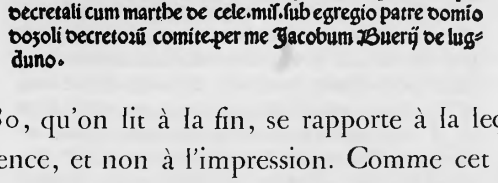
Anno millesimo quadringentisimo octuagesimo in vigi
lia natiuitatis beate marie virginis date fuere vacationes
studentibus valêtie. Et finita fuit presens repetitio super
decretali cum marthe de cele.mis.sub egregio patre domio
dozoli decretorũ comite.per me Jacobum Buerij de lug=
duno.

La date de 1480, qu'on lit à la fin, se rapporte à la leçon du professeur Dozol, faite à Valence, et non à l'impression. Comme cet opuscule porte le nom de Jacques Buyer, frère de Barthélemy, il n'a pu paraître qu'après la mort de ce dernier.

Du Verdier cite une édition du *Traicte des eaux artificielles*, imprimée au nom de Guillaume Le Roy en 1483. Cette impression n'a pas été retrouvée.

Nous ne connaissons aucun livre signé de Guillaume Le Roy en 1484.

En 1485, le 8 avril, il terminait l'impression des Offices de Pâques (*Paschalia secundum usum ecclesie Lugduni*), petit in-quarto de 68 feuillets :

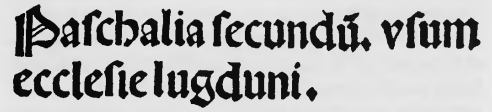
Paschalia secundũ. vsum
ecclesie lugduni.

Cet intitulé, en deux lignes de très gros caractères, comme les intitulés du *Livre des Eneydes*, est un des plus anciens exemples que nous connaissions d'un titre imprimé à Lyon sur une page isolée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La lettre S de début du texte représente un reptile fantastique ailé, et à pattes d'oiseau, replié sur lui-même, qui avale un serpent :

Primum pascha. B

SI festum pasche xi. kal'. aprilis euenerit domica. In octa. pasche vō de ā nūcia. bē marie. Feria.ij.fit fest ū eiusdē ite grū Fe.iij.ad matu.℣.Maria magda. ℣.Angelus.℣. Tulerunt. Lectio.iij. ō omelia Luz esset sero. Totū illud quod remanet de feria.ij. et.iij. In laudi.añ. Et respicientes. all'a.pō. Dominus reg.añ. Mane nobiscū.pō. Bñdicī Ad missam epl'a. Quidam vir illustris. Ad vō.añ. Ego sum alpha ⁊.o. pō. Mag. Feria.iiij.℣. Virtute magna ℣. Expurgate.℣. Ecce vicit leo. Lec.iij.ō omel'. Maria magda. In lau. añ. Et ivrauit. all'a.pō. Domin reg. añ. Afferte.pō. Bñd. Ad missaz epl'a. Cū venissent paulus euāgel'. Exierūt mulieres. vō. ō sancto nicetio. Feria. v.festum eiusdem.lec.iij.de omelia. Maria magda. Ad vō.añ. Quia vidisti me.pō. Mag. Feria.vi.℣. Dign es.℣. Maria.magō.℣. Angel. Lec.iij.de omel'. Una sabbati. Totū illud qō debet legi feria.vi.et sabbato pro pter festū sancti ābrosij. In lauō. añ. Data ē michi. all'a pō. Domin reg.añ. Hec autez.pō. Bened. Ad missaz epl'a. Placuit apostolis. euāgel' Exeuntes mulieres. vō. de sancto ābrosio. Sabbato fit festum eiusdem inte gruz. Ad vō.proc.℣. Ego sicut vitis.oro. Omp̄s.s.d. q būa.ij.pc.℣. Audiui vocem.oro. Opō.s.d. deduc nos.

DOmica pria p octa.ad matu.℣.per ordinē. Ego sicut vitis.in lauō.añ. Ego sum pastor bonus. alleluya.pō. Dñs reg.añ. Xpūs resurgēs.pō. Bñd. Ad vō.aū. Ego sum pastor bon pō. Mag.proc.℣. Docete

a 2

L'achevé d'imprimer nomme les ecclésiastiques Léonard Bachelier, Claude Berthod et Pierre Jacquet, qui furent chargés, par le cardinal de Bourbon et le Chapitre, de mettre en ordre ce rituel spécial à l'Église de Lyon :

Ad laudem omnipotentis dei et eius sancte ecclesie finit opus perutile dictum pascbale secunduz vsum ecclie lugduñ.gratis ordinatum per viros venerabiles.videlicet dñm leonardū baccalarij custodem sancte crucis lugduñ. Claudiū bertbodi capellanū ppetuū dicte ecclie lugduñ. et dñm petrum Jacqueti vicemagistrū ecclesie collegiate sancti pauli lugduñ. De voluntate et pcepto Re.d.n.dñi cardinalis de borbonio archiepi ⁊ comitis lugduñ.⁊ egre gioz viroz dñoz decani et capituli comitū ecclie lugduñ. Impressum per magistrum guilhermū regis.et finituz die octaua mensis aprilis.anno dñi millesimo.cccc. octuagesimo quinto. Rogate deum pro ipsis.

Et sic est finis.

Les *Paschalia* sont imprimés avec les nouveaux caractères du *Manipulus Curatorum*. Dans ce livre, Guillaume Le Roy emploie un nouveau genre d'initiales ornées qui remplacent les lourdes lettres fleuronnées de Barthélemy Buyer :

A passant parmy
Une lande
e Plaine de roses et
de fleurs
De romarin et de
lauende
Daubefins de toutes couleurs
Pour entreoblier mes douleurs
Ainsi que tueur qui se soulcie
Transi en lermes et en pleurs
Par force de melencolie
Trouuay Ung lieu moult delectable
Moult souef fleurāt mōlt sauorāt
A lombre dung arbre notable
Qui estoit bel et bien fleurant
Ung ru auoit dessoubz courant
Tout enuironne de fleurettes
Dung son gracieup murmurant
Et plus cler que les sept planetes
La feis Une bergeronnete
Chanter melodieusement
Et disoit Une chansonnette
Dittee moult soutifuement
Je prins tel reiouissement
A oyr sa doulce armonie
Que Joubliay totellement
La douleur de ma maladie
Je ne prius point a elle garde
Ma son abit ne a sa facon
Ne aussi aup brebiz quelle garde
Mais entendis a la chancon
Et Jacoit ce que le doulp son
Me contraingnist a sommeiller
Pour apprendre aucune lecon
Meffortay de moy reueiller
Si entendy quelle parloit
De larbre que deuant nommoye
Et que en chantant elle disoit
Gentil arbre dieu te doint Joye
Tige plaisant en qui serdoye ;

a ii

En 1485, Guillaume Le Roy imprime le mystère de la *Destruction de Troye la Grant*, par Jacques Millet, livre illustré de nombreuses gravures sur bois, dont une édition avait paru à Paris l'année précédente, chez Jean Bonhomme.

D'après la première page du prologue, reproduite à la page précédente, on peut se rendre compte que l'artiste lyonnais s'est inspiré des illustrations parisiennes. Il ne les a pas toujours copiées servilement et en a souvent modifié certains détails, surtout dans les costumes :

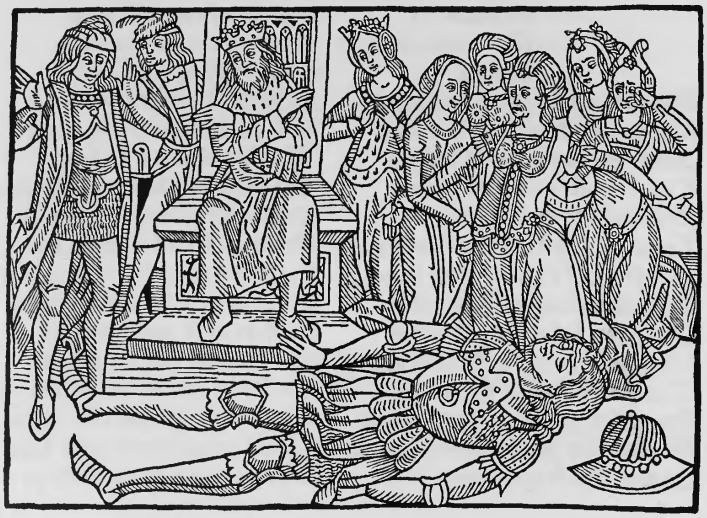

Il y a un grand progrès dans la facture de ces bois, si on les compare à ceux du *Livre des Eneydes*. Les deux planches ci-dessus représentent *Hélène au Temple de Vénus* et *Andromaque devant le corps d'Hector*.

Cette autre gravure reproduit une bataille. Le bouillant Achille, à cheval, se lance dans la mêlée. Le roi Agamemnon, à la tête de son armée, met pied à terre et défie Anthénor au combat :

La *Destruction de Troye* est imprimée avec un gros caractère de forme anguleuse, qui diffère entièrement des précédents. En voici l'alphabet :

A B C E D E F G H I L M

N O P Q R S T V X

a b c d e f g h i k l m n n o p q r s ſ s t u

v p y z

ſſ ſſ ſſ ſſ ſſ ſſ ſſ ſſ ſſ . ã ẽ ẽ ĩ õ p̃

p̃ p̃ q̃ q̃ p̃ ũ

C'est une espèce de bâtarde gothique de 13 points qui paraît imitée d'un des types de Mathieu Husz, sauf les lettres capitales, parmi lesquelles on distingue l'A, d'une forme toute particulière, évasée par le haut, avec un trait recourbé se projetant en avant et formant crochet.

Nous reproduisons ci-après en fac-similé la dernière page du livre, qui se termine par le libellé suivant : *Cy finist la destruction de Troye la grant mise par parsonnages* (sic), *imprimée à Lyon par maistre Guillome le Roy, finée* (sic) *l'an mil cccc quatre vingz et v :*

Sans faire plus de longuement
Mon frere et moy nous en alons
Si vous mercye humblement
De vostre aide et vrayement
Si dieu plaist le desseruirons
Mon beau frere or nous partons
Si vous plaist et si nous hastons
Demmener nostre compaignie
Et en noz pays retournons
Car puis que cy fait nous auons
Certes nous ny demourrons mye
Adonc sen vont et leurs gens
aussi et puis nestor dira
Puis que chascun sen veult aler
Je men vray sans plus parler
En pille dont ie suis venu
Si vous veulx conge demander
Beausseigneurs car sãs plus tarder
De partir suis tout resolu
Mais iay le cueur tout espardu
De mon enfant que iay perdu
Et que ie ne remenray mye
Mais puis que les dieux lont voulu
Ainsi soit et pour tout salu
A dieu toute la compaignie
Lors sen va et menesteus dira
Pirrus sire a dieu vous dy
Et vous thoas mon cher seigneur
Thoas
Quant à moy ie men voys dicy
Diomedes
Pirrus sire a dieu vous dy
Pirrus
Certes ie men vray aussi
Dedens magnisse la greigneur
Menesteus
Pirrus sire a dieu vous dy
Et vous thoas mon cher seigneur
Thoas
Puis que nous auons acheuee
De nostre ieu la demonstrance
Pirrus
Prenez en gre sil vous agree
Puis que nous lauons acheuee
Thoas
Je men reuoys en ma contree
Diomedes
Et moy aussi sans demouree
Puis que nous lauons acheuee
De nostre ieu la demonstrance
Thoas
Or a este premierement
Par les troyans rauie helene
Et puis les grecz mis en grant peine
Et troye arse finablement
Pirrus
En fortune na nullement
Fiance cest chose certaine
Thoas
Or a este premierement
Par les troyans rauie helene
Diomedes
Si vous prions tres humblement
Que receuez dentente saine
Noz dits car sans chose villaine
Auons toue les batement
Thoas
Or a este premierement
Par les troyans rauye helene
Et puis les grecz mis en grãt peine
Et troye arse finablement

Cy finist la destructiõ de troye la grãt mise par parsonnages imprimee a lyon par maistre guillõe le roy finee lan mil.cccc.quatre vingz et.v.

L'édition parisienne de la *Destruction de Troye,* qui avait servi de prototype à Guillaume Le Roy, était datée du 7 mai 1484. L'imprimeur lyonnais

n'avait pas perdu de temps pour créer un caractère spécial, faire graver les bois et terminer cette impression l'année suivante.

Le livre de Guillaume Le Roy est d'une extrême rareté et tout aussi précieux que la première édition de Jean Bonhomme. Tous deux peuvent servir de terme de comparaison pour juger à quel degré on en était arrivé dans l'art de la décoration du livre, tant à Paris qu'à Lyon[1].

Le 26 janvier 1485 (v. st.), c'est-à-dire 1486 (n. st.), « honnorable homme Guillaume Le Roy, maistre expert en l'art de impression », comme il le dit lui-même, achevait, avec sa nouvelle fonte, les *Propriétés des Choses,* de Barthélemy l'Anglais, grand in-folio à deux colonnes :

> Estuy liure des propetez des cho
> c ses fut translate de latin en fran
> coys lan de grace Mil. CCC.
> lxxii. par le commandement de trespuissãt
> & noble prince Charles le quint de son
> nom regnant en ce temps en france pai-
> siblement. Et le trãslata son petit & hum
> ble chappellain frere Jehan corbichon de
> lordre saint augustin maistre en theologie
> de la grace & promocion dudit prince &
> seigneur tresexcellent. Et a este reuisite
> par venerable & discrete personne frere pi
> erre ferget docteur en theologie du couuẽt
> des augustins de lyon Et Imprime audit
> lieu de lyon par honnorable homme maî-
> stre Guillaume le roy maistre expert en
> l'art de Impression le. xxvi. Jour de Jãuier
> Mil. CCCC. lxxxvi.

Les gravures sont copiées exactement sur celles de l'édition donnée en 1482 par Mathieu Husz, et ce n'est qu'en les comparant minutieusement que l'on peut s'apercevoir des différences qui les distinguent dans les tailles et qui montrent avec quelle habileté les artistes graveurs lyonnais se copiaient les uns les autres.

[1] On a douté longtemps de l'existence de l'édition de Lyon qui, néanmoins, avait été signalée dans le *Mercure de France* de décembre 1734 (p. 2603). Elle est citée par les frères Parfait, les historiens du *Théâtre françois,* et dans le *Catalogue de Rossi* (Rome, 1786, p. 78); mais elle avait disparu des bibliothèques françaises et nous l'avions classée d'ores et déjà parmi les livres perdus, lorsque nous avons eu la bonne fortune de la retrouver à la Bibliothèque de Munich.

Quinze jours après, paraissait le *Doctrinal de Sapience,* de Guy de Roye, archevêque de Sens, dont nous reproduisons ci-dessous la page de préambule, et qui est imprimé avec les mêmes caractères que la *Destruction de Troye la grant* et les *Propriétés des Choses :*

c

Le present liure en francoys est de tresgrant prouffit et edificacion et est examine et esprouue a paris par plusieurs maistres en diuinite. et la fait trãscripre reuerend pere en dieu mõseigneur guy de roye par la miseracion diuine arceuesque de sens pour le salut de son ame et des ames de tout son peuple. et dit par especial des simples gens lays pour lesquelz ledit liure a este fait especialement et ordonne: Et commande ledit reuerend pere par grant et feruẽte deuocion que en chescune parroisse de la cite et diocese de sens ait dung tel liure. Et que les cures et chappellains desdictes parroisses en lisent au peuple deup ou troys chapitres se aulcuns en veullent ouyr. Et affin que les cures et chappellains en soyent plus deuotz a lire et le peuple dessusdit a ouyr. ledit reuerend pere au salut de leurs ames et en esperance quon prie dieu pour luy a donne et octroye a tous ceulx qui seront en estat de grace qui de ce liure liront a aultruy. pp. Jours de pardon Et aussy a tous ceulx qui en oront lire et qui par eulx en liront et qui prieront dieu pour ledit reuerend pere. p. Jours pour chescunefoys perpetuellement. et sil aduient q̃ aulcun face doubte daulcune chose contenue en cedit liure on ne lentẽde pas bien pource quil a este fait briefuemẽt et grossement pour les simples gens par ledit reuerend pere ou ses subgetz bon conseil leur en sera donne et declaracion souffisante qui leur vouldra auoir Et est cõpille ledit liure des choses qui ensuyuent. Et premierement. Des articles de la foy catholiq̃ au .iiii. foillet. Des sorcieres et deuinemẽs au. d. fo. De dieu aimer et charite au. di. fo. Pour reconforter en toutes tribulacions au. dii. fo. Des diuers et obscurs Jugemens de nostreseigneur au. diii. fo. De la passion nostreseigneur au ip. fo. De la vertu et dignite de la croix ou nostreseigneur fut mis au. pii. fo. Exemple de lupure par tout ce chappitre au piii. fo. Des troys paciences en tribulacion au: piiii. fo

De aimer son prouchain au. pd. fo
De aimer ses ennemis au. pd. fo
Des oeuures de misericorde corpprelles au. pdi fo
Comment on doit faire aulmosne et dequoy au. pdii. fo

a ii

La première page, habituellement réservée au titre, est restée en blanc. Au verso, on voit une planche représentant Jésus crucifié entre les deux larrons. Les tailles sont assez rudes, mais la gravure est intéressante par ses détails. Le

soldat armé d'une lance prie, à genoux au pied de la croix, et le groupe des saintes femmes se lamentant donnent une certaine animation à ce tableau. Dans le haut, on voit l'ange retirant l'âme du corps du larron qui se repent, tandis que le démon emporte en enfer l'âme de l'autre supplicié :

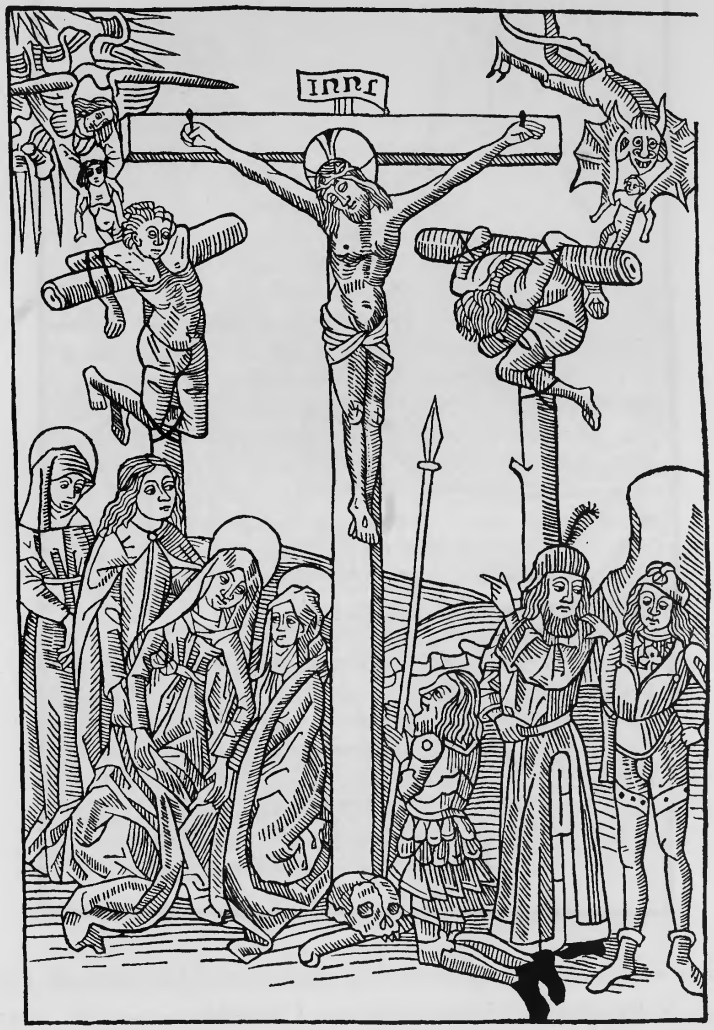

A la fin du volume, on remarque une autre illustration. C'est le *Christ de gloire,* qui sort du tombeau, tenant de la main gauche l'étendard de la croix, symbole de la chrétienté, et bénissant de la droite. Les soldats qui gardaient

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jésus, frappés de stupeur, tombent à la renverse, sur la marche du sépulcre tout grand ouvert :

Un *Christ sortant du tombeau* avait déjà paru dans l'*Exposition des Évangiles,* de Maurice de Sully, premier livre imprimé à Chambéry en 1484, mais la composition n'est pas tout à fait la même. Les gardes, vus de dos dans le *Doctrinal,* sont placés de face dans l'*Exposition des Évangiles.* Il y a trois monts dans la gravure de Chambéry; dans celle de Lyon, il n'y a qu'une haute montagne, avec une grosse tour. A Chambéry, il y a un château à droite.

Au verso de l'avant-dernier feuillet on lit, au bas de la page, l'achevé d'imprimer suivant :

Cy finist le Doctrinal de Sapience, imprimé à Lyon par maistre Guillaume Le Roy, l'an de grâce mil cccc. lxxx et v, le ixe jour du moys de février.

Je nay fayt que traire les parolles de ce liure des saittes escriptures et des liures des docteurs et des maistres auctorisez. des quelz les escriptures sont tenues et les ay ionites lune auecq̃s lautre. Il ny a eu riens du mien que la peine que Jay eue en renuersant moult de liures. Mais Je ne plains pas le labeur que Je y ay eu pour lamour de dieu et de ceulx qui y proffiteront Et sil y auoit aucun qui y trouuast que amẽder ie my soubmetz et abãdonne le liure a la correction et lamendement de tous ceulx qui amender le pourrõt et scauront. Nostre seigneur Jhesucrist parle en leuangile des pharisiens des prestres et maistres de la loy en admonestant les autres et dist. faictes ce quilz vous disent. et ne faites pas ce quilz font Se vng pstre auoit vne bonne et belle maison et il la despessast sans cause. ou sil auoit vne belle vigne pleine de fruit et il larrachast sans cueillir le fruit. certes peu de gens pleins de sapience prendroient epemple a luy et ne voudroyent pas ainsi faire des leurs. Et pource vous dy ie. se nous de lesglise vous disons bien si le faites. & se vous nous voyez mal faire ne le faites pas. Car au iour du Jugement milles excusations seront receues. mais portera chꝛcun son fais. car celluy qui aura bien fait aura ioye et gloire et vie pardurable auecques nostre seigneur et sa doulce mere la glorieuse vierge marie et tous les sainctz. et celluy qui aura mal fait aura peine torment et damnation auecques les dãnes en enfer Et en la fin ie vous prie que vous veullez tous prier dieu pour moy. et que tant comme dieu vous doune lespasse. se vous pouues que vous entendes a bonnes oeuures. et a faire penitence. car vous ne scauez combien le temps durera. Et qui ne le fait quant il peut. Il ne le fait pas quant il veult. Et dieu par sa grace nous doint tellement gouuerner & viure en ceste briefue vie. que nous puissons viure et regner sans fin Jn secula seculorum. Amen

Cy finist le doctrinal de sapience Jmprime a lyon par maistre guillaume le roy L'an de grace mil cccc lxxx et v. le ix. iour du moys de feurier.

Cette date de l'achevé d'imprimer correspond à l'année 1486 (n. st.). L'exemplaire que nous avons vu, de cette édition fort rare du livre de Guy de Roye, se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Auxerre. Il y en a un aussi à la Bibliothèque nationale.

Le 20 mai 1486 paraissait le *Livre des Sainctz Anges.*

Au verso du premier feuillet, dont la première page est blanche, comme dans le *Doctrinal de Sapience,* on voit une grande planche représentant le Christ dans sa gloire, au milieu des anges, bénissant le monde :

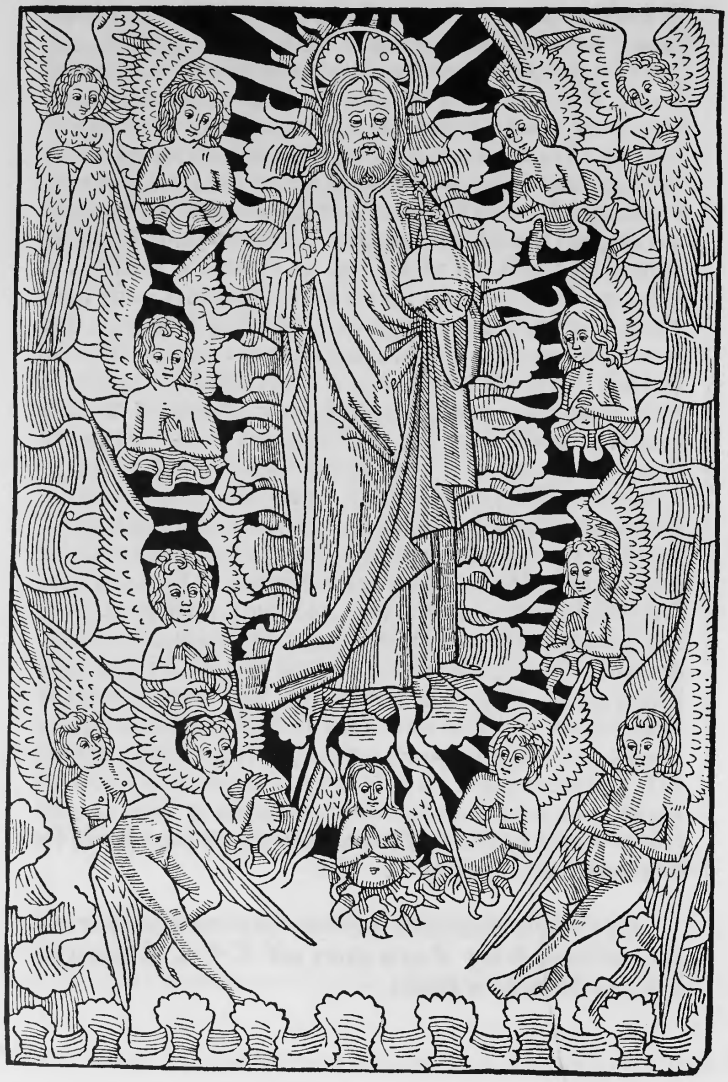

Viennent ensuite le prologue et le texte. Le livre est imprimé avec les caractères à l'A majuscule évasé.

La première page de texte débute par la gravure du *Concert des Anges.*

Cette planche, dans laquelle on voit les instruments de musique en usage au xve siècle, parmi lesquels figurent le violon et le luth, est remarquable :

Le premier traictie de ce liure parle de la nature & haulteſſe des ſainctz anges & contient ſip chapitres.

n Nature angelique eſt tãt haulte merueilleuſe & epcellẽte
tree & epaulcee ordonnee & glorifiee par noſtre ſeigneur
Dieu quelle paſſe tout noſtre entendement ſelon leſtat ou
b

Les têtes des personnages sont bien proportionnées et les figures expressives sans exagération, les plis des vêtements bien agencés. L'ange qui tient le violon, au milieu du premier plan, a l'air sérieux et réfléchi du musicien attentif aux modulations délicates de l'instrument sonore sur lequel il fait

glisser son archet. Son compagnon de gauche, qui pince du luth, a une figure ouverte et calme respirant la sérénité; celui de droite, qui touche le triangle, est tout yeux et tout oreilles aux vibrations dont il suit le mouvement et le diapason. Des anges placés derrière, au second plan, accompagnent les exécutants avec le hautbois et le tambourin. Leurs figures sont plus rondes et leurs joues paraissent un peu enflées par l'effort qu'ils font pour souffler dans leurs instruments. Les ombres sont indiquées par des hachures bien disposées et largement taillées.

Le *quart traictié,* vers le milieu du volume, est illustré, au commencement, d'un bois qui figure la *Chute des Anges.* Les mauvais anges, sur l'ordre de Dieu siégeant sur son trône en justicier, sont précipités du Ciel et, dans leur chute à travers l'espace, transformés en démons.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la dernière page de ce livre avec l'achevé d'imprimer daté du 20 mai 1486 :

Il nest hõme mortel qui des anges puisse dire leur haultesse
i dalleur ne excellẽce selon ce que dit damascenus en ses sen
tences. Achue doncques est le liure des anges selon ma ig
norance composé des dictz des sainctz docteurs & sainctz peres dessus
alleguez. Ne reste si non a faire graces a dieu tout puissant. En
le offrant a moult honnourable & sage chevalier messire pierre dartes
maistre dostel de tres haulte puissant prince iehan par la grace de dieu
roy darragon regnãt lan que cõptõs mil trois cens quatre vingz &
douze. Suppliant a vostre bonte quil vous plaise a prendre cestuy pe
tit seruice de ma simplesse a la reuerẽce de mõseigneur sainct michiel
& des sainctz anges aux quelz scay que aues especialle deuotion. Et
vous plaise que sil y a riens prouffitable ne digne de louenge que tout
soit attribue a celluy qui est fontaine de tous biens & de qui dualent
tous biens cest de nostre seigneur dieu. Et se deffaulte y a soit attri
buee a ma ignorance laquelle nest souffisante a traicter ne determiner
ne aussi escrire tant haulte tant grande & tant speculatiue matiere cõ
me est des sainctz anges. Toutesfoys tout ce qui est escript ie le soub
mes tousiours a la correction de nostre mere saincte eglise laquelle
dieu veuille epaulcer & adresser tousiours par sa misericorde et a vous
et a nous si face et a tout vostre hostel. En especial par les merites de
monseigneur sainct michiel et des sainctz anges ausquelz vous recõ
mande ainsi chieremẽt cõme ie puis. Et en tout soit auec vous ihesu
crist tousiours par sa clemence. Amen.

Cy finist le liure des sainctz anges. Imprime a lyon par mai
stre guillaume le roy. le. pp. iour du moys de may. Lan de grace Mil
. cccc. lpppvi.

En regard de cette page reparaît la grande planche du Christ, entouré des anges, que l'on voit au commencement du volume et dont le fac-similé est reproduit ci-dessus à la page 68. On y reconnaît le faire des artistes lyonnais de l'École bourguignonne.

Les divers groupes de personnages du *Doctrinal de Sapience* et du *Livre des Sainctz Anges* n'ont pas la raideur de dessin ni la lourde facture des artistes allemands qui travaillaient pour le compte des imprimeurs de leur nation établis à Lyon.

On abandonne les grosses têtes sur de petits corps de l'école dite «de Souabe». Les physionomies des personnages dénotent ici, à n'en pas douter, l'œuvre d'un artiste français.

Le 20 janvier de la même année avait paru le *Fier-à-Bras,* roman de chevalerie, in-folio, avec figures sur bois, imprimé avec des caractères de gothique batârde d'un œil un peu plus petit, différents de ceux que nous avons vus chez Guillaume Le Roy. Voici la dernière page avec l'achevé d'imprimer :

Comme iay dit au commencement de loeuure presente
c les escriptures et faits aulcuns ont este reduis en escript
pour en estre memoire affin que ceulx qui ont bien faict
nous soyent exemple en les ensuiuant et ceulx qui ont mal fait
quilz soyent cause de rigler nostre vie pour venir au port de sa-
lut. car le comun entendement est plus cotet a retenir paraboles
et exemples pour la ymaginacion localle que a simple auctorite
laq̃lle se retient par entendement. Et aussi semblablement les hy
stoires parlans de nostre seigneur ihesucrist de ses miracles et de
ses subiectz vertueulx chũn les doibt volontiers escouter et rete
nir. Et ainsi est que a la postulacion et requeste du deuãt nõme
venerable hõme messire henry bolomier chanoine de lausanne
ay este insite de luy translater et reduire en prose francoyse a ma
tiere deuãt desuite tãt cõme il touche le premier et le tiers liure
ie les ay pris et extrais dũg liure q se dit mirouer hystorial pour
la plus grãt partie. et le secõd liure iay tãt seullemẽt reduit dũg
rõmãt anciẽ en francoys et sans aultre informacion q̃ de celluy
liure ie lay reduit en prose substanciallement sans faillir par or
dõnãce des chapitres et parties du liure selõ la matiere en celluy
cõtenue. Et se aulcũemẽt en tout cestuy liure iay mesps ou par
le aultrement q̃ bõ lãgaige substancieulx plein de bon ẽtẽdemẽt
a tous facteurs et clers ien demãde correction et amendement et
des faultes pardon. Car se la plume a malescript le cueur ne
pensoit que bien dire. et aussi mon sens et entendemẽt qui est bien
petit ne porte pas de desduire telle matiere sãs errer. Toutesfois
q̃ entendra bien la lectre et cõprendra bien mon intencion il ne
trouuera que bien et moyen pour venir a saluacion. A la quel-
le puissent finablement paruenir tous ceulx qui volontiers le li-
ront orront ou feront lire.

Cy finist Fierabras imprime a lyon par maistre guillau-
me le roy le. xx. iour de ianuier. M. CCCC. lxxxvi.

Le *Fier-à-Bras,* un des romans populaires les plus en vogue au xve siècle, fut imprimé pour la première fois à Genève dès 1478. Guillaume Le Roy en publia trois éditions à des intervalles différents. Celle de janvier 1486 (1487 n. st.) est la seule qui soit datée; les deux autres portent la même mention finale : *Cy finist Fierabras imprimé à Lyon par Maistre Guillaume Le Roy,*

avec le jour et le mois d'achèvement, suivis de la formule *Deo gracias,* mais sans indication d'année. Nous donnons ci-dessous le fac-similé d'une des pages illustrées de l'édition du 16 novembre :

deffenseur de saicte esglise Apres cecy le patriarche se vint a cô
stantinople vers lempereur constantin et son filz leo et amena a
uec luy iehan de naples prestre ⁊ vng aultre qui se disoyt dauid
archiprestre lesquelz lempereur constantin enuoya incontinent
a charles et auec ces deux il ordonna pour y aller deux aultres q̃
estoyent ebrieux. lung auoit nom ysaac et lautre samuel. et leur
donna vne lectre escripte de sa propre main pour porter a char
les ⁊ auoit escript ledit constantin en lune des parties de ladicte
lectre ainsi Une nuyct me fut aduis que ie veoye deuant mon
lit vne ieune femme moult belle qui se tenoit droicte et tout bel
lement me toucha et a doulces parolles me va dire Côstantin
quãt tu as sceu laffaire des payés qui tiennẽt la terre saincte par
grãt affectiõ tu as prie dieu pour auoir aide vecy q̃ tu feras pour
chasses q̃ tu puisses auoir auec toy charles le grant roy des gal
liés q̃ est ꝓtecteur ꝺ saicte cristiẽte ⁊ deffenseur ꝺ saicte esglise. ⁊
puis me mõstra ceste dame vng cheualier arme ꝺ tout sõ corps
⁊ desperons ⁊ auoir son escu rouge ⁊ sainte son espee q̃ auoit la
mãche cõme de purpre ⁊ tenoit vne lãce moult grãde ⁊ le fer q̃

Bien que cette édition ne soit pas datée, elle doit avoir précédé celle de janvier 1486 (v. st.); elle est imprimée avec les caractères du *Livre des Eneydes* et a dû suivre la troisième édition de Genève, de 1483.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les illustrations rappellent encore la rudesse des premiers bois lyonnais et nous font conjecturer que cette édition à grosses lettres et à figures naïves a pu paraître en 1484, année à laquelle on n'a pas encore attribué de livres signés de Le Roy. L'édition, du *cinquiesme jour de juillet,* a, en guise de titre, la gravure du *Fier-à-Bras* à cheval, armé de toutes pièces :

Brunet, qui l'a vue et décrite avec soin (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 1250), la croit un peu moins ancienne que les deux autres éditions, qui se composent de 116 feuillets, tandis que celle-ci n'en aurait que 108.

Ces trois éditions successives du *Fier-à-Bras* sont des livres qui ont disparu de nos bibliothèques françaises. L'édition de janvier 1487 (v. st.) est conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne; celle du 5 juillet est passée en Angleterre, dans la collection de M. Alfred H. Huth; celle du 16 novembre est maintenant à Bruxelles, chez M. le baron de Wittert.

Sextum.

recipiat aduenientes. Licet enim quandoqz pmeua salua quandoqz fiant indicia. In hac finali particula huius totius libri de disciplina scolarium circa proxime dicta quoddam subiungit notabile quo magistros quoslibet commonet vt quecunqz tum in moribus tum quoqz administratione doctrinarum gesserint hec saltem eo ordine atqz manerie gerat vt sicuti media pmis pualeant sic quoqz vltima medijs primisqz antecellant. quod tamen plerunqz alio ordine geritur. quamuis enim primeua indicia idest signa fiant quandoqz idest sepius salua subaudiz laudabilia tamen vltima supple indicia permanebunt plerunqz inquinamenta idest turpia et scelerata alterius saporis idest maneriei qz prima. Notandum sicuti parum prodest bene agere si mens labilis existat: cum ex nullis actibus generetur habitus nisi boni operis perseuerantia coexistat: sic quoqz parum immo nihil proficit qui a bonis incipit medio recedit finemqz horrore confundit. vnde in prouerbijs sapientum bene dictum est. Nil prodest bene facere si cesses. Nam turpe est bona opera cepta deserere atqz in mala declinare. Incepto ergo bono proposito perseuerandum est iugiter. Ille autem perseuerat qui bona cepta continuat. ille quoqz continuat qui summo creationis fine singula claudit. Qui deus gloriosus est in secula cuncta benedictus Amen.

cientibus. Licet eni primeua quãdoqz salua fiant indicia vltima vero alterius saporis inquinamẽta permanebunt ꝛc.

Consiliabar item gnatorum soluere carmen.
Obliqua facie surdus ab arce vehor.
Non pudeat struxisse dolos ex aggere sato
Rumi feros sonitus dum mouet ampla seges.
Aderat interdum rabies contermina ponto
Dum loquor ex quarto capite confer opus.
Vos precor o iuuenes quibus est celebranda iuuentus
Suggerat innocuos nunc mea lira modos:

Finit Boetius de disciplina scolariuz cum commento. Anno. Ab. CCCClxxxvii.

Guillaume Le Roy a imprimé, sans les signer, deux éditions de Boëce : *De Consolatione Philosophiæ,* suivies du *De Disciplina Scolarium;* l'une est datée de 1485; l'autre, dont nous donnons ci-dessus un fac-similé, est de 1487.

Le Roy a imprimé, avec les mêmes caractères, le 26 mai 1487, le *Liber de doctrina dicendi et tacendi*, d'Albertano de Brescia, qu'il a signé :

Incipit liber de doctrina dicendi et tacendi.

In inicio medio et fine mei nactatus
i assit gratia sanctisspiritus. Quoniam in
dicendo multi errant:nec est aliquis qui
linguam suam domare possit ad plenuz
beato Jacobo testante qui dixit natura
bestiarum serpentum ac volucrum et ceterorꝫ aialium
domatur et a natura humana domata sunt.linguaz au
tem suam nemo domare potest. Ideo ego Alber
tanus breuem doctrinam super dicendo atqz tacendo
vno versiculo cõprehensam tibi filio meo Raymundo
tradere curaui.versiculus hic est.Quis.quid.cui dicas
cur.quomodo.quando requiras. Verum quia ver
ba in hoc versiculo comprehensa sunt generalia:et ge-
neralitas parit obscuritatez.Ideo illa pro modulo mee
scientie licet non ad plenuz dilucidare proposui. Tu
igitur fili carissime cũ loqui desideras a te ipso incipe-
re debes:ad exemplum galli qui anteq̃ cãtet cum alis
ter se percutit. In principio itaqz dicti tui anteq̃ spi-
ritus ad os tuum verba producat te ipsum:et omia ver
ba in hoc versiculo posita requiras id est inquiras te
ipsum et a teipso non solum semel sed iterum queras.

De hac syllaba quis.

urani: quia vita litteratorum potius in dicendo q̃ in
faciendo consistit. Seneca hoc testante q̃ ait. Stul
tum est et minime conueniens litterato viro occupa-
tio exercendi lacertos et dilatendi virtutem. Si autẽ
super facienda volueris habere doctrinã verrabe de
hoc versiculo. Quis quid.istud verbũ dicas.Et loco
illius ponas hoc verbuz facias.vt dicatur.Quis.qd.
cui facias.cur. quomodo.quãdo requiras.Et ita fe-
re omnia q̃ dicta sunt supra et multa alia potuerũt ad
hoc verbũ facias vtiliter adoptari. Dis deniqz au-
ditis te circa predicta exercitatione intentissima ꝛ vt
sua te exerceas . Nam exercitatio ingenium et natu
rã semper vincit. Et vsus oim magistrorum precepta
superat. Et sic poteris doctrinam dicendi/ tacendi et
faciendi in promptu habere. Deum insuper exoro q̃
mihi donauit tibi predicta narrare.Vt ad eterna gau
dia nos faciat peruenire.Amen.

Explicit liber de doctrina dicendi et tacẽdi ab Al
bertano cansidico bricienſi editus. Impressusqz Lu
gduni per magistrũ guillermum regis.Anno domini
millesimo quatcentesimo octuagesimo septimo. Die
vovicesima sexta mẽsis maij .

Le dernier livre que Le Roy ait signé et daté, les *Epistolæ ornatissimæ* ou Manuel de style épistolaire, par Charles Manneken (*Carolus Virulus*), pédagogue au collège du Lys à Louvain, fut achevé d'imprimer le 1er juillet 1488 :

Expliciunt epistole ornatissime magrio artificio ad vtili-
tatem iuuenum studiosorum cõposite. Impressesqz lugd.
per magrm guill'm regis. Die p̃ma mensis iulij . Anno
dñi millesimo CCCC.octuagesimo octauo.

Liber alloquitur studiosum lectorem.

Chartarum numero noli estimare libellum.
Sum pelago maior vtilitate liber.
Aptus sum pueris:aptus iuuenilibus annis.
Ex paruis agris quantus aceruus erit:
Si docte ad doctos optabis scribere amicos.
Materiam:stilum:cunctaqz docta dabo.
Ergo age:quid dubitas parno ere euadere doctus.
Nil melius docto nonimus esse viro.

Après la table, qui termine le volume, on lit un huitain engageant les jeunes gens à acheter le livre qui les rendra savants à bon compte.

Nous arrivons maintenant aux livres non datés de Guillaume Le Roy, et nous allons les classer par séries, d'après les types employés.

Cy commãce Boece de consolation en francois.iouxte et au plus pres du latin pour cõsoler les entẽdemẽs de ceulx qui prẽnẽt soulas et plaisir au latin ⁊ au roman qui fut trãslate par maistre Jehan de meun a la requeste ỏ tresexcellẽt xpien iadis Roy de france Philippe le quart.

Ta royale maieste noble prince par la grace de dieu roy de frãce Philippe le quart
Je iehan de meun qui iadis ou romã de
a la rose puis que ialousie eut mis en prison
bel acueil enseignay la maniere de prẽdre
le chastel et de la rose cueillir et translatay
de latin en francois le liure de uegece de la cheuallerie ⁊ le

En première ligne, nous citerons la traduction de la *Consolation de la Philosophie* de Boëce, par Jean de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*.

Cette édition précieuse n'a pas d'autre titre que l'intitulé en cinq lignes

du haut de la première page. Au-dessous, une gravure sur bois représente le traducteur offrant son livre au roi.

L'épître dédicatoire vient immédiatement après. Le volume se compose de 68 feuillets à longues lignes, au nombre de 32 par page, et se termine au recto du dernier par ce libellé : *Cy finist le souverain livre Boëce de Consolacion selon la translacion de très excellent orateur Jehan de Meun.*

Il n'y a aucune indication d'année, de lieu d'impression, ni d'imprimeur, mais les caractères sont exactement les mêmes que ceux du *Livre des Eneydes,* daté de fin septembre 1483 et signé de Guillaume Le Roy.

Le Boëce doit être de la même année. Il serait même fort possible qu'il eût précédé cet autre livre, car le caractère paraît fraîchement fondu; on n'y trouve pas encore le très gros caractère gothique dont le même imprimeur s'est servi pour l'intitulé de début et l'achevé d'imprimer du *Livre des Eneydes.* Le bibliographe anglais Maittaire a cité un exemplaire de cette même édition de Boëce, auquel était joint *Le Livre des Eneydes, compilé par Virgile.* N'ayant point vu de titre sur feuillet séparé, il en avait conclu que ledit livre faisait suite au Boëce; les deux ouvrages ne formaient à ses yeux qu'une seule et même impression[1]. Cette circonstance fortuite de deux livres ayant une commune origine et ainsi juxtaposés à l'époque de leur publication a pu donner quelque créance à sa conjecture.

Le Roy a imprimé avec les mêmes types *Ponthus et la belle Sidoyne,* roman de chevalerie des plus rares, illustré de figures sur bois, dont il existe un exemplaire à Chantilly, dans la bibliothèque du Musée Condé. C'est un petit in-folio de 31 lignes par page, qui se termine par cette suscription : *Cy finist le livre et l'histoire du noble roy Ponthus, fils du roy de Galice et de la belle Sidoyne, fille du roy de Bretaigne. Imprimé à Lyon, par Maistre Guillaume Le Roy.*

Le volume n'a point de date; les bibliographes la fixent vers 1480, mais elle ne peut être antérieure à 1483.

Outre des livres français, Guillaume Le Roy a imprimé, avec les mêmes caractères, des livres latins qu'il n'a pas signés.

Nous citerons, entre autres, le *Tractatus de horis dicendis,* d'*Arnaldus de Palatio,* petit in-folio à deux colonnes de 35 lignes, sans date, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque de Besançon et à la Bibliothèque nationale.

[1] *Annales typographici,* tome Ier, p. 441; ouvrage cité.

On trouve encore ces mêmes types, employés simultanément avec ceux du *Manipulus Curatorum* de 1483, dans des livres d'enseignement scolaire de l'époque. Le *Grecismus* d'Ébrard de Béthune en montre un spécimen :

Cum tibi contingat studio cognoscere multa.
Fac discas multa vita nescire doceri

Cum tibi cõtingat ꝛc. (.q.d. noli supbire si tu scias aliquid immovelis scientiam tu am amplificare sp adiscẽdo et alios instruẽdo vñ supra Excerce studiũ ꝛc dicit ergo (Cũ tibi cõtigat id est acciderit cognoscere multa .i.res multas (studio idest per studi um (fac discas ꝛc.) noli supbire inde sed te pro nesciẽte reputa (vita id est caue nesci re doceri (non prohibẽdo alijs audita id ẽ res auditas.vnde versus Nemo sit oblitus cum fuerit multa peritus Quin plus adiscat nec discere queso fatiscat

Les *Glosulæ Cathonis* offrent un exemple des mêmes caractères :

Miraris verbis nudis me scribere versus
Hec breuitas sensus fecit coniungere binos

Finitur⁹ auctor op⁹ suũ excusat se ꝓ logꝰ adeo breuiter dicẽs ñ ꝗ fecisse ex negligẽtia ꝗ ex sensus breuitate.vñ dicit Miraris vbis interrogatiue potest legi ãſi diceret non debes mirari me ñ ãpli⁹ vl' plũrius tractasse hoc eni feci ꝓpter sẽs⁹ mei breuitatẽ qꝛ ñ sum magnus poeta vl' ꝓpter prauitatẽ sens⁹ mei me nudis.i.apertis vl' nõ sentẽtiosis et ita euitat arrogãtiã et sequitur (hec breuitas sensus) scz vt breuiter doceret (nu dis.i.aptis vbis fecit cõiũgere binos qꝛ bini et bini cõiũcti sũt seriatim.ad ostẽdẽdum quid agẽdũ quid fugiẽdũ qd tenẽdũ quidue imitãdũ sit filio ꝛ nobis quos sub plona filij istruere intẽdebat.vñ vsus Nullus miretur si carnẽ nudã habeꝰ ãm ẽs paupertina coniungit carmina bina. Expliciũt glosule cathonis et declinatur explicit ex pliciunt.non plus inuenitur et est verbum defectiuum.

Citons encore le *Vocabularius breviloquus* ou Dictionnaire de la langue latine, par Jean Reuchlin, gros in-folio à deux colonnes, dont le texte est imprimé entièrement avec le plus petit de ces deux types, tandis que le commencement des sections alphabétiques est composé avec un très gros caractère qui ressemble aux types d'Erhard Ratdolt d'Augsbourg et dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIK
LMNOPQRSTUX
abcdefghijklmnopqrstu
vxyz ſ ñ ffſſſ

Cet ouvrage avait paru pour la première fois à Bâle, en 1480 et 1481. Il fut ensuite imprimé à Lyon, en 1482, par Pierre Hongre.

Aa domine deus ec ce nescio loqui quia

puer ego sum. Hieremie primo. Licet istud verbum ꝓphetiꝯ ab ipso ꝓpheta alio fine sit enarratum. tamẽ nõ absq; methaphora quadã nostro proposito pro aliquali elucidatione applicari potest vt sic quilibet puer inscius existens prouerbia et vocabula benevsitata vix intelligens licite potest dicere. Ecce nescio loq id est nõ possum mẽtis cõceptũ exprimere qõ tũ maxime oportunũ et necessarius est curam animarũ gerentibus et qui gregulũ cõmissum pastuvite id est sacra scriptura que scriptis cõprehenditur pascere debent et exemplis.

Presupponitur nãq; in qualibet sciẽtia iuxta dictũ phi primo posteriorũ scire quid nomis est principiũ doctrine Etiam dicit remigius. Nisi nomen rei scieris cognitio rerum perit Sed ꝗuis diuina pagina litteraliter intellecta vt ait apl's. ij. Cor. iij. occidat: tamẽ adolescenti necessarium est vt ipse prius tam litteraliter ꝗ spiritualiter intelligat Namq; vinũ ꝯ torculari eijcere quomõ quis poterit si racemos in eo cõprimere primitus non agnouit. Verum cum dictiones rare et verba insolita intellectũ sepi⁹ puertere solent et quẽadmodũ fructex seu arbustũ laboriosum impedit arãtẽ ita ipsa ignorãtia rararũ dictionũ et vocabulorum lectoris aĩm ꝓcedere non sinit ad ꝓfectum. Hec aĩaduertendo ob necessitatem paucerum quid noĩs ignorantium rara et ĩcõsueta vocabula sicut alijs abstracta sunt. pro posse invnũ fideliter colligam. sup ordine cõpetenti ad inueniendum quodlibet lucidiori modo q̃ potero ordinando. Licet vero Isidorus Papã. Britor alan⁹. alijq; ꝗplurimi magistri satis de his tractauerũt aquibus etiam ꝗ op⁹ receptũ est. attamen ob causã prefatã hoc op⁹ presens aggrediar. Quorũdã nanq; volumia ita sũt ꝓlixa et magno ꝓcio comparãda vt tenuis nostrarũ rerũ facultas ea nõ sufficit comparare Quorundam quoq; ita sunt acurtata et sparsim et inordinate conscriptavt paucus in eis fructus carpi põt. nisi valde diligẽter requiratur ꝙ oĩa reformata et emẽdata. etiam a quocunq; vt sic fierẽt summopere est affectãdum Idcirco presentẽ laborez aggrediẽs vniuersis supplico cũ Goffredo i nouella poetria sic dicente. Quathenus nemo molestus mihi existens stimulis me pungat inuidie. Si quatanꝗ inscius et ignarus aduxero pacientiam in me habe. Tu enim lima charitatis fraterne corrige. Et si in aliquibus deuiauero non mihi ex toto sed a quibus recipio imputetur.

Unde Poscoq; doctores iuuenes simul et seniores: Ut queuis dicta liment hic non bene scripta. Quod minus est supple. quod plus abrade Quod birtũ come quod obscurum declara. Quod vicioſuz emẽda. A curis istis sint omnia sana. Et in principio cuiuslibet operis inuocandus est pater omnium rerum. s. deus quo pretermisso nullum rite fundatur exordiuz vt dicit Boetius in. iij. de cõsolatione philosophie. Unde quidam absq; deo facta sua q disponere curat. Huius amor vere non multo tempore durat. Dicitur ergo in speculo grãmatice. Te precor omnipotens vt me tua gratia gratum. Ad finẽ ducat nauigantẽ per mare latum. Hic scribendarũ doctrinaꝝ variarũ vt possint clero q̃ scribo valere nouello. Ut aũt istud quod a lectore in libro isto queritur facilius inueniatur posui vocabula scõm ordinem alphabeti. Et est ordo alphabeti nõ solũ in ꝑmis et secundis litterꝭ vocabulorum hic positorum sed etiam in tertijs et quartis et ceteris litteris sequentibus vsq; ad finem eorꝝ Verbi gratia. Aaron stat

a

L'édition, imprimée avec les caractères de Guillaume Le Roy, est sans date. Elle a dû paraître vers la même époque que les deux livres latins que nous

venons de citer, de 1486 à 1488. Le seul exemplaire que nous connaissions se trouve dans la bibliothèque de M. Christian, le distingué directeur de l'Imprimerie nationale. L'achevé d'imprimer en quatre lignes, reproduit ci-dessous, est suivi de la formule *Laus Deo :*

Finit vocabularius breviloquus triplici alphabeto diuersis et autoribus necnon corpore vtriusq; iuris collectus ad latinum sermonem capessendum vtilissimus.

Laus deo.

Guillaume Le Roy a imprimé avec les mêmes caractères quelques livres français, tels que *Les Mistères de la saincte Messe :*

Les misteres de
la saincte messe.

Au verso de ce titre, on voit une gravure sur bois représentant le Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean debout de chaque côté et priant :

Les *Mistères de la saincte Messe* ne sont mentionnés par aucun bibliographe. C'est un livret de 12 feuillets (dont le dernier est blanc), de format petit

in-quarto à 33 lignes par page, qui se termine par des récits légendaires et des histoires de miracles. Le texte finit au recto du dixième feuillet par la formule *Deo gratias :*

tous troys leurs vies en obedience auecques les moynes
et finerent sainctement leurs vies en nostre seigneur.
Doncques pouons nous bien scauoir certainement que
il fait bon ouyr messe quant par la messe de lhermite se
sauluerent tant de gens.et que vne abbaye en fut faicte
et accomplye.

Cy finit le mistere de la saincte messe.
Deo gratias.

Au recto du onzième feuillet, une gravure placée sans texte au milieu de la page représente l'*Annonciation :*

Aue maria doulce dame.
Prenez mon corps sauluez mon ame
et la mettes en telle voye
que lennemy ne la desuoye
et priez le roy glorieulx
quil la mette en ces saincts cieulx.

Ihesus soit en mon chief et en mon entendement
Ihesus soit a mes yeulx et en mon regardemẽt
Ihesus soit en ma bouche et a mon parlement
Ihesus soit a mon cueur et a mon pensement
Ihesus soit en mon ame et a mon trespassement.

Ihesus maria.

Au verso du même feuillet, on lit une prière en vers à la Vierge et une autre à Jésus.

La gravure, signée des initiales I. D., est une pièce des plus remarquables : « Un vif sentiment de l'art anime ce petit tableau qui offre plus d'un trait propre aux dessinateurs des Pays-Bas : les plis des vêtements,

l'expression des visages, la chevelure de l'ange. » Telle est l'appréciation de M. Rondot, que nous partageons sans réserve.

Le maître I. D., comme on est convenu de l'appeler, était un dessinateur et un graveur fort habile. M. Rondot croit pouvoir l'identifier avec Jean Dalle ou de Dalles, maître cartier, « natif de Brèce, près Bourg », qui figure plusieurs fois comme tel dans les rôles d'archives de la ville de Lyon [1].

L'artiste qui signait I. D. a exécuté, pour Jean Trechsel, une planche qui représente Robert Caraccioli de Licio prêchant devant le pape, des cardinaux et des évêques. Cette illustration se trouve en tête du *Quadragesimale aureum de peccatis*, imprimé le 9 février 1488 (v. st.).

Le bois de l'*Annonciation* est de la même époque, peut-être même de 1490 ou 1491, car le caractère d'impression paraît fatigué.

Le même I. D. a gravé les planches d'un *Ars moriendi*, petit in-quarto de même style et de même facture. Cet artiste a un procédé qu'on voit rarement employé à Lyon. Il a eu recours, en divers endroits, à l'emploi d'une sorte de semis de traits courts et menus qui ont, d'après M. Rondot, une analogie lointaine avec ces fonds éraillés ou rayés qu'on voit sur des estampes du xve siècle.

On connaît encore, du même, une grande planche de la *Lapidation de saint Étienne*, qui figure dans un missel imprimé à Toulouse en 1490, dont le docteur Desbarreaux-Bernard a donné un fac-similé à la fin de son *Catalogue des Incunables* de Toulouse (pl. 22).

Enfin on nous a signalé une *Crucifixion* du maître I. D., qui se trouve dans un livre imprimé en Espagne. Cela ne nous surprend point, car la plupart des imprimeurs qui se fixèrent au delà des Pyrénées au xve et même au xvie siècle, tiraient leur matériel de Lyon.

[1] On a découvert dernièrement, dans le carton d'une vieille couverture de livre, plusieurs feuillets d'épreuves de cartes à jouer gravées sur bois, tirées en bistre au frotton et signées en toutes lettres JEHAN DE DALLES. Ces précieux documents iconographiques sont entrés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. — Jean de Dalles travaillait avec son neveu et un ouvrier du nom de Pierre Le Pelletier. Voici divers renseignements d'archives que nous avons recueillis sur lui : 1477. Establie en cas d'effroi. « Dixainerie extraordinaire qui suivra sous le nom de Anthoine Buyatier. » Dixainier : *Jehan de Dales*, cartier. — 1485. « Charteau des douze deniers mys sus en ceste ville de Lyon . . . pour la poursuicte des foyres en lad. ville de Lion. » Fol. 13 v°; *Jehan Dalle*, cartier, xx^s^. « Vient pour les xii^d^. iiii l^t^. » — 1492. Visite d'armes. « Establie depuis la cave d'Aynay jusques Nostre Dame de Confort, comprins Saint Michel. » Cahier de format allongé, fol. 2 r°, 7e nom. « *Jehan de Dale*, cartier, natif de Brèce, près Bourg. Commandé salade, gandelès et voge. » — 1498. Establie en cas d'effroi, 3e pennonage, 8e dixaine, fol. xxxii r°. Dixainier : *Jehan de Dalles*, cartier. 12e nom : « le nepveu dudict de Dalles »; 6e nom : « Pierre le Pelletier chez ledict de Dalles ».

Revenons à Le Roy et à ses impressions non datées.

Une édition de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne,* dont nous reproduisons ci-dessous la première page, a été imprimée par lui avec les mêmes types que le *Doctrinal de Sapience* et le *Livre des Saintz Anges :*

Y nom de nostre seigneur Jhesuthrist Cy cōmen
ce l'istoyre du vaillant cheualier pierre filz du con
a te de prouence et de la belle maguelonne fille du
roy de naples ordonnee en cestuy languaige a lon-
neur de dieu de la vierge marie & de monseigneur
sainct pierre de maguelonne duquel lesdits pierre et mague-
lonne ont este premiers fondateurs Et fut mis en cestuy lan
guaige lan mil. CCCC.liii. en la maniere qui ensuyt

Pres lascencion de nostreseigneur Jhesucrist
a quant la saincte foy catholique cōmēca de regner
es parties de gaule qui meintenāt est appellee frā
ce et au pays de prouēce. de langnedoc.et de guiēne Il y auoit
lors en prouēce vng noble conte nōme messire Jehan de cerise
et auoit a femme la fille du conte aluaro dalbara Et le cōte
et la contesse n'auoyent sinon vng filz cheualier qui se nōmoit
pierre lequel estoyt tant excellant en armez et en toutes cho-
ses que merueilles.et sembloit plus chose diuine q̄ humaine.
Celluy cheualier estoit doulx et amiable et ayme. non pas
seulemēt des nobles mais de toutes gens de son pays et lou-
yēt dieu de ce q̄l leur auoit dōne si noble seigneur. et le pere et
la mere n'auoyent aultre plaisance que en leur filz pierre qui
estoit tant vaillant tant bel et tant saige.

Comment vng Jour les nobles barons et cheualiers du
pais par le cōmandement du conte firent vng tournoyemēt.

Es barons et cheualiers du pais firent vng
l tournoyment duquel ledit pierre eut le pris Non
obstant que Il y eust plusieurs vaillans & nobles
cheualiers de diuerses contrees. lesquelz le conte
festoya pour la mour de son filz.et disoyent q̄ au mōde n'auoit
le pareil de pierre Et parloyent en la court du conte les vngz
auecq̄s les aultres de plusieurs choses chescun en son endroit
et par especial vng de ceulx cōta lexcellente et la grande beaul
te de maguelonne la fille du roy de naples et pour la mour de l-
le y vont pour faire Jouistes beaucop de bons cheualiers.

Vng Jour vng cheualier dit a pierre. Vous deus-
e siez cercher le monde et vous monstrer et assayer vo
stre corps et sans faulte si vous mencroyes vous
a2

Guillaume Le Roy avait déjà donné une édition du texte de ce roman avant 1483. (Voir p. 43.) Celle-ci est illustrée de figures sur bois.

Les illustrations qui décorent le volume sont plus soignées que les figures, encore grossières, du *Fier-à-Bras,* et dénotent une amélioration sensible dans le dessin et particulièrement dans les tailles; les ombres, plus nettement accusées, donnent le relief voulu aux sujets :

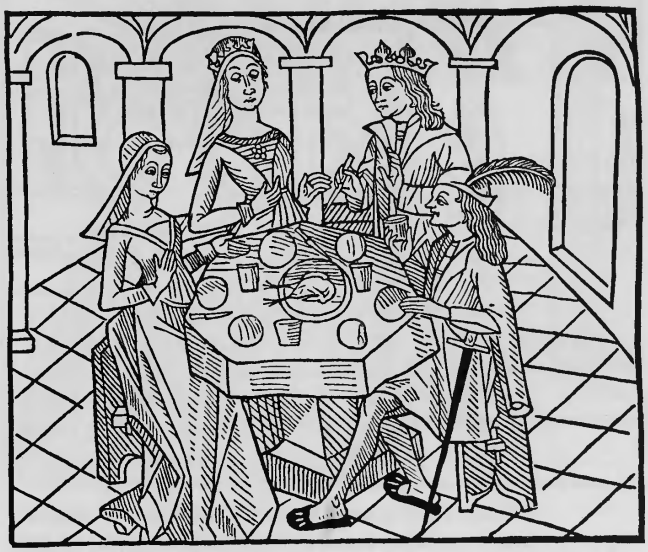

Vng Jour pour luy faire honneur le roy le alla cõ-
e uier a disner auecques luy en son palais dequoy pi
erre fut moult Joyeulx. car Il nauoit pas bien écores
Veu maguelonne a son gre et plaisir. Et le roy et la royne estãs
a table pour monstrer plus grant signe damour a pierre le fi-
rent asseoir deuant leur fille maguelonne. Auquel disner fu-
rent bien seruis destranges diandes. Mais du tout ne chaloit
a pierre. car de tout son cueur Il regardoyt la singuliere beaulte
de maguelonne qui estoyt assise a table deuant luy et y repassoit
ses yeulx et son cueur dont Il estoyt ardant et enflambe tant
que cestoyt merueilles et disoyt en soy mesmes que au monde
ne pourroyt estre dne aussy belle dame que maguelonne si doul
ce si gracieuse ne qui soyt de sy belle contenance et que bien heu
reux seroyt lmme qui seroyt en sa grace. mais Il le reputoyt
a luy dutont estre Impossible. Maguelonne refregnant son
couraige et sa contenãce: aulcun essoys regardoyt pierre moult
doulcement: et ne pensoyt pas moins de pierre quil faisoit delle.
Et alors quant Ilz eurent trestous disne on se print a faire

L'une de ces gravures représente Pierre et Maguelonne dînant chez le roi et la reine, qui se tiennent au bout de la table. Les deux amoureux sont

assis en face l'un de l'autre. Dans la page illustrée reproduite ci-dessous, on les voit se faisant leurs confidences :

Cõment maguelonne parloit sy piteusement a son amy pierre

Et quant pierre ouyt si piteusement parler maguelonne a peu q̃ le cueur ne luy faillit. et disoit en ceste maniere. Ha maguelõne ma chere amie ne ploures plus et ne vous donnes melancolie car Jay deliere de ne partir Jamais de ce pais que naye eu la fin de nostre aduenture et ay meroye plustost mourir que de vous laisser et si voules venir auecques moy ne vous doubtez. car en toute honnestete vous emmeneray et garderay les Juremens que aultressoys vous ayes faitz. Et lors quant maguelonne entendit la bonne voulente de pierre fust bien Joyeuse et dist. Mon gentil seigneur et amy puis quil est ainsy comme vous dictes Je conseille que nous nous en allons de brief et le plus secretement que nous pourrons pour deup raisons. La premiere car Jay grant doubte que vous soyes ennuye dactẽdre tant longuemẽt et ay paour q̃ en la fin ney soyes desplaisant et vous en Jres et me laisseres. Laultre sy est que mon pere me veult marier et scay bien quil me feroit plus tost mourir que Jamays me fist consentir a

cii

« Pour ce livre, dit M. Rondot, Guillaume Le Roy a eu à son service un tailleur certainement français, plus maître de son outil[1]. »

[1] Rondot (N.). *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 30-41; ouvrage cité.

L'édition de Guillaume Le Roy est signée de cet imprimeur, mais elle ne porte pas de date. Elle a dû paraître vers les années 1486 ou 1487.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de l'achevé d'imprimer, suivi d'une gravure sur bois représentant la belle Maguelonne et Pierre de Provence :

Cy finist le liure et histoyre de pierre filz du comte de prouence et de la belle maguelōne fille du roy de naples. Imprime a lyon par maistre Guillaume le roy.

Un exemplaire de ce livre est conservé à la Bibliothèque nationale. Mathieu Husz l'a réimprimé à Lyon en se servant des mêmes planches d'illustration; les bois ont des brisures dans les filets et les tailles, fournissant ainsi les preuves matérielles d'un tirage postérieur.

Guillaume Le Roy a imprimé le roman populaire des *Quatre Filz Aymon*, dont il y a plusieurs éditions lyonnaises.

On en connaît une, in-folio, qui paraît être la plus ancienne. Imprimée en gros caractères de gothique bâtarde du type calligraphique de l'École bourguignonne, elle est illustrée de figures sur bois aux tailles un peu épaisses, mais de grande allure. On y remarque de belles lettres ornées avec masques et visages d'un style très original. Cette édition précieuse, qui a passé à la

vente du duc de La Vallière et dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale et au Musée Britannique, est décrite dans le *Manuel du Libraire,* de Brunet (t. IV, col. 999). On l'a attribuée à Guillaume Le Roy. Les caractères sont les mêmes que ceux de l'*Abusé en Court,* du *Doctrinal de Pierre Michault,* de la *Défense de Rhodes contre les Turcs,* de Mary Dupuis, et des *Statuta Lugdunensia.* Ce dernier livre contient des lettres ornées de même style.

Ces types, d'une grande beauté de lignes, ont effectivement la plus parfaite analogie avec d'autres caractères de bâtarde plus petits, dont on verra des spécimens aux pages suivantes; mais, comme le nom de Le Roy ne figure pas sur l'édition ci-dessus visée des *Quatre Filz Aymon,* ni sur aucun des livres exécutés avec les mêmes types, nous classerons ces impressions parmi les productions d'un atelier anonyme lyonnais, de 1484 à 1488.

La seule édition des *Quatre Filz Aymon* que l'on puisse attribuer à Guillaume Le Roy est un in-folio imprimé avec le caractère à la majuscule A, évasée par le haut, du *Livre des Saintz Anges :*

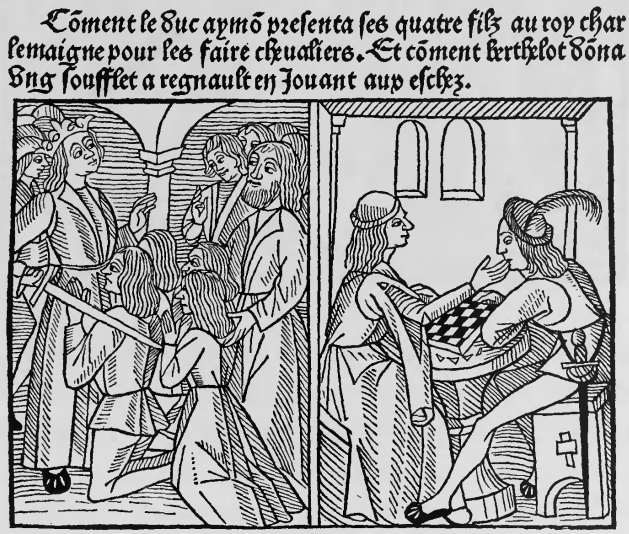

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, le seul que nous connaissions, est incomplet des derniers feuillets, de sorte que nous ne savons pas si l'achevé d'imprimer était signé et daté. La page de commencement de l'ouvrage

[1] Il est classé dans la Réserve, sous la cote Y², 465, et relié en vélin vert.

est mutilée, de sorte que nous n'avons pu reproduire que la moitié de l'illustration de début, qui est divisée en quatre compartiments, comme dans l'édition précédente.

L'histoire des *Quatre Filz Aymon* a été traduite en plusieurs langues et imprimée au xve siècle dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre. Cette vogue se justifiait, car c'est l'expression la plus naïve de l'époque, le livre populaire par excellence. Les nombreuses éditions lyonnaises de ce roman de chevalerie ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous.

Outre ce genre de romans, Guillaume Le Roy a imprimé, avec les mêmes caractères, d'autres livres français, qui ne sont ni signés ni datés. Citons notamment la première édition de la farce de *Maistre Pierre Pathelin :*

Maistre pierre commence

Saincte marie guillemette
Pour quelque paine que ie mette
a cabasser na ramasser
nous ne pouons rien amasser
or dis ie que iauocassoye
Guillemette
Par nostre dame ie y pensoye
dont on chante en aduocassaige
mais on ne vous tient pas si saige
des quatre pars comme on soulloit
Je dis que chascun vous vouloit
auoir. pour gangner sa querelle
maintenant chascun vous appelle
par tout aduocat desfoubz lorme
Pathelin
Encor ne le dis ie pas pour me
vanter. mais na au territoire
ou nous tenons nostre auditoire
homme plus saige fors le maire
Guillemette
Aussy a il leu le grimaire
et aprins a clerc longue piece
Pathelin
A qui dez vous que ne despesche

a ii

Guillemette
Par mi le col soyent pendus
Telz gens qui sont si empeschables
alez vous en de par les diables
puis que de par dieu ne peult estre
Le drappier
Par celluy dieu qui me fist naistre
iauray mon drap ains que ie fine
ou mes neuf frans
Pathelin
Et mon orine
vous dit elle point que ie murre
helas pour dieu quoy quil demeure
que ie ne passe point le pas
Guillemette
Alez vous en et nesse pas
mal fait de ly tuer la teste
Le drappier
Dame dieu en ait male feste
sip aulnes de drap maintenant.
dittes esse chose aduenant
par vostre foy que ie les perde
Pathelin
Se peussiez esclarcir ma merde
maistre iehan elle est si tresdure
que ie ne scay comment ie dure

C'est un livre dont il ne subsiste plus qu'un seul exemplaire connu, et encore est-il incomplet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le texte de cette comédie est ici infiniment meilleur et plus correct que dans les autres éditions anciennes du xve et du xvie siècle.

Des pièces populaires de poésie, comme le *Testament de Taste Vin, roy des Pions,* sont sorties des mêmes presses :

Sensuyt le testament de taste
Vin roy des pions

Ce livret, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale, n'est pas daté et ne porte pas le nom de Le Roy. La pièce, composée en 1488, a dû paraître peu de temps après, à la même époque que le *Pathelin.* Nous en reproduisons ci-dessous la première et la dernière page :

O nom du pot ou nom du lerre
O Ou nom de la grosse boteille
A qui comme bien pouez croire
Jay mainteffois tire laureille
Jay une rage nompareille
Quant mourir me fault maintenant
Et mon confesseur me conseille
De mettre a fin mon testament

Je taste vin roy des pions
Sain dengin malade de corps
Tenant des tribulacions
Qui sont au monde a discors
A dieu qui est misericors
Commande mon ame a venir querre
Sitost quelle partira hors
Mais mon corps restera en terre

Jordonne et veulx ma sepulture
Au pres de tauerne la belle
Et quon mette en grosse escripture
Affin que de moy soit nouuelle
Lon mette toute ma querelle
En lettre plus rouge que guigne
Et quon plante sur ma seruelle
Vng sep de la meilleure vigne

Vous qui vendengiez sans coutel
Prenez de cecy la coppie
Et priez dieu pour le vignel
Affin que nous croquons la pie
Ce testament ie vous affie
Est fait dung tresbon chantpion
Et fut passe a lestudie
Par deffoubz maistre Jehan pion

Cy finist le testament de taste
Vin roy des pions

Nous avons vu, à la Bibliothèque de Toulouse, une édition de *La Confession géuérale de frère Olivier Maillart,* petit in-quarto de 12 feuillets à 27 lignes par page, imprimée avec les mêmes caractères que le *Testament de Taste Vin.*

Le titre, en deux lignes, débute par une grande lettre L gravée sur bois, en boucles imitées de la calligraphie, avec palme au milieu. Cette initiale fleuronnée paraît pour la première fois sur les titres des livres de Guillaume Le Roy, et nous la verrons par la suite figurer en tête de ses éditions. Elle est imitée d'une lettre dont Pierre Levet, imprimeur à Paris, se servait dès 1486. (Voir fac-similés, t. Ier, p. 417 et 434.) L'impression de la *Confession générale* doit être postérieure à celle du *Testament de Taste Vin,* qui n'a pas cette initiale ornée.

La même lettre L se retrouve sur le titre de *La comparation faicte des douze moys de l'an comparagez aux XII eages de l'omme,* pièce en vers, de 10 feuillets petit in-quarto, non citée par les bibliographes, mais qui figure au catalogue Rothschild, sous le n° 531.

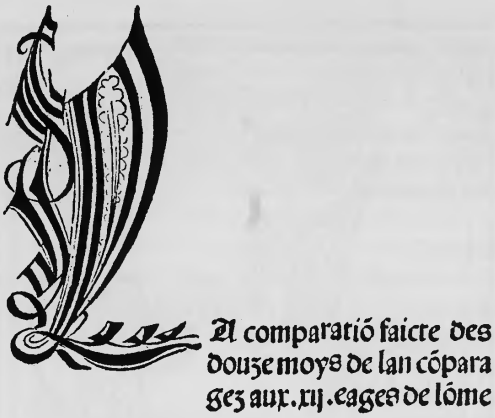

Bien que cette impression ne soit pas signée de Guillaume Le Roy, on peut néanmoins affirmer qu'elle est sortie de ses presses, car, outre la lettre initiale qui est particulière à cet imprimeur, on reconnaît, dans les lignes du titre, le caractère qu'il a inauguré en 1483, immédiatement après la mort de Buyer, dans le *Livre des Eneydes* et le *Boece de consolation en françois.*

Vers l'année 1486 ou 1487, apparaît un autre type de bâtarde d'un œil plus petit. A l'exception de la lettre A, ouverte par le haut, qui est remplacée par une autre fermée et dont le sommet est recouvert d'un trait de plume allongé dont l'extrémité va en s'infléchissant à gauche, la forme des autres lettres capitales ou majuscules est la même, à part de très légères différences de détail. Ce sont, en somme, des types de même famille. Dans

les lettres de bas de casse, on remarque un *d* bouclé en forme de *delta* grec et une lettre *h* avec une queue dépassant la ligne :

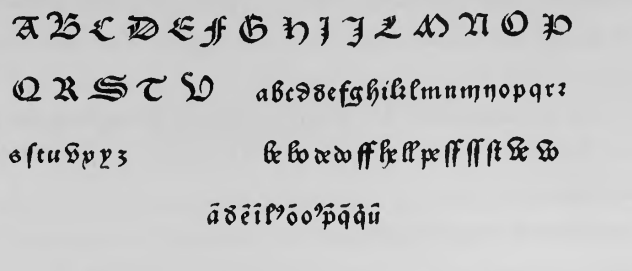

A l'exception du *Fier-à-Bras* du 20 janvier 1486 (1487 n. st.), les autres livres signés ou non signés, qui sont venus à notre connaissance, sont tous sans date et imprimés avec ces mêmes caractères.

Parmi ces livres, on remarque le *Chapellet de vertus* ou *Romant de prudence*, que nous avons vu au Musée Condé à Chantilly. La première page est blanche; au verso, on voit la gravure ci-dessus de l'ange inspirant l'auteur.

Le second feuillet contient la table des rubriques, précédée du sommaire suivant : *Cy sensuivent les rebriches de ce présent livre intitulé le Chapellet de vertus.* Un préambule en 81 vers occupe le troisième feuillet. Le quatrième commence par un intitulé en cinq lignes :

Cy commence vng petit liure intitule chapellet de vertus auquel est traictie de leffect de plusieurs vertus et des vices cõtraires a yceulx En allegant a propos les dits moraulx de plusieurs saintz et de aulcuns philosophes. Et plusieurs epẽples contenues es hystoires anciennes.

Ommẽt par la souueraine sapience et haulte puissãce de dieu toutes choses soyent crees raisonnablemẽt toutes choses si doyuẽt tendre a la siẽne heureee fin. Et pour ce que les esperiz des creatures humaines sont raisonnablemẽt crees par luy et a sa semblãce. est chose necessaire q̃ soyent adornees de vertus. par lesquelles ilz puissent peruenir a la fin pourlaquelle ilz sont faitz. Et car prudence est mere et conduiresse de toutes vertus sans laquelle nulle des aultres ne peut estre biẽ gouuernee est chose moult conuenable et necessaire aux esperis des creatures estre adournes de prudence.

Salomon en fait mention en ses prouerbes disant.

Si intrauerit sapiencia cor tuũ et sciẽtia anime tue placuerit. cõsilium custodiet te et prudẽtia ꝓuabit te. puer. ii. capi.

De la vertu de prudence. i.

Prudence discretion et sagesse sõt de trois manieres selon que dit tullius . La p̃miere est memoire cest dauoir recordance et souuenance des choses passees. La secõde est de congnoistre ce quon a affaire le bien dauec le mal. et la verite de mẽsonge. La tierce est puidence. cest a dire pourueoir pour le tẽps aduenir ad ce q̃st necessaire et dont on a besoing. Et ses deux vertus sõt formees par deux aultres manieres de vertus. cõme sont conseil et diligẽce. Aristote dit que conseil est vraye inquisition qui procede dũe chose a aultre Diligence est auoir solicitude de ce quõ a afaire. Et se peuent comparoir ses deux vertus a la fourmis laq̃lle est vne beste q̃ a grant solicitude et diligẽce de amasser en este ce dõc elle doit di

Nous reproduisons ici la première page du texte proprement dit, en tête duquel on lit cet intitulé de début.

Le livre finit au recto du dernier feuillet, par un achevé d'imprimer en deux lignes : *Cy finit le romant de prudence imprimé à Lyon par M. G. Le Roy :*

Cy finit le romant de prudence
Imprime a lyon par. m. g. le roy

Au verso de ce même feuillet, on remarque une autre gravure sur bois qui nous a paru représenter l'auteur en robe fourrée, se promenant, appuyé sur un long bâton autour duquel se déroule une banderole :

On revoit cette planche dans la *Danse des Aveugles,* imprimée par Le Roy, mais, lors de la dispersion de son matériel, elle passe, ainsi que la précédente, dans l'atelier de Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard.

Brunet, dans son *Manuel du Libraire* (t. Ier, col. 1796), cite ce livre, qu'il qualifie d'« édition belle et fort rare », mais il fait erreur en la faisant remonter vers 1480; cette supposition est matériellement impossible, car Le Roy n'a employé de nouvelles fontes qu'à partir de 1483, et son petit caractère de bâtarde n'a guère paru qu'au commencement de 1487.

Un autre livre signé de Guillaume Le Roy, également sans date, est la *Mélusine,* de Jean d'Arras, imprimé avec les mêmes caractères et dans le même format petit in-folio. Nous en reproduisons ci-dessous la dernière page avec l'achevé d'imprimer :

et auoit eu plusieurs enfans cōment ce peut faire ne peut sceauoir humaine creature.car telz poingz et autres plusieurs a dieu tere nuz en ses secretz et en mōstre les exēples es lieux et es personnes ou il luy plaist. Et plus sera la personne grossiere et plus enuis le croira et plus sera telle dengin et de science naturelle plustost au ra affection que ce soit chose creable combien que les choses secre tes de dieu ne peut aucun bonnement sceauoir.

Combien que saint pol dit es espitres aux rommains que
c toutes choses sōt sceues par humaine creature voire sās les secretes choses que dieu a reseruees en sa congnoissā-ce sans autre. Car la nature aux humains est a entendre plusieurs hōmes vagans qui sont par vniuerses contrees Par ceulx sont sceues toutes les choses par leur declaracio de la parfaite cō gnoissance non mie par vng tantseulement mais par plusieurs et ainsi est de nostre histoire. car elle est forte a croire en plusieurs lieux sceues et non pas par vng seul et de ceulx qui lōt veslie dōt ainsi que vne persōne qui naura yssu de sa regiō ou pays ne pour roit ou ne voudroit croire maintes choses qui sont moins de cent lieues pres de luy et luy sera grāt estrangete et dira quil ne ce pour roit faire.et celluy destournera ce quil naura pas veu es lieux et diuerses contrees pays et nacions.et lira les anciens liures et les entendra et congnoistra et le vif et le vray des choses samblans in creables. Or de ce ne vous vueil ie plus faire mencion. Je vous supplie humblement a tous que se iay dit chose en ceste histoire que vous soit ennoyeuse ou desplaisante que vō' me le vueillez pardōner et tenir pour excuse.car se on fait le mieulx quon peut et sceet.on le doit prendre en gre. Car en aucuns cas bonne vouloir te doit estre reputee pour le fait. Et icy se taist iehan darras de li stoire de lusignen. Et vueille dieu donner aux trespassez sa gloy reet aux viuans force et victoire quilz la peussent bien maintenir

Cy finist listoire de melusine imprimee a lyon par maistre guillaume le roy imprimeur.

Cette édition est de la plus grande rareté. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire dans les bibliothèques françaises. Il se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la cote B. L., n° 13489, relié à la suite de l'histoire chevaleresque de *Bertrand du Guesclin.* Il en existe un autre en Angleterre, à Oxford, à la Bibliothèque Bodléienne.

La *Mélusine* est ornée de figures sur bois qui avaient déjà servi pour une édition, également sans date, signée de Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs associés, à Lyon.

Voici un échantillon de l'illustration de la *Mélusine :*

Une édition du *Roman de la Rose,* sans date, est exécutée avec les mêmes types. Elle n'est pas signée et contient une série de figures sur bois qui,

à l'exception d'une seule, la *Tour de jalousie,* passèrent successivement à Paris, chez Jean Du Pré, Le Petit Laurens et Nicolas Des Prez.

Cy cõmance le rõmant de la rose
Ou tout lart damours est enclose
Maintes gens dient que en songes
Ne sont que fables et mensonges
Mais on peult telz songes songier
Qui ne font mie mensongier
Ains sont apres bien apparant
Si en puis bien trouuer garant
Vng acteur denomme macrobes
Qui ne tient pas songes a lobes
Aincois escript la vision.
Qui aduint au roy cipion
Quicunques cuide ne qui die
Que ce soit vne musardie
De croire que songe aduienne
Et qui vuldra pour fol men tienne
Car en droit moy ay ie fiance
Que songe soit signifiance
Des biens auy gens et des ennuyz
Que les plusieurs songẽt par nuytz
Moult de choses couuertement
Que on voit puis appertement
Au quiziesme an de mõ eage
Ou poit q̃ amours prẽt peage
Des ieunes gens couchie mestoye
Vne nuyt comme ie souloye
Et me dormoye moult forment
Si fey vng songe en mon dormãt
Qui moult fut bel a aduiser
Comme vous ozres deuiser
Car en aduisant moult me pleust
Mais en songe oncques riẽs neust
Qui aduenu du tout ne soyt
Comme lystoire le recoit
Or vueil ce songe rimoyer
Pour voz cuenrs plus fort esgayer
Amours le me prie et commande
Et se nulz ou nulle demande
Comment ie vueil que ce rõmans

Le même matériel d'illustration a été employé dans une autre édition du *Roman de la Rose,* également sans date, imprimée avec les caractères de Jean

IMPRIMERIE NATIONALE.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Syber. Une certaine connexité existait entre les deux ateliers, patronnés l'un et l'autre par les Buyer : nous avons remarqué qu'un gros caractère gothique de 16 points, à forme arrondie, employé pour les intitulés ou les titres, est le même chez Le Roy que chez Syber, et que les bois de l'édition des *Propriétés des Choses,* signée de Jean Syber, copiés sur ceux de Mathieu Husz, sont utilisés ensuite par Guillaume Le Roy.

La bordure de fleurs et d'oiseaux, gravée sur bois, dans laquelle on voit une tête de hibou, que l'on trouve à la première page du *Roman de la Rose,* reste à Lyon après la dispersion du matériel de Guillaume Le Roy. Des parties coupées reparaissent chez Jean de la Fontaine en 1490 et chez d'autres imprimeurs lyonnais. Cette bordure avait paru aussi dans l'édition in-folio des *Quatre Filz Aymon,* sans date, mentionnée plus haut (voir p. 88), imprimée avec les caractères du *Doctrinal de Sapience* et du *Livre des saints Anges.*

Le titre du *Roman de la Rose,* sorti des presses de Guillaume Le Roy, est disposé en une seule ligne qui commence par une grande lettre L, fleuronnée et bouclée, rappelant la calligraphie. C'est l'initiale imitée de la lettre parisienne de Pierre Levet, déjà signalée (voir p. 91), et dont la copie venait de paraître dans la *Confession d'Olivier Maillard.*

Cette initiale reparaît dans la *Pratique de se bien confesser,* d'Antoine Faren[1], dans la *Comparation faicte des douze moys de l'an* (voir p. 91) et dans d'autres livres. Elle servira à reconnaître des impressions non signées de Guillaume Le Roy, qui, seul, à notre connaissance, l'a employée. Le *Roman de la Rose,*

[1] Cette édition est au British Museum, à Londres. (Voir PROCTOR, *Index,* n° 8511; ouvrage cité.)

de ce typographe, ne peut avoir été imprimé en 1485, comme on le croit généralement. Nous en fixerons plus probablement la date vers 1487 ou 1488, en nous basant sur ce fait que l'initiale en question n'est pas antérieure à 1486, époque à laquelle cet L majuscule avait paru à Paris.

Il existe trois éditions, sans date et sans nom d'imprimeur, du *Roman de la Rose* attribuées aux presses lyonnaises du xve siècle. On les confond en général avec l'édition ci-dessus de Le Roy.

La plus ancienne, d'après nous, est une édition in-folio, de 177 feuillets non chiffrés, plus un feuillet blanc au commencement, à deux colonnes de 34 lignes par page pleine. Elle est imprimée avec un caractère gothique moyen d'environ 11 points, dont toutes les lettres, que nous avons examinées une à une, ont la même forme (avec la différence qu'elles sont plus petites) que celles employées par Pierre Schenck, à Vienne en Dauphiné, et qui reparaissent à Lyon dans la *Mélusine* imprimée par Schenck en société avec Gaspard Ortuin. Les figures sur bois de cette édition du *Roman de la Rose* sont d'un dessin archaïque, avec les costumes et les coiffures à hauts bonnets que l'on voit dans l'*Exposicion des Ystoires du Vieil et du Nouveau Testament,* traduites par Julien Macho, et dans une des illustrations du *Livre des Eneydes* de 1483, représentant l'arrivée d'Énée avec ses compagnons devant la ville du roi Latinus. (Voir p. 53.) Ces bois, qui diffèrent entièrement de ceux que Le Roy a utilisés pour son édition, n'ont pas reparu ailleurs, que nous sachions. Quant aux caractères, on les retrouve dans une traduction en vers français de *Boëce,* que nous avons vue à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la ville d'Amiens. Le *Boëce* est de même format, disposé de la même façon, à deux colonnes de 34 lignes par page; la justification typographique est identique. Ces deux livres, le *Roman de la Rose* et le *Boëce,* sont évidemment sortis de la même presse.

Un autre exemplaire du *Boëce,* de la Bibliothèque de Dresde, est daté à la main par un premier possesseur qui l'a «intitulé et mis en rubriques en l'an mil quatre cens octante et ung».

Le *Roman de la Rose* n'est peut-être pas aussi ancien que le *Boëce.* Il a pu paraître après, et en en reportant la date vers 1484, nous ne nous écartons guère de la réalité. Reste à déterminer le lieu de l'impression, que nous n'avons pas à discuter quant à présent; n'établissons, pour le moment, que la priorité de cette édition sur les deux autres.

Celle qui parut ensuite est un petit in-folio à deux colonnes, de 152 feuillets, dont le premier est blanc; on y compte 40 et 41 lignes par page pleine. C'est l'édition qui a été annoncée faussement comme imprimée à *Paris, chez Vdalric Gering, 1479,* d'après l'exemplaire de la Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, provenant d'Adamoli. (Voir BRUNET, *Manuel du Libraire,* t. III, col. 871.) Elle est sortie des presses de Jean Syber. Les caractères, que nous avons identifiés, sont ceux des *Propriétés des Choses,* livre signé de cet imprimeur lyonnais. Les figures sur bois sont exactement les mêmes que celles de l'édition de Guillaume Le Roy, avec cette différence, toutefois, qu'on remarque, dans les planches de cette dernière, des éraillures et des cassures qui dénotent certainement un tirage postérieur.

La *Danse des Aveugles,* poème de Pierre Michault, est imprimée à Lyon, comme il est dit à la fin, mais elle n'est pas signée.

Cy commence la dance des aueugles

Lacteur

Taint au cueur par vng
a courroup terrestre
Ou point secret dune nuyt
nette et clere
Pensoye seul que tout conuiet terrestre
Ce que a eu ou aura en terre estre
Et rediger en sa prime matiere
Si fus long temps en ce pense austere
Mais en la fin sommeil tant me pressa
Que mon penser en dormir se dressa
Dormant ainsi et de corps alite
Comme il aduient souuet apres grat veille
Se reposoit la sensualite
Car le corps fut las et debilite
Par trop veiller q̃ mais hommes trauaille
Senti lesperit qui iamais ne sommeille
Estre ententif a faire veille et guet
Et se tenir pour le corps en aguet

Entendement

Pource que tout ce petit mistere
Apres ton resueil escripras
Et ton liure intituleras
Par les veues raisons et reigles
Cy deuant la dance aux aueugles

Lacteur

Quant ieuz bien tout entẽdu et ouy
Ifraieur me prist mõlt merueilleuse et grãde
Entendement fut lors esuanoy
De qui conseil ieuz a mon het ouy
Et mesueillay comment partãt desclandre
Mais pour luy faire en ce cas vne offrande
Ma plume pris pour massõner ceste euure
Ou ma follie euidamment descueuure
Pierre ne peut humeur de basme rendre
Ne dure teste ataindre a bien hault stille
Pource soubmectz le ses quõ peut cy prẽdre
A tous lisans a qui plaira lentendre
Quilz excusent mon sens tresinhabille
Les prians se riens a apprendre
Que doulcement le me vueillent apprendre
Et remonstrer sen seray plus habille

Cy finist la danse des aueugles
imprimee a lyon.

On reconnaîtra facilement, dans les deux pages reproduites ci-dessus en fac-similé, les caractères de petite bâtarde à forme anguleuse du *Fier-à-Bras*

daté du 20 janvier 1486 (v. st.) et signé de Le Roy (voir fac-similé, p. 72) et non ceux du *Doctrinal de Sapience* de 1485 (v. st.), comme l'a dit Brunet par inadvertance, erreur répétée par tous les bibliographes.

La *Danse des Aveugles* est illustrée de figures sur bois. La première page est blanche et n'a pas de titre. Au verso de ce premier feuillet, on voit la figure du personnage en robe fourrée, appuyé sur un long bâton autour duquel se déroule une banderole et que l'on remarque à la fin du *Chapellet de vertus* ou *Romant de prudence*. (Voir fac-similé, p. 94.) Parmi les autres planches de la *Danse des Aveugles*, on trouve celle de la *Marche de la Mort :*

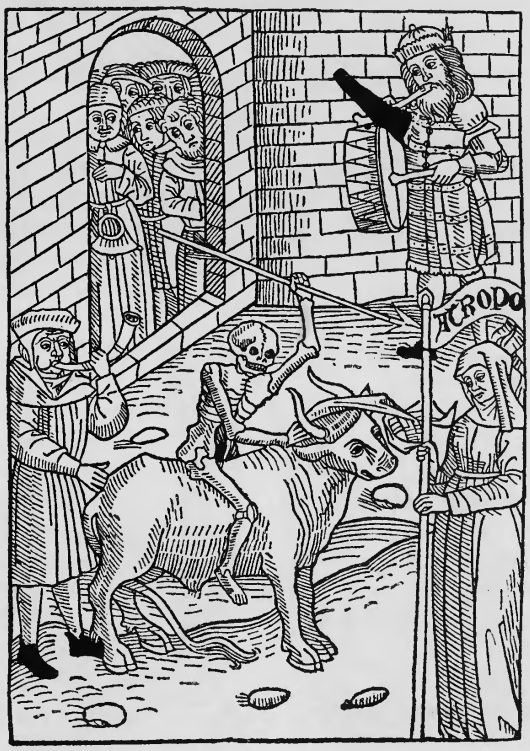

La Mort, armée d'une longue flèche, est représentée montée sur un bœuf. Son passage est annoncé à son de trompe et de tambourin, tandis qu'Atropos porte la bannière. A travers l'ouverture d'une arcade, la foule regarde avec une curiosité mêlée d'effroi.

Les planches de la *Danse des Aveugles* passèrent ensuite dans l'atelier de Jacques Herenberck et Michelet Topié, imprimeurs allemands, qui s'établirent

à Lyon en 1488; elles reparurent dans une édition non datée de ce poème et sans figures, avec les caractères de ces imprimeurs, en 1492[1].

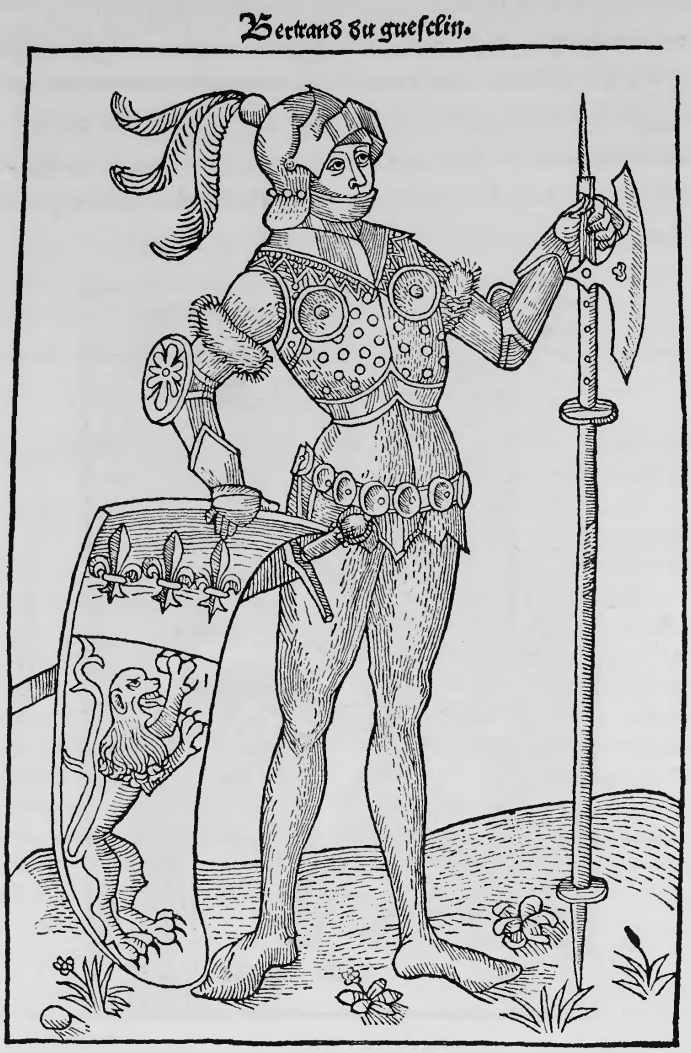

Guillaume Le Roy a imprimé l'histoire de *Bertrand du Guesclin*. Au commencement et à la fin, on voit la figure en pied du preux chevalier.

[1] Une édition non citée de la *Danse des Aveugles*, avec figures copiées sur celles de Le Roy, a été faite à Bréhan-Loudéac, où l'imprimerie pénétra, sous le patronage des Rohan, dès 1485. Elle est exécutée avec les caractères des livres signés par Robin Fouquet et Jean Crès, proto-typographes bretons.

Cette planche fait voir quels progrès avaient été faits à Lyon, depuis 1483, après la publication des *Eneydes*, et, depuis 1485, dans la *Destruction de Troye*.

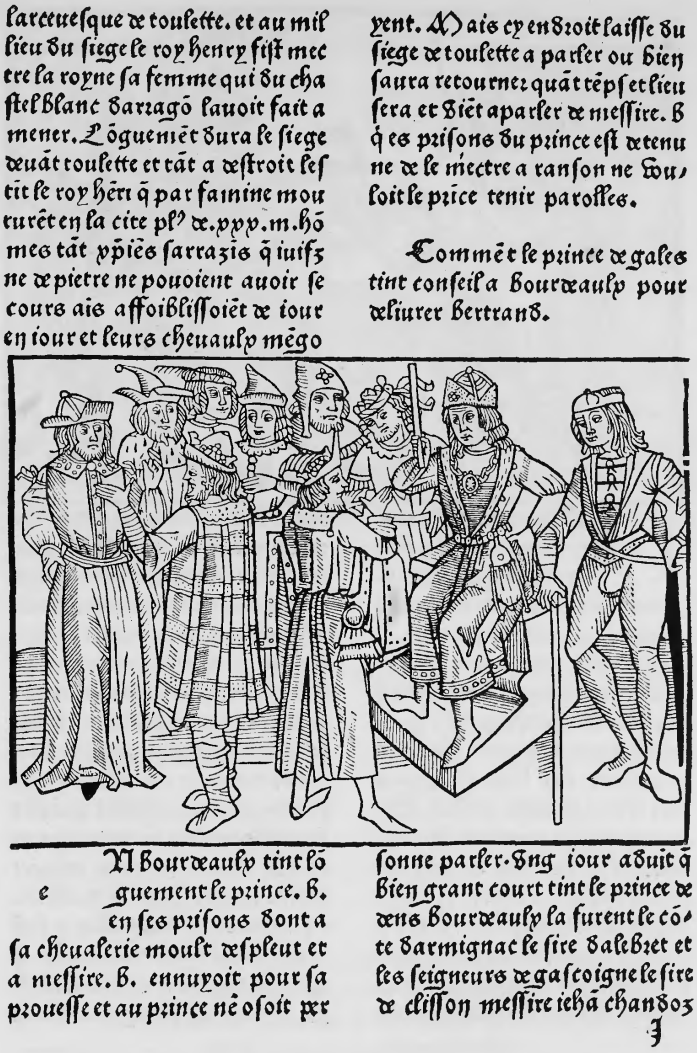

larceuesque de toulette. et au mil lieu du siege le roy henry fist mec tre la royne sa femme qui du cha stel blanc darragō lauoit fait a mener. Lōguemēt dura le siege deuāt toulette et tāt a destroit les tit le roy hēri q̄ par famine mou rurēt en la cite pl' de. ppp. m. hō mes tāt pp̄iēs sarrazis q̄ iuifs ne de pietre ne pouoient auoir se cours ais affoiblissoiēt de iour en iour et leurs cheuaulx mēgo yent. Mais cy endroit laisse du siege de toulette a parler ou bien saura retourner quāt tēps et lieu sera et diēt aparler de messire. B q̄ es prisons du prince est detenu ne de le mectre a ranson ne vou loit le prīce tenir parolles.

Commēt le prince de gales tint conseil a bourdeaulx pour deliurer bertrand.

Mbourdeaulx tint lō e guement le prince. B. en ses prisons dont a sa cheualerie moult despleut et a messire. B. ennuyoit pour sa prouesse et au prince nē osoit pr sonne parler. Ung iour aduint q̄ bien grant court tint le prince de dens bourdeaulx la furent le cō te darmignac le sire dalebret et les seigneurs de gascoigne le sire de clisson messire iehā chandos

La gravure ci-dessus, du prince de Galles tenant conseil à Bordeaux, avait déjà servi pour représenter le conseil des Grecs devant Troye.

Une autre planche, de même style, représente un combat entre deux armées. On remarque la lettre G placée sur l'étendard de l'armée en déroute, dont le chef est frappé d'une flèche. Est-ce l'initiale du peintre Guillaume, fils ou neveu de l'imprimeur, que les rôles d'impôt indiquent comme habitant

la même maison[1]? Est-ce celle de Guillaume Gormy, «tailleur de moles, graveur de moles de cartes, graveur en tailles de bois» de 1480 à 1493[2]?

Du siege se partirent le roy henry messire bertrand le legue de villennes messire oliuier de manny et plusieurs aultres frãcoys. et le siege laisserent garny deuant toulette ou estoyent les sarrazis de grenade descendus. Et en ar roy se mectoyent pour chrestiẽs combatre car bien sceuoyent leur venue. tantost messire Bertrand qui la premiere bataille conduisoit les veit de eulx approuchier adõc crierẽt frãcoys nostre dame guesclin. Et la se combatirent sarrazins de grãt pouoir mais en la fin furent desconfiz. Et sur le champ furent occiz. viii. m. sarrazins et plus de ceulx qui de la bataille se peuvent retraire rentrerent en leurs nauires a lentree sentrepressoiẽt tellemẽt que en la mer en cheyt plusieurs. Et les aultres atout leurs nauires retournerẽt en leur pais et cõtree de grenade Sur sarrazins gaigna messire bertrand tentes et pauillons et plusieurs grans richesses qui par son ordonnance furent desparties a la cheualerie puis retournerent en leur siege de toullette. en actendant nouuelles de lost de pietre qui tant cheuaucha q̃ pres du chastel de monueil arriua Et au roy henry manda la

Ce G est également la première lettre du pays de Grenade, dont les combattants furent défaits par Du Guesclin.

[1] Guillaume Le Roy, appelé souvent « Maistre Guillaume le paintre » ou « Maistre Guillaume Le Flamant », remplace l'imprimeur comme contribuable. Il n'est nommé qu'à partir de 1493, et paraît avoir vécu jusqu'en 1528. (Voir N. Rondot, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 151; ouvrage cité.)

[2] Voir Rondot, même ouvrage, p. 129.

L'initiale G peut aussi s'appliquer à Jean Gaignères, peintre, imagier et graveur, qui, d'après M. Rondot[1], aurait travaillé à Lyon de 1485 à 1491.

Le même sujet a été représenté dans une autre édition de la *Destruction de Troye,* publiée un an après par Mathieu Husz, imprimeur lyonnais. On voit aussi une lettre dans l'étendard, mais c'est un P, cette fois, et cette initiale se rapporte à Palamède, nom du chef blessé mortellement.

Les illustrations du *Bertrand Du Guesclin* ne sont pas toutes de la même main. A l'exception du portrait en pied du héros de cette histoire de chevalerie, qui est un bois nouveau, les autres figures avaient déjà été employées par Le Roy. Il les utilisait, comme on le fait de nos jours pour des clichés, en les adaptant à des textes divers. Il y avait des planches faites d'avance pour les batailles, les tournois, les chevauchées, les entrées dans les villes, etc. Notre imprimeur, à mesure qu'il avançait dans son exercice, économisait ainsi des frais de gravure en tirant parti de ses anciens bois; mais son illustration devenait disparate. On n'y regardait pas de si près, on n'avait d'autre but que d'intéresser à la lecture et de captiver par l'image un public peu exigeant.

La planche de l'entrée d'Énée dans la ville du bon roi Latinus, qui avait paru d'abord dans le roman des *Eneydes* (voir fac-similé, p. 53), repasse dans le *Du Guesclin,* ainsi que d'autres figures tirées de divers livres du même imprimeur, qui présentent un contraste frappant, dans leur mode d'exécution primitive, avec celles, plus récentes, d'un art déjà perfectionné. Le passage d'un livre à un autre de planches qui subissent certaines détériorations à la suite de tirages répétés, est un signe certain qui peut servir à fixer, dans une certaine mesure, la chronologie d'impressions non datées.

Le *Du Guesclin* se termine par cette suscription :

Cy finist le liure des faiz
de messire Bertrand du gues
clin chevalier Jadiz connesta
ble de france et seigneur de lon
gueville.

Il n'y a aucun nom d'imprimeur et le volume ne porte pas de date. La plupart des bibliographes lui assignent approximativement celle de 1480.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 129; ouvrage cité.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Brunet, plus judicieux, s'exprime en ces termes : « Les caractères paraissent appartenir à l'imprimerie de Lyon du xve siècle, après 1480 ».

La planche qui représente un prince tenant conseil sur son trône figure avec son cadre intact dans la *Destruction de Troye* de 1485, tandis que le filet du haut, dans le coin à droite, et le filet du côté gauche, vers le bas, présentent très visiblement des solutions de continuité dans le *Du Guesclin*. (Voir fac-similé, p. 103.) Il en est de même pour la planche de la rencontre ou du combat entre deux armées. Dans le *Du Guesclin*, le filet du bas est un peu ébréché à droite, et plus loin, à gauche, il a été coupé pour faire la place nécessaire à une lettre U majuscule, crénée par le haut, c'est-à-dire faisant encoche et dépassant l'alignement. (Voir fac-similé, p. 104.)

L'impression du *Du Guesclin* doit être reportée après le *Fier-à-Bras* de 1487 (n. st.), c'est-à-dire vers 1488 ou 1489.

Parmi les livres en français qui sont imprimés avec les mêmes caractères de petite bâtarde, M. Proctor cite une édition in-folio des *Faits de Jason*, par Raoul Le Fèvre, et le *Livre de Bonnes Meurs*, de frère Jacques Le Grand, qui se trouvent au Musée Britannique[1]. Nous connaissons, pour l'avoir vue à la Bibliothèque nationale, une édition petit in-quarto du *Prestre Jehan* :

Le titre est encadré avec une grande lettre P, ornée et historiée, d'une conception originale, au milieu de laquelle on voit trois chevaliers ou

[1] *Index to early printed books*, n°s 8515 et 8516; ouvrage cité.

voyageurs qui s'arrêtent devant les murs d'une ville ou d'un château fort, au pied d'une montagne.

Le texte commence au recto du deuxième feuillet par une lettre ornée qui est terminée par le haut en bec d'oiseau, et que l'on retrouve, identiquement la même, avec d'autres du même style, dans une édition des *Statuta Lugdunensia,* sans nom d'imprimeur. Ces lettres fantastiques sont inspirées de celles que Mathieu Husz et Jean Schabeler avaient employées pour la première fois dans une traduction française de Boccace, imprimée par eux à Lyon en 1483. (Voir fac-similés, p. 256-259.)

Restre Jehan Par la grace de dieu Roy tout puyssant sur tous les roys chrestiens. Mā dons salut a lempereur de rom me. Et au Roy de france nos amys. Nous vo' faisons sca uoir de nouset de nostre estat et du gouuernemēt de nostre ter re. Cestassauoir de nos gens et de nos manie res de bestes. Et pour ce que vous dictes que nos grecz ou gens gregoises ne saccordēt a adorer dieu cōme vous faictes en vostre terre. Nous vous faisons scauoir que nous ado rons et croyons le pere. le filz. et le saint esperit. qui sont troys personnes en vne vrite et vng vray dieu seulemēt. et vous certifions et mādons par nos lectres seellees de nostre seel de lestat et maniere de nostre terre et de nos gēs Et se riens voulez que faire puyssons mādez le nous. car nous le ferons de tresbon cueur. Et si vous voulez venir par deca en nostre ter re pour le bien que nous auons ouy dire de vo' nous vous ferons seigneur apres nous. et vo' dōnerons grant terre et seignourie et habita tions. Item sachez que nous auons la plus

a ij

La lettre du *Prestre Jehan,* qui n'est autre que le Négus d'Abyssinie, se termine ainsi : « Et prions au roy de France qu'il nous salue tous les féaux chrestiens de delà la mer et qu'il nous envoye aucun vaillant chevalier qui soit de la bonne génération de France. En priant nostre Seigneur qu'il vous doint persévérer en la grâce du Saint Esperit. Amen. Donné en nostre saint palaix, l'an de nostre nativité cinq cens et sept. »

Ces lignes sont suivies de la formule suivante : *Cy finist Prestre Jehan,* sans indication de lieu ni de nom d'imprimeur.

Il est temps de nous résumer en commençant la classification des différents types dont s'est servi Guillaume Le Roy à diverses époques de sa carrière d'imprimeur.

De 1473, date de son arrivée à Lyon dans la maison de Barthélemy Buyer, jusqu'en 1482, il a employé une sorte de lettre gothique carrée, dite «lettre de forme», qu'il a quelque peu modifiée à deux ou trois reprises, au fur et à mesure que de nouvelles fontes lui devenaient nécessaires pour ses travaux. (Voir alphabets, p. 29, 36, 40 et 50.)

En 1477, dans la maison de Buyer, il a fait usage temporairement d'un autre caractère gothique tout à fait différent, qui venait du dehors. (Voir alphabet, p. 10.) Ce type ressemble beaucoup à un caractère employé à Venise, par Vindelin de Spire, en 1472, et à Cologne, par Jean Koelhoff de Lubeck, en 1474. A ces observations, nous ajouterons qu'on retrouve encore cette fonte en 1475 à Parme, chez Étienne Coral, imprimeur d'origine lyonnaise; mais, chez tous ces typographes, la lettre capitale M diffère de celle de Le Roy, qui a une forme particulière et servira de point de repère pour distinguer les produits de ces diverses presses.

En 1483, lorsqu'il travaille seul pour son compte, il adopte un troisième type gothique dans le genre des lettres de missels, mais avec des formes un peu plus arrondies. Ce caractère est de trois grandeurs différentes. Le plus gros est employé pour les titres et les intitulés de chapitres (voir alphabet, p. 79); le corps au-dessous sert à établir les textes des in-folio (voir alphabet, p. 55), tandis qu'un autre moins gros est utilisé pour les commentaires ou pour les in-quarto. (Voir alphabet, p. 57.)

En 1485, Guillaume Le Roy inaugure une grosse bâtarde gothique à formes anguleuses, qui se distingue par une lettre majuscule A, évasée par le haut, avec un trait recourbé en forme de crochet. Il se sert spécialement de ce caractère pour l'impression de livres français. (Voir alphabet, p. 61.)

En janvier 1487 (n. st.) apparaît la petite bâtarde avec laquelle Le Roy imprime le *Fier-à-Bras,* le *Roman de la Rose,* le *Bertrand Du Guesclin* et autres livres en français. (Voir alphabet, p. 92.)

Tels sont les types que l'on peut attribuer, d'une façon certaine, à Guillaume Le Roy, et qui se trouvent sur des livres signés de lui à ces dates.

Il y a encore d'autres caractères lyonnais à forme anguleuse et contournée, qui ressemblent beaucoup à ceux que nous venons d'énumérer et qui ont été copiés par d'autres imprimeurs sur ceux de Guillaume Le Roy.

Le plus gros type de 1483 se retrouve presque identique dans les titres et les intitulés de chapitres de l'imprimeur Jean Syber, l'un des protégés de Buyer; un type plus petit de même famille, semblable à celui de Le Roy, paraît chez le même; mais, après un examen attentif, on y reconnaît quelques différences, notamment dans la capitale M.

Le type de 1485, avec la capitale A évasée par le haut, a été copié en 1487 par Nicolas Philippe et Jean Du Pré, alors associés. Les majuscules B, C, E, G, H, N, O, P, Q, T et V, qui présentent des différences suivant les fontes, permettent de les distinguer; quant aux lettres du bas de casse, elles sont, sinon semblables, du moins très difficiles à différencier.

Le type de petite bâtarde de 1487 a été employé par Gaspard Ortuin, imprimeur lyonnais. Il est malaisé d'en percevoir les différences dans le texte, tant les légères nuances, consistant dans les queues plus ou moins allongées de certaines lettres crénées, notamment le *g* minuscule, sont peu visibles; mais, par contre, les majuscules, qui ne sont point les mêmes que dans les fontes similaires, sont facilement reconnaissables.

Les bibliographes, trompés par la ressemblance apparente de certains caractères qu'ils n'ont pas examinés avec une attention suffisante, et qui ne sont en réalité que des dérivés partiels ou des imitations, ont attribué à Guillaume Le Roy un certain nombre d'autres impressions qui sont bien d'origine lyonnaise, mais que, faute de preuves, on est obligé de rejeter. Afin d'éviter toute équivoque ou confusion, nous n'avons admis, pour plus de clarté dans cette classification, que les types trouvés sur des livres signés de cet imprimeur, dont nous avons décomposé les lettres pour en reconstituer les alphabets qui serviront de clef ou de pièces d'identification.

Ce principe posé, on devra écarter toute une série de volumes imprimés à partir de 1481, avec un type gothique à formes arrondies, attribué jusqu'à présent à Le Roy, sous le prétexte spécieux qu'un de ces volumes, le *Livre de Mandeville,* porte à la fin la mention qu'il a été imprimé à la requête de Barthélemy Buyer.

Or, ce caractère n'a figuré sur aucun livre signé de ce dernier. Il venait de Nuremberg et se trouvait, dès l'année précédente, chez Martin Husz,

imprimeur allemand établi à Lyon, qui les a employés dans un ouvrage de droit du jurisconsulte *Odofredus,* signé par cet imprimeur. M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui s'occupe depuis longtemps de recherches sur la typographie lyonnaise du xve siècle, a déjà reconnu que les caractères avec lesquels le *Mandeville* de février 1480 (v. st.) et d'autres livres français sont imprimés, appartenaient à l'atelier de Martin Husz et non à celui de Le Roy. Barthélemy Buyer aurait donc fait travailler pour son compte Martin Husz et a pu le patronner pendant un certain temps, comme il l'avait fait pour Guillaume Le Roy et d'autres.

Une autre série assez nombreuse de livres français de divers formats, tous sans date, en tête desquels figure le *Champion des Dames,* de Martin Franc, a été attribuée à Guillaume Le Roy. Les lettres capitales sont à peu près les mêmes que celles que l'on trouve dans *Le roi Ponthus et la belle Sidoyne,* impression signée de Gaspard Ortuin; le caractère courant du texte est un type de grosse bâtarde, bien fondu, un peu compact, mais très net. Nous n'en avons trouvé l'équivalent dans aucun des livres signés de Le Roy.

Une troisième catégorie de livres français, imprimés en 1488 et 1489, se rapproche davantage des productions de Guillaume Le Roy, avec lesquelles ils peuvent être très facilement confondus. Les caractères courants de bas de casse sont effectivement semblables aux types de 1485 de la *Destruction de Troye,* du *Livre des saints Anges,* du *Pierre de Provence,* du *Doctrinal de Sapience* et autres livres, mais les capitales sont toutes différentes. On n'y voit plus l'A ouvert par le haut et retombant à gauche en forme de crochet; il est remplacé par un autre A fermé et recouvert au sommet par un trait transversal s'infléchissant à gauche et relevé légèrement à droite. La capitale D est beaucoup plus basse que les autres; l'L a la forme d'un T droit avec lequel elle peut être confondue; l'M, dont le jambage de droite se termine en forme de tenaille ou de ligne courbe dépassant la ligne, est plus large que dans le type analogue de Le Roy, duquel il se différencie encore par un léger renflement au milieu. Ces majuscules appartiennent à Pierre Bouttellier, imprimeur à peu près inconnu dont nous avons trouvé trace à partir de 1485. Elles ont été employées ensuite par Jean de La Fontaine, originaire de Normandie, qui a commencé à travailler à Lyon vers 1488. On les retrouve dans le roman de *Clamades,* petit in-quarto signé par ce dernier à la date du 12 novembre 1488. Elles passent ensuite à Grenoble, chez Étienne Foret, en 1491.

Il existe un quatrième groupe de livres imprimés avec un gros caractère de bâtarde gothique bien formé, qui rappelle l'écriture des beaux manuscrits de chevalerie exécutés pour les ducs de Bourgogne. Aucun d'eux n'est signé ni daté. Ils sont, pour la plupart, ornés de figures sur bois d'un dessin ferme et hardi, ou décorés de grandes initiales d'une ornementation fantaisiste et des plus originales. Les *Statuta Synodalia* de l'église de Lyon et une édition in-folio du roman des *Quatre Fils Aymon* présentent des spécimens remarquables de ces grandes lettres qui sont l'œuvre d'un peintre décorateur. L'une d'elles, un P formé du corps d'un animal fantastique dont la tête se termine en bec d'oiseau, se retrouve dans l'opuscule du *Prestre Jehan,* sorti des presses de Guillaume Le Roy. (Voir fac-similé, p. 107.) Une autre, différente de celles qui figurent dans les *Statuta* et dans les *Quatre Fils Aymon,* mais de même style, se voit au commencement du texte des *Paschalia* de 1485. (Voir p. 58.)

La coupe et la forme des caractères, à quelques exceptions près et sauf la différence de corps, se rapprochent de la petite bâtarde du *Fier-à-Bras* de 1487.

Malgré ces indices, nous ne sommes pas suffisamment autorisé à attribuer ces livres à Guillaume Le Roy, par la raison que les illustrations de l'édition des *Quatre Fils Aymon,* que nous venons de citer, sont des bois différents de ceux d'une autre édition du même livre imprimée par Le Roy. L'imprimeur eût certainement utilisé les planches de son matériel en les faisant repasser dans l'une ou l'autre édition, au lieu d'en faire graver de nouvelles. En conséquence, nous préférons nous tenir sur une prudente réserve, et nous avons rangé les *Statuta Lugdunensia,* ainsi que les autres livres imprimés avec les mêmes caractères, parmi les productions d'un atelier anonyme.

Si l'on admettait sans contrôle toutes les attributions hasardées et le plus souvent erronées que, dans les catalogues et les bibliographies, l'on a faites à Guillaume Le Roy d'éditions qu'il n'a pas signées, on ferait de cet imprimeur le véritable Hercule de la typographie française, à l'exemple d'Ulrich Zell, le proto-typographe de Cologne, qu'on a surchargé outre mesure d'une quantité innombrable de livres reconnus, depuis, être l'œuvre de cinq ou six imprimeurs qui se sont servis de caractères à peu près analogues. Aujourd'hui que les études paléo-typographiques sont en grand progrès dans tous les pays, on est arrivé à établir des classifications plus exactes, fondées sur une science rigoureuse d'observation. C'est la méthode que nous avons suivie pour dissiper les obscurités et les incertitudes, afin de pouvoir établir sur des bases solides

la succession des travaux de Guillaume Le Roy, le proto-typographe lyonnais, en la personne duquel nous saluons le premier vulgarisateur de notre vieille littérature française.

Il est à remarquer, en effet, que presque toutes les impressions de Le Roy sont des livres en français, et l'on peut dire avec assurance que ceux en latin sont l'exception. Tandis qu'à Paris on s'attardait aux livres de théologie et de scolastique, Lyon sortait de l'ornière et, prenant les devants sur la capitale, mettait en lumière les romans de l'époque féodale, les récits merveilleux, les histoires légendaires, les tirades de nos vieux poètes, nos contes populaires pleins de gauloiserie; en un mot, tout ce qui constituait la littérature nationale de la France à cette époque.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir indiqué tous les livres sortis des presses de Guillaume Le Roy, mais simplement énuméré ceux portant une date et une signature et qui sont passés sous nos yeux. Quant aux autres, nous n'avons signalé que les principaux parmi ceux déjà connus; parmi ceux qui ne l'étaient que peu ou point, plusieurs sont restitués à son actif, mais il en reste encore d'autres à découvrir.

Le dernier livre signé de Guillaume Le Roy est daté du 10 juillet 1488.

On peut supposer qu'il en a imprimé d'autres postérieurement à cette date, peut-être jusqu'en 1492. Le Roy figure encore sur les rôles municipaux des *Nommées* de 1493 comme «imprimeur de livres, inquilin (locataire) de la maison de Messire Philibert Crivella, en la rue tirant de Saint Anthoine à Notre Dame de Confort»; mais il ne devait plus exercer à cette époque, car il n'est pas taxé, et on lit, à la suite de la formule, «extimé pour ses meubles et pratiques» la mention *Nichil,* signifiant qu'il n'y avait plus rien à réclamer[1].

[1] Arch. de la ville de Lyon, registre CC 10, fol. 68 r°. — Quelques mois auparavant, notre imprimeur avait été déchargé de l'impôt par les conseillers de la Ville. (Le bulletin d'exemption a été conservé dans le registre CC 324 des Archives de la ville de Lyon. Il est ainsi libellé : *Compère Barthélemy, mectez en errerages* GUILLAUME LE ROY, *imprimeur, car ainsi en a esté ordonné le* XXVI*e jour de mars m. iiii*c *iiii*xx *et* XII. MATHIEU.) Il est remplacé dans la même maison par «Guillaume Roy le Flamant, peintre», un proche parent, fils ou neveu, qui est taxé, pour ses «meubles et pratiques», à 11 livres tournois. (Archives de la ville de Lyon, registre CC 9, fol. 60 v°.)

CHAPITRE XLV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE NICOLAS PHILIPPE, DE BENSSHEIM, ET MARC REINHART, DE STRASBOURG

(1477-1488)

Leurs premiers travaux. — Ils impriment pour Barthélemy Buyer. — La *Destruction de Troye en prose*. — Les *Fables d'Ésope* illustrées. — La *Légende dorée* illustrée. — Les *Fais de Jason*. — Le *Mirouer de la vie humaine* illustré. — Marc Reinhart quitte Lyon. — Nicolas Philippe continue la direction de l'atelier. — Il renouvelle le matériel. — Son association avec Jean du Pré. — Ses derniers travaux. — Sa mort.

Nicolas Philippe, dit *Pistoris*, originaire de Benssheim près de Darmstadt, et Marc Reinhart, de Strasbourg, sont les deuxièmes imprimeurs de Lyon.

Le premier livre qu'ils ont signé de leurs deux noms, comme associés, est la «Pratique nouvelle du Droit» (*Practica nova Juris*), du jurisconsulte Jean-Pierre Ferrari, de Pavie, imprimé sur l'ordre de l'auteur (*eo ipso autore jubente*). L'ouvrage forme un gros volume in-folio à deux colonnes; il est daté de l'année 1477.

Le libellé final est assez remarquable pour que nous en rapportions les passages essentiels, que nous traduirons littéralement au plus près du latin :

L'an du Seigneur M. CCCC. LXXVII, à Lyon, très belle ville de France (*Lugduno Francie urbe prestantissima*), qui a toujours été florissante dès son origine, sous la domination de Louis, très illustre et très chrétien roi de France, aimé de tout le monde, cet ouvrage, appelé *Pratique nouvelle du Droit*, a été exécuté sur l'ordre de l'auteur lui-même (*eo ipso autore jubente*), Jean Pierre Ferrari, docteur célèbre en chacun droit... et imprimé, comme on peut le voir, avec un très beau caractère (*optima velim videas littera impressum est*), par des hommes renommés par leur habileté et des plus capables dans leur art (*a celeberrimis viris ingenioque capacissimis*), Nicolas Philippe, de Benssheim, et Marc Reinhart, de Strasbourg, qui ont parfait ce labeur et l'ont mené à bonne fin (*feliciter hec consummata finem attigerunt*).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous reproduisons ci-dessous le fac-similé de l'original latin qui contient cette curieuse déclaration :

Sub Anno domini. M. cccc. lxxvii. Lugduno.
Francie vrbe pstantissima que sui ab exordio.
fundi. viguit sub domino Ludouico Illustrissi
mo. Regeq3 Francoꝝ Cristianissimo. a cunctis
precolēdo opus illud exactum est. qō Practica
noua iuris inc̄. eoipso autore iubente. Johāne
petri de Ferrariis. doctore eximio vtriusq3 iuris
scripta docent. expertissimo. qui hoc cōpilatum
est. potezit nūcupari. Sūmaq3 cū diligencia p-
sepe lectitando perperaz prepossereq3 relegēdo.
a fidedignis correctū. Viris a celeberzimis. in-
genioq3 capacissimis Nicolao Philippi de ben
sheim. Marco Reinhart de Argentina. optima
velim videas littera Impressū est Feliciter hec
cōsumata finē attigerunt. De quo laus in ter-
minis qui est sine termino. Amen.

Ces typographes n'étaient guère modestes en se vantant de leur supériorité; mais, en leur qualité d'étrangers et de nouveaux venus, et aussi par esprit de concurrence, ils avaient sans doute jugé nécessaire de se recommander ainsi auprès du public lyonnais.

Cette réclame leur réussit, car elle leur amena une commande de Barthélemy Buyer, qui leur fit imprimer pour son compte le *Livre appellé Guidon de la practicque en cyrurgie,* par Guy de Chauliac, qu'ils achevèrent «à sa requeste», le 28 mars 1478 (voir p. 10-18), sans y mettre leur nom.

Il est probable que leurs relations avec Buyer ne s'en tinrent pas là et qu'ils imprimèrent d'autres livres pour le compte de ce dernier.

Le second livre portant le nom de ces typographes fut achevé d'imprimer le 29 avril 1478; c'était encore un ouvrage de droit, de format grand in-folio; un traité sur les fiefs (*Opus novum ac perutile de feudis*), par Jacques Alvarotto de Padoue, imprimé d'après les deux éditions de Venise parues l'année précédente. Cette fois, les associés se qualifient tout simplement d'honnêtes gens et disent que l'ouvrage a été aussi bien imprimé qu'il a été corrigé, depuis le commencement jusqu'à la fin (*quam exornatissime tamque emendate impressum atque finitum*), par Nicolas Philippe et Marc Reinhart (*per Nicolaum Philippi ac Marcum Reinhart virosque honestos*).

En 1479, ils imprimèrent le recueil des Sermons sur le carême (*Opus quadragesimale*), de Robert de Licio, in-folio, en trois parties.

On connaît d'eux un livre français, *La Destruction de Troye en prose*, petit in-folio, sans date, que nous avons vu à la bibliothèque de la ville d'Angers et dont voici la première page de texte :

Le liure tracte dont procederent ceulx qui edifierent Troye la grant quãt en genologie. p quelz gens elle fut destruicte. et loccasion pour quoy. de la psecutiõ aussi ỏ ceulx qui la destruirent. et de ceulx qui se partirẽt pour la destruction.

APres ce que Thebes fut Destruicte bien cincq cens z quarante ans droitement deuant ce q̃ Rõme fust fondee ne commancee nasquit vne tresgrant bataille fort perilleuse entre ceulx de crete z ceulx dathenes. la ot moult de gens mors par mer et par terre. Que vous proie de ceste chose deuisant les noms des princes qui ceste guerre meurent. quantes nefz ceulx de crete y misdrent pour euiter ceulx dathenes. ne quãs engins. ne quãs agais ilz firent pour destruire ceste cite car ỏ ce ne racõpte mie toute lystoire. Long temps se cõbatirẽt mais moult en eurent ceulx de crete le milleur. et si prindrent des plus baulx hõmes dathenes. z saues vo9 quilz fasoiẽt des ieunes bacheliers quilz prenoiẽt ilz les enuoiẽt en leur contree a leur moustre qui auoit nõ minotaurus qui estoit moittie hõme z moittie torel lequel estoit plus cru el que nulle beste. A icellui diable ceulx ỏ la cite liuroiẽt leurs prõniers a deuourer. Et aux aultres creuoient les yeulx. et les aultres rotisoiẽt. Et autel falsoiẽt ceulx dathenes a ceulx quilz prenoient des leurs. Ainsi destruisoient les vngs les aultres. car ilz nauoient en eulx ne pitie ne misericorde. Adoncques ainsi se combatirent ensemble z par celle bataille te ceurent moult de gẽs mors. Mais au deuiser ne vueil pas demourer aisimen passeray briefment. car il le conuient faire pour abregier la matiere

Du roy de egypte qui tout le mõde volut gouurener

EN ce temps auoit vng roy en egypte de moult grant seigneurie qui auoit nõ Besonays z estoit moult riche dauoir. z plain doultrecuidance. Et ce pourpẽca en luy mesmes z dist que par bataille et par force vouldroit submettre a sa seigneurie et a son royaume toutes les gẽs z les pucelles de midi iusques a septentrion z en mer et en terre. z des aultres asses qui en occident z en oriẽt habitoiẽt ou ia mais tant cõme il viuroit ne leur fauldroit bataille. Quant il ot ce pense z dit il manda ses grans osts et les mist et

Les caractères sont ceux du *Guidon de la practicque en cyrurgie*, par Guy de Chauliac (voir p. 11 et suiv.), imprimé «à la requeste» de Barthélemy Buyer, le 28 mars 1478. Le texte est précédé d'un prologue composé avec les gros caractères employés pour le colophon du premier ouvrage aux noms de Nicolas Philippe et Marc Reinhart, reproduit ci-contre.

Ce prologue, qui occupe les quatre premiers feuillets, se termine, au recto du quatrième, par le mot *Amen;* il est suivi de la table des chapitres ou «rubriches» également en gros caractères. Le texte proprement dit commence au treizième feuillet et finit au recto du dernier par ces mots : *Explicit la destruction de Troye en prose.* Les pages en gros caractères ont 29 lignes, et celles en plus petits caractères 38 seulement.

Il n'y a ni chiffres ni réclames. Les cahiers n'ont point de signatures, sauf la partie comprenant le prologue et la table, qui doit avoir été imprimée en dernier; il est encore d'usage, aujourd'hui, de ne composer le titre et la préface d'un livre qu'après avoir terminé le corps de l'ouvrage. Comme les signatures dans les livres imprimés n'ont commencé à être en usage à Lyon qu'à partir de 1477, cette particularité nous porte à croire que la *Destruction de Troye en prose* est une des premières impressions de Philippe et Reinhart, qu'elle a précédé le *Guidon de la practicque en cyrurgie,* et que nous avons peut-être là un de ces nombreux textes en langue vulgaire (*quamplures codices lingua vulgari*) que Barthélemy Buyer a livrés à la presse (*impressioni fidissime subjecit*), selon le témoignage de Jean Syber. (Voir p. 24-25.)

Le 15 avril 1480, nos imprimeurs achèvent le *Repertorium utriusque juris,* de Pierre dal Monte, évêque de Brescia :

Reportorium vtriusqz iuris Reuerendi pris dni Petri epi Brissensis iuxta exemplare quodam Bononie impssum sed ad pris vigilia ac diligentia meliorib⁹ correptuz · p Nicolaū philippi de Benszheim z Marcum reinhardi de argentina socios i hac forma effigiatū finit feliciter · Anno dni · M · cccc · lxxx · die vero · xv · mensis Aprilis ·

L'exemplaire de la bibliothèque de Grenoble est décoré d'une miniature représentant l'empereur Justinien, assis sur son trône et conférant avec deux moines, ses conseillers, pour la rédaction de ses *Institutes* du Droit.

Le *Repertorium utriusque juris* forme trois majestueux tomes grand in-folio : le premier de 210, le deuxième de 218 et le troisième de 238 feuillets.

REPERTORIUM UTRIUSQUE JURIS PETRI EPISCOPI BRISSENSIS

IMPRIMÉ EN 1480 PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Première page avec miniature au commencement.

(Bibliothèque de Grenoble.)

Ce prologue, qui occupe les quatre premières feuilles, se termine, au recto du quatrième, par le mot *Amen*. Vient ensuite la table des chapitres ou «rubriches» également en gros caractères. Le texte proprement dit commence au treizième feuillet et finit au verso du dernier par ces mots : *Explicit la destruction de Troye en prose*. Les pages de gros caractères ont 29 lignes, et celles en plus petits caractères 38 lignes.

Il n'y a ni chiffres ni réclames. Les cahiers n'ont point de signatures, sauf la partie correspondante du prologue, qui doit avoir été imprimée en dernier, l'ouvrier ayant dû se composer le titre et la préface d'un livre qu'il avait à imprimer, et non de l'ouvrage. Comme les signatures dans les gros caractères n'ont pas été en usage à Lyon qu'à partir de 1500, nous pensons que la *Destruction de Troye en prose* est le premier livre imprimé par ce Reinhart, qui en

REPERTORIUM UTRIUSQUE JURIS PETRI EPISCOPI BRIXSENSIS

IMPRIMÉ EN 1480 PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

nous avons peut-être la

gallicis codices lingua vulgari

Adriani subjecit), selon le

Repertorium utriusque juris,

(Bibliothèque de Grenoble.)

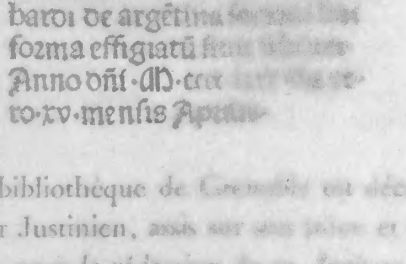

L'exemplaire de la bibliothèque de Grenoble est décoré d'une miniature représentant l'empereur Justinien, assis sur son trône et conférant avec deux moines, ses conseillers, pour la rédaction de ses *Institutes* du Droit.

Le *Repertorium utriusque juris* forme trois magnifiques tomes grand in-folio : le premier de 210, le deuxième de 218 et le troisième de 238 feuillets.

Inter multa

preclara atq; salutaria mſir
miſatis nre remedia ſiue di=
uino muere nobis collata ſi
ue humano ſtudio et laboze
muenta·nihil pfecto virtute
eſt vtilius/nihil melius/ni=
hil ad bene/beateq; viuedum
accomodatius·Hec nacq; compomit mozes/vi=
tam ordmat/ommu artium moralium eſt que
dam quaſi nozma z regula/que vitijs z pecca
tis obnoxios atq; p deuia erzates ad rectum ſa
lutis iter veluti dux et auriga de vitijs redire
cōpellit·que quāti a nobis eſtimāda ſit haud
facile dici pōt·Ea ſiquidem vt auctoz eſt Lice
ro neq; naufragio/neq; incendio amittit/neq;
rex aut tempoz pturbatōne mutatur/ea pditi
qui ſunt ſoli ſunt diuites ſoli ſapiētes ſoli res
fructuoſas poſſident ac ſempiternas/ſolu ſuis
rebus contēti nulla re egent/ nihil appetūt ali=
enum/nihil requirūt·qm virtutes habētes ni
hil ſibi deeſſe arbitratur·Hec hoiem ab erzozi
bus reuocat·hec cunctis gratum atq; laudabi=
lem facit·Nihil enim eſt hac ipa virtute amabi
lius nihil qō magis allriat ad diligēdum pe
rantius/quom pter pbitatem eos etiam quos
nunq; vidimus diligamus·Huius pterea ſo=
lius ſtabilis ē z firma poſſeſſio in qua neq; foz
tune vis neq; hoſtium impetus vlla rōne pōt
irruere· Philoſophi vox illa plurimu laudat
qui cum ab hoſtibus capta priavrbe egrederet
interzogarefq; a quodam cur rex ſuam cuſtodi
am neglexiſſet·ſola virtutis ſue poſſeſſione ſe=
curus pclare ſimul vereq; ſapienter reſpondit
omma mea mecum pozto·hec hoies patria pa
rentibus genere fozma dinitijs ceteriſq; rex ex
ternam adminiculis exutos atq; nudatos ſolo
ſplendoze ſuo extollit atq; illuſtrat decozoſq; z
admirabiles reddit ac pcipua quadam laude
et gloria magnis demu honozibus z ampliſſi=
mis dignitatibus dignissimos facit·Inest enim
virtuti dignitas quedā pticularis ac pria quā
ptmus in eos quibus fuerit adiuncta trāſfundit
Si mariu ſepties conſulem creatum accepim⁹
non generis claritate nō auidis opibus ſz ſua
virtute atq; pſtantia/quā tum ſepe alias cū in
Jugurtam regem et in theotonicos z cymbros
terzozem oſtendit· Si romanos conſules recte
quiſq; rogaſſet·Quid ſecuti Ciceronē conſulem
in Catilme furozes feciſſent nō pſapie vetuſta
tem non facultatum magnitudinem ſed virtu
tem ſapiētiam multam rem notitiam laudare
reſpondiſſent· Virtutem igit ipam ſiue celeſte
quoddam munus ſiue humanu muētum dicere
voluerimus q̄ ad vitam bene honeſte ac ſapi=
enter ducendam·erzozeſq; pmultos ac mozbos
pcauēdos alliciat pneceſſarium eſſe fateri nos
oportet qō pfecto efficitur vt quāto ceteris ani
mātibus eſt homo pſtantioz·tanto qui eā am=
plectitur ceteris hoibus dignitate auctozitate
et merito ancellat·Quia vero vt pclare a Pla
tone dictum eſt non ſolum nobis ipis nati ſu=
mus ſed oztus nri ptem patria ptem parētes
ac amici vendicāt· Vitq; pterea miſitus nobis
cōionis z ſocietatis appetitus nō ſolum tam vir
tute ſed pluribus nobis opus fuit·que cū actus
nros quo ad nos primum·deinde quo ad alios
recte ordinarent·nos non tātum nre ſed aliene
quoq; ſalutis z quietis auidos effecerit·Eſt enim
homo ſi ſapiēter aſaduertere voluerimus dei
atq; hoim cauſa cātus· Et idcirco ſummu illu
atq; optimu rex ommu opificem ac bonoz lar=
gitozem deū·tota primu debet mente diligere
colere ac venerari/eius cauſa omnia facere·vir
tutemq; idcirco amplecti vt in eum actus ſuos
omneſq; eius cogitatōnes cōuertat que omēs
iuſtiſſime iudicat oīmq; opem ſuam mercedem
ac retributōnem expectat·debet demu nō ſolum
ſua ſed z aliorum cōmoda querere cōeſq; vtilita=
tes in medium afferre ſuiſq; anteponere·dādo
quoq; z accipiēdo cum pmioz atq; beneficiozū
ſpe·tum penam metu multis demu honeſtis ac
virtuoſis actibus deuincere inter ſe hoim cet⁹
et ſocietates·Dedit eim nobis deus hunc pieta
tis effectum vt homo hoiem natura diligat·fo
ueatq; contra omnia picula z pſtat z accipiat
conſilium z auxilium·Hinc conſilia z cōuent⁹

Les pages intermédiaires sont blanches

Le 29 juillet, parut le *De Proprietatibus rerum*, de Barthélemy l'Anglais. Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

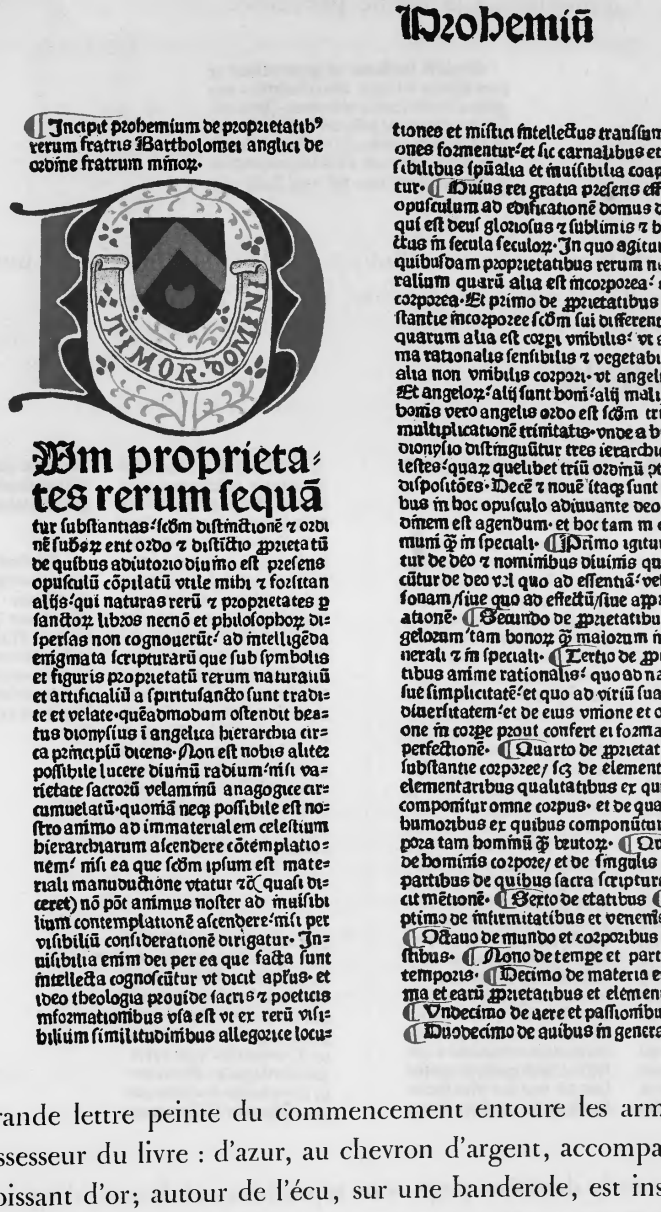

Prohemiū

Incipit prohemium de proprietatib⁹ rerum fratris Bartholomei anglici de ordine fratrum minor.

TIMOR DOMINI

Cum proprietates rerum sequā tur substantias: scōm distinctionē z ordinē subsequent ordo z distinctio proprietatū de quibus adiutorio diuino est presens opusculū cōpilatū vtile mihi z forsitan alijs: qui naturas rerū z proprietates p sanctorū libros necnō et philosophorū dispersas non cognouerūt: ad intelligēda enigmata scripturarū que sub symbolis et figuris proprietatū rerum naturaliū et artificialiū a spiritusanctō sunt tradite et velate. quēadmodum ostendit beatus dionysius i angelica hierarchia circa principiū dicens. Non est nobis alitēr possibile lucere diuinū radium: nisi varietate sacrorū velaminū anagogice circumuelatū. quoniā neq; possibile est nostro animo ad immaterialem celestium hierarchiarum ascendere cōtemplationem: nisi ea que scōm ipsum est materiali manuductione vtatur zc (quasi diceret) nō pōt animus noster ad inuisibilium contemplationē ascendere: nisi per visibiliū considerationē dirigatur. Inuisibilia enim dei per ea que facta sunt intellecta cognoscūtur vt dicit aplus. et ideo theologia prouide sacris z poeticis informationibus vsa est vt ex rerū visibiliū similitudinibus allegorice locutiones et mistica intellectus transumptiones fornentur: et sic carnalibus et visibilibus spūalia et inuisibilia coaptentur. Huius rei gratia presens eff. cio opusculum ad edificationē domus dñi: qui est deus gloriosus z sublimis z bñdictus in secula seculorū. In quo agitur de quibusdam proprietatibus rerum naturalium quarū alia est incorporea: alia corporea. Et primo de proprietatibus substantie incorporee scōm sui differentias quarum alia est corpi vnibilis: vt anima rationalis sensibilis z vegetabilis. alia non vnibilis corpori. vt angelus. Et angelorū: alij sunt boni: alij mali. In bonis vero angelis ordo est scōm trina; multiplicationē trinitatis. vnde a beato dionysio distinguūtur tres ierarchie celestes: quarū quelibet triū ordinū ptinet dispositōes. Decē z nouē istaq; sunt de q̄ bus in hoc opusculo adiuuante deo p ordinem est agendum. et hoc tam in communi q̄ in specialī. Primo igitur agitur de deo z nominibus diuinis que dicūtur de deo vel quo ad essentiā: vel per sonam/siue quo ad effectū/siue appropriationē. Secundo de proprietatibus angelorum tam bonorū q̄ maiorum in generali z in specialī. Tertio de proprietatibus anime rationalis: quo ad nature sue simplicitatē: et quo ad virtū suarum diuersitatem: et de eius vnione et operatione in corpe prout confert ei formam et perfectionē. Quarto de proprietatibus substantie corporee/ scz de elementis et elementaribus qualitatibus ex quibus componitur omne corpus. et de quatuor humoribus ex quibus componūtur corpora tam hominū q̄ brutorū. Quinto de hominis corpore/ et de singulis eius partibus de quibus sacra scriptura facit mētionē. Sexto de etatibus. Septimo de infirmitatibus et venenis. Octauo de mundo et corporibus celestibus. Nono de tempe et partibus temporis. Decimo de materia et forma et earū proprietatibus et elementis. Vndecimo de aere et passionibus eiⁿ Duodecimo de quibus in generali et

a 2

La grande lettre peinte du commencement entoure les armoiries du premier possesseur du livre : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un croissant d'or; autour de l'écu, sur une banderole, est inscrite la devise *Timor Domini*.

L'achevé d'imprimer, daté du 29 juillet 1480, est signé des deux associés; seulement, Nicolas n'y est plus appelé *Philippe* ou *Philippi*, comme précédemment, mais *Pistoris*. Nous expliquerons plus loin ce changement de nom patronymique s'appliquant à la même personne.

Explicit tractatus de prætatibus re
tum editus a fratre Bartholomeo an
glico ordinis fratrũ minorum. Impres
sus per Nicolaũ pistoris de Bensheym
et Marcum reinhardi de Argentina so
cios. Sub anno dñi Millesimoquadrin
gẽtesimooctogesimo. die vero Julij. xxix

Le 25 août de la même année, Philippe et Reinhart impriment une édition petit in-quarto du *Manipulus Curatorum*, de Guy de Montrocher.

Epistola

Incipit feliciter doctissimi ac famosissimi viri domini Guidonis de mõte rotherij liber qui manipulus curatorũ vulgariter appellatur. In quo pernecessaria officia eorũ quibus cura animarum ꝓmissa est secundũ septẽ sacramentorũ ordinẽ breuiter pertractantur.

Actoris epistola.

Reuerendo in xpo pri ac domino Raimũdo diuina prouidentia sanctę valentie episcopo suorũ deuotorũ minimus Guido de monte rotherij cum deuota ꝛ humili recõmendatione se totũ suis obsequijs nũcupatum. Fons sapiẽtie dei verbũ dispositione mirabili cũcta ordinãs ꝛ disponẽs militantem ecclesiam ordinauit ꝛ disposuit ad instar ecclesie triumphantis. quod sigratiue fuit ostensum legislatori. qñ fuit sibi ꝓceptum edificare tabernaculum in deserto iuxta exẽplar qõ fuerat sibi in monte ꝓmonstratum. Tabernaculum enim in huius mũdi deserto constructum est militans ecclesia ad instar superne hierusalem ordinata. Cuius quidem militantis ecclesie fundamenta in montibus sanctis ꝓpheta rememorans pmõtes prelatos superiores apostolis succedentes instituat quemadmodum spiritus sũme hierarchie. mediores inferiores videlicet prelatos illuminant/perficiũt/ et purgant. vt sicut medij a superioribꝰ illuminati sanctis perfecti virtutibus ꝛ eorũdem expurgati. inferiores seculares scilicꝛ ꝛ laicos simili modo illuminent perficiant/ꝛ purgent. quod facere nequeunt nisi fuerint diuina gratia ꝛ doctrina imbuti. Hec ergo attendens ꝛ vigili meditatione perpensans sequens opusculum de instructione neophitorũ curatorum cõposui. rndi quidem stilo. sed vtili. ñ curãs de verborum ornatu sed de animarum commodo ꝛ profectu. Quod quidem oposcitis ad vos qui estis sacrosancte ecclie lumiare pclarꝛ

Potest dici ꝙ cenauit ratõne veteris testamenti quia finis erat temporis quod erat ante legem ꝛ sub lege cõmunicauit quia incipiebat gratie tempus. Alia ratõ ẽ causa necessitatis ꝛ sic infirmis pot ministrari. Et idõ quia deus siue xpus erat moriturus ꝑ redemptõe nostra: idõ communicauit cum discipulis. Septimo ꝙ sit deuotus Octauo ꝙ nõ habeat cõscientiam siue timorem alicuius peccati mortalis. Nono ꝙ non sit notatus crimine sub audi notorio nisi forte sit emendatꝰ. Decimo ꝙ sit mũdatus mente ꝛ corpe. Vndecuno ꝙ habeat puram et rectam intentõnem

Hic nota q̃ casus sint reseruati episcoꝝ vt eorum vicarijs in spũalibus. Vnde versus Qui facit incestum deflorãs aut homicida. Sacrilegus patrum percussor vel sodomita. Transgressor voti periurus fortilegusq̃. Et mentita fides faciẽs mœndia prolis. Oppressor blasphemus hereticus ois adulter. Pontificem super his semper de uotus adibis.

Explicit libellus parus qui Manipulus curatorũ appellatur. Impressus per Nicolaum pistoris ꝯ bensheim. ꝛ Marcum reinhardi ꝯ argentina socios. Sub anno domini Millesimoq̃ dringe tesimooctuagesimo. Die vero. xxv. mensis augusti.

La première et la dernière page sont reproduites ci-dessus, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine.

Ce livre est imprimé avec les petits caractères des livres de droit de cet atelier, intitulés : *Practica nova juris Johannis Petri de Ferrariis; Opus perutile de feudis Jacobi de Alvarottis; Repertorium utriusque juris Petri episcopi Brissensis,* qui sont différents de ceux de la *Destruction de Troye en prose* et du *Guidon de la practicque en cyrurgie.* Nous en présentons ci-dessous l'alphabet :

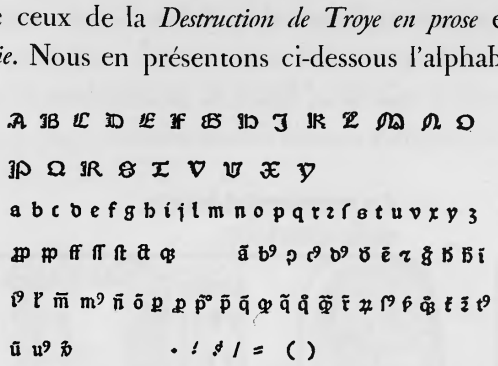

Ce type de 10 points a été employé par les associés plus fréquemment que tout autre et particulièrement que le gros caractère, dont voici l'alphabet :

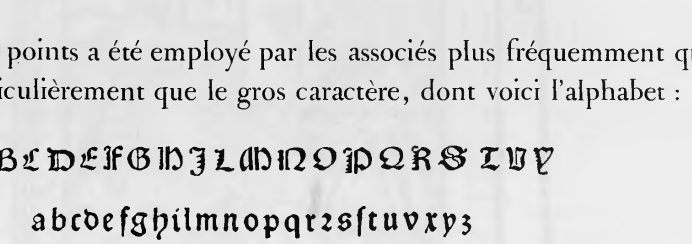

Le 26 août 1480, le lendemain du jour où paraissait le *Manipulus Curatorum,* ils publiaient une édition, avec figures sur bois, des *Fables d'Ésope :*

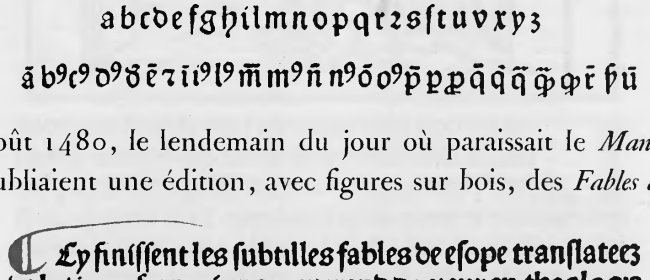
Cy finissent les subtilles fables de esope translatees de latin en francois par reuerend docteur en theologie frere iulien des augustins de lyon auecques les fables Dauiã et d'Alfonse et aussi aulcũes ioyeuses fables de Poge florentin imprimees a lyon par Nicolas philippi de bensheym et Marc reinhardi de strasbourc lan mil quatrecens et octante le.xxvi. iour daust.

Ce livre, de format petit in-folio, est imprimé avec le gros caractère de 14 points dont nous venons de donner ci-dessus l'alphabet, qui avait servi précédemment pour les intitulés, tables et sommaires de chapitres et pour les achevés d'imprimer. Il n'avait pas encore été employé, que nous sachions, pour l'impression en entier d'un volume.

La traduction était de frère Julien Macho, docteur en théologie, de l'ordre des Augustins, au couvent de Lyon, qui avait déjà traduit en langue vulgaire la *Bible,* le *Nouveau Testament,* le *Miroir de la vie humaine* et autres livres édités par Barthélemy Buyer. Les *Fables d'Ésope* sont suivies de celles d'Avian et d'Alphonse, auxquelles sont jointes «aulcunes joyeulses fables» de Poge. L'*Histoire de la matrone d'Éphèse* se trouve dans ce volume, où elle a pour titre : *Fable du Chevalier et de la Femme veuve.*

¶ La premiere fable de la vielle et du loup.

Lon ne doit poit croire en tout esperit ainsi que racõte ceste fable dune vielle qui disoit a son en fant pource quil plouroit. Vrayemẽt se tu pleu res encore ie te feray mẽger au loup. Et le loup q̃ ouyst celle vielle demoura deuãt la porte attendant a mẽger lenfant de la vielle. Et pource que le loup auoit la tant demoure quil mouroit de faim il sen retourna au boys. Et la loue luy demanda Pourquoy ne mas tu apporte a mẽger. Et le loup luy respondist. Pource que la viel- le ma trompe laquelle mauoit promis de bailler son en fant a mengere t ne le ma point baille. Et pourtãt en la femme lon ne se doit point trop fier et celluy est bien fol qui en femme trop se fie et pource ne ty fie que biẽ apoit et tu feras que saige.

La traduction de Julien Macho est le second livre à figures, avec date certaine, sorti des presses lyonnaises. Les premiers livres en français ont été imprimés à Lyon, qui avait aussi précédé Paris pour les ouvrages illustrés.

Dès 1478, Martin Husz avait imprimé à Lyon le *Miroir de la Rédemption*, avec des gravures sur bois qu'il avait fait venir de Bâle.

Quelques mois auparavant, Philippe et Reinhart avaient eu recours à la gravure sur bois pour figurer des instruments de chirurgie dans l'ouvrage de Guy de Chauliac qu'ils imprimaient pour Barthélemy Buyer. (Voir p. 12-16.) Ce n'était pas encore la décoration proprement dite du livre.

On voit ici deux pages illustrées de l'édition d'Ésope[1] : *La fable de la Vielle et du Loup* et celle du *Chien et du Larron*.

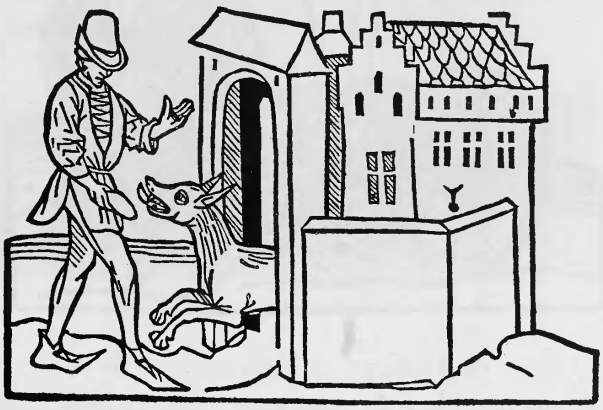

Vant len dõne aulcune chose len doit regarder
q a la fin pourquoy elle est donnee dont esope en
racõte vne telle fable dung larron qui la nuyct
vint en la maison dung bon homme pour le rober et le
chien luy iappa et le larrõ luy gecta vng pain et le chiẽ
luy dist. Tu ne me gectes pas pour bien ce pain mais af
fin que ie me taise affin que tu puisses rober mon mai-
stre. et pource il nest pas bõ pour vng morseau de pain
que ie perde ma vie et pource se tu ne tẽ va ie esueilleray
mon maistre et toute la famille. Et adõcques le chien cõ-
menca a iapper et le larron de sen fouyr. Car pour rece-
uoir dons plusieurs sont deceuprz et en ont pdues leurs
testes pourquoy fait bon regarder la fin pourquoy len
donne affin que nul par dons ne soit trahy ne par dons
ne face trayson a son seigneur et maistre.

[1] Le seul exemplaire connu est à la bibliothèque de Tours; il est incomplet. Les mêmes bois ont reparu en 1484 dans une autre édition imprimée à Lyon par Mathieu Husz et Jean Schabeler. On n'en connaît également qu'un exemplaire incomplet, conservé à la Bibliothèque nationale.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les illustrations de l'*Ésope*, qui paraissent faites à Lyon, sont copiées sur celles d'une édition allemande et d'une édition latine, publiées à Strasbourg vers la même époque. Ces dernières compositions sont elles-mêmes empruntées à une première édition d'Augsbourg[1].

La·xvi·fable de la mouche et de la mulle·

Il y a, dans l'*Ésope* de Philippe et Reinhart, des bois vivement dessinés qui méritent quelque attention. Le trait y est arrêté et bien ressenti; il y a de la justesse dans le mouvement.

La·xx·fable de la rōdelle et des aultres oyseaulx et du li

[1] Voir MUTHER, *Die deustche Bücher Illustration* (1460-1530); Munich, 1884, 2 vol. in-4°.

La *fable de l'Âne et du petit Chien* est typique. Les personnages sont d'une bonne facture, et l'on n'en trouvera guère ailleurs d'un jet aussi naturel :

La·xvii· fable de la ſne et du petit chien·

Le 13 novembre 1480, Philippe et Reinhart achèvent un livre in-folio, le *Breviarium domini Jo. Fabri super Codice permultum utile in utriusque juris facultate.* Dans cet ouvrage, Nicolas Philippe n'est appelé que *Pistoris,* traduction de «meunier», qui correspond, en allemand, à *Müller,* son nom patronymique. *Nicolaus Philippi* signifie donc «Nicolas, fils de Philippe Müller».

On ne cite pas d'impression au nom de ces deux typographes pour l'année 1481; mais on connaît des livres non datés exécutés avec leurs caractères, qui peuvent combler cette lacune ou se répartir sur les trois années précédentes de leur exercice. Ce sont, pour la plupart, des in-folios de théologie : le *Sophologium,* à leur nom; les Sermons pour tous états, de Guibert de Tournai (*Fratris Gilliberti Tornacensis Sermones ad status diversos pertinentes*), et la Légende dorée (*Legenda aurea*), de Voragine. Ces deux derniers n'ont pas de nom d'imprimeur. D'après M. Proctor, la *Legenda aurea* serait antérieure au 16 avril 1478, suivant une date inscrite sur l'exemplaire du Musée Britannique. Ils ont imprimé aussi une *Légende dorée* en français, sans date, signée de leurs noms, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire, comprenant les additions relatives aux vies des *Saintz nouveaulx,* qui avaient paru pour la première fois chez Barthélemy Buyer en 1477. (Voir p. 6.)

La *Légende dorée* est un volume in-folio à deux colonnes, de 45 lignes par page, qui ne comporte pas d'autre titre que cet intitulé de départ en trois lignes : « Cy commence la Légende dorée. Et traicte premièrement de l'Advent Nostre Seigneur.» Ce libellé de début est suivi de la signature *Ai,* à la quatrième ligne. Le texte commence au-dessous par une grande initiale L, peinte en or et en couleurs dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Les intitulés des chapitres sont imprimés avec les gros caractères de l'*Ésope* de 1480. Le texte est composé avec le petit caractère de la *Destruction de Troye en prose* et du *Guy de Chauliac,* imprimé en 1478 pour le compte de Barthélemy Buyer. (Voir p. 11 et suiv.)

Dans la fonte employée pour l'impression de la *Légende dorée,* on remarque l'adjonction, dans les lettres de bas de casse, d'une lettre *s* longue n'existant pas auparavant et employée concurremment avec l'ancienne; la lettre *h* a été changée et remplacée par une lettre à queue ou crénée. Ces petites modifications ou améliorations, apportées quelquefois dans le matériel d'un imprimeur et dont nous avons plus d'un exemple à Lyon, notamment chez Guillaume Le Roy et chez Mathieu Husz, sont des indices permettant d'établir, dans une certaine mesure, l'ordre chronologique d'impressions non datées. C'est ainsi que, d'après cette théorie, la *Légende dorée* doit être placée après le *Guy de Chauliac.* Voici l'alphabet des types employés par Philippe et Reinhart dans la *Légende dorée :*

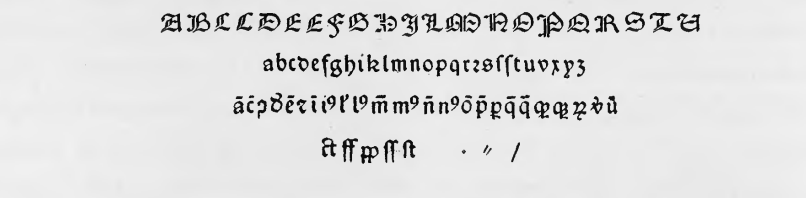

Les illustrations, dont on trouvera ci-après des spécimens, ont un caractère tout particulier. Le dessin est incorrect, et la plupart du temps exagéré; la perspective fait absolument défaut, mais les physionomies des personnages ne manquent pas d'expression; sur ces figures diverses on voit poindre la bonhomie, comme dans la *Circoncision,* ou la malice et la cruauté, comme dans le *Martyre de sainte Christine,* le *Supplice du pape Calixte* et le *Massacre des Innocents,* représentés de la façon la plus naïve.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

¶ Cy commence la legende dorree · Et traicte premieremẽt de laduent nostre seigneur · ¶ A i

Aduẽt de nostre seigneur est fait p quatres sepmaynes a signifier q̃ ilz sont q̃tre aduenemez · En chayr · en mort · ẽ pẽsee z au iugemẽt Et la derniere sepmaine est a paine finie/pource q̃ la gloire des saincts qui leur sera donnee au dernier dimenche ne fauldra iamays · Et pource le premier respons du premier dimenche de laduent a compter le gloria patri contient quatre vers pour signifier les deuãsdiz quatre aduenemens · Et iasoyt ce q̃ ilz soyent quatre aduenemens/toutessoys leglise ne fait mention fors de deux · Lest ascauoir en chair · z au iugement/sicomme il est en loffice de celluy temps · Et pource esse que la ieusne de laduẽt est partie ō ioye et partie de pleur · Car pour laduenement en chair/la ieusne est dicte de ioye · ¶ Et pour la rayson de la venue au iugement/la ieusne est dicte de pleur · Et pour ceste chose demoustrer / leglise chant aulcun chant de ioye signifiant laduent de misericorde et de exultacion · Et chant le chant de pleur pour laduenement ō la terrible iustice B ¶ Et en laduenemẽt en chay peuuent estre veues troys choses Lest ascauoir la conuenable te du venir · et la necessite de la venue · et le prouffit · La conuenablete du venir est entendue premierement de la partie de lomme qui fust premierement vaincu en la nature par la deffaulte de cognoissance diuine · Car aōcquez il cheut maluaises erreurs dydolatrie · Et pource fut il cōtraint de dire · ¶ Sire enlumine les yeulx z c̃ · Et puis aps vint la loy cōmandant en laquelle il fust vaincu de non pouoir/comme il eut par auant crie · il nest nul qui commande et si a qui acomplisse · La est seullement enseigne/mays il nest pas deliure du peche ne ayde a bien faire par aulcune grace Et pource fut il contraint de dire/il ya bien qui cōmande/mays il nya personne qui a cōplysse · Et adoncq̃s le filz de dieu vint conuenablement quãt homme eust este vaincu dignorance et de impuissance · Car sil fust venu auãt par aduenture que hōme eust dist que il eust eu salut p ses merites · Et pource ne fut il pas agreable a la medicine · ¶ Secondement elle est entendue par la partie du temps Car il vint en la plante du tẽps/dont lapostre dit aulx galatiens ou quatriesme chapitre · La est venue plante de tempes · Et sait augustin dit que moult de gens dient · pour quoy ne vint ihesucrist auant/ pource que la plante du temps nestoit pas venue par latempzance de celluy par qui les temps sont fais · et la plante du temps fust venue · il vint celluy qui nous deliura du temps · Et nous deliures du temps nous sumes a venir a celle pardurablete/ou il nya nul temps · ¶ Tiercement elle est entendue de la partie de la plaie/z de la maladie vniuerselle · pource que quant la maladie estoyt vniuerselle

a

Première page.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

lia ſeella la bouche·Et quãt il remõ
ta il trouua deux enchanteurs qui
lauoyent ſuyui pour veoz la fin et eſ-
toyent amſi cõme mozs de lozdure
du dzagon et il les amena treſtous
ſains auecques luy z tantoſt ilz ſe cõ
uertirent 2 grãt multitude ỏ peuple
ſans nombze· Ainſi fut le peuple de
liure de double mozt· ceſt aſcauoir ỏ
adourer les dyables/z du venin du
dzagon· Et en la ſain quãt le benoyt
ſiluestre a pzoucha ſa mozt/il admõ
neſta le clergie quilz euſſent charite
en eulx/et gouuernaſſent diligamẽt
leurs egliſes et gardaſſent leurs aſ-
ſembleez des mozſures des loups·
Et lozs ſen dozmit beneurement en
noſtre ſeigneur enuiron lan ỏ noſtre
ſeigneur troys cens et vingt·

De la circõcision noſtre ſeigneur
·xiiii· A

La Circoncision.

Quatre choſes ſont hõno-
rables et ſolẽnel/le iour
q de la circonciſion noſtre
ſeigneur· Le premier eſt
les octaues ỏ la natiuite· Le ſecond
la impoſicion du nouueaul nom poz
tant ſalut· Le tiers leſſuſion du ſang
Le quart le ſigne de la circonciſion·
La premiere choſe ſi eſt loctaue ỏ la
natiuite/car ſe les octaues des aul-
trez ſaintz ſont ſolemnellez tant pluſ
foz les octaues du ſaint des ſaints
noſtre ſeigneur doyuent eſtre ſolem-
nelles Mays il neſt pas aduis q̃
ſa natiuite doie auoir octauez·car el
le ne tendoit q̃ a la mozt·Et la mozt
des ſaintz ont octaues pourquoy a-
doncq̃s naiſſent ilz a celle natiuite q̃
tend a vie pardurable/ſiq̃ il reſſour-
dent apzes en leurs glozieux cozps·
Et par ceſte raiſon eſt il aduis que
la natiuite de la benoicte vierge ma
rie·et de ſamt iehan baptiſte ne doy
uent point auoir octaues ne la reſu-
rection/Car elle eſtoyt ia faicte en
cozps· Mays il eſt aſcauoir que ce
ſont octaues de ſupliement/ſicom-
me loctaue ỏ la natiuite ỏ dieu en la
quelle nous ſuplions ce qui a eſte
moins fait en ſa feſte· Ceſt aſcauoir
loffice de lenfantement dont on ſout
loit iadis chanter a la meſſe pour lõ
neur de la benoicte vierge marie·
Vultum tuum zc· Et ſont octaues
donneur/ſicomme de paſques et de
pẽthecouſte·Et ſi ſont octaues de de
uocion/ſicomme de la benoicte vier
ge marie/et de ſainct iehan baptiſte
Et en chaſcun ſaint peut eſtre fait oc
taue ỏ figuracion/ſicõme le huytieſ-
me des ſaintz qui ſignifient loctaue
de la reſurrection· B La ſecon
de choſe eſt limpoſicion du nouuel
nom portãt ſalut·Et huy luy fut miſ
le nouuel nom que la bouche ỏ dieu

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

odeur en cõuersaciõ·z luy le de deuoci on en sa pẽsee·z la benedictiõ de grace·car elle desseruit par ses merites la gloire parduable·

Legende de sainte christine A

c Christine fut nee de tresnobles parens en tyre italie· et la mist son pere en vne tour auecques douze chãberieres·z auoit auecques elle les dieux,dor et dargẽt· Et pource q̃ elle estoyt tresbelle/,elle estoyt requise de pluseurs a femme et ses parens ne la vouloyẽt octroyer/ mais vouloyent q̃ elle demourast a honorer les dieux mais elle qui estoit introduite du sait esperit doubtoit les sacrifices des ydoles et mussoit lẽcẽs de quoy lon sacrifioit en vne fenestre· et quãt son pere vit vne foiz la/sea chãberieres lui dirent La fille qui est nostre dame ne veult sacrifier aux dieux et dit que elle est crestienne· Et le pere la blãdis soit et prouoquoyt pour atraire aux sacrifices·Au q̃l elle dist· Ne me appelle point ta fille/ mais fille de celui a qui sacrifice de louẽge appartient· car ie offre sacrifice au dieu du ciel·et non pas aux dieux mortelz· Et le pere lui dist·ma fille ne offre pas sacrifice a vng dieu tãt seullemẽt/q̃ les autres ne se courroucẽt a toy·et elle dist· Tu as saimemẽt parle qui es non sauant ce verite·car ie offre sacrifice au pere au filz et au saint esperit Et le pere luy dist· Se tu adores trois dieux/ pourquoy ne adores tu les autres! Au quel elle dist·Ces trois sont vne seulle deite· Et lors le pere sen partit· et christine froissa tous les dieux et donna lor et largent aux poures· et lors le pere retourna pour adorer les ydoles/mais il ne les trouua pas· et luy dirẽt les chamberieres que sa fille en auoyt fait· Et lors la commanda a despouiller et batre de douze hõmes tant quilz fussent lassez· Lors dist christine a son pere· Cest abhominable chose a toy et sans honneur et sans bien deuant dieu/que ceulx q̃ me batent deffaillent· requiers a tes dieux que ilz leur donnent vertu· Et lors cõmãda/ que elle fust enchainee et mise en prison· Et quant la mere de la vierge entẽdit ceste chose/elle desrõpit ses vestemẽs z courut a la chartre et se laissa cheoir a ses piez et luy dist· Fille christine la lumiere de mes yeulx ayes pitie d̃ moy·et elle luy dist Pourquoy me appelles tu ta fille ne sces tu bien que iay le nom d̃ mon dieu·Et quant elle ny peut riens faire/ elle sen retourna a son mari et luy dist ce quelle auoit respõdu·Et lors le pere commanda que elle fust menee deuant lui en ingemẽt·z luy dist·Sacrifie aux dieux/ou se ce nõ/tu seras tourmentee de moult de tourmens· et ne

Le Martyre de sainte Christine.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

Alixte pape fut martir en
C lan de nostre seigneur deux
cens vint et deux de soubz
alixandre empereur. Et par
les oeuures dicelluy empereur la plus
apparente partye de la cite de romme
fut arse dembrasemēt dinin. Et la se-
nestre maī de lydole de iupiter fut tou
te fondue. Et lors les prestres des y-
doles alerent alempereur alixandre
et luy requirent que les dieux qui es-
toyent courroucés fussent apaises p̄
sacrifices. Et sicōme ilz sacrifioyent
vng ieudi matī que lair estoit tout se-
rein/quatre des p̄stres des ydoles fu
rent occis dininement du coup de la
foudre. et lautel de iupiter fut ars. et
le soleil ne leur donnoit point de lu-
miere/si que tout le peuple de romme
sen fuyt hors des murs de rōme. Et
quāt palmachien cōsulte sceut q̄ calix
te auec ses clercz se mussoyt oultre le
fleuue du tibre/si requist q̄ les celestiēs
par qui se mal estoit aueu fussent to-
mis hors pour nectoier la ville. et qu
ant il eut receu pouoir de ce faire/il se
hasta tātost daler la auec ses cheua-
liers et ilz furēt tantost aueugles. Et
lors palmachien fut espouante. et de-
nūca ceste chose a alixandre. Et lors
lēpereur cōmāda que le mecredi tout
le peuple sassemblast et sacrifiast a mer
cure si que ilz eussent respōse ō luy sur
ces choses. Et sicomme ilz sacrifioiēt
vne des vierges du temple nommee
iuliēne fut rauie du dyable et cria le di
en de calixte estvray et vif dieu qui est
couroce et indigne de noz polucions
Et quāt palmachien louyt yl sen ala
oultre le tybre en la cite de rauenne a
saint calixte et se fist baptiser de luy/
luy et sa femme et sa mesgnie toute. et
quāt lempereur ouyt ce/il le fist appel
ler deuāt luy et le liura a simplicie sē-
nateur pour lamonester de belles pa
rolles pource quil estoit prouffitable
pour le cōmun. Et palmachiē persene-
roit en iennes et en oraisons. Et lors
vit a luy vng cheualier q̄ luy promist
que se il guerissoit sa femme qui estoit
paralitique/q̄l croyroit en dieu tan-
tost. Et quāt il eut ore/la femme se le
ua toute saine et sen courut a palma-
chien disant. Baptises moy ou nō ō
iheuciist qui a tenu ma main et me le
ua. Et lors vit calixte et la baptisa el-
le et sō mari et simpliciē et moult dau
tres. Et quant lēpereur ouyt ce/il en
noya decoller to' les baptisez et fist
viure calixte sincq iours en la chartre
sans boire et sans mēger. et lors il vit
ap̄s ce quil estoit plus cōforte et plus
lie/si commāda quil fust chascun iour
batu. et ap̄s ce il luy fist lier vne grāt
pierre au col et le fist trebuchier ō ha
ult p̄ my vne fenestre en ūg puiz. et a
steriē sō p̄stre tira le corps ōluy hors
du puiz et lēsenelit au cimitere calipo ō

R 4

Le pape Calixte précipité dans le Tibre.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

me que il fist reuenir. Il beut le ve-
min mortel et eschappa du perit/et
ceulx qui estoyent mors il resorma
en vie Le dit ysidore.

Linterpṫaciõ du nom des innocẽs
.x. A

Es innocens sont ditz in-
nocẽs pour trois raisons
l Cest par raison d vie/par
raison de pame/z par ray
son dinnocence Par raison de vie
pource que ilz eurẽt vie non nuisant
ilz ne nuyrent oncques a nulli ne a
dieu par inobedience/ne au prou-
chain par desloyaulte/ne a eulx par
conchieure de peche. Et pource est il
dit au psaultier. les innocens et les
droicturiers se iomdrent a moy/les
innocens en leur vie/et les droictu-
riers en la foy. Par raison de pame
car ilz souffrirẽt mort innocentemẽt
et atort/dont dauid dit. Ilz espen-
dirent le sang innocent. Par raison
dinnocence que ilz eurent pource q̃
en celluy martire ilz eurent innocen-
ce de baptesme cest nectoyemẽt du pe
che origimal. De laquelle innocence
il est dit au psaultier. Garde innocẽ-
ce de baptesme. Cest nectoyemẽt du
peche original et voyez equite de bõ
ne oeuure.

Legende desdictz innocens.

Es innocens furent occis
par herode ascalomite Car
l la saincte escripture dit q̃
ilz furent troys herodes
desquelz fut grãde renõmee par leur
infame crudelite. Le premier fut dit
herode ascalomite/soubz lequel no-
stre seigneur fut nez Le second fut
herode antipas/qui decola sainct ie
han baptiste. Le tiers fut herode a-
grippe/qui occist sainct iaq̃s/et mist
pierre en chartre. Si dirõs du pmi-
er briefuemẽt listoire/car sicõme dit
lystoire scolastique antipater espou-
sa a fẽme la mere au roy darabe/de
laquelle il eutvng filz/quilz appella
herode/qui apres ce fut dit ascaloni
te. Et cestuy prit le royaulme de iu-
dee de cesar auguste/et fut adoncq̃s
pmierement ostee la ceptre de iuda.
Et cestuy eut six filz. antipater. alixã
dre/aristobole/archelaus/herode ã
tipas/et philippe. Alixãdre z aristo
bole furẽt dũe mere nez en iudee/et
les enuoya a rõme pour estre ensei-
gnez es ars liberaulx. Et aps ilz re-
uindrẽt de lestude/z alixãdre estoyt
tresagu orateur z cõtẽdoyẽt ia auec
q̃s leur pere d la successiõ du roiaulme
Et le pere en fut courrouce/z vouloyt
mectre ãtipater deuãt les aultres Et
sicõme ilz tractoyẽt pour la mort de
leur pere/le pere les gecta hors pour ce
ste chose. Et sẽ alerẽt plaidre a cesar
de limiure q̃ leur pere leur faisoit. Et en
tretãt les roys vindrẽt en iherusalẽ

d 2

Le Massacre des Innocents.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

celluy qui lauoit magnifestee et le va
mauldire et ses bestes. et tãtost auec
son parc fut conuerti en vne statue de
marbre. Et la iournee en apres son pe
re va ou preuost marcien /et luy va
anoncier toutes les choses qui estoy
ent aduenues de sa fille. lequel va cõ
mande de la mener deuãt soy et la va
interroguer de lonneur des dieux et ō
leur sacrifices pour les adourer. laq̃l
le chose elle refusa. et pourtant quil la
trouua immuable en la foy/il cõmã
da que toute nue elle fust batue dever
ges. Et ainsi que on la batoit/elle rẽ
doit graces a dieu en pseaulmes en di
sant que les ydoles estoyent insensi
bles et indoctiles et adonc il commã
da/quelle fust pendue par les piez et
de maillectz luy casser la teste iusqs a
ce que par le nez et les yeulx le sang
couloit en terre de la quelle chose va
rendre graces a dieu. Et lendemain le
tirant veant ses playes estre gueries
commãda quelle fust pendue ou che
uallet. et cõmanda quẽ ses costez on
la tourmẽtast de lampes ardentes ou
tenailles. La quelle va regarder ou
ciel en adourãt et va dire au preuost
qui la faisoit tormenter. Regarde mi
serable q̃ cestuy feu ne me dõne poĩt
de doleur/mais me donne refrigere/
plaisance et ioye. Et adõc le preuost
rempli de raige commanda en tenail
les ardantes luy arracher les mamel
les. et en apres la mener toute nue par
toute celle prouince. La quelle va es
leuer les yeulx ou ciel en priant dieu
deuotement en disant. seigneur dieu
qui couures les cieulx des nuez/vueil
les enuoyer ton saint ange pour cou
urir mon corps nu affin quil ne soyt
point veu des mauuais infideles. Et
tãtost lange de dieu la va couurir du
ne estoille blãche. et va cõsigner tout
son corps. et la va restitue toute saine
telle ment que en elle napparut nulle
playe. Et ainsi que les ministres la
portoyẽt par vne rue/la vont amener
deuant le preuost. Le quel va regar
der que tout son corps estoit gueri et
que sa face estoit resplẽdissant/templi
de grant fureur si fut tout esbay. z cõ
mãda ō luy coper la teste. laquelle en
grant ioye adoroit le filz ō dieu en di
sant. Seigneur dieu ie te prie que tu
nayes point memoire des peches di
ceux qui deuotement celebrerõt mõ
martire. Et ainsi comme elle disoit a
men/la voix de dieu fut faite subite
ment sur elle en disant. Vien ma tres
doulce amye/vien repouser es litz de
ton pere qui est es cieulx. car ce q̃ tu
as postule et/demande croy certaine
ment quil test donne. Et ainsi quelle
monta la montaigne/son propre pere
de ses propres mais luy va copper la
teste. Et ainsi quil descẽdoit de la mõ
taigne/ le feu subitemẽt tõba du ciel
et le va consumer et bruler/tellemẽt q̃
nulle poudre de luy ne demoura. et ce
ste passion souffrit ceste vierge deuãt
les nones de decembre.

Cy finist la vie des sainctz dicte le
gende doree et aussi des saintz nouue
aulx diligemment. Extraicte et trans
latee de latin en frãcois au plus pres
du latin et selon le vray sens de la le
ctre. Comme il peust apparoir a ceulx
qui diligemment regarderont et en
tendezõt le latin. Imprimee par nico
las philippe et marc reynaud a lyon
sur le rosne a lonneur de dieu et de la
vierge marie z desditz sainctz et a luti
lite des deuotz crestiens. AMEN

Dernière page avec achevé d'imprimer.

Philippe et Reinhart ont encore imprimé, avec les gros caractères de l'*Ésope*, les *Fais de Jason*, roman de chevalerie composé par Raoul Le Fèvre. Le volume, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale et, à Londres, au Musée Britannique, est précédé d'un feuillet blanc et commence, sans aucun titre ni intitulé, à la page suivante par la dédicace de l'auteur à Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant.

LA gallee de mon en
gin flotant na pas
long tẽps en la par
fõdeur des mers de pluseurs
anciennes hystoires ainsi cõ
me ie vouloie mener mon es
perit en port de repos · sou-
dainnemẽt sapparut ẽpres
de moy vne nef conduitte p
vng homme seul · Lest hom
me gaigna legieremẽt mon
regard et me donna tiltre de
penser et desbahissement ·
pour ce que ie vis sa face tri
ste et desolee · Dont frappe
de compassion en son ẽnuy
au plus tost quil conceut q̃
ie le regardoye de grant de-
sir il se mist en son estant et
me dist · Homme de rude en-
gin que tesmerueille tu ãcre
ta gallee ycy et pren ta plu-
me pour mettre par escript
mes fais · Le roy Jupiter de
Crete fu mõtayon et fist La
cus lun de ses filz roy de mi
rundoine · Lest cacus engen
dra mon pere Eson · Je suis
Jason celluy qui le veautre
dor cõquist en colcos et qui
iournellemẽt labeure en dou
leur ẽtaciee en tristesse pour
le deshonneur dont aulcũs
frappent ma gloire moy im
posans non auoir tenu ma
promesse ẽuers Medee · Se
donc tu as leu la verite si te
prie que tu faces vng liure
ou ceulx qui ma gloire que-
rẽt flaistrir puissent cognoi
stre leur indiscret iugement
Et a ce faire tay esleu affin
que ton escripture presentes
au pere des escripuais · Lest
a Philippe pere et ameur õ
vertus en son temps duc de
Bourgoingne et de Bray-
bant etc · Lequel tout son vi
uant a este moult affecte et
enclin de oyr et veoir lire les
anciennes hystoires ou ra-
conter les faiz des preux ia-
dis flourissans en vertus en
vaillance et prudence pour
son singulier passe temps ·
A ces parolles la nef et Ja-
son se suanuyrẽt ie demou
tay illec pensif · Mais en fin
en desirãt bonneur esclarir
et les vrtus declarer dicelluy
Jason · ie ai eray ma gallee
et mis par escript ses fais ·

a 2

Cet ouvrage ne porte pas le nom des imprimeurs et n'a point d'indication de lieu d'impression ni de date. Il ne contient pas de figures et présente cette particularité, que les initiales en tête des chapitres, au lieu d'être tracées

au pinceau, sont gravées sur bois en plein, pour être imprimées en noir, ou sont ajourées au simple trait.

Le 20 août 1482, les mêmes imprimeurs achevèrent le *Mirouer de la vie humaine,* de Rodriguez de Zamora, traduit par l'infatigable Julien Macho.

> a Lonneur de dieu de la glorieuse vierge marie et de toute la court celestialle de paradis ⁊ a la vtilite ꝟ toute la vnion des catholiq̃s cristiens
>
> Icy comm̃ace le lyure intitule le myrouer de la vie humaine et droytemẽt ainsi est nomme. Car to⁹ ceulx et celles que dedans liront porront veoir de leur estat vie et art la prosperite et aduersite et aussi de grans et vtiles enseignemens pour loyallement et iustement viure. Et fust compile par vng noble docteur et euesque nõme Rodouaque de la nation despagne. Et le fist ledit prelat a lõneur du lieutenant en terre de nostre saulueur ihesucrist. Paule pape second ⁊ comme desus est dit le present liure est intitule le mirouer ꝟ la vie humaine. Car ainsi comme au mirouer material vng chascũ voit soy mesme ⁊ les aultres choses laides ⁊ belles ⁊ ce q̃ est honi sale ou honeste ainsi en ce mirouer cler ⁊ net porra tant lecclesiastique cõme le mondain noblle ou de quelque cõdission quil soyt veoir les choses doulces et ameres droites ou tortues et aussi ce qui est en soy et en sa vie fortunee Et pareillemẽt verras aux aultres mortelz les choses que sont de louer ⁊ den suyure et que ce doit reprendre et corrigier. Et comme dist cela sius pape Il sont deus estas par lesquelz tout le mõde est regi et gouuerne Lest ascauoir le temporel et lespirituel. Et pour tant que en general son ces deux estas Lacteur ꝟ ce present liure a volu comprendre son oeuure en deux traictiers. Au premier tracte de lestat de toute la temporalite ⁊ des ars seculiers en dõnant forme de viure en cõmencant au plus hault estat des mõdains cest ascauoir aux empereurs et roys auecq̃s les aultres princes inferieurs et finablemẽt descendant iusque aux bergiers Et ainsi porra vng chascun veoir la diuersite de la vie des hõmes mortelz et la vanite des ars et de la ocupatiõ mõ
>
> a 2

Ce livre contient un certain nombre de figures sur bois intéressantes à étudier pour l'histoire des métiers et des professions qui y sont représentés, comme on pourra s'en rendre compte par les spécimens ci-après :

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

ET ACHEVÉ LE 20 AOÛT 1482

Le·xix·chappitre tracte des notaires et tabellions et des loenges vtilles 7 necceſſites de leur art·

L'office des notaires et tabellions.

Vl ne doubte q̃ les ars liberaulx ne ſoyent grã-
n demẽt vtilles 7 neceſſaires po² inſtruire les ſen
nes iuuẽceaulx·Et tu ne ignoire pas ces choſes
Car en ton enfance tu y as eſte introduict 7 as cogneu cõ
ment ſont ſept ars liberaulx qui generallemẽt ſont meſ-

Les sept Arts libéraux.

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Le·xv·chappitre est de la dignite prerogatiue ⁊ office du chantre de lonneur ⁊ reuerence qui luy est deue et des choses q̃ a lay appartiennent Et apres de plusieurs charges calamites deffaulx ⁊ perilz desdictz chantres·

L'office du chantre.

Entre les ars mechaniq̃s medecine est plus forte et plus noble pour tant fut elle donnee comme celle qui est grandement necessaire a la vie humaine·elle fut cree de dieu ⁊ donna cõmãdement q̃ lon la hõnorast·Car por elle les maladies des corps sont curees

L'art du médecin et du chirurgien.

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Le·xxxiii chapitre tracte de lart de marchāder vēdre ⁊ acheter q̃ est art mechaniq̃ ⁊ est cest art cōtenu soubz navigacion Et finablemt demōstre celuy art la necessite la vtilite sō infelicite ⁊ fraudes ⁊ baratz q̃ se fōt en celuy art

L'art du négoce.

Le second art mechanique sapelle art fabrile dessoubz lequel sont contenus cherpentiers menusiers tailleurs de pierres orfeures·⁊ generalemēt tout tant q̃ est fabricque en bois en pierres ⁊ en metaulx ⁊ tous ces ars sont necessaires et vtilles Car par lesdictz

L'art fabrile.

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Le·xl·chappitre lequel faict mencion de la tierce et quarte science mechanique Cest a sçauoir arismetique et geometrie de leur loenge et vtilite Et la fin de leurs dommaiges labeurs et periz·

L'art d'arithmétique et de géométrie.

filleures et tixeries sont compzinses soyt en laine en fil ou en soye et aultres semblables·Et aussi est la necessite et vtille de ses ars si vtille et si entendãte que si on ne vouloit aller tout nud elle est trouuee pour ne dessaillir a couurir le pouure corps humain et le garder contre le froyt

L'art textile.

Les bergers sont compris dans les métiers mécaniques, et l'«art des pasteurs» ou de l'élevage et de la garde des troupeaux est ci-dessous représenté parmi les occupations agricoles.

Le·xxx·chappitre est de lart des pasteurs de son vtili et dommaiges et labeurs·

Les bois d'illustration de cette édition lyonnaise, dont la traduction française n'est pas la même que celle imprimée pour Buyer en 1477, venaient d'Allemagne. Ils avaient été employés précédemment à Augsbourg dans deux éditions, dont l'une est datée de 1479. Après avoir passé à Lyon en 1482, les mêmes planches ont figuré dans une traduction espagnole du même ouvrage, imprimée à Saragosse en 1491, par Jean Hurus, Hutz ou Husz, de Constance, que nous avons quelque raison de croire parent ou allié des Husz, de Botwar, imprimeurs établis à Lyon.

L'achevé d'imprimer de cette édition, que Brunet déclare être plus précieuse que celle de 1477 «à cause des gravures qui y sont jointes», se lit après la table :

Icy est finye vne briefue table selō lordre de a b c vtile et prouffitable pour trouuer facillement les matieres cō-tenues en ce present liure· Imprime par Nicolas phillippi et Marc reinhardi de strasbourc lan mil quatrecens et octante et deux le·xx·iour daust·

Le bibliographe Debure (*Bibliographie instructive*, n° 1583), parlant de cette édition sans nom de ville, l'a annoncée comme imprimée à Paris.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'éditeur de *La Croix du Maine* la cite, au contraire, comme imprimée à Strasbourg, mais il est hors de doute qu'elle est sortie des presses de Lyon où Nicolas Philippe et Marc Reinhart étaient établis dès 1477.

Philippe et Reinhart ont opéré, pour leur gros caractère, la même modification que pour le type de la *Légende dorée*. Il ont introduit, dans la fonte avec laquelle le *Mirouer de la vie humaine* est imprimé, une *s* longue et ils ont substitué à l'*h* du bas de casse, que les compositeurs confondaient facilement avec un *b*, une même lettre à queue plus facile à reconnaître. Ce changement, qui se voit déjà dans l'*Ésope* de 1480, n'existe pas dans la *Destruction de Troye en prose*. Le *Mirouer de la vie humaine* est un de ces livres rarissimes qui ne se trouvent plus que dans les anciennes collections de bibliothèques publiques. L'exemplaire que nous avons eu entre les mains appartient à la Bibliothèque Mazarine. Il y en a un autre à la Bibliothèque nationale. Ce sont les deux seuls que l'on connaisse jusqu'à présent.

La même année (1482), Philippe et Reinhart publiaient une Bible latine in-folio, dont voici l'achevé d'imprimer :

Fontibus ex grecis hebreorum ꝗ libris.
Emendata satis et decorata simul.
Biblia sum pñs superos ego testor ⁊ astra.
Est impressa nec in orbe mihi similis.
Singula quecq; loca cũ pcordantiis extant.
Orthographia simul ꝗ bene pressa manet.

Per Marcum Reinhardi de argentina.
Ac Nicolaũ phillippi de benßheym sotios
Sub anno Dñi. M. CCC CLXXXII.

Le volume est exécuté avec un caractère gothique de 9 points, qui n'avait pas encore paru dans l'atelier. Nous en reproduisons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ſ s t u v x y z

ā b⁹ c̄ ē ⁊ h ī ⁹l ⁹m ⁹n ⁹ ō ꝓ ꝑ q̄ r̄ ī ꝯ s̄ t̄ ⁹t ⁹ ū u⁹ ȳ ꝝ

ff ſi ſſ ſt .: ⸗

Les deux associés ont imprimé encore d'autres livres qu'ils n'ont pas signés. Nous ne les connaissons pas tous. M. Proctor attribue aux mêmes imprimeurs un *Psalterium* de format in-octavo et une édition in-quarto de l'*Historia Trojana*, de Darès de Phrygie, imprimée avec le type du *Guy de Chauliac* et de la

Destruction de Troye en prose. Ces deux impressions sont à Londres, dans les collections du Musée Britannique [1].

Nous avons vu une édition latine, à deux colonnes, du *Belial* ou procès de Lucifer, prince des Démons, contre Jésus-Christ, notre Sauveur, qui présente la même justification typographique que la *Destruction de Troye en prose;* le texte en est exécuté avec les mêmes caractères.

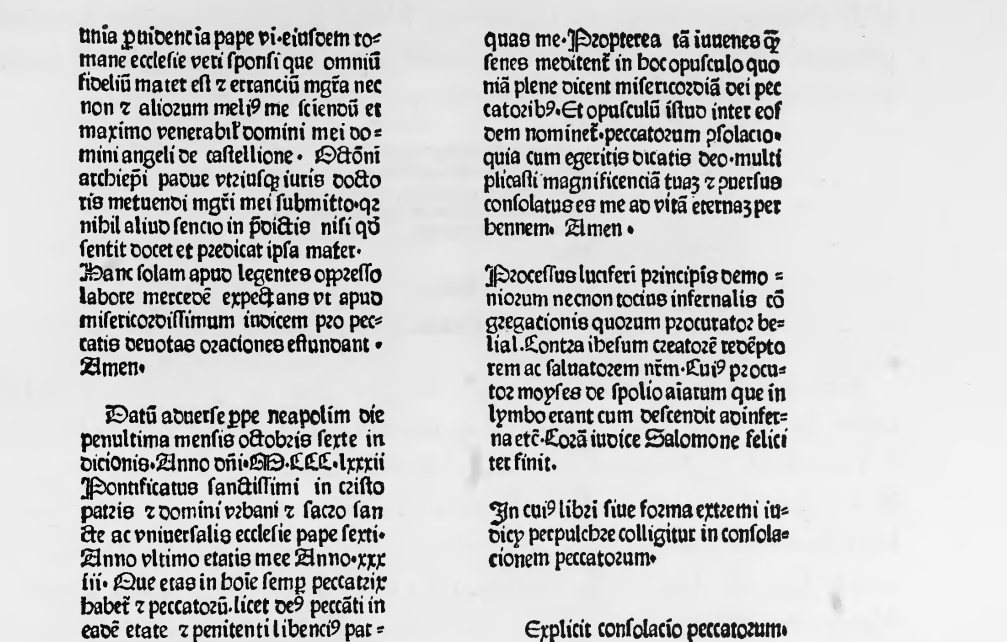

unia ꝑuidencia pape vi·eiusdem romane ecclesie veri sponsi que omniũ fideliũ mater est z erranciũ mgra nec non z aliorum melio me scienoũ et maximo venerabil domini mei domini angeli de castellione· Octoni archiepi padue vtriusq iuris doctoris metuendi mgri mei submitto·qz nihil aliud sencio in ꝓdictis nisi qõ sentit docet et predicat ipsa mater· Hanc solam apud legentes oppresso labore mercedẽ expectans vt apud misericordissimum iudicem pro peccatis deuotas oraciones effundant· Amen·

Datũ aduerse ppe neapolim die penultima mensis octobris sexte in diciones·Anno dñi·M·CCC·lxxxii Pontificatus sanctissimi in cristo patris z domini vrbani z sacro sancte ac vniuersalis ecclesie pape sexti· Anno vltimo etatis mee Anno·xxxiii· Que etas in hoie semp peccatrix habet z peccatorũ·licet deo peccãti in eadẽ etate z penitenti libenci pateat·dicẽte ꝓpheta delicta iuuẽtutis mee z ignorãcias ne memineris domine·Peccata vero senectutis sunt pessima qm in hys gaudẽt demoni a z peccatorẽ sequunt crudeliter dicẽte prophete ne proicias me in tpe senectutis mee qm inimici mei·i·dyaboli qui custodiunt aiam psiliũ fecerunt in vnũ dicentes deo dereliqt eũ z nõ est qui eripit eũ ! tñ orans dixit in ꝑsencia dauid·Ne elongeris a me vsq in sene tã z senium ne derelinquas me·Propterea tã iuuenes q̃ senes meditent in hoc opusculo quoniã plene dicent misericordiã dei peccatoribus·Et opusculũ istud inter eos dem nominet·peccatorum ꝑsolacio· quia cum egeritis dicatis deo·multiplicasti magnificenciã tuaz z puersus consolatus es me ad vitã eternaz perbennem· Amen·

Processus luciferi principis demoniorum necnon totius infernalis cõgregacionis quorum procurator belial·Contra iheſum creatorẽ redẽptorem ac saluatorem nrm·Cui procurator moyses de spolio aiarum que in lymbo erant cum descendit ad infernaꝰ·Coram iudice Salomone feliciter finit.

In cui libri siue forma extremi iudicij perpulchre colligitur in consolacionem peccatorum·

Explicit consolacio peccatorum·

Cette édition, sans chiffres ni signatures, doit être antérieure à 1478. Elle peut être mise au rang des premières impressions de Philippe et Reinhart, comme la *Legenda aurea,* qui présente les mêmes particularités.

[1] *Index to early printed books,* nos 8521 et 8526; ouvrage cité.

La lettre E capitale est différente dans la page que nous donnons en fac-similé; mais la même lettre E du *Guy de Chauliac* et de la *Destruction de Troye en prose* se retrouve dans le *Bélial*. Il en est de même dans la *Legenda aurea*, et il y a lieu de croire que, par la suite, cette dernière lettre a remplacé définitivement la première, jugée défectueuse.

Philippe et Reinhart réimprimèrent, en un volume in-folio à deux colonnes, le *De Proprietatibus rerum*, de Barthélemy l'Anglais, dont ils avaient donné une première édition en 1480. (Voir fac-similés, p. 117-118.) Le volume, terminé le 10 décembre 1482, ne porte pas de nom d'imprimeur :

Explicit tractatus de pprietatibus rerũ editus a fratre Bartholomeo anglico ordinis fratrum minorum. Impressus sub anno domini Millesimoquadringentesimooctuagesimosecundo. die vero decembri.x.

Finis.

Laus deo.

Ainsi qu'on peut s'en assurer, il est imprimé avec les caractères de la Bible latine datée de la même année et signée des noms de Philippe et Reinhart.

Cette Bible est le dernier livre dans lequel on les voit figurer comme associés. Ils se séparèrent ensuite. Marc Reinhart retourna dans son pays et rejoignit Jean Reinhart, dit *Gruninger*, imprimeur à Strasbourg, que M. Proctor croit être le frère de Marc, qui s'établit, en 1491, à Kircheim (*Klein Troyga*) en Alsace, où, entre autres livres, il imprima, avec des caractères lyonnais, des heures illustrées copiées sur les premières heures parisiennes de Du Pré[1].

Philippe reste à Lyon, où il continue son métier.

En 1483, il imprime le *Promptuarium exemplorum*, de Jean Herolt, en un volume in-quarto à deux colonnes.

Finit opus perutile simplicibus curam animarum gerentibus. Per venerabilem et deuotum Johannem herolt sancti. Dominici sectatorem professus. de tempore et de sanctis cum promptuario exemplorum atq; tabulis suis collectum. Discipulus nuncupatũ. Impressum Anno a christi natali Octuagesimo tertio. supra millesimus quaterq; centesimum.

Laus deo

[1] Pour plus de détails, consulter M. Proctor, *Marcus Reinhart und Johann Grüninger*, dans les *Transactions of the Bibliographical Society* (vol. V, part. 1); London, 1899 (p. 143-160). Voir aussi Spirgatis; *Kircheim im Elsass eine bisher unbekaunte Druckstätte des 15 Jahrhunderts*; Leipzig, s. d.

Son nom ne figure pas à la fin du volume, mais, à la fin du chapitre des Miracles de la Vierge, avant la table, on trouve sa marque formée d'un cercle coupé en trois (*tres in uno*), symbole de la Trinité, que surmonte une croix avec un monogramme dans le compartiment du bas; ce monogramme est composé des lettres N et M, initiales de son véritable nom de famille, Nicolas Müller.

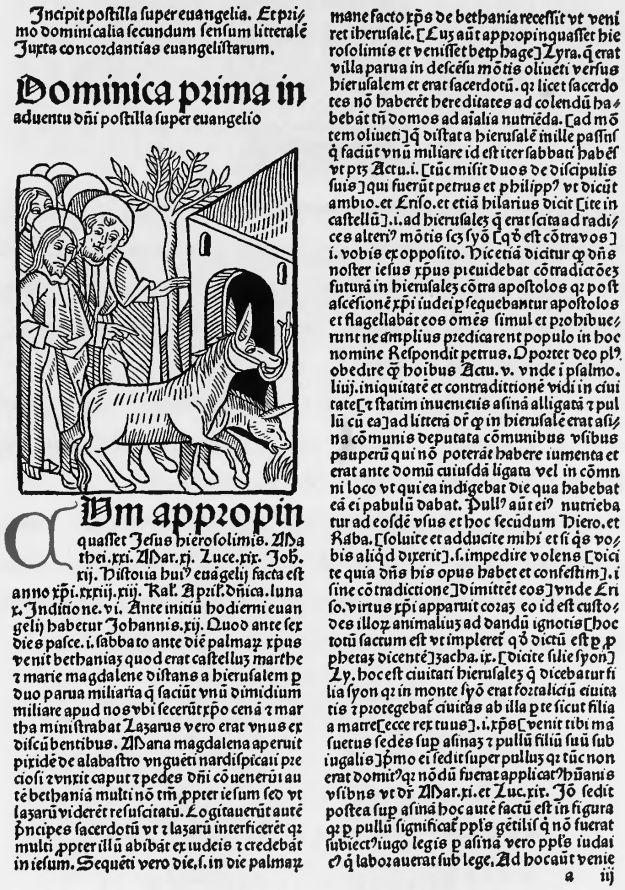

Incipit postilla super euangelia. Et primo dominicalia secundum sensum litteralē Iuxta concordantias euangelistarum.

Dominica prima in aduentu dñi postilla super euangelio

Cum appropin quasset Jesus hierosolimis. Mathei.xxi. Mar.xj. Luce.xix. Job. xij. Historia hui⁹ euāgelij facta est anno xpi.xxxiij.xiij. Kal. Aprilis.dñica.luna x. Indictione.vi. Ante initiū hodierni euangelij habetur Johannis.xij. Quod ante sex dies pasce. i. sabbato ante diē palmarū xpus venit bethaniam quod erat castellum marthe ⁊ marie magdalene distans a hierusalem p duo parua miliaria q̄ faciūt vnū dimidium miliare apud nos vbi fecerūt xpo cenā ⁊ martha ministrabat Lazarus vero erat vnus ex discūbentibus. Mana magdalena aperuit pixidē de alabastro vnguēti nardispicati pretiosi ⁊ vnxit caput ⁊ pedes dñi cōuenerūt autē bethaniā multi nō tm̄ ꝓpter iesum sed vt lazarū viderēt resuscitatū. Cogitauerūt autē p̄ncipes sacerdotū vt ⁊ lazarū interficerēt q̄ multi ꝓpter illū abibāt ex iudeis ⁊ credebāt in iesum. Sequēti vero die. i. in die palmarū mane facto xp̄s de bethania recessit vt veniret iherusalē. [Cum autē appropinquasset hierosolimis et venisset betphage] Lyra. q̄ erat villa parua in descēsu mōtis oliueti versus hierusalem et erat sacerdotū. q̄ licet sacerdotes nō haberēt hereditates ad colendū habebāt tm̄ domos ad aiālia nutriēda. [ad mōtem oliueti] q̄ distat a hierusalē mille passus q̄ faciūt vnū miliare id est iter sabbati habēs vt pt̄ Actu. i. [tūc misit duos de discipulis suis] qui fuerūt petrus et philipp⁹ vt dicūt ambro. et Ens. et etiā hilarius dicit [ite in castellū]. i. ad hierusalem q̄ erat scita ad radices alteri⁹ mōtis scz syō [quod est cōtra vos] i. vobis ex opposito. Dicetiā dicitur q̄ dñs noster iesus xpus preuidebat cōtradictōem futurā in hierusalem cōtra apostolos q̄ post ascēsionē xpi iudei p̄sequebantur apostolos et flagellabāt eos omēs simul et prohibuerunt ne amplius predicarent populo in hoc nomine Respondit petrus. Oportet deo pl⁹ obedire q̄ hoibus Actu. v. vnde i psalmo. liij. iniquitatē et contradictionē vidi in ciuitate [⁊ statim inuenietis asinā alligatā ⁊ pullū cū ea] ad litterā dr̄ q̄ in hierusalē erat asina cōmunis deputata cōmunibus vsibus pauperū qui nō poterāt habere iumenta et erat ante domū cuiusdā ligata vel in cōmuni loco vt qui ea indigebat die qua habebat eā ei pabulū dabat. Pull⁹ aūt ei⁹ nutriebatur ad eosdē vsus et hoc secūdum Piero. et Raba. [soluite et adducite mihi et si q̄s vobis aliq̄d dixerit]. s. impedire volens [dicite quia dñs his opus habet et confestim]. i sine cōtradictione] dimittēt eos] vnde Eriso. virtus xpi apparuit cozas eo id est custodes illoz animaliuz ad dandū ignotis [hoc totū factum est vt impleret q̄ dictū est p̄ p̄phetas dicentē] zacha. ix. [dicite filie syon] Ly. hoc est ciuitati hierusalem q̄ dicebatur filia syon q̄ in monte syō erat fortalicū ciuitatis ⁊ protegebat ciuitās ab illa pte sicut filia a matre [ecce rex tuus]. i. xp̄s [venit tibi mansuetus sedēs sup asinam ⁊ pullū filiū suū sub iugalis] p̄mo ei sedit super pullus q̄ tūc non erat domit⁹ q̄ nōdū fuerat applicat⁹ hūanis vsibus vt dr̄ Mar. xi. et Luc. xix. Jō sedit postea sup asinā hoc autē factū est in figura q̄ p pullū significat ppls gētilis q̄ nō fuerat subiect⁹ iugo legis p asinā vero ppls iudaicus q̄ laborauerat sub lege. Ad hoc aūt venie

a iij

Cette marque, qu'il adopta à partir de ce moment, se voit aussi à la fin des *Postilles* de Guillaume, évêque de Paris, qu'il imprima sans date avec les mêmes caractères, dans le format in-quarto.

Le volume est illustré d'un grand nombre de petites gravures sur bois intercalées dans les colonnes, comme dans la page ci-dessus.

La marque aux initiales de Nicolas Müller, dit *Philippi* ou Philippe, est placée après l'achevé d'imprimer et tirée en rouge.

Postilla epistolarū ⁊ euangeliorꝫ dñicali
um et solemnitatū de sanctis finit feliciter.

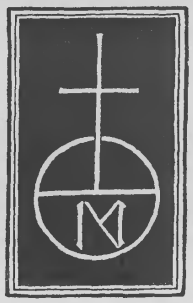

Les anciennes fontes, qui étaient sans doute restées la propriété de Reinhart, furent dispersées. Une partie des types qui avaient servi pour l'impression du *Ferrari* et autres livres de droit passa à Strasbourg, dans l'atelier de Grüninger. M. Proctor en a relevé la trace dans la *Rhetorica* de Pontius, imprimée par ce dernier en 1486[1].

Les caractères de la Bible de 1482 ressemblent, sauf quelques lettres capitales, à un type employé à Bâle, dès 1478, par Johann Amerbach, et ensuite par Max Kolligker et Johann Meister en 1484[2].

Aussitôt après le départ de Marc, son associé, Nicolas, resté maître des presses, renouvela ses caractères. Il se servit, pour les impressions que nous venons de citer et pour d'autres encore, de deux sortes de gothiques. L'une, pour les textes, est un type de 9 points dont voici l'alphabet :

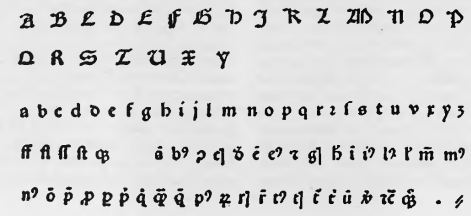

L'autre est un caractère beaucoup plus gros, qui était réservé pour les titres courants et les intitulés de chapitres. Ce type, dont nous donnons ci-contre

[1] *Index to early printed books*, n° 445; ouvrage cité. — [2] Voir fac-similé dans BURGER (K.), *Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica;* Berlin, Reichsdrukerei, 1893; gr. in-fol. (pl. 57).

l'alphabet, passa ensuite dans l'atelier de Jean Trechsel, qui lui succéda en épousant sa veuve :

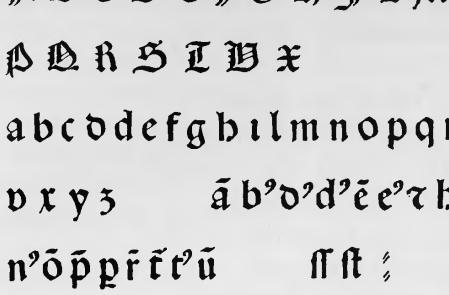

Les bibliographes citent, à la date de 1485, une édition in-folio de la *Légende dorée,* imprimée à Lyon par *Nicolas Philippe Alemant;* elle se trouvait, au XVIIIe siècle, dans la bibliothèque de Guyon de Sardière (n° 1477 du catalogue imprimé), et elle a disparu depuis [1].

La même année, maître Nicolas imprime les *Sermones discipuli de tempore,* de Jean Hérolt. On voit, à la fin, la marque aux initiales N. M., d'un plus grand module, tirée en rouge. Il réimprime le même livre en 1487.

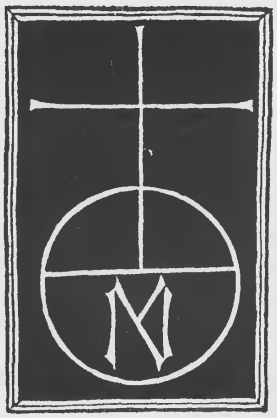

En 1486, Nicolas Philippe s'associe avec Jean Du Pré et, le 15 janvier 1487 (1486 v. st.), au matin, ils achèvent ensemble les *Vies des anciens Pères hermites,*

[1] Voir *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle,* par Antoine PÉRICAUD l'aîné; Lyon, L. Perrin, 1851-1859; in-8°, p. 72, n° 319; et BRUNET, *Manuel du Libraire,* t. V, p. 1369.

de saint Jérôme, volume grand in-folio illustré de figures sur bois et imprimé avec une nouvelle sorte de caractères imités de la grosse bâtarde de Guillaume Le Roy.

Le colophon, rédigé en vieux vers français, est assez curieux pour que nous le transcrivions ici en entier :

Cy fine le livre nommé
Des saintz Pères jadis d'Égypte
Et d'autres lieux bien renommé
Mésopotamie, Thébayde
Qui en leur temps vie très élite
Solitaire et dévocieuse
Ont mené et très bénéditte
Pour acquérir vie glorieuse.

Jadis translaté de latin
En françoys l'an mil quatre cens
Quatre vingz et six de matin,
De jour, de nuyt par gens de sens
Prins sur les livres qu'en son temps
Saint Jerosme docteur d'église
De grec en latin, je l'entens,
A translatez et sans reprise.

Imprimé et fait à Lyon
L'an dessusdit et de janvier
Le quinziesme sans fiction
Nul ne veuille ce dénier
NICOLAS PHELIP sans obvier
Et JEHAN DUPRÉ par bon accord
Les livres ont voulu imprimer
Sans avoir entreulx nul discord.

Prince de puissance très haulte,
S'il vous plaist, donnez leur ce don
Que de ce que trouverez faulte
Leur vueillez ottroyer pardon.

On trouvera ci-contre un fac-similé de la première page du prologue par lequel débute le texte de l'ouvrage.

Prologue du translateur.

Ensuit la tresdeuote: tresloubable et recō/mendable vie des anciens saintz peres her/mites: nouuellemēt trāslatee de latin en frā/cois: et diligēmēt corrigee en la cite de Lyon L'an de nre seigneur mil.cccc.iiii.vintz et sip. Sur ce que en ont escript. et aussi translate de grec en latin monseigneur saint Jerosme tresdeuot et aprouue docteur de eglise et autres solitaires religieup apres luy. Et premiere/ment ensuit

Le prologue du translateur.

POurce q̄ chascun iour entre lin/finie multitude des mortelz len/voit peu diceulx vertueusement viure Et au cōtraire plusieurs en grant nōbre voluptueusement et telle/ment quellement passer leur tēps Ce consi/derant iay tenu et repute: cōme encores tiēs et repute bien eureup entre les autres ceulx qui de nostre souuerain dieu et seigneur Je/sucrist plasmateur et cōducteur de toutes chp/ses ont peu obtenir ceste singuliere grace q̄lz puissēt veritablemēt dire: eulx auoir vertueu/semēt vescu. Et ce ie croy estre aduenu a au/cuns de nostre tēps lesquelz par leur souue/rain emellifluе et doulce eloquence no⁹ ont administre salutaire doctrine au moyen des epcellens liures latins: et autres quilz ont escriptz et translatez a nostre vtilite et prou/fit dont en ce faisant ilz ont merite et deseruy destre grandemēt louez et recōmandez. La/quelle chpse ie croy ne leur auoir pas este fort dificile a faire. veu la sublimite et haultesse de leurs aguz entendemens et la fructueuse instruction quilz ont eue es lettres grecq̄s et latines. A layde desquelles ilz ont acq̄s la souueraine maniere de bien persuader et di/re: mais ie qui en aucune science ne suis suf/fisammēt instruict et q̄ aussi nay en moy au/cun cōmencemēt deloquence me treuue tout effraye doubtant estre redargue de trop har/die presumption dauoir si indiscretement en/treprins la trāslacion de ceste presente euure. Neantmoins reduisant a memoire le puer/be du poete: disant que fortune aide aup har/diz: ay en moymesmes iugie estre chpse licite et raisonnable: de tēpter et essayer se a lutili/te et prouffit publiq̄ ie pourroye aucūe euure faire par laq̄lle se ie nay vertueusemēt vescu aumoins ie puisse dire nauoir pas du tout passe mon tēps inutilemēt Et soubz ceste cō/sideracio aussi q̄ ie voie biē peu de gēs eulx appliquer a mener vie solitaire: ay ose entre/prendre trāslater de latī en frācois: la tresde/uote et solitaire vie des āciēs saitz peres her/mites iadiz demourans: tāt es grans deserts degypte. de thebayde. et mesopotamye q̄ au/tres lieux: sur ce q̄ en ont escript mōseigneur saint Jerosme tresauctorise docteur de saincte eglise et aucuns autres reuerendz peres aps luy. Et cōbien q̄ ie ne sproire pas q̄ cest euure doye estre agreable aux lisās pour raison du beau et aorne langage. car il nen ya poīt Ne/antmoins ie croy q̄ plusieurs q̄ verront les grandes penitences et merueilleuses auste/ritez de vie: esq̄lles tout leur tēps ont perseue/re lesditz saitz peres ēsemble: les beaux epē/ples salutaires qui y sont contenuz ēploye/ront voulentiers vne partie de leur tēps a le/lire ou oyr lire Enoultre pource q̄ ie ne doub/te pas q̄ plusieurs q̄ verront ce liure pourrōt veritablemēt iugier et dire q̄ ie nauray pas bien elegāmēt ne directement besongnie en ceste presente trāslacion. Je leur supplye q̄lz ne prengnēt poīt garde aux deffaultes et in/epcions q̄lz y trouuerōt. Mais cōsiderēt ce q̄ mō petit et debile engin a peu porter en ce fai/sant. Car mon regard ou affection na pas este de me y ēployer pour en reporter aucun tē/porel prouffit ou louēge: mais seulemēt affī de faire chpse ou lon puisse q̄lque vtilite pre/dre: se aucūe chpse vtille y peut estre trouuee: Ou q̄ ceulx q̄ sauront mieulx faire: le doyent

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les figures sortent de l'ordinaire. Le dessin et la gravure en sont soignés, comme on en jugera par les spécimens reproduits ci-après :

Sēsuyt la vie saint Abrahā hermite. Et cōmēce en latī Fratres mei Cupio et ce tera. chapitre. li.

Comme saint pachomien fut batu du dyable. Et se cōmence en latin Alia quoqz et cetera. chappitre. lpip

Du monastere que saint Pachomiē fist faire pour sa seur. ou chappitre commencant Comperit igitur .lppip.

De la mort saint pachomyen ou chappitre commencant. Certus itaqz pachomyus Chappitre. C.et.iiii.

La traduction française des *Vies des Pères* avait été imprimée le 8 juin, à Paris, par Jean Du Pré. Son homonyme de Lyon s'était hâté d'en publier une édition en se servant du même texte et en s'inspirant des mêmes gravures.

VIES DES SAINTZ PÈRES HERMITES

Saint Jérôme expliquant son livre.

L'artiste lyonnais n'est pas resté inférieur à son modèle qu'il a imité sans le copier servilement.

On n'a qu'à comparer avec les originaux les deux planches intitulées : *Du monastère que saint Pachomien fist faire pour sa seur* et *De la mort saint Pachomyen* (*Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 232, 233), pour être fixé à cet égard.

La grande planche qui représente saint Jérôme expliquant son livre au milieu d'une assemblée d'évêques et de saints personnages est très belle et tout à fait différente de celle de Paris. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. Ier, p. 230.) C'est un morceau remarquable de la gravure lyonnaise au xve siècle.

Si l'on songe qu'on n'a guère mis que six mois pour graver et fondre de nouveaux caractères, dessiner les illustrations, graver les bois, composer et imprimer un pareil livre, on conviendra que c'était un véritable tour de force pour l'époque. On doit en rendre honneur, pour la plus grande part, à Jean Du Pré, qui faisait ainsi ses débuts à Lyon et qui a prouvé, par cette œuvre comme par d'autres faites ensuite, qu'il était un artiste et un typographe éminent, à l'instar de son homonyme de Paris.

Voici l'alphabet du caractère qui a servi à l'impression de ce livre :

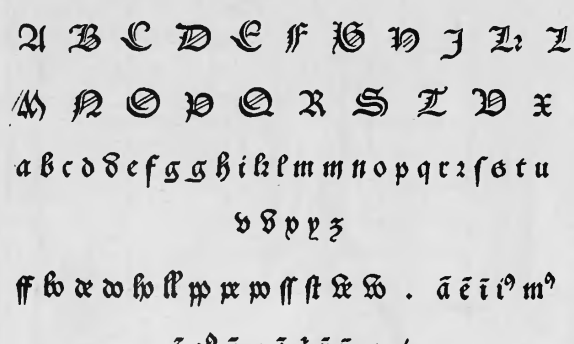

C'est une copie améliorée des nouveaux types de Guillaume Le Roy : l'A majuscule, évasé par le haut, est tout à fait semblable à ces types, ainsi que les lettres L, M et S et d'autres capitales; mais le C et l'E ont une forme spéciale qui les différencie.

L'association de Du Pré avec l'imprimeur allemand Nicolas Müller dit *Philippe* paraît n'avoir été que de courte durée et n'est constatée que par l'édition des *Saintz Pères hermites*, qui n'est pas la seule imprimée avec ces caractères.

Nous avons vu, à la bibliothèque d'Amiens, dans la collection d'ouvrages sur la Terre Sainte, léguée par le comte de l'Escalopier, une édition du voyage de Jean de Mandeville (*Johannes de Montevilla*), imprimée avec ces mêmes types, en tête de laquelle on remarque le portrait en pied de l'auteur :

C'est un petit in-folio à longues lignes, au nombre de 35 pour les pages pleines. La gravure est placée au verso du premier feuillet, dont la première

page est restée blanche. Le texte commence au deuxième feuillet, au-dessous d'un intitulé en cinq lignes :

Ce liure est appelle mandeuille et fut fait et compose par messire iehan de mandeuille cheualier natif dangleterre de la ville de saint a lain Et parle de la terre de promission cestassauoir de iherusalem et de plusieurs aultres isles de mer et des diuerses et estranges choses qui sont esdictes isles

Comme il soit ainsi que la terre doulce mer cestassauoir la terre sainte la terre de promission entre toutes les aultres terres soit la plus digne et la plus excellente et souueraine de toutes les aultres Et soit benoite sãctifiee et sacree du precieux corps et du precieux sang de nostre saulueur iheſucrist. Car il a voulu soy obumbrer en ycelle terre et en la vierge marie prendre nourriture et sur la terre marcher et lẽuironner de ses piedz Et ya voulu faire moult de miracles et pscher et enseigner la foy denous crestiens comme a ses enfans La voulut il maintes mocqueries souffrir et porter pour nous Et de celle terre singulierement voulut il estre appelle roy luy qui estoit sire du ciel et de laterre de lamer et de toutes les choses contenues en ycelles Et luy mesmes sappella seigneur dicelle terre en disant : Rex sum iudeorum Car lors estoit celle terre proprement des iuifz et lauoit esleue pour luy entre toutes les aultres comme la meilleur la plus vertueuse et la plus digne du monde Et aussi comme dit le philozophe Virtus in medio rerum consistit Et en icelle terre voulut le roy celeste souffrir mort et passion pour lamour de nous et nous rachater et deliurer des peines denfer et de lamort horrible et perpetuelle q̃ nous estoit appareillee pour le peche de nostre premier pere adam et pour noz pechez aussi car le bon iheſus nauoit desserui nul mal : car oncq̃s mal ne pensa ne ne fist et bien voulut le roy de gloire en ce lieu plus q̃ en nul aultre souffrir car qui veult aucune chose publier si que chescũ le sache il le faulx publier en my la ville si que la chose soit sceue et espandue par la ville en toutes pars Ainsi le createur du monde voulut mort souffrir en iherusalem qui est au milleu du monde affin que la chose fust sceue et publiee en toutes pars du monde et comment il auoit cherement comparee la creature humaine cestassauoir homme et femme quil auoit formez a sa semblance et comment il nous a rachatez cherement pour la grande amour quil auoit anous sans ce q̃

a ii

Ce livre est sans date et sans nom d'imprimeur.

Nous connaissons encore une édition petit in-quarto des *Dictz et auctoritez des saiges philosophes*, pièce attribuée à Pierre Gringoire et qui passe pour la

plus ancienne production de ce poète. Elle est indiquée par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 1755) comme ayant figuré sous le n° 1166 de la vente Libri, faite à Londres en 1859. L'exemplaire, que nous avons identifié depuis, se trouve actuellement au Musée Britannique.

Mentionnons deux autres ouvrages imprimés avec ces caractères. Ce sont : *La Passion de Nostre Seigneur Jhesucrist,* petit in-folio avec figures sur bois, et le *Livre intitulé Éternelle Consolation,* de même format.

La *Passion* est datée du 16 août 1490; on voit, dans *L'Éternelle Consolation,* des initiales ornées de feuillages qu'on ne trouve pas dans les livres précédents, mais qui avaient paru dans le *Recueil des Hystoires Troyennes,* imprimé à Lyon, par Michelet Topié et Jacques Herenberck, le 10 octobre 1490.

Nicolas Philippe étant mort en 1488, comme on le verra plus loin, on ne peut lui attribuer ces deux dernières impressions.

En conséquence, nous les mettrons plutôt à l'actif de Jean Du Pré, son associé et vraisemblablement copropriétaire des nouveaux types, qui s'était déjà séparé de lui et travaillait de son côté à cette époque. Du Pré avait pu emprunter les lettres ornées de ses confrères Topié et Herenberck pour *L'Éternelle Consolation.*

Les derniers livres sortis des presses de Nicolas Philippe sont les *Sermones dormi secure,* de Richard de Maidstone, deux volumes in-quarto, datés du 20 août 1488, avec cette mention : *Impressi Lugduni per Nycolaum Philippi Alemanum,* suivie de sa grande marque tirée en rouge, et une édition in-quarto des *Decreta Basiliensia nec non Bituricensia,* également signée de son nom, avec sa marque, et datée du 6 septembre 1488.

Nicolas Philippe a imprimé d'autres livres sans date dont nous n'avons pas fait état, entre autres une édition in-quarto des *Vitas Patrum* de saint Jérôme, qui a peut-être précédé la traduction française du même ouvrage, imprimée en société avec Jean Du Pré. La plupart de ces impressions ne sont pas signées de Philippe et ne portent que la marque au monogramme N. M., qu'on ne trouve pas dans le recueil des *Marques typographiques,* de Silvestre. Cette marque est restée longtemps inexpliquée, en raison de l'initiale N qui la compose et que l'on avait cru d'abord pouvoir attribuer à l'imprimeur Neumeister, qui exerçait à Lyon vers la même époque. Il est certain maintenant qu'elle appartient à Nicolas Müller, et que les deux initiales désignent son prénom et son nom de famille.

Notre ami, M. R. Proctor, du Musée Britannique, dont le savoir égale la modestie, nous a le premier mis sur la voie en nous révélant le nom patronymique de l'imprimeur appelé, à Lyon, *Philippe* ou *Philippi*.

M. Spirgatis, notre confrère de Leipzig, auquel nous nous sommes adressé ensuite pour connaître l'interprétation allemande exacte du surnom de *Pistoris* que Philippe s'était donné dans quelques-unes de ses impressions, a dissipé les doutes que nous pouvions avoir en nous confirmant l'exactitude du renseignement fourni par M. Proctor. C'est grâce à leur concours que nous avons pu résoudre cette énigme.

Nous reproduisons ci-dessous la dernière page de la *Pragmatica Sanctio :*

baberet q̃ lr̃is principis nõ crederek nisi si gillatis. qz cõsuetudo in istis attẽdik. c. cuz dilectus. de cõsue. doc. in. c. ij. de fi. instru. Spe. in ti. de pro. §. videndũ. Bituris. ar. q̃ sufficiat generalis inscriptio ciuitaz vel loci in instrumento. de quo no. s̃. ri. i. i data Anno. supple a resurrectiõe dñi iuxta morem francie.

Tricesimooctauo. ⁊ ita hec pragmatica facta fuit bituris post dissolutionẽ ꝯcilij basilieñ. ⁊ eius trãslationé ferrarie p Euge. iiij. durante tñ adbuc ipso cõcilio basilieñ.

Delphin⁹. qui fuit postea rex Ludo. sez ri. pr̃ Caroli. viij. nũc regnãtis. Dux. de ducibus fit mẽtio. in l. ij. i fi. C. de off. pre. pfe. aff. l. nemo. ij. de

Datũ bituris septima die mẽsis iulij. Anno dñi millesimoq̃ dringẽtesimotricesimooctauo ⁊ regni nr̃i decimosexto. Per regez in suo magno cõsilio: in quo dñs delphinus viẽnensis dommi dux borbonij: carolus d̃ andegauia: comes cenomanie: petrus filij ducis britãnie necnõ comites de marchia et vindocinioz de tãcaruilla. p̃lati, pceresq̃ ac alij viri ecclĩastici ⁊ seculares q̃plurimi erant.

no. Dosti. de pe. ⁊ remis. §. cui cõfitenduz. ver. cui marchio. Ducis. olim dicebatur comes britannie. in. c. ex tenoze. de fo. cõpetẽ. in. c. accedens. vt lit. nõ contes. ⁊ antea rex. in. c. hec quippe. iij. q. vi. Britãnie. minozis q̃ est de puincia archiepiscopi turoneñ. c. hec q̃ppe. iij. q. vi. Fuit tam cõtrouersia in concilio Basilieñ. quando archiepiscopus thomẽsis dicebat se esse metropolitanum. Sed britãnia maioz insula est que dicitur anglia. xxv. q. ij. i gallianuz. vbi gio. ⁊ abũdat diuitijs. lvi. dis. sigens. Et fuit illi nationi olim cõcessum vt contraberent in quarto g̃du. xxxv. q. iij. qd̃ scripsi. Hec deo duce scripserim: scholastici vos exorando bene dicta approbate: imperfecta supplete ⁊ errata corrigite. parat⁹ em̃ sũ ab ãmculo edoceri. xxiij. q. iij. si habes.

Finiũt decreta Basiliensia necnõ Bituricesia que pragmatica sanctio intitulanꝯ. glosata p magistrũ Cosmã guymier vtriusq̃ iuris licentiatũ. Impssaq̃ Lugd̃. partiũ francie amenissima vrbe: p Nicolaũ phílippi alemanũ: artis impssorie magistrũ. Anno dñi. Mcccclxxxviij. die ñ̃o sexta septẽbris feliciter sunt cõsummata.

Après l'énoncé final de l'ouvrage, on lit ces lignes : *Impressaque Lugduni partium Francie amenissima urbe per Nicolaum Philippi Alemanum artis impressorie magistrum*, qui se traduisent ainsi : *Imprimé à Lyon, ville très agréable faisant partie de la France, par Nicolas Philippe, allemand, maître en l'art d'impression.*

Le volume est imprimé avec deux corps différents de caractères. Le plus gros, dont voici l'alphabet, est employé pour le texte :

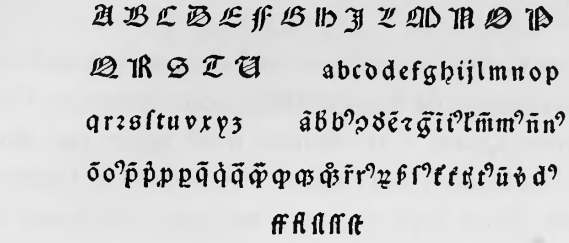

Le plus petit, celui du commentaire qui entoure les pages, reconnaissable à la majuscule M, dont le jambage de gauche est dentelé, servait, dès 1482, à Pierre Hongre ou *le Hongrois,* et était passé ensuite chez Sixte Glockengieser, autre imprimeur lyonnais. En voici l'alphabet :

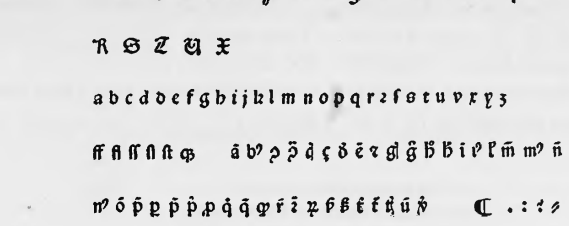

Une fonte de ce caractère se trouvait chez Jean Du Pré lorsqu'il s'établit seul à son compte. Ce type est employé dans l'édition des *Postillæ,* datée du 30 novembre 1487, ainsi que dans celle du 15 avril 1488, toutes deux signées de l'ancien associé de Philippe.

La *Pragmatica Sanctio* porte le nom de maître Nicolas et est ornée de sa marque placée au dernier feuillet; mais il mourut avant de l'avoir terminée.

Jean Trechsel, un de ses ouvriers, continua ses travaux et dirigea pendant quelque temps l'imprimerie pour le compte des héritiers[1]. Entre temps, il

[1] M. Rondot est formel à cet égard : « Nicolas Philippe est mort dans les premiers mois de 1488. L'impression de la *Pragmatica Sanctio* faite sous le nom de Philippe a été achevée en septembre 1488. » L'imprimeur avait alors cessé de vivre. Dans un charteau de 1489, les impôts de Philippe avaient été mis à la charge de ses héritiers. Ceux-ci paraissent avoir continué l'exploitation de l'imprimerie avec Jean Trechsel, car on lit dans un charteau de 1490 : « Les hoirs NICOLAS PHILIPPE, impresseurs de livres, et Me JEHAN TRECHSEL. » (*Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 144; ouvrage cité.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

s'était marié avec la veuve de son ancien patron[1], et reprit plus tard l'atelier, qu'il exploita alors sous son nom et rendit célèbre par la suite, grâce au concours que lui prêta le savant Josse Bade, engagé comme correcteur dans son imprimerie.

Nous n'avons trouvé, dans les archives de Lyon, aucune mention de Marc Reinhart, le premier associé de Nicolas Müller, dit *Philippe* ou *Phelip*, comme on l'appelait à Lyon. Quant à ce dernier, il ne figure pas dans les rôles avant 1485. Il est inscrit pour une taxe de LX s. dans le *Chartreau des douze deniers mys sus en ceste ville de Lyon en l'année mil quatre cens quatre vingtz et cinq pour la poursuicte des foyres de lad. ville de Lion*[2]. Nous voyons ensuite son nom sur une liste d'*Establie en cas d'effroy*, seconde dizaine extraordinaire, sous le pennon de Humbert Taillemond. Il est le huitième dans le rang sous cette dénomination : *Nicolas Philippe, impresseur de livres*[3].

[1] Dans un rôle de tailles à percevoir en 1488, on trouve cette mention concernant la veuve de Nicolas Philippe : « *Cy sont ceulx qui resteront à paier à Alardin Varinier de la taille des six deniers à la part devers l'Empire*... La relaicée NICOLAS PHILIPPE et son mary, impresseur de livres, III l. t^z. » Cette taxe de trois livres tournois est biffée, et on a mis à la suite « XXX s. t^z. », somme à laquelle elle fut réduite. (Archives de Lyon, CC 105, fol. 294 r°.)

[2] « NICOLAS PHILIPPE, imprimeur, XV s. — Vient pour les XII d. IX s. » (Archives de Lyon, CC 212, fol. 11 r°.)

[3] Archives de Lyon, EE, Ch. IV, 198^d, 112, fol. 17 v°.

CHAPITRE XLVI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MARTIN HUSZ

(1478-1482)

Les débuts de Martin Husz en société avec Jean Syber. — Il imprime ensuite, seul, de grands répertoires de droit. — Martin Husz travaille pour Barthélemy Buyer et imprime des livres en français. — Le *Mirouer de la Rédemption,* premier livre illustré publié en France dès 1478. — Le *Procès de Belial* illustré. — Mathieu Husz succède à Martin.

Martin Husz, originaire de Botwar, près Marbach, en Wurtemberg, a commencé à imprimer à Lyon en société avec Jean Syber. Son premier livre est un ouvrage de médecine contenant divers traités de Jean Mesué, traduits de l'arabe en latin par des docteurs de l'Université de Pavie.

Telos operis heben Mesue.
Impressi per magros. Martinum
husz et Johannem siber Extra-
ti ab originali correcto necnō
emēdato p egregios ac exptos
medicine doctores Almevmuer
sitatis papiens. Magēm Johā
nem theobaldi. magēm Marchū
de papia qt. Anno domini.
M. CCCC. LXXVIij. die vero
XXXj. mens marcii in lugduno

Le volume sortait des presses le 31 mars 1478. Les types venaient de Bâle. Ils paraissent semblables aux caractères des premiers livres imprimés à Toulouse en 1476, à tel point que nous avions cru, de prime abord, pouvoir attribuer les impressions anonymes de cette ville à Martin Husz. Nous supposions que cet imprimeur, après avoir débuté dans la capitale du Languedoc, était venu, deux ans après, s'établir définitivement à Lyon. Le docteur Desbarreaux-Bernard et Mlle Pellechet avaient aussi remarqué cette similitude de types.

Après un examen minutieux, nous avons découvert que la lettre C majuscule n'était pas la même dans la fonte de Lyon que dans celle de Toulouse. Dans cette dernière, elle a la forme de la lettre romaine, tandis qu'à Lyon, tout en conservant cette forme, elle a de haut en bas, dans l'intérieur, une petite barre qui n'existe pas à Toulouse. Il y a encore d'autres légères différences dans les signes de ponctuation.

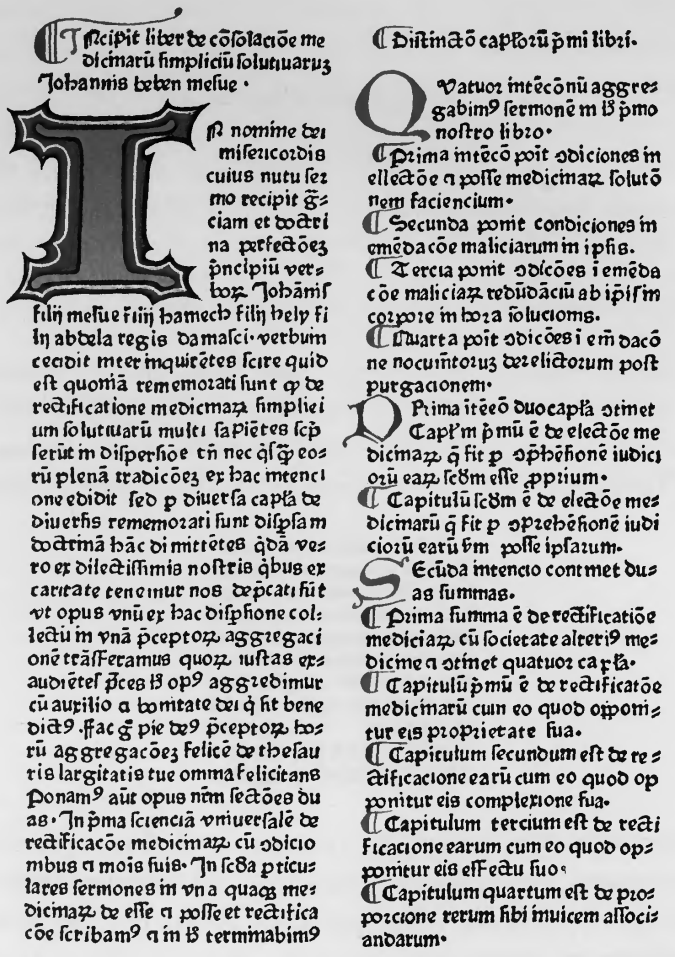

Incipit liber de cõsolacõe medicinarũ simpliciũ solutiuarũ Johannis beben mesue.

In nomine dei misericordis cuius nutu sermo recipit gẽciam et doctrina perfectões principiũ verborũ Johãnis filij mesue filij hamech filij hely filij abdela regis damasci. verbum cecidit mihi inquirẽtes scire quid est quomã rememorati sunt q̃ de rectificatione medicinarũ simpliciũ solutiuarũ multi sapiẽtes scp̃serũt in dispersiõe tñ nec q̃s q̃ eorũ plenã tradicões ex hac intencione edidit sed p diuersa capla de diuersis rememorati sunt dispsam doctrinã hãc dimittẽtes q̃dã vero ex dilectissimis nostris q̃bus ex caritate tenemur nos depcati fuit vt opus vnũ ex hac dispsione collectũ in vnã pceptorũ aggregaciõnẽ trãsferamus quorũ iustas exaudiẽtes pces ꝗ op̃ aggredimur cũ auxilio a domitate dei q̃ fit bene dictũ. fac g̃ pie deus pceptorũ horũ aggregacões felicẽ de thesauris largitatis tue omma felicitans ponamus aũt opus nẽm sectões duas. In pma sciencia vniuersalẽ de rectificacõe medicinarũ cũ odiciõnibus a moꝗs suis. In scda pticulares sermones in vna quaq medicinarũ de esse a posse et rectificacõe scribamus a in ꝗ terminabimus

Distinctõ capitorũ pmi libri.

Quatuor intẽcõnũ aggregabimus sermonẽ in ꝗ pmo nostro libro.

Prima intẽcõ poit odiciones intellectõe a posse medicinarũ solutõnem faciencium.

Secunda ponit condiciones in emẽdacõe maliciarum in ipsis.

Tercia ponit odicões i emẽdacõne nocuintorũ dereliquorum post purgacionem.

Prima itẽcõ duo capla otinet

Capl'm pmũ ẽ de electõe medicinarũ q̃ fit p oplhẽsionẽ iudiciorũ earũ sdm posse ipsarum.

Secũda intencio continet duas summas.

Prima summa ẽ de rectificatiõe medicinarũ cũ societate alterius medicine a otinet quatuor capla.

Capitulũ pmũ ẽ de rectificatõe medicinarũ cum eo quod opponitur eis proprietate sua.

Capitulum secundum est de rectificacione earũ cum eo quod opponitur eis complexione sua.

Capitulum tercium est de rectificacione earum cum eo quod opponitur eis effectu suo.

Capitulum quartum est de proporcione rerum sibi inuicem associandarum.

La première page du texte de Mesué, reproduite ci-dessus en fac-similé, présente plusieurs spécimens de cette lettre C avec barre longitudinale, particulière à la fonte de Martin Husz et Jean Syber. On la voit aussi dans le *Pandettarum opus*, ci-contre.

Zodiaca •i•animalis
Zoi •i•vita
Zhode •i•ciperi
Zoohod idem quod supra
Zomon •i•ius val salsamentum
Zozumbet •i•zedoaria
Zurumbet •i•zedoaria cuius herba est similis cipero sed maior et minus odorifera
Zuozur •i•poligonia
Zucrocaria •i•flos agni casti
Zuccozaria idem qd supra
Zucchare quid est •l.l.zuccare
Zuzem •i•vitrum
Zufe •i•ysopus
Zuges •i•vitrum
Zufeigebus •i•iuiube
Zumana•i•viride vt erugo eris
Zuffore •i•planta habens folia similia rute et est suffe
Zurus •i•paluirum
Zulbe •i•cicercula
Zuleluge hoc fit de farina aqua et melle simul commixtis et in oleo frixis
Zuleuie idem quod supra
Zundebedustez •i• castroreum
Zuffefese •i•iuiube
Zufoara •i•leuisticum
Zukermen •i•corizza
Zubel •i•butirum crudum
Zufenferad •i•radix mandragore
Zuferia •i•alacha
Zugi•i•acumen lance et ponitur pro sagitta habente acumen
Zuffarizef •i•iuiube

CAp. CCCCCCCXX.

Vcarum•SERA•libro aggre•ca•zucarum anct•Galieni• Prima eiꝰ virtus est que siccat secūda que abstergit et resoluit et dixit de m gesa•q̄ ingreditur in medicinis que aperiunt opilationes et abstergunt et mundificant vias et ē longinquum a nocumēto stomaci et ab eoꝝ facit sitim sicut mel et efficitur per expressionez cānarum et fūcus eaꝝ coagulatus vocatur zuccarum Et idem auct•Dyas•est similiter zuccarum species que est ex speciebus mellis et vocatē mel canne Et est illud zucarum qd est ita pingue qd non induratur sed remanet liquidum ad modum mellis Et cum plus moratur durescit cuius substancia cohagulata sup cannas in yndia et arabia• Et cum plus moratur durescit•cuius substancia mdurata similatur subſtancie salis et frāgitur sub dentibus sicut sal et vocatur sal yndū Et quādo resoluitur et bibitur soluit ventrem et est bonum stomaco confert dolori vesice et renum et abstergit obscuritatem visus•Idē auct• Aben mesuay est ca•in principio secundi gradus humidum in medio primi Et tale zucaruz fit cohagulatum sup cannā est qd affertur ab egem ꝑm frustra similia frustris salis Et est etiam zucarum taberzed•i• de regione illa in qua fit zucarum album purum et bene coctum qd non mollificatur sicut sal aimem• Est similiter zucarum alusar ꝑm Auicenam libro secundo ca•de zucaro zucarum alusar et est roscadens sub alasā et fūt sicut frustra salis Et in ipo est pūdicitas et amaritudo cum abstersione et resolutōne•Acuit visū et confert rembus et vesice• Et est alun zucarum amaruz qd colligitur in plāta hauser•Paulus cap•de zucaro Zucarum est ca•n huinidum in primo gradu virtutem habet nutriendi et ifrigidandi et relaxandi contra dolorem oculoꝝ distempetur zucarum cum lacte mulieris et distillatur in oculo probatum est• Et idem sera• pēnidie hint ca•et hu•in primo gradu•molliuut ventrem et fiunt grossiores zucaro Auic•libro secundo cap•de zucaro Zucaruz est vehementioris lenificationis et sedat inflacōnem et cū oleo amigdalino conuenit colice

SEQVITVR DE D

Car •i• virga pastoris
D dos est ordeum romanū et est ordeum cui non este orter
D dro idem quod supra
D disi quid est lege litteram condes

Explicit singulare pandectarum opus•extractū ab originali necnon emendatum per expertum ac eximium•artium et medicine doctorem• Magistrum iohannem theobaldi Ebroicum•cuiusqz fideles impressores fuere• Magister martinus huß•et Jo•liber• Anno Incarnati verbi•millesimo CCCC•lxxviij•Aprilis luce xxvij• In lugduno• Et Anno regni ludouici decimi francorum regis xvij•

Ce livre, appelé les *Pandectes de la Médecine* parce qu'il contient tout ce qui a rapport à la médecine, par analogie aux *Pandectes* de Justinien sur la science du droit, a pour auteur Matteo Sylvatico (*Liber Pandectarum Matthæi Silvatici*), médecin florentin. L'édition de Husz et Syber, qui parut un mois après leur premier livre, le 28 avril suivant, forme un beau volume de très grand format in-folio, comme les gros répertoires de droit sortant des presses lyonnaises de Philippe et Reinhart.

Comme pour l'ouvrage précédent de Mesué, le texte avait été revu et corrigé sur l'original par Jean Thibaud, d'Évreux, maître ès arts et docteur en médecine (*per expertum ac eximium artium et medicine doctorem magistrum Johannem Theobaldi Ebroicum*), habitant Lyon. Martin Husz et Jean Syber y sont qualifiés d'imprimeurs corrects (*fideles inpressores*).

Le nom de Jean Syber comme associé de Martin Husz ne paraît que dans le *Mesue* et le *Matheus Silvaticus*. Ils travaillent ensuite séparément. M. Natalis Rondot conjecture avec raison qu'ils étaient établis dès 1477. L'année commençant alors à Pâques ou à l'Incarnation, et ces fêtes tombant le 22 et le 25 mars en 1478, il est évident qu'ils n'auraient pu terminer en dix jours au plus la composition et le tirage d'un in-folio comme le *Mesue*, et produire, un mois après, un *labeur* d'imprimerie aussi considérable que le *Silvaticus*, travaux qui ont certainement demandé plusieurs mois de préparation.

Le 26 août de la même année, Martin Husz achevait un grand in-folio à deux colonnes : *Le Mirouer de la Rédemption de l'umain liguage*, traduit du latin en français par Julien Macho, de l'ordre des Augustins, à Lyon.

C'est le premier livre illustré qui ait été imprimé en France. Les planches gravées sur bois et les caractères venaient de Bâle. Husz les tenait de l'imprimeur Bernard Richel, qui avait publié en 1476 une édition allemande du même ouvrage (*Spiegel Menschlicher behältnisse*). Il lui avait acheté ou loué les bois et les caractères, comme cela se pratiquait alors couramment dans les grands centres typographiques [1].

L'édition française renferme 256 planches; 21 de moins que dans le premier tirage fait à Bâle.

[1] Voici ce que dit M. Rondot : « Nous tenons du Dr Sieber, de Bâle, que Martin Husz avait d'étroites relations avec Bernard Richel, imprimeur à Bâle, et qu'il lui avait loué ou acheté le matériel (caractères et bois) avec lequel celui-ci avait imprimé la version allemande du *Speculum* (*Spiegel Menschlicher behältnisse*). » (*Graveurs sur bois et imprimeurs à Lyon au xve siècle*, p. 152; ouvrage cité.)

Le *Mirouer de la Rédemption* est imprimé avec des caractères de 16 points, plus gros que le type des deux livres précédents signés de Martin Husz et de Jean Syber.

Ce sont des lettres de même famille ayant toutes le même style, notamment la capitale C, avec la barre longitudinale, que nous avons signalée et qui distingue les impressions lyonnaises de celles de Toulouse.

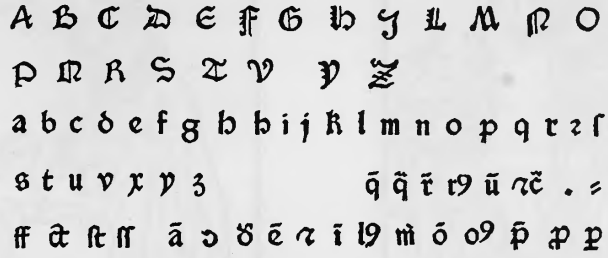

On n'a qu'à comparer cet alphabet avec le suivant, dont les caractères ont servi à l'impression du *Mesue,* pour retrouver les mêmes lettres qui ne diffèrent, sauf le D et l'F, que par leurs dimensions.

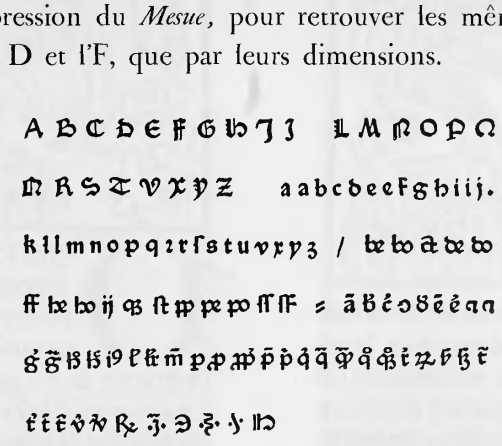

Nous reproduisons ci-après quelques pages du *Mirouer de la Rédemption.* On remarquera, parmi ces illustrations, celles représentant la *Vie de l'Enfant prodigue,* qui se distinguent par leur naïveté[1].

[1] Le *Mirouer de la Rédemption* est moins une traduction du *Speculum vitæ humanæ* qu'une compilation : il se compose des quarante-deux premiers chapitres du *Speculum* latin, des quinze signes qui précéderont le Jugement dernier, des prédictions relatives à l'antéchrist, des épîtres et évangiles des dimanches et fêtes de l'année, et d'histoires tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Cy commence le mirouer de la redemption de lumam lignage trãslate de latin en francoys selon lintenciõ de la samte escripture. Et premierement comment lucifer par son orgueil fut iette de la hautesse du ciel au parfond denfer ·au xiiij·c·de ysaye et au xij·c· de la pocalipse

Ou non de dieu et de la saimte trinite commence le mirouer de la redemption humame au quel est premierement demonstre commẽt lucifer par sõ orgueil fut iette de la hautesse du ciel au parfond deufer car il dist en son cueur· Je mõteray au ciel dessus les estoylles de dieu et exauceray mon siege· Je me asseyray en la mõtaigne du testament es cotes de acquillon· Je mõteray dessus la hautesse des nuees et seray egal et samblable aut tresbault dieu· Pour quoy dieu nostre createur le deietta de la hautesse de paradis au parfond denfer auec les anges qui a luy estoyent adherens et accordans· Pour la reparacion de la q̃lle ruine dieu nostre createur par son ineffable prouidence crea nature humaine cõme cy apres est demonstre

Comment adam et eue furent crees au ij·et au·iiij·c·de genesis

Dieu forma adam en vng chãp appelle damascenus hors de paradis du quel il fut porte en paradis et inspira dieu en sa face esperit de vie et eut lomme ame viuant Et apres ce il dist· Il nest mie bon que lõme soit seul faisons luy aide samblable a lui Et adoncques dieu nostre seigneur donna a adam volunte de dormir· Et quant adam fut endormi nostre createur prit vne de ses costes et ẽplist la place de la coste de char et de la coste quil print il forma eue· Et dieu ne la forma pas de la teste de lomme pour ce que elle ne doibt pas dominer ne maistrier lomme· Et aussi il ne la forma pas des piedz de lomme car lomme ne la doibt pas auoir vile ne despriser mais il la forma de la coste de lomme car elle fut mise en son ayde et en sa compaignie·

plaisant aux mondains mais les plaisances ⁊ delectacions mondaines maintēt lōme a eternelle dāpnation Cōbien que les richesses ne sont pas toujours cause de la dampnaciō des hōmes car richesse est bōne a celuy qui en vse bien ⁊ iustemēt mais lamour desordōne que les hōmes ont aux richesses est cause de les mener a perdicion et a dampnacion eternelle

Comment adā laboura la terre au·iij· et au·iiij·chapitre de genesis

QVant adam et eue furēt iettes hors de paradis terrestre par ce quilz auoiēt tresspasse le cōmandement de dieu ilz furent moult dolens car leur createur estoit courouce cōtre eulz et ne attēdoient nul confort Et les bestes et les creatures sus lesquelles dieu leur auoit dōne seignourie ne les cōgnoissoiēt plꝯ car ilz les visrēt vestus Et quant la seignourie leur fut donnee ilz estoiēt nudz lors fist adā vng tabernacle de brāches darbres pour luy ⁊ sa fēme garder contre lardeur du soleil et aussi pour eulx garātir cōtre les bestes auuages et commenca a labourer la terre. Et quant adā et eue eurēt este vng temps ensamble adā cōgneut eue cōme nature lui enseigna et engēdra vng beau filz Et porta eue lenfant autāt de tēps q̄ nostre seigneur lui establist et sen deliura et dist Jay hōme en possession de par dieu Et lappellerēt adaz et eue cayn Et son pere et sa mere neurēt de quoy le couurir fors que derbes et de feulles mais il se print a la mamelle de sa mere cōme nature lui amōnestoit ⁊ en print sa soubstenāce Et apres cōgneut adā eue sa fēme et engēdra vng aultre filz le quel ilz appellerēt abel moult aymerēt adā et eue leurs enfās et les nourrirēt le mieulx quilz peurent iusques a ce quilz furēt grans

Comment cayn occist abel son frere

QVant cayn et abel furēt grās ⁊ hors denfāce cayn laboura la terre et abel fut pasteur et garda les brebis Et quant les brebis auoient angneaux abel prenoit vng des plꝯ beaulx et le sacrefioit a dieu nostre

IMPRIMERIE NATIONALE.

AV chapitre precedēt auōs veu cō nēt ihesucrist fut offert au tēple maintenāt deuons veoir comment il sen fouyt en egipte Quant herodes le queroit pour le faire oc cire lāge sapparut a ioseph et luy dist quil print marie et son enfant · et quilz sen alas sent en egipte · et ainsi il le fist · Et quant ilz vindrent en egipte toutes les ydoles des egiptiēs trebucherent ⁊ furent rompues ·

Commēt ceulx degipte firent limage dune vierge tenant vng enfant et ladouroient ·

LE prophete iheremie fut mene en captiuite en egipte · et luy y estāt fut congneu des egiptiēs quil estoit saint homme et pro phete par quoy ilz luy iterro guerent ⁊ demanderent se en leur terre na uiendroit point de miracle · Au quieux il re spondist ⁊ dit Quant une vierge enfantera vng enfant toutes les ydoles degipte tre bucherōt ⁊ cherront bas · Adonc ceulx de gipte pēsans qūe celluy enfant seroit plus puissant que leurs dieux · eurent cōseil com me ilz lonnoureroient · Adonc ilz firent fai re limage dune vierge qui tenoit vng enfāt entre ses bras la quelle ilz adourerēt cōme dieu · Apres ilz furent iterrogues du roy ptolomey pour quoy ilz faisoient celluy hō neur a celle ymage · Adonc ilz luy respondi rent quilz attendoient la prophecie estre vraie que vne vierge enfanteroit · Adonc quāt ihesucrist vint en egipte toy les ydol les trebucherent · Pour laquelle chose ilz cō gneurent que la prophecie estoit acomplie et que la vierge auoit eu enfant ·

Cōment lenfant moyses rompist la couron ne de pharaon roy degipte ·

AV temps que les enfant disrael estoient en captiuite et seruitu de en egipte le roy degipte ay ant nom pharaon luy fut ꝓphe tise ⁊ aux egiptiens que du peuple disrael deuoit nastre vng enfant lequel deliueroit tout le peuple disrael de la captiuite en la

Comment le filz prodigue demande leritage a son pere au xv. c. saint luc.

Comment il despent ses biens luxurieusement

Cõment il prent conge & mõte a cheual

Comment il garde les pourceaux.

Cõmẽt il retourna a sõ pere il le receupt

Commẽt le pere eut grant ioie de la venue de son filz.

se pourpensse de soy accuser ou deffendre cest le tiers. Quintement les croix doyb uent estre paintes dedens ce temple cest a sscauoir quil doibt auoir les aspretes de pe nitance et ces aspretes doibuent estre oin= tes et auoyr lumiere de feu car ylz ne sont pas a souffrir tant seullement en pacience mais a bonne volente et par vnction et de ce dist samct bernard Qui demeure en craincte yl porte la croyx de ihesucrist paci anment. Celluy qui prouffite en esperance la porte volentyers mays celluy quy est parfaict en charyte lembrace ardanment Et moult de gens si voyent nos croix quy ne voient pas nos ointures. Et celluy qui aura ces choses en soi sera temple de dieu a lonneur de dieu. Et sera plainement dy= gne que dieu habyte en luy par grace sy que puysse habyter en dieu par gloyre er qui vit et rengne par tous les siecles La quelle chose celluy nour vueille don es siecles. A M E N

Cy finist le liure du mirouer de la re= dempcion de lumain lygnage transla te de latin en francoys selon lintenci on de la saincte escripture veu et cor rige et trãslate par reuerẽd docteur en theologye frere iulyen des a= gustins de lyon. selon le sens de la lẽ comme yl pourra apareystre a ceulx qui dilygenment mectront paine a le lyre et bien entendre. Et a este impri me. Lan de lincarnacion nre se gneur courrant. Mille. cccc. lxxviij. le. xxvj. iour daoust.

L'achevé d'imprimer reproduit ci-contre est ainsi libellé : *Cy finist le livre du Mirouer de la Rédempcion de l'umain lygnage, translaté de latin en françoys selon l'intencion de la saincte Escripture, veu et corrigé et translaté par révérend docteur en théologye frère Julyen, des Augustins de Lyon, selon le sens de la lettre, comme yl pourra apareystre à ceulx qui dilygenment mectront paine à le lyre et bien entendre. Et a esté imprimé l'an de l'Incarnacion Notre Seigneur courrant mille cccc lxxviij, le xxvj jour d'aoust.*

Cet ouvrage synthétisait les croyances religieuses de l'époque et s'adressait aux masses; il eut un très grand succès de vente. Un an après, presque jour pour jour (le 27 août 1479), il en paraissait une seconde édition accompagnée des mêmes planches gravées sur bois, qui restèrent à Lyon dans l'atelier de Martin, continué par Mathieu Husz, et repassèrent dans les diverses réimpressions qui en furent faites successivement au cours du xve siècle[1].

**Cy finist le liure du mirouer de la redēp
cion de lumain lignage translate de latin
en francoys selon lintencion de la saincte
escripture veu ⁊ corrige ⁊ trāslate par re
uerēd doctur en theologye frere iulyen
des augustins ō lyon. selon le sens de la
lire comme yl pozra apareystre a ceulx q̄
diligenmen mectront paine a le lyre et
bien entendre et a este imprime lan de lin
carnation nostre seigneur courāt. Mille.
cccc.lxxix.le.xxviii.iour daoust.**

Martin Husz a encore imprimé, en 1478, un volume grand in-folio à deux colonnes intitulé *Lectura Baldi super Instituta.* Son nom figure seul à la fin de l'ouvrage, qui a été corrigé avec très grand soin, diligemment imprimé par lui et heureusement terminé (*maximis laboribus correcta, diligenterque impressa per me Martinum Hus de Botwar, feliciter finit*). Cette édition était une copie de celle que Jean Koelhoff, de Lubeck, avait imprimée à Cologne l'année précédente (1477), et dont il avait répété la formule finale[2].

On en trouvera ci-après la première page, avec sa riche bordure enluminée d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, et la dernière page avec son achevé d'imprimer est reproduite en regard.

[1] Une partie des bois originaux qui avaient été détériorés ou perdus ont été ensuite regravés à Lyon. (Voir Rondot, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*, p. 142 ; ouvrage cité.)

[2] Voir Hain, *Repertorium bibliographicum*, n°s 2271 et 2272; ouvrage cité.

Incipit lectura Baldi super Institutio.

Voniam post inuentionem sapientie supuenit gre plenitudo. vt successuis nature beneficiis ingenii praedocetur. nō est miruz si omne artificium p cōtinuum exercicium suscipit incrementum. vt. l. legatis. §. oznatricib9. ff. de le. iii. Hinc est q et ille monarcha iuris Azo in prin. summe. C. supplicat et in quietat iuniozes singula perspicatius contemplari Nos ergo ciuili sapiētie rei sacratissime preciocz nūmario nullatenus comparāde. vt. l. ii. §. i. ff. de vari. cog. Intēdentes. q glozioso et eleganti vocabulo vestita est scientia ciuilis que tam ratione possessozis eiusdem et precipue iudicum. cū omē rarum carum et appetibile magis fit censendum. vt di. xciii. c. legim9. circa fi. que respectu eius effectus qui tante mirabilitatis existit q ea pretermissa humane societatis nullū est vinculum. sic nec ciuitatis consistit vocabulū. cū ciuitas dicta sit hominum multitudo collecta. qd iure viuendū absqz eo fieri possibile quis non videt. Et residet siquid sapiētia sicut viuifica nobilitas. Dominatrix nobilitat. magistratū exhibet. honozesqz multiplicat et profert et virtutes profitet' eiusdem sapientie professozes per ozbem terzarum triumphales efficit principari. et imperiali aula confidentibus nationes. actozes et reos ozdine dñabili iudicantes. per hanc em̄ vniuersi reges regnant. iusticia conseruatur in terris. Ipsaqz principe et magistra. cuncta ratione gubernantur. ac diriguntur adeo q lz princeps eam posse soluere dinoscat'. Attam̄ ei se alligatum foze profitetur. vt. C. de legi. diggna vox. Et vt breuiter concludam dici potest qd scribitur in canone supuacuis impendiis laborat qui solem facibus illustrare conatur. Effectus em̄ sapientie ciuilis superuacuuz est oraculo vocis exprimere qz frustra est demonstrare quod notoziuz est. vt. l. i. ad fi. ff. de dote preg. Quis ergo mīs demencia captus ad ipsi9 capescendaz doctrinam totis viribz9 non anhelat. Hoc igitur dyadema toto conamine affectemus q principia hzē noscitur. et radices videlicet hunc libzum institutionū. sup quibus regulare ipsius sapientie constituitur fundamentum. et eis mediantibus ad legum sublimitatem ascenditur. Vt ergo ad ipsi9 noticiam peruenamus. vt expedit a fundamento eius. vz hoc libzo. regularis ozdo sumere iubet inciciū. ne si forte a legum sublimitatibus inchoem9. contingat nos sine pennis volare in altum. intentes cozui vituperabil'r in profundum. cum gradatim sit faciendus ascensus. vt. l. vt gradatim in prin. ff. de mu. et ho. et inozdinata lectio exitum nō habeat. vt in autn̄. de here. et fal. §. inozdinatuz. coll'. i. de quo ozdine plenissime dicam de vulga. sub. in glo. magna. verū qz scriptum est. si cecus ceco lucernā claritatis ministrare conetur. neuter ex hoc magis suam illuminat cecitatem. sed ambo in foueā cadunt. vt. Luce. vi. et. i. q. i. §. ex his. qz sumus cecitatis caligine obumbzati. Et ipse dñs noster Ihesus Chzistus ē lux in tenebzis lucens. Io. i. c. qz etiam ozdo preposterus est prius humana presidia petere. vt ill' deficientibus diuini fauozis suffragia implozētur vt de conse. di. i. c. omnis xpianus. in fi. Et Io. an. in prin. vi. li. quia etiam ab inuocatione prefati domini nostri. principis dñs noster Justinianus sumpsit inicium vt patet in hoc libro et no. i. glo. i. Codicis. omnis actio eius nostra est instructio vt. xii. q. i. expedit. et qd bon9 pater facit. deuot9 filius imitatur vt. l. vi. di. dominus noster. Idcirco ab ipsi9 domini nostri ihesu chzisti inuocatione sumam9 ex ozdiū flexis gemib9 saltē cozdis. qd facer̄ tenemur quando memoriā facim9 eius nominis extra de im mu. ec. c. decet. li. vi. ad euz humiles preces supplīciter pozrigamus vt non ponderatis humanis demeritis sed sui sola clemencia in nos splēdozis gracias infundat scie. eloquētie et cecitatis supplēdo defectum augēdo ingenii modulum et memozie vt possim9 scripturas huius legis regeramie dubiozū nodos dissoluere et obscura dilucidare. extra d reli. et vene. san. li. vi. c. i. Efficiatqz per suaz sanctā passionez vt fugatis erzozibus vniuersis. non diuertamus a semita veritatis sed semper aduertamus consilia sanioza. ii. q. i. c. quoniam. Inuocatione sic simpliciter facta incipiā. In noie domini nostri ihesu xpi. Amen. In prima glo. Ex hac glo. colligitur q si contrahentes non sunt xpiani. si tñ compillatoz ipsius instrumenti sit chzistianus potest in ipsius exozdio nomen domini nri ihesu xpi inuocare. vt scribūt doc. in Rubrica. ff. de no. op. nū. Deinde queritur extra glo. quare dicat' impatoz. gl in Rubrica in phemio. ff. ve. Bñdet qd dr̄ ab imperādo q inducit do. Ja. bu. ad. q. Statuto cauetur qd libro mercatozis. credatur q̄daz est descriptus in matricula mercatozuz. tñ mercātias non exercet nunquid credatur libro suo. determinat ipse ar. dicte. l. q non quia mercatoz dr̄ a mercādo. i. q̄ actualiter mercat'. sicut scholaris dicit' a scholis qz scholas visitat. In. glo. que incipit. quia fuit. prima so. est bona Sm Ja. bu. cuz Justinianus de quo loquitur ca. habeo libzū. xvi. di. fuit tpe q̄nte sinodus et Justinian9 de quo loq̄tur tex. hic fuit tpe sexte sinod9 vt patet ea. disti. c. vi. vel dicitur alio modo extra glo. q dictum nomen fuit īpositu ad placitum qz ppria noia ad beneplacitū imponūtur licet appellatiua ab aliqua pprietate īpomi soleant vt. l. si quis in fundi vocabulo. ff. de. le. i. In gl. due negatōes. contra hanc glo. opponit' de

q.et dicit ꝙ annus dñi in se.cccl̃xv.dies habet vt in.l.cum herede.in.§.stichum.ff.de sta.liber.aut ergo intelligemus de anno naturali q̃ constat ex dictis dieb9.et accusacio predit fine dubio.quia a die cõmissi maleficii vsqz ad diẽ pozrecte accusaciõis non curzit annus.et de isto videtur intellexisse accusatoz. ¶ Quidã est annus artificialis et iste incboatur bono modo de mense ianuarii coiter.et de isto non intellexit accusatoz ne videatur impossibile deduxisse in accusacione sua.d.Bar.dicit ꝙ iste libellus non põt sustineri.nam sicut supza dictum ẽ annus accusaciõis refertur ad annuz quẽ subscripsit notarius in pzin.libzi.sed in pzincipio libri subscripsit notarius annuz qui incboabatur vnifozmiter videlicet in mense Januarii.ergo ad illuz facienda est relacio sed relacione facta ad illum ipossibile est deductum in accusacionẽ.ergo ipsa non pcedit vt superius est expzessuz.quod scripsit Bar. in.l.libellozum etc.

¶ **Publicorum.** Judiciozum publicozum.quedaz sunt capitalia.quedã non capitalia. Capitalia discernunt' per quatuoz.vel quia per ea vita adimitur vel aque vel igni interdicitur.vel per q̃ quis ꝯ pozrtatur vel in metalluz damnatur.Cetera vero ñ capitalia dicuntur quia infamie et pecuniarii damni penã inferunt.h.d.

¶ **Publica.** Crimen lese maiestatis est publicum et in duobus casibus mozte non extinguitur.sed defuncti memozia dãnatur h.d

¶ **L. ex iulia.** Ex lege iul'.de adulteriis in omnib9 suis capitibus est delictuz publicum.cuius pena aliter honestiozes.al'r humiliozes puniuntur.

¶ **Item lex cor.** Hominẽ telo.i.cum quocũqz qꝯ manu mittitur occidens.vel ipsum cã occidendi cũ telo persequens.lex cozne'.de siccariis punit.q̃ lege similiter castigatur veneficus vel arte magica hominẽ occidens vel mala medicamenta publice vẽdens ¶ Mirantur aliqui de pzactica que fit circa homicidia cum hic tex. dicat ꝙ pariter punitur de siccariis ambulans cuz telo causa occidendi et occidens quõ est dictuz ꝙ lex municipalis puniat homicidas pena capitali.cuz ea pena non punitur insequens causa occidendi.Spe.in ti.de accu.§.i.§.q̃d si pzimo.dicit ꝙ.l.cauetur qꝯ consuetudine non habetur.hoc quod hic iste.§.dicit quod est ridiculosuz dicere.Sed iaco de are.dicebat ꝙ insequẽs aliquẽ cuz telo non debet puniri de homicidio.quia in maleficiis cõsideratur euentus.vt.l.aut facta.§.euẽtus.ff.de penis.licet.l.cozneliа.de siccariis.punitur telo insequens aliquẽ causa occidend. Statutum vero cuz dicit non occidẽs non punitur in tm̃ considerat effectuz et euentuz.do.Bar.in.l.i.ff.ꝯ siccariis.dicit ꝙ leges municipales loquuntur per verba que actum perfectuz denotant vt si quis occiderit vel homicidiuz cõmiserit.naz non verificãtur in vulnerante vel insequente causa occidendi. sicut est videre in.l.acquilia.que occidentem pzimo capite punit vt supza ad.l.acqui.§.i.sed si vulneraret animo occidendi.non puniretur ex illo capite vt eodez titulo.

¶ **Alia deinde.** Lex pompeia ꝯ parzacidiis quacauetur vt homicidiuz inter certas coniunctas personas cõmissuz singulari pena plectatur est publici iudicii.et delictuz cõmittens in se. plus punitur q̃z cõmittens in aliũ h.d.

¶ **Item lex cor.** Publici iudicii crimẽ.l.coz.de falsa. censetur.q̃ qui testamẽtuz vel aliud publicuz instrumentũ falsuz.cum scripserit signauerit. recitauerit vl' subiecerit. vel signũ adulterinũ dolose sculpserit. si seruus est vltimo supplicio damnabitur liber homo depozrtabitur h.d.

¶ **Item lex iulia.** Vim committens cum armis al'r q̃z virginẽ rapiendo depozrtabitur.si sine armis publicata tercia parte bonozuz pena mulctabitur. si per vim sanctimonialẽ vel virgines rapiens.seu eidez pzestãs opez.pena capitis puniatur.que ꝯlicta leg.iulia.de vi publica.puniendа iudicantur h. dicit.

¶ **L. ex iulia.** Publicã sacrã vel religiosaz rẽ furto subtrahens.et talibus vel ministeriuz seu opem pzestans.l.iulia peculatus. que publici est iudicii. capite punietur.Aliter vero delictum cõmittẽs depozrtabitur hoc dicit.

¶ **Est et inter.** L. flauia de plagiariis que quandoqz penaz capitis quandoqz leuiozẽ irzogat. Itẽ l.iulia.de ambitu de annona et de residuis que in diuersis casibus locuz habẽt et diuersas penas al'r inquã q̃z moztis inferũt et delicta ex eis punibilia publice vindicãtur.hoc dicit. vsqz ad finem tituli et eciã libri. ¶ Bal.leg.doc.etc

¶ Deo gracias.

¶ Lectura Bal.vtriusqz iuris iterpzetis subtilissimi circa quatuoz libzos. Institucionum Justiniani imperatozis diuissimi.breuis quidem et rara. sed subtilis et vtilis.multarum singularium questionũ ac dubiozum quotidie pzactica ntibus occurzenciuz soluciones perstringens.ad tociusqz ciuilis sciencie intelligenciam plurimum conducens. maximis labozibus cozrecta diligenterqz impzessa per me martinum hus de botvuar.feliciter finit.

¶ Anno dñi.Mcccclxxviii.

Le recueil des leçons de Balde sur les *Institutes* de Justinien est imprimé avec de nouvelles sortes de caractères.

Le plus gros, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet, a été employé pour les premiers mots de références aux questions de droit. La majuscule B, qui n'a pas passé, manque ici.

ACDEFGHIJLMNOPQRSTV

abcdefghilmnopqrsſtuvx

C'est encore une fonte d'origine bâloise. On n'a qu'à comparer les lettres capitales A, C, E, G, L, M, N, O, P, R, S et V avec celles des alphabets reproduits plus haut (p. 159) pour retrouver la même forme de lettres, sauf la différence de corps. Le D, l'F, le G, le J, le Q, ainsi que d'autres lettres, se retrouvent encore semblables ou avec de légères variantes chez Martin Flach[1] et Michel Wenssler, typographes exerçant à Bâle.

M. Henry Harrisse, bibliographe des plus entendus, a fait récemment une étude spéciale sur les premiers incunables bâlois et leurs dérivés. On trouvera, dans cette savante monographie, les divers alphabets procédant d'une même famille de types employés tant à Bâle qu'ailleurs. Nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer le lecteur[2].

Voici l'alphabet du caractère qui a servi à imprimer le texte du volume intitulé *Lectura Baldi super Instituta :*

ABCCDEFGHJLMNOPQRSTVX

abcdefghilmnopqrzsſtuvxyz

ãbꝯcꝰdꝯebꝯñiꝯlꝯm̃mꝯñnꝯõp̃ꝑpꝓqq̃q̃q̃ꝓ

r̃ꝯtꝯũꝯ B ffſſſt ⁊ = §

Les majuscules ou capitales de ce petit caractère sont un diminutif de celles du *Mesue*. Elles ont la même forme, sauf la lettre B, qui est un peu plus

[1] Il ne faut pas confondre Martin Flach, de Bâle, avec Martin Flach, de Strasbourg, comme l'ont fait Hain et d'autres bibliographes. Notre Martin Flach, qui était bourgeois et conseiller de ville, a imprimé à Bâle à partir de 1474. (Voir PROCTOR, *Index*.) Son homonyme, typographe à Strasbourg, était natif de Kutolsheim en Alsace et n'a commencé à imprimer qu'en 1477.

[2] *Les premiers incunables bâlois* et leurs dérivés : Toulouse, Lyon, Vienne-en-Dauphiné, Spire, Eltwil, etc., 1471-1484; essai de synthèse typographique par H. HARRISSE; Paris, 1902; in-8°.

large à sa base avec un léger renflement dans le bas; le D, qui a une double barre horizontale, et le Z, traversé par une barre de soutien, sur le côté droit. Il y a deux C, l'un avec barre, l'autre sans barre, comme à Toulouse.

Le bibliographe Panzer[1] cite un autre livre de droit, in-folio : *Lectura domini Angeli de Perusio super secundo usque ad nonum librum Codicis*, qu'il donne comme imprimé par Martin Husz avec les mêmes caractères (*charactere eodem gothico quo Martin Hus impressit 1478*). Cette impression sans date a pu précéder ou suivre de près celle du *Baldus* indiqué ci-dessus.

Le 12 des calendes d'avril (21 mars 1480[2]), Martin Husz achève les Commentaires du jurisconsulte Odofredi de Bénévent, sur le Code de l'empereur Justinien :

> ¶ Anno natiuitatis xpzi millesimo quadzingentesimo octuagesimo ad kalendas.xij.apzilis:ad laudez eterni sũmiqz patris numinuz omnipotentis der: ac nobilissime studiosissimeqz iermis militie cohozris utilitatem:hanc domini Odofredi uiri italici iuris ciuilis ac pontificij famatissimi pzofessozis super iustiniano Codice lecturã insignem:q̃ se exerceant tironibus necessariã:militãtibus utilem.ueteranis iucundam Martinus huſz uir diuini ingenij artis sue peritissimus:acri cura ac diligentia impressam ac emendatam ut ulteriozi lima nõ egeat:ex Lugouno urbe nobilissima omnibz habendaz edidit.

Dans le livre qu'il a signé et daté, l'imprimeur Martin, à l'exemple de Philippe et Reinhart, porte aux nues ses travaux typographiques en se proclamant un homme animé d'un génie divin (*Martinus Husz vir divini ingenii*), d'une habileté consommée dans son art (*artis sue peritissimus*). Il a imprimé, dit-il, avec un soin minutieux et la plus grande diligence (*acri cura ac diligentia*) cette œuvre du célèbre professeur italien Odofredi, corrigée de telle façon qu'elle n'a besoin d'aucune autre revision. Martin l'a mise au jour, à la

[1] *Annales typographici*, t. Ier, p. 559, n° 265; ouvrage cité.

[2] Nous n'avons pas changé cette date de 1480, qui paraît avoir été supputée à partir du 25 décembre, jour de Noël (*anno Nativitatis Christi*), et non depuis Pâques, selon le comput français.

IMPRIMERIE NATIONALE.

portée de tous, dans la très noble ville de Lyon (*impressam ac emendatam ut ulteriori lima non egeat, ex Lugduno urbe nobilissima omnibus habendaz edidit*).

Le fait est qu'on ne peut qu'admirer ces deux énormes volumes grand in-folio, à deux colonnes, en texte d'environ 9 points, de 66 à 68 lignes par page, dont la composition et le tirage ont dû demander un temps considérable et qui justifient l'activité et l'habileté du typographe.

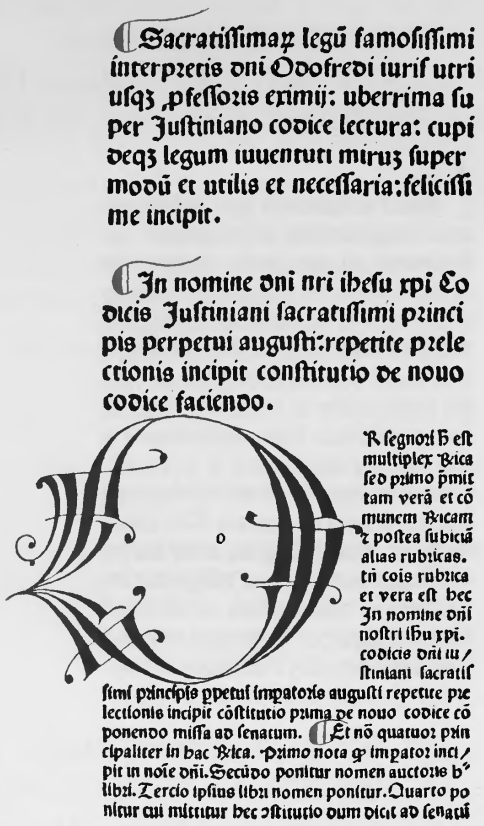

Sacratissimaz legũ famosissimi interpretis dni Odofredi iurisutriusqz pfessoris eximij: uberrima super Justiniano codice lectura: cupideqz legum iuuentuti miruz supermodũ et utilis et necessaria: felicissime incipit.

In nomine dni nri ihesu xpi Codicis Justiniani sacratissimi principis perpetui augusti: repetite prelectionis incipit constitutio de nouo codice faciendo.

R segnoz ꝗ est multiplex Rica sed primo pmit tam verã et cõmunem Ricam z postea subicũ alias rubricas. tñ cois rubrica et vera est hec In nomine dñi nostri ihu xpi. codicis dñi iustiniani sacratissimi principis ppetui impatoris augusti repetite prelectionis incipit cõstitutio prima de nouo codice cõponendo missa ad senatum. Et nõ quatuor principaliter in hac Rica. Primo nota q̃ impator incipit in noĩe dñi. Secũdo ponitur nomen auctoris hꝰ libri. Tercio ipsius libri nomen ponitur. Quarto ponitur cui mittitur hec ostitutio dum dicit ad senatũ

Voici le fac-similé de la première colonne du texte de ce livre, qui commence à peu près à mi-page, le haut ayant été laissé en blanc pour peindre une gouache ou une miniature.

L'*Odofredus* est imprimé avec des caractères gothiques de forme arrondie, différents des types bâlois. Le petit caractère du texte est copié sur celui du Saint-Augustin imprimé par Nicolas Jenson à Venise, en 1475. Il ressemble aussi, sauf la lettre capitale F, aux types employés à Paris, dans l'atelier de

Saint-Christophe, par Pasquier et Jean Bonhomme, à partir de 1479 (voir t. Ier, p. 197), et, en 1480, par Guillaume Le Fèvre. (Voir t. Ier, p. 208.)

Voici l'alphabet de ce caractère, qui reparaîtra en 1481 dans d'autres livres de Martin Husz et que nous retrouverons ensuite chez Mathieu Husz, son successeur :

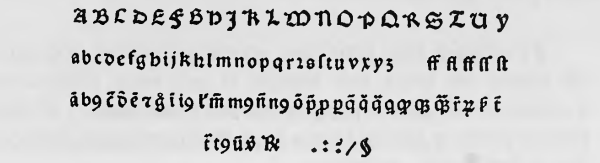

Le caractère le plus gros est employé pour les sommaires des chapitres, les titres courants et le colophon de l'*Odofredus.* Une fonte, de même œil, à approches plus serrées, avait servi à imprimer la seconde édition du *Mirouer de la Rédemption,* du 22 août 1479, sans nom d'imprimeur, et dont voici l'alphabet :

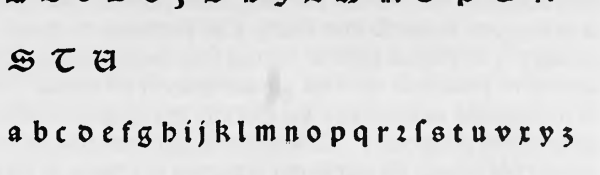

Ces nouveaux types venaient de Nuremberg. Ils avaient été employés, pour la première fois, par André Frissner, de Wunsidel, correcteur d'imprimerie (*imprimendorum librorum corrector vel emendator*), associé avec le typographe Jean Sensenschmidt, qui s'en était servi pour l'impression de la *Glossa magistralis in librum Hymnorum David,* par Pierre Lombard, achevée d'imprimer à Nuremberg le 12 février 1478 (1479 n. st.). André Frissner n'est plus nommé après cette date, et Jean Sensenschmidt quitte Nuremberg pour s'établir à Bamberg en association avec Heinrich Petzensteiner. On peut donc croire qu'une partie du matériel de Nuremberg passa à Lyon chez Martin Husz, qui s'en servit pour la réimpression du *Mirouer de la Rédemption,* les intitulés de l'*Odofredus,* et d'autres livres.

A partir de ce moment, Martin Husz abandonne ses premières fontes bâloises. Barthélemy Buyer, qui, jusqu'en 1480, avait fait imprimer ses livres avec les gros caractères gothiques de forme carrée de Guillaume Le Roy, les délaisse, et paraît avoir adopté dès lors, pour les livres français, ce type gothique arrondi plus agréable à l'œil :

Cy cõmãce vng petit liure ititule des vertus. Ou quel est tractie de lefect des vertus et des vices contraires a icelles. en allegant a propoz les dictz des sains. Et des philosophes 7 autres saiges auec plusieurs exemples cõtenuz es hystoires anciennes.

Prologue.

COmme par la souueraine sapience et haulte puissance de dieu toutes choses soient crees raisonablement: toutes choses doyuent tendre a la sienne bien heuree fin. Et pource que les esperiz des creatures sont rasonnablement creez par luy a sa semblance Et est chose necessaire quilz soient aournes des vertus par lesquelles puissent paruenir a la fin pour la quelle sont faictz. Car prudence est mere 7 cõduiresse de toutes aultres vertus sans laq̃lle nulles des autres ne pourroiẽt estre biẽ gouuernees. Et est moult chose conuenable et necessaire aux esperitz des creatures estre aournes de prudence. Salomon en fait mencion en ses prouerbes disant. Si intrauerit sapiencia cor tuum et scienCia anime tue placuerit: cõsilium custodiet te et prudencia seruabit te: prouerbiorum secundo capitulo.

De la vertu de prudence.

PRudence discretion et saigesse est de trois manieres selon que dit tulius. La premiere est memoire. Cest dauoir recordance et souuenance des choses passees. La secõde est de cognoistre ce q̃ lon. a afaire le bien dauec le mal. et la verite de mensonge. La tierce est prouidence. Cest ascauoir pour le temps aduenir de ce quon a affaire. Et ces trois vertus sont formees par deux aultres manieres de vertus. comme est cõseil et diligence. Aristote dit que conseil est certaine inquisicion q̃

a. I.

Le *Livre des Vertus et des Vices*, petit in-folio sans lieu ni date, dont nous reproduisons ici la première page, est imprimé avec les nouveaux caractères fondus sur le même corps que ceux des intitulés de chapitres de l'*Odofredus*

signé de Martin Husz. Les signatures du bas des cahiers présentent cette particularité qu'au lieu d'être en chiffres ordinaires elles sont numérotées en gros chiffres romains, comme dans le foliotage des titres courants de plusieurs des livres sortis des presses de Martin et Mathieu Husz.

Le 8 février 1480 (1481 n. st.) paraissait une édition du *Livre de Mandeville,* imprimée, comme il est dit en terminant, *à Lyon sur le Rosne, à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer, bourgoys dudict Lyon.* (Voir fac-similé, p. 21.)

Le *Mandeville* ne porte pas de nom d'imprimeur. On l'attribue généralement à Guillaume Le Roy, parce qu'on sait que ce dernier avait été le typographe attitré de Buyer; mais cette attribution est sujette à controverse, car il est avéré qu'un seul imprimeur ne suffisait pas aux entreprises de librairie de Buyer, qui patronna aussi Jean Syber, l'ancien associé de Martin Husz. (Voir p. 23-25.)

M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui s'est occupé de la question et que nous avons consulté à ce sujet, est d'avis qu'il est plus logique de porter cette impression à l'actif de Husz, qui était en possession de ces mêmes caractères, tandis qu'on ne connaît aucun livre au nom de Le Roy dans lequel ils aient figuré, soit avant, soit après que ce dernier eût quitté la maison de Buyer.

La formule finale du *Mandeville* porte qu'il a été imprimé *à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer,* ce qui indique tout simplement que ce dernier a fait les frais de l'édition; mais cela n'implique pas qu'il ait eu recours à la collaboration de Le Roy comme imprimeur. D'autre part, M. Rondot déclare que les rapports suivis de Buyer avec Le Roy n'ont duré que de 1473 à 1479 et qu'ils ont cessé complètement à partir de 1481.

M. Desvernay a eu jadis entre les mains une *Histoire de la Passion de Jésus,* illustrée de figures sur bois et imprimée avec les caractères du *Mandeville* en question. Nous avons pu retrouver la trace de ce volume passé en Angleterre dans une collection particulière. Il sera question de ce livre, en raison de ses illustrations, dans le chapitre consacré plus loin à Jean Du Pré.

On connaît toute une série d'ouvrages en français imprimés avec les mêmes caractères que le *Mandeville,* notamment le *Procès de Belial à l'encontre de Jhesus,* daté de novembre 1481, volume rempli de figures sur bois. Ces planches, comme celles du *Mirouer,* restèrent chez les Husz qui les exploitèrent par la suite en réimprimant plusieurs fois le *Procès de Bélial.*

Ces livres viennent combler une lacune dans les productions de l'imprimeur Martin Husz.

A l'exception de trois ouvrages, certainement imprimés en 1481, les autres n'ont pas de date.

Parmi ces derniers, mentionnons en première ligne *L'Exposicion et la vraye declaracion de la Bible tant du viel que du nouvel Testament,* avec figures sur bois, dont voici la première page de texte :

Cy commence lexposicion et la vraye declaracion de la bible tãt du viel q̃ du nouuel testament principalement suz toutes les ystoires pricipales dudit viel et nouuel testamẽt Nouellement faicte par vng tres excellent clerc lequel par sa science fut pape Et apres la translacion a este veu leu et correct de poent en poent par venerable docteur maistre iulien de lordre des augustins de lion suz le rosne

In principio cre auit deus celũ et terram dixit q̃ deus fiat lux et facta est lux

Au cõmẽcemẽt dieu crea le ciel ⁊ la tre et dit dieu Lui ere soit faite et lumiere fut fajcte moralite La creacion de la lumiere emporte la creaciõ des ãges Car ilz ont lumiere dentẽdemẽt a ij

La planche du commencement représente le Paradis terrestre en deux compartiments. Dans le premier, Dieu crée les quadrupèdes, les poissons et les oiseaux. Dans le second, il crée la femme qu'il tire de la côte de l'homme pendant son sommeil.

Parmi les autres illustrations, nous reproduisons la planche, également en deux compartiments, qui représente le siège de Béthulie avec Judith, en

costume du xve siècle, venant de trancher la tête d'Holopherne pendant son sommeil :

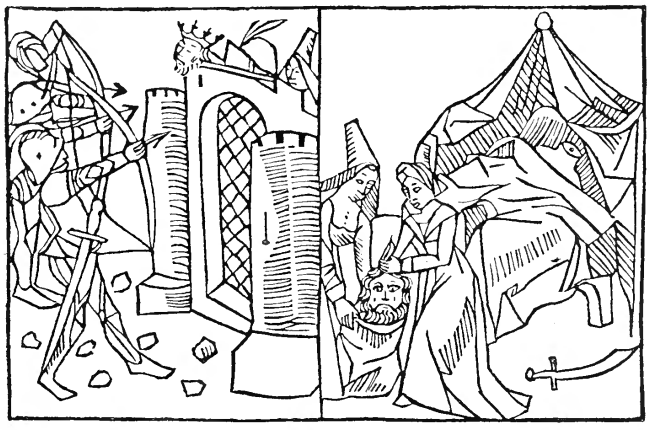

Cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec les premiers livres de la *Bible en franchois*, imprimés auparavant par Guillaume Le Roy (voir p. 34-35), n'est qu'un commentaire des principales histoires de la Bible, comme l'indiquent ces lignes de la fin : *Cy finist ce present livre qui est dit La vraye exposicion et declaracion de la Bible, tant du vieil que du nouvel Testament, selon de Lira et aultres docteurs qui ont print payne à declarer le tieuste de la Bible. Lequel livre, avant qu'il aye esté mis à l'impression, a esté veu et corrigé par vénérable docteur maistre Julien Macho, religieulx de l'ordre sain Augustin, de Lyon sus le Rosne :*

Cy finist ce present liure
quiest dit La vraye exposiciõ
et declaracion de la bible tant
du vieil que du nouuel testa
ment selon delira et aultres
docteurs qui ont print pay
ne a declarer le tieuste de la bi
ble Lequel liure auant quil
aye este mis a limpression A
este veu 7 corrige par vencra
ble docteur Maistre iulie ma
cho religieulx de lordre sain
augustin de lyon sus le rosne

Il existe deux éditions ou, à proprement parler, deux tirages de ce livre, qui ne consisteraient, paraît-il, que dans quelques légers changements faits

au commencement. (Voir PELLECHET, *Catalogue général des Incunables des bibliothèques publiques de France*, nos 2355 et 2356.)

Cette rédaction française de la Bible a été suivie d'une traduction du Psautier, imprimé avec les mêmes caractères et la même justification typographique. L'exemplaire que nous avons vu chez M. J. Baudrier, à Lyon, est relié avec la Bible. C'est un petit in-folio de 78 feuillets (y compris 4 feuillets blancs), qui débute au milieu de la première colonne de texte par cet intitulé : *Cy commance le Psaultier translaté de latin en françoys*. Au-dessus, une gravure sur bois représente le roi David.

Cy commance les paraboles salomon lequel fut filz dauid roy de iherusalem

LEs paraboles salomon filz dauid roy de iherusalé A sauoir sapience et discipline a entẽdre parabol les de prudence Est a receuoir enseignement de doctrine et iustice et iugemẽt en loyaulte et droicture Que sens soit dõne aux petiz Cest a dire aux humbles et que science soit donnee aux ieusnes et lentendement a tous ceulx qui en ont necessite

LE saige se peut fayre plus saige par ouyr Et celuy qui entẽt biẽ en saura mieulx gouuerner soy et aulres ⁊ apcura paraboles et interpretacions et les figures et les paraboles des saiges et la crainte de nostre seigneur Cest commancement de sapiencе Les folz desprisent sapience et doctrine

MOn filz oy la sapience de ton pere ⁊ ne delaisse mie la loy de ta mere que grace soit adiousstee et mise sur tõ cheif et fremail dor a ton coul Mon filz se les pecheurs talentent ne les croy mie Cest a dire se ilz te loent ne les croy mye car il te decoyuent Se ilz diẽt vienten auecques nos mectons aguetz pour occire le sang Reprouuons las contre la iustice pour le prandre englotissons le comme fer tout vif et tout entier ⁊ comme descendent en la fosse Nous trouuerons toutes

a i

Un livre bien moins connu est *Le Livre de l'Esclesiastique*, qui commence de même façon, par la figure du *Roi Salomon sur son trône, rendant la justice*.

Le bibliographe allemand Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° 6686) et Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 1054) le citent, mais n'en connaissent pas le lieu d'impression. Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, 1re partie, p. 67, n° 297), qui, d'après eux, mentionne le même livre, a supposé avec raison que ce pouvait être un produit des presses de Lyon. « Si cette traduction, dit-il, est, comme nous le présumons, de Pierre Farget ou de Julien Macho, elle appartient sans doute à la presse lyonnaise. » Il ne s'était pas trompé.

Et pource mon cueur est esioy
en icelle et mon pere chemina
droictement des ma ieunesse
ie lay cerchee et ay encline mõ
oreille et lay receue et ay trou
uee grande sapience en moy
et grandement ay proffite en y
celle Et a celuy qui ma donnee
sapience ie lui donneray gloire
Car iay pris conseil de moy go
uerner par sapiẽce pour auoir
bien que ie ne soye confondu
Car mon ame a este allee en y
celle pour a complir sa volen
te suis cõferme Et ay estãdues
mes mains en hault et en sapi
ence a pleure mon ame et a en
lumine mes ignorances Jay
dirige mõ ame a ycelle et lay
trouuee a ma congnoyssance
Pourquoy mon ventre a este
trouble a la cerchent porquoy
iay possideray bõne possessiõ
Car dieu a donne le loyer de
ma langue et en ycelle ie loerai
Pourquoy vous aultres sãs
doctrine approucher vous de
moy et venez en la maison de
discipline Pourquoy retar
der vous tant et pourquoy
dictes vous en ses chouses q̃
vous ames ont grand soif iay
ouuert ma bouche et ay parle
a vous Pourquoy achaptez
sapience sans argent et vous
sommectes a elle et recepuez
discipline car tantoust vous la
trouuerez Car regarde de voz
yeulx que iay vng peu laboure
et ay trouue grand repos en y
celle Pourquoy recepuez disci
pline en grand nombre dargẽt
et aurez possession de tresgrãd
tresor en icelle Et se esiouysse
vostre ame en ses dõs et faicte
leuure de sapience et aurez le
loier dycelle

Cy finist le liure de lesclesi
astique en francoys et sambla
blement le psaultier les para
boles salomon le liure de sapi
ence et le liure de ecclesiastes
lesquelx ont este nouuellement
translate sus la bible au plus
pres du latin lan mil CCCC
quatre vingz et vng

Le seul exemplaire connu appartient au *Museum Meermanno-Westrenianum*, collection léguée par le baron Westreenen de Tielandt.

Grâce à l'obligeance de M. Bywanck, directeur de la Bibliothèque royale de la Haye, nous avons pu examiner cette édition dont nous reproduisons la première et la dernière page.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le *Livre de l'Esclesiastique* (sic) *en francoys* est daté de 1481.

C'est un petit in-folio à deux colonnes avec figurines sur bois, composé de 88 feuillets dont le dernier est blanc. Les pages, parfois de hauteurs inégales, ont 28, 29 ou 30 lignes, comme dans l'*Exposition de la Bible.* Les petites gravures sur bois placées dans les colonnes paraissent être de même facture que la figure du commencement du *Caton en françois,* sorti des mêmes presses. (Voir fac-similé, p. 180.) Le filigrane est la roue dentée avec manivelle, marque spéciale aux papiers lyonnais.

Le *Miroer de Mort,* petit poème d'Olivier de La Marche, avec figure sur bois d'un mort dans son linceul, porté en terre par des religieux, est encore imprimé avec les mêmes caractères.

Cy commence vng excellent et tres
prouffitable ljure pour toute creatu
re humaine apelle le miroer de mort

Ie fus indigne seruiteur
Au tẽps de ma p̃miere ieunesse
De loutrespasse de valeur
La ioye de mon pouure cueur
Ma parassouuie maistresse
Mais la mort par sa grand rudesse
Enuyeuse de nostre bien
Print son corps et laissa le myen a i

Mirons nous au grand iugement
Mirons nous en la passion
Mirons enfer et dampnement
Mirons lamort et son tourment
Mirons nostre inclinacion
Mirons le monde et sa facon
Mirons nostrt fragilite
Mirons nous pour estre saulues

Prions dieu qui nous pardonne
Prions qui nous donne sa grace
Prions qui ne nous habandonne
Prions que sa gloire nous donne
Prions que nous voyons sa face
Prions que noz peches efface
Prions qui nous vueille garder
Et noz deffaultes pardonner
Amen

Cy finist le mirouer de mort
Aglace obscure ⁊ tenebreuse
La ou on voit chose doubteuse
Et matiere de desconfort

C'est un livret fort rare, dont le seul exemplaire connu, décrit par le libraire De Bure dans le Catalogue du duc de La Vallière (n° 2861), est conservé à la Bibliothèque nationale.

Une autre impression encore moins connue est l'opuscule suivant, de 22 feuillets non chiffrés, en vers français de dix syllabes :

Cy apres ensuiuent les ioyes et douleurs que la gloryeuse vierge marie eut de son benoist filz ihesus En matiere contéplatiue ou est en substance continuee la passion de ihūs crist auec aultres matieres Lesquelles sōt en meditant deuotes et pour le salut de lame fructueses

Magnifique excellente memoyre
Tresodorant aspyr consolatoire
Regret de honneur goust sans suspiction
Eternite voulente dadiutoire
Seulle bonte perpetuel memoyre
Dieu tout puissant sans terminacion
Honneur et loz et iubilacion
Te rendz en tēps sās fin qui tousiours dure
Pour lesperit quen ton adoption
As guerdonne en humaine nature

En ce liure de bien simple facture
Et grossement sans sentence obscure
Jay prins propos cōseillant mon bon ange
De tractoyer selon saincte escripture
De marie sans peche vierge pure
Premierement de honneur et louenge
Quelle eut en dieu qui iamais ne se change
Et puis apres parleray des douleurs
Interpretees aultremēt que larchange

Aii

Durant le temps de ma vie mortelle
A moy prouuer pacient peleryn
Pour paruenir a ioye eternelle
A iointes mains doulce vie rge pucelle
Je te requiers pour lamour maternelle
Que ihesucrist ton benoist filz a eu
Que mon oeuure a toute sa parcelle
Telle quelle est te soit plaisant et belle
Car ie ne suis pour voir este esmeu
Pour mesdire sy non pour estre veu
Que volentiers se iauoye science
Diroye de toy du bien qui est congneu
Aulcunement non pas a souffisance

Supplies tous liseurs plains de eloquence
Et qui auez sens reduyt a plaisance
Et en tel art pratique et vs mys
Mon langaige sans point doultrecuidance
Tel que ie lay iay fait lexperience
Pour le plaisir qua cecy ma commis
Comme iay dit mes seigneurs et amys
Bien me plaira qui le comp rendra mieulx
Les mieulx disans ne me sont ennemys
Car cest raison et tout cecy scet dieux

Cy finissent les ioyes et doleurs de la glorieuse vierge marie nouellemēt imprimees

Ce livret, qui figurait au catalogue du duc de La Vallière (n° 2918), est aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Cy finist le liure que maistre aldebrandin fist a la reqste du roy de frāce pour la conservacion de la sante du corps humain

Nous attribuons aux mêmes presses l'ouvrage d'Aldobrandino, dit *Dino*, célèbre médecin de Florence, qui vivait aux XIIIe et XIVe siècles; volume in-folio gothique, de 78 feuillets non chiffrés, à deux colonnes de 33 lignes,

dont le seul exemplaire complet est à la bibliothèque d'Amiens. Celui de la Bibliothèque nationale, décrit par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. Ier, col. 154), ne commence qu'au second cahier par une vignette sur bois.

Signalons encore une édition petit in-folio à deux colonnes du *Caton en françois*, sans date, conservée à la Bibliothèque nationale.

Cum aiãduerterẽ quã pluriõs hoiẽs errare grauiter ĩ via morum Succurrẽdũ ⁊ cõsulendũ opiniõi eorũ fore estimaui Mariẽ vt glõse viuerẽt ⁊ hõrẽ cõtigerẽt Nũc te filii carissime docebo quo pacto mores tui ai componas Igitur mea p̃cepta ita legito vt intelligas legẽ eni ⁊ nõ itellgere negligẽ est

Quãt ie pẽsay ⁊ cõsideray en mon courayge q̃ plusieurs gens erroient grisement en la voye de bonnes meurs et de bõnes doctrines Cest assauoir pource q̃lz ne vsoyẽt en nulle maniere de iustice ne de raisou de tant estoient plus desordõnes et obstines en leur iniquite et mauluaistie pour laquelle chose ie deliberay et pensay moult souuent comment ie y pourroye remedier corriger se courir et donner bon conseil a leur faulx et desordonnee opinion et iniustice pource que plusieurs tenoient et semoient plusieurs erreurs et diuerses ⁊ du tout contraires a iustice bõne equite ⁊ raison Pourquoy ie deliberay en mon cueur de subuenir et corriger les erreurs et faulses opinions Car chascun de droit escript doit corriger sa propre erreur et lerreur de son prouchain et de son frere crestien affin q̃ chascun puist viure glorieusement cest a dire vertueusement et quil puist p̃uenir a lonneur et louange de dieu et du monde Pource q̃ ceulx qui viuent vertueusemẽt

ai

Le *Procès de Belial à l'encontre de Jhesus*, traduit du latin par frère Jacques Farget, religieux de l'ordre des Augustins, est un roman juridique des plus bizarres, qui contient de fort curieuses illustrations.

L'auteur, Jacques Palladino, archevêque de Florence, plus connu sous le nom de *Jacques de Ancharano* ou *de Theramo*, imagine tout d'abord que Jésus, le rédempteur du genre humain, étant descendu aux Enfers pour délivrer les

âmes en peine, après avoir chargé de chaînes Lucifer et mis en fuite les démons, n'est, d'après l'avis du Conseil infernal convoqué pour la circonstance, qu'un perturbateur qui a usurpé leurs droits et contre lequel il faut porter plainte par-devant la Cour céleste. Bélial est nommé, en conséquence, ambassadeur et fondé de pouvoirs de l'Enfer, pour obtenir justice et réparation du préjudice causé.

Cy commencent le proces de belial alencontre de ihesus.

Au commencement du livre, on voit Jésus, tenant l'étendard de la chrétienté, qui écoute les récriminations et les griefs que son adversaire au pied fourchu énumère de point en point sur ses doigts.

N'ayant pu s'entendre avec Jésus, Bélial porte plainte contre lui.

La requête de Bélial est admise, et il obtient la permission de citer son adversaire. Salomon est nommé pour juger le différend. Le procès commence avec toutes les formes juridiques de l'époque.

Jésus, ne pouvant personnellement « comparoir, car il estoit occupé à plus grandes choses », constitue Moïse comme procureur :

Cõment fut constitue le ꝓcureur de ihesus.

i Ihesus cõsiderãt que il estoit cite: ⁊ que ꝑsonnelle mẽt ne pouuoit comparoir: car il estoit occupe a plus grandes choses. cest assauoir pour enuoyer

b .ii.

Premiers moyens de défense : Moïse demande que la preuve par témoins soit admise. Le juge y consent. Les témoins sont introduits, et Salomon, par

un anachronisme assez bizarre, leur fait prêter serment sur l'Évangile de dire la vérité, rien que la vérité.

Bélial récuse les témoins les uns après les autres. C'est d'abord Abraham, qui a eu des liaisons avec Agar pendant la vie de Sara, son épouse; Isaac, qui s'est parjuré; Jacob, qui s'est prêté à dépouiller Ésaü de son droit d'aînesse; David, qui a été le meurtrier d'Urie et a commis un adultère avec Bethsabée; Hippocrate, qui a tué son neveu; Aristote, qui a volé les écrits de Platon; Virgile, qui s'est laissé exposer à la risée publique par une femme. De tous les témoins, Jean-Baptiste est le seul contre lequel Bélial ne peut fournir aucun motif de récusation.

On plaide la cause; Bélial perd et interjette appel de la sentence à Dieu, qui nomme comme juge souverain et en dernier ressort le patriarche Joseph. Le procès reste indécis. Pour en sortir, David propose de choisir des arbitres qui décideront en prononçant une sentence définitive. L'empereur Auguste et le prophète Jérémie sont nommés pour Bélial, partie plaignante. Aristote et le prophète Isaïe sont nommés pour Jésus-Christ, défendeur.

La forme de la sentence des arbitres.

O

El nom de dieu tout puissant de la glorieuse vierge marie ⁊ de toute la court celestiale de paradis amé. Nous octouien ysaie aristote ⁊ bieremye arbitres entre moyse ꝓcureur d ihũcrist dune part:

Après enquête dans toutes les formes de droit et les plaidoiries entendues de part et d'autre, les arbitres prononcent leur sentence. C'est cette scène que reproduit naïvement la gravure ci-dessus.

Les deux parties, chacune de son côté, interprètent la sentence des arbitres comme ayant été rendue en sa faveur; cependant c'est Jésus qui a réellement gagné le procès.

Après avoir donné ses instructions à ses disciples sur la terre, où il était descendu pour cette affaire, Jésus remonte au ciel.

De la diſtinction du regne du ſainct eſperit.

Du peche dauarice et des pugnitions dicelluy.

Voici des spécimens d'autres gravures qu'on voit au milieu du volume : *De la distinction du règne du Sainct Esperit,* et *Du péché d'avarice et des pugnitions d'icelluy.* Le coupable est poursuivi et lapidé.

Dans la série des sept Péchés capitaux, le *péché de luxure et comment ses acteurs ont esté pugniz* est figuré par la gravure ci-dessous. Le texte qui suit en définit les diverses espèces :

Du peche de luxure et cõment ses acteurs ont este pugniz.

Jercemẽt nous fault veoir de lort peche de luxure et des grãdes pugnitions faictes par la iustice de dieu. Et premierement de vne espece laq̃lle sappelle stuprum: que vault autant a dire cõme illicite defloration de vierge. et la pugnition en fut donnee iadiz au regne de dieu le pere a vng prince qui sappelloit cicben filz d̃ amor: leq̃l rauit la pucelle dyna fille d̃ lya. pour quoy il fut tue villainement auecques tous les filz masles de celle terre: et sa cite fut depopulee. vt genesis. xxxiiii.

Jtem ya vne autre espece qui sappelle fornication. qui est participer auecques vne femme qui nest poit lyee du sacremẽt de mariage. ⁊ par ce peche sampson le fort fut deceu.

Le volume se termine par les lignes suivantes, qui indiquent le contenu de l'ouvrage et en résument le côté moral : *Cy finit le livre nommé la Consolacion des pouvres pécheurs, nouvellement translaté de latin en francoys par vénérable et discrète personne Frère Pierre Ferget, docteur en théologie de l'ordre des Augustins. Auquel livre est contenu ung procès esmeu par une manière de contemplacion entre Moyse, procureur de Jhesucrist, d'une part, et Belial, procureur d'Enfer, de l'autre part. Au quel livre pourront les féaulx crestiens contempler la faulce et détestable voulenté du diable, et contempler la grande doulceur et miséricorde de nostre rédempteur et saulveur Jhesucrist. En priant à tous ceulx qui se présent livre liront que si aucune chose au livre y treuvent, moins que bien qu'ilz aient doulcement à corriger et que nous aions à prier les ungs pour*

IMPRIMERIE NATIONALE.

les autres tellement que nous puissons parvenir à la gloire pardurabla. Amen. L'an de grace mil. cccc. lxxxj et au viij jour de novembre a asté finé ce présent livre :

Cy finit le liure nomme la consolacion des pouures pe-
cheurs nouellement trenslate de latin en francoys par ve
nerable ⁊ discrete psonne. Frere pierre ferget docteur en
theologie de lordre des augustins. Auquel liure est cõtenu
vng proces esmeu p vne maniere de cõtẽplacion.entre moy
se procureur de ihũcrist dune part.et belial procureur défer
de lautre part.Au quel liure pourront les feaulx crestiẽs cõ
templer la faulce et de testable voulére du diable. et cõtem
pler la grãde doulceur et misericorde de nostre redempteur
et saulueur ihũcrist. En priant a tous ceulx qui se present li
ure lirõt que si aucune chose au liure y treuuẽt.mois q̃ bien
quilz aiẽt doulcemẽt a corriger.⁊ que nous aions a prier les
vngs pour les autres tellement que nous puissons puenir
a la gloire pardurabla.Amen. Lan de grace mil. CCCC.
lxxxj.Et au viij.iour de nouẽbre a aste fine ce present liure

De même que le *Miroir de la Rédemption,* le *Bélial* traduit en français par Pierre Ferget a été réimprimé à Lyon avec les mêmes planches d'illustration en 1482 (v. st.), en 1484 (v. st.), en 1487, en 1490 et en 1493.

L'édition du 22 mars 1484 (1485 n. st.), et non du 20 mars comme l'ont dit plusieurs bibliographes, qui se trouvait dans la partie aujourd'hui dispersée de la collection Coste, est signalée comme étant imprimée avec les mêmes caractères et les mêmes figures que l'édition de 1481.

C'est une erreur qu'il importe de rectifier. Les bois sont bien les mêmes, mais le texte est exécuté avec un autre caractère dont on apercevra les différences en le comparant avec le fac-similé suivant :

Cy finist le liure nomme la consolation des pouures
pecheurs nouuellement transslate de latin en francoys
par venerable et discrete personne Frere pierre ferget
docteur en theologie de lordre des augustins de lyon·Et
a este imprime a Lyon sur le rosne par hõnorable may-
stre maistre Mathis huss.Lan de grace.Mil. CCCC.
lxxxiiii.Et le xxii.iour de mars a este finy ce p̃sent liure

Ce livre est d'une rareté extraordinaire. A part l'exemplaire Coste, qui était incomplet et a disparu, nous ne connaissons que celui de la Bibliothèque de Genève, lequel est aussi défectueux.

L'Arbre des Batailles est le dernier livre avec date certaine connu pour avoir été exécuté par Martin Husz avec ses nouveaux types nurembergeois.

A La saicte couronne de france en laquelle auiourduy par lordenance de dieu regne charles cinquiesme de ce nom tresbien ayme ⁊ par tout le mõde redoubte. Soit donner loz et gloire sur toutes seigneuries terriennes. Tresbault prince ie suis nomme par mon droit nom hõnore bonnoz prieur de salon doctteur en decret souuant ay eu en voulente de faire aulcun liure. Premieremẽt a lõneur ỏ dieu ⁊ ỏ sa benoiste mere ⁊ de la vostre haulte seigneurie. Mais les raisons pourquoy iay entrepris de cestuy liure faire sont asses bonnes ad mõ aduis. Premierement car lestat de saincte eglise est en telle tribulacion que se dieu ny mect remede et vostre seigneurie. laquelle est acoustumee de acheuer et mectre. affin les chieres auentures de la foy crestiene. Je ny voy voye ne chemin cõment nous soit bõne et briefue accordance. La deuxieime raison si est. que voyes toute crestiente si greuee des guerres de baynes et de larrecins et discencions que a grãd peine peue on nommer vng petit de pays soit vne cõte ou vne duchie qui bien soit en paix. La tierce raison si est. que la terre de prouuance dont ie suis nez et nourry est de present tellemẽt a tournee par le remuement de nouuelle seigneurie et pour les diuerses oppinions q̃ sont entre les nobles et les ꝓmunes q̃ a grãd peine peut hõme saige ouyr les maulx que les gẽs du pays pour celluy debat seuffrent. La quarte raison est q̃ plusieurs choses de grans clercs nouueaulx qui bien pensoyent entendre les prophecies anciennes. adaiserent les maulx presens. et dient que vng de la haulte lignee de frãce doit estre celluy par qui les remedes seront dõnes au siecle trauaillane et mis en grande pestilẽce. dont ces raisons mont effoz ce de faire aulcune chose nouuelle. affin que vostre ieunesse soit informee de plusieurs entendemens de la saiucte escripture et daultre part affin que vostre voulente soit plus adõnee de faire secouzs a la saicte foy de ihesucrist. ⁊ faire que les ꝓphecies q̃ sentẽdẽt de vostre digne psonne es escripeu/

a.j.

Buyer avait publié précédemment une édition de cet ouvrage, imprimée avec les caractères de forme carrée employés par Guillaume Le Roy[1]. (Voir fac-similés, p. 44-45.)

[1] Nous avions conjecturé que cette première édition de *L'Arbre des Batailles* était de 1480 environ. Nous ne nous étions point trompé. Le baron Vernazza, bibliographe piémontais, a découvert, dans les comptes du trésorier général de Savoie, pour l'an 1480, un article où l'on porte à la décharge de ce trésorier la somme de trois florins *parvi ponderis* par lui payée à Jean Guillodi, pour

Cette édition, imprimée à longues lignes, au nombre de 35 et 36 sur les pages entières, se termine par l'achevé d'imprimer placé au verso du dernier feuillet :

> Car il ſen peut enſuyuir moult de perilz et eſt vne treſſaige vertu a luy ō ſoy informer des beſongnes auāt q̄ les croire Item auſſi quāt il ſera daulcūs requis a faire eſcripre en ſō propre nom pour eulx au pape ou aux cardinaulx ou a aul cū prince ou ſeigneur. il doit biē regarder et aduiſer de quel eſtat et cōdicion eſt la pſonne qui luy requiert a faire eſcrip re pour luy. ⁊ ſil eſt hōme ſouffiſant a obtenir ce quil requert Et ſe il requiert choſe qui ſoit iuſte et raiſonnable car aultre ment il ne doit point faire eſcripre en ſon nom ne ſoubz ſon ſeel. et ſe ainſi le faiſoit il en ſeroit de tous les aultres prices ⁊ ſeigneurs mieulx priſe et hōnore et reputé plus diſcret. Itē meſmes doit auoir en luy meſure par aultre maniere. Ceſt aſcauoir quil ne ſe doit paſ mōſtrer trop ſouuēt ne trop pu blicquemēt a ſon peuple. car vne pſonne ſouuent veue neſt pas ſi deſiree a veoir comme qui ne la verroit que trois ou quatre fois lan et pour ceſte raiſon le ſoubdan de babiloy ne ne ſe mōſtre a ſon peuple que trois fois en lan ſi non quil chevauche pour aller en la guerre moult daultres belles et notables choſes appartenans a tous bons roys et princes pourroie encores dire et aſſes trouuer. Mais encores ſuis ie ſi laiſſe de eſcripre pour le preſent que ie ne pēſe plus riēs eſ cripre en ce liure. Toutefois le temps viendra ſe dieu me donne eſpace de viure que ie eſcripray aulcunes choſes ſur les cōtenances de toutes perſonnes que ſoyent eccleſiaſtic ques ou ſeculiers hōmes ou fēmes doyuent auoir au plus pres que ie pourray de la ſaicte eſcripture ⁊ du droit eſcript ſelon les dignites de leur office. Et ie prie humblement et de uotement a noſtre ſeigneur que par ſa ſaincte grace vous doint en telle maniere gouuerner voſtre royaulme ⁊ la ſaic te couronne quil vous a commiſe que apres la fin il vous meine et conduiſe en la ſaincte gloire de paradis qui iamais ne fauldra. A M E N

> Cy la fin de ce preſent liure intitule labre des batailles im prime a lyō. L an mil. cccc. lxxxi. et le. xxiiij. iour de decēbre.

la vente faite au duc de Savoie, Philibert Ier, de deux livres faits en impression, l'un intitulé *Jason* et l'autre *L'Arbre des Batailles*. « *Causa vendicionis duorum librorum* AD EXTAMPAM *factorum, videlicet unius dicti* JASON *et alterius dicti :* ARBRE DES BATTALIES (sic). » (Voir *Lettres lyonnaises*, par M. C. B. D. L. [BRÉGHOT DU LUT]; Lyon, J.-M. Barret, 1826; in-8°, p. 21-22.) L'édition du roman de *Jason*, ici mentionnée, doit être celle dont on a donné un fac-similé (p. 131), et qui est imprimée avec les gros caractères de Nicolas Philippe et Marc Reinhart, à Lyon.

Nous connaissons un livret petit in-quarto, de quatre feuillets seulement, dont le premier est entièrement blanc, qui a été imprimé avec les mêmes caractères. C'est une messe particulière pour implorer l'assistance divine contre l'armée du Grand Turc (*Missa pro fide contra Turcum et exercitus ejus*), qui avait envahi la Hongrie, assiégeait Rhodes et menaçait la chrétienté.

Cette impression, inconnue des bibliographes, est une pièce de circonstance dont la date se circonscrit entre les années 1480 et 1482. On y voit des initiales gravées sur bois et creusées à jour pour être remplies et rehaussées par de la couleur, comme dans le *Livre de Clamades,* les *Quinze Joyes de Mariage* et le roman de *Paris et la belle Vienne,* imprimés par Guillaume Le Roy. (Voir p. 41-42.)

Missa pro fide contra turcum et exercitus eius.

Introitus.

Omnia que fecisti nobis domine in vero iudicio fecisti. quia peccauimus tibi et mandatis tuis nõ obediuimus sed da gloriam nomini tuo. et fac nobiscum secundum multitudinem misericordie tue. ps. Beati immaculati in via qui ambulant in lege domini. Gloria patri et filio et spiritui sancto. Sicut erat ꝛc.

Oratio.

Omnipotens sempiterne deus in cuius manu sunt omniuz potestates ⁊ oim iura regnorum. Respice in auxilium christianorum vt gentes paganorum que in sua feritate confidunt dextere tue potentia conterantur. Per dominum nostrum

Lectio libri machabeorum

tibus seruiant. per dominum nostrum.

Responsorium sequens in processionibus cum versiculo dicitur.

Aperi oculos tuos domine et vide afflictionem nostram. Circundederunt nos gentes ad puniendum nos. Sed tu domine extende brachium tuum et libera animas nostras.

Versus

Afflige oppimentes nos ⁊ contumeliam facientes in superbiã et custodi partem tuam

Sed tu Versus

Exurgat deus et dissipentur inimici eius

℟ Et fugiant qui oderunt eum a facie eius Oremus

Omnipotens sempiterne deus in cuius manu sunt omniuz potestates ⁊ oim iura regnorum. Respice in auxilium christianorum vt gentes paganorum que in sua feritate confidunt dextere tue potentia conterantur. Per dominum nostrum

Le seul exemplaire qui subsiste peut-être de ce document de liturgie spéciale est conservé actuellement à la Bibliothèque nationale.

Husz a imprimé pour son propre compte, avec le petit caractère du texte de l'*Odofredus,* une édition du *Rationale divinorum officiorum,* de Durand, évêque de Mende, petit in-folio de 272 feuillets, y compris 2 feuillets blancs, disposé sur deux colonnes de 50 lignes par page. Le volume est daté de Lyon, le

14 août 1481, et signé de Martin Husz. Nous en reproduisons ci-dessous une partie de la dernière page avec son achevé d'imprimer :

¶ Conclusio huius operis. Rubrica.

Demo in hoc opere diuina officia sufficienter existimet exposita. ne forte op9 extollendo humanū: diuinū im prouide extenuet sacramentum. In diuinis nāq3 officijs presertim misse tot z tanta sunt inuoluta misteria. vt nemo nisi p vnctionem edoctus ea sufficiat explicare. Quis enī nouit ordinem celi: et pont rationes eius in terra. Scrutator quippe maiestatis oppimetur a gloria. Ego vero non prevalens lippientib9 oculis solem in rota conspicere, tanti misterij maiestatem, quasi per speculum in enigmate, mihi visus sum intueri: nec penetrans ad interiora cenaculi: sed pre foribus assidens in vestibulo, egi diligenter vt potui: nō sufficiē ter vt volui. lxix. di. si officia. in pin. cum in humanis inuentionibus nil sit ex omni pte perfectum. vii. q. j. nihil. nempe ppter innu/ meras atq3 inenitabiles negociorum3 aposto fructuose collegi et hanc doctrinam interno fluentem nectare velut fauus mellis in diui nis officijs speculari volentibus diuino suf/ fultus presidio propinaui. hanc solum apud homines ex ingenti ppesso labore mercedē expectans. vt apud misericordissimus iudi/ cem pro peccatis meis deuotas orationes es fundant.

¶ Finit Rationale diuinorum officior im pressum Lugduni per Martinum husz de botvuar Anno dñi millesimo quadringen/ tesimooctuagesimoprimo. die vero decima/ quarta mensis Augusti.

Nous attribuons à Martin Husz une édition du *Catho moralizatus*, avec le commentaire de Philippe de Bergame, dont voici la dernière page de texte, composée d'une seule colonne de 18 lignes :

Si quid ergo in hoc presenti opusculo dictum est quod placeat ille solus lau des accipiat qui mutorum aperit ora linguasq3 balbucientium facit desertas nam ab ipso est omne verum a quan/ tumcunq3 maximo peccatore imo etiā a pagano platum ideoq3 nullum ve/ rum est ab aliquo contemnendum nec quis dixerit attendamus sed quid di/ xerit obseruemus. nam vt hugo testa tur. Scientie principium est humilitas ad quam tria spectare videntur vt nul lam scripturam vilem teneas vt a ne/ mine discere erubescas et cum scientiā adeptus fueris alios non contemnas. Ipsi igitur vt est dictum qui singula/ riter beatus est honor sit et gloria in secula seculorum Amen.

¶ Explicit catho moza/ lizatus Deo gratias.

C'est un gros volume in-folio de 376 feuillets à deux colonnes de 47 et 48 lignes, avec de petites figures sur bois.

On y reconnaîtra avec nous sans difficulté les deux caractères de l'*Odofredus* de 1480. L'un est celui du texte, qui a servi à l'impression du *Durantus*

ci-dessus; l'autre est le gros caractère venant de Nuremberg, employé pour les commencements de chapitre et l'*Explicit* reproduit ci-contre.

On trouve ci-dessous un fac-similé de la première page du texte de l'ouvrage, en tête duquel on voit une petite gravure sur bois qui représente l'apôtre saint Paul prêchant. D'autres petites figures de même style se trouvent aux feuillets 45, 46 et 185.

Omne qꝗcunqꝫ facitis in verbo aut opere omnia in nomine dñi nostri ihesu xpi facite.gratias agentes deo.ad colos.iij.xxvj.q.v. nõ liceat. Doctor egregius aug9.volens divini auxilij necessitatẽ in humanis actibus declarare loquit sub hac forma dicens.Qui sine saluatore salutẽ vult habere et sine vera obedientia existimat se prudentẽ fieri posse nõ sanus sed eger est.nõ prudens sed stultus in egritudine affiona laborabit.et i cecitate noxia stultus et demens pmanebit.hec legunt in canone.qui sine saluatore ꝛc.xxvj.q.ij. Et ideo paulus apostolus divinus ecclesie ꝓdicator .xvj.q.j.predicator..sancto plenus flamine.xxij.q.ij.beatus doctor gentium .xxxvij.di.turbat. et vas electiõis solloũ.xxj.di. quãuis.et.c.sacro sancta. xxxij.q.v. Si paulus quilibet instruit opantem.vt primo nois divini implorret devote suffragiũ quod se speret posse obtinere gratia ipsius liberari in verbis ipsius assumptis dicens.Omne qꝗ facitis in verbo aut ope ꝛc. In quibus verbis series ꝓsentis tabule et eius consummatõ designat, Primo ad dei auxilium implorandũ operator quilibet informatur. Scõo vt ad opus intentũ huiusmodi invocatione ꝓmissa cum fiducia accedat. Tercio vt opis ꝯsummatis ipsi deo gratia debita referatur. Per primũ mens humana ad supna dirigit. Per scõm opus laborãtis in' inferiora disponitur. Per terciũ impensi beneficij gratia deo rependit. Primũ tangitur cum dicit. Omne quodcunqꝫ facitis in verbo aut ope omnia in nomine dñi nostri ihesu xpi ꝛc. Scõm cum additur facite. Terciũ cum subiungit gratias agentes deo ¶ Circa primũ est sciendũ ꝙ deus est omniũ rerum principium.vt in decre.firmiter.de summa trini. Unũ de seipso dicit. Ego sum principium. apoc.j.et.iij.c.et Job.viij.facit de conse.di.iiij.si quis autẽ.iuxta finem Est enim generaliter omniũ operum fundamẽtum.prima ad corinth.iij .j.q.j.cũ paulus.de pe.di.ij.firmũ.et i decre.vltẽ. de ꝓfdi.non bap. In ipso vivimus movemur et sumus.actuũ.xvij.xxvj.q.vij. nõ obseruetis.in fine. Ad ipm ergo est confugiendũ qui curare pot anime passiones. de conse.di.ij. Omnis xpianus qui etiã linguas balbucientiũ facit differtas.liij.q.iij.nisi. Ipsum igit in ꝓsentis tabule formatiõe et ꝓsecutione meũ invoco adiutorẽ.xxvj.q.v. non licet. vt sit principiũ caput et etiã efficax fundamentũ dicens cũ psalmista. Deus in adiutorium meũ intende. psal.lix.vij.q.j. hinc etiã. ¶ Circa scõm descendẽdo videlicꝫ ad ꝓsentis tabule formationẽ.

¶ Terciũ vero in fine huius opis exequẽs et relinquẽs vbi gratie deo infinite redduntur. ¶ Pro ꝓsentis igit tabule speculi regiminis specularl cupientibus instructiõe et informatione est breuiter sciendũ ꝙ ꝓsens opusculũ in duas ptes principales cõstat esse diuisum. vicz.i ꝓbemialẽ et tractatũ. Prohemialis igit ps in q̃tuor diuisiõ ptes vicz in ꝓbemialẽ primã.in ꝓbemialẽ scõam in ꝓbemialẽ terciã et i ꝓbemialẽ quartã. Prima ibi ad diuisionẽ.in qua quidem

A ij.

Cette édition, dont l'imprimeur n'avait pas encore été identifié, est soigneusement décrite par Aug. Castan, dans son excellent *Catalogue des Incunables de Besançon* (n° 317), d'après un exemplaire incomplet de cette bibliothèque :

« Le corps supérieur des caractères de cette édition est, dit-il, le même que celui dont a usé Guillaume Le Roy pour imprimer, sous les auspices de Barthélemy Buyer, *La vraye exposition de la Bible* (THIERRY-POUX, pl. XIX). Tout indique d'ailleurs, dans cette édition, un produit de la typographie lyonnaise. » Cette observation est exacte, sauf que le regretté Castan n'ayant point vu l'*Odofredus*, dans lequel on trouve ces deux caractères, avait partagé l'opinion commune, qui attribuait à Guillaume Le Roy tous les livres imprimés au nom de Buyer, et n'avait pu se rendre compte que, d'après notre nouvelle théorie, il y avait lieu de les répartir entre quatre ateliers : Guillaume Le Roy, Nicolas Philippe et Marc Reinhart, Martin Husz et Jean Syber, que Barthélemy Buyer a successivement patronnés.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire complet de cette édition peu connue du *Catho moralizatus*.

Mathieu Husz continua les travaux de Martin. C'était un proche parent, originaire du même lieu, de Botwar.

Le premier livre imprimé par Mathieu parut le 12 mai 1482.

Nous n'avons pas trouvé Martin Husz inscrit dans les rôles d'imposition de la ville de Lyon. Mention est faite de lui dans les actes capitulaires. Il sollicite du chapitre de la primatiale de Lyon la faveur d'imprimer le Missel de cette église. L'autorisation lui fut accordée le 16 janvier 1479 (n. st.), à condition de se conformer à la copie que le Chapitre devait lui livrer[1]. Mais il ne profita pas de cette concession. On ne se pressa pas de lui livrer le manuscrit à imprimer. Le Missel de Lyon ne parut que huit ans après, et fut exécuté par Jean Neumeister, sur l'ordre du cardinal Charles de Bourbon.

[1] Voici le texte de ce document : *Licencia imprimendi Missalia.* « Qua die prefati domini capitulantes licenciam concesserunt magistro Martino impressori presenti ad humiliter fieri postulanti imprimendi Missalia ad usum ecclesie Lugdunensis secundum exemplar ex parte capituli tradendum. » (Archives du Rhône. Actes capitulaires, vol. XXVI, 1477-1480, fol. 169 r°.)

CHAPITRE XLVII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN SYBER

(1478-1500)

Association de Jean Syber et de Martin Husz. — Syber se sépare de Husz et travaille pour Barthélemy Buyer. — Son premier livre imprimé avec des fontes vénitiennes. — La *Vie de Monseigneur sainct Albain, roy de Hongrie.* — Le *Roman de la Rose,* illustré. — Le *Propriétaire des choses en françoys,* illustré. — Les trois marques de Syber. — Grands livres latins de droit imprimés par Syber. — L'*Ars moriendi,* illustré. — Il imprime pour Jacques Buyer. — Fin de sa carrière.

Jean Syber, Cyber ou Siber, — ce nom est écrit de trois manières, — a commencé à imprimer en 1478. Il était alors associé avec Martin Husz. Leurs noms figurent conjointement, en mars et avril de cette même année, pour l'impression des œuvres du médecin arabe Mesué et de l'*Opus Pandectarum medicinæ,* de Matteo Silvatico[1]. (Voir fac-similés, p. 155-157.)

Les associés se séparent et Syber travaille seul, commandité par Barthélemy Buyer, pour le compte duquel il imprime huit énormes volumes in-folio des commentaires de Barthole sur le droit romain, achevés en juillet 1482.

La part prise par Buyer dans cette importante publication est indiquée à la fin de l'ouvrage, et le rôle qu'il a joué pendant plusieurs années (*per multos annos*) à Lyon, en subventionnant les imprimeurs, est nettement défini. Nous renvoyons le lecteur à ce document publié plus haut. (Voir p. 23-24.)

Guillaume Le Roy n'est pas le seul qui ait été patronné par Buyer. Philippe et Reinhart ont imprimé le *Guy de Chauliac* de 1478 au nom de Buyer.

[1] Matteo Silvatico professait la médecine à Salerne. Son *Opus Pandectarum Medicinæ* fut écrit en 1317. Mantoue, Milan, Naples se disputent la gloire de l'avoir vu naître. Argelati l'a cru Milanais parce qu'il a trouvé à Milan un *Silvaticus* docteur ès arts et médecine en 1367, vivant encore en 1388.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Martin Husz a imprimé pour ce dernier des livres en français attribués jusqu'ici, sans preuves, à Le Roy.

D'un autre côté, Syber fut chargé d'imprimer les œuvres de Barthole. Les premiers volumes sont seuls signés du nom de Syber. Ce n'est qu'à la fin de l'œuvre que paraît Buyer, comme Mécène de l'entreprise.

Dès l'année qui précéda l'impression du Barthole, Jean Syber, Allemand, avait terminé l'impression du nouveau recueil de *Décrétales* du pape Grégoire IX, en un volume grand in-folio :

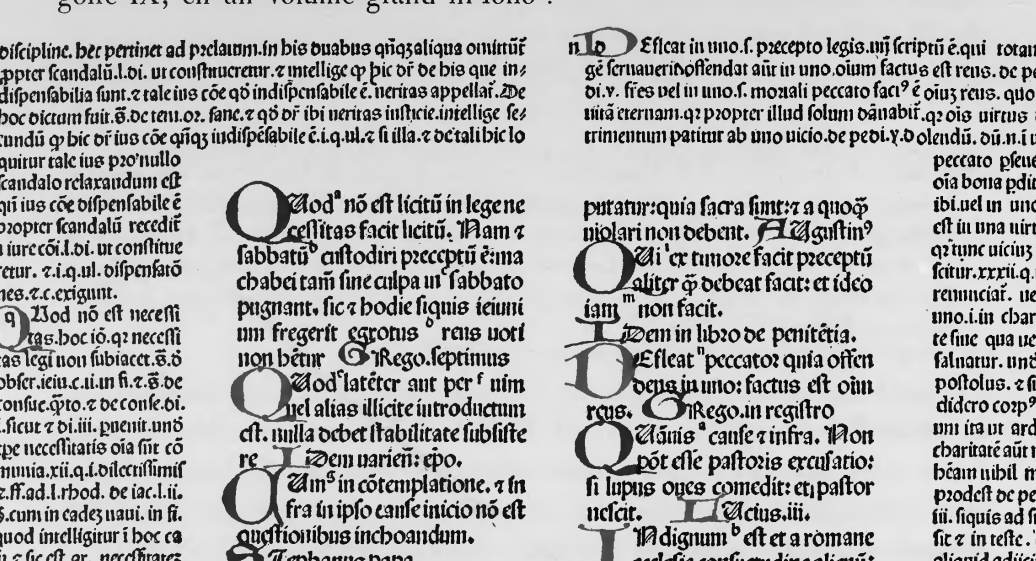

Nona decretalium compilatio Gregorii.ix.impressa litte ra ueneriana.per Johannem syber almanum Anno salutis dominice. Mcccclxxxi. pridie nonas nouẽbris.Sixto quarto pontifice maximo.

Nous reproduisons ci-dessus une partie de la dernière page de l'achevé d'imprimer, daté de la veille des Nones de novembre 1481.

COMPILATIO DECRETALIUM GREGORII IX

IMPRIMÉE À LYON EN 1481, AVEC DES CARACTÈRES VÉNITIENS, PAR JEAN SYBER

Page de texte avec miniature en tête.

(Bibliothèque d'Auxerre.)

Les pages intermédiaires sont blanches

Gregorius. In huius libri principio quiqz precipne sunt prenotanda: uidelicet que sit intentio que materia: que utilitas et cui parti philosophie supponatur: quis modus agendi: et quis libri titulus. Intentio dñi gregorii in hac presenti compilatione fuit diuersas cõstituiones et decretales epistolas predecessoruz suoz in diuersa dispsas nolumina seu cõpilationes: q̃ difficultatem studẽtibus ingerebat in unã cõpilationẽ resecatis supfluis ad utilitatẽ legẽtium ac studentium reducere, put in eiusdẽ dñi gregorii cõstitutione euidentius declaratur. Materia in hoc opẽ sunt ipe cõstituiones et decretales eplẽ sub singulis titulis collocate. Utilitas ẽ ut his lectis et intellectis sciamus discernere iter equum et iniquũ: et unicuiqz reddere qd suuz est: et in hoc iusticia consistit. ut isti. d insti. ꝛ iure. in pzin. et. xii. q. ii. cum deuotissimaz. Supponit ethice. i. mozali scientie sicut et alii libri iuris unde etiã dicit imperator: legibus nzis mores intendimus corigere. C. de secu n. nup. l. i. Modus agendi talis est. diuidit eni opus suuz in quinqz partes. In pzima parte tractat de summa trinitate et fide catholica. de constitutionibus: de rescriptis: de iudicibus et eoruñ officiis. In secunda parte tractat de iudiciis et cooperantibus ad iudicia. In tercia parte tractatur de uita et honestate clericorum et reb⁹ eoz et ecclesiarũ. In quarta de sponsalibz et matrimoniis: et impedimẽtis eozum. In qninta de accusationibz et criminibus et penis eozũ. Et sic termiat tractatũ suũ ipm diuidẽs i quiqz ptes ad similitudinẽ quiqz sesuũ corpis quos quilibet qui iudicat habere dz aliter nõ est idoneus iudex. sic enim omnis copula coniugalis restricta est usqz ad quartum gradum ad similitudinem quatuoz humoruñ corpis humani. ut J. de pñã. et affi. ñ dz dicẽs gregor⁹ ẽpus seruus seruoruz dei ꝛc

In nomine sancte trinitatis: amẽ
Compilatio decretaliũ grego. ix.

Gregorius[a] Eps seruus[b] seruorum dei. Dilectis filiis doctoribus et scholaribus universis bononie[c] cõmozãtibus salutẽ et apostolicam benedictionẽ. Ex[e] pacificus[f] pia misera tione disposuit[g] sibi subditos[h] fore pudicos[i] pacificos[k] et modestos[l]: sed effrenata cupiditas[m] sui prodiga[n] pacis emula mater litiũ materia urgiorum tot quotidie noua. litigia[o] generat: ut nisi iusticia[p] conatus eiu⁹ sua uirtute repzimeret: et q̃stiones ipsius implicitas explicaret: ius humani fœderis litigatorum abusus extingueret: et dato libello[q] repudii concordia extra mũdi terminos exularet. Ideoqz lex, pditur[r]: ut appetitus noxius sub iuris regula limitetur: per quam genus humanuz ut honeste[s] uiuat alterũ[a] non ledat: ius[b] suum unicuiqz tri

a Salutẽ. p talẽ salutatõz nõ tollitur excõicatio. si aliqui scolares uel mgri essẽt excõicati tpe publicationis. J. de sen. ex. si aliqñ. ubi de hoc. b.

r Ex. alibi appellatur imperator. xi. q. iii. iulianus.

f Pacificus. qui ut pacẽ doceret uenit i mũdũ. xxiii. q. i. nisi bella. regnũ tñ eius nõ est de hoc mũdo eadẽ ca. q. iii. §. i. ber.

g Disposuit. p puidẽtiaz et pdestinationẽ nõ necessitate: qz uasi ire ꝛc. xxiii. q. iiii. nabugodonosor.

h Subditos. i. pdestinatos: qui si ec peccãt coram dño dicũtur peccare: de pe. di. i. et uenit. qui etiam si peccãt nihilominꝰ saluabũtur: de pe. di. iiii. § sic itaqz.

i Pudicos. i. castos. sic et iperator subditos suos castitatem seruare hortatur. unde dr castitas sola que cũ fiducia possibilis est deo animas pitare. i auc. de lenonibus. §. sãcimus. col. iii. que suaderi põt impari uero nõ põt. xxxii. q. i. integritas. unde debem⁹ esse pudici: qz impudicus oculus impudici cordis est nuncius. xxxii. q. v. nec solo.

l Modestos. i. ipatos qz quilibz debet habere in se tẽperãtiã ut sciat seruare miam et rigorem uel simul utrũqz. xlv. di. disciplinã. ber.

m Cupiditas que est radix omniũ malozũ. xlvii. di. bonorũ. in auc. ut iudices siñ quoquo suffragio: §. cogitatio. col. ii. et hoc idẽ innuit d pe. di. ii. §. quia radix omniũ. post illum. §. ex pmissis. ber.

n Prodiga. qz non solũ rerũ sed etiã fame quis pdigus est. J. de accu. c. platoz excelsus. et talis crudelis est qz famẽ suã negligit. xii. q. i. nolo. et uere quia omnis etas ab adolescentia prona est ad malum. xii. q. i. omnis etas. et omis creatura sub uicio est. de peniten. di. ii. §. caritas. ad fi. et humana natura quodãmõ labitur ad delicta. in auc. de mõachis. § si quis igit. col. i. et pcluuus est hoim cursus ad uoluptatez: et natura ẽ imitatrix uiciozũ. xx. q. iii. peliu⁹. unde claudian⁹: pcliuioz usus in peiora datur. sed uidetur cõtraria littera ista: qz primo dixit cupiditas: qz qui ẽ cupidus nõ est pdigus. sic intellige cupiditas refertur quãtũ ad retẽtionẽ tpaliũ, pdiga q̃tũ ad euacuatiõz uirtutũ qz unũ expellit aliud. xxxii. q. i. cum renunciatur. b.

o Litigia. hoc iõ dicit qz humana natura, pna est ad dissentiendũ. J. d cõcess. pbẽ. qz diuersitatẽ. ff. ad tre. qz poterat. ꝛ de cõ. di. iiii. sic i sacramẽtis. et. ff. de arbi. itẽ si un⁹. §. ult. et nouas de pperat edere formas. C. de uetur. enu. l. ii. §. sed quia diuine. et natura introducẽtũ est: ut plura sint negocia q̃ uocabula. ff. de pscrip. uer. naturalis unde dicit impator q natura nouitates quotidie nititur inuenire. ut in auc. qui. mo. na. effi. le. ꝛ sui. §. si quis uero. col. vi. et iõ nouis morbis noua cõuenit antidota ppari. J. de iura calum. ceterũ. et uaria expimẽta mozbozũ uaria nos cogunt remedia inuenire. l. di. ut cõstitueretur. et qd medicamẽta mozbis exhibẽt: hoc iura negociis: in auc. hec constitutio que innouat cõstituriõz. in pznci. col. viii. et que de nouo emergunt nouo auxilio indigent. ff. de interro. actio. de etate. §. ex causa. et. ff. ut in pos. leg. l. i. §. plane. e. ff de uẽ. inspi. l. i. in pzin. et. J. de offi. dele. insinuãte. et. J. de excep. pastoralis.

p Justitia. que ab aliis uirtutibus augeri et ad maius apparere desiderat. auc. de referendariis. §. propterea. col. ii.

q Libellũ repudii. quẽ oli mariꝰ dabat uxori. J. d diuoz. gaudem⁹. b.

b Seru⁹. sic etiã iperator appellat se seruũ. C. de offi. p. pto. africe. l. i. ctrẽa pzi. quia qui maioz ẽ uestrũ fiat sicut minister. uel seru⁹ dz qz sicut p seruũ acquiri ñ dño: insti. per quas pso. nobis ac qui. circa pzi. ita etiã p dñm papã cuilibet ecclesie põt acquiri. J. de censi. cũ instãtia. in pricula que decisa est de pzi. J. ut lite pẽdeccia. sic et p impatorẽ acquiritur boibz. in auc. cõstituto. que de dignitati. liberat a patria potestate. §. illud quoqz: col. vi. et noctes ducit insones: ut subiecti sub oi quiete cõsistãt. i auc. ut iudices sine quoquo suffra. in pzi. col. ii. et dicit. ipator uoluntarios labores appetimus ut quietẽ aliis pparemus. in auc. ut diuine iussiones subscriptionem habeãt gloriosi questoris. in pzi. col. viij. et. J. de resti. spo. c. fr equens.

c Bononie cõmozantibz. et ita nõ in castris quoniã si in castris studeãt beneficia ex priuilegio sibi cõcessa occasiõe studii habere nõ debẽt. J. de cle. nõ res. tue fraternitati. Preterea exquo dicẽ bononie nõ uidẽt q̃ aliis mittãtur alibi studẽtib⁹ et sic nõ tenẽtur recipere hãc cõpilatiõz: qz littere pape nõ extẽdunt ad alios q̃ ad eos quibus mittũtur uel qui pznẽt in eis. ar. J. d offi. dele. p. et. g. c. gregorii. ꝛ. c. cũ oliz. Sz nõ ẽ ita. dẽs ẽi tenẽt ad observationẽ hui⁹ cõpilationis. sed ,pter studiuz qd est bononie cõmunius et generalius pcipue in utroqz iure: et ibi quasi d oi

Les pages intermédiaires sont blanches

La première page de ce majestueux volume du plus grand format est reproduite ci-contre, d'après l'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre, avec la miniature et la riche bordure dont elle est décorée.

Ce volume, ainsi que l'*Opus Digesti novi*, dont nous avons donné plus haut un fac-similé (voir p. 25), et les commentaires de Barthole sur les autres parties du droit romain, sont imprimés avec deux sortes de caractères. Le plus gros type a été employé pour les textes. En voici l'alphabet :

ABCDEFGHIKLMNOPQR

STUX abcdefghilmnopqrsstuxyz

ãbb⁹ꝯdẽẽrĩi⁹ĩl⁹m̃m⁹ñn⁹õp̃ꝑpq̃q̃ꝓꝓ̃

ꝯꝯ̃ꝯ̃ꝯ̃ũ .:= ffſſſt

On y remarquera deux P majuscules différents. Le second, qui ne nous paraît pas appartenir à cet alphabet, doit être une capitale de même corps, provenant d'une autre police. Nous l'avons relevée dans l'*Opus Digesti novi* de 1482.

Le plus petit caractère est reconnaissable à la forme des capitales M et U. Bien que nous en ayons déjà donné l'alphabet à la page 23, au chapitre de Barthélemy Buyer, nous le reproduisons ici de nouveau :

ABCDEFGHIKLMNOPQRSTU

abcdefghiklmnopqrsstuvxyz

ãc̃ꝯõdẽrĩjñn⁹õõp̃ꝑpp̃q̃q̃ꝓꝓ̃s̃t̃t⁹

ũd̃ ffſſſt .:⁄ §.§.

Ces deux sortes de caractères étaient des types de Venise (*littera Venetiana*), comme le déclare formellement Jean Syber à la fin des *Decretalia* de 1481. Cette édition n'est point citée par les bibliographes; ils n'en mentionnent qu'une autre sans date du même ouvrage, non signée de Syber, mais portant à la fin sa grande marque que l'on verra plus loin.

Pour être en mesure de mener les grands travaux qu'il allait entreprendre, Syber, au lieu de s'adresser aux fondeurs de Bâle, comme il l'avait fait lors

de son association avec Husz, s'entendit avec ceux de Venise qui le pourvurent largement du matériel nécessaire.

Les caractères vénitiens commençaient à être à la mode. Ils étaient réputés les meilleurs de tous, comme étant les plus agréables à lire. *Littera.. Veneciana que cunctis excellentior habetur et in legendo plus delectabilis,* disait-on au xve siècle[1].

Syber réservait plus spécialement ses petits caractères pour les commentaires entourant les textes des grands livres de droit. Il a encore employé ces types pour d'autres livres, comme la grammaire de Gerson (*Grammatica Jarsonis*) que nous avons vue à la bibliothèque de Troyes.

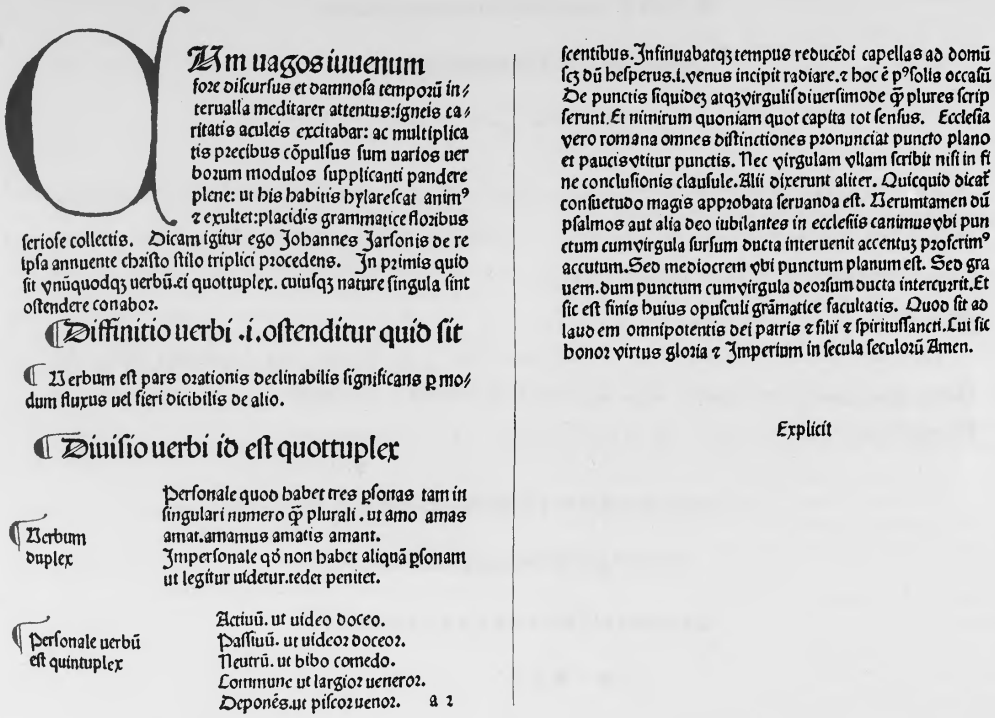

QVm uagos iuuenum
fore discursus et damnosa temporũ interualla meditarer attentus: igneis caritatis aculeis excitabar: ac multiplicatis precibus cõpulsus sum uarios uerbozum modulos supplicanti pandere plene: ut his habitis hylarescat animꝰ z exultet: placidis grammatice floribus seriose collectis. Dicam igitur ego Jobannes Jarsonis de re ipsa annuente chzisto stilo triplici procedens. Jn primis quid sit ynũquodqz uerbũ. ei quottuplex. cuiusqz nature singula sint ostendere conaboz.

¶ Diffinitio uerbi .i. ostenditur quid sit

¶ Verbum est pars orationis declinabilis significans p modum fluxus uel fieri dicibilis de alio.

¶ Diuisio uerbi id est quottuplex

¶ Verbum duplex

Personale quod habet tres psonas tam in singulari numero ꝙ plurali. ut amo amas amat. amamus amatis amant.
Jmpersonale qõ non habet aliquã psonam ut legitur uidetur. tedet penitet.

¶ Personale uerbũ est quintuplex

Actiuũ. ut uideo doceo.
Passiuũ. ut uideoz doceoz.
Neutrũ. ut bibo comedo.
Communne ut largioz uenoz.
Deponẽs. ut piscoz uenoz. a 2

scentibus. Jnsinuabatqz tempus reducẽdi capellas ad domũ scz dũ besperus. i. venus incipit radiare. z hoc ẽ pꝰ solis occasũ De punctis siquidez atqz virgulis diuersimode ꝙ plures scripserunt. Et nimirum quoniam quot capita tot sensus. Ecclesia vero romana omnes distinctiones pronunciat puncto plano et paucis vtitur punctis. Nec virgulam vllam scribit nisi in fine conclusionis clausule. Alii dixerunt aliter. Quicquid dicat consuetudo magis approbata seruanda est. Verumtamen dũ psalmos aut alia deo iubilantes in ecclesiis canimus vbi punctum cum virgula sursum ducta interuenit accentuz proferimꝰ accutum. Sed mediocrem vbi punctum planum est. Sed graue m. dum punctum cum virgula deorsum ducta intercurrit. Et sic est finis huius opusculi grãmatice facultatis. Quod sit ad laudem omnipotentis dei patris z filii z spiritussancti. Cui sic bonoz virtus gloria z Jmperium in secula seculozũ Amen.

Explicit

Cette impression n'est ni signée ni datée. Elle est évidemment sortie des presses de Syber et a dû paraître vers 1482 ou 1483.

[1] Cette définition des caractères vénitiens est extraite d'un placard-annonce des Frères de la Vie Commune de Rostock, découvert par M. Adolf Hofmeister dans la couverture d'un livre. Ce document est l'objet d'un article du Dr K. Bürger, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de 1886, p. 35. La pièce a été reproduite en fac-similé par M. Proctor dans les publications de la *Fac simile Type Society,* année 1902; dernière planche cotée E *a*.

Nous attribuons à Jean Syber l'impression de la *Vie de Monseigneur sainct Albain, roy de Hongrie et martir,* petit in-quarto de 30 feuillets, dont nous reproduisons le titre :

Cest la vie de monseigneur sainct albain.
roy de hongrie et martir.

C'est le plus ancien exemple lyonnais d'un titre figurant, en tête d'un livre, sur un feuillet séparé. Les livres imprimés avant cette date commencent tous comme les manuscrits : au haut de la première page, ou par un feuillet entièrement blanc. Plus tard on voit, au verso de la première page blanche, une grande gravure sur bois faisant face au texte.

Nous reproduisons ci-dessous un fac-similé de la première et de la dernière page de ce livre, qui porte la date du 18 avril 1483 :

Cy cõmense la vie de monseigneur sainct albain roy de hongrie et martir.

Lonneur et a la gloire de dieu tout pu
issant qui se mõstre merueilleux en ses
a faiz comme tesmoingne dauid en son
psaultier. Je me suys volu parforcer ô
translater de latin en rõmant la fructu
euse vie de monseigneur sainct albain glorieux martir de nostre seigneur pour la consolation de ceulx qui nen tendẽt pas le latin. En lisãt celle saincte hystoire. No⁹ y pourrons entẽdre moult clerement que trop est grãt peril a la personne de obeir a ses propres cõcupiscẽces et males inclinatiõs sãs y resister. Apres nous y pourrons noter comment grandement plait a dieu la bonne penitence que font les pecheurs pour la satifation de leurs peches. Et en oultre verrõs que cest moult grãt peril et tresborrible abhominatiõ de retourner aux peches des quieulz lon a fait la penitence. Et finablemẽt nous y verrons par exemple de monseigneur sainct albain que cest vng moult grant bien de garder la grace que on receuure par penitẽce sans retourner aux vilains peches. Doncques ie supplie a tous qui lirõt ou qui orront lire ceste translation quilz se veullent parforcier de y prẽdre bon exẽplere a tenir saluatiõ en ꝓsiderãt la

a ij.

acroistre son hõneur et sa gloire laues fait venir a vo⁹ par martire. Si vous requiers qne par vostre grace. ⁊ misericorde ensẽble ꝑ les merites ⁊ prieres de luy vous nous faites auoir vraye cõtriction de cueur par laquelle nous puissions faire entiere confession de bouche Et consequentement acomplir si bonne et si perfaite penitence que nous puissions obteuir la remissiõ de noz pechiez pour vous veoir anec luy en gloire par durable. Amen.

Cy finit la vie du glorieux martir mõseigneur sainct albain roy de de hongrie. translate na gueres de latin en frãscoys. Imprime a lyon sur le rone. Le xviij. iour dauril. Lan de grace. Mcccclxxxiij.

Cette édition est «excessivement rare», dit Brunet. Le seul exemplaire que l'on en connaisse, vendu d'abord 5 livres chez Le Tellier de Courtanvaux au XVIIIe siècle, était passé en Angleterre. Il a paru à la vente de Robert Lang,

faite à Londres en 1828[1], et on en avait perdu la trace. Il a été retrouvé depuis et ramené en France par M. Édouard Rahir, le savant rédacteur du catalogue Dutuit, qui l'a gracieusement mis à notre disposition.

D'après le catalogue de Lang, Barthélemy Buyer serait l'imprimeur de la *Vie de Monseigneur sainct Albain*. Cette assertion hasardée a été répétée par des bibliographes qui, n'ayant pas vu le livre, ne possédaient pas les éléments d'identification nécessaires.

Vérification faite, les caractères, que nous avons examinés lettre par lettre, sont ceux du texte de la *Nova Decretalium compilatio* de 1481 et du *Digestum novum* de 1482. En conséquence, la *Vie de Monseigneur sainct Albain* doit être retranchée de la liste des impressions attribuées à Buyer pour être mise à l'actif de Syber, alors seul détenteur à Lyon de ces types appelés vénitiens.

Cette impression n'est pas le seul livre en français qui soit sorti des presses de Syber. Citons d'abord une édition ancienne du *Roman de la Rose*, qui n'avait pas encore été identifiée et que des bibliographes ont annoncée mal à propos comme ayant été imprimée par Uldaric (*sic*) Gering en 1479, d'après la suscription manuscrite relativement moderne. C'est un petit in-folio à deux colonnes de 152 feuillets, dont le premier est blanc. On y compte de 40 à 42 lignes par page pleine.

Voici l'alphabet du caractère employé pour cette impression :

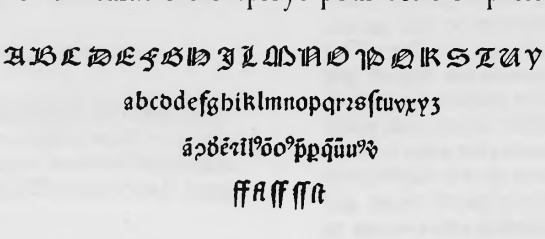

On y reconnaîtra facilement les mêmes lettres que dans le premier alphabet de Syber, que nous avons présenté plus haut. (Voir p. 195.) Les majuscules sont identiques; le K, d'un usage peu fréquent, remplace la lettre R qui est presque semblable et avec laquelle on pouvait facilement le confondre. Dans

[1] *Catalogue of the valuable library* of the late Robert Lang Esq. of Portland Place, containing a most singular collection of rare and curious works in the French language both printed and manuscript; London, Evans, 1828; in-8° (n° 161). Selon Brunet (*Manuel du Libraire*, t. V, col. 188), ce volume aurait atteint, à cette époque, le prix de 40 livres sterling, c'est-à-dire 1,000 francs. Ce renseignement est inexact. Le catalogue avec les prix officiels d'adjudication, que nous avons consulté, porte qu'il n'a été vendu que 2 livres 4 shillings, soit 55 francs.

la série du bas de casse, on perçoit les légères modifications suivantes : les lettres longues *f* et *s* sont refaites à la manière française, allongées en pointe par le pied. Pareil changement avait été opéré par Philippe et Reinhart pour leurs premiers caractères. (Voir p. 119.)

Nous reproduisons ci-après la page de conclusion avec sa figure sur bois :

Mais ie ny entray pas demis
pesoit moy q̃ plus ny entroye
Mais aultre chose ny pouuoye
Mais pour riẽs nulle ne laissasse
Qui le bourdon tout ny passasse
Oultre le passay sans demeure
Mais lescharpe dehors demeure
Ou les martelletz rebellans
Qui dehors furẽt pẽdellans
Et si mẽ mis en grant destroit
Tant trouuay le passaige estroit
Car largemẽt ne fut ce pas
Que ie trespassasse le pas
Et si biẽ lestre du pas sce
Nul ny auoit oncques passe
Car ie y passay tout le premier
Mencores nestoit coustumier
Le lieu de receuoir passage
Ne scay cil fist puis auantaige
Autãt aux aultres comme a moy
Mais bñ vous dy q̃ tant laymay
Que ie ne le peuz oncq̃s croyre
Non pas se ce fust chose voyre
Car nul de legier chose amee
Ne mescroit tãt soit diffamee Nõ
Ne si ne le croy pas encors
Mais ie scay bñ aumoins q̃ lors
Nestoit ne fraye ne batu
Et pource my suis embatu
Que daultre entree ny a point
Pour le bouton cueillir a point
Si scauez comme my contins
Quãt a mon gre le bouton tins
Le fait orez ⁊ la maniere
pource q̃ besoing vous quiere
Quant la doulce saison viẽdra
Seigneurs galans quil conuiẽdra
Que vo⁹ aillez cueillir les roses
Et les ouuertes ⁊ les closes
Que si saigement y aillez
Que vous au cueillir ne faillez
Faites comme morez retraire
Se mieulx nẽ scauez a chief traire
Car se vous pl⁹ legierement
Ou mieulx ou plus subtillement
pouez le passaige passer
Sans vo⁹ destraindre ne lasser
Si le passez a vostre guise
Quant vous aurez la moye apriſe
Tant auez aumoins dauantaige
Que ie vous apris mon vsaige
Sans riẽs prẽdre de vostre auoir
Si mẽ deuez bon gre scauoir
Quant ie fus illec empeschie
Tant suis du rosier approchie
Qua mon vouloir peuz la main tẽdre
Au rainseaulx pour le bouton prẽdre
Bel acueil moult fort me prioit
Que nul oultraige fait ny ait
Et ie luy mis bñ en couuent
pource quil men prioit souuẽt
Que ia nulle riẽs ny feroye
Fors sa volente ⁊ la moye

La conclusion du romant
Est q̃ vous voyez cy lamant
Qui prẽt la rose a son plaisir
En qui estoit tout son desir

Trois éditions du *Roman de la Rose* ont paru successivement à Lyon, au xve siècle, avant celles de Paris. Celle-ci est la deuxième. (Voir p. 100.)

Elle a été imprimée après 1483, date à laquelle le caractère employé dans la *Vie de Monseigneur sainct Albain* n'avait pas encore subi la modification des lettres longues à la française, et a dû paraître vers 1485 ou 1486, avant l'édition de Guillaume Le Roy, qui s'est servi ensuite du même matériel d'illustration, comme nous en avons fourni la preuve. (Voir p. 100.)

Syber a imprimé un autre livre en français intitulé *Le Propriétaire en françois,* qu'il a signé sans le dater. C'est un beau volume in-folio de 252 feuillets à deux colonnes de 55 lignes par page, avec figures sur bois, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale, à celles de Sainte-Geneviève et de l'Arsenal à Paris, ainsi que dans quelques bibliothèques de province.

CEstuy livre des proprietez des choses fut translate de latin en frencois lã de grace. M.CCCC.lxxiii. par le commãdement de tres puissant et noble prince Charles le quint de son nom regnant en ce temps en france pasiblement. et le translata son petit et humble chapellain frere iehan corbichõ de lordre sainc augustin/maistre en theologie de la grace et pmocion du dit prince et seigneur tres excellẽt. et a este reuisite par uenerable ⁊ discrete personne frere pierre ferget docteur en theologie du couuent des augustins de lion. et impime audit lieu de lion par hõnorable hõme maistre Jehan cyber maistre ẽ lart de impression

Dans ce colophon, l'imprimeur est appelé «honorable homme maistre Jehan Cyber maistre en l'art de impression».

L'ouvrage commence par le *Prologue du translateur,* en tête duquel on voit une grande figure sur bois représentant le moine Jean Corbichon qui remet humblement au roi de France, Charles V, assis sur son trône, le livre des *Propriétés des choses,* qu'il a traduit du latin de Barthélemy, à la requête du roi.

La gravure à larges tailles de cette planche a l'aspect archaïque des premières illustrations des romans de chevalerie imprimés par Guillaume Le Roy.

L'ouvrage de Barthélemy l'Anglais, composé originairement en latin, est une sorte d'encyclopédie divisée en 19 livres, traitant de Dieu, des anges, des démons, de l'âme, de l'anatomie du corps humain, de la médecine, de l'histoire naturelle des animaux, des poissons, de la physique terrestre, des minéraux, de la botanique sous le rapport des vertus des plantes, de l'économie domestique et rurale, etc.

Prologue

Cy commence vng tresexcellent liure nomme le proprietaire des choses translate de latin en frãcoys a la requeste de trescrestien et trespuissant roy charles quint ō ce nom adonc regnant en france paisiblemẽt/lequel traicte moult amplement de plusieurs notables matieres comme on pourra apperceuoir par les prologues qui ensuyuent

Le prologue du translateur.

A Treshault ⁊ trespuissant prince charles par la diuine pouruoyãce de dieu roy de frãce paisible seigneurie soit donnee ō cel lui p qui les roys regnẽt Et de par le translateur de ce liure q̃ por cause ōsa peritesse nōmer ne se doyt soit offert et presente honneur reuerence/subiection et obeissance en tous ses commandemens sans contredit. Selon la verite des diuines et humaines escriptures entre toutes les diuines et humaines perfections que cueur royal doibt desirer le desir de sapiẽce doibt par rayson tenir le premier lieu. La cause si est/car noblesse de cueur royal doit souuerainement et premirement desirer a bien honnourablement et iustement regner et gouuerner ses subiectz/⁊ ce ne peult il faire sãs sapiẽce. pourquoy il ensuyt que deuãt toutes choses apres dieu il doyt aymer et desirer sapience. Et pourtant disoyt salomon aux roys et aux princes ou liure de sapience. Vous qui estes dessus les peuples ⁊ ptenez les naciõs aymez ⁊ ōsirez sapiẽce ⁊ iustice/a celle fin q̃ vo⁹ et voz hoirs regnez ppetuellemẽt. ce desir doybuẽt auoir et auoyẽt les nobles roys ⁊ puissans q̃ ou tẽps ancẽ ont vaillamẽt gouuerne le mõde en diuers lieux ⁊ ẽ diuerses regions lesquelz ont des leur enfãce laboure p estude ẽ diuerses sciẽces/por acq̃rir la pfectiõ de sapience/si cõme fist tholomee roy degipte

ii

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le titre de *Propriétaire* fut donné à cette compilation, extraite en grande partie du *Speculum naturale,* de Vincent de Beauvais, parce qu'il y est particulièrement traité des propriétés des plantes et des animaux et, en général, de la plupart des corps. Cet ouvrage donne une juste idée de la science au XIVe siècle. Un grand nombre d'auteurs anciens, grecs, latins et arabes sont cités; mais c'est Pline surtout qui sert de guide au moine anglais.

La traduction par Jean Corbichon, chapelain de Charles V, faite par le commandement du roi en 1372, revue par Pierre Farget, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Augustin, grand pourvoyeur de copie des imprimeurs de Lyon, avait été imprimée une première fois par Mathieu Husz le 12 novembre 1482. Elle fut réimprimée, par le même, le 12 octobre 1485.

Guillaume Le Roy en préparait une édition qui parut le 26 janvier 1486 (1485 v. st.).

Husz n'avait pu prêter ni céder à Le Roy les planches d'illustration de ce livre qu'il avait encore sous presse, peut-être aussi parce qu'il avait formé le projet, qu'il réalisa depuis, d'en faire encore d'autres éditions.

Le Roy fit graver d'autres planches, copiées sur les premières (voir p. 63), qu'il prêta à Syber et qui figurent dans la présente édition. De son côté, Syber remettait à Le Roy les bois du *Roman de la Rose*.

On voit ici des illustrations du *Propriétaire des choses* : les *Quatre âges de l'homme* et la *Leçon d'anatomie*[1]. Cette édition n'a pu être imprimée qu'après celle de Le Roy en 1486 (n. st.).

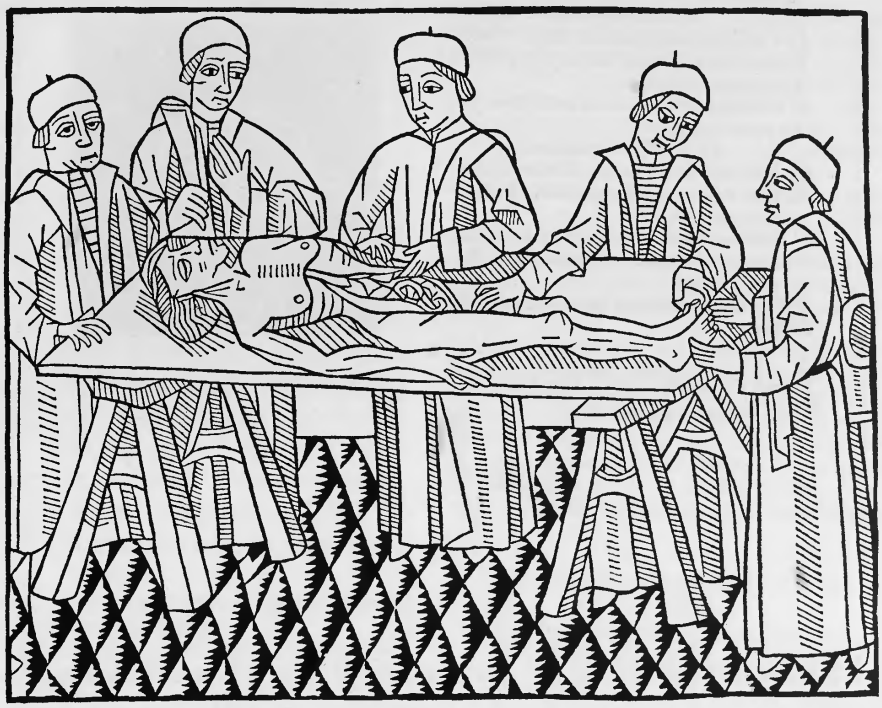

Elle a paru probablement vers 1487 ou 1488, en concurrence avec une autre donnée par Mathieu Husz, le 7 avril 1487 (1488 n. st.). Nous avons remarqué que la fonte du caractère vénitien de Syber avait subi non seulement la modification des lettres longues, mais l'*h* avait été remplacé par une lettre à queue, pour le distinguer du *b* avec lequel on le confondait facilement. Il y a, en outre, l'adjonction d'une petite barre employée comme signe de ponctuation de la virgule.

[1] On connaît plusieurs exemplaires de ce livre qui ont été enluminés à l'époque même. — Il y avait alors à Lyon plusieurs enlumineurs ou *illumineurs de livres*. Deux d'entre eux, Guillaume Choard et Georges Jarsaillon, figurent dans les rôles d'impôts du quartier où Syber tenait son atelier.

Syber a imprimé une édition du *De Vita Christi*, de Ludolphe, chartreux, grand in-folio de 250 feuillets à deux colonnes de 95 lignes. Nous en possédons un exemplaire à la fin duquel on lit la date manuscrite de 1487 :

De virginibus:
Simile est regnum celorũ decem virginibus Mathei.xxv.parte.ij.c.xviii.
Simile est regnum celorum thesauro abscõdito. Mathei.xiii.pte.i.capi.lxiii.
De cõmemoratione b. virginis.
Extollens vocem quedam mulier de turba dixit ad ihesuz. Beatus venter qui te portavit Lu.xi.parte.i.ca.lxxv.
Stabat iuxta crucem ihesu mater eius. Jo. .xix.parte.ii.capi.lxiii.
In officis defunctorum.
Dixit martha ad ihesum. domine si fuisses hic frater meus non fuisset mortuus. Jobã.xi. parte.ii.capi.xvii.
Omne quod dat mihi pater ad me venit. et eum qui venit ad me non eiciam foras. Jo. vi.parte.i.ca.lxx.
Ego sum panis viuus qui de celo descendi ibidem.

Diuinũ deuotissimũq; vite xpi op°: scõm euan gelii seriem: per deuotum religiosissimum qz ordinis cartusiensiũ patrem Zentolphũ de saxonia argẽtine pfessum: ad dei laudem et totius religiõis xpiane vtilitatẽ cõpilatũ: finit.

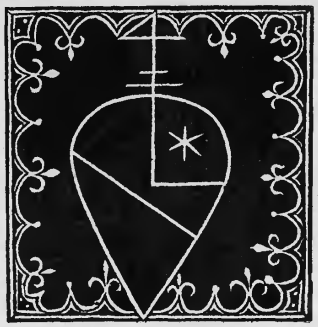

Anno dñi millesimo cc° lxxxvii° hic liber michi gratis datus est
Burelli

Le volume avait été donné par Jacques Buyer à Laurent Bureau, prédicateur du roi, qui était venu à Lyon cette année-là, pour prêcher le Carême, ainsi que l'atteste la note autographe de Bureau, signée de Buyer :

Hoc volumẽ dilecto xpi gratis et ob dei amorẽ michi Laurẽtio Burelli theologo doctore dedit vir insignis ... Jacobus Buyer ... anno ... Buyer

Syber n'a pas signé cette impression, mais on y voit sa marque, que l'on pourra comparer avec une autre plus grande à son nom, reproduite ci-contre.

Apoca.

directe contra deū.

m Et omnis qui amat ⁊ fa.men. ille amat qui delectat menda/cia ꝓ ferendo: sed hypocrita facit mendaciū. nam hypocrisis est mendaciū in facto punitione mālorꝫ et premiatione bonorum.

n Ego ie.mi. ange. meū testi. vo. hec. s.

o In eccle. q̄ sūt per orbes vniuersū. tertio in superioribus: vt dictū est frequenter de xpi excellentia. et quantū ad ō subditur in eius persona.

p Ego sum radix ⁊ genus dauid. i. ō radice esse: sic dauid est de genere eius quantum ad humanitatem ꝓm q̄ videt esa. xi. Egredietur virga de radice yesse ⁊ flos de radice eius ascendet. sc̄. qui flos est christus ꝓm sensum literalem sicut diffusius fuit ibi dictum.

q Stella splen. ⁊ matu. quantum ad diuinitatem tem illustrās omnes hominem venientē in hunc mundum. Job. i.

Ego[p] sum genus et radix dauid
stella[q] splendida ⁊ matutina.
Et[r] spūs ⁊ sponsa dicunt veni[s]
Et[t] qui audit dicat[t] veni. Et[u] q
sitit veniat[x]: et[y] qui vult accipi
at aquam vite gratis[z] Cōtestor[a]
enim omni audienti verba pro
phetie libri huius. Si quis[b] ap
posuerit ad hec: apponet deus
super illum plagas scriptas in li
bro isto: ⁊ si quis diminuerit de
verbis libri ꝓphetie huius au
feret deus partem eius de libro
vite: ⁊ de ciuitate sctā: ⁊ de his
que scripta sunt in libro isto Di
cit[c] qui testimoniū perhibet isto
rum. Etiam[d]. Venio cito amē.
Veni[e] domine iesu. Gratia[f] do
mini nostri iesu cristi cum omni

r Et spūs ⁊ spon. di. veni nota hec est vera littera: ⁊ sic habētur libri correcti. dicit aūt spiritussanctus xpo.

s Veni. s. ad iudiciū ad iustos premiandū: qd̄ duplicitē potest intelligi. vno modo: qr facit iustos hoc dicere: qui premiari desiderant a cristo iudice eo modo loquendi quo dicit Ro. viij. Spiritus postulat pro nobis gemitib⁹ inenarrabilibus. i. postulare facit ꝓm omnes expositores catholicos. Alio modo: quia sicut filius missus fuit in mundū a patre ⁊ spūsancto. sicut in persona eius dicit Esa. xl viij. Nūc misit me deus ⁊ spiritus eius. sicut ibidem plenius fuit ostensum: sic in aduentu ad iudicāū mittet a patre ⁊ spiritusancto. Et sponsa. i. ecclesia militās que desiderat cōiungi ecclesie trūphanti qd̄ fiet in iudicio finali.

t Et qui audit. a spūsancto per inspirationē ⁊ ab ecclia per p̄dicationē.

t Dicat veni. desiderando secōm aduentus xpi vñ Lu. xxi. dicit saluator loquēs de eius aduētu ad iudiciū. His aūt fieri incipientibus respicite ⁊ leuate capita vestra. i. exhilarate corda: quia exponit Gre. qm̄ appropinquat redēptio vestra.

v Et qui sitit. desiderando gratiam. x Veni. per gratiam.

y Et qui vult accipiat aquam vite. i. gratiam que est vita anime.

z Gratis. nam hic habet per cristi meritū in baptismo: dū tñ non ponatur obstaculum.

bus nobis: Amen.

Liber apocalipsis finit.

a Contest. Hec est vltima pars in qua ponit p̄dictorꝫ confirmatio: qr nihil ibi continet superfluū aut diminutū. ideo subditur.

b Si quis appo. ad hec. s. discrepantia a veritate euangelij: sicut ebion ⁊ cherinthus heretici q̄ tpe illo addebāt aliq̄ discrepantia a veritate euangelij: ⁊ aliq̄ diminuebāt de eius veritate: dicentes xpm ante mariā non fuisse: per hoc tñ non excluditur quin possint aliq̄ dici licite: que faciunt ad declarationē sacre scripture: ⁊ sic fecerunt doctores sancti.

c Dicit qui testimoniū phibet istorꝫ. s. cristus.

d Etiā. venio cito. ad iudiciū cuilibet in morte. nā qualis vnusquisq̄ inuenit in morte: talis presentabitur in iudicio. generaliter aūt veniet omnib⁹ ad iudiciū in generali resurrectione.

e Veni dñe iesu. hoc dicit iohannes conformando se spūsancto ⁊ ecclesie. ideo subditur eius oratio ꝓ omnibus fidelibus: cū dicitur.

f Gratia dñi nostri iesu cristi cum omnibus vobis. Amen.

Diuinū opus biblie: totius legis xpiane fundamentū oibusq̄ cristi fidelib⁹ meo iudicio q̄ iucundū ac gratissimū: vna cū postillis excellentissimi sanctissime theologie professoris magistri Nicolai de lyra ordinis sancti Francisci: Necnon additionib⁹ dñi Pauli Burgensis epi ac replicis eximij viri diuinis flosculis Laureati magistri Mathie dorinck pfati ordinis minorꝫ: Ad vtilitatē ⁊ voluptatē pficere volentiusꝫ ac oip̄ potentij dei ⁊ intemerate eius matris v̄ginis Marie gloriā et honorē p Jobem Syber sūma cū diligētia impressum feliciter Finit.

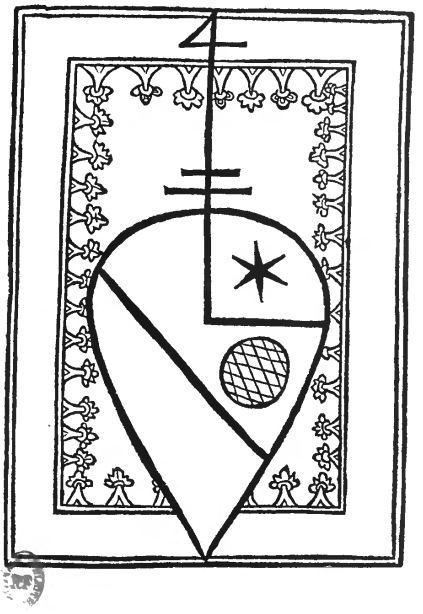

La grande marque de Syber, que l'on vient de voir, se trouve à la fin d'une Bible latine, avec les Postilles de Nicolas de Lyre et autres commentateurs, en quatre énormes volumes grand in-folio, dont il existe un exemplaire complet à la Bibliothèque Mazarine. A la fin du tome Ier, on en voit une autre tout à fait semblable, sauf la dimension, à celle du *De Vita Christi :*

Liber

nes et patet.
e ¶ Et nunc flecto. hic consequenter petit misericordiam: primo reuerenter. o.
e ¶ Et nunc flecto genua cordis mei. quia genua corporis flectere non poterat impeditus compedibus ferri: secundo instanter petit ibi.
f ¶ Peto rogans te domine ꝛc. petitões suã plies ꝛ multiplicater replicãdo. tertio confidenter presumẽs de diuia misericordia: ibi.

indignum saluabis me ꝯ magnã misericordiam tuam: ꝛ laudabo te semper omnibus diebus vite mee: quoniam[b] te laudat omnis virtus celorum: ꝛ tibi est gloria in secula seculorum amen.

¶ Explicit oratio Manasses regis iuda.

g ¶ Quia indignũ saluabis me secundũ misericordiam tuam. ꝛ promittẽs emendari: ibi. Et laudabo te semper. et sic terminat orationem dicens
b ¶ Quoniam te laudat omnis virtus celorum. i. omnes ordines angelorum. ꝛ tibi est gloria in secula seculorum amen.

¶ Explicit oratio regis manasses

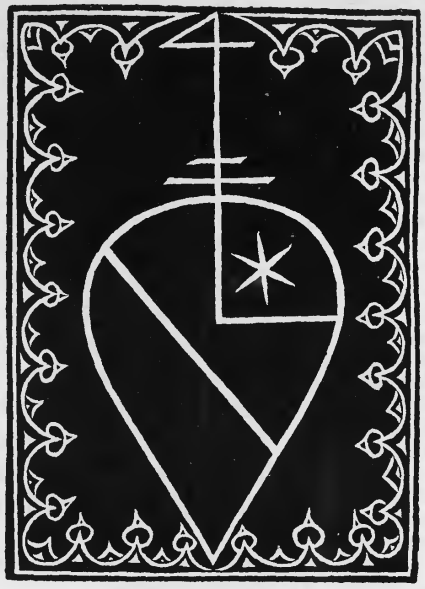

Le texte de cette Bible est imprimé avec un gros caractère identique, sauf la majuscule F et la lettre *v* du bas de casse, à un des types de Guillaume Le Roy (voir page 55) :

ABCDEFGHIJLMNOPQR

RSTVZ

abcdefghijlmnopqrſstuxyz

ã b̃ d̃ ẽ ẽ̃ ẽ̃ ĩ ñ ñ̃ õ p̃ ꝓ q̃ q̃ q̃ q̃ ꝗ r̃ r̃ ũ ṽ ỹ ꝯ ꝝ

ff ſſ ſt . : ⸗

Nous attribuons à Syber une édition in-folio des *Casus longi*, d'Hélie Regnier, datée du 14 août 1488, sans lieu d'impression et sans nom de typographe, dont voici la première page de texte en fac-similé :

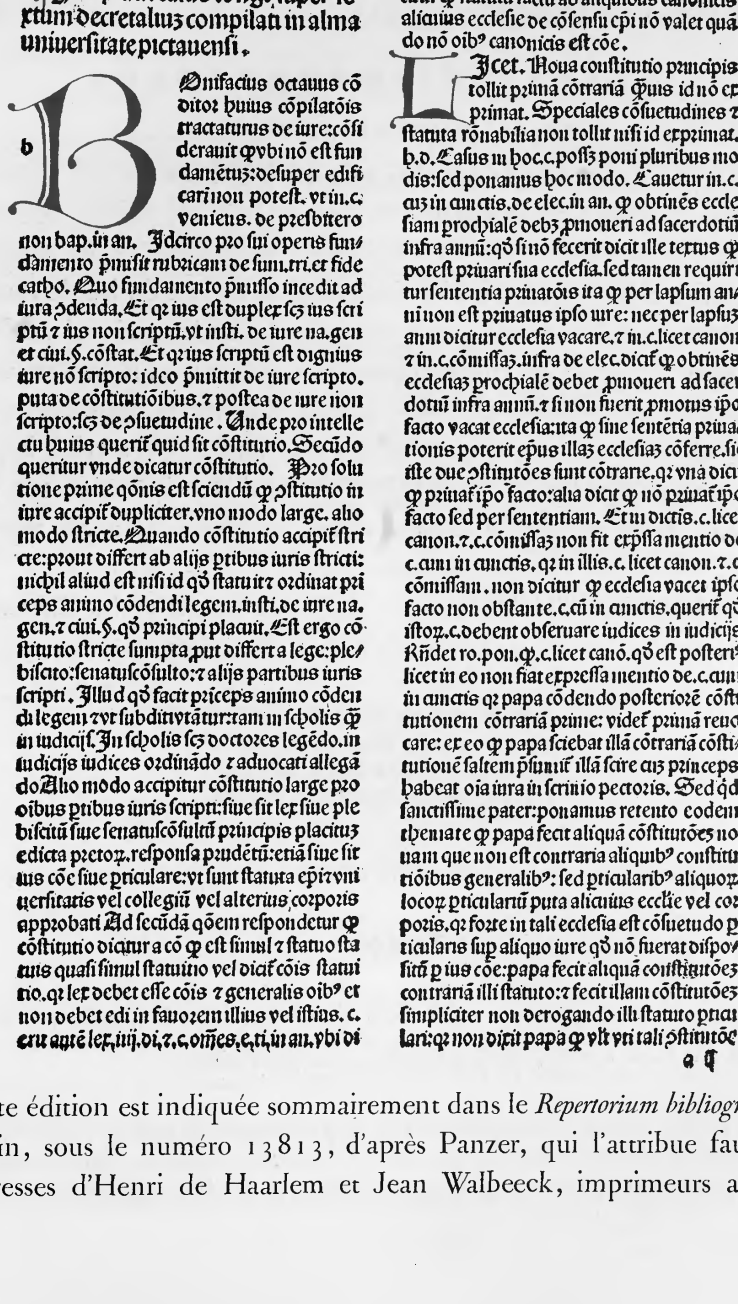

Incipiunt casus longi super sextum decretalium compilati in alma uniuersitate pictauensi.

Bonifacius octauus cōdidit huius cōpilatōis tractaturus de iure: cōsiderauit q̄ vbi nō est fundamētum: desuper edificari non potest. vt in. c. venicus. de presbitero non bap. in an. Idcirco pro sui operis fundamento p̄misit rubricam de sum. tri. et fide catho. Quo fundamento p̄misso inceditur ad iura p̄ponenda. Et q̄ ius est duplex scz ius scriptū ⁊ ius non scriptū. vt insti. de iure na. gen et ciui. §. cōstat. Et q̄ ius scriptū est dignius iure nō scripto: ideo p̄mittit de iure scripto. puta de cōstitutiōibus. ⁊ postea de iure non scripto: scz de p̄suetudine. Unde pro intellectu huius queritur quid sit cōstitutio. Secūdo queritur vnde dicatur cōstitutio. Pro solutione p̄me q̄onis est sciendū q̄ p̄stitutio in iure accipit dupliciter. vno modo large. alio modo stricte. Quando cōstitutio accipit stricte: prout differt ab alijs p̄tibus iuris stricti: nichil aliud est nisi id q̄d statuit ordinat princeps animo cōdendi legem. insti. de iure na. gen. ⁊ ciui. §. q̄d principi placuit. Est ergo cōstitutio stricte sumpta put differt a lege: plebiscito: senatusculto: ⁊ alijs partibus iuris scripti. Illud q̄d facit p̄ceps animo cōdendi legem ⁊ vt subditi vtātur: tam in scholis q̄ in iudicijs. In scholis scz doctores legēdo. in iudicijs iudices ordinādo ⁊ aduocati allegādo. Alio modo accipitur cōstitutio large pro oibus p̄tibus iuris scripti: siue sit lex siue plebiscitū siue senatusculti. principis placitum edicta p̄tor. responsa p̄udētū: etiā siue sit ius cōe siue p̄ticulare: vt sunt statuta ep̄i ⁊ vniuersitatis vel collegiū vel alterius corporis approbati. Ad secūdā q̄oem respondetur q̄ cōstitutio dicitur a cō q̄ est simul ⁊ statuo statuis quasi simul statuitio vel dicit cōis statuitio. q̄ lex debet esse cōis ⁊ generalis oib⁹ et non debet edi in fauorem illius vel istius. c. erit autē lex. iij. di. ⁊. c. omnes. e. ti. in an. vbi dicitur q̄ statutū factū ab aliquibus canonicis alicuius ecclesie de cōsensu cp̄i nō valet quādo nō oib⁹ canonicis est cōe.

Licet. Noua constitutio principis tollit p̄ūā cōtrariā q̄ius id nō expr̄imat. Speciales cōsuetudines ⁊ statuta rōnabilia non tollit nisi id expr̄imat. h. d. Casus in hoc. c. possz poni pluribus modis: sed ponamus hoc modo. Cauetur in. c. cuz in cunctis. de elec. in an. q̄ obtinēs ecclesiam prochialē debz p̄mouere ad sacerdotiū infra annū: q̄d si nō fecerit dicit ille tertius q̄ potest p̄ūari sua ecclesia. sed tamen requiritur sententia p̄ūatōis ita q̄ per lapsum anni non est p̄ūatus ipso iure: nec per lapsum anni dicitur ecclesia vacare. ⁊ in. c. licet canon ⁊ in. c. cōmissaz. infra de elec. dicit q̄ obtinēs ecclesiaz prochialē debet p̄mouere ad sacerdotiū infra annū. ⁊ si non fuerit p̄motus ipso facto vacat ecclesia: ita q̄ sine sentētia p̄ūationis poterit ep̄us illaz ecclesiaz cōferre. sic iste due p̄stitutōes sunt cōtrarie. q̄ vna dicit q̄ p̄ūat ipso facto: alia dicit q̄ nō p̄ūat ipso facto sed per sententiam. Et in dictis. c. licet canon. ⁊. c. cōmissaz non fit expressa mentio de c. cum in cunctis. q̄ in illis. c. licet canon. ⁊. c. cōmissam. non dicitur q̄ ecclesia vacet ipso facto non obstante. c. cū in cunctis. queritur q̄d istoz. c. debent obseruare iudices in iudicijs. Rūdet ro. pon. q̄. c. licet canō. q̄d est posteriꝰ licet in eo non fiat expressa mentio de. c. cum in cunctis q̄ papa cōdendo posteriorē cōstitutionem cōtrariā p̄me: videt p̄ūā reuocare: ex eo q̄ papa sciebat illā cōtrariā cōstitutionē saltem p̄sumit illā scire cuz p̄ceps habeat oia iura in scrinio pectoris. Sed q̄d sanctissime pater: ponamus retento eodem themate q̄ papa fecit aliquā cōstitutōez nouam que non est contraria aliquib⁹ constitutōibus generalib⁹: sed p̄ticularib⁹ aliquoz locoz p̄ticularū puta alicuius ecclie vel corporis. q̄ forte in tali ecclesia est cōsuetudo p̄ticularis sup aliquo iure q̄d nō fuerat dispositū p ius cōe: papa fecit aliquā constitutōez contrariā illi statuto: ⁊ fecit illam cōstitutōez simpliciter non derogando illi statuto p̄ticulari: q̄ non dixit papa q̄ vlt vti tali p̄stitutōe

a ¶

Cette édition est indiquée sommairement dans le *Repertorium bibliographicum*, de Hain, sous le numéro 13813, d'après Panzer, qui l'attribue faussement aux presses d'Henri de Haarlem et Jean Walbeeck, imprimeurs associés à

Bologne. Le livre n'a pas été imprimé en Italie, mais à Lyon, comme l'indique le filigrane « à la roue dentée » qu'on distingue dans la pâte du papier. Les caractères du texte sont semblables à ceux qui sont employés pour les commentaires de la grande Bible latine en quatre volumes, mentionnée ci-dessus et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

ā b⁹ ō ē e⁹ ī i⁹ l̄ m̄ m⁹ ñ ō p̄ p̄ p̄ q̄ q̄ q̄ r̄ r̄ r̄ r̄ ū ⁊ ꝯ

ff ſſ ſt . : ⸗

Nous avons observé que, dans les *Casus longi,* la lettre *h* du bas de casse, tout en conservant la même forme, avait été retouchée. On a ajouté au bas une petite queue en forme de crochet, pour la distinguer plus facilement du *b* lors d'une seconde fonte du caractère, qui est le même partout ailleurs. Dans une troisième fonte, faite quelques années plus tard et qui servit à imprimer, aux frais de Jacques Buyer, en 1498, l'œuvre d'Henri Bouhic sur les *Décrétales,* Jean Syber fit encore subir d'autres modifications à ces types qu'il qualifie de renommés (*famosi caracteres*).

Les commentaires d'Hélie Regnier[1] sur les *Décrétales* et les *Clémentines* se terminent par un achevé d'imprimer en gros caractères :

¶ Explicati sunt casus clementinarū
a domino helia Regnier eximatissi
me collecti. Anno domi. M.cccc.
lxxxviij. die quarta mensis augusti.

Un peu plus bas, on lit la formule chère aux imprimeurs lyonnais :

¶ Laus deo.

Ces mêmes caractères se retrouvent dans les titres courants au haut des pages du *De Vita Christi,* de Ludolphe, cité plus haut.

[1] Hélie Regnier était un célèbre professeur de droit à l'Université de Poitiers. Son ouvrage a été achevé d'imprimer pour la première fois à Poitiers, le 7 des calendes de juillet (25 juin) 1483. (Voir A. Claudin, *Origines et débuts de l'imprimerie à Poitiers,* p. 22-24; ouvrage cité.)

L'édition des *Casus longi,* imprimée avec les caractères de Syber, forme un volume in-folio, à deux colonnes, de 158 feuillets, dont le dernier est blanc. Les pages pleines ont 47 ou 48 lignes.

Nous mettrons à l'actif de Syber l'édition illustrée de l'*Ars moriendi,* sur laquelle M. Proctor vient d'appeler l'attention dans la revue bibliographique *The Library* (2e série, t. III, octobre 1902, p. 339-348).

Nous connaissions cette édition pour l'avoir vue, il y a une douzaine d'années, dans le recueil in-quarto coté A 2120, à la bibliothèque d'Auxerre. Vérification faite, c'est la même que celle qui a passé, au XVIIIe siècle, à la vente du duc de La Vallière (n° 592 du catalogue de 1783), et dont le bel exemplaire, relié en maroquin rouge, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Réserve, D, 6230 *bis*).

Temptacio diabolide vana gloua.

Quarto diabolus temptat hommem infirmũ per sunpsius conplacentiam que est superbi a spũalis per quã deuotis ⁊ religiosis arqꝫ perfectis magis est infestus. Cum enim hominem ad deuiandum a fide aut indesperationem aut ad impacientiam non potest inducere. Tunc aggreditur eum per suipsius conplacentiam. Tales in eum iaculans cogitationes. O ꝗ firmus es in fide: ꝗ fortis in spe ⁊ ꝗ constanter patiens in tua infirmitate. O ꝗ multa bona operatus es maxime gloriari debes: quia nõ es sicut ceteri qui infinita mala perperrarunt. ⁊ tamen solo gemitu ad celestia regna perueniunt. Igitur regnum celorum ubi iure negari nõ potest. quia legitime certasti. Accipe ergo coronam ubi paratam ⁊ sedem excellentiorem pre ceteris optinebis. Per ista ⁊ similia diabolus instantissimus laborat hominem inducere ad spũales superbiam sine ad sui ipsius conplacentiam. Pro quo notãdum ꝗ ista superbia multum est vitanda. Primo quia per eam homo efficitur similis diabolo. Nam per solam superbiam de angelo factus est diabolus. Secũdo quia per ipsam homo videtur cõmittere blasphemiam. Per hoc ꝗ bonum quod a deo habet a se presumit habere. Tercio quia tanta posset esse sua complacentia ꝗ per hanc dampnaretur. Unde gregorius. Reminiscendo quis boni quod gessit dum se apud se extollit apud auctorem humiliatis cadit. et augustinus. Homo si se iustificauerit ⁊ de iustitia sua presumpserit cadit ⁊ce.

Mlle Pellechet, qui a vu aussi cette édition de l'*Ars moriendi,* l'attribue (dubitativement, il est vrai) aux presses de Jean Du Pré, de Lyon. Les types sont ceux des Commentaires de l'*Opus Biblie cum Postillis Nic. de Lyra* (voir p. 205) et de la seconde fonte des *Casus longi* de 1488.

Il y a identité parfaite; les capitales P, M et U sont caractéristiques, ainsi que le double trait, oblique de gauche à droite, que l'on remarque à la fin des lignes pour diviser les mots; même espacement entre les lignes; tout concorde. Ci-après, on verra des spécimens des gravures du livre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette édition contient neuf estampes gravées sur bois; mais la première, avec le Christ en croix placé au chevet du moribond, et au bas de laquelle on lit la devise *Quid faciam,* est reproduite trois fois dans le courant de l'ouvrage. On la voit d'abord au recto du deuxième feuillet, avant la préface; on la retrouve au recto du douzième feuillet, pour faire face au texte *Bona inspiracio Angeli contra avariciam,* et elle est ensuite répétée au verso du treizième feuillet, avant l'épilogue.

Le titre *Ars moriendi* est en gros caractères, analogues à ceux des titres courants du *Ludolphus : De Vita Christi,* à la marque de Syber. Le tout, texte et planches, forme 14 feuillets petit in-quarto, non chiffrés et sans signatures. Le caractère paraît usé, dans l'original. Quelques lettres sont mal venues ou cassées, comme la majuscule T que l'on trouve à la cinquième et à la sixième ligne du texte ci-dessus reproduit. (Voir p. 209.)

L'impression est donc postérieure à 1488, date des *Casus longi,* d'Hélie Regnier, mais elle ne peut avoir été exécutée vers 1480, comme l'indique le catalogue La Vallière. Hain décrit notre édition, sous le numéro *1832 de son *Repertorium Bibliographicum,* et en indique deux autres (nos *1833 et *1834), qu'il dit imprimées avec les mêmes caractères (*Typi sunt precedentis ed.*) et être vraisemblablement sorties du même atelier que la nôtre (*Fig. sunt precedentis ed.; typi vero majores. Hæ tres edd. prodierunt verisimiliter ex eadem officina*).

Nous avons comparé attentivement les exemplaires de ces trois éditions, qui sont à la Bibliothèque royale de Munich, et nous déclarons qu'il y a erreur manifeste de la part du bibliographe allemand. Les caractères des numéros *1833 et *1834 ne ressemblent en aucune façon à ceux de notre édition, et les bois, au nombre de 14, sont tous différents. Ces deux dernières éditions ont été exécutées en Allemagne.

La nôtre a certainement été faite à Lyon, comme le suppose Brunet. Dans l'exemplaire de Munich, les filigranes sont « la petite main qui bénit » et « la roue dentée », marques essentiellement lyonnaises, surtout la dernière. Il faut donc rejeter l'opinion de M. Eugène Dutuit qui, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes* (t. Ier, p. 53), l'a classée dans le groupe des éditions imprimées en Allemagne. D'après lui, ce serait une reproduction de l'édition xylographique B, à laquelle il manquerait les figures 2 et 11.

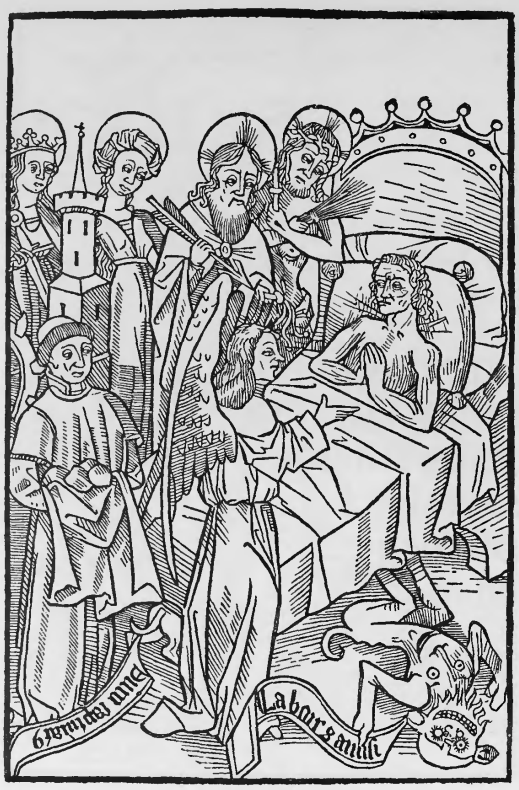

Nos planches avaient d'abord paru dans *L'Art de bien mourir,* imprimé à Lyon en français, vers 1485, par Pierre Pincerne dit *Bouttellier.* Elles passèrent chez Syber, puis chez Pierre Mareschal, imprimeur lyonnais, qui donna, vers 1515, une édition de même format, en 20 feuillets, avec un texte quelque peu remanié, sous le titre suivant : *Tractatus succinctus ac valde utilis de arte et scientia perfecte vivendi beneque moriendi, variis historiis ac orationibus illustratus.*

Une des planches primitives ne figure pas dans cette réimpression de la bibliothèque du baron James de Rothschild (n° 76 du catalogue).

Les livres imprimés par Syber sont généralement des volumes de droit civil ou canonique du plus grand format in-folio. La plupart de ces éditions sont sans date et ne portent que sa grande marque, qui est de deux sortes et quelquefois tirée en rouge, à la fin des volumes.

Dans le nombre, nous citerons les *Decretalia* de Grégoire IX, avec le commentaire de Jean André, dont l'impression est antérieure à septembre 1489[1].

On connaît aussi de Syber une édition, également sans date, du *Catholicon,* ou grand dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes. M. Proctor attribue encore à notre imprimeur plusieurs autres livres sans date qui se trouvent au Musée Britannique, à Londres, et à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford[2].

En 1498, Jean Syber imprime l'*Opus preclarissimum Distinctionum,* d'Henri Bouhic, professeur en chacun droit (civil et canonique), sur les cinq livres des *Décrétales,* dont nous reproduisons ci-dessous le titre, imprimé en rouge et disposé en six lignes d'un gros caractère de 20 points environ :

Opus preclarissimum distinctionum henrici bouhic utriusqz iuris professoris super quiqz libris decretaliū nouiter impressuz accuratissimeqz correctum.

L'ouvrage, divisé en cinq tomes qui correspondent aux cinq livres des *Décrétales,* forme, lorsque ces parties sont réunies, un gros volume de dimensions colossales pour l'époque. Syber aimait à faire grand. C'est dans ce grand format qu'il avait imprimé, dès 1481, les *Décrétales* de Grégoire IX, les huit volumes des œuvres du jurisconsulte Barthole, pour Barthélemy Buyer, en 1482, ensuite la Bible, avec les Postilles de Nicolas de Lyre, en quatre volumes, et la plupart de ses répertoires de droit canon. Ces gros livres n'étaient guère maniables et ne pouvaient être lus ou consultés que placés sur des pupitres, comme les livres de chœur des églises.

[1] La date de septembre 1489 est inscrite d'une écriture du temps, sur le feuillet de garde d'un exemplaire que nous avons vu. — [2] *Index to early printed books,* nos 8540-8554; ouvrage cité.

Pour tirer de pareils labeurs sur le papier fort et résistant qu'on leur connaît, il fallait un trempage spécial, avec des presses fortes et puissantes. Les coups de barreau répétés de ces gros instruments ébranlaient la maison dans laquelle Syber avait établi son atelier. Aussi payait-il un loyer annuel de 60 livres tournois, avec redevance « d'ung livre d'impression de chascun livre qu'il faict . . . actendu le mal que lesd. impresseurs ils font ».

Le propriétaire, qui tolérait tout le tapage des grandes presses de Syber et les dégâts que les ouvriers imprimeurs pouvaient faire à l'immeuble, n'était autre que maître Jean Thibaud, d'Évreux, docteur en médecine, le même qui avait revu et édité les textes du *Mesue* et du *Matthæus Silvaticus*, imprimés en 1478, dans sa propre maison, par Martin Husz et Jean Syber, alors associés[1] (voir fac-similés, p. 155 et 157), suivant en cela le noble exemple donné par Barthélemy Buyer qui avait abrité sous son toit l'atelier de Guillaume Le Roy, premier imprimeur lyonnais.

Les fontes de Syber s'usaient peu à peu, comme nous en avons la preuve par les caractères déjà fatigués de l'*Ars moriendi* (voir p. 209), et ne pouvaient plus servir que pour de petits travaux. Une troisième fonte, dont voici l'alphabet, est employée pour le texte courant du *Bouhic* :

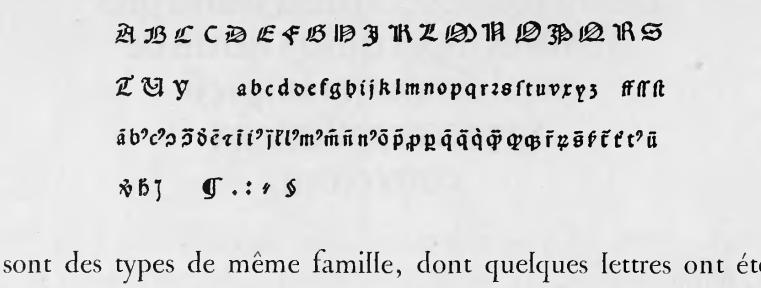

Ce sont des types de même famille, dont quelques lettres ont été retouchées ou changées. Dans le bas de casse, on voit l'*h* à queue de la seconde

[1] « Maistre Jehan Thibaud, docteur en médecine, tient une grande maison haulte, moyenne et basse, assise en la dite rue du costé du soleil couchant, traversant à l'autre rue tirant à Saint-Pol joignant la maison dudit Messire Pierre Noir devers la bize et la maison Pierre Poculot, notaire, devers le vent et par derrière la maison de Messieurs du Chappitre de Saint-Pol et la dite maison Messire Pierre Noyr. — Jehan Sybert, impresseur de livres, tient partie de ladite maison à louage qui en baille pour an lx l. t. et ung livre qu'il faict. — Maistre Hervé Besine, correcteur de livres, tient partie de lad. maison à louage, qui en baille par an x l. t. (suivent les noms de deux autres locataires). La partie que tient ledit maistre Jehan Thibaud peult valoir ayant regard à ce que dessus xxx l. t. — Ainsi le tout, actendu le mal q. lesd. impresseurs ils font, peult valoir cent l. t. par an. » (Archives de Lyon. *Nommées* de 1493, CC 4, fol. 30 v°.) L'immeuble était ainsi déprécié.

fonte. Parmi les capitales, on trouve un second C de forme ronde; les lettres M et U sont changées.

Le titre et les premiers mots des *Distinctiones,* ainsi que les rubriques de la table des matières, sont composés avec un gros caractère vénitien d'environ 20 points. Voici l'alphabet que nous avons relevé :

ABCDEFGHIL AB
NOPQRSSTUX
abcdefghilmnopqrsſtuxz
ãb⁹dẽrii⁹ñõqꝓꝯꝫũ
ff ſſ ſt

La lettre capitale Y, qui n'était pas employée en Italie, manque totalement et est remplacée, dans la table alphabétique, par une autre lettre beaucoup plus petite de fonte lyonnaise, qui produit un effet disgracieux.

Le répertoire de *Bouhic* est disposé à deux colonnes de 73 lignes par page pleine. Nous donnons ici le fac-similé de l'achevé d'imprimer :

¶ Exactum hoc opus diſtinctionũ preſtantiſſimi vtriuſq; iuris interptis accutiſſimi dũi henrici bouhic ſuper quinq; decretaliũ libris famoſis caracteribus impreſſum atq; caſtigatũ ꝓtũ humane fragilitati poſſibile eſt p preſtantiſſimus acceleberrimũ vtriuſq; iuris monarcham dũm franciſcum Joſſerãdi:inſignis collegij ſancti iuſti lugduñ.obediẽtiariũ famoſiſſime atq; antiquiſſime vrbis primicialis lugduñ. officialẽ:adeo vt nihil falſum nihil diſſonũ mhilq; qd additione indigeat cõperiatur:idq; arte impreſſoria lugduñ.per magiſtrũ Johanne ſiberti atq; impenſis mgri Jacobi bueri impreſſus anno labente incarnate deitatis. M.cccc.xcviij.
¶ Unde dñi mei repertoriũ iſtud legentes vnũ non omitto nec vos latere dz:cũ quinq; libri ſiue pres in diſtinctionib⁹ iſtis conſiſtant ⁊ quelibet ps ſuũ habeat numer de p ſe ⁊ ab aliis ptibus diſcretũ cauere debetis in remiſſiõe ad folia:an ſit in primo ſecũdo vel altero il lor quinq; libror cũ indifferenter allegentur libro expreſſe non nominato.

Il y est dit que cet ouvrage a été revu et corrigé avec le plus grand soin autant qu'il a été humainement possible (*quantum humane fragilitati possibile, est*), par maître François Josserand, obédiencier de Saint-Just et official de l'église primatiale de Lyon. Nous apprenons, en outre, que le volume a été imprimé avec des caractères renommés (*famosis caracteribus*), à Lyon, par l'art

d'impression (*arte impressoria Lugduni*) de maître Jean Sibert (*per magistrum Johannem Siberti*), et ce aux frais et dépens de maître Jacques Buyer (*atque impensis magistri Jacobi Bueri impressum*) dans le courant de l'an de l'Incarnation 1498 (*anno labente incarnate deitatis* M.CCCC.XCVIIJ).

Jean Syber demeurait de l'autre côté de la Saône, grande rue de Bourgneuf, dans la partie comprise « depuis la porte de Bourgneuf tirant à Saint Christoffle »[1]. Il y avait, dans la même maison, un correcteur d'imprimerie du nom de Hervé Besine, qui est aussi qualifié d'« impresseur de livres »[2]. C'était, selon toute probabilité, un des collaborateurs de Jean Syber.

Syber a travaillé de son métier de typographe jusqu'en 1504 environ. Le médecin Jean Thibaud, un de ses protecteurs, était mort, et Jacques Buyer, nommé à de hautes fonctions municipales, s'était désintéressé de l'imprimerie. Tombé dès lors dans un état de gêne vers la fin de sa carrière, remise lui fut faite de la taxe en raison de sa misère. On lit, dans le charteau de 1503, cette phrase significative : « Mess. l'ont quicté, parce qu'il y avoit pitiez. »

[1] « JEHAN SYBERT, impresseur de livres », est taxé à la somme de XXXII l. VI d. en 1485, dans le charteau, « pour la poursuyte des foyres ». (Archives de Lyon, CC 214, fol. 16 r°.) — Dans la collecte de novembre 1487, « JEAN SIBERT, impresseur de livres », est inscrit pour XXII s. VI d. t. (Archives de Lyon, CC 215, fol. 14 r°; fol. 142 du nouveau numérotage.)

[2] « Messieurs les chamarriers et chapitre de Saint Pol tiennent une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue du costé devers le vent, joignant au jardin de la Pomme devers soleil couchant et la maison Jehan Thibaud médecin devers soleil levant. Maistre HERVÉ BEZINE, impresseur de livres, tient à louage lad. maison qui en baille par an XXI l. XV s. » (Archives de Lyon, CC 4, fol. 29 v°.) — Si l'on admet que Bezine ait été le collaborateur de Jean Syber, il serait fort possible que la maison qui touchait à l'atelier de ce dernier ait été une annexe de son imprimerie ou un dépôt pour la vente des livres qu'il imprimait, car maître Hervé Bezine est ensuite plus souvent qualifié de marchand de livres. (Voir BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, t. Ier, p. 45.)

CHAPITRE XLVIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE PERRIN LE MASSON, BONIFACE JEHAN ET JEAN DE VILLEVIEILLE

(1479-1500)

Premier livre imprimé par Perrin Le Masson, seul, en 1479. — Son association avec Boniface Jehan et Jean de Villevieille. — La marque des trois typographes associés. — Les produits de l'atelier commun.

Perrin Le Masson, originaire de Lorraine (*Perrinus Lathomus de Lothoringia*), a imprimé à Lyon, en 1479, une Bible latine de format in-folio.

Ce volume est exécuté avec une fonte de petite gothique compacte d'une forme toute particulière, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet avec la série de chiffres arabes qui s'y rencontrent :

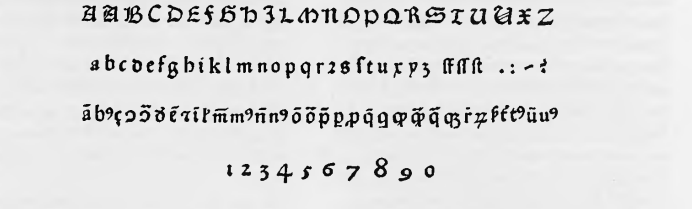

Ce caractère est une copie de types italiens successivement employés à Vicence et à Mantoue, en 1473; à Gênes, en 1474; à Venise, en 1475; à Rome, en 1478, et ailleurs. La majuscule M est caractéristique. D'après M. Proctor (*Index to early printed books*, p. 616), le même caractère se retrouverait en grande partie, sauf quelques capitales mêlées qui diffèrent, dans les premiers livres imprimés à Vienne, en Autriche[1].

[1] Voir fac-similés de ces livres dans ANTON MAYER; *Wiens Buchdrucker-Geschichte*, 1482-1882; Wien, 1883; in-4°, p. 11-17.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous reproduisons ci-dessous, en fac-similé, la dernière page de cette impression. Au bas, on lit le colophon avec le nom de l'imprimeur et la date :

Scribe: q̃ hec uerba fidelissima sũt ⁊ uera. Et dixit mihi. Factũ ē. Ego sũ alpha ⁊ oz initiũ ⁊ finis. Ego sitienti dabo de fonte aque uiue gratis. Qui uicerit possidebit hec. Et ero illi deus: ⁊ ille erit mihi filio. Timidis aũt ⁊ incredul ⁊ execratis ⁊ homicidis ⁊ fornicatoribꝫ ⁊ ueneficis ⁊ idolatris ⁊ oibꝫ mẽdacibꝫ: ps illoꝝ erit ī stagno ardẽti igne ⁊ sulphure q̃d ē mors secda. Et uenit unꝫ de septẽ angelis hãtibus phialas plenas septẽ plagis nouissimis: ⁊ locutus ē mecũ dicens. Ueni ⁊ ondam tibi sponsam uxorem agni. Et sustulit me i spũ montẽ magnũ ⁊ altum: ⁊ ondit mihi ciuitatẽ sãctã hierusalem descẽdentẽ de celo: hãtẽ darita tem dei. Et lumen eius simile lapidi precioso tanq̃ lapidi iaspidis: sicut crystallum. Et hẽbãt muꝝ magnũ ⁊ altũ habẽtem portas duodecim: ⁊ in portis ãgelos duodecim: ⁊ noia iscripta q̃ sunt noia duodecim tribuũ filioꝝ israhel. Ab oriẽte porte tres: ⁊ ab aquilone porte tres: ⁊ ab austro porte tres: ⁊ ab occasu porte tres. Et murus ciuitatis hãs fundamẽta duodecim: ⁊ ī ipsis duodecim nomia duodecim apl̃orum agni. Et q̃ loquebat̃ mecũ hẽbat mensurã arundineã aureã ut mẽsurẽt ciuitatẽ ⁊ portas eiꝫ ⁊ muꝝ. Et ciuitas ī q̃dro posita ē: ⁊ longitudo eiꝫ tanta ē quanta ⁊ latitudo. Et mensus ē ciuitatẽ de arundine aurea per stadia duodecim milia: ⁊ longitudo ⁊ altitudo ⁊ latitudo eius eq̃lia sũt. Et mensus ē muros eiꝫ centũq̃ quadragintaquatruõ cubitoꝝ mensura hoĩs q̃ ē angl̃i. Et erat structura muri eiꝫ ex lapide iaspide: ipa uero ciuitas auꝝ mundũ: sile uitro mũdo: ⁊ fũdamenta muri ciuitatis oi lapide p̃cioso ornata. Et fũda mẽtũ primũ iaspis: scõm sapphyr ⁊: tertium chalcedonius: quartũ smaragdus: quintũ sardoix: sextũ sardi⁊: septimũ chrysolytus: octauũ beryllus: nonũ thopasius: decimũ chrisopasius: undecimũ hyacinthus: duodecimũ amethistus. Et duodecim porte: duodecim margarite sũt sup singl̃as. Et singule porte erãt ex singulis margaritis: ⁊ platea ciuitatis auꝝ mundũ tanq̃ uitrũ plucidum: Et tẽplũ nõ uidi ī ea. Dñs.n. deꝫ ops tẽplũ illiꝫ ē ⁊ agnꝫ. Et ciuitas nõ eget sole nez luna: ut luceãt ī ea. Nã daritas dei illũiabit eã: ⁊ lucerna eiꝫ ē agnꝫ. Et ãbulabũt gẽtes ī lumie eiꝫ: ⁊ r̃ges tẽre afferẽt gl̃iam suã ⁊ honorẽ ī illã. Et porte eiꝫ ñ claudẽtur p diẽ. Nox.n. nõ erit illic. Et afferẽt gl̃iam ⁊ honorẽ gentiũ in illã. Nõ intrabit in ea aliqd coĩnqnnatũ aut abhominationẽ faciens ⁊ mendacium: nisi q̃ scripti sũt in libro uite agni.

Et ondit mihi fluuiũ aque uite XXII splendidũ tanq̃ crystallũ procedẽtẽ de sede dei ⁊ agni. In medio platee eius: ⁊ ex utraq̃ parte fluminis lignũ uite afferẽs fructus duodecim p mẽses singulos reddẽs fructũ suũ ⁊ folia ligni ad sanitatẽ gentiũ. Et oẽ maledictũ ñ erit ãplius: sz sedes dei ⁊ agni ī illa erũt: ⁊ fuiẽt eius seruiẽt illi. Et uidebũt faciẽ eiꝫ. Et nomẽ eiꝫ ī frontibꝫ eoꝝ. Et nox ultra nõ erit: ⁊ nõ egebũt lumie lucerne neq̃ lumie solis: q̃m dñs deꝫ illũinabit illos: ⁊ regnabũt ī secl̃a secl̃oꝝ. Et dixit mihi. Hec uerba fidelissima sũt ⁊ uera. Et dñs deus spiritũ ꝓphetarꝝ misit angelũ suũ: ondere suis suis q̃ portet fieri cito. Et ecce uenio uelocit. Beatus q̃ custodit uerba ꝓphetie libri huiꝫ. Et ego ioãnes q̃ audiui ⁊ uidi hec. Et postq̃ audisse ⁊ uidisse: cecidi ut adorarẽ ãti pedes angeli qui mihi hec ondebat. Et dixit mihi. Uide ne feceris. Conseruꝫ.n. tuꝫ sũ ⁊ fratrũ tuoꝝ ꝓphãrꝝ ⁊ eoꝝ q̃ seruãt uerba ꝓphetie libri huiꝫ. Deum adora. Et dixit mihi. Ne signaueris uerba ꝓphetie libri hꝫ. Tẽpus.n. ꝓpe ē. Qui nocet nocetur adhuc: ⁊ qui sordibus ē: sordescat adhuc. Et q̃ iustꝫ iustificet̃ adhuc ⁊ scãs sãficet̃ adhuc. Ecce uenio cito: ⁊ merces mea mecũ ē: reddere unicuiq̃ sz opa sua. Ego sũ alpha ⁊ o: primꝫ ⁊ nouissimꝫ: principiũ ⁊ finis. Beati q̃ lauãt stolas suas ī sanguie agni ut sit ptãs eoꝝ ī ligno uite: ⁊ p portas intrent ciuitatẽ. Foris canes ⁊ ueneficī ⁊ ipudici ⁊ homicidẽ ⁊ idolis seruientes: ⁊ oĩs q̃ amat ⁊ facit mendacũ. Ego iesus misi angelũ meum testificari uobis hec ī ecclĩs. Ego sũ genꝫ ⁊ radix dauid: stella splẽdida ⁊ matutina. Et spiritꝫ ⁊ sposa dicit ueni. Et q̃ audit dicat ueni. Et q̃ sitit ueniat: ⁊ quilt accipiat aquã uite gratis. Contestor.n. oi audiẽti uerba ꝓphie libri huiꝫ. Si quis apposuerit ad hec appõet deus sup illũ plagas scriptas ī libro isto: ⁊ si q̃s diminuerit de uerbis libri ꝓphetie huiꝫ: auferet deus ptẽ eiꝫ de libro uite: ⁊ de ciuitate sc̃ã: ⁊ ō bis q̃ scripta sũt ī libro isto. Dicit q̃ testioniũ phibet istoꝝ. Etiã. Ueio cito: amẽ. Uẽi dñe iesu. Gratia dñi nr̃i iesu xp̃i cũ oibꝫ uobis. Amen.

Explicit Biblia impressa Lugdun̄. per Perrinum lathomi de lothoringia .M.CCCCLXXIX.

Le nom de Le Masson disparaît ensuite, pour ne reparaître sur des livres imprimés que quatorze ou quinze ans plus tard. Dans un aussi long intervalle a-t-il exécuté avec les mêmes caractères des impressions qu'il n'aurait pas signées? Nous n'en avons pas encore rencontré au cours de nos recherches.

On retrouve Perrin Le Masson avec des associés en 1493, et il y a tout lieu de croire, bien que l'on n'en ait pas encore de preuves certaines, qu'il a imprimé ou fait imprimer par l'un d'eux, Boniface Jehan dit *Bonnet,* des livres qui ne sont ni signés ni datés, et que l'on repêchera tôt ou tard dans l'océan des impressions anonymes sorties des presses lyonnaises.

Un indice, insignifiant en apparence et qui pourrait passer inaperçu, peut laisser supposer que d'autres livres, que nous ne connaissons pas, sont sortis des presses de Perrin Le Masson après la Bible de 1479.

Dans l'alphabet des caractères de cette Bible, que nous avons présenté (p. 217), on remarquera qu'il y a deux lettres U capitales. La seconde, celle qui a dans le milieu une double barre transversale, est un peu plus haute d'alignement. C'est une lettre qui appartient à une autre police de caractères et que l'on retrouvera en 1494 dans le *Rationale divinorum officiorum,* édition signée par Le Masson et ses nouveaux associés. (Voir p. 227.) Il est donc probable qu'en 1479 Perrin Le Masson avait dans son atelier tout ou partie de cette autre fonte dont il s'est servi ensuite.

Floreti.

nis:vt carbonis et penis eternis erepti:post presentis vite cursum ascendere possimus sursum:et ibi deum videre:velut felices perpetuo illic stare. Quod nobis prestare dignetur ille a quo cuncta procedunt.Qui viuit et regnat per seculoꝝ secula amen.¶ Nota q̃ celum secundũ philosophũ secundo celi ⁊ mundi est corpus primum natura simplicissimum:incorruptibile:solidum:subtilissimum quãtitate maximum:qualitate lucidum:diaphaneitate spericum:materia purissimum:figura perspicum:in locũ supremum creaturarum in se contentiuum.Et diuiditur in decem celos:vt visum est.¶ Construe[celi sunt deni]id est decem[referendi].i.declarandi[corde fideli.Luna stat in primo celo:q̃]pro ⁊[mercurius in secundo:ac]pro ⁊[venus stat in tertio]i.in tertio celo[sol vult incescere].i. lucere[quarto]celo[mars]ille planeta[nitet].i.splendet[in quinto:sed iuriter nitet sexto ordine.saturnus situatur].i.ponitur[septimo].i.ũ septimo celo[alto.reuelo tibi stellas esse in octauo.q̃]pro ⁊[crystallinum celus serenum]id est clarum[luce stat super istos. Para disus fulget in olympo].i.in celo[empireo sic dicto: summo].i.altissimo[in quo]empireo[euncta bona sunt incerta fine defectu. deitas trina].i. triplex in personis:videlicet[regnat hic].i.in illo celo[digna super omnia mater regina virgo benigna astat].i. presens est tibi.[Agmina nona].i.nouẽ sunt[inde].i.postea[triplici ierarchia]chorros:videlicet[distinctio summa].i.superema[dat cherubin seraphin:q̃]pro ⁊[thronos].i. illos ordines[dominas seu ordo dominationum.princeps].i.ordo principatuum[atq̃]pro ⁊[potestas simul]sunt supple[in medio].i. media ierarchia[virtutes archangeli:atq̃]pro ⁊[angeli sistunt].i.stant post priores ierarchias ⁊ ordines[homines grati deo.sunt associati his ordinibus[iuxta].i.secundũ[promerita data sibi in p̃senti vita]homines inquã[landantes cetum].i.societatem[respiciẽtes semper dominum. diues honoratus tutus liber satiatus:clarus:agilis:subtilis:non fit passibilis]talis saluatus supple[cernit:q̃]p ⁊[amat deum:⁊ fruitur sanctis:⁊ tenet ipsum deum.gaudet sic.psallit].i.cantat:⁊[laudat]deum: ⁊[q̃ scit sine fine.O q̃].i.quantũ[sunt ditati beati in sede celi.Sunt honorati semper.sunt glorificati sum me.Ergo poscamus celica].i.celestia[⁊ teneamus cor sursum rebꝰ mundanis:q̃]pro ⁊[vanis spretis: vt deus faciat nos scandere sursum proiectos a penis:atq̃]pro ⁊]carbonis post cursum mundi: ac[p ⁊[videamus semper ibi eum:velut].i.sicut nos[optamus]ille[Qui]scilicet deus[dat cuncta bona det nobis hec dona pia]Amen.

Auctores octo opusculorum cum commentarijs diligentissime emendati:videlicet:Carbonis:Theodoli:Facetu:Cartule alias de contemptu mundi:Thobiadis:Parabolarum Alani:Fabularuꝫ Esopi:necnõ Floreti finiunt feliciter.Impressi Lugduni.Anno domini.M.cccc.lxxxxiij.die.xxviij.Augusti.

Le 28 août 1493, paraît une édition in-quarto des *Auctores octo,* dont nous reproduisons ci-dessus, en fac-similé, la dernière page.

L'achevé d'imprimer ne porte pas le nom de Perrin Le Masson, mais on voit sur le titre une marque qui contient ses initiales avec celles de ses associés, ainsi que nous l'expliquons plus loin.

Auctores octo opusculorum cū cōmē-
tarijs diligētissime emēdati: videlicet
Catonis
Theodoli
Faceti
Cartule: alias de contemptu mundi
Thobiadis
Parabolarum alani
Fabularum esopi
Florcti.

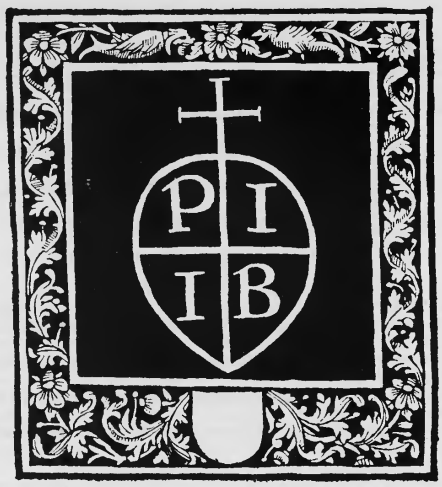

Cette édition des *Auctores octo* est un livre peu connu et d'une grande rareté. Jusque dans ces derniers temps, on n'en connaissait qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque de Nantes, qui est décrit par Mlle Pellechet dans le *Catalogue des Incunables des Bibliothèques publiques de France* (n° 1431). Un deuxième vient d'être signalé à la bibliothèque de la Sorbonne, d'après le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris,* rédigé par M. Émile Chatelain (n° 142, p. 17).

Une édition de Térence, avec le commentaire de Guy Jouveneau, datée des calendes de janvier 1493 (1er janvier 1494 n. st.), est signée du nom de Pierre Le Masson, opérant avec ses associés à Lyon (*per egregium virum dominum Petrum Lathomi consociosque ejus*).

Le prénom de *Perrin* était, à Lyon, un diminutif de celui de *Pierre.*

Nous verrons, par la suite, Le Masson reprendre son premier prénom de *Perrin*, sous lequel il est le plus souvent désigné sur les autres livres qu'il a signés avec la même qualification distinctive de *vir egregius*.

mutio mutro. ⁊ tūc ē sensus mutito.i .celato taceas ꝓcultes.secretū teneas illō qō factū ē. Nā interdū mutire vt vult.Do.significat tacere nihil facere nec dicere vñ et mutos dicimus. Interdū mutire vt festus inquit significat loqui.Ennius.palā mutire boī plebeio piaculū ē.Ba.Placet mihi hoc qō factus ē nō fieri notū.s.oibus itidē.i.sil vt.i.sicut ī alijs comedijs fieri solz vbi.i.in quib comedijs oēs rescisciū i.p factū sciūt oīa q̄ facta sunt.Hic.i.I hac comedia vel I hac re hi quos par fuerat.i.decuerat rescisscere.i. venire in cognitōnē facti sciūt q̄d actū sit.sed illi quos non eē equū scire q̄d factū sit neqz rescisscēt.i nō cognoscent ex alio neqz scient p.pp.ālā opinionē īmo ctiā.i.sed ctiā dabo.i.dicaz vel suggerā atqz suppeditabo. q.i .quō vel vñ credas hoc factū.facilius occultari.i.celari. Oyrbina dixit ita phidippo suo socero se habuisse fidez.i.veritatē vel phanionē an adhuc receptare te meo iureiurādo.i.meo sacramēto : et ꝓpterea qz sciuit veritatē dixit te esse purgatū.i.excusatum sibi.i.apud se. Pā.Optime est.i.optime res sebz et spero hāc rem eē euenturā nobis ex sinia.i.ad votū.Par.O hercs.s.pā.ne.i.vtrū lz.i.pmittit conditur mihi me parmenonem scire hodie ex te.i.a te.quid boni i.qō bonū fit qō feci : aut q̄d istō est qō vos agitis.i.loquimini vel tractaiz.Pā.nō lz tibi scire.Par. tñ suspicor.i.conlecto aliquātulū q̄d fit.Deinde subdit ꝗba cogitātis apud se.egon.i. vtrū ego feci sup. hunc pam.reducem ab oco. in lincē vt prius dictuz est quo pacto.i.qūo hec feci.Pā.o parmeno tu nescis q̄tuz hodie ꝓfueris mihi et nescis ex q̄ta erūna.i.miseria extraxeiz.i.eduxeris eripueris me.Par. Immo vero.i.sed certe scio q̄tuz ꝓfuerim tibi nec i.⁊ nō feci hec.i.tibi nō ꝓfui ꝓpudēs.i.incōderat p ꝓpudētiaz cū non cogitarē tibi ꝓdesse.Pā.ego satis scio istud vz te fecisse ꝏsulto.vt mihi ꝓdesses.Par.an.q̄cq̄.i.aliquid ꝓtereat temere.i.incōsulte ꝓmenonē.i.me.i.an ꝓmeno aliquid temere ignoret.Nam hec res ꝓteriit me significat me hāc rē ignorare.An ergo parmeno aliquid ignorat qō vsus fit id est vtile fit vel opus fit id est facere.ablātūs participij ꝓ infinitivo:vt Salustius.Nature facto opus est:facto ꝓo facere.Pā.O parmeno sequere me intro in domū.Par.Sequor te.Deinde ad spectatores dicit equidē hodie feci impudēs.i.nō suspicās me id facere plus boni q̄q̄ fecerim ante hunc diē sciēs.i.consulto cogitato dedita opera seu de industria.Valete discedite cū sanitate et plaudite.i.gratulamini poete et actorib. Ego Lalliopius partiū poete defensor recensui id ē dilligenter recognoui hanc comediam et cēsure mee iudicium abiuui illi.

Placet nō fieri hoc itidē vt ī comedijs:oīa oēs vbi rescisciūt. Hic q̄s par fuerat rescisscere sciūt. Quos aūt ñ ē equū scire neqz rescisscēt:neqz sciēt. Bac. Immo ēt q̄ hoc occultari posse facilius credas dabo. Oyrbina ita phidippo dixit iureiurādo meo se fidē habuisse : et ꝓpterea te sibi purgatū. Pā. Optie ē sperozq̄ hāc rez euēturā nobis ex sinia. P. bere lz ne me scis ex te hodie q̄d fit:qō feci boni:aut q̄d istuc est qō vos agitis:. Pā. nō licet. Par. Tñ suspicor:ego hūc ab orto mortuum quo pacto:. Pā. Nescis ꝓmeno quātum hodie ꝓfueris mihi:⁊ ex quāta erūna me extraxeiz. Par. Immo vero scio:neqz hoc īprudēs feci. Pā ego istuc scio. Par. An temere quicq̄ ꝓmenonez ꝓtereat: qō factovsius fit:. Pā. Sequere me ītro ꝓmeno. Par. Sequor. E q̄dē plus hodie bom feci īprudēs:q̄ sciēs ante hūc diē vnq̄. Valete ⁊ plaudite. Lalliopius recensui.

Buldonis Iuuenalis in Terentianas comedias familiarissima interpretatio per Egregium virum dñm Petrum Iacobomi cōsociosqz eius Lugduni Kalendas Ianuarias accuratissime impressa. Anno salutis. M.cccc.xcij.

Au-dessous du titre, on voit la marque de l'association reproduite ci-contre.

Le 29 mars 1493 (1494 n. st.), les mêmes imprimeurs associés exécutent une édition grand in-folio des Institutes de l'Empereur Justinien avec sommaires (*Institutionum opus cum summariis*), qui est un chef-d'œuvre typographique par l'harmonieuse disposition de ses lignes, avec le commentaire en petits caractères entourant le texte.

Probemium.

.ij.

IN nomine domini nostri iesu xpi. Et hoc nota q̃ xpian⁹ fuit: alias non posset imperare. i. imperij iurisdictionem exercere: vt in auf. iusiu. quod prestatur. in pzin. ibi. Et cōmunicator ecclesie. coll'. ij. vbi dicitur: q̃ quilibet administrator debet iurare se esse cōmunicatorem sancte catholice ecclesie. sic ⁊ alias ꝓcipit: vt. C. de of. pre. preto. afri. l. in noie domini: ⁊ in auf. de armis. in pzin. coll'. vi. Et hēc sequitur bonū initium: medi⁹ medium: ⁊ optimus finis: vt in auf. quomodo opteat epi⁹ sco. in pzin. coll'. i.

b ¶ Impator cesar. a Cesare Augusto qui regnabat tempore natiuitatis xpi. Unde illd. Exnt ex dictū a Cesare Augusto vt describeretur vniuersus orb. i. vt quilibz estimaret bona sua. ⁊ exide quilibz impator dictus est Cesar. vl' dic cesar: q̃ fuit cesus de ventre matris sue. Luce. ij. c.

c ¶ Flauius. q̃ tal' erat colozis. Nam erat rubeus.

d ¶ Justinianus. q̃ fuit filu⁹ iustini: vt j. de do. §. est ⁊ aliud: ⁊. j. quibus nō est per. fa. te. §. pe. sed in decre. di. xvi. c. habeo liberū. dicitur q̃ fuit filius Cōstantini. Sed forte ibi loquitur ō alio Justiniano q̃ hic. Vel dic q̃ fuit filu⁹ Constantini successione post ipsum in regno. vel dr a iustitia quaz semper coluit: ⁊ subditis iūrit colendā: vt in C. de summa trinitate ⁊ fide catholica. l. i.

¶ Ista rubrica diuiditur in quattuor partes. Primo ponitur inuocatio diuini nois: p quaz deus veneratur: ibi. In nomine dñi. Secūdo pōitur descriptio imperialis culminis propriū ⁊ appellatini tanq̃ causa efficiēs: ibi. Impator cesar. Tertio ponit cui presens liber dirigit. ibi. Lupide leguz inuentuti. Quarto ponitur quedam rubrica pricularis ad nigrum prime sequens: ibi. Incipit probemium. Angelus are. Non continuatur ista rubri. q̃z continuatio debet fieri ad primam. l. ij. ff. de statu. ho. Usi cum sit principiuz nihil ante se habere pōt ad qō cōmuetur. §. discipuli. i. pbemio digestoz: ⁊. l. primis. de ꝓho. §. g. Xpoforus porcus.

In nomine domini nostri Jesu christi[a]. Imperator Cesar[b]: flauius[c]: iustinianus[d]: alemanicus[e]: goticus: francus: germanicus[f]: atticus: alanicus: vandalicus: africanus: pius[g] felix[h]: inclitus[i]: victor[k]: ac triumphator[l]: semper augustus[m]: cupide[n] legum iuuentuti incipit[o] probemiuz.

¶ Diuiditur in tres ptes p̄ncipales totus hoc pbemiū vsq̃z ad finē. licet Jo. placen. diuidat in quinq̃z. Nā primo ponit in q̃bus dz versari ipator. Secundo ponit qualiter iustinianus illud adipleuit. Tertio nos ad studiū exhortatur ostendo fructū q̃ sequunt ex assiduo studio. Scōa ibi in §. Quoz. Tertia ibi. Sūma itaq̃z. Itez pzia diuidit in duas ptes: q̃ pzio pōit dictū. scdo ponit tres casus. Scōa ibi. Ut vtrūq̃z. Et hēc intendit. p sustentatione ⁊ gubernatione reipublice duo sunt necessaria: videlz leges ⁊ arma. b. d. vsq̃z ad §. Quozum.

¶ Imperatoriam maiestatem[p] non solum armis decoratam[q]: sz etiā legibus oportet[r] esse armatā[s]: vt vtrūq̃z tempus ⁊ bellorum[t] ⁊ pacis[u] recte possit gubernari[x]: ⁊ princeps[y] romanus victor existat: non solum in hostilibus[z] prelijs: sed etiam per legitimos[a] tramites calūniantium[b] iniquitates expellat: ⁊ fiat tā iuris religiosissimus[c]: q̃ victis hostibus triumphator magnificus.

¶ Diuiditur in duas ptes. Pzio dicit q̃ impator pfecte se habuit circa arma ⁊ circa leges. Scōo hēc suū dictū pbat ab effectu. scōa ibi. Et bellicos. Itē scōa subdiuidit. nā pzio exēplificat q̃liter se habuit circa arma. Scōo circa iura. Secunda ibi. Omnes ꝓo populi. Et hēc sit loco summe vsq̃z ad §. Lūq̃z hoc. Aretinus.

¶ Quozum vtramq̃z[d] vtam cuz summis[e] vigilijs[f] summaq̃z prouidētias[g] annuēte[h] deo perficimus. ¶ Et bellicos[i] quidem sudores nostros barbarie etiam tpib⁹. ⁊ ibi. Sūma itaq̃z opere: vt. j. e. §. cunq̃z: ⁊ §. summa itaq̃z ⁊c.

¶ Imperatoriam maiestatem. i. impatorem qui est in maiestate: vt. C. de lega. ⁊ con. l. digna. Similis est loquendi ornatus. j. quibus mo. iuspa. po. fol. §. filius. ibi. Imperatoriaz celsitudinem. Et nota q̃ ānpbo risat respondendo ad tacitam questionē hanc: scilicet quare imperator non facit quod suum est: scilicet armis intendere: cuz milites magis arma scire q̃ iura oporteat: vt. C. de iure deli. l. scimus? Ad quod respondet. Imperatoriā maiestatem ⁊c.

q ¶ Decoratā. queritur quare quod erat armorum attribuit legibus: et econtra? Respōdet vt ostenderet alterum alterius auxilio semper egē: vt. C. de no. co. confir. in pzl. Vel dic. ppzie pōit. nā arma sunt ad decorē: leges sūt ad armāduz. Unde dr. Vtilitāt nāq̃z ⁊c. vt. C. de aduo. diuer. iu. l. aduocati. Vel idō posuit vt euitetur malus sonus verborū scilicet cacephaton. i. turpis sonus.

r ¶ Oportet. i. oportunū est.

s ¶ Armatam. f. ad hanc vtilitatem que sequitur. Accur.

t ¶ Et bellorum. ⁊ sic quo ad vsum armorum.

u ¶ Et pacis. sic quo ad vsum legis.

x ¶ Gubernari. alterum cum legibus. f. tempore pacis: alterū armis. f. tempore belli.

y ¶ Et pricep. f. imperator.

z ¶ In hostilib⁹. qui sunt hostes dicitur. ff. de cap. ⁊ postli. re. l. hostes.

a ¶ Per legitimos tramites. id est leges: que sunt via gradiendi sicut tramites eundi. secundum Jo. bene dico calumniātes puniri per leges. naz in criminibus siue ordinariis siue extraordinariis ad similitudinem suppliciij punit calumniator: vt. C. d accusa. l. fi. ⁊. ff. ad turp. l. i. ⁊ in priuatis ⁊ i extraordinariis criminibus omīs calūniosi pro qualitate admissi plectūtur. Itē in ciuilibus modo pecuniaria pēa: mō sacramento calūnie: modo nota ifamie: vt. j. de pe. te. li. per totum: ⁊. j. de ac. §. siquis agens: ⁊. C. de plus pe. l. vnica: ⁊ de iudi. properandū §. ⁊ liquidez. vbi punitur contumax in expensis. Vel dic q̃ septem genera penarum vocat legitimos tramites: vt. ff. de pe. l. vlti. in fi. ⁊. l. vij. ⁊. viij. Vel dic q̃ magistratus vocat tramites per quos iura redduntur. nam parum valent iura i ciuitate: nisi essent qui executioni mandarent: vt. ff. de ozi. iur. l. ij. §. post origines. Qui puniuntur in criminalibus: puniuntur ⁊ in ciuilibus ⁊ expensis ⁊ in viatico: vt. ff. de iudi. eum quem. que vltima verior est. Accur.

b ¶ Calumniantium. calumniator est qui falsa crimina scienter intendit. ff. ad turpil. l. i. in pzi. ⁊ facit ad hoc. ff. de his qui no. infa arbletas. §. calumniator. Quid autem sit prevaricator ⁊ tergiuersator: dicitur in predictis legibus.

c ¶ Religiosissimus. nota quem fieri religiosum per leges. nam ipse sunt sacre: vt. C. de leg. ⁊ con. l. leges. Item nota hic quattuor ppozionalia. f. arma: vsus armorum: victoria: triūphus. Itē leges: vsus legū: calūnie pulsio: ⁊ iuris religio.

d ¶ Utramq̃z. si ista debent esse in principe: tu Justiniane quid fecisti? Rsñ. quozum vtramq̃z.

e ¶ Summis. i. cuz summo laboze.

f ¶ Vigilijs. quo ad leges. nam ius ciuile vigilantibus ⁊ non dormientibus scriptum est: vt. ff. que in frau. cre. pupillus. in fi. Accursius.

g ¶ Prouidentia. f. quo ad arma. Et nota tres hominis status: memoria preteritorum: scientia presentium: prouidentia futurorum.

h ¶ Annuente deo. deo gratias refert: cuius triumphum meruit obtinere: vt. C. de of. pre. preto. afri. l. i. in pzin.

i ¶ Et bellicos. quod coniunct m diterat dicendo. Utramq̃z viam ⁊c. nunc diui-

Liber

a ¶ Supplicium .qd interpretat mortē:vt.ff.de.pe.l.vl.

b ¶ Deportatio.deportatio ē oīm bonorū publicatio.⁊ sic nota ꝙ ex codē cōmisso plus seruī ꝙ liberi punīūtur:vt hic ⁊.ff.ad.l.corne.d fal.l.i.§.pe.⁊.ff.si ex noxa usa aga.l.pe.⁊.ff.de pe.l.in seruos.imō et inter liberos magis puniūtur minores ꝙ maiores:vt.ff.de incen.rui.nau.l.pedius.

c ¶ Itē lex iulia de vi publica. nota maiorē pena īponi: vt hic ⁊.C.ad.l.iul. de vi.l.i. ⁊ facit ē. de interdic.§.q aūt. Item hic dānat fit infamis: vt.ff. ad.l.iul.de vi pu.l.i.i.rū.

d ¶ Si autē dīrit.ē.qñ sine vi aliqs ēmserit stupū:vt.ē.e. §.sed cadē.nūc qñ vi vel continua cū supiori.pri.§.

e ¶ Cōstitutionis.vt.C.d rap. vir.l.i.

f ¶ Publicā.s.ciuitatis romāe nō alterī: vt.ff.d fur.l. ob pecuniā:⁊.ff.ad.l.iul.pe.l.iiij.§. penulti.

g ¶ Sacram .vt calices et thuribula que sacra sunt:vt.ē.de re.di.§.nullius.

h ¶ Religiosam. vt ornamēta sepulchrorū.

i ¶ Furati sunt. vel etiā immiscuerūt:ita ꝙ dānificauerunt rempublicā:vt.ff.ad.l. iul.pecu.l.i.

k ¶ Ministeriū.i.adiutorium.

l ¶ Susceperīt.i.ad custodiendum.

m ¶ Deportatōis. deportātur enī. ⁊ nota ꝙ ānquēnio durat becactō:vt.ff.ad.l.iul. pecul.l.peculatī: itē ē ⁊ spālis ī eo ꝙ contra hōdes incboetur vt.ff.ad.l.iul.pecu.l.fi.

n ¶ De plagiarijs.ſō sic dicta: qz orbato pīe filio: vel dño seruo hec lex pīmit orbātem: hz.n. locū qñ aliquis distrahit alienū seruū vel filium:ita ꝙ pater vel dñs nō pōt reabere:vt.ff.ad.l.fal.de pla.l.i. ⁊.l.lege: ⁊.l.cum:⁊.l.pe.§.fi. Itē tenetur q liberū dominē de loco in locū transportat:vt C.ad.l.fal.de pla.l.quoniā.⁊ hoc si dolo facit:nō aliter: vt.ff.ad.l.fal.de pla.l.legis fauiane. Item hac lege tenetur si quis suū ī fuga constitutū vēdat:vt emptio statiz teneat:vt.C.ad.l.fal.d pla.l.in fug.Ac.

o ¶ Interdū.s.maiorē aliquando minorē capitales:cū capitalis alias fit minor alias maior.nā ingenuus nobilis in metallū:ignobilis gladio feritur: seruī vel libertus bestijs subjcitur:vt.C.ad.l.fal.de pla.l.fi.⁊.ff.ad.l.fal.l.fi.in fi. Item q dā ciuilis pena olim īponebatur q cessat hodie:vt.ff.e.l.fi.

p ¶ Iulia.que hz locū in quattuor casibus. Primo si quis dederit dam pecuniam vt aliquē fortiatur bonorē:nō in ciuitate romana.nā ibi cessat hec lex: cū pnceps ibi eligat:vt.ff.ad.l.iul.de ambi.l.i.in princ. Ideo dixi clam:quia palā potest:vt ff.de pollici.l.i.§.i.⁊.ff.de offi.pręsi.l.barbarius. Secō hz locū qñ quis stat in magistratu vltra annū:vt.C.ad.l.iul.de ambi.l.i. Tertio si q̃s ingreditur domus iudicis cognoscētis de cā criminali:vt.ff.ad.l.iul.de ambi.l.i. Itē in quarto siqs iudex nouum vectigal instituerit:⁊ est pena centum aureorū:vt.ff.ad.l.iul.d ambi.l.i. Sed in casu deportatur:quādo scz is idē officiuz ē assecutus:vt.C.ad.l.iu. de ambi.l.i.sed fallit in assessore:vt.C.de assef.l.liceat. Itē in procō sule: vt.ff.de offi.procon.l.antepe.vel dic ibi sex fastidus.i.sex mensibus:qz trīs durabat eius officium.

q ¶ Repetundarū.que habet locū quādo iudex p pecuniā facit aliqd vel omittit: vt.ff.ad.l.iulli.repe.l.i.iij.iiij.v.vi.et.vij. esculentum tamen potest accipere iure veteri:dūmodo nō nimis magnum:vt.ff.de offi.procon.solent.in fi. sed iure nouo non:nisi qū deficeret salarium :vt in aucten.scrip. exempla ꝛc. in medio pme col.pena aūt huius legis est ciuilis in quadruplū:vt.C.ad.l.iul.l.i.crimialis extra ordinē:vt.ff.ad.l.iul.repe.l.iul.§.bodie.

r ¶ De annona.hec lex locū hz quotiēs quis facit vt annona carior fit.⁊ est pena ī eo statuta.xx.aureorū.vt.ff.ad.l.iul.de anno.l.ij.

s ¶ De residuis.et hec lex locū hz qñ aliquid superfuit ex aliqua administratione publica:⁊ ipse in vsum suū conuertit cui erat illa administratio cōmissa:vt.ff.ad.l.iul.pecu.l.n.⁊.iij.§.lege.pena aūt huius legis est in tertia parte quā accepit amplius q̃ hz: qd. P. sic dicit vt esset in qua dupluz. Vel dic amplius tertia pte: qz punitur in simplum ī tertia pte simpli: vt.ff.ad l.iul.pec.l.iiij.§. fz ⁊ qui pecuniā. in fin. maxime qz pene restringēde sūt : vt.ff. de pe.l. interpreta tione.

t ¶ Subijcūt .scz leges pdicte quatuor subijciunt. Vl dic ꝙ loquitur indifinite:vt patet in inferiorib⁹.

u ¶ Eaz.s.legū.nā in contractibus ⁊ alijs que debent de iure fortiri effectū et nō fortiūtur iudicat lex non valere:vt C.de leg.et con.l.non dubiū. Item in criminalibus varie constituuntur pene: quarum quedā sunt ordinarie:que.s. habēt certam penam aliqua lege īductā: vt patz per inl'tas rubricas ff.de publi.iudi.et ī sequentibus. Alie sunt extraordinarie vt.ff.ad turp.l.in pūatis:⁊.ff.de extraord.crimi.l.i.et in sequentibus titulis vsq ad ti.de pub.iud.

x ¶ Summo.i. longiori digito cū quis tāgere potest altius q̃ cū alijs : qui dicitur medicus:alias medius.Ac.

y Per indicē.i.p aliū digitum qui dicitur index. Vel dic et melius ꝙ hec dicta sunt vt sint index sue demonstratio aliorū dicēdo:ſicut et sub gallina ouū dimittitur ad hoc vt ibi alia faciāt oua.⁊ idē ī bis qui aucupantur ad colum bas.

z ¶ Aduentura est.vt.ff.de publi.iudi.per totū librum vsq ad libruz de appellationibus qui sequtur.

cerit: vl signū adulterinū fecerit:seu pserit:expressérit:sciens dolo malo: cuiusq legis pena in seruos vultimū supplicium[a] est:quod etiā in lege de siccarijs et veneficis seruatur : in liberis vero deportatio[b].

¶ Vim cōmittēs cū armis al'q̃ ꝗgine rapiēdo deportabit:si sine armis tertie pīs bonorū publicatōe dānabitur. Sed p vi ꝗgine vel monialem rapiens vel pstās opē capite punitur.

¶ Item[c] lex iulia de vi publica seu priuata aduersus eos exorit q vi vel armatā vel sine armis cōmiserit. sed siquidē armata vis arguat: deportatio ei ex lege iulia de vi publica irrogatur. Si vero sine armis:in tertiaz partē bonorū suorū publicatio īponitur. Si[d] autē per vim raptī virginis ⁊ vidue vl sanctimonialis vel alie fuerit perpetrati:tūc et peccatores ⁊ hi q opes flagitio dederūt capite puniunt: scōm nostre cōstitutionis[e] diffinitionē: ex qua hoc apertius possibile est scire.

¶ Publicā sacrā vel religiosaz rē furto subtrahens ⁊ talib⁹ opē prestans lege iulia peculat⁹ que publica ē capite punit.aliter aūt er ea delicum cōmittens deportabitur.b.d. Areti.

¶ Lex iulia peculatus eos pūit qui publicā[f] pecuniā vel rē sacrā[g] vel religiosaz[h] furati[i] fuerit. sz siqdē ipsi iudices tpe administratōis publicas pecunias subtraxerit capitali animadueršione puniunt[k]:et nō soluz hi: sed etiā q̃ ministerū[k] eis ad hoc exhibuerit: vel q subtractas ab eis scientes susceperiūt[l]. alij vo q in hac legē incidērit pene deportatōis[m] subijcient[k].

¶ Lex fauiana de plagiarijs q̃ qñq̃ pena capitis qñq̃ leuiorē irrogat. Itē lex iulia repetundarū de annona ⁊ de residuis q̃ī diuersas capitis loquuntur:⁊ diuersas penas pterq̃ moris inferunt:⁊ ex eor delictis publica cria indicant. b.d.cū.§. Sunt pterea.vsq ad finē fm Angelū Aretinū supmū doctorē:quez ego Hieronymus Clarius minim⁹ vtriusq iuris doctor suz potissimū secutus in hac additione diuisionuz singulorū titulorū istitutōnū:⁊ ī summarijs suis locis additis p iuuenib⁹ in b⁹ appatu glosarū ac.

¶ Est et inter publica iudicia lex fauia de plagiarijs[n] q̃ interdū capitis penaz ex sacris constitutionibus irrogat:interdū[o] leuiorē. ¶ Sūt pterea publica iudicia: lex iulia d abitu:lex iulia[p] repetūdarū[q] lex iulia d annona[r]: ⁊ lex iulia de residuis[s]: que de certis capitulis loquūtur : et anime quidē amissionem non irrogant: alijs autem pēis eos subijciunt[t]: qui precepta earum[u] neglexerint. Sed de publicis iudicijs hec ex posuimus : vt nobis possibile sit summo[x] digito et quasi per iudicem[y] ea retigisse. Alioquin diligentior eorum scientia vobis ex latioribus digestorum seu pādectarū libris deo propitio aduentura est[z].

[a] Institutionū opus cum summarijs cura summa atq; diligētia castigatum fuit feliciter. Anno domini Millesimo quadringentesimonongesimotertio.xxix. die Marcij.

Rubrice institutionū omnes per alphabetū posite: et ad loca sua per ordinem remisse.

Adoptionibus Fo. x.
Attiliano tutore Fo. xv.
Auctoritate tutor Fo. xvi.
Ademptione legator Fo. xli.
Assignatōne libertor Fo. li.
Acq̃sitōe per arrogatōes Fo. lij.
Actionibus Fo. lxx.
Onor possessiōe Fo. li.
Apitis diminutōe Fo. xliij.
Curatoribus Fo. xvij.
Codicillis Fo. xliij.
Onacōnibus Fo. xxvij.
Duob' reis stipulādi Fo. lv.
Diuisione stipulationum Fo. lvi.
Excusatōne tutor vel curatorum Fo. xviij.
Exheredatōe liberor Fo. xxxij.
Eo cui libertatis causa bona adijciuntur Fo. lij.
Emptōe et venditōe Fo. lx.
Exceptionibus Fo. lxxi.
Aduciaria tutela Fo. xv.
Fideicommissarijs hereditatibus Fo. xlij.
Fideinssoribus Fo. lix.
Radibus cognationum Fo. xlix.
Is qui sunt sui vel alieni iuris Fo. viij.
Heredibus instituēdis Fo. xxxiij.
Heredū qualitate et dēia Fo. xxxvij.
Hereditatibus que abintestato deferuntur Fo. xliij.
Ibis p quos agere possum? Fo. lxix.
Usticia et iure Fo. iij.
Jure naturali gentium et ciuili Fo. iij.
Jure personar Fo. v.
Jngenuis Fo. vi.
Jnofficioso testō Fo. xxxvi.
Jnutilibus stipulationibus Fo. lvi.
Jnterdictis Fo. lxxij.
Jniurijs Fo. lxvij.
Ybertinis Fo. vi.
Lege fusia canina tollenda Fo. viij.
Legitima agnatorū tutela Fo. xiiij.
Legitima patronor tutela Fo. xv.
Legitima parentū tutela Fo. xv.
Legatis Fo. xxxviij
Lege falcidia Fo. xli.
Legitima agnator successiōe Fo. xlvi.
Litterar obligatōe Fo. lix.
Locatōe et conductōe Fo. lxi.
Lege aquilia Fo. lxvij.
Alitari testō Fo. xxi.
Mandato Fo. lxj.
Uptijs Fo. ix.
Noxalib' actōibus Fo. lxix.
Bligationibus Fo. liij.
Bligatōe ex cōsensu Fo. lx.
Obligationibus que ex quasi contractu nascūtur Fo. lxij.
Obligationibus que ex delicto nascuntur. Fo. lxv.
Obligatōnibus que ex quasi delicto nascuntur Fo. lxix.
Officio iudicis Fo. lxxiij
Atria potestate Fo. viij.
Per quas personas nobis acquiritur Fo. xxix.
Pupillari substitutōe Fo. xxxiij
Per quas personas nobis obligatio acquiritur Fo. lxiij.
Perpetuis et temporalibus actionibus Fo. lxx.
Pena temere litigantiū Fo. lxxxij.
Publicis iudicijs Fo. lxxxiij
Uibus ex causis manumittere non licet Fo. vij.
Quibus modis ius patrie potestatis soluitur Fo. xi.
Qui testō tutores dari possunt Fo. xij.
Quibus modis tutela finitur Fo. xvi.
Quibus alienare licet vel nō Fo. xxviij.
Quibus non est permissum facere testamentuz Fo. xxxi.
Quibus modis testamentum infirmatur Fo. xxxv.
Quibus modis re contrahitur obligatio Fo. liij.
Quibus modis tollit' obligatio Fo. lxiij.
Quod cū eo qui in aliena potestate ē negocium gestū esse dz Fo. lxxviij.
Erum diuisione Fo. xx.
Rebus corporalibus et incorporalibus Fo. xxv.
Rescriptionibus Fo. lxxxij.
Atisdatione tutorum vel curatorum Fo. xvij.
Suspectis tutoribus vel curatoribus Fo. xix.
Seruitutibus rusticorum prediorum Fo. xxv.
Singulis rebus per fideicommissum relictis Fo. xliij.
Senatusconsul to tertuliano Fo. xlvij.
Senatusconsulto orficiano Fo. xlviij.
Successione agnatorum Fo. xlviij.
Seruili cognatōne Fo. xlix.
Successione libertor Fo. l.
Successiōibus sublatis Fo. liij.
Stipulatione seruor Fo. lv.
Societate Fo. lxij.
Si quadrupes pauperiem fecisse dicatur Fo. lxxix.
Satisdationibus Fo. lxxix.
Utelis Fo. xiij.
Testamētis ordinādis Fo. xxx.
Usufructu Fo. xxv.
Usu et habitatōe Fo. xxvi.
Usucapionibus et longi temporis prescriptionibus Fo. xxvi.
Uulgari substitutōe Fo. xxxiij.
Uerbor obligatōe Fo. liij.
Ui bonor raptor Fo. lxvij.

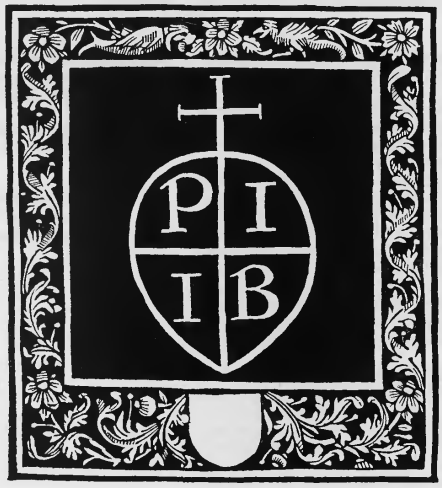

Liber

a ¶ Supplicium. qd interpretat mortē: vt. ff. de pe. l. vlt.

b ¶ Deportatio. deportatio est oium bonoꝝ publicatio. ⁊ sic no. q ex eodē cōmisso plus seruiq̃ liberi puniunt: vt hic: ⁊. ff. ad. l. cor. de fal. l. i § pe. ⁊. ff. sic ex nox. cā aga. l. pe. ⁊. ff. de pe. l. in seruoꝝ. imo ⁊ inter liberos magis puniunt minores q̃ maiores: vt. ff. de incen. rui. nau. l. pedius.

c ¶ Ite lex iulia de vi publica. nota maioritate delicti maiorē penā iponi: vt hic: ⁊. C. ad. l. iul. de vi. l. i. et facit s̄. de interdic. §. q aut. Item hic dānat fit infamis: vt. ff. ad. l iul. de vi pri l. i. i. Rñso.

d ¶ Si aut dixit. s̄ qñ sine vi aliqs cōmiserit. stuprū: vt s̄. eo. §. sed cadē. nūc qñ vi. vel cōtinua cū supiori. pt. §.

e ¶ Constitutōis. vt. C. d rap. vir. l. i.

f ¶ Publicā. s. ciuitatis romāe: nō alterius: vt. ff. de fur. l. ob pecuniā: ⁊. ff. ad. l. iul. pe. l. iiij. §. penul.

g ¶ Sacram. vt calices ⁊ tburibula que sacra sunt: vt. s. d re. di. §. nullius.

h ¶ Religiosam. vt oranīēta sepulchroꝝ.

i ¶ Furati sunt. vel etiaꝝ imiscuerūt: ita q dānificauerūt rempublicā: vt. ff. ad. l. iul. pecu. l. i.

k ¶ Ministeriū. i. adiutoriū.

l ¶ Susceperit. s. ad custodiēdum.

m ¶ Deportatōis. deportatiōis. ⁊ nota q ānquennio durat b actio: vt. ff. ad. l. iul. pecul. l. peculat. Itē ē ⁊ spālis in eo q xra bīdes incbodē: vt. ff. ad. l. iul. pecu. l. fi.

n ¶ De plagiarij. s. ō sic dicta: qz orbato pre filio: vel dño seruo hec lex punit orbantē. hz. n. locū qñ aliquis distrahit alienū seruū vel filiū: ita q pater vel dñs nō pt rehabere: vt. ff. ad. l. fal. de pla. l. i. ⁊. l. lege: ⁊. l. cum: ⁊. l. pe. § fi. Itē tenet qui liberū hoīem de loco in locū trāsportat: vt C. ad. l. fal. de pla. l. quoniā. ⁊ hoc si dolo facit: nō aliter: vt. ff ad. l. fal. de pla. l. legis faulane. Item hac lege tenetur si quis seruū in fuga ostitutū vēdat: ita vt emptio stati teneat: vt. C. ad. l. fal. de pla. l. in fuga. Accur.

o ¶ Interdū. s. maiorē aliquādo minorē capitalem: cum capitalis als sit minor: als maior nā ingenuus nobilis in metallū: ignobilis gladio feritur: seruus vl libertus bestijs subijcitur: vt. C. ad. l fal de pla. l. fi. ⁊. ff. ad. l. fal. l. fi. in fi. Item q̃dā ciuilis pena olim iponebat que cessat hodie: vt. ff. e. l. fi.

p ¶ Iulia. que hz locū in quattuor casibus. Primo si quis dederit clam pecuniā vt aliquē sortiatur bonorē: nō in ciuitate romana. nā ibi cessat b lex: cū princeps ibi eligat: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. in princi. Ideo dixi clam: quia palam pōt: vt ff. de pollici. l. i. §. i. ⁊. ff. de offi. presi. l. barbarius. Secdo hz locū qñ quis stat in magistratu vltra annū: vt C. ad. l. iul. de ambi. l. i. Tertio si quis ingredit domū iudicis cognoscētis de causa criminali: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. Itē in quarto si q̃s iuder nouū vectigal instituerit: ⁊ est pena centum aureoꝝ: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. Sed in casu deportat: quādo. s. is idem officiuꝝ est assecutus: vt. C. ad l iul. de ambi. l. i. sed falsū in assessore: vt. C. de assef. l. liceat. Itez in pcon sule: vt ff de offi. procon. l. antepe. vel dic ibi sex fascibus. i. sex mensibus: qz tm̄ durabatur eius officium.

q ¶ Repetundaꝝ que hz locū qū iuder p pecuniam facit aliquid vel omitt it: vt ff. ad. l. iul. repe. l. iij. iiij. v. vi. ⁊. vij. esculentum tamen potest accipere iure veteri: oūmodo nō nimis magnum: vt. ff. de offi. procō. solent. in fi. sed iure nouo nō: nisi qñ deficeret salarium: vt in auctē. scrip. exempla ⁊c. in medio prime col. pena aū bus legis est ciuilis in quadruplū: vt. C. ad. l. iul. repe. l. i. criminalis extra ordinē: vt. ff. ad. l. iul. rep. l iul. §. h bodie.

r ¶ De annona. hec lex locū hz quotiēs q̃s facit vt annona carior fit: ⁊ ē pena in eo statuta. xx. aureoꝝ: vt. ff. ad. l. iul. de anno. l. ij.

s ¶ De residuis. ⁊ hec lex locū hz qñ aliquid supersuit ex aliqua administratione publica: ⁊ ipse in vsum suū cōuertit cui erat illa administratio cōmissa: vt ff ad. l. iul pecu. l. ij. ⁊. iij §. lege. pena aūt huius legis ē in tertia parte quā accepit amplius q̃ hz: qō D. sic dicit vt esset in q̃druplū. Vel dic amplius tertia parte: qz punitur in simpli: ⁊ in tertia pte simpli: vt. ff. ad l. iul. pec. l iiij. §. fi ⁊ qui pecuniā. in fin. maxime qz pene restrigēde sunt: vt. ff. de pe. l. interp̄tatione.

t ¶ Subijciunt. s. leges pdicte quattuor subijciūt. Vl die q loquitur indifinite: vt pt̃z in inferioribus.

v ¶ Eaz. s. legū. nā l cōtrachbus ⁊ alijs que debent de iure sortiri effectuꝝ ⁊ nō sortiun tiudicat lex non valere: vt. C de leg. ⁊ con. l. non dubium. Itē in crimina l. bus varie ostituūtur pene: quarum quedā sunt ordinarie: que. s. habēt certam penam aliqua lege inductā: vt pt̃z q multas rubrical ff. de pub iudi. ⁊ in sequentibus. Alie sunt extraordinarie: vt. ff. ad turp. l. in p̄na is: ⁊. ff. de extraord. crimi. l. i. ⁊ in sequētibus titu. vsq̃ ad ti. de pub iud.

x ¶ Summo. s. lōgō digito cū q̃ q̃s tāgere potest alū q̃ cū alijs: qui dicitur medicus: als medicus. Accur:

y ¶ Per indices. i. p alium digitum qui dicitur index. Vel die ⁊ melius q̃ hec dicta sunt vt sit index siue demonstratio aliorum dicendoꝝ: sicut ⁊ sub gallina omnium dimittitur ad hoc vt ibi alia faciat oua: ⁊ idem in his qui aucupantur ad columbas.

z ¶ Aduentura est. vt. ff. de pub. iudi. per totū librum vsq̃ ad librum de appellationibus qui sequitur.

cerit: vl signū adulterinū fecerit: scul pserit: expresserit: sciens dolo malo: eiusq̃ legis pena in seruos vltimum supplicium[a] est: quod etiā in lege desiccarijs et veneficijs seruatur: in liberis vero deportatio[b].

¶ Cum pmittēs cū armis alr q̃ ꝗginē rapiēdo deportabit fi sine armis tertie ptis bonorum publicatōe dānabit. Sz per vim virgines vel monialē rapiēs vel pstans opē capite punit.

¶ Itez[c] lex iulia de vi publica seu priuata aduersus eos exorit q̃ viz vl armatā vel sine armis cōmiserit: ſz siq̃ dez armata vis arguat: deportatō ei ex lege iulia de vi publica irrogatur. Si ꝯo sine armis: in tertiā partē bonorū suoꝝ publicatio iponit. si[d] autē per vim raptus virginis ⁊ vidue vel sanctimonialis vel alie fuerint perpetrati: tūc et peccatores et hi qui opē flagitio dederunt capite puniuntur: secundum nostre cōstitutionis[e] diffinitionem: ex qua hoc apertius possibile est scire.

¶ Publicā sacrā vel religiosam rē furto sōtra beris ⁊ talibus opē pstans lege iulia peculat[f] que publica est capite punit. alr aūt ex ea delictū cōmittens deportabitur. b. d. Aret.

¶ Lex iulia peculatus eos punit qui publicaz pecuniā vl rē sacrā[g] vel religiosam[h] furati[i] fuerit. ſz siqdē ipi iudices tpe administratōis publicas pecunias subtraxerit capitali animaduersione puniunt: ⁊ nō solū hi: ſz ēt q̃ misteriū[k] eis ad hoc erbiuerit: vel q̃ subtractas ab eis sciēter susceperū[l]. alij ꝯo q̃ in hac lege īciderit pene deportationis[m] subijcientur.

¶ Lex fauiana de plagiarijs q̃ qñq̃ penā capitis qñq̃ leuiorē irrogat. Itē lex iulia repetundaꝝ de ānona ⁊ de residuis q̃ in diuers capitis loquunt: ⁊ diuersas penas pter q̃ mortē inferūt: ⁊ eorū delictis publica cria iudicant b d. cū. § Sūt pter ea. vsq̃ ad finē sm Ange. Aretinū supremū doctorē: quē ego hieronymus Clarius minimus vtriusq̃ iuris doctor suꝝ potissimū secutus in hac ad ditōne diuisionū singulorū titulorū instōnū: ⁊ in sūmarijs suis locis additis, p iuuenis in b apparatu glosay. Ac.

¶ Est et inter publica iudicia lex fauiana de plagiarijs[n] q̃ interduꝝ capitis penas ex sacris constitutionibus irrogat: iterdū[o] leuiorē. ¶ Sunt pter ea pblica iudicia: lex iulia de ābitu: lex iulia[p] repetundaruꝝ[q]: lex iulia de ānona[r]: ⁊ lex iulia de residuis[s]: q̃ de certis capitulis loquunt: ⁊ anime quidem amissionē non irrogāt: alijs autem penis eos subijciunt[t]: qui pecepta earum[u] neglexerint. Sed de publicis iudicijs hec exposuimus: vt nobis possibile sit summo[x] digito et quasi per indicem[y] ea tetigisse. Alioquin diligentior eorum scientia vobis ex latioribus digestorum seu pāductarum libris deo propitio aduentura est[z].

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le 24 avril 1494, moins d'un mois après, paraissait une autre édition du même livre, calquée page pour page et ligne pour ligne sur la précédente. On n'a qu'à comparer les fac-similés de la même page dans les deux éditions pour voir qu'elle est un peu moins longue dans le tirage du 24 avril (voir p. 225), et que certains mots ne sont pas divisés de la même manière, ou bien encore que les abréviations diffèrent entre elles.

Folium .I.

¶ Incipit ratōnale diuinorū officiorū editū per Reuerendissimū in xpo patrē ⁊ dominū: dominū Guilielmū durantī: dei et apostolice sedis gratia presulē Mimatensi. qui composuit speculum iuris et patrum pontificale.

Uecūq; in ecclesiasticis officijs: reb' ac ornamentis ꝓsistūt diuinis plena sunt signis: atq; mysteriis: ac singula sūt celesti dulcedine redundātia. si tū diligentem habeāt inspectorē qui nouit mel de petra sugere: oleūq; de durissimo saxo. Quis tamē nouit ordinem celi: et ratōes ipsi' ponet in terra? Scrutator quippe maiestatis oppimetur a gloria. Siquidē puteus altus est ⁊ in quo aquam hauriā nō habeo: nisi porrigat ille qui dat oībus affluenter: et nō ip̄ operat: vt inter medium montū transeuntē hauriam aquā in gaudio de fontib' saluatoris. Ꝛ igitur non olim que a maioribus tradita sunt ratio reddi possit. ff. de legi. l. non omniū. xxiij. questi. iiij. nabuchodonosor. in princi. quia tamen quod in his ratione caret extirpandum est. lxviij. distin. cor episcopi. xij. distin. omnia. iccirco ego guilielm' daranti sctē mimatēsis ecclesie sola dei patientia dictus eps pulsans pulsabo ad ostium si forte clauis dauid apire dignetur: vt me introducat rex in cellam vmariā in qua mihi supernū demōstretur exēplar: quod Moysi fuit in monte mōstratus. quatenus de singulis que i ecclesiasticis officijs. rebus aut ornamentis cōsistunt. quid significēt et figurent eo valeam reuelāte clare ⁊ aperte disserere et rōnes ponere: qui linguas īfantiū facit disertas: cuius spirit' vbi vult spirat: diuidens singulis prout vult. extra renunt. nisi. ad laudem et gloriam trinitatis. ¶ Sane hic sacramenta pro signis accipimus seu figuris: q̄ siquidem figure non sunt virtutes sed virtutū signa: quibus tanq̄ scripturis vtentes docentur. Signor autē alia sunt naturalia: alia positiua: de quo ⁊ quid sit sacramentū dicetur in quarta parte sub septima particula canonis. super verbo mysterium fidei. ¶ Sacerdotes igitur et prelati ecclesie quibus datum est noscere mysteria: put in Luca habetur: ⁊ sacramentorū portatores et dispēsatores existunt. xliij. di. dispensatio. sacramenta intelligere ⁊ virtutibus que per illa significātur fulgure debēt: vt ex eorum luce ceteri similiter illuminentur. alioquin ceci sunt et duces cecorū. extra de renūci. nisi. Iuxta illud ꝓpbeticum. Obscurentur oculi eorum ne videant. xxxvij. di. §. itaq; Sed ꝓbdolor ipi bodie vtplurimū de his q̄ vsu quotidiano i ecclesiasticis cōtractant rebus et ꝓferunt officijs. quid significent ⁊ q̄re instituta sunt modicū apprehendunt: adeo vt impletum esse ad litteram illud ꝓpbeticū videatur: ⁊ erit sicut populus: sic sacerdos. Isa. xxiiij. Ferentes siquidem panes ꝓpositionis ad mensam domini atq; mysteria que neq; intelligunt neq; vident: tantū inde nimirū iusto dei iudicio habituri: ꝗtum ⁊ iumenta panes ad vsum portantia alior. De qua ignorantia rationē reddituri sunt i die vindicte et ire quādo quidē cedri paradisi tremebūt. quid ergo faciet virga deserti? eis essi per ꝓpbetam dicitur. Ipsi vero nō cognouerūt vias meas quibus iurau in ira mea si introibunt in requiē meam. ¶ Siquidem liberalium atq; quariū libet artium ꝓfessores nude forte et incolerate i illis plerūq; cōtenta satagunt causis ⁊ rationibus vestire fulcire atq; colorare. Pictores quoq; ac quilibet mechanici seu opifices in quibussibet operum suorum varietatib' student verisimiles rationes ⁊ causas reddere ⁊ in promptu habere. Sed et ꝗz ipsas mundanas leges turpe est patritio ⁊ causas tractanti ignorare ius in quo versatur. ff. de ori. iui. l. ij. §. post hos. Verum licet sacerdotibus scientia sit valde necessaria ad doctrinam. extra de bere. cum ex iniuncto. xxxviij. distincti. sedulo. non est tamen simplicibus sacerdotibus etiā a scolasticis detrahendum. xxxviij. dist. q̄uis. Iuxta illud Dijs non detrahes. vnde fm Augusti. non irridebunt si forte aduerterint aliquos antistites et ministros ecclie: vel cū barbarisinis et soleocismis deum inuocare: vel

a iiij

Le jour même que nos imprimeurs terminaient cette réimpression, ils publiaient le *Rationale divinorum officiorum*, de Guillaume Durand.

Cette édition reproduisait un texte revu et corrigé par Boneto Locatelli, prêtre originaire de Bergame, établi imprimeur à Venise dès 1486, qui avait donné, le 7 avril 1491, une édition réputée excellente de cet ouvrage. Voici l'achevé d'imprimer de l'édition lyonnaise, où Perrin Le Masson est nommé avec ses deux compagnons ou associés, et qualifié d'homme distingué (*egregius vir*), comme à la fin du Térence :

¶ Finit rationale diuinorum officiorum: quod antea mil le locis deprauatum: obnixa elucubratiõe magistri Bone ti de locatellis bergomẽsis correctum est: et Impressum per egregium virum dõm Perrinum Lathomi: Bonifacium Johãnis: et Johãnem de villa veteri: socios. Anno salutifere incarnationis. M.cccc.xciiij. Die. xxiiij. Aprilis.

Le colophon donne bien la date, mais ne mentionne pas le lieu de l'impression. Le bibliographe Panzer, croyant de bonne foi que Boneto Locatelli, dont il venait d'énumérer les impressions faites à Venise dans les pages précédentes de ses *Annales typographici*, avait été correcteur quelques mois après dans l'atelier de Perrin Le Masson et ses associés, a affirmé que ces derniers avaient exercé dans la cité des Doges. Il a ainsi rédigé d'une façon inexacte[1] ledit colophon, en y ajoutant de sa propre autorité, sans le placer entre parenthèses, comme il aurait dû le faire, le mot *Venetiis*, qui n'existe pas dans l'original, ainsi qu'on peut s'en assurer d'après le fac-similé reproduit ci-dessus. Cette fausse interprétation a été la source d'une erreur qui s'est propagée et a été répétée depuis par tous les bibliographes, sauf par M. Proctor, à l'esprit plus clairvoyant[2].

Panzer a commis une erreur plus grave encore en attribuant à Le Masson et à ses associés une impression qu'il indique comme se trouvant dans la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Lilienfeld, en Basse-Autriche, et dont il a créé de toutes pièces le libellé d'achèvement. Ce livre est ainsi décrit immédiatement après l'autre : *Avicenna de animalibus per magistrum Michaelem*

[1] ANNALES TYPOGRAPHICI *ab artis inventæ origine ad annum MD.*, t. III, p. 363, n° 1858; ouvr. cité.

[2] « The supposed press of Perrin Lathomi at Venezia appears to be entirely mythical. » (*Index to early printed books*, p. 613; ouvrage cité.) — Castellani, qui aurait dû s'assurer si Perrin Le Masson et ses associés s'étaient réellement établis à Venise, en faisant les recherches nécessaires dans les archives, a copié Panzer sans contrôle et les a mis au rang des imprimeurs vénitiens. (Voir *La Stampa in Venezia dalla sua origine alla morte di Aldo Manuzio seniore*, ragionamento storico di Carlo CASTELLANI, prefetto della Bibliotheca di San Marco, con appendice di documenti in parte inediti; F. Ongania editore, coi tipi dei successori M. Fontana. Venezia, 1889, in-8°, p. XLIII.)

Scotum de arabico in latinum translatus. Impressum per Perrinum Lathomi, Bonifacium Joannis et Joannem de Villa Veteri socios in urbe Veneta, 1494, in-fol.

Vérification faite, toute la phrase, à partir du mot *Impressum*, n'existe pas, la date non plus. Le livre n'est autre, ainsi que nous nous en sommes assuré, qu'une édition sans date, ni nom d'imprimeur, que Panzer a attribuée, nous ne savons pourquoi, à Venise, et qui est exactement décrite dans Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° *2220) et par Mlle Pellechet (n° 1672). Il s'en trouve des exemplaires à la Bibliothèque Mazarine et ailleurs[1].

Le 23 août 1494, Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille publiaient un Bréviaire romain, petit in-octavo, à deux colonnes, imprimé en rouge et noir, qu'ils signaient de leurs trois noms, mais sans indiquer à la fin la ville où il était imprimé : *Breviarium ad usum Romane ecclesie peroptime ordinatum ac diligenti cura castigatum finit feliciter. Impressum per egregium virum dominum Perrinum Lathomi, Bonifacium Johannis et Johannem de Villa Veteri socios, anno Salutis* M CCCC XCIIIJ, *die* XXIIJ *Augusti.*

Cette impression, qui nous est passée par les mains, n'est pas indiquée par les bibliographes.

Ce titre de *vir egregius*, avec le titre de *dominus* au lieu de *magister*, qu'on voit plutôt donné aux imprimeurs, nous fait supposer que Perrin Le Masson n'était pas homme de métier, qu'il était plutôt *vir commendabilis*, comme on a appelé Buyer, c'est-à-dire un personnage riche et influent, et qu'il n'était que commanditaire de l'imprimerie, à l'exemple des frères Buyer. Il ne figure pas dans les rôles d'impôt, tandis que *Bonnet l'imprimeur*, son associé, est seul en nom à partir de 1485. Nous n'avons pu remonter plus haut, les

[1] Le catalogue de la Bibliothèque du couvent de Lilienfeld est conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne. Nous avons écrit au Directeur de cet établissement pour le prier de vouloir bien faire des recherches afin de retrouver le livre cité par Panzer ou tout au moins nous en donner détail d'après l'ancien catalogue. Il nous a été répondu par la lettre suivante :

Vienne, le 7 juin 1901.

« Monsieur,

« La Direction de la Bibliothèque de la Cour impériale et royale de Vienne a reçu votre aimable communication du 3 du mois courant et s'empresse de vous faire part que vous aviez parfaitement raison de douter de l'exactitude des indications de Panzer (III, 364). Il est vrai que C. Hanthaler, dans son catalogue très consciencieusement dressé (Ms. 12452), avait rangé l'édition en question parmi les incunables de l'an 1494 (p. 66 du ms.), mais en ajoutant : *Anni porro et loci atque typographi nullum omnino indicium. Prodiisse tamen hoc volumen e prelo Italico, et hoc, vel proximo quopiam anno, seu praeunte seu insequente tenor litterarum me dubitare vix sinit.* La description donnée par Hanthaler est, du reste, complètement d'accord avec celle de Hain, n° 2210. »

maîtres imprimeurs de Lyon n'étant pas taxés comme maîtres de métiers avant cette date.

Six semaines environ avant le *Breviarium Romanum*, la société que dirigeait Perrin Le Masson avait terminé l'impression d'un gros volume in-folio, à deux colonnes, le Dictionnaire ou *Catholicon*, de Jean Balbi, de Gênes, qui est daté du 4 juillet 1494 et à la fin duquel il est dit positivement, cette fois, que le livre a été imprimé à Lyon : *Impressum Lugduni, per egregium virum dominum Perrinum Lathomi, Bonifacium Johannis et Johannem de Villa Veteri socios, anno Salutis* M CCCC CXIIIJ.

De littera Z ante O

¶ Zios vel zius dicitur quidam mensis. s. maius.
¶ Zizania. hoc zizanium nij. ⁊ hec zizania zizanie seges vel herba p uersa: scilicet lolium: ut dicunt. Et quandoq; ponitur pro sorde omnium segetum.

Z ante O

¶ Zodiacus ci. grece latine aialia vel signa significat. vnde hic zodiacus ci. penul. cor. animalis circulus: vel signifer: quia in eo sunt duodecim signa nominibus animalium nuncupata: quia sol intrans illa signa ꝓpietates animaliuz sortitur. Uel q; stelle signorum in figuris animalium dispposite sunt. vnde zodiaceus cea. ceu. Ista autem sunt nomia duodecim signor zodiaci. Aries. Taurus. Gemi. Cancer. Leo. Virgo. Libra. Scorpio. Sagittarius. Capricorn⁹. Aquarius. Pisces. Et dicitur sol intrare arietem quindecimo kalendas aprilis. Unde versus. Zodiacum signa: totum claudunt duodena.
¶ Zona ne. est cingulum ⁊ proprie latum. vnde ⁊ zona dicitur lata portio terre calida uel frigida uel temperata ex ꝓpinquitate uel remotione: uel nimia ꝓximitate solis. Unde zonarius ria. riuz. ad zonas ptinens: uel zonas faciens. ⁊ pdu. zo. Esopus. Arborez sonat stipulus ⁊ vimine truncat.
¶ Zonella le. dimi. parua zona.
¶ Zonifragiu gij. i. fractio zone. Et componitur a zona ⁊ frango uel fractio.
¶ Zonula le. dimi. parua zona.
¶ Zorobabel apud hebreos et tribus integris nominibus dicitur esse compositum. zo iste. ro. magister. babel ꝓprie babyloniam sonat. Et efficitur nomē zorobabel. i. iste magister de babylone. In babylone enim ortus est: vbi princeps gentis iudee extitit. ⁊ acuit vltimam.
¶ Zoticus ca. cum. i. vitalis. ⁊ cor. penul.
¶ Zomus ma. mum. i. viuax uel viuidus.

¶ Conclusio.

Omensas omnipotenti deo patri ⁊ filio ⁊ spirituisancto gratiarum referimus actiones. Qui nostrū catholicon ex multis ⁊ diuersis doctor texturis elaborratum atq; contextū. Licet per multa annorum curricula in millesimo ducētesimo octuagesimo sexto. dñi nonis martij ad finez ꝓsq; perduxit. Pro quo hoc solum mihi admodum necessarium a vobis humiliter deposco fratres ⁊ domini mei: inquantum peccatores fratres mei: inquantum domini iusti mei: quatenꝰ ꝓ me peccatore philocalo: tamē a deo preces porrigere velitis: vt vestrarum precum interuentu omnium meorꝰ a deo percepta peccatorum venia. Ad terrā apostolicam: ad terram elysiaz. i. extra lesionem positam: ad paradisi videlicet gaudia vna vobiscum valeā peruenire: vbi regnat eramussim dominus noster iesus xpus dei filius benedictus: in cuius nomine flectitur omne genu: celestiuz: terrestrium: ⁊ infernor. Cui est honor ⁊ gloria: ⁊ magnitudo ⁊ magnificentia: virtꝰ ⁊ potestas: regnū ⁊ imperium in secula seclorꝰ. Amen.

Z ante O

¶ Catholicon fratris Iohannis ianuensis ordinis predicatorum summa cū diligētia castigatuz finit feliciter. Impressum Lugduni per egregium virum dñm Perrinum Lathomi. Bonifacium Iohannis. ⁊ Iohannez de villa veteri socios. Anno salutis. OD. cccc. cxiiij. Die. iiij. Julij.

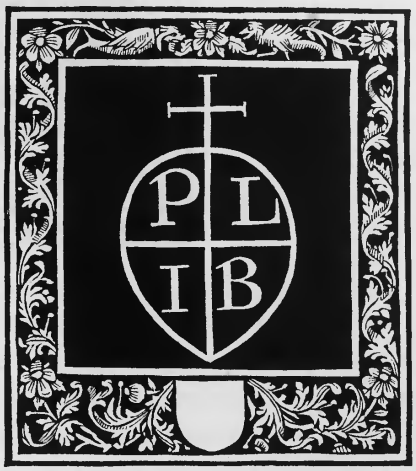

Après cette démonstration, il n'est plus possible d'admettre que Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille aient monté un atelier

à Venise en 1494, en même temps qu'ils imprimaient avec les mêmes caractères dans la ville de Lyon. Tous les livres qui portent la marque de ces imprimeurs, que le lieu d'impression soit mentionné à la fin ou qu'il n'ait pas été indiqué, sont sortis de presse à Lyon, et non ailleurs. Telle est notre conclusion.

Le 4 février 1494 (1495 n. st.), nos imprimeurs rééditaient le recueil des *Auctores octo,* imprimé deux ans auparavant, le 27 août 1493.

Auctores octo opusculorũ cũ cõmẽtarijs diligẽtissime emẽdati. videlicet
Catonis
Theodoli
Facetj
Cartule: alias de contemptu mundi
Thobiadis
Parabolarum Alanj
Fabularum Esopj
Floretj.

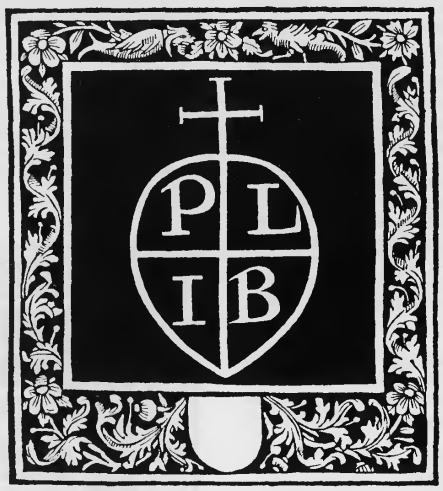

Comme dans l'édition précédente, le lieu d'impression et la date sont seuls indiqués; les imprimeurs ne sont pas nommés, mais on voit sur le titre la marque qui appartient à l'association. Elle est en tous points semblable à celle que nous avons reproduite à la page précédente, qui se trouve à la fin du *Catholicon,* livre signé de leurs trois noms.

Si l'on examine la marque qui se trouve en tête des *Auctores octo* de 1493, et que l'on voit également à la fin de l'*Institutionum opus* de la même année

(voir p. 220 et 224) en la comparant avec celle du *Catholicon* (voir p. 230) et des *Auctores octo* du 4 février 1494 (v. st.) reproduite ci-contre, on y remarquera une légère modification. Primitivement, les initiales P. I. et I. B. pouvaient s'interpréter de la sorte : P, par *Petrus, Perrinus* (Pierre ou Perrin); I, par *Ioannes* (Jean, de Villevieille); I et B, par *Ioannes Bonifacius* (Jehan Boniface). A partir des premiers mois de l'année 1494, la première lettre I est prolongée par un trait à sa base, qui forme ainsi un L. Les initiales P. L. signifient alors plus clairement PERRINUS LATHOMUS; la seconde lettre I s'applique indifféremment à IOHANNES (DE VILLA VETERI) ou à son autre compagnon, et B à BONIFACIUS[1]. La retouche faite à cette lettre indique ainsi une date postérieure à 1493 pour les livres non datés.

La deuxième édition des *Auctores octo,* dont nous reproduisons ci-dessous la dernière page, est imprimée avec les mêmes caractères que la première et porte l'indication de Lyon comme lieu d'impression :

Floreti.

nis:vt catbenis ⁊ penis eternis erepti:post presentis vite cursum ascendere possimus sursuz: et ibi deũ videre:velut felices perpetuo illic stare.Quod nobis prestare dignetur ille a quo cũcta procedũt. Qui viuit ⁊ regnat per seculorum secula amen. ¶ Nota q celum ꝓm philosophuz secũdo celi ⁊ mũdi ē corp⁹ primũ natura simplicissimũ:incorruptibile:solidũ:subtilissimũ:quãtitate maximũ:qualitate lucidũ:diaphaneitate spericuz:materia purissimũ:figura perspicuũ:locũ superemũ creaturarũ in se ꝓtentiuũ.Et diuiditur in decẽ celos:vt visum est.¶ Īstrue.[Eli sunt deni].i.decem [referendi].i.declarandi[corde fideli.Luna stat in primo celo:q̃]p ⁊[mercurius in secũdo:ac]p ⁊[venus stat ī terno].i.in tertio celo [sol vult lucescere].i.lucere[quarto]celo[mars]ille planeta[nitet].i.splẽdet [in quinto : ꝗ iupiter nitet sexto ordine.saturnus situatur].i.ponitur[septimo].i.in septimo celo[alto.reuelo tibi stellas eē in octauo: q̃]p ⁊[crystallinũ celũ serenũ].i.clarũ[luce,stat sup istos.Paradisus fulget in olympo].i.in celo[empireo sic dicto:summo].i.altissimo[in quo]empireo[cũcta bõa sunt incerta fine defectu.deitas trina] .i.triplex in personis:videlicet[regnat hic].i.in illo celo [digna super oia mater regina virgo benigna astat].i.presens est sibi.[Agmina nona].i.nouẽ sunt[inde].i.postea[triplici ierarchia]chorose: videlicet[distinctio sũma].i. supma[dat cherubin serapbin:q̃]p ⁊[thronos].i.illos ordines[dominãs seu ordo dominationũ princepa].i.ordo principatũ[atq̃]pro ⁊[potestas simul]sunt supple[in medio].i.media ierarchia[virtutes archangeli:atq̃]p ⁊[angeli sistunt].i.stant post priores ierarchias ⁊ ordines[homines grati deo sunt associati his]ordinibus[iurta].i.secundũ[promerita data sibi in ꝑsenti vita] homines inquã[laudantes cetum].i.societatem[respicientes semper dñm.diues honoratus tutus liber satiatus:clar⁹:agilis:subtilis:nõ fit passibilis]talis saluatus supple[cernit:q̃]p[⁊[amat deũ:⁊ fruitur sanctis:⁊ tenet ip⁹ deũ.gaudet sic.psallit].i.cantat:⁊[laudat]deũ:⁊[quiescit fine fine.Q q̃].i.quãtũ[sunt ditati beati in sede celi.Sunt honorati semper.sunt glorificati summe.Ergo poscamus celica].i.celestia [et teneam⁹ cursum rebus mundanis:q̃]pro et[vanis spretis:vt deus faciat nos scãdere sursum protectos a penis atq̃]pro ⁊[catbenis post cursum mundi:ac]pro et[videamus semper ibi eum:velut].i.sicut nos[optamus]ille[Qui]scilicet deus[dat cuncta bona det nobis hec dona pia]Amen.

Auctores octo opuscolorum cum commentarijs diligentissime emendati:videlicet:Catbonis:Theodoli:Faceti: Cartule alias de contemptu mundi:Thobiadis:Parabolarum Alani:Fabularum Esopi : necnon Floreti finiunt feliciter. Impressi Lugduni.Anno domini.M.cccc.lxxxxiiij.die.xvi.Februarij.

[1] Cette marque a été longtemps une énigme. Silvestre l'a classée sous le n° 589 de son recueil parmi les inconnues. Péricaud avait cependant deviné en partie l'interprétation des initiales. « Les deux premières initiales, disait-il, sont probablement celles de *Petrus* (sic) *Lathomi,* et les deux autres celles de *Iodocus Badius.* » Kristeller (*Die Italienische Buchdrucker und Verlegerzeichen*, p. 91), induit en erreur par Panzer, a mis la même marque sous le n° 240 des marques des imprimeurs de Venise.

A partir de 1494, nos trois imprimeurs associés ont introduit dans leurs livres d'élégantes initiales ornées sur fond noir, grandes ou petites, gravées sur bois.

Les plus grandes, employées principalement dans le *Catholicon* de juillet 1494, sont d'un beau style et figurent des feuillages et des fleurs.

Les plus petites, dispersées dans les différents livres que nous venons de citer, sont ornées de sarments de vigne avec grappes de raisin, de branches et de fleurs de chardon, de marguerites, de coquelicots et autres fleurs des champs, qui s'enroulent autour de la lettre.

Nous reproduisons ci-après l'alphabet des grandes lettres ornées, que nous faisons suivre des diverses variétés des petites lettres et groupées par genre, autant que possible.

ALPHABET DES GRANDES LETTRES ORNÉES

DE L'ATELIER DE LE MASSON ET SES ASSOCIÉS

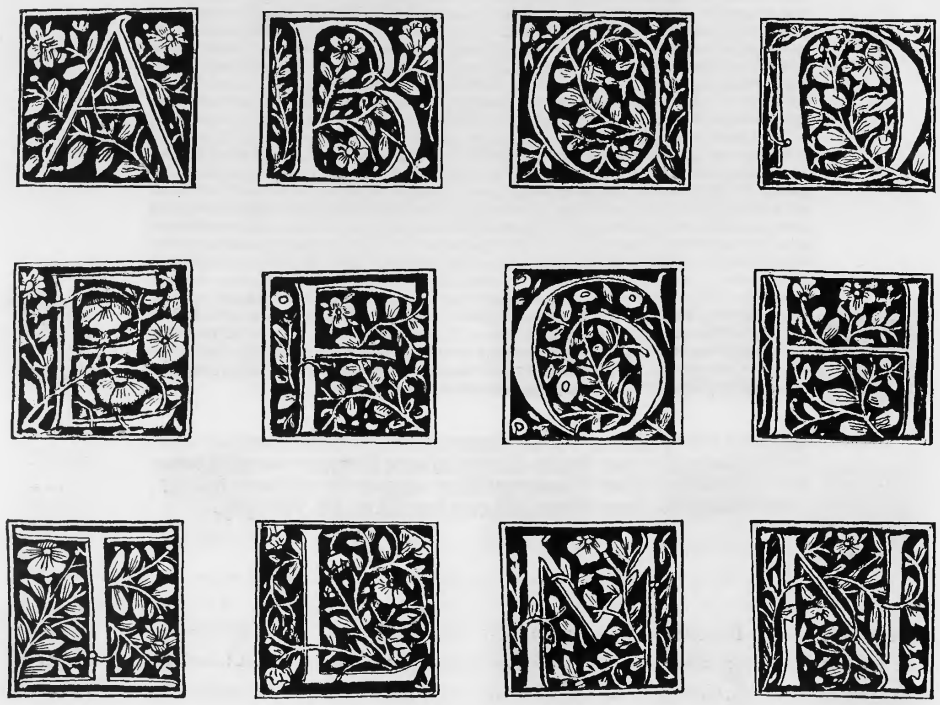

ALPHABETS DES PETITES LETTRES ORNÉES

DE L'ATELIER DE LE MASSON ET SES ASSOCIÉS

IMPRIMERIE NATIONALE.

30.

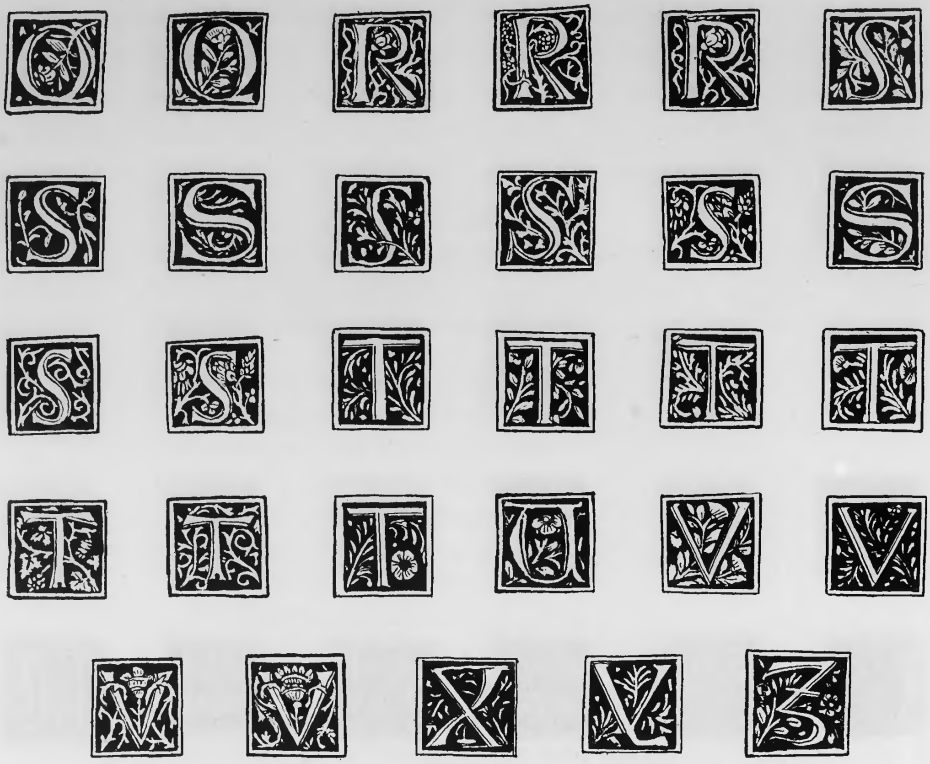

LETTRES MOYENNES ORNÉES

DE L'ATELIER DE LE MASSON ET SES ASSOCIÉS

En 1495, le 27 novembre, Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille terminent la réimpression des Comédies de Térence, accompagnées de l'explication familière à la portée des écoliers (*Guidonis Juvenalis in Terentianas Comedias familiarissima interpretatio*), qu'ils avaient éditées une première fois au commencement de l'année précédente.

Comedia.VI.

mutio mutis.ꝛ tunc ē sensus mutito.i.celato taceas occultes.secretū teneas illō qō factū ē.Nāᵗterdū mutire vt vult Dona.significat tacere nihil facere nec dicere vñ et mutos dicimus. Interdū mutire vt festus inquit significat loqui. Ennius palā mutire doī plebeio piaculū ē.Bac.Placꝫ mihi ꝯ qō faciuꝫ ē nō fieri notū.ſ. oībus itidē.i.ſikᵗ vt.i.ſicut ī alijs comedijs fieri ſolet vbi.i.ī qbᵒ comedijs omēs reſciſcūt.i.pᵒ factū ſciīt oīa q̄ facta ſūt.Hic.i.in hac comedia vl'i hac re bi q̄s par fuerat.i.de cuerat reſciſcerē i.ueire ī cognitionē facti ſcīt q̄d actū ſit.ſed ſili quos non eē equū ſcire q̄d factū ſit neqꝫ reſciſcēt.i. nō cognoſcent ex alio neqꝫ ſcient p ppriā opinionē ſmo etiaꝫ.i.ſed etiā dabo.i.dicam vel ſuggerā at qꝫ ſuppeditabo.q̄.i.quō vel vnde credas hoc factū. facilius occultari.i.celari.Myrbina dixit ita pbidippo tuo ſocero ſe habuiſſe fidem.i.veritatē vel pbationē an adhuc receptarē te meo iureiurādo.i. meo ſacramēto: et pptereaq: ſcluit veritatē dixit te eſſe purgatuꝫ.i.excuſatum ſibi.i.apud ſe. Pā.Optime eſt.i. optime res ſe hꝫ et ſpero hāc rem eē eventuraꝫ nobis ex ſnia.i.ad votū.Par.Oberes.ſ.pā.ne.i.vtrū hꝫ.i.pmittit conditur mihi me parmenonem ſcire hodie ex te.i. a te.quid boni i.qō bonū fit qō feci:aut q̄d iſtud eſt qō vos agitis.ſ. loquimini vl' tractatſ. Pā.nō hꝫ tibi ſcire.Par. tñ ſuſpicor.i.conjecto aliquātulū q̄d ſit.Deinde ſubdit verba cogitātis apō ſe.egon.i. vtꝫ ego feci ſup.hunc pam.reducem ab orco in lucē vt prius dictuꝫ eſt quo pacto.i.quō.hec feci.Pā.O parmeno tu neſcis q̄tuꝫ hodie pfueris mihi et neſcis ex q̄ta erūna.i.miſeria extraxeris.i.eduxerſ.eripueris me.Par. Immo vero.i.ſed certe ſcio q̄tuꝫ pfuerim tibi nec i.nō feci hec.i.tibi nō pfui impruдēs.i.īcōſiderat? p iprudētiā cū non cogitarē tibi pdeſſe.Pā.ego ſatis ſcio iſtud vꝫ te feciſſe pſulto.vt mihi pdeſſes.Par.an.q̄cq̄.i.aliquid pterea temere.i.incōſulte pmenonē.i.me.i.an pmeno aliquid temere ignoret. Nam hec res preterit me ſignificat me hāc rē ignorare.An ergo parmeno aliquid ignorat qō vſus fit id eſt vtile ſit vel opᵒ ſit facto id ē facere.ablūs participij pro ifinitio: vt Saluſtiᵒ.Natura facto opus eſt:facto pro facere. Pā.O Parmeno ſequere me intro in domū. Par. Sequor te. Deinde ad ſpectatores dicit equidē hodie feci imprudēs.i.nō ſuſpicās me id facere plus boni q̄ vnq̄ fecerim ante hunc diē.i.ſciēs.i.conſulto cogitato dedita opera ſeu de induſtria. Valete diſcedite cū ſanita te et plaudite.i.gratulamini poete et actoribus.Ego Calliopius partiū poete defenſor recenſui id eſt diligenter recognoui hanc comediam ꝛcē ſure mee iudicium adhibui illi.

Placet nō fieri hoc itidē vt ī comedijs:oīa oēs vbi re ſciſcūt.Hic quoſ par fuerat reſciſcere ſciūt.Quos aūt ñ ē equū ſcire neqꝫ reſciſcēt:neqꝫ ſciēt.B.Immo ēt q̄ hoc occultari poſſe facilius credas dabo.Myrbina ita pbidippo dixit iureiurādo meo ſe fidē habuiſſe: et pptereа te ſibi purgatū. Pā.Optie ē ſperoqꝫ hāc reꝫ euēturā nobis ex ſnia. P.bere hꝫ ne me ſcīr ex te hodie q̄d ſit:qō feci boni.aut q̄d iſtuc eſt qō vos agitis? Pā. Nō licet. Par. Tñ ſuſpicor:egō hūc ab orto mortuum quo pacto? Pā. Neſcio pmeno quātum hodie pfueris mihi: ꝛ ex quāta erūna me extraxerſ. Par. Immo vero ſcio:neqꝫ hoc īprudēs feci. Pā. ego iſtuc ſcio. Par. An temere quicq̄ pmenon ꝛ pretereat:qō facto vſus ſit? Pā. Sequere me ītro pmeno. Par. Sequor. Eq̄dē plus hodie boni feci īprudēs:q̄ ſciēs ante hūc diē vnq̄. Valete ꝛ paudite. Calliopius recenſui.

Guidonis Juvenalis in Terētianas comedias familiariſſima interpretatio finit feliciter. Lugduni. Anno ſaluſ. M.cccc.xcv.die.xx vij. Nouembris.

Cette réédition est faite, page pour page et ligne pour ligne, sur la précédente, sauf quelques légères différences dans la composition, pour les coupures et les abréviations de certains mots. Elle est imprimée avec les mêmes caractères, de deux grandeurs différentes, et ne porte pas de nom

d'imprimeur; mais, sur le titre, on voit la marque aux initiales P. L. I. B. qui appartient à l'association. Cette édition de Térence est suivie d'un texte latin de Salluste, imprimé avec des caractères identiques et qui fait partie du même volume dans l'exemplaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Nous en reproduisons le titre avec son initiale sur fond noir :

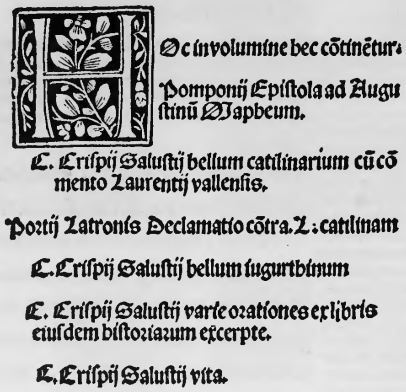
Hoc in volumine hec cõtinẽtur.
Pomponij Epistola ad Augustinũ Marpbeum.
C. Crispij Salustij bellum catilinarium cũ cõmento Laurentij vallensis.
Porcij Latronis Declamatio cõtra L. catilinam
C. Crispij Salustij bellum iugurtbinum
C. Crispij Salustij varie orationes ex libris eiusdem bistoriarum excerpte.
C. Crispij Salustij vita.

Il n'y a aucune indication de date ni de lieu d'impression à la fin du Salluste. Nous citerons encore un *Boetius, de Consolatione philosophiæ,* in-quarto sans date, non cité par les bibliographes, avec la marque des mêmes imprimeurs sur le titre, que nous avons vu à la bibliothèque de la ville de Beaune.

Telle est l'énumération des travaux typographiques que nous connaissons de cet atelier; mais l'activité de ceux qui le dirigeaient n'a pas dû se borner à ces quelques impressions produites de 1493 à 1495 et qui portent la marque et le nom des imprimeurs associés. En voici une autre qu'ils n'ont pas signée et que l'on peut leur attribuer. C'est un énorme in-folio, à deux colonnes, de 67 et 68 lignes par page, qui a pour titre en deux lignes de grosse gothique : *Catholicon Johannis Januensis.* Cette nouvelle édition du Dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes, est imprimée avec des caractères identiques à ceux du *Rationale divinorum officiorum,* sorti de leurs presses le 24 avril 1494. On voit, au cahier J, la grande lettre ornée, avec figure d'épervier, placée en tête du *Rationale,* et l'on retrouve, à la fin, la grande initiale I à feuilles de pervenche des folios XXIII et XLVII du même livre, ainsi que d'autres initiales feuillagées sur fond noir, d'un module plus petit, qui

figurent dans le même ouvrage et autres livres signés. On lit, à la fin, que l'ouvrage de frère Jean de Gênes, de l'ordre des Prêcheurs, revu et corrigé avec le plus grand soin, a été achevé heureusement et imprimé à Lyon le 7 janvier 1496 (v. st.), date qui correspond à 1497 (n. st.).

De littera Z Ante O

¶ Zios vel zius dicitur quidã mensis.f.maius.
¶ Zizania. hoc zizaniũ nij.ꝛ hec zizania nie seges vel herba per uersa:scilicet lolium:vt dicũt.Et quãdoq; ponitur pro sorde om nium segetum.

Z ante O

¶ Zodiacus ci.grece latie aialia vel signa significat. vnde hic zo diacus ci.penul.cor.aialis circulus: vel signifer: quia in eo sunt duodecim signa nominibus animaliuz nũcupata:quia sol intrãs illa signa ꝓprietates animaliũ sortitur.Vel qꝛ stelle signozum in figuris animaliũ disposite sunt.vnde zodiaceus cea.ceũ.Ista au tem sunt noia duodecim signoꝛ zodiaci.Aries.Taurus.Gemi ni.Cancer.Leo.Virgo.Libra.Scorpio.Sagittarius. Capri cornus.Aquarius.Piscis. Et dicitur sol intrare arietem quin decimo kalendas aprilis.Vnde versus.Zodiacum signa: totum claudunt duodena.
¶ Zona ne.est cingulum ꝛ ꝓprie latum.vnde ꝛ zona dicitur lata portio terre calida vel frigida vel tẽperata ex ꝓpinq̃tate vel re motione:vel nimia ꝓximitate solis. Vñ zonarius ria. riũ ad zo nas ꝓtinẽs:vel zonas faciens.ꝛ pdu.zo.Esopus.Arborẽ zonat stipulus ꝛ vimine truncat.
¶ Zonella le.dimi.parua zona.
¶ Zonifragiũ gij.i.fractio zone.ꝛ componitur a zona ꝛ frango vel fractio.
¶ Zonula le.dimi.parua zona.
¶ Zorobabel apud hebreos ex tribus integris noibus dr eẽ cõ positum.zo iste.ro.magister.babel ꝓprie babyloniam sonat. Et efficit nomen zorobabel.i.iste magister de babylone. In babylo ne essi ortus est:vbi ꝓnceps gentis iudee extitit.ꝛ acuit vltimam
¶ Zoticus ca.cum.i.vitalis.ꝛ cor.penul.
¶ Zomus ma.mum.i.viuax vel viuidus.

¶ Conclusio.

Omensas omnipoten/ti deo patri ꝛ filio ꝛ spiritui sctõ gra tiarũ referimus actiones.Qui uostrũ catholicon ex multis ꝛ diuersis docto rum texturis elaboratũ atq; contextũ Licet per multa annoruz curricula in milesimo ducẽtesimo octuagesimo sex to dñi nonis martij ad finem vsq; per duxi. Pro quo hoc solũ mihi admo dum necessarium a vobis humiliter deposco fratres ꝛ dñi mei:in quantũ peccatores fratres mei:inquãtum iusti domini mei:qua tenus ꝓ me peccatore phlocalo:tamẽ a deo preces porrigere ve litis:vt vestrarũ precum interuentu oim meorum a deo percepta peccatoru venia:ad terram apostolicam:ad terrã elysiam.i.extra lesionem positã:ad paradisi videlicet gaudia vna vobiscũ valeam peruenire:vbi regnat examussim dominus noster iesus xps dei fi lius benedictus: in cuius nomine flectitur omne genu:celestium terrestrium ꝛ infernoruz.Cui est bonor ꝛ gloria:ꝛ magnitudo ꝛ magnificentia:virtus ꝛ potestas:regnum ꝛ imperium in secula seculorum.Amen.

¶ Catholicon fratris Johannis ianuensis ordinis predicato rum summa cum diligentia correctum ꝛ emendatum finit felici ter. Impressum Lugdum. Anno salutis. O. cccc.xcvi.Die.vij. Januarij. Laus deo.

L'association était probablement rompue à cette époque. C'est sans doute le motif auquel il faut attribuer l'absence de la marque indiquant la raison sociale de l'atelier. Quoi qu'il en soit, il est certain que Boniface Jehan continua à travailler seul, car il figure encore après cette date sur les rôles avec sa qualité d'imprimeur.

On découvrira certainement par la suite, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, d'autres livres sortis des mêmes presses. On aura une idée suffisante de leur rareté quand on saura que Péricaud, l'historien de l'Imprimerie lyonnaise, n'a pu citer que la *Biblia* de 1479 et la seconde édition des *Auctores octo* de février 1495 (n. st.), et qu'en raison de cette pénurie de documents il a pu admettre, d'après Panzer, l'existence chimérique de l'atelier de Venise, n'ayant pas en main les éléments d'une réfutation qu'il ne songeait même pas à soulever.

Les caractères dont Le Masson et ses associés se sont servis le plus couramment sont tout à fait différents de ceux de la *Biblia* de 1479.

Le plus gros est celui qui est employé pour les titres courants et les commencements de chapitres, comme on le voit principalement dans le *Rationale* et le *Catholicon*.

Pour les textes, ils utilisèrent d'abord le caractère de l'alphabet ci-après, qui ressemble beaucoup à une fonte dont du Pré s'est servi à Lyon, mais il y a des différences dans quelques lettres capitales :

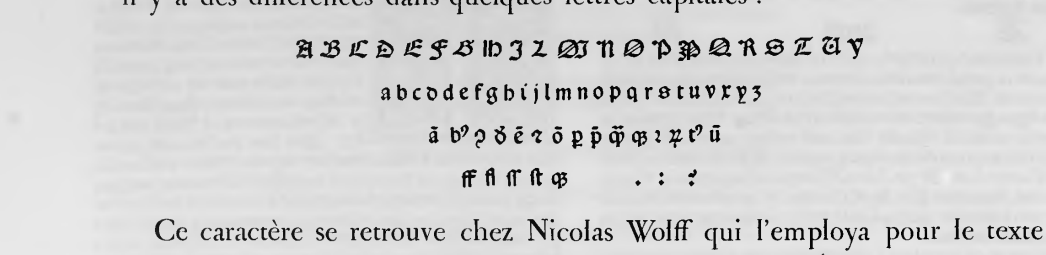

Ce caractère se retrouve chez Nicolas Wolff qui l'employa pour le texte du *Juvenalis Satyræ,* imprimé le 18 novembre 1498 pour Étienne Gueynard. On le voit aussi chez Jacques Maillet, dans un *Ovidius* de 1497 et dans un *Boetius cum commento,* daté d'octobre 1499; puis dans d'autres ateliers. Il reparaît encore, au commencement du XVIe siècle, dans le *Destructorium Vitiorum* imprimé à Lyon par Claude Nourry, en 1509.

Les associés employèrent ensuite une seconde fonte dans laquelle ils modifièrent quelques détails dans les lettres capitales. Ce caractère est celui du *Rationale* de 1494 et des deux éditions du *Catholicon :*

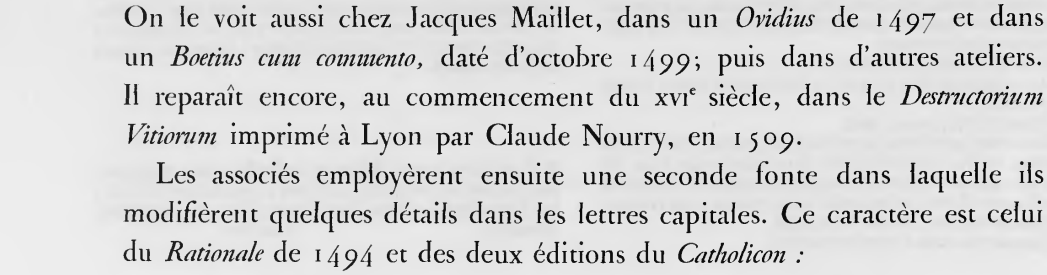

Pour les commentaires des ouvrages imprimés par la société Le Masson, on se servait d'un petit caractère de 8 points, dont voici l'alphabet tiré de l'*Institutionum Opus Justiniani :*

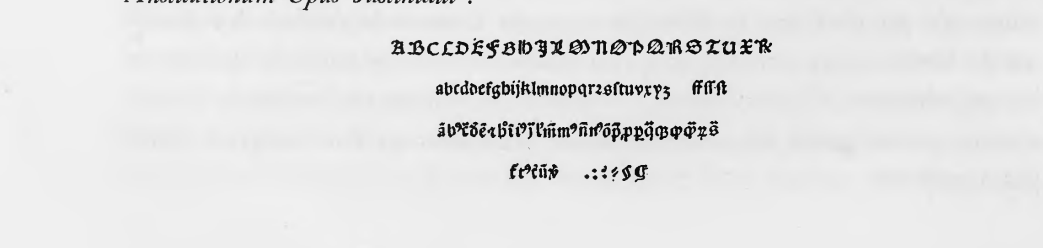

On ne doit pas perdre de vue que les imprimeurs lyonnais se sont copiés les uns les autres pour la forme de leurs caractères, et qu'il est par conséquent très difficile, parfois, de distinguer les différents produits de certains ateliers qui paraissent semblables à première vue.

Lyon a eu, avant Paris, des fondeurs de lettres qui ont fourni des fontes des mêmes types auxquels ils ne changeaient qu'une ou deux lettres capitales ou ajoutaient, sur commande, des signes spéciaux.

Celui qui venait à Lyon pour s'y établir trouvait ainsi un matériel tout prêt et ne perdait pas de longs mois à graver et à fondre lui-même ses caractères, comme l'avaient fait les premiers imprimeurs qui durent faire venir leurs fontes directement de Venise, de Rome, de Nuremberg, de Bâle et d'autres centres typographiques. Plusieurs d'entre eux, arrivant d'Allemagne, trouvaient chez leurs confrères du même pays, qui étaient maîtres du métier à Lyon, un accueil et des facilités qu'ils n'avaient pas ailleurs. Ils pouvaient avoir place dans un atelier et louer à leurs compatriotes un matériel pour un temps déterminé. Tel a été le cas pour Jean Fabri, qui s'est servi du matériel de Mathieu Husz, tout en déclarant à la fin de ses impressions qu'il était maître imprimeur.

D'autres typographes ont pu opérer avec un matériel d'emprunt, imprimer des livres pour leur compte, mais sans mettre leur nom; afin d'éviter d'être atteints par le fisc municipal, ou même pour échapper aux poursuites des créanciers de leur pays, car certains d'entre eux, obérés de dettes, entreprenaient les voyages, espérant se remettre ainsi à flot en tentant la fortune, et se mettaient à couvert sous le nom de l'atelier qui leur fournissait les instruments de travail.

Telle est la cause ignorée de plus d'un déplacement d'imprimeur allemand au xve siècle, pour aller soit à Lyon, soit dans le midi de la France, à Toulouse, ou bien encore en Espagne.

Perrin Le Masson, avec ses compagnons, n'est pas inscrit sur les rôles des imposés. Nous avons trouvé, en 1477, au rôle d'*Establie en cas d'effroy*[1], dans la cinquième dizaine « tirant à Aynay », un *Pierre Le Masson* dont la profession n'est pas indiquée. C'est le sixième nom après un enlumineur (*Estienne, le luminour*).

[1] *Depuis le pont du Rosne tirant vers Saincte Heleyne jusques à la chayne du puys d'Aynay et à la garde de ladicte chayne dont sont chiefz Jehan Du Boys et Richard des Costes.* (Archives de Lyon, EE.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Bien que la suscription du Térence de janvier 1493 (1494 n. st.)[1] nous fournisse la preuve que *Pierre Le Masson* est le même que *Perrin Le Masson*, l'imprimeur travaillant avec des associés, nous ne saurions affirmer qu'il y a identité de personne avec le *Pierre Le Masson* porté sur les rôles de la milice lyonnaise en 1477.

Boniface Jehan ou *Aujan*, dont le nom est travesti en celui de *Bonnet Fan-Jehan* par les scribes municipaux, est appelé aussi *Bonnet l'imprimeur*. Il était natif d'Aubinges, petit village aux environs de Bourges, en Berry, et il était taxé, dès 1485, pour l'impôt des foires[2].

[1] Nous ne connaissions le Térence de 1493 que d'après le *Repertorium bibliographicum* de Hain, où il est indiqué sous le n° 15425 par cette note sommaire : « TERENTIUS. — *Lugduni, per Petrum Latomi* (sic) *et socios*, 1493, f. » — Nous supposions qu'il y avait erreur de transcription dans la date et le prénom de l'imprimeur et qu'il fallait se référer à l'édition de 1495 que Hain ne citait pas. C'est M. Soulages, bibliophile d'Albi, qui, le premier, nous a révélé que l'édition de 1493 au nom de *Petrus Lathomi* était bien réelle. Il l'a découverte dans le catalogue de la bibliothèque Rochegude. Grâce à son concours et à celui de M. Ch. Portal, archiviste départemental, nous avons pu obtenir des photographies d'un livre qui nous a d'abord fort intrigué. D'après la description du rédacteur du catalogue de la collection Rochegude, ce livre figurait comme étant imprimé à Paris (*Guidonis Juvenalis natione Cenomani in Terentium expositio clarissima Parisii accuratissime impressa*); on voyait, sur le titre, la marque du libraire parisien Jean Petit, tirée en rouge, tandis qu'à la fin il était dit que l'édition sortait des presses de Pierre Le Masson et ses associés à Lyon. Il n'était guère possible de concilier ces deux versions, à moins de supposer que le titre était mensonger et qu'en réalité Pierre Le Masson avait imprimé ce Térence à Lyon, pour le compte de Jean Petit, l'éditeur parisien. Cette hypothèse nous semblait inadmissible, Jean Petit n'étant pas encore libraire en 1493, et le premier livre à son nom, ainsi que nous l'avons établi, ne datant que du 22 avril 1495 (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 533). La marque de ce libraire figurant en tête du Térence était sa troisième, dont il ne s'est servi qu'après 1498, ainsi que nous l'avons déterminé (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 538). — En examinant de plus près la photographie envoyée, nous avons reconnu, en tête de la première ligne du titre, une des lettres ornées fantaisistes d'André Bocard, imprimeur parisien, qui travaillait pour Jean Petit. Il avait précisément imprimé, en 1499, une édition de Térence de même format (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 146). La lettre G initiale de *Guidonis* est la quatorzième de l'alphabet d'André Bocard que nous avons reproduit (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 147). Tout s'est trouvé ainsi expliqué. Le titre de l'exemplaire de la bibliothèque Rochegude n'appartient donc pas à l'édition lyonnaise. La solution de cette énigme bibliographique est d'autant plus certaine que, depuis, nous avons découvert, à la bibliothèque royale de Copenhague, en Danemark, un autre exemplaire de cette même édition. Il est décrit exactement par M. Andressen Bölling, bibliothécaire, dans le catalogue des incunables de cet établissement (n° 2343). Le véritable titre est ainsi libellé en deux lignes : *Guidonis Juvenalis natione Cenomani in Terentium familiarissima interpretatio*, et au-dessous on voit la marque aux initiales P. L. et I. B. de nos trois imprimeurs associés.

[2] *Chartreau de douze deniers mys en ceste ville de Lyon en l'année mil quatre cens quatre vingtz et cinq pour la poursuite des foyres de lad. ville de Lion.* — « Depuis la maison d'Ambronay tirant au Puys Peloux. BONNET imprimeur x s. Vient pour les XII d. XL. s. t. » — (Archives de Lyon, CC 212, fol. 28 r°.)

La date de 1485 indique que les travaux de l'atelier de Boniface Jehan, soit qu'il ait commencé seul ou en collaboration avec Le Masson et Villevieille, peuvent remonter plus haut que ceux que nous connaissons; qu'il reste, par conséquent, à identifier d'autres impressions auxquelles on n'a pas prêté d'attention, qui ont dû précéder les *Auctores octo* du 28 août 1493, premier livre connu portant la marque collective des trois associés.

De 1489 à 1492, Bonnet, «imprimeur de livres», est taxé à 24 sous[1].

Dans les comptes de la taille pour l'entrée du Roi en 1490, Bonnet, «imprimeur de livres», est taxé à 32 sous[2]. Ailleurs il est appelé *Boniface Oujan,* et taxé à 20 sous[3]. En 1492, *Boniface Aujan, imprimeur,* est imposé pour 7 sols et 6 deniers[4].

Il n'y a pas de doute à avoir sur l'identité du nom de *Bonnet* avec celui de *Boniface.* Dans le compte de 1492, en regard du nom de *Bonnet,* on lit cette mention du receveur municipal : «*Alibi,* où son nom est *Boniface Jehan* sur feuilletz ci-après[5]». Plus loin, sur un relevé des contribuables portés par erreur deux fois dans le chartreau, on voit figurer «BONNET, *imprimeur,* à cause qu'il est en autre lieu BONIFACE AUJAN et c'est tout un; XVI solz[6]».

Dans le rôle de la visite d'armes de 1493, il est inscrit sous le nom plus reconnaissable de BONIFACE JEHAN, *impresseur, natif d'Aubiges* (*sic*)[7], et déclaré comme possesseur d'«ung voge et une espée». M. Rondot dit que Boniface était de Bergame[8], mais il a fait confusion avec Boneto Locatelli, le premier éditeur du *Rationale divinorum officiorum,* qui, effectivement, était originaire de cette ville d'Italie. (Voir p. 227.)

La maison occupée en 1493 par l'imprimerie «faisant le carré de la ruelle neufve tirant de Nostre-Dame de Confort à la rue de l'Ospital», appartenait à Jean Broaillé, tailleur. *Bonnet Fanjehan* tenait l'immeuble à loyer pour la société. Il est dit, dans le registre des *Nommées,* que cette maison lui «est baillée par an XX livres tournois pour ce qu'il est imprimeur, mais elle ne pourroit valoir communément par an que XV livres tournois[9]». On louait à

[1] Archives de Lyon, CC 105 (Inventaire).

[2] *Ibid.,* CC 216, fol. 29 v°, et CC 219, fol. 26 r°.

[3] *Ibid.,* CC 219, fol. 31 v°.

[4] *Ibid.,* CC 220, fol. 130 v°.

[5] *Ibid.,* CC 220, fol. 227 r°.

[6] *Ibid.,* CC 220, fol. 125 r°.

[7] *Establie depuis la cave d'Aynay jusques Nostre-Dame de Confort, comprins Saint Michel.* — Archives de Lyon, série EE.

[8] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 163; ouvrage cité.

[9] Archives de Lyon. Registre des *Nommées,* CC 6, fol. 181 r°.

des prix plus élevés aux imprimeurs, en raison des dégâts que pouvaient occasionner aux planchers et aux murs le poids lourd du matériel et le mouvement continu des presses. *Bonnet Fau-Jehan*, imprimeur, est taxé à v s. iij d. tournois, la même année, dans le chartreau du recensement, « depuis la place devant les Jacobins tirant par la ruelle du Temple et retournant jusques à la cave d'Esnay »[1].

Bonnet Faujehan figure avec la qualité d'imprimeur sur les rôles en 1495.

Dans l'*Establie en cas d'effroy*, d'avril 1498, il est nommé *Bonnet l'imprimeur* et inscrit, comme tel, le huitième dans la septième dizaine «depuis le pont du Rosne, tirant par Saincte Hélène jusques à la chayne du puys d'Esnay»[2].

Boniface Jehan est encore porté deux fois comme imprimeur sous le nom de *Bonnet Faujehan* et *Fault-Jehan* sur les rôles en 1499 et imposé à 26 sous 3 deniers[3]. Il est mort en 1507, et sa femme lui a survécu.

Nous n'avons aucun renseignement sur Jean de Villevieille, ainsi appelé, croyons-nous, de son lieu d'origine. Il y a deux localités du nom de Villevieille, l'une en Languedoc, près de Nîmes, l'autre en Provence, près de Castellane. Il y a aussi un village de Villevieux, près Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté.

Pierre ou Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille sont les premiers typographes d'origine française qui aient cherché à tenir tête aux imprimeurs étrangers, alors les maîtres de la place à Lyon.

Il est surprenant qu'on ne connaisse pas d'eux des textes français. Ils n'ont point produit de livres illustrés, que nous sachions.

[1] Archives de Lyon, Chartreau de 1493, fol. 23 v°.

[2] Archives de Lyon, série EE, fol. xv v°.

[3] *Ibid.*, CC 127, et CC 229 (Inventaire).

CHAPITRE XLIX

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MATHIEU HUSZ

(1482-1500)

Premiers livres imprimés par Mathieu Hutz ou Husz. — Ses nouveaux caractères. — Le *Propriétaire des choses*, illustré. — Le *Fardelet des Temps*. — Association de Mathieu Husz avec Pierre Hongre. — Nouvelle association avec Jean Schabeler. — Livres illustrés qu'ils publient ensemble. — Les deux associés se séparent ensuite. — Autres impressions de Mathieu Husz. — Il s'associe avec Jacques Buyer pour la publication du *Grant Vita Christi*, illustré. — Mathieu Husz imprime seul des livres en français et des romans de chevalerie. — Principaux livres sortis de ses presses. — La *Danse Macabre des Hommes et des Femmes*, illustrée.

Mathieu ou Mathias Husz, « maistre en l'art de impression », succéda en 1482 à Martin Husz. Il était originaire de Botwar en Wurtemberg, comme ce dernier. Nous croyons qu'ils étaient frères ou cousins[1]. Mathieu débuta par une réimpression du *Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage*, illustré avec des bois loués et achetés plus tard à Bernard Richel, imprimeur à Bâle, livre que nous avons fait connaître au chapitre de Martin Husz, qui en avait déjà publié deux éditions dès 1478 et 1479.

Cette troisième édition du *Mirouer de la Rédemption*, qui contient les mêmes planches que les éditions précédentes, est datée du 12 mai 1482. Elle ne porte pas de nom d'imprimeur, mais elle est exécutée avec des caractères gothiques nouveaux, différents de ceux employés par Martin Husz, quoique de même grosseur, et que l'on retrouve dans le *Propriétaire des choses*, livre signé

[1] Nous ne sommes pas exactement fixé sur son degré de parenté. C'était plus probablement son frère, car il ne pouvait être son fils ou son neveu, étant d'un certain âge. En 1486, quatre ans après, il est qualifié d'homme vénérable (*venerabilis vir*) à la fin d'une édition de la *Legenda aurea* (voir p. 275). Il était parent avec Paul Hurus ou Hutz de Constance, imprimeur à Sarragosse.

« par honorable homme maistre Mathieu Hutz, maistre en l'art de impression », dont l'édition fut achevée le 2 novembre 1482, et dans plusieurs autres livres portant son nom.

Estuy liure des ppriétez des choses fut trãsſate d latin en frãcoys lan de grace·mil·CCC·lxxii· p le comandement de tres puiſſant et noble prince Charles le quint d ſon nom regnãt en ce tẽps en frãce paiſiblemẽt·Et le trãſlata ſõ petit ꝛ hũble chapelain frere iehan corbichõ de lordre ſait auguſtin, maiſtre en theologie de la grace ꝛ promocion du dit prince et ſeigneur tres excellent· Et a eſte reuiſite par venerable ꝛ diſcrete perſonne frere pierre ferget docteur en theologie du couuent des auguſtins de lyon· Et imprime au dit lieu de lyon par hõnorable hõe maiſtre mathieu hutz maiſtre ſtre en lart de impreſſion le·xii·iour de nouembre·Mil·CCCC·huytante et deux·

Nous donnons ici l'alphabet de ce premier type de Mathieu Husz, qui lui est particulier, et dont il se servit pendant la plus longue période de son exercice :

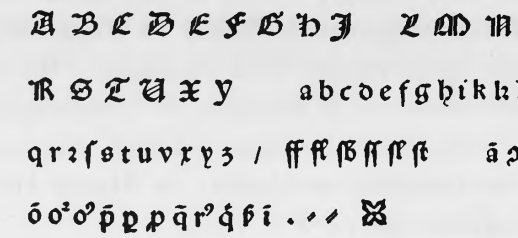

Le *Propriétaire des choses* ou, à proprement parler, *Le Livre des Propriétez des choses,* était une encyclopédie populaire qui eut une grande vogue aux xive et xve siècles; cet ouvrage de Barthélemy l'Anglais, moine franciscain, traduit par Jean Corbichon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, fut revu et corrigé par frère Pierre Ferget, de Lyon, du même ordre. Les presses lyonnaises en ont donné plusieurs éditions, illustrées, au commencement de chaque livre, de figures sur bois naïves qui n'ont d'autre intérêt que de nous initier aux usages de la vie du xve siècle.

Nous reproduisons ci-dessous celle du septième livre, « au quel est traicté des maladies et de leurs causes, douleurs et signes» :

Dans cette figure, on voit, au premier plan, un médecin qui regarde à travers une fiole l'urine d'un malade alité. A droite, est représentée la boutique de l'herboriste ou de l'apothicaire qui, après avoir étalé au dehors les simples et autres produits salutaires pour la santé du corps humain et la guérison des maladies, attend la pratique derrière son comptoir.

Le neuvième livre « traicte du temps » et de ses divisions, du jour et de la nuit.

Autour du cercle qui figure la division des saisons sont groupées, dans de petits médaillons, les occupations des douze mois de l'année, à peu près comme on les trouvera plus tard dans les calendriers des premiers livres d'heures. Ce ne sont certainement pas là des œuvres d'art, mais bien de

l'imagerie populaire par excellence, comme il en fallait pour les acheteurs qui fréquentaient les foires de Lyon.

Cy commence le neufiesme liure du proprietaire lequel traicte du temps

Le dix-neuvième livre « traicte des couleurs, des oudeurs, des saveurs, des liqueurs, des œufs, de la différence des nombres, des mesures, des poix, des sons de musique et de leurs proprietez ». La gravure placée en tête de ce livre est partagée en quatre compartiments relatifs au sujet. Dans un compartiment, qui traite des œufs, on remarque une bourgeoise au marché, accompagnée de sa servante portant un panier de provisions; elle mire un œuf afin de s'assurer s'il est bien frais avant de faire son emplette au paysan qui

lui présente sa marchandise. C'est encore de la gravure grossière d'imagier, mais cette petite scène a son cachet de réalisme.

Cy commence le dixneufyesme liure du propriétaire lequel traicte des couleurs, des oudeurs, des saueurs, des liqueurs, des oeufs de la difference des nombres, des mesures, des poix, des sons, de musique, et de leurs proprietez.

Le 21 janvier 1482 (1483 n. st.), Mathieu Husz réimprime le *Procez de Belial à l'encontre de Jhesus*, avec les mêmes illustrations que celles de l'édition de novembre 1481 donnée par Martin Husz, mais avec des caractères différents, qui sont ceux avec lesquels il venait d'imprimer le *Propriétaire des choses*.

Il publie la même année, et avec les mêmes types, une quatrième édition du *Mirouer de la Rédemption*, illustrée avec les mêmes bois que précédemment.

Une traduction française du *Fasciculus Temporum*, compilation du moine chartreux Rolewinck de Laer, sous le titre de *Fardelet des Temps*, sort encore des presses de Mathieu Husz en 1483. Ce livre illustré, dont nous reproduisons ci-après quelques pages, est sans nom d'imprimeur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lonneur de dieu tout puissant ⁊ de la glorieuse vierge marie et de toute la court celestielle de paradis et a la vtilite de tous feaux crestiens ce p̃sent liure intitule le petit fardelet des fais et notamment est dit petit/mais pas pourtant q̃ le louure soit petite mais pourtant q̃ grades et anciennes choses sont subtilement ꝓpuses en petit volume a este trasslate de latin en comun language a celle fin q̃ les homes vertueux puissent en brief stille reduire a memoyre les fais de nous anciens predecesseurs/ et quilz puissent par leurs exemples vertueusement viure et sainctement et que par les maulx quilz liront puissent euiter les domages et perilz quilz suruiennent a male vie. Et pour cecy ia diz les sains docteurs voyans q̃ pour entendre la saincte escripture ⁊ pour le regime de legliseles histoires estoient necessaires les ont mis au plus brief stille a eux possible cõe cleremẽt lon peult veoir au p̃sent faiscule auq̃l la maniere de pceder est tres facile/car elle est quasi cõe vne paincture painte en la muraille car facillemẽt elle ce p̃sente a lentendemẽt de ceux q̃ diligemmẽt la veullent regarder et lire/car premierement au meillieu du feuillie tiay point des rondeaux auec les noms des personnes deues pour vng chascun teps auec le nombre de leurs regnes et lignes dessus et desoubz/et la ligne desus mise auec son nombre descend depuis a dã iusques a ihesucrist/signifiãt selon lordre des choses desusdictes affin que soit verifiee tout ce que sera escript contre le dit nombre soit tant au bas de la ligne cõme en hault et que lon cognoisse ce qui a este fait enuiron tieux temps. La secõde ligne est desus le rondeau et monte depuis la natiuite de nostre seigneur ihesucrist en montant iusques a la creacion du monde affin que regardant vng seul nombre lon sache en quel temps cecy ou cela a este fait denant la natiuite de ihesucrist et ainsi lauons ordonne/car le nõbre du regne de ihesucrist est plus solemne entre nous et plustoust se quiert. Apres ihesucrist les deux lignes descendent ensemble iusques a nous temps en croissant petit a petit tellement que la superieure tousiours monstre leage du monde et la inferieure leage de ihesucrist laquelle chose clerement appert en ces lieux. Et pourtant que de plusieurs liures mensongiers ont mensongerement escript nous auons correct et reduyt a la ligne de verite. Nous prions et requerons pour lonneur de nostre saulueur ihesucrist celuy ou ceulx qui ce present traicte liront que de legier ne veullent corriger le nombre desus mis se non que premierement tilz aient veu toute loeuure laquelle chose nous ne disons pas pour nous excuser que ne soions reprehensibles ainx pour la grande diuersite des docteurs lesquieulx diuersement ont escript en ceste matiere. En humblement suppliant ceux qui ce p̃sent traicte liront q̃ ce aulcune erreur ilz trouẽt leur plaise de pdonner au transslateur et au predecesseur q̃l ensuit et quilz leurs plaise de benignement corriger. Car facillement on erre aux nombres et souuentesoys negligentement sont les dis nõbres escrips et plus negligentement emandes cõme dit nostre pere saint augustin au. xv. liure de la cite de dieu a laq̃le cite nous veulle ꝓduire le pere et le filz et le saint esperit Amen.

Qui ce p̃sent liure lira considere le nombre qui est note es lectres qui sensuyuẽt. i. vng. v. cinq. x. dix. xx. vingt. xl. quarante. l. cinquante. lx. sexante. xc. nonante. c. cent. mais. d. vault cinqcens et. dc. six ceus. m. mille. mais se le. c. precede. m. il en oste cent et ainsi pourra ꝓgnoistre le nombre comme il appert en la table cy dessoubz figuree.

i	ii	iii	iiii	v	vi	vii	viii	ix
x	xx	xxx	xl	l	lx	lxx	lxxx	xc.
c	cc	ccc	cccc	d	dc	dcc	dccc	dcccc ou. cm
m	iim	iiim	iiiim	vm	vim	viim	viiim	ixm

Saint luc escript en grece ⁊ en grec
Fuit in dieb' herodis regis iude ⁊c.

Saint iehan escript ou pays dasie en
grec. In principio erat verbum ⁊c.

Dit ihesucrist, Je suis la lumiere du mõde qui
me suyt ne chemine point en tenebres. Item ie
suis q̃ dõne tesmoignaige de moymesmes ⁊ ai
si le pere baille tesmoignaige de moy. Je suis
bon pasteur ⁊ ꝓgnoys mes brebis ⁊ elles me
cognoissent, Je suys la voye, la verite, ⁊ la vie,
nul ne vient a mon pere se nõ par moy, ie suis
la vraye vigne ⁊c.

Dieu ie prie pour toy affin que ta foy ne defaille et toy aulcũ foy
conuerti confirme tes freres. Celuy en rien vous qui est le greneur
soit fait le ministre ⁊ muneur, ie suis au milieu de vous comme celuy
qui ministre. Bienseures ceux qui ont faim et soif de iustice car ilz
viendront en mon nom q̃ dit iesus. Je suis la porte par laquelle
doncques pas ap̃ ⁊ aura pasture. Et ⁊ aussi ie suis le pasteur
ames

Je vous iure par moymesmes que le ciel et la terre passeront mais
mes polles ne passeront point. Qui croyra ⁊ sera baptyse sera sau-
ue, ⁊ celuy q̃ ne croyra sera ꝓdãpne. Ce que ie vous dis ie dits a tous
veilles car vous ne sceaues quãt le seigneur viendra. Le soleil ⁊ la lu
ne ne donnerõt point leurs lumieres, ⁊ adoncques ilz verront le filz
de lomme venir aux nuees du ciel

Je vous en noye ꝓme les brebis au milieu des
loups. Soyes doncques ꝓudens ꝓme ergpens
ne doubtes ceux qui occient le corps, car ilz ne
peuent occir lame, ains doubtes celuy q̃ peult
dze lame ⁊ le corps en la geynne eternelle, tout
homme qui me confessera deuant les hommes
ie le confesseray deuant mon pere.

Saint mathieu escri
pt en iudee et en ebreu. Liber gener etionis ⁊c

Saint marc escript en ytalie en
grec. Initium euangeli ihũcristi. ⁊c.

La page précédente, *Jésus prêchant son Évangile* et les *Quatre Évangélistes*, présente une curieuse disposition typographique quadrangulaire.

Aulcunes merueilles a duin drêt enuiron ce têps vne comete se apparut ⁊ vng enfant q̃ a loit a quatre pieds, vng aultre ayãt deux testes/⁊ tout vne nuyt fort clere lon vit descẽdre du ciel ꝓme lãces de sang/vng enfant nasq̃t sans mains lequel par dessoubz estoyt ꝓme vng poisson et sans yeulx/et aussi au fleuue nylus q̃ est en egipte sapparurẽt deux bestes q̃ auoyẽt forme humaine masle ⁊ femelle ⁊ estoyẽt dung terrible regard/Et quasi par vne iournee depuis le matin iusques a midi le soleil sembla estre aperise de la tierce part lesquelles choses dessusdictes/signifioyẽt aulcũe grande chose nouelle/les vngs cuident que cecy figurast la bestiale ⁊ monstrueuse secte des sarrazins laquelle en bref têps corrõpit la tierce partie des crestiens ⁊ a duint cecy tãtost aꝓs la dicte vision.
Hermigildis filz du roy visegothorũ et des espagnolz fut conuerti de la infidelite arrienne a la foy catholicque ⁊ puis fut par son pere martirize

h.i.

Lan de crist dcccc.xiiii.

Alors fut p̃sente vng mõstre q̃ auoit la teste cõe vng chien ⁊ to⁹ les aultres mẽbres cõe vng hõe/ et peult bien signifier lestat de celuy têps mõstrueux au q̃l les hões estoyẽt sans chief et quasi cõe chiẽs en abbaient courroiẽt ca et la

Anastasius et laudo peu regnerent

Cestuy sergius quãt il rendit rome pour laide des francoys il prist cristoferon et fut assis au siege po⁹ luy et en vengẽce de ce q̃l auoit este deboute il fist prendre le corps de formose et tirer dehors du sepulchre puis le fist vestir de abitz põtificaulx et mettre au siege et la le fist decoller et puis le fit geter au timbre puis les pescheurs le trouuerẽt et le porterẽt en lesglise et incõtinent quil fut dedans les saintes ymages visiblemẽt senclinerẽt et le saluerẽt venerablemẽt en la p̃sence de to⁹ ceux qui la estoyẽt/mays cestuy sergius cassa et anulla toutes les choses qua uoit fait ledit formosius.

Odo fut hõme saint et p̃mier abbe de clugny lequel reforma la saue² et deuocion monasticq̃ en plusieurs monasteres/il escript plusieurs choses/il abbreuia le dyalogue de saint gregoire et le reduist en vng volume cestuy fut pere de plusieurs moynes.

Elphredus roy de angleterre fut moult vertueux il employt huyt heures en oroysons a lyre et escripre/ huyt aux negoces du royaulme/ et huyt a la substãtacion de son corps et trop bien dispensa les rentes

Estienne euesque du liege reluyst p̃ saintere ⁊ science il fist listoire de saint lambert et plusieurs aultres cõme de la trinite et de linuencion saincte estienne.

D'autres fac-similés nous montrent l'apparition d'une comète, des monstruosités humaines et des costumes d'ordres religieux.

Le sacre ordre de saint benoyst vse sur son chef dũg amict au lieu de voille/blanc/noir/de chamelot de laine ou de lin cõme ilz ont de coustume en diuers lieux/cestuy est monachorũ et patriarche de tous ceux q̃ recourent a luy il donne regle aux senobites/⁊ forme aux anachorites ⁊ droicte maniere de viure son vsage regulier est diffus par tout le monde et si est le miroer de diuin seruice p̃mierement seruit dieu deuotemẽt en ũg lieu q̃ sappelle mõcassin ou il se mõstra rẽpli de vertus en aps fuldenses auec vne grant faueur en almaigne ou fait et gouuerne moult ō cloistres honorablemẽt/dessoubz luy sont aussi ceux de clugny ⁊ ceux de cãbresil et ceux de citeaux valouberny auec les celestins et siluestrins soubz diuers habitz sont ceux de mõt oliuet ⁊ les freres humilies soubz celle mesme regle regnãt iustinẽses auec burfel dẽses insques a leure presente.

De rechef est faite persecuciõ en affricque aux catholicques crestiens par les vãdales arriẽs et a aulcũs euesques on coppoit les lãgues et si ne laissoyẽt pas de louer dieu ⁊ de droictement parler.

Le corps de saint anthoine abbe est trouue et translate en alexandrie.

.m.lxxxiiii.

Cestuy gregoire fut hõe saint et po² garder iustice il souffrit grãdes paines. p̃mieremẽt il sappelloit ilde brãdus prieur de clugny/Il fut legat aux gales/et durement pceda ꝓtre les symoniacles/il vainqt vng euesq̃ de symonie miraculeusemẽt car il ne peult dire/spiritui sancto. puis fut fait pape et celebra ũg sene ⁊ semblablement pceda cõtre les dis symoniacles ⁊ contre les prestres maries en les ostant du diuin office car il se pforca de tenir rigue² de iustice pourquoy plusieurs se esleuerẽt contre luy/et p̃mieremẽt cinthius filz du p̃uost le prist le iour de la natiuite en celebrãt la p̃mier messe et lemprisonna en vne tour/mais les romains rõpirẽt laditte to² ⁊ deliurerẽt le pape et dechasserẽt ledit cinthion de hors de la cite puis aps il excõmunia lẽpereur pour ses mesfaiz leq̃l vint a luy et demoura plusieurs iournees piedz nuz sur la glace et a paine ne peult impetrer absoluciõ. mais ledit empereur ne perseuera pas en hũble obedience mais celebra vng conseil en vurmacia cõtre le pape en voulant instituer vng aultre au lieu/ō luy lequel il fit eslire par les euesques et ainsi long temp scisme fut en leglise et ō rechef il fut ẽprisonne au chasteau saint ange par lempereur henri la tierce foys auec ses cardinaulx mais il fut deliure p le roy dapulie. finablemẽt il mourut en apulie ou il fait plusieurs miracles k.ii.

Lordre des chartreux cõmenca enuiron ce tẽps p bruno saint hõe de la nacion dalmagne leq̃l bruno estoyt maistre ẽ theologie auec six venerales hões ⁊ pmẽca ledit ordre ẽ leuesche de grenoble cestuy ordre cõdit sait bernard ẽtre toutes les ordres ecclesiastiq̃s tiẽt le souuerain lieu/nõ pas p ray son q̃l ait este p̃mier ou pl' pfait ains tient le lieu de rigueur/pourquoy il appelle de recolõne de leglise/mais pour sa trop grãde abstinẽce peu de gẽs le peuẽt supporter et affin q̃l ne apperissat il fut moderep leglise ⁊ si na poit ledit ordre laisse sõ ppos mais p la grace du saint espit il est p̃serue iusq̃s au iourdu y

La découverte de l'imprimerie, « l'art divin », comme on l'appela au début, prend naturellement place parmi les événements mémorables du siècle, qui

sont consignés dans ce résumé historique. L'auteur professe une admiration sans égale pour cette merveilleuse invention et il s'exprime ainsi : « La impression des livres, qui est une science très subtille et ung art qui jamays n'avoyt esté veu, fut trouvé environ ce temps en la cité de Magonce. Ceste science est art des artz, science des sciences, laquelle, pour la célérité de son exercite, est ung trésor désiderable de sapience et de science. » Ce témoignage, d'un auteur qui a pu être bien renseigné par ses contemporains et qui indique Mayence comme berceau de la typographie vers 1457, est un document du plus grand intérêt et de haute valeur, qui concorde avec la déclaration que les premiers imprimeurs venus à Paris avaient faite en pleine Sorbonne à Guillaume Fichet, dès la fin de l'année 1470. (Voir t. Ier, p. 26.) Nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire en entier le texte original, dans sa vieille langue française, qui emprunte à la circonstance une saveur toute particulière. On voit en outre, dans ce fac-similé, la première application que nous connaissons de filets typographiques employés pour séparer les alinéas.

Les enfans en ce temps sen aloient en grandes cõpaignies a saint michel et eut on grant paour que le maul uais esperit ne les agetast, mais tãtost cessa cecy par lennuy du grant chemin et de la famine quilz enduroiẽt lan mil.cccclvii.et lan precedent fut grant tremblemẽt de terre a naples tellement quil perist.xl.mille hõmes/

Empereurs

La impression des liures qui est vne science tressubtille et vng art qui iamays nauoyt este veu fut trouue enuiron ce temps en la cite de magõce/ceste sciẽce est art des artz science des sciences laquelle pour la celerite de son exercite est vng tresor desiderable de sapience ⁊ de science lequel les hommes desirent a obtenir par instinc de nature/lequel art si est sorty de la pfondite de tenebres ⁊ de obscurite et est venu en ce malthg monde leql enrichist et enlumine car la vertu infinie des liures laqlle iadiz estoit a athenes et a paris et aux aultres estudes a maintenãt estee manifestee aux pouures indigens esudians escoliers ceste multitude est diuulguee ẽtre tous peuples langues ⁊ nacions tellemẽt que vrayemẽt no⁹ pouuõs regarder et dire ce q̃ est escript au pmier chapitre des prouerbes. sapiẽcia foris pdicat/cest adire q̃ par la vertu õ ceste sciẽce et de lart de limpressiõ sapiẽce pschep dehors quãt en toutes places dõne sa voix ⁊ q̃ aux portes des cites pfere ses parol les et dit iusq̃s a quãt petit peuple amera s tu enfance ⁊c. et mespusent les marguerites/ toutefois ẽ cecy nest pas blessee lopiniõ du saige/q̃ achete les marguerites a luy psentees

Le traducteur Pierre Ferget, du couvent des Augustins de Lyon, a conduit cette chronique jusqu'au règne de Louis XI, « lequel, par grâce divine et par miracle, tyra son royaulme de la main de ses anciens ennemys et le mist en une grande paix et union ». Le bon religieux rappelle en même temps la dévotion particulière du roi pour la Sainte Vierge, à l'intercession de laquelle il attribue ses succès : « Car singulièrement son espérance il avoyt mise en la glorieuse

Vierge Marie et prinse pour son advocate devant la Majesté divine ». On trouvera ci-dessous, tout au long, le texte de ce curieux achevé d'imprimer :

.xi. Loys roy de frãce.

Cestuy Loys roy tresfrestien succeda au roy Charles tresfrestiẽ lequel par grace diuine et par miracle tyra son royaulme de la main des ses anciẽs ennemys et le mist en vne grande paix et vnion. Et ledit Loys nempyra pas ledit royaulme mais moienãt la grace de dieu lacrust et multiplia ⁊ tousiours fut victorieux de ses ennemys et fault ceste victoire plus ascribir a sa saincte deuocion que a aultre vertu naturelle, Car singulieremẽt son esperance il auoyt mise en la glorieuse vierge marie et prinse pour son aduocate deuaut la maieste diuine. Laquelle chose a estee manifestee par plusieurs graces et miracles dn quel tres' hault et magnificque roy et de ses vertueux anciens predecesseurs ie supersedit3 dimprimer en ce present traicte, veu que les cronicques en sont tant grãdes et diffuses q̃ carte ne pourroit souffire a escripre les grandes prouesses ⁊ vertus en ycelles inserees. Ne aultre chose po² le presẽt ie p̃sumys de dire senõ q̃ ce p̃sẽt liure ititule petit faitz ou sardlet des temps a este translate de latin en francoys par venerable et discrete p̃sonne maistre Pierre sarget docteur en saincte theologie de lordre des freres augustins et du couuent de lyon et imprime audit lyon Lan mil.CCCC.lxxxiii. Regnant ledit Loys paisible' ment en france/Et lan de son regne.xxii.

Mathieu Husz s'associe avec Pierre Hongre pour la publication de la *Légende dorée en françois,* illustrée de figures sur bois, qu'ils impriment à Lyon, en 1483, avec un caractère spécial dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTU

abcdefghiklmnopqrstuvxyz

ãõẽrilʼmm²nn²õo²p̃ꝓpq̃

.:/ ffffffffst

Nous reviendrons sur ce livre et ses illustrations dans le chapitre spécial consacré à Pierre Hongre. En attendant, nous en reproduisons l'achevé d'imprimer au nom des deux imprimeurs :

Cy finist la vie des saincts dicte legẽ' de doree et aussi des saints noueaulx extra icte et trãslatee de latin en francois au pl' pres du latin selon le vray sens de la lectre comme il peut apparoir a ceulx qui diligem ment regarderont et entenderont le latin. Imprimee a Lion par les maistres Ma thieu hus et pierre hongre lan d̃ grace mil quatre cens quatre vingz et trois.
Explicit.

L'association de Mathieu Husz avec ce dernier fut de très courte durée et pour ainsi dire transitoire. Un nouvel associé, compatriote de Mathieu, Jean

Schabeler, dit *Batenschne* ou plutôt *Watenschnee*[1], homme actif et entreprenant, vient le remplacer.

Cy commence Jehan Bocace de certal son liure intitule de la ruyne des nobles hommes et femmes. Lequel contient en semble. ix. liures particuliers cõme il apperra ou proces de ce present volume. Et premierement le proheme.

Du strẽnue miles emunctum ex ingenio meo opusculum ꝛc. Bocace cõmence icy son premier proheme qui est de la intitulatiõ de son liure et dit ainsi. O cheualier prens ceste euure empraincte de mon engin en quoy sont tracteez les malleureuses fortunes et fins des nobles hommes en especial. Ceste euure a este longuement deuers moy oysiue. Car ie ne me pouoye accorder a qui ie la vousisse premieremẽt enuoier affin q̃l donnast aulcune beaute a son nõ et q̃ par le secours de ses aydes elle venist en apperr par meilleures voyes que

a.ii

Husz et Schabeler impriment à frais communs, en cette même année 1483, le *Livre de la ruyne des nobles hommes et femmes, par Jehan Bocace de Certal.*

[1] Le surnom de *Watenschnee*, qui signifie littéralement « trotte en neige », lui fut donné parce qu'il se mettait en route par les plus mauvais temps. Watenschnee était associé avec Mathieu Husz, au moins pour la vente des livres imprimés, dès avant le 29 juillet 1483, ainsi qu'il appert d'un document tiré des archives judiciaires de Bâle, cité par le Dr Karl Stehlin (*Archiv für Geschichte der*

Cette impression, de format petit in-folio à deux colonnes, exécutée avec le caractère du *Fardelet des Temps,* est illustrée de figures sur bois.

Orſan erunt qui dicãt iam dictis exẽpliſ ſatiſ oſtenſum eſſe q̃ ſint fortune vires q̃ mortaliũ rerum inſtabilitas. ꝛc. Icy commence Jehan bocace ſon ſecond liure ꝛ met vng petit prologue auquel il dit ainſi. Aulcuns parauẽture ſeront qui dirõt que par les exẽples deſſuſdis il eſt aſſez monſtre quelles ſont les forces de fortune quelle eſt la muablete des choſes mortelles combien leſperance des bieneureux de ce monde eſt deceuable. et combien la gloire de luy eſt vaine. Et pource ſera ſuperflue ſeen oultre aucune choſe eſt monſtree. Et ie confeſſe certainemẽt de mon bongre que non pas ſeulemẽt de tant de exemples cõme dictes ſont. mais dung tout ſeul ſe pourroyẽt mouuoir les nobles courages et eſtre demenez en droit chemin. Mais le labeur neſt pas ſeulement prins po⁹ telz hommes. Pluſieurs ſont tellement apuyez aux choſes

Elles sont placées au commencement de chaque livre, et quelques-unes se répètent. Nous en présentons ici des spécimens.

Deutschen Buchhandels; Leipzig, 1888. In-8°, t. XI, p. 53, R 312), dont voici la traduction : « 1483. Mardi après la Saint Jacques, 29 juillet. — Walter de Hutenheim, commis-marchand de feu Monsieur Bernard Richel, l'imprimeur, a mis arrêt sur quelques livres de Mathias Husz et de Joh. Wattenschnee, imprimeurs de Lyon, dans la halle de Bâle, à cause d'une créance, et leur fait savoir qu'ils doivent dégager leurs livres jusqu'au prochain jour ouvrable après la Saint Martin ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

On remarque dans ce livre, en tête des grandes divisions et des chapitres, des lettres ornées avec figures de mascarons ou de grotesques. Ce sont les premières du genre qui parurent à Lyon et qui remplacèrent les lettres sur fond noir ou ajourées qu'on avait vues auparavant.

Icy commence iehan bocace le tiers liure de la ruyne des nobles hommes. Dont le premier chapitre est vng prologue par maniere de amyracion

On sueuere lõgum ac laboriosum iter agẽtes nõ solu3 aliquãdo ꝓsistere sudores abstergere corp' lauare. Bocace cõmence icy son tiers liure ou il dit ainsi. Ceulx qui font long chemin ⁊ labourieux ont accoustume non pas seullement arrester aucunesfois/torcher les sueurs/alleger les corps/prendre le vẽt souef/et par beuurages oster la soif. Mays ilz ont aussy accoustume puis ꝗlz ont tourne le visaige derriere de mesurer les espaces ꝗlz ont passees. Recorder les chasteaulx/et racompter les fleuues. Les valees. Les montaygnes/et les mers. Et quãt ilz ostent ainsi du chemin ce quilz ont passe/ ilz ont accoustume de suradiouster a eulx assez de force au remanant du trauail

Nous reproduisons ci-contre l'alphabet des initiales qui se trouvent dans le *Boccace*. Les plus grandes sont employées au commencement des neuf livres de l'ouvrage; on n'en a que sept. Les lettres D, F et G, qui se trouvent dans le texte des fac-similés, ne sont pas répétées.

LETTRES GROTESQUES DE MATHIEU HUSZ ET JEAN SCHABELER

EMPLOYÉES DANS LE BOCCACE DE 1483

ALPHABET DES PETITES INITIALES

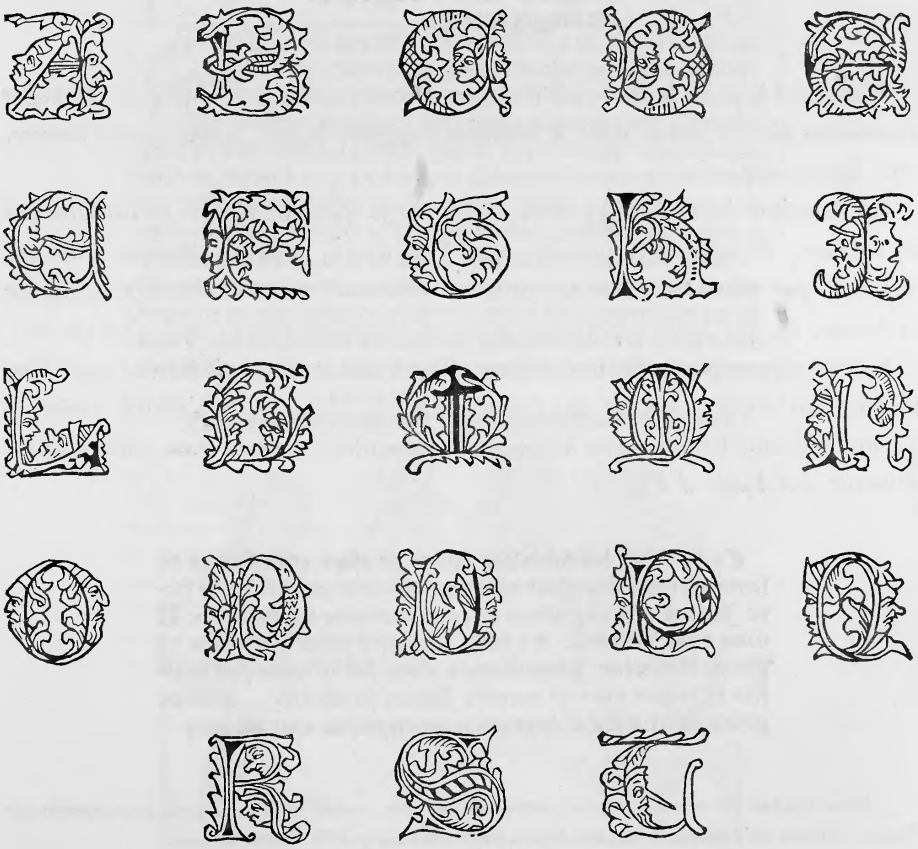

Cette traduction d'un des ouvrages de Boccace n'est pas celle de Laurent de Premierfait, imprimée la même année, à Paris, par Jean Du Pré. Le texte est le même que celui de l'édition imprimée à Bruges en 1476, traduction ou plutôt paraphrase que van Praet attribue à Pierre Favre, curé d'Aubervilliers, près de Saint-Denis.

Nous reproduisons ci-dessous l'achevé d'imprimer de l'édition lyonnaise :

> A la gloire et louenge de dieu et a linſtruction de tous a eſte ceſtuy oeuure de Jehan bocace/du dechiet des nobles hommes et femmes /imprime a lyon ſur le Roſne/par hono rables maiſtres maiſtre Mathis huſz et maiſtre Jehā ſchabeler Lan MDil.CCCC. quatre vingtz et troys.

Mathieu Husz et Jean Schabeler ont encore publié, en 1483, le *Dialogue des créatures plein de joyeuses fables et profitables enseignemens pour la doctrine de l'homme,* avec figures sur bois[1].

La mention du mois n'accompagnant pas la date du *Boccace* ni du *Dialogue des créatures,* il serait fort possible que l'un d'eux, tout au moins, n'ait été terminé que dans les mois de janvier, février ou mars de l'année désignée ci-dessus, ce qui nous reporterait ainsi au commencement de 1484 (n. st.).

Cette supposition, de notre part, est d'autant plus probable, que l'on ne connaît aucun produit de l'association de Husz et Schabeler avant le 15 mai suivant. Ils achèvent d'imprimer ensemble, à cette date, une édition illustrée des *Fables d'Ésope.*

> Cy finiſſent les ſubtilles fables de eſope tranſlatees de latin en francoys. Par reuerend docteur en theologie frere Julien des auguſtins de lyon auecques les fables de Auian et de Alfonſe. Et auſſi aulcunes ioyeuſes fables de Poge florentin. Imprimees a Lyon ſur le roſne par maiſtre Mathis huez et maiſtre Jehan ſchabeller. Lan de grace MDil.CCCC.lxxxiiii.le.quinzieſme iour de may

[1] Nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire de cette édition dont l'existence est constatée par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 676), d'après le catalogue de Dufay, n° 519.

Voici quelques spécimens des illustrations des histoires de la *Vie d'Ésope :*

La.vi.histoire comment xantus trouua sa femme descouuerte.

Et ainsi que xantus auecq̃s ses escoliers appeuet sa fẽme dormant sus la couche les fesses descouuertes p grant vergoigne sa face tourna ⁊ dit a esope. Paillart q̃st cecy/⁊ esope lui dit. Monseigne² quant ie mis la viãde sus la table. ie dis a ma dame q̃lle regardast vng peu que le chien ne la mengeast et elle me dist/que ses fesses auoient des yeulx. et pource que ie trouue q̃lle dormoit ie lay descouuerte affin q̃ ses fesses ꝯ veissent mieulx. et lors xant⁹ lui dit/ha mauuais seruite² souuent tu mas dictes telles mẽsonges ne me peux tu fayre pis q̃ te mocquer de moy ⁊ de ma fẽme/toutesfoiz po² la mo² ꝟ ces seigneurs tu ne seras poit batu/mais le tẽps viẽdra q̃ ie te feray mourir ꝟ male mort. et aꝑs xãt⁹ dit a esope

La.xi.histoire comment esope appareilla les langues.

Les figures sur bois qui illustrent ce volume sont les mêmes que celles de l'édition de cette traduction d'Ésope par Julien Macho, imprimée à Lyon, en 1480, par Marc Reinhart, de Strasbourg, et Nicolas Müller dit *Philippi*, de Benssheim. (Voir p. 120 à 123.)

Cy commence la preface du premier liure de esope.

Romule o filz de thibere de la cite da thicque salut. Esope homme de grece subtil et ingenieux enseigne en ses fables q̃ les hommes doyuent garder affin quil demõstrast la vie ⁊ les coustumes des hõmes/il induit les oyseaulx les arbres et les bestes parlans affin que les hommes cognoissẽt pourquoy les fables ont este trouuees esquelles il a escript la malice des mauluais ⁊ largemẽt de improbes. Il enseigne aux malades humilite pour vser de parolles doulces et aultres diuers exemples icy apres declares. Lesquelles ie Romule ay translate de grec en latin lesquelles se tu les litz te aguseront ton entendement et te donneront cause de ioye.

La premiere fable si est du coq et de la pierre precieuse.

Insi que vng coq en la fange serchoyt sa pasture trouua vne pierre p̃cieuse laquelle trouuee luy dit. Da belle pierre precieuse tu es icy en la fange se celluy qui te destre te eust trouuee ioyeusement il te eust prise et retournee en ton premier estat. mays en vain ie tay trouue. car ie ne q̃ faire de toy. ne aussi ie ne te peuz bien faire ne toy a moy. Et ceste fable esope disoyt

On y voit aussi plusieurs des lettres ornées à mascarons du *Boccace* de Husz et Schabeler, que nous venons de citer.

Nous reproduisons ci-après quelques-unes des illustrations tirées des *Fables d'Ésope,* ainsi que des *Contes de Poge,* qui terminent le volume.

Voici la gravure de la fable de la Montagne qui accouche d'une Souris :

La fable du Loup et de l'Agneau est une des plus remarquables du livre.

La.vi.fable est du loup et de laygnel.

En naissance nest point tãt cause de acquerir des amys comme est la bonte. Dont esope recite vne telle fable dũg loup qui vit vng aignel entre les chieures. Lequel vne chieure allestoyt. Et le loup luy alla dire. Ceste chieure nest pas ta mere va la cerchier a la mõtaigne car elle te nourrira plus dulcemẽt q̃ celle chieure. et laignel luy dit. ceste cy me nourit au lieu de ma mere

Voici encore l'illustration de la fable du Cheval, du Veneur et du Cerf :

La.ix.fable est du cheual du veneur et du cerf.

Enfin, la fable du Laboureur et de ses Enfants est d'un dessin très expressif.

La·xvii.fable est du laboureur et de ses enfans.

Elluy qui labeure cõtinuellemẽt ne peut fallir qui
c naie des biens largement. Ainsi quil appert p ceste
fable dung bon hõme laboureur qui toute sa vie
auoit laboure ⁊ estoit riche. et quãt il voulut mourir il dit
a ses enfans mes enfans ie men vois mourir et mon tresort
iay laisse en ma vigne. Et apres que le bon hõme fut mort
cuidãt que le tresort fust en la vigne ses enfans ne faisoiẽt
tous les iours que la fouyr · Et portoit plus de fruict que
deuãt. Car qui bien trauaille et laboure il a tousiours du
pain a mẽger. et celluy qui ne laboure poĩt meurt de fain.

Les *Fables* ou *Contes* de Poge, qui suivent, nous font voir que le moine Julien Macho ne dédaignait pas de mettre en bon français de son temps les subtilités amoureuses et les anecdotes gaillardes.

Adis fut vng marchât leq̃l se maria a vne ieune fẽ
i me laq̃lle auoit encore sa mere. Aduit que vne fois
voulut aller en marchãdise lequel quãt il sen alla il
bailla sa fẽme a garder a sa mere. et p le ꝓfetemẽt ⁊ sa me
re elle fut en amoree ⁊ vng ieune filz lequel fornissoit a la
poiremẽt ⁊ aisi q̃l faisoiẽt to⁹ trois ensemble bõne chiere le
mari reuit de la foire et vit huster a luys de la maison dõt
il fuzẽt biẽ esbahis. et adõcques la vieille dit. nayez paour
mais faicres ce q̃ ie vo⁹ diray ⁊ ne vo⁹ chaille. et alors elle
dit au ieune filz. tiẽs ceste espee et tẽ va a la porte et garde
biẽ que tu ne luy dies mot mais laisse moy faire. et ainsi q̃
le mari voulut entrer il re garda cestuy hõme dõt il eut pa
our. et la vieille luy dit mon filz tu soies le tresbiẽ venu nai
es poit ⁊ paour de cestuy hõe icy. car trois hões couroyẽt
aps luy po² le tuer ⁊ dauẽture il a trouue la porte ouuerte
vela po² quoy il est venu icy po² soy sauluer ⁊ il cuidoit q̃
tu fusses lũg deulx. et adõcq̃s le mari leur dit vo⁹ aues bũ
faict ⁊ si vo⁹ en scay bõ gre ⁊ ce q̃ vo⁹ laues saulue. et aisy
sen alla p la subtilite de la matrate a laq̃lle si ne ti sie si
feras que saige.

La. xi. fable est dune vieille maquerelle ⁊ dũe ieune fẽme
Ag noble hõme iadis estoit q̃ auoit paint vne cha.
v ste fẽme laq̃lle estoit fort moult belle a merueilles
lequel hõme voulut aller p deuociõ en pelerinaige
a rõme en laissant sa femme en sa maison. et po² ce quil sca

Le 6 juillet 1484 parut l'Abrégé des Décrétales, en latin, d'une grande utilité pour tous (*omnibus perutile*), imprimé à Lyon par des gens honorables

IMPRIMERIE NATIONALE.

(*per honorabiles viros*), c'est-à-dire Mathias Husz et Jean Battenschne, d'Allemagne (*videlicet Mathiam Husz et Johannem Battenschne de Alemania*).

Tabula optima super breuiario decretorum.

Uomam scōm philosophū septimo philicor. Uirtus est disposito perfecti ad optimū. Attende diligenter quicū cq acumine ingenij ⁊ vite sanctimonia ad optimū monarchā illum summū anhelas omnē virtutis plenitudinē. in sanctor decretis omnem diuini saporis suauitatem omnēq facilem ⁊ amenā viam ductu spūssancti ad virtutis felicitatē ⁊ gloriā. Sed ante oia ne p anfractus aut per deuia erres. aut in prolixitate tedio afficiaris ⁊ fastidio.

Signa p numerū librum. incipiendo a pma carta prologi. Cuius pma dictio est paulus. Et nota tabulam p alphabetū. que te ad margines libri dirigit. Ubi cūq in pmo carte latere inueneris iui. p positū. lege tū ceteras margines illi carte. plerūq eni plures auctoritates ad idem ppositū in vna eadēq carta cōueniunt. Deinde nota distinctiones causas ⁊ questiones in lupiori latere. melius tū in marginibus dextris et sinistris libri. Rubrice vero p ¶ signate sunt. Capitula p ☞ nisi aliter in fine auctoritatis ostensa sint. Idēq est ordo in breuiario decretaliū. Lege itaq feliciter vt sine labore ⁊ dispendio et tpis diuturnitate in admirandum predicandumq ⁊ venerandum virum euadas.

☞ Abel et caym. 32.36 48.61.106.
Abbas.14.
Abusio potestatis.18.40
Absolutio.23.29.40.51. 16.11.
Abiron.25.
Abolitio.21.
Abigail.62.
Absalon.13.
Abortum procurare. 62.
Achab.15.26.69.98.105
Accoliti.6.
Accusator falsus.14.
Accusator ⁊ iudex.26.35.
Accusator deficiens.26.21.33..34
Accusator sit inter p̄ hēlibilis.30.34.
Accusatio quomodo fiat.28.30.
Accusati nō accusent anteq̄ se purgent.33.
Accusare qui non possunt.33.
Adam et eua.18.91.99.105.114.
Adulatio.14.10.
Adulterium.16.21.91.95.109.
Aduersitas.36.
Admonitio.10.
Adultera in euangelio.32.
Adultera dimittenda. 91.93.
Adam nudus.104.
Acrimannia.82.
Affectus.12.
Acni comestio.11.
Acor.10.92.
Alienatio ecclesiasticor.38 44.
Altaria vestiri nigro.85.
Altari seruiens.13.43.
Alerius.81.
Alleluia.109.
Ambitio.12.16 36 51.
Amatores mundi.14.51.
Ambrosij laus.16.14.21.30.41. 15
Amalechite vnde dicunt. 25.
Amici.42. Amor dei.51.
Amor rei.13.
Amor coniugis.92.
Antistes.6.
Annania ⁊ saphira.24 42.53.68
Anathematizati.9.
Animal quare iubetur ppter scel' occidi.44.
Anna samuelis.24.56
Anathema quid sit.39.18.
Anima immortalis.41.
Aia q̄ peccauerit ipsa morietur. 18.
Ananias pauli.11
Antiochus.13.
Annunciatio virginis.86.
Anulus spōse q̄re i q̄rto digito.89
Angeli.102.
Animus.3.
Apostolorum paupertas.3.
Apocripha.5.
Apostoli.10.14.41.42.
Apostatare.15.31.50.51.51.
Appellatio.21.28.
Appensio.30.
Apologia.9.10.61.62.88.92.
Apes.116.
Aque aspersio.11.12.114.
Aqua de petra.11.
Archiepiscopus.6.
Aaron.10.15.91.102.
Arrogantia.13.
Arbor consanguinitatis.108.
Archipresbyter.16.
Archidiaconus.16
Arbitranj.28.
Archa domini.29.

Le livre commence par une table, en tête de laquelle on voit le portrait de l'auteur, Paul Attavanti de Florence, de l'ordre du Saint-Esprit, désigné par les initiales M. P. F. O. S. S. (*Magister Paulus Florentinus ordinis Sancti Spiritus*), qu'on remarque dans le soubassement du cadre.

Le dessin de cette gravure, d'origine italienne, a été copié à Lyon, d'après la première édition de Milan, de 1479; on en trouve une autre copie en 1486, à Memmingen, chez l'imprimeur Albert Künne, de Duderstadt.

De Consecratione — Di. V. — CXVI

Mõach' ☞ Carnẽ cuicq monacho nec gustãdi nec sumendi est ꝓcessa licẽtia nõ ꝙ creaturã dei iudicem' indignã. sed ꝙ carnis abstinentia vtilis ⁊ apta monachis extimef. seruato ifi moderamine pietatis erga egrotos. qõ si q̃s monachus violauerit ⁊ p̃ sanctionẽ regule vsũq̃ veterẽ vesci carnibus p̃sumpserit: sex mensiũ spacio retrusioni ⁊ pnia subiacebit.

biero. ad rusticũ religiosorũ vita ☞ Munq̃ de manu vel oculis tuis liber psalterij discedat. dicaf ad verbum oro sine intermissione. vigilet sensus. nec vagis cogitatõib' patẽs corp' pariterq̃ anim' tendat ad dfm. iram vince patiẽtia. ama scientiã scp̃turaꝝ. ⁊ carnis vitia nõ amabis. nec vacet mens tua varijs p̃turbationib'. q̃ si pectori insiderint dfiabunf tui. ⁊ te deducent ad delictũ mortũ. facto aliq̃d operis vt semp diabol' iueniat te occupatũ. Si apl'i bẽtes potestatẽ ꝺ euãgelio viuere laborabãt manibus suis ne quẽq̃ grauarẽt: ⁊ alijs tribuebant refrigeria. quoꝝ ꝓspũ alib' debebant metere carnalia. cur tu ĩ vsus tuos successura non p̃pares. vel fiscellam texiunco. vl' canistrũ lentis plecte viminib' serafbumus. areole equo linite diuidãf In quibus cũ olerũ iacrata fuerint semina. vel plante p ordinẽ posite aque ducanf irrigue. Hic pulcherrimoꝝ versuũ spectatoꝝ assistaf Ecce superaclio diuosi tramiti vndã. Elicit illa cadẽs rauacũ p leuia murmur Sara ciet. scatebriscq̃ arẽtia tẽperat arua. Inseranf fructuose arbores vel gemmis vel surculis vt paruo post tpe laboris tui dulcia poma decerpas. Apum fabricata aluearia. ad q̃s remittũt salomõis ꝓuerbia. monasterioꝝ ordinẽ acregiã disciplinã i paruis discecorpibus. Texanf ⁊ lina capiẽdis piscibus. scribanf ⁊ libri vt ⁊ manus operetur cibos. et aia saturef lectione. In desiderijs aũt est ois ociosus. Egipcioꝝ monasteria hũc morem tenẽt: vt nullum abscq̃ opere ⁊ laboze suscipiãt. nõ tã ꝓpter victus necãria q̃ ꝓp̃ter aie salutẽ. ne vagẽf pniciosis cogitatõib'. ⁊ ad instar fornicãtis israel oi transeũti diuaricẽt pedes

Obia

Religiosi

Ozius

Apes

Larue

Spectacula

discatio

Ocium

suos. ⁊ in sequentib' q̃d ergo. p̃ibũt oẽs q̃ in vrbib' habitãt. Ecce illi fruunf suis reb'. ministrant ecclesijs. adeunt bella. vnguẽta nõ spernũt. ⁊ in oiuz floze versanf Ad qõ etiã ante respõdi. ⁊ nũc breuissime respõdeo me in presenti opusculo' nõ de clicis disputare: sz mõachũ instituere ¶ Absq̃ prelatis sui licẽtia canonicis nihil agere licet.

Canonici

☞ In oibus igiẽ quantũ humana fragilitas pmittit decernim' vt canonici clerici canonice viuant obseruãtes diuine doctrinã scripture. documẽta scõꝝ patrũ ⁊ nihil sine licentia ep̃i sui vel mgri eozũ incõposite gerere p̃sumãt. in vno quoq̃ episcopatu simul manducẽt ⁊ dormiant vbi bis facultas id faciẽdi suppetit. Qui de rebus ecclesiasticis stipẽdia accipiũt ĩ vno claustro maneãt. et singulis diebꝰ mane prima hora ad lectionẽ veniant et audiant q̃d eis imperef. ad mensam vero similiter lectionẽ audiãt ⁊ obedientiã scõm canones suis ministris faciant.

☞ Nullus pref byteroꝝ qfi ad ãniuersariũ diem. xxx. vel. vij. vel tertiũ alicuius defuncti. aut quacũq̃ vocatõne ad collectã pref byteri puenerint: se inebrietate vllatenus presumat. nec precari in amore scõꝝ vel alicuius aie bibere: vel alios ad bibẽdũ cogere. vel se aliena p̃catiõe ingurgitare. nec plãctus vel plausus et risus incõditos ⁊ fabulas inanes ibi referre aut cãtare presumat. vl' turpia iocaria vel vrso vel tornatricibus ante se fieri patiant. nec larvas demonũ ante se fieri cõsentiant. q; hoc diabolicũ est et a sacris canonibus prohibitum.

☞ Non oportet ministros altaris vel quoslibet clericos spectaculis aliquibus q̃ aut in nuptijs aut scenis exhibenf interesse. sed ante q̃ temelici ingrediant surgere eos de puluio ⁊ abire debere.

Finis.

Decretoꝝ breuiariũ omnibus p̃utile Lugduni impressum p bonorabiles viros videlz Mathias Hus et Iohannẽ Hattenschne. de alemania. Anno dñi M.CCCCLXXXIIII. die. vi. Julij.

Le caractère avec lequel le volume est exécuté, sauf de légères modifications, est le même que celui dont Mathieu Husz et Pierre Hongre s'étaient

servis l'année précédente pour l'impression de la *Légende dorée.* Les lettres capitales sont identiques; il n'y a de changement que dans les lettres du corps : le *d* noué en forme de *delta* grec, employé dans la *Légende dorée* (voir alphabet, p. 255), est remplacé par deux autres lettres plus simples à dos droit ou incliné; l'*h,* avec une queue qui dépassait par le jambage d'avant, est représenté par une autre lettre sans queue, au niveau de la ligne; les *f* et les *s* longs à extrémités pointues, débordant par le bas comme dans l'écriture dite de *bâtarde,* sont représentés par des *f* et des *s* longs alignés par le bas et ne dépassant qu'en hauteur. Il est à supposer que Pierre Hongre, en se retirant de l'association, avait exigé ces changements.

Nous donnons ci-après l'alphabet du caractère employé par Mathieu Husz et Jean Schabeler dans le *Breviarium Decretorum,* avec la série des chiffres arabes et des signes particuliers que l'on y remarque :

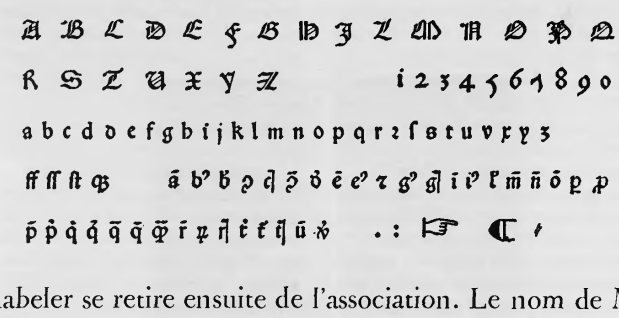

Jean Schabeler se retire ensuite de l'association. Le nom de Mathieu Husz paraît seul, le 26 octobre 1484, à la fin d'une seconde édition de la *Légende dorée,* illustrée de figures sur bois.

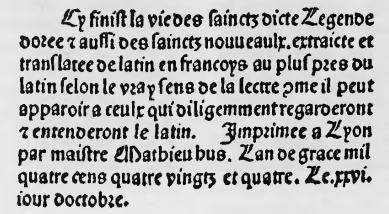

Ly finist la vie des saincts dicte Legende doree et aussi des saincts nouueaulx. extraicte et translatee de latin en francoys au plus pres du latin selon le vray sens de la lectre pme il peut apparoir a ceulx qui diligemment regarderont et entenderont le latin. Imprimee a Lyon par maistre Mathieu hus. L'an de grace mil quatre cens quatre vingts et quatre. Le.xxvi. iour doctobre.

Le 22 mars 1484 (1485 n. st.), Mathieu Husz réimprime, pour la troisième fois, le *Procès de Belial à l'encontre de Jhesus,* avec les illustrations de la première édition. (Voir fac-similés, p. 181 à 186.) Cet ouvrage, ainsi que le *Mirouer de la Rédemption,* d'un débit facile, se réimprimait au fur et à mesure de l'écoulement des exemplaires aux foires de Lyon.

Il en fut de même pour le *Propriétaire des choses,* dont Mathieu Husz donna une deuxième édition le 12 octobre 1485, et plus tard une troisième en 1491. D'autres imprimeurs lyonnais, Guillaume Le Roy et Jean Syber, lui firent concurrence pour ce dernier livre et publièrent dans l'intervalle d'autres éditions pour lesquelles ils copièrent les dessins de ses planches.

Le 23 juin 1485, veille de la Saint-Jean-Baptiste, il avait publié la traduction de *Valère Maxime,* par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, qu'il réimprima avec les mêmes bois et la même marque à la fin, mais avec des caractères différents, quatre ans après, jour pour jour. (Voir p. 282-283.)

Et a este imprime a lyon sur le rosne par discrete personne maistre Mathieu husz imprimeur de liures demourant en ladicte ville de lyon L'an mil quatre cens quatre vingtz 7 cinq la vigile de saint Jehan baptiste.

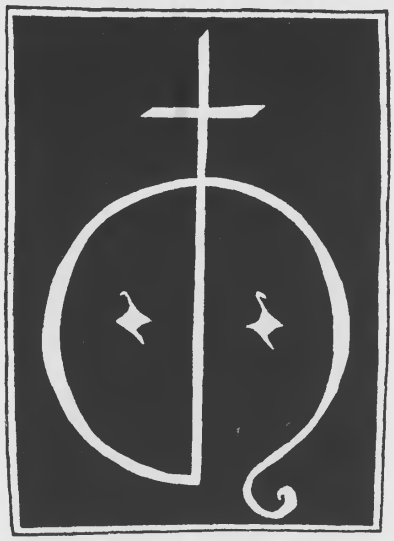

Le *Valère Maxime* est le premier livre sur lequel apparaît la marque de Mathieu Husz, qui est formée des lettres M et H en monogramme. La hampe de l'H, traversée par une barre, forme ainsi une croix. Cette marque est tantôt tirée en noir, tantôt en rouge.

On trouve la même marque, d'un module plus petit, en deux variétés, sur les volumes de format petit in-quarto. (Voir p. 280 et p. 286.)

Plus tard, vers 1491, Husz fit usage d'une marque plus artistique : un homme et une femme sauvages, couverts de peaux d'animaux, debout, à gauche et à droite d'un arbre feuillu, au tronc duquel est suspendue par une courroie une targe ou bouclier en forme d'écusson, au milieu duquel est placé le même monogramme. (Voir fac-similés, p. 290 et 311.)

Le 23 septembre 1485, Mathieu Husz publie un Missel romain in-folio à deux colonnes, très bien imprimé, avec des lettres de forme en rouge et noir.

Ordo libri missalis secundu⁄
vsum romane ecclesie impres
sus Lugduni p venerabilem
virum Mathiam hus huius
artis peritissimũ finit feliciter.
Anno dñi millesimo quadri
gentesimo octogesimo quito:
die. xxiij. mensis septembris.

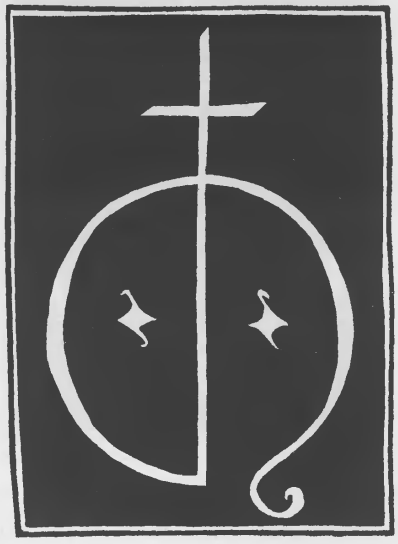

Nicolas Müller, dit *Philippi* ou *Philippe,* est le premier imprimeur lyonnais qui ait fait usage d'une marque à partir de l'année 1483. (Voir p. 142.) Mathieu Husz a suivi son exemple en composant la sienne dans le même style.

L'achevé d'imprimer et la marque du Missel sont tirés en rouge. Les caractères dont Husz s'est servi pour cette impression sont semblables à ceux que l'on voit dans le *Missale secundum usum Romane ecclesie,* portant à la fin qu'il a été imprimé à Albi (*impressus Albie*). Ce livre est l'œuvre de Jean Neumeister, de Mayence, qui vint, d'Albi en Languedoc, s'établir à Lyon en 1483, et exécuta ensuite, avec les mêmes types prêtés dans l'intervalle à Husz, le magnifique Missel de Lyon, du cardinal Charles de Bourbon, qu'il a signé et daté de 1487. (Voir p. 361.)

Le. xviii. et derrenier chapitre du premier liure du pelerinaige fait mencion cõment apres ce que le pelerin se fut desarme & toutes les armeures dessusdictes grace de dieu luy amena vne moult belle chamberiere pour luy ayder a porter ses dits armeures.

Le pelerin

Insi comme en ce point estoye et diuisoye a moy
a mesmes ie vis reuenir grace de dieu qui a menoit
vne chambriere laquelle cõme il me sembla au cõmencement quant ie la vis nauoit nulz yeulx/ mais apres ce quelle fut venue pres de moy et que ie la regarde et aduisay ie cogneuz que son hasterel par derriere estoit son luminaire & par deuãt nauoit nulz yeulx qui se sembloit chose merueilleuse & moult en feuz esbay et pensif. Et ainsi cõme ie y pensoye grace de dieu me dit en ce point

Grace de dieu

IR cognois ie veritablement q̃ tu nes pas vaillant
o cheualier q̃ tes armeures as mises ius quãt tu de-

Il faut encore ajouter à la liste des impressions de Mathieu Husz, qui sont datées de 1485, le *Pèlerinage de vie humaine,* par Guillaume de Guilleville, traduit de rime en prose et illustré de figures sur bois.

L'achevé d'imprimer, reproduit ci-dessous, ne porte pas d'indication de mois ni de quantième. Comme il n'y a point de marque à la fin, il est probable que l'impression a eu lieu avant le mois de juin.

Cy finist le quart et derrenier liure du pelerinaige de vie humaine Lequel a este imprime a lyon sur le Rosne Par discrete personne maistre Mathis husz Lan de grace mil quatre cens quatre vingtz et cinq

Le 5 janvier 1486 (1485 v. st.), Mathieu Husz termine l'impression de *La Destruction de Troye le Grant mise par personnaiges*.

Cy finist la destruction de troye le grât mise par psonnaiges Imprimee a Lyon par maistre Mathieu husz Et a este finee lan mil. CCCC qua trevingz et cincq. Le. v. iour de iãuier

Les illustrations de ce volume sont supérieures à tout ce que Husz avait produit jusqu'alors. Le graveur lyonnais s'est évidemment inspiré des compositions faites pour la première édition qui avait paru à Paris en mai 1484, chez Jean Bonhomme (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 183-189), comme on en pourra juger par les spécimens qui suivent :

Adonc paris tue palamides dune fleche quil tire cõtre luy lors sont esbahis les grecz car les troyans les chassent en les tuant iusques en leurs tentes lesqlz sont contrains dentrer dedens et y ceulx ainsi retraictz paris vient a deiphebus et dit

Husz s'est servi en grande partie des planches d'une édition faite quelques mois auparavant par Guillaume Le Roy. (Voir p. 59-62.)

Lors les troyans viendront sur eulx et les feront cheoir a terre presque tous mors et puis dira paris a achilles

Achilles par ton grant oultraige
Tu nous a fait maint grant dõmaige
En vsurpant nostre riuaige
Et maintenãt nostre passaige
Sans en auoir occasion
Tu nous as par ton faulx langaige
Deceups par tres villain couraige
Quant demandas en mariaige
Pollirenne au tresgent corsaige
Par ta diffimulacion
Jamais nauras saluacion
Car ainsi que par traison
Tu as occis contre raison
Hector troillus et menon
Aussi demourras pour truaige
Eriainais en nulle saison
Ne rentreras en la maison
De pelleus mais pour guerdon
Laisseras ta vie abandon
Jamais nauras aultre heritaige
Tu as este tant renõme
Quoncques hõme ne le fust mieu
Mais toy mesmes tes diffame
Enuers les hõmes et les dieux
Car certes il nest soubs les cieulx
Homme si traictre cõme toy
Et cest dõmaige si maist dieux
Dont vrayement ce poise moy
Se tu veulx iamais mot sonner
Dy nous tout ce que tu vouldras
Tandis quas loisir de parler
Car plus gaires tu ne lauras
Jamais dicy ne partiras
Car certes ta mort est iugee
Et pource tant que tu vouldras
Ouure maintenant ta pensee

Achilles

Paris paris ce poise moy
Quant si tost mourir me cõuient
Jay si grant dueil que par ma foy

Il en a fait aussi graver d'autres. C'est ainsi que le grand bois représentant la *Destruction de Troye,* au verso du premier feuillet, est différent.

La gravure du prologue est une copie tournée dans l'autre sens. La deuxième gravure est différente. A partir de la *tierce journée,* les planches qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

suivent sont celles de Le Roy, au milieu desquelles Husz fait repasser la figure d'un roi sur son trône, qu'il avait fait graver pour remplacer celle d'un prince tenant conseil, dont Le Roy ne s'était pas dessaisi et qui reparaît, quelque temps après, dans le *Du Guesclin* imprimé par ce dernier. (Voir fac-similé, p. 103.) La planche ci-dessous est aussi une composition nouvelle :

Que vous meussies en mariage
Et maintenant on me reprent
Quaues prins mort par mon ouurai
ge
Je mexcuse cy deuant dieu
Oncques ne leus en ma pensee
Ne oncques ie ne fus en lieu
Ou vostre mort fust pourchassee
Je leusse plus tost empeschee
Ja dieu ne me face pardon
Oncques la pucelle medee
Ayma plus loyaulment iason
Je fuz pour vostre amour marrie
Car iauoye ia mis mon cueur
Pour vostre grant cheuallerie
A vous aymer sans deshonneur
Et vecy vostre successeur
Lequel me veult oster la vie
Helas cheuallier de valeur
Je croy bien quil ne vous plaira mye
Las beaussegueurs comment souffres
Moy qui suis innocente et pure
Porter le mal des trespassez
Et souffrir pour eulx forfaiture
La mort certes nemest pas dure
Car iayme mieulx mourir que viure
Sans peche ou sans quelque ordure
Si seray de tous maulx deliure
Car peut estre si ie viuoye
Je perdroye virginite
Et a aulcun me soubmettroye
Qui nauroit pas lauctorite
La noblesse et la dignite
Quauoit feu monseigneur mon pere
Si veulx mourir en chastete
Mieulx que viure en tel misere
Si mest aduis quil me vault mieulx
Mourir en ma propre cite
Que de regarder de mes yeulx
Le pays en aduersite
Et seruir par grant villite
Eulx qui ont mis a mort villaine
Mon lignaige et mon parente
Certes ce me seroit grant peine
Viegne donc la mort
Moy donner confort
Je me rens a elle
Se ie meurs a tort

Celle qui représente la *Mort d'Hector* est le bois de Guillaume Le Roy, avec la même brisure dans le filet du cadre. Le combat entre deux armées dans lequel Pâris tue Palamède d'un coup de flèche est d'une autre composition plus mouvementée. (Voir p. 272.) L'étendard porte l'initiale P, au lieu de la lettre G qu'on voit chez Le Roy. (Voir p. 104.)

Le 9 avril 1486, Mathieu Husz réimprime les *Subtilles Fables d'Ésope,* qu'il avait imprimées deux ans auparavant en société avec Jean Schabeler, et, le 20 juillet de la même année, il donne un texte latin de la *Légende dorée,* de Jacques de Voragine.

Legenda aurea sive florez sancto
rum impressa Lugduni per venerabi-
lem virũ magistrum Mathiam husz
Anno domini M.cccclxxxvi. Die ve
ro vicesimo mensis iulii finit feliciter

Le caractère employé pour le texte de ce volume est celui qui avait servi pour l'*Odofredus* et le *Rationale Duranti,* imprimés en 1481 par Martin Husz. (Voir p. 170-171 et 190.)

La *Legenda aurea* de 1486 contient un grand nombre de figures sur bois différentes de celles de l'édition française de 1483 et, pour la plupart, d'une meilleure facture.

Nous donnons ci-après des spécimens du texte et des gravures :

Innocentes ab herode ascalonita interfec
ti sũt. Tres enim herodes sacra scriptura cõ
memorat quos famosos fecit cor infamis
crudelitas. Primus dicꝯ est herodes ascalonita
sub quo dñs natus est: et a quo pueri occisi sunt.

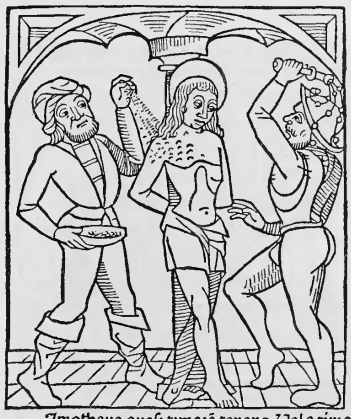

Timorbeus quasi timorẽ tenens. Uel a timo
re et theos qd est deus quasi timor dei. Tau
sak aũt iste timor in quolibet viro strõ sicut
ait greg. considerando vbi fuit. vbi erit. vbi est. vbi
nõ est. Ubi fuit qm̃ m pcrõ. vbi erit in iudicio. vbi
est in miseria. vbi non est in gloria.

LEGENDA AUREA

1486

Sainte Anastasie.

La Circoncision.

Sainte Pétronille.

Les quatre couronnés.

LEGENDA AUREA

1486

Saint Louis.

Saint Thomas d'Aquin.

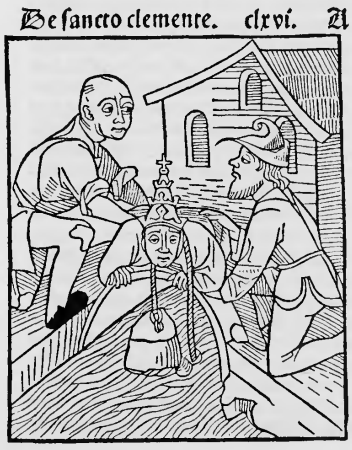

Saint Clément.

Sainte Geneviève.

LEGENDA AUREA

1486

De sancto Apollinari

De sancta praxede. xci. A

Praxedis dicta quasi viridis a prasin qd
p est viride inde praxedis quasi prasin vi-
rens qz viruit z floruit floze virginitatis
Praxedis virgo fuit beate poēriane soror que fuerūt sorores sancti donati z rimorbei q̄ ab apostolis in fide erudiri sunt. Que cum psecutione seuiente multoz cristianoz corpora sepelissent. et facultates suas paperibus erogassent tandem in pace quieuerūt. Circa annos dñi. clxv. sub marco et anthonio secundo.

De sancto apollinari xcii. A

Pollinaris dicit a pollens z ares qd est
a virt⁹ quasi pollēs virtutib⁹. Vel dicit ab
apollo qd interpratur mirabil z naris p
quā intelligit discretio: quasi mirabil discretionis vir. Vel ab a qd est sine z polluo. z ares virt⁹ quasi virtuosus sine pollutione vitioz.

Pollinaris petri apli discipul⁹ fuit. z ab
a eo rauennā de roma missus ē. vbi vxore
tribum ab eo sanata i pax cū viro z ei⁹ familia baptizauit. Qd quidē iudici nūciat z ab eo apollinaris ptinus accersit. Ductusq ad templū iouis vt ibi immolaret. cū diceret sacerdotib⁹ ydoloz. aurū z argentū ydolis appēsum meli⁹ pauperibus dari q̄ ante demones sic appēdi. ptinus capitur: z fustib⁹ cesus seminiu⁹ relinq̄tur. Sed a discipulis collectus in domo cuiusdā vidue. vij. mēsibus resouet. Inde aūt venit ad ciuitatē classensem vt quendā nobilē mutū ibidē curaret. Cū aūt

domū ingrederetur puella quedā immundū spm̄ bñs exclamauit dicēs. Recede hinc serue dei. nam faciam te ligatis manib⁹ z pedibus de ciuitate extrahi. Quā apollinaris increpās ptinus demonē exire coegit. Cū igit sup mutū nomē dñi inuocasset: z curat⁹ fuisset. plus q̄ q̄ngenti hoīes credidерunt. Pagani aūt eū fustib⁹ cesum phibebant ne ibesus noīaret. Ille vero in terra iacēs clamabat. Qm̄ ipse ver⁹ est deus. Tūc nudis pedib⁹ supprunas eū stare fecerūt. Sed cū adhuc xp̄m pstātissime pdicaret extra vrbem eū pieceruūt B Eo
tpe dum rufus patricius rauenne filiam infirmā
bret: z ad eam sanandā apollinarē vocasset. mox vt domum ingressus est defuncta est. Cui rufus. Utinam domū meam nō introisses. oū eēm magni irati sunt: z filiā meā sanare noluerūt. Tu vo qd ei facere poteris? Cui apollinaris. Noli timere tū michi iura q̄ si puella surrexerit eā creatorē suus sequi nequaq̄ phibeas. Qd cū fecisset. facta oratione puella surrexit. z nomē xp̄i pfitēs cū mke et magna multitudine baptisma suscepit. z virgo p mansit. Qd audiēs cesar scripsit ad pfectū ptorij: vt apollinarē aut sacrificare faceret. aut in exilū mitteret. Praefect⁹ igitur eū sacrificare nolentē fustibus cedi fecit. z in eculeo extensum torq̄ri mandauit. Ubi dū dñm pstantissime pdicaret: aquam feruentē in ei⁹ vulneribus recētib⁹ iactari iussit. z sic graui pondere ferri vinctū in exilū mittere voluit. Uidētes aūt xp̄iani tantū impietatē accensi animo in paganos irruunt. z plus q̄ ducentos

Sainte Praxède. *Saint Apollinaire.*

LEGENDA AUREA

1486

De sancta Christina

viros ex ipsis occiderũt. Qd̃ videns prefectus abscondit se ⁊ apollinarẽ in artissimũ carcerẽ trusit. deinde catenatũ in nauim posuit. ⁊ cũ trib⁹ clericis eum sequẽtib⁹ in exiliũ destinauit. Vbi solũmodo cũ duobus clericis ⁊ duob⁹ militibus periculũ rẽpestatis euadẽs: ipsos milites baptizauit. Deinde rauennã rediẽs a paganis capitur. ⁊ ad templũ apollinis ducit. Cui⁹ simulacrũ videẽs maledixit ⁊ subito corruit. Qd̃ videẽtes põtifices ipm thauro iudici pñtauerunt. Qui iudex cũ filiũ suũ cecũ illumĩ asset credidit. ⁊ ipm annis quatuor in suo p̃dio manere fecit. Post hoc cũ põtifices apd̃ vespasianũ eũ accusassent: iussit vespasian⁹ vt q̃cũq; dijs irrogaret iniuriã aut sacrificet. aut vrbe priuet. Non em̃ iustũ est vt deos vindicem⁹. ꝗ ipsi de inimicis suis se vlcisci poterũt si irascãtur. Tũc demostenes patrici⁹ eũ nolentẽ sacrificare cuidã centurioni iam xp̃iano tradidit. Cui⁹ rogatu pagens in vicũ leprosor. vt ibidẽ ꝓpter furorẽ gentilũ latitaret. a paganis insecut⁹ ẽ. ⁊ vsq; ad mortem diutissime cesus. Vbi. vij. dies supuiuẽs ⁊ discipl'os admonẽs: ispm̃ tradidit. ⁊ ibidẽ a xp̃ianis honorifice sepult⁹ est sub vespasiano qui cepit circa annos dñi. lxx. De hoc martire sic dicit ambro. in p̃fatione. Apollinaris dignissimus p̃sul a principe apl'or petro rauennã mittit ihesu nomẽ incredul' nũciare Qui dũ illic mira virtutũ signa ꝓferret in xpo credẽtib⁹. seuis verberũ flagell' sepe ꝓterit. ⁊ senile iam corpus ab impijs horrẽdis cruciatib⁹ laniat. Sed ne de suis verationib⁹ fideles trepident. in virtute dñi nr̃i ihesu xp̃i signa apl'ica pficit. Post tormẽta puellã resuscitat mortuã. visum ꝓspicuũ cecis reddit. ⁊ muto restaurat loquelã. obsessa a demomo liberat. pragionẽ mũdat leprosi. dissoluta morbo pestifero sanat membra. portentũ simulacri sil' cũ rẽplo deiecit. O dignissim⁹ admiratiõe preconij pontifex: q̃ cũ pontificis dignitate apl'icã ꝓmeruit accipe prãtem. O fortissim⁹ athleta xp̃i q̃ etatis iam frigescẽte calore ꝓstanter in penis ihesum christum mundi predicat redemptorem.

De sancta christina. xcvii. A

c Pristina quasi chrismate vncta. habuit em̃ balsamũ boni odoris in puersatione et oleum deuotionis in mente ⁊ benedictionis in ore.

c Pristina nobilissimis parẽtib⁹ orta in civitate a pre suo in quadã turri cũ. rij. pedisseq̃s collocata ẽ. deos argẽteos ⁊ aureos secũ bñs. Et cũ pulcerrima essꝫ. ⁊ m'ris in

piugiũ peteretur. parẽtes eius nulli cam volebãt ꝓcedere. volẽtes vt in deoꝝ cultura maneret. Ipsa a spũsancto docta ydoloꝝ sacrificia abhorrebat ⁊ incensa dijs immolãda in fenestra abscõdebat. Uenierũt aũt pre ei⁹ pedisseque dixerũt. Filia tua dña nr̃a dijs nr̃is ĩmolare ꝓrẽnit ꝗ xp̃ianã se esse asserit. Pr̃ aũt ei blãdiẽs ad deoꝝ culturã eã ꝓuocabat. Cui illa. Noli me vocare filiã tuã ꝗ ei⁹ quẽ sacrificiũ laudis decꝫ. Nõ em̃ dijs mortalib⁹ ꝗ deo celi sacrificiũ offero. Cui pr̃. Filia mea ne vni deo tm̃ sacrificiũ offeras ne tibi alij irascãtur. Cui illa Bñ locut⁹ es nesciẽs vitatẽ. Offero em̃ sacrificiũ p̃ri ⁊ filio ⁊ spũsancto. Cui pr̃. Si tres deos adoras cur etiam alios nõ adoras. Cui illa. Tres illi vna deitas sunt. Post hoc christina p̃ris sui deos ꝓfregit. ⁊ aurũ ⁊ argentũ paupib⁹ erogauit. Rediẽs pr̃ vt deos adoraret ꝗ ipsos nõ inucniẽs. et ab ancillis q̃d de illis christina fecerit audiẽs: iratus eã iussit expoliari. ⁊ a. xij. viris cedi adeo vt ipi ministri deficerẽt. Tũc christina p̃ri dixit. Sine honore ⁊ pudore ⁊ abhominabilis deo q̃ me cedunt deficiũt: pete ill' a dijs tuis virtutẽ si vales. Tũc catenatã eaꝫ in carcerẽ mitti iussit. Audiẽs hoc mr̃: vestumẽta sua scidit. ⁊ ad carcerẽ pergẽs filie pedib⁹ se ꝓstrauit dicẽs. Filia mea christina lumẽ oculoꝝ meoꝝ miserere mei. Cui illa. Quid me dicis filiã tuã. Nescis qꝫ nomen dei mei hẽo. Cũq; nil sibi ꝓsuadere possꝫ: ad virũ redijt. ⁊ q̃d sibi rñderit indicauit. Tũc pr̃ iussit eã ante tribunal suũ duci. Cui dixit. Sacrifica dijs. sinaũt mul-

Le Martyre de sainte Christine.

A la fin du volume, après l'achevé d'imprimer, on trouve une pièce de vers intitulée *Modus legendi,* qui indique la façon de bien lire les légendes devant des religieux, et comment on doit prononcer les mots et les syllabes avec intonations de voix spéciales.

Modus legendi.

Qui bene vult legere fratrib⁹ ſciat iſta tenere.
Sit ꝓſtans ne terreat hunc correctio queuis.
Aſt humilis ſit:vt audiat hũc qui corrigit ipſum.
Non ſit feſtinus.reſpiret ſufficienter.
Non ſit clamoſus.tacitus vel.ſed moderatus.
Si queat audire frater vltimus hunc.ſatis exiat
Sillaba que grauis eſt non tanto corripiatur.
Quin queat agnoſci.nec longis equiparetur.
Aſpiret queq; ſunt aſpiranda velut haut.
Accentum proprium teneat ſibi dictio queuis.
Que diſſillaba ſunt monaſillaba nõ faciat.nec
Qõ monos eſt duplicet. nec vnica dictio bipera
Efficiatur.eo q̃ ſignificata recidunt
Spiritus.accentus.diuerſificatio partis
Que diptonganda fuerint diptonget. et illa
Conſideret caute.male ſcribendi variatq;
Uſus.vt eſt qm̃ q̃ q̃ q; tm̃ ſimul ꝛ qui
Ha go gu ſpiret.ge gi per latera giret
J cum vocali ſemper ſibi perſonat vt gi
Sic bene diſcernat iuſtus.guſtus niſi ſpernat
Littera queq; ſonat ſemper.nec vlla liqueſcat
Quin queat audiri.tamen ſ ſimul v q; notabis
Diſruptus languet. intinguens vnguit ꝛ vriguet
Sillaba ti ſit ci quacunq; ſequente vocali
Ni preit ſ aut ꝛ aut differt aut venit h poſt
Au diſcernatur ne vel af vel of eſſe credatur
Non ſonet os ſicut vs.v groſſius f flat acute
Ecce breui metro deſcripta eſt forma legendi
Raro corrigitur qui per eam regitur.

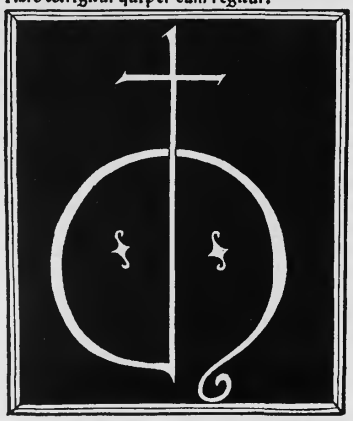

Nous reproduisons ci-dessus ce morceau curieux, qui est suivi de la marque de Mathieu Husz, formée de son monogramme M H, terminé dans le haut par une croix. Cette marque est d'un module plus petit que précédemment.

En 1487, Mathieu Husz s'associe avec Jacques Buyer, frère de Barthélemy, et ils publient ensemble, en deux volumes grand in-folio avec figures sur bois, le *Grant Vita Christi,* de Ludolphe le Chartreux, traduit de latin en français par frère Guillaume Lemenand, religieux franciscain. Voici le fac-similé de l'achevé d'imprimer :

Cy finist le tresbel et proffitable liure des meditacios sur la vie de ihūcrist prins sur les quatre euangelistes. Et compouse par venerable pere Ludolphe religieur de lordre des chartreur. Et translate de latin en francoys par venerable/scientifique/et eloquente psonne frere Guillaume leme/nand/maistre en theologie/de lordre de mon seign^r sainct ffrancoys/a la requeste de trespuissant/tresexcellent/et tresmagnifique princemon seigneur le duc de Bourbon/cōnestable de france. Imprime en la cite de Lyon sur lerosne/par maistres Jaques buyer bachelier en chescun droyt citoyen. et Mathieu hus de la nacion dalle maigne impresseur/habitant dudict Lyon Lan mil/quatrecens/quatrevings/et sept. Et le septiesme iour de iullet.

Le colophon ci-dessus est accompagné de la marque de Mathieu Husz. Cette édition est de la plus grande rareté. On n'en connaît, jusqu'à présent, que deux exemplaires. Le seul qui soit complet faisait partie de la bibliothèque Yemeniz, de Lyon (n° 219 du catalogue), et a été acquis au prix de 1,855 francs, plus les frais, à la vente de ce dernier, par le duc d'Aumale. Il est conservé aujourd'hui dans les merveilleuses collections du musée Condé, à Chantilly. L'autre exemplaire, très mutilé et incomplet, est décrit dans le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon,* rédigé par Auguste Castan (n° 656, p. 501-504).

Cet ouvrage est illustré de figures sur bois. Celle qui se trouve en tête du Prologue occupe presque toute la page. Elle représente le traducteur accompagné d'un frère de son ordre et offrant les deux volumes en question à Jean de Bourbon, connétable de France. (Voir fac-similé, p. 298.)

Une autre grande planche nous montre l'auteur écrivant son ouvrage. Une centaine d'autres gravures plus petites sont dispersées dans le texte.

Le 7 novembre, Husz publie le *Bélial* pour la quatrième fois, et, le 7 avril 1487 (1488 n. st.), il réimprime encore le *Propriétaire des choses.* La même

IMPRIMERIE NATIONALE.

année, il donne une sixième édition du *Miroir de la Rédemption* « mys plus au vray ». En 1489, il réimprime le *Valère le Grant* de 1485. (Voir p. 270.)

Cy commence le liure de Valere le grant translate de latin en francoys

A briefuete et fragilite de ceste doloreuse vie temporelle/la cõ
stance de la inconstance et la
mabilete de fortune/la mutaci
on aussy de la voulente a de la
pẽsee humaine. Sont les cau
ses pour quoy ie nay pas fait a
te cõmencement le prologue de ce liure. Car ie pẽ
se bien auoir preueu ou auoir en voulente de celle
chose faire qui moult tost et ligierement pourroit
estre empeschee par aucunes causes deuant dictes
Toutesfuoyes par maniere dung petit prohesme il
me fault faire aulcunes declaracios necessaires
pour lentendement de ce liure qui est moult fort a
bien entendre/aumoins selon ce que semble a mon
petit entendement. Premierement doncques est
assauoir que en ce liure cy ainsy q̃ en tous aultres
liures et aultres choses naturelles & artificielles
ya quatre causes principalles. cest assauoir cause
materielle/cause formelle/cause finalle/& cause ef
ficiẽte La cause materielle de ce liure est les faitz &
les dis des romains et des aultres gẽs q̃ valerie
appelle estranges et generalement vices et vertu
ou aultres de leurs circonstances. La cause for
melle est double/car il y a forme de traicter/ La
forme de traicter est le brief & le noble stile de la ma
niere de son parler. La forme du traicte est la di
uision du liure en plusieurs liures et en plusieurs

Voici le fac-similé de la page contenant l'achevé d'imprimer de *Valère le Grant :*

Liure ix.

Asses tost apres la bataille se fist entre les roys en laquelle alexandre fut vaincu et senfuyt a antioche/en laquelle cite il print ou temple de iupiter le signe de victoire qui estoyt dor.pource quil nauoit de quoy payer les gaiges des cheualiers. Et puis sen touoyt en disant/quil auoyt emprunte victoire de iupiter. Apres vng peu de iours il cōmāda a prendre le simulacre de iupiter à estoyt dor aussy de poiz infinit.mais il fut trouue en ce sacrileige.et par la multitude du peuple fut tourne en fuyte et chasse hors de tous les siens/et delaisse et prins de larrons qui lenuoyerēt a grapus/lequel tantost le fist tuer. Des exemples dessusdis il appert asses q̄ ceulx qui par meurtre ont este esleues aux grans et nobles estas en sont deceus apres ignominieusemēt. Et en ce feray le fin de ce liure

Ar laide de dieu sans laquelle nulle chose
p nest droictement cōmencee ne prouffitablement cōtinuee ne menee a fin/ est la translacion de valere le grant terminee. Laquelle cōmenca tresreuerend maistre/ maistre symon de hesdin/maistre en theologie/religieulx des hospitaliers de saint iehan de iherusalem/qui poursuyuit iusques au.vn liure ou chapitre des strageniēs et la laissa. Des la en auant iusques en la fin du liure Je nicolas de gōnesse/maistre en ars et en theologie ay poursuyuy ladicte translacion au moins mal que iay peu/du cōmandemēt et ordonnance de tresexcellent et puissant prince/monseigneur le duc de berry et dauuergne/cōte de poitou/de coulongne et dauuergne/a la requete de iaquemin courault son tresorier. Et ne doubte pas que mon stille de translater nest pas si beau ne si parfait cōme est celluy de deuāt. mais ie prie a ceulx qui liront quilz me pardonnent/ car ie ne suys pas si expert es histoires cōme il estoyt. Et fui finee lan mil quatre cens et vng/ la vigile de monseigneur saint michel larchange.

¶ Et a este imprime a lyon sur le rosne par maistre Mathieu husz imprimeur de liures demourāt en la dicte ville de lyon. Lan mil quatre cens quatre vingtz et neuf la vigile de saint iehan baptiste.

Nous ne faisons pas état des nombreux livres latins imprimés par Mathieu Husz dans l'intervalle.

A partir de 1489, Husz a fait usage d'un petit caractère gothique de forme anguleuse, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q
R S T V E E H I K Z
a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v y z
ff ff ff st ã ẽ ẽ ẽ ĩ õ o o l ẽ p p q q q ẽ ẽ ẽ C . /

Pour les titres courants et les intitulés de chapitres, il emploie un caractère beaucoup plus fort (de 16 points), dont les capitales avaient déjà fait partie du matériel de Pierre Hongre et dont voici l'alphabet :

A B C D D E E F G
H I I K L M N O P Q
R S T V V X Z
a a b c d e f g h i i l m n o p q r s
t u v x y z ã ẽ ũ st

Le petit caractère de 11 points a été copié par Jean Du Pré, imprimeur lyonnais, pour sa fonte de 10 points dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P
Q Q R S T V
a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v y z z
x v ff ff w x ff st ã m ẽ ĩ m m õ ẽ p p m m q q
q q q m m ũ v m y m st . : ? /

Les capitales C, E, F, H, O, P, R, S et V présentent des différences qui permettent de les distinguer des mêmes lettres de la fonte de Mathieu Husz.

Jean Fabri, imprimeur et libraire, qui a commencé à exercer à Lyon en 1490, s'est servi aussi de caractères semblables; mais, après vérification attentive, on peut affirmer que ce sont les fontes de Mathieu Husz qu'il avait à sa disposition.

Plusieurs livres, imprimés avec ces petits caractères, sont sortis de l'atelier de Mathieu Husz, entre autres le *Catholicon parvum* ou petit vocabulaire latin-français, de format in-quarto.

Le titre de cet ouvrage, en une ligne, est imprimé avec le gros caractère du *Valère le Grant.*

Catholicon parvum.

Le texte courant est composé avec le petit caractère de 11 points.

La premere lettre de abc n
a A ꝓposition in gallico du.
Aaron propre nom dhomme m.
Ab prepositio.seruãte a ablatif.
Abactus ta.tum. chasse o
Abamita te la seur de laieul f
Abauus aui. tiers ayeul f
Abbas tis. abbe m.
Abbatissa tisse abbesse f.
Abbatia tie abbaye f.
Abdyas propre nom dhõe m.
Abdenago est qui dã puer seruiens.et est indeclinabile.
Abdicatiul tiua.tiuũ priue o.
Abdico cas caui.atũ priuer a
Abdicel ta tũ. muce ou oste o.
Abdo dis.didi.itum mucer ou
Abduco cis.xi.ctum /oster a. separer ou absenter a.
Abel propre nom dhõme m.
Abeo is.iui.itũ partir du lieu a
Abiecel ta.tũ.dgete ou despite o
Abiectio onis.abiection despit cõme par desdain. f.
Abiens euntis departant o.
Abies abietis sapin f.
Abimelech est ꝓpriũ nomen sacerdotis m
Abies ei.ẽ q̃dãpes metrificãdi et dẽ de abeo is.q cito abit f
Abigo gis egi actũ iecter ou chasser a
Abicio cis eci ctũ.loig iecter a
Abissus abissi abisme f.
Abiuratio onis. abiuration ou abnegation f.
Ablactatio nis.seuremẽt de lait f
Ablacto as.aui.atũ. sener a.
Ablucio onis. lauement
Ablatiuus ua.uũ. ablatif o.
Abluo is.ui.utũ. lauer a
Abnegatio onis. denegation denyement f.
Abnego gas.aui.atũ.denyer a.
Abnepos tis. tiers nepueu m
Abnuo is.ui.utũ. recuser a.
Abolco les eui etũ effacer a
Abolitio onis. effacement f.
Abominor aris atus sum auoir horreur ou despit d
Abomiatio onis.abomiation f
Abominũm nij. idem n.
Aborior eris tus sum auorter c
Aborior tis ui itũ auorter a
Aborituꝰ tiua tuũ ne:nõ pas a temps auorton o
Aborituum tui auorton n
Aborius ta tũ. auortement o
Abrahan del abran propriũ nomen hominis m
Abrado dis si sum. raise fort a
Abrenuncio as.aui.atum. renoncer renyer :u
Abrogo gas aui atũ destruire a
Absalon ẽ ꝓpriũ nomẽ hois Et dẽ ab abba q d ẽ pẽ ꝛ salon q d ẽ pax quasi pax pẽis ꝓ ꝓriũ m
a n

Ce livre a été achevé d'imprimer le 31 mars 1489 (1490 n. st.).

Voici le fac-similé de la fin du *Catholicon parvum*, avec l'achevé d'imprimer daté du dernier jour de mars 1489 :

Zona ne ceinture ou courroye
ou large porcion de cerre f
Zomfcagiū gn briſeure de cein
ture. n
Zorobabel ppriū nomen princi
pis babiſonie m
Zoticus ca cū.id eſt.vicalis o
Zozimus ma mū viuable o

Zucara re. ſucre vne eſpice
Zlos velpius vicitur quidam
menſis.ſcz mayus m

Ce preſent vocabulaire fut
acheue le vernier iour de mars
Lan.m cccclxxxix.par maiſtre
mathis huſ citoyen de Lion.

Au bas de cette page, on voit la marque de Husz, présentant une troisième variété de celles déjà reproduites en fac-similés au commencement du présent chapitre.

C'est avec les mêmes caractères que Mathieu Husz réimprima pour la quatrième fois, en 1492 (n. st.), la traduction du *Propriétaire des choses*, de Jean Corbichon, « revisitée par vénérable et discrète personne Père Pierre Ferget, docteur en théologie, du couvent de Lyon ».

Le titre débute par une belle lettre historiée d'un style calligraphique, représentant un chevalier armé de pied en cap qui terrasse un dragon et le transperce de sa lance.

Cette lettre ne provenait pas du matériel de Husz. Il la tenait de son confrère Jean Du Pré, de Lyon, qui s'était inspiré d'une lettre analogue de Pierre Le Rouge, placée en tête de *La Mer des Hystoires*, imprimée à Paris en 1488.

Du Pré s'en était servi pour la première fois pour le titre de l'édition lyonnaise de *La Mer des Hystoires,* qu'il avait achevée l'année précédente, le 23 août 1491, et Husz fait figurer cette grande majuscule historiée en tête du *Propriétaire des choses.*

Husz a fait resservir les planches de ses éditions précédentes de 1482, 1485 et 1487.

On y retrouve la Trinité, avec Dieu le Père assis sur son trône et portant la couronne impériale. Deux anges soutiennent une draperie formant une sorte de dais.

La page suivante donne le fac-similé du commencement du livre.

Le premier liure De dieu

Cy commence le premier liure du proprietaire auquel seullement est traictie de la saincte trinite et vnite diuine auec ses noms et proprietes.

Le premier chapitre qui est de dieu

ⁿ conuoitãt aulcunes choses declairer des ꝓprietes et des natures des choses tant espirituelles que corporelles nous prendrõs nostre commencement a celluy qui est commencemẽt et fin de tous biens. Et au commencement requerons laide du pere de lumiere du quel.Diẽt tout bien et tout don q̃ est parfait affin que luy qui enlumine tout hõme qui vient en cestuy mõde: qui de tenebres

e

reuele les choses profondes ⁊ mucees: amaine a lumiere vueille mener a perfection ceste petite euure q̃ a sa louenge et au prouffit de ceulx qui le liront ay receuille ⁊ nõ sans labeur de diuers ditz des saintz docteurs et des philosophes. Il est donc ainsi que dit innocẽt vng seul vray dieu parduratble:sans mesure nõ muable tout puissãt:cest le pere: le filz: ⁊ le sainct esperit trois ꝑsonnes en vne essence:en vne substãce et en vne nature simple en toutes manieres. Le pere nest de nulluy.le filz est du pere tout seul.le saint esperit est du pere ⁊ du filz sans cõmencemet: ⁊ sans fin. Le pere est engendrãt.le filz est naissant.le saint esperit est procedãt ou yssant du pere ⁊ du filz.Ces trois personnes sont ensemble substantialles:ensemble ꝑ duratbles:egales lune a lautre.et chescune est toute puissante ⁊ vng cõmẽcemẽt de toutes choses: crea-

Cy cõmence le.V.liure du proprietaire auq̃l est traicte du corps de lomme et de ses parties.

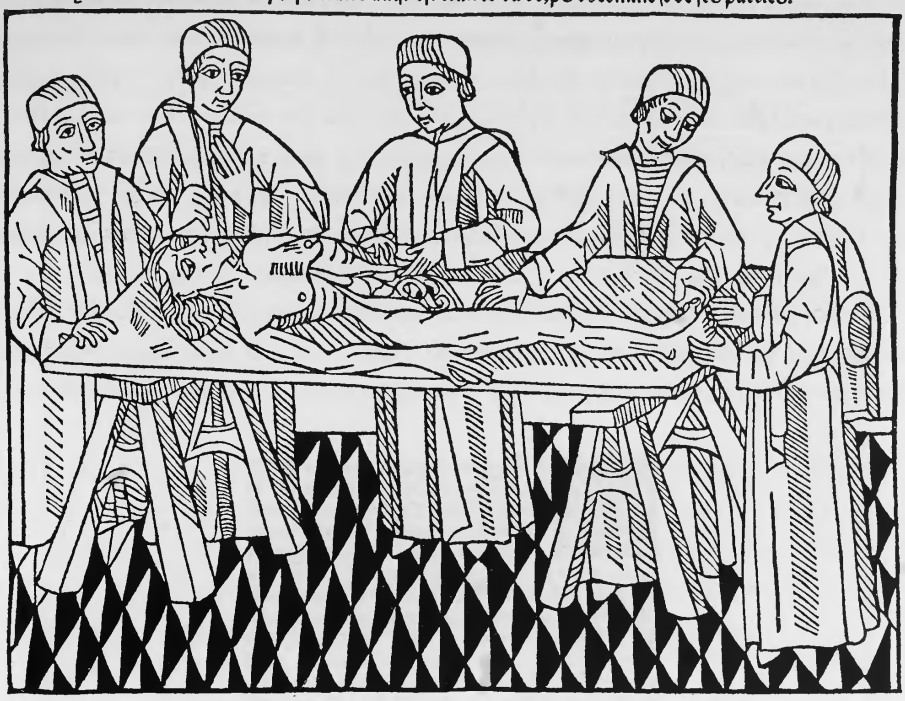

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les deux planches que l'on vient de voir, la *Leçon d'anatomie* et les *Quatre âges de l'homme,* ont été copiées avec une fidélité surprenante dans l'édition concurrente de Guillaume Le Roy, parue le 26 janvier 1485 (1486 n. st.), ainsi que dans celle de Jean Syber, qui contient les mêmes bois de Le Roy. A première vue, elles paraissent identiques, et il faut une attention soutenue pour s'apercevoir, en les comparant (voir fac-similés, p. 203) et en comptant les tailles, que des détails insignifiants, comme le dallage et certains traits des physionomies, ne sont pas absolument semblables.

Cette édition a été imprimée *par honnorable homme maistre Mathieu Husz, maistre en l'art de impression, le xve jour de mars, l'an mil cccc lxxxxi,* date qui correspond au 15 mars 1492, suivant notre manière actuelle de compter.

Estuy liure des proprietes des choses fut trãsslate de latin en frãcoys lan de grace Mil.CCCC.lxxxi.par le cõmãdement de tresprussant:et noble prince Charles le quint de son nom regnant en ce temps en france paisiblement. Et le traslata son petit et humble chapellain frere Jehan corbichon:de lordre sainct Augustin:maistre en theologie de la grace et promocio du dit prince & seigneur tresexcellent. Et a este reuisite par venerable et discrete personne frere pierre ferget docteur en theologie du couuent des augustins de lyon. Et imprime audit lieu de lyon par honnorable homme maistre Mathieu husz:maistre en lart de impression le.xv. iour de mars. Lan Mil.CCCC.lxxxxi.

C'est par erreur que Péricaud, dans sa *Bibliographie lyonnaise du xve siècle,* lui donne le quantième du 6 mars. La date est bien le 15 mars, comme l'in-

dique Brunet. L'exemplaire du Musée Britannique, cité par M. Proctor, est également de cette date. Il n'est pas admissible que deux éditions d'un volume in-folio aussi important se soient suivies à neuf jours de distance.

A la fin du volume, on voit une nouvelle marque de Mathieu Husz, copiée en partie sur la marque de Philippe Pigouchet, imprimeur à Paris. Cette marque avait déjà été employée, quelques mois auparavant, dans le *Liber Compoti cum commento,* du 17 août 1491, et dans les *Cautelæ juris,* ouvrage du jurisconsulte Cepola, achevé d'imprimer le 13 novembre 1491.

La nouvelle édition du *Propriétaire des choses* est remarquable par les lettres ornées que l'imprimeur y a introduites. Ces initiales, auxquelles nous donnons le nom de *lettres rustiques,* ont remplacé les lettres à mascarons du *Boccace* et de l'*Ésope.*

Formées de troncs et de branches d'arbres coupés, de feuillages, d'herbes, de plantes, de poissons, de serpents et d'oiseaux, elles présentent un caractère spécial d'originalité et sont inspirées de lettres de même style dont s'étaient servi Topié et Herenberck, imprimeurs allemands établis à Lyon en 1488 et 1490. Nous en reproduisons ci-après divers spécimens :

ALPHABET DES LETTRES RUSTIQUES DE MATHIEU HUSZ

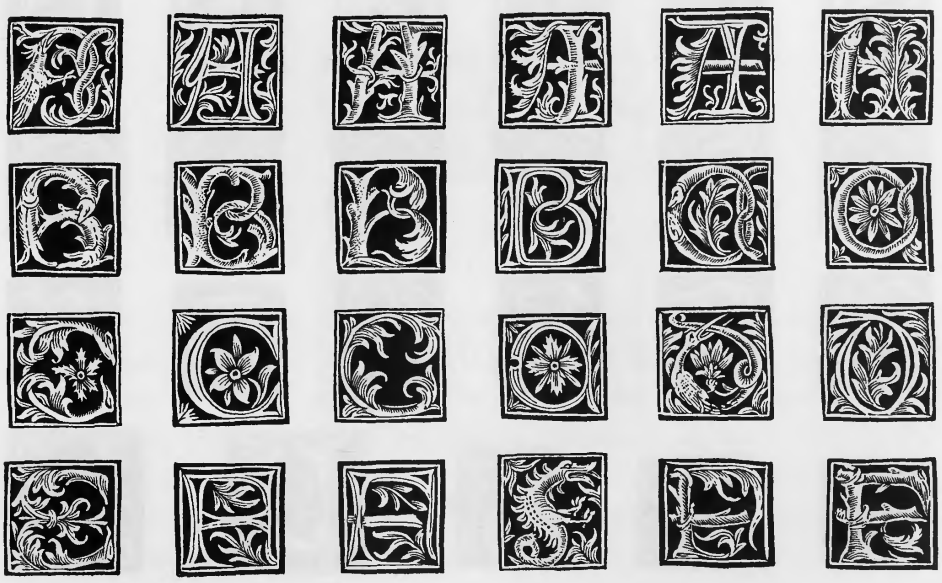

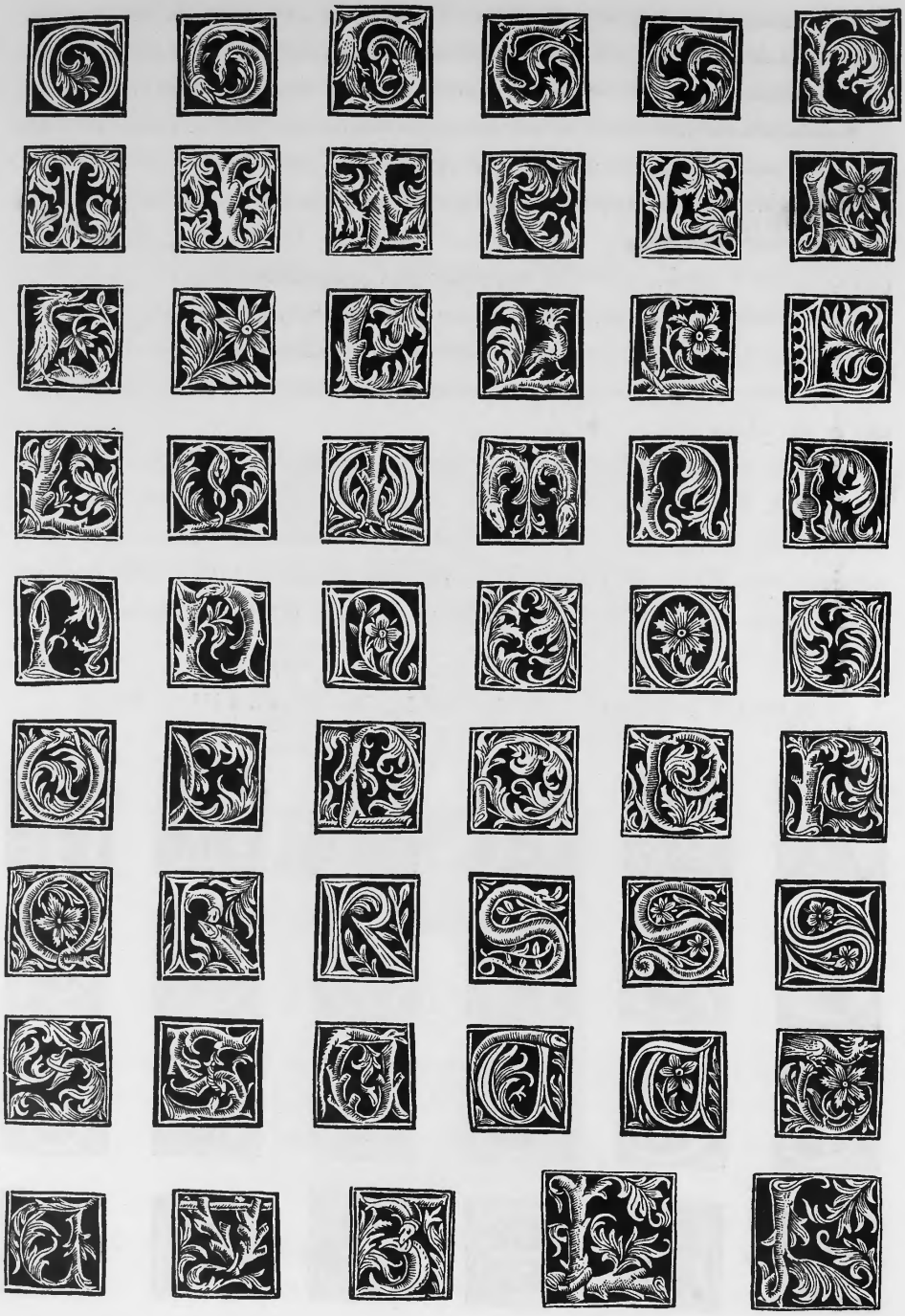

Une édition du 15 avril 1491 de la *Destruction de Troye,* exécutée avec les mêmes caractères que le *Valère le Grant* et le *Propriétaire des choses,* est citée par M. Proctor (*Index* n° 8565) comme étant au Musée Britannique.

Nous devons mentionner ici des impressions sans date, faites avec les mêmes types, et non encore identifiées par les bibliographes.

Citons d'abord une édition in-quarto du petit poème de la *Bella Dame qui eust mercy :*

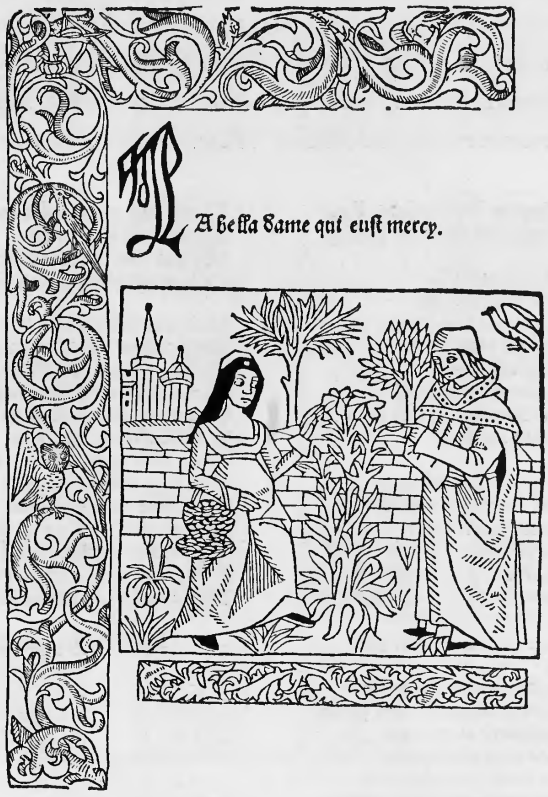

La bordure à tête de hibou, dont les filets sont brisés en partie dans le haut, atteste des tirages antérieurs. Une bordure analogue se voit en tête de l'édition du *Roman de la Rose,* sortie des presses de Guillaume Le Roy. Une bordure identique, avec les mêmes brisures, se retrouve dans la *Vie de la glorieuse saincte Barbe,* imprimée à Lyon en 1488, par Jean de la Fontaine, qui a figuré aux ventes Yemeniz (n° 393) et Lignerolles (n° 2351) et est exécutée avec les caractères du roman de *Clamades.*

La planche du milieu, qui représente une femme avec un panier, cueillant les fleurs d'une plante qu'un docteur lui montre du doigt, avait fait partie précédemment du matériel de Pierre Schenck. Elle se trouve dans le *Tractié des eaues artificieles,* imprimé par ce dernier à Vienne en Dauphiné; elle est placée en tête du chapitre qui traite des propriétés du romarin.

Dès 1484, Schenck avait quitté Lyon, où il travaillait en société avec Gaspard Ortuin, pour aller s'établir à Vienne. (Voir p. 384.) Quant au texte de la pièce, il est exécuté avec les petits caractères dont Husz se servait alors, comme nous nous en sommes assuré en les comparant avec ceux des autres livres signés ci-dessus mentionnés, pages 286 et 290. En conséquence, nous attribuons cette impression à Mathieu Husz.

Cy cõmance la complainte dung amoureup ⁊ la repsocede sa dãme.

Belle qui bon renon ⁊ los
Fait sages de tous appeller
Vers vos vie pour dire abriefs mots
Ce que ie ne puis plus celler
Et ce montrestude parler
Nest de gracieulx mots hante
Pour dieu ne vueillez regarder
Fors ala bonne voulente

Vueillez moy ouir humblement
Et par vous courtoisie entendre
Si malegeres grandement
Dãs q̃ vouslre hõneur en soit maidre
Car ainsi maist dieup que mesprandre
Vers vous ne vueil ne ia nauiegne
Que vers celle face arepprandre
Dont il fault que tout bien viegne

Toutesfoys cherement vous prie
Ains que saches comment mest prins
Quant ma requeste aurez oupe
Ne me tenes pour mal aprins
Si tay trop hault fait entreprins.
Vueillez moy pardonner par mame
Ce fait amour qui ma esprins
Tout vient deluy sil ya blasme
La dame
Les grans los que vous me donnez
Si vous viennent de vonstre bien
a ij

Dont dame ne doit estre large.
Mais soies segret ⁊ priue
Si sera tout blasme eschiue
Ce sont les poins dont ie vous charge

Puis que nous sumes alyez
Ainsi comme vous me priez
Si faiz ie vous de tresbon cueur
Quen ma loyaute vous fiez
Et que iamais ne mobliez
Je ne vouldrope anul feur
Mais ainsi comme frere ⁊ seur
Tout vng mesmes vouloir ayons
Et ia pour riens que nous oyons
Que nouslre amour ne se dessemble
Dun mesme vouloir nous soyons
Et souuant nous entreuoyons
Ainsi auons bon temps emsemble

Explicit deo gracias

La pièce, que quelques critiques ont supposée être d'Alain Chartier, porte incorrectement pour titre : *La Bella dame qui eust mercy,* au lieu de : *La Belle dame qui eust mercy.*

Cette édition rarissime n'est pas citée par Brunet. Elle est décrite dans le *Bulletin du Bibliophile* (année 1874, p. 476), d'après l'exemplaire qui se trouvait dans le cabinet du comte de Lurde, passé depuis chez le baron de Ruble. Nous connaissons une édition de la *Dyete de Salut,* de Pierre de Luxembourg, qui est imprimée avec les mêmes types et la même initiale L.

La dernière page n'a que six lignes de texte, suivies du mot AMEN, et se termine par une formule finale en trois lignes :

serlez plus en paix & vous seroit grande consolacion. car
le saint esperit est auec gens qui par charite se complai
gnent lun a lautre. Doncques ma treschere seur soyez hu
ble aimable & debonnaire charitable pleine de foy & despe
rance & ainsi pourrez acquerir la gloire eternelle de para
dis. La ãste vous vueille doner lepere filz & le sait esperit.
AMEN

¶ Cy finist le liuret monseigneur saint pierre
de Lucembourg le quel il enuoya a sa seur pour
la retraire & oster des estatz mondains.

Il en existe un exemplaire dans le recueil de la Bibliothèque Mazarine, coté 678, au *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque (p. 360).

Mathieu Husz a imprimé, avec ces types, d'autres pièces et des livres auxquels il n'a pas mis son nom. On n'aura qu'à se reporter à l'alphabet que nous avons donné (p. 284) et à observer les légères différences qui distinguent ces caractères similaires des types employés par Jean Du Pré (p. 284), pour les identifier d'une façon sûre et certaine.

Parmi les impressions faites par Husz avec ces petits caractères et qu'on doit lui attribuer, mentionnons une édition du *Livre des Connoilles,* avec gravures sur bois, qui a figuré à la vente de la bibliothèque du baron S. de La Roche La Carelle, en 1888, sous le numéro 415, petit in-quarto de 23 feuillets, à 36 lignes par page. Ce même exemplaire a repassé ensuite, en 1900, dans le 50e catalogue de la librairie Morgan (n° 38783), où l'on en trouvera le fac-similé. On ne connaît pas encore toutes les impressions françaises de Mathieu Husz, et nous sommes persuadé qu'il en reste encore plus d'une à découvrir ou à identifier.

Cette distinction des caractères se complique de ce qu'un troisième imprimeur-libraire lyonnais, Jean de Vingle, d'origine picarde, s'est servi de types analogues pour l'impression d'un *Guidon en françois,* de Guy de Chauliac, daté du 14 février 1498 (1499 n. st.), mais ses types se rapprochent plutôt de ceux de Jean Du Pré. Enfin Husz lui-même a quelque peu modifié ses caractères, dont le bas de casse a été diminué d'environ deux points dans une édition du *Liber Compoti cum commento,* datée du 17 août 1491 et dont nous présentons ci-dessous l'alphabet :

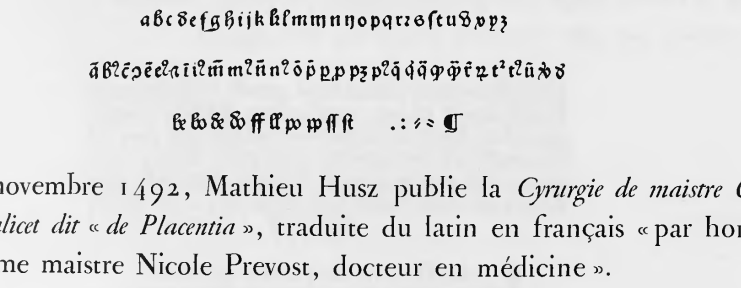

Le 16 novembre 1492, Mathieu Husz publie la *Cyrurgie de maistre Guillaume de Salicet dit « de Placentia »*, traduite du latin en français « par honnorable homme maistre Nicole Prevost, docteur en médicine ».

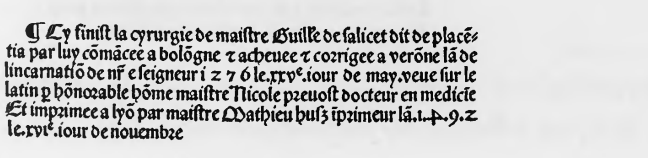
¶ Cy finist la cyrurgie de maistre Guille de salicet dit de placẽtia par luy cõmãcee a bolõgne ⁊ acheuee ⁊ corrigee a verõne lã de lincarnatiõ de nr eseigneur i z 7 6 le.xxv.iour de may.veue sur le latin p hõnorable hõme maistre Nicole preuost docteur en medicie Et imprimee a lyõ par maistre Mathieu husz ĩprimeur lã.i.ꝑ.9.z le.xvi.iour de nouembre

Les caractères du texte de ce volume, dont nous reproduisons ci-dessous la première page, sont différents de ceux des livres que nous venons de voir :

Cy commẽce la cyrurgie de maistre Guillaume de salicet dit de placentia.

Preface

On bon amy ie auoys propose de te faire vng liure de cyrurgie. A celle fin doncques que la satisfaction correspondre a la petition de toy et des cõpaignons
m Saches q̃ la rectification de cest art ne se fait point sans vsage et operation: car la rectification de tout art pẽdant de operation ne se peult faire si nest par ceste voye et par ceste maniere: et pourtant est il rayssonnable en ceste doctrine de proceder par les choses qui me ont este manifestees par vsaige et operacion en long tẽps et courir le plus souuent en mes sermõs p exẽples des cas es q̃eulx de mes propres mains iay laboure. ¶ Je diuiseray doncqs cest oeuure en cinq parties et en vne chascune partie ie proposeray ppres chapitres acelle fin que ce q̃ lon demande ce puisse plus facillement trouuer Mais dauant que ie procede au principal propoulx ie feray vng chapitre on quel ie mettray la diffinition de cyrurgie: et determineray des amonitions necessaires et vtiles operations des assistens et des malades a ce que la fin de nostre intention soyt meilleur et plus noble. Et affin que plus decẽment ie puisse acomplir ceste oeuure et satisfaire ata petition auecques effect ie implore ⁊ inuoque la grace diuine incessamment.

Le premier traictie sera des maladies qui viennẽt es parties manifestes du corps de puys la teste iusques aulx pies q ꝓcedẽt de cause intrinseque.

Le second traictie sera de toutes les playes et contusions qui ce font en tous les membres de puis la teste iusques aulx pies

Le tiers traictie sera de algebra. cest a dire des restaurations conuenantes enuiron les fractures et dislocaions.

Le quart traictie sera de lanothomie en general ⁊ des formes des membres et de leurs figures cest ascauoir quieulx ilz doibuent demorer apres lincisiou ou cauterization.

Le cinquiesme traictie sera des cauteres celon q̃lz ce peuuẽt faire en my les mẽbres et des formes des instrumẽs et des medicines necessaires a cest art et vtiles en vne chascune operation.

a ij

Ils sont employés, dès novembre 1491, dans le *Cepolla;* en voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T V X Y Z

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s ſ t u v x y z .:()

m p̃ p̃ p̃ p q̃ q̃ q̃

La grande planche du prologue est la même dans les deux éditions. Elle nous montre le traducteur présentant son ouvrage au duc Jean de Bourbon, connétable de France.

¶ Bensuyt le prologue de frere Guillaume lemenand de lordre des freres mineurs de lobseruance/Translateur de ce noble et vtile liure nomme le vita christi.

Ihesus filz de dieu le vif/et seconde psonne en la trinite par lequel/le pere a cree toutes choses/Interrogue des iuifz vne foys entre les aultres/se il estoyt le vray messias promys en la loy. Respōdit ce qui est escript en leuangile saint iehan on cinquiesme chapitre/et dist. Les oeuures et operacions que ie faiz testifient qui ie suys. Enquerez/demandes/et estudies les escriptures. Comme se il disoyt. Le messias promis en la loy doyt estre vertueux/benigne/misericors a tous/pleyn de puissance a faire chose que nul prophette fit oncqs. Considerez ma vie/regardez ma faicon de viure/voyes les miracles q̄ ie faiz si merueilleux. que iamais nul de mes p̄desseurs prophettes les fit. Estudies les escriptures. ausquelles sont mises les condicions et propietez du grāt messias. et se voyes que en

L'ouvrage avait été « translaté de latin en françoys par vénérable, scientifique et éloquente personne frère Guillaume Lemenand, maistre en théologie, de l'ordre de Monseigneur Sainct Françoys, à la requeste de très puissant, très excellent et très magnifique prince Monseigneur le duc de Bourbon, connestable de France ».

C'est le même personnage qui s'était intéressé d'une manière si directe aux débuts de l'imprimerie à Paris et avait rendu une visite désormais célèbre aux typographes de la Sorbonne, au cours de laquelle il leur avait adressé des encouragements et laissé des marques de sa munificence. (Voir t. Ier, p. 46.) La gravure offre un certain intérêt historique. Ce n'est pas une de ces images banales de présentation, comme on en voit dans le *Valère le Grant* ou dans d'autres livres lyonnais, qui servaient indifféremment pour un ouvrage ou un autre; elle a été spécialement composée pour ce livre, et ne se retrouve dans aucun autre. Il est probable que nous avons là un portrait du connétable de Bourbon, ainsi que du traducteur. En outre, les physionomies toutes différentes des personnes de l'entourage du prince paraissent trop étudiées, pour qu'on n'ait pas cherché à faire tant soit peu ressemblants les personnages figurant dans cette scène. A l'époque où cette gravure fut faite, le siège archiépiscopal de Lyon était occupé par le cardinal Charles de Bourbon, frère du connétable.

Cette planche est un document précieux pour l'histoire de la gravure sur bois en France. On croit communément que les tailles croisées ont été employées pour la première fois dans la *Chronique de Nuremberg* en 1493; or cette planche, gravée en 1487, six ans auparavant, présente une application de ce procédé pour figurer les ombres.

Les autres illustrations, dispersées dans les colonnes du texte des deux volumes, varient entre 90 et 130 millimètres de hauteur. Ces gravures, au nombre de plus d'une centaine, se répètent souvent et sont au moins de deux styles; l'un des groupes appartient à la grosse imagerie allemande.

Un magnifique exemplaire, imprimé sur vélin et décoré de très belles miniatures aux armes du duc de Clèves, est conservé à la bibliothèque de l'Université d'Iéna. Il a été décrit tour à tour par Mylius[1] et par van Praet[2].

[1] Mylius (Joh. Christoph.). *Memorabilia Bibliothecæ academicæ Ienensis;* Ienæ et Wessenfelsæ, 1746; in-8° (p. 353-355).

[2] Van Praet, *Catalogue de livres imprimés sur vélin* des bibliothèques publiques et particulières (Paris, 1824; in-8°, t. Ier, n° 80, p. 43-44).

A la fin du deuxième volume, l'achevé d'imprimer est signé : « Maistre Mathieu Husz de la nacion d'Allemaigne impresseur, habitant dudict Lyon ».

Cy finist le tresbel & pffitable liure des meditacions sur la vie de ibesucrist prins sur les quatre euangelistes. Et compouse par venerable pere Ludoulphe religieux de lordre des chartreux. Et trãslate de latin en francoys par venerable/scientifique/et eloquẽte psonne frere Guillaume lemenand/maistre en theologie de lordre de mon seigneur sainct Frãcoys/ a la requeste de trespuissant/tresexcellẽt/et tresmagnifique prince mon seigneur le duc de Bourbon/cõnestable de france. Imprime en la cite de lyon sur le rosne/par maistre Mathieu husz de la nacion dallemaigne impresseur/habitant dudict Lyon L an mil/ quatrecẽs quatrevingtz et treze. Et le premier iour de mars.

Cette édition du *Grant Vita Christi* est exécutée avec un gros caractère gothique de deux sortes pour chacun des volumes. Voici celui du premier :

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T U V

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z

ff ſſ ſt . ã ꝯ ꝺ ẽ e² g² ĩ l⁹ l⁹ n⁹ õ o² o⁹ r p̃ ꝑ ꝓ q̃ ũ ⸗

Présentons ensuite l'alphabet des caractères du deuxième volume :

A B C D E F G H I K L M N P

Q R S T U

a b c d e f g h i j l m n o p q r s t u v x y z

ff ſt . ã ꝯ e² ꝺ r l⁹ m̃ n² õ o² o⁹ p̃ ꝑ ꝓ q̃ q́ ꝗ l⁹ Ᵹ ⸗

Les caractères du premier volume ressemblent assez aux premiers types de Husz (voir alphabet, p. 246), mais les approches en sont plus serrées. Il y a, en outre, quelques légères différences dans les majuscules : le B a un double jambage de dos au lieu d'un seul; la lettre F est différente, et l'H, au lieu d'avoir sa tige de soutien dentelée, a une double tige sans dentelure.

Husz s'est servi de cette fonte en 1485-1486, dans la *Destruction de Troye* (voir fac-similés, p. 272 à 274), après s'être séparé de Schabeler.

Le caractère du dernier volume est un peu plus serré entre les lignes. La majuscule D n'a plus d'encoche dans le renflement du haut; l'F est différent et reprend sa forme primitive; l'H a une double barre transversale de gauche à droite dans le milieu; l'M, plus caractéristique, est différent et arrondi dans le bas après le second jambage; il renferme dans cette partie une double barre; dans l'N, un point au milieu remplace les deux barres; le P, plus petit, est vide au milieu, et l'U a les deux barres du milieu dans le sens opposé. Dans le bas de casse, l'*h*, avec un petit appendice se terminant par un crochet, est remplacé par la même lettre sans appendice.

Guillaume Lemenand est auteur d'un petit opuscule intitulé : *La confessiou et la sentence des usuriers,* qui est également sorti des presses de Mathieu Husz. (Voir *Catalogue des incunables de Besançon,* n° 634, p. 485.)

La même année (1494), Husz imprime une Bible avec cette initiale :

Cette édition à deux colonnes est exécutée avec les caractères qui avaient servi à l'impression de la Chirurgie de Guillaume de Salicet en 1492.

Apocalipsis

agni. Et sustulit me in spiritu in montē magnuz
et altū: et oñdit mihi ciuitatē sctām hierlz descē
dentē de celo hñtem claritatē dei. Et lumē eius
simile lapidi precioso tāq̄ lapidi iaspidis: sicut
D cristallū. Et habebat murū maguū et altū hūtez
portas duodecim: et in portis ãgulos duodeciz
et nomina inscripta que sunt nomina duodecim
triduū filiorꝫ isrl. Ab oriente porte tres et ab aq̄
lone porte tres: et ab austro porte tres: et ab oc
casu porte tres. et mur⁹ ciuitatis hūs fundamē
ta duodeci: ⁊ in ipis duodeci noia duodeci apo
stolorꝫ ⁊ agni. et q̄ loq̄bat mecū habebat mensu
E ram arundineā aureā vt metiret ciuitatē et por
tas ei⁹ et murū. Et ciuitas in q̄dro posita est et
longitudo tanta est q̄ta et latitudo. et mēsus est
ciuitatē de arūdine aurea p stadia duodecim mi
lia et longitudo et altitudo et latitudo ei⁹ eq̄lia
sunt. Et mensus est murus ei⁹ centuz q̄draginta
q̄tuor cubitorꝫ: mēsura hoīs q̄ est angeli. et erat
structura muri ei⁹ ex lapide iaspide. ipa ꝟo ciui
tas aurū mundū: sile vitro mūdo: et fundamēta
muri ciuitatis oī lapide precioso ornata. Et fun
F damentū pmū iaspis. secundū saphyr⁹. tertium
calcidone⁹. quartū smaragd⁹. qnū sardoniz. sex
tum sardi⁹. septimū crysolitus. octauū berillus.
nouū topazi⁹. decimū chrysopassus. vndecimuz
hyacinct⁹. duodecimū amethistus. Et duodeciz
porte duodecim margarite sunt p singlas. et sin
gule porte erāt ex singulis margaritis. et platea
ciuitatis aurū mundū tanq̄ vitrū plucidus. Et
B templū nō vidi i ea. Dñs em de⁹ oipotēs tēpluz
Esaie.lx.d illi⁹ est et agn⁹. et ciuitas nō eget sole neq̄ luna
vt luceāt in ea. Naz charitas dei illuminabit eā
et lucerna ei⁹ est agn⁹. ⁊ ambulabunt gentes in
lumine ei⁹ ⁊ reges terre afferēt glriaz suā ⁊ hono
Esaie.lx.d rē in illā. Et porte ei⁹ nō claudeuf p die. Nox em
nō erat illic, ⁊ afferēt glriam et honorē gentiū in
illā. Non intrabit in eā aliquod coinquinatum
aut abhominationem faciēs ⁊ mendaciū: nisi q̄
scripti sunt in libro vite agni.

L.S. Oñdit fluui⁹ aq̄ vite in noua hierlm in
qua nō erit maledictū nec tenebre vlle ac phi
dek angeli adorabo: et prestat aplis de nō addē
do atq̄ nō minuēdo huic pphetie. XXII

Z oñdit mihi fluuiū aque viue spleudi
e duz tanq̄ cristallū pcedētez de sede dei A
⁊ agni. In medio platee ei⁹ ⁊ et vtraq̄z Gen.v.d
parte fluuiis lignū vite afferēs fruct⁹ duodeciz
p mēses singlos reddēs fructū suū. ⁊ folia ligni
ad sanitatē gētiuz. Et oē maledictū nō erit am
pliꝰ: sz sedes dei ⁊ agni i illa erūt: ⁊ hui ei⁹ seruiēt
illi. Et videbūt facie ei⁹ ⁊ nomē ei⁹ i frōtib⁹ eorꝫ
Et nox vltra nō erit ⁊ nō egebūt lumie lucerne
neq̄ luce solis. qm dñs de⁹ illuminabit illos: ⁊ B
regnabūt i scla sclorꝫ. et dirit mihi. Hec ꝟba fide Esaie.lx.d
lissima sunt ⁊ vera. Et dñs de⁹ spiritū pphar ꝟ xxi.d
misit angelū suū oñdere seruis suis q̄ oportz fieri
cito. Et ecce venio velociter. Beat⁹ q̄ custodit ō.i.a
verba pphetie libri hui⁹. Et ego iohānes q̄ au
diui ⁊ vidi hec. Et postq̄ audissez ⁊ vidissez ceci
di vt adorarez ante pedes angeli qui mihi hec
ostēdebat. et dirit mihi. Vide ne feceris. Cōser ō.xix.b
uus eni tuus sum ⁊ fratrum tuorꝫ pphetarū: ⁊
eorꝫ q̄ seruant verba pphetie libri huius. Deus E
adora. Et dirit mihi. Ne signaueris ꝟba pphe
tie libri hui⁹. Tps enim ppe est. Qui nocet noce ō.i.a
at adhuc. ⁊ q̄ in sordib⁹ est. sordescat adhuc. Et i. Joh.iii.b
qui iust⁹ iustificet adhuc. ⁊ sctūs sanctificet ad
huc. Ecce venio cito: ⁊ merces mea mecum est
reddere vnicuiq̄ pm opa sua. Ego sum alpha ⁊ Esa.xliiii.a
o. pmus ⁊ nouissim⁹. principiū ⁊ finis. Beati q̄ ō.i.b.t.d
laudat stolas suas in sanguine agni. vt sit ptās
eorꝫ in ligno vite. ⁊ p portas intrēt ciuitatē. F o
ris canes ⁊ venefici ⁊ impudici ⁊ homicide et
idolis seruientes. ⁊ oīs q̄ amat ⁊ facit mēdaciuz.
Ego iesus misi ãgelū meū testificari vobis hc in D
ecclesijs. Et sum gen⁹ ⁊ radix Dauid. stella splē
dida ⁊ matutina. Et spūs ⁊ spōsa dicunt veni.
Et q̄ audit dicat venit. Et q̄ sitit veniat. ⁊ q̄ vult Esaie.lv.
accipiat aquā vite grat⁹ Cōtestor eū oī audiēti
ꝟba pphetie libri hui⁹. Si q̄s apposuerit ad hc:
apponet de⁹ sup illū plagas scptas i libro isto
⁊ si q̄s diminuerit de ꝟbis libri pphetie huius.
auferet de⁹ parte eius de libro vite ⁊ de ciuitate
sctā ⁊ de his que scripta sunt in libro isto. Dicit
q̄ testimonium phibet istorꝫ. Etiam venio cito.
Amen. Veni dñe iesu. Gra dñi nri iesu christi cū
omnibus vobis. Amen.

Immensas omnipotenti deo patri et filio et spiritusctō. Simulq̄z toti militie triumphanti gratiarū referim⁹ actiones. Eu⁹ inuamine hoc sacrosanctū op⁹ in pñdiū sctē fidei catholice: sollicit⁹ emendatū: claris litteris impressum: feliciterq̄z consummatum. Impressum per magistrum Mathiam hus alemanum. Anno legis noue, Millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto.

L'achevé d'imprimer est rédigé dans un style solennel et emphatique dont voici le sens : « Que d'immenses actions de grâces soient rendues à Dieu le Père tout puissant, au Fils et au Saint-Esprit, ainsi qu'à toute la Cohorte céleste. Grâce à leur concours, cet ouvrage sacro-saint, pour le soutien de la sainte foi catholique, a été corrigé avec la plus grande sollicitude... et

achevé heureusement. Imprimé par maître Mathieu Hus, Allemand, l'an de la nouvelle loi mil quatre cent quatre-vingt-quatorze ».

Au nom de nostre seigneur ihesucrist cy commence
a lystoyre du vaillant cheualier pierre filz du conte de
prouēce et de la belle maguelonne fille du roy de na-
ples ordonne en cestuy langaige a lōneur de dieu de
la vierge marie et de mōseigneur saint pierre de maguelōne du q̄l
lesditz pierre et maguelōne ont este p̄miers fondateurs. Et fur
mys en cestuy lāgaige lan.mil. cccc. liii.en la maniere q̄ sensuyt.
Apres lascencion de nostre seigneur ihesucrist quant la
a saincte foy catholique cōmēca de regner es parties de
gaule qui maintenant est appellee france ⁊ au pays de
prouence de languedoc et de guyengne/il y auoit lors en prouen
ce vng noble conte nōme messire iehan de cerise ⁊ auoit a femme
la fille du conte aluaro dalbara. Et le cōte et la cōtesse nauoyent
sinon vng filz cheualier qui se nōmoit pierre leq̄l estoit tant excel
lant en armes et en toutes choses que merueilles et sēbloit plus
chose diuine que humaine/celluy cheualier estoit doulx et amya-
ble et bien ayme. Non pas seulement des nobles mais de toutes
gens de son pays et louoyent dieu de ce quil leur auoit donne sy
noble seigneur et le pere et la mere nauoyēt aultre plaisance que
en leur filz pierre qui estoit tant vaillant tant bel et tant saige.
Cōment vng iour les nobles barōs et cheualiers du pays par
le commandement du conte firent vng tournoyement.

a ii

Husz a aussi imprimé des romans de chevalerie en français qui ne sont pas datés, entre autres l'*Istoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne.*

Les figures sur bois dont ce livre est orné sont les mêmes que celles de l'édition imprimée à Lyon par Guillaume Le Roy.

Comment les princes retournerent courroussiez quilz ne sca-uoyent qui estoit le cheualier qui ainsy vaillamment sestoit porte.

Comment pierre vint a maguelonne par la porte du iardin.

D'après la comparaison de l'état des planches et des brisures des filets, l'édition de Husz est postérieure à celle de Le Roy.

Cy finist le liure et listoire de pierre filz du conte de prouence/ Et de la belle maguelonne fille du roy de naples. Imprime a Lyon par maistre Mathieu husz.

En tête du roman de *La Mélusine,* on voit cette lettre d'un style grotesque :

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une lettre analogue avait été employée par Denis Meslier, à Paris, et par Guillaume Mignart[1]. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, p. 115 et 325.)

Comment ce liure fut fait par le cõmandemẽt de Jeban filz du roy de france duc de berry et dauuerigne.

A toutes oeuures cõmencer on doit tout premieremẽt appel
ler le nom du createur des creatures qui est vray maistre de
toutes choses faictes et a faire qui doyuẽt aulcunemẽt tẽdre
e a perfection de bien. Pource au cõmencemẽt de ceste histoire
presente cõbien que ie ne soye pas digne de le requerir ie sup
plie tresdeuotemẽt a sa haulte digne magesté q̃ ceste presente
histoire me aide a acheuer et parfaire a sa gloire et louange/ & au plaisir de
mon tresbault puissant et doubte seigneur Jeban filz du roy de france duc
de berry et dauuerigne. Laquelle histoire iay cõmence selon les vrayes cro
nicques que iay leues de luy et du cõte de falebri en engleterre et plusieurs
aultres liures q̃lz ont serché pour ce faire. Et pource q̃ sa noble seur marie
fille de ieban roy de frãce duchesse de bar auoit supplie a mondit seigneur
dauoir ladicte histoire. Lequel en faueur de ce a tant fait a son pouoir quil
a sceu au plus pres de la pure verite/et ma commande a faire le traicte de
listoire qui cy apres sensuyt. Et moy comme cueur diligent de mon pouure
sens et pouoir en ay fait veritablemẽt au plus pres que iay peu. Si prie de
uotemẽt a mon createur que mon seigneur le vueille prendre en gre/ & aussi
tous ceulx qui lorront lire/et quilz me vueillẽt pardõner se iay dit aulcunes
choses qui ne soyent a leur bon gre. Et cõmencay ceste histoire presente a
mectre apres le mercredy deuant la sainct clement en yuer. mil troys cens
quatrevingz et sept. Et aussi supplie a tous ceulx qui la liront et orront lire

a ij

[1] La lettre de *La Mélusine* passe, en 1497, dans l'atelier de Jean de Vingle, à Lyon, qui l'emploie comme grande initiale de début pour la *Légende dorée*. Une vingtaine d'années après, en 1518, on la retrouve en Lorraine, à Saint-Nicolas-de-Port, près de Nancy, chez Pierre Jacobi, prêtre-imprimeur, où elle sert de frontispice au poème latin de la *Nancéide* de Pierre de Blaru : on voit là un curieux exemple de la migration du matériel d'illustration des anciens imprimeurs.

Le prologue est précédé d'une gravure sur bois dans laquelle on voit l'auteur écrivant son livre devant Jean, duc de Berry et d'Auvergne. Ce roman a été composé par Jean d'Arras, à qui le duc de Berry, fils du roi Jean, le commanda, en 1387, pour distraire sa sœur Marie, duchesse de Bar.

Le roman de la fée *Mélusine* est un des livres les plus précieux qui soient sortis des presses de Mathieu Husz. Il s'en trouve un exemplaire au Musée Condé, de Chantilly. Nous avons tout lieu de croire, comme nous l'expliquerons plus loin, que l'impression est un peu postérieure à celle de l'*Istoire de Pierre de Provence et la Belle Maguelonne.*

Les illustrations assez nombreuses, mais qui se répètent souvent, sont de différentes mains. Les unes, copiées sur celles de la première édition de Genève, 1478, appartiennent à l'édition sans date de *La Mélusine* imprimée à Lyon par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck; d'autres bois proviennent du matériel de Guillaume Le Roy. Certaines de ces illustrations sont nouvelles, et ce sont de beaucoup les meilleures.

La planche reproduite ci-dessus représente Raymondin, fils du comte de Forez, partant pour la chasse avec son oncle, le comte de Poitou.

Ils forçaient un sanglier lorsque, entraîné par son ardeur, Raymondin lance son épieu et frappe non la bête, mais le comte qui se trouvait derrière; blessé à mort, il expire quelques instants après.

Désespéré de ce malheur et n'osant retourner à Poitiers, « menant tel dueil que c'estoit piteuse chose à ouyr et à racompter », Raymondin errait dans la forêt, au hasard et au gré de son cheval, lorsqu'il arriva, sans s'en apercevoir, « environ la minuyt », aux alentours de la fontaine merveilleuse.

Quant raymondin se partit de son seigneur et lent laisse tout mort en la forest au pres du feu et le sangler aussi il cheuaucha tant parmy la forest menant tel dueil que cestoit piteuse chose a ouyr et a racompter quil sapproucha enuiron la minuyt dune fontaine faee nõmee la fontaine de soif et aulcuns aultres du pais la nõment la faee pource que plusieurs merueilles y estoient plusieurs foys aduenues au temps passe/ & estoyt la fontaine en fier & merueilleux lieu et y auoyt grant roche au dessus de celle fontaine/et au long de celle fontaine auoit belle praerie pres de la baulte forest. Or est bien vray q̃ la lune luysoit toute clere/et le cheual emportoit raymondin a son plaisir ou il vouloyt aller/car aduis nauoit en luy daulcune chose pour la grant desplaisance quil auoit en luy mesmes/et neautmoins quil dormoit/son cheual lemporta tant en celluy estat quil approucha la fontaine et pour lors sur la fontaine auoyt troys dames qui la sesbatoyent entre lesquelles en auoit vne qui auoit plus grant auctorite que les aultres/car elle estoit leur dame. Et de ceste vous vueil parler selon que listoire racompte.

Comment raymondin vint a la fontaine ou il trouua melusine acompaigniee de deux dames:

« C'est en celluy estat qu'il approucha la fontaine, et pour lors sur la fontaine avoyt trois dames qui là s'esbatoyent, entre lesquelles en avoit une qui avoit plus grant auctorité que les aultres, car elle estoit leur dame. » C'était Mélusine accompagnée de ses deux sœurs.

Mélusine s'avance vers Raymondin, calme ses angoisses, lui promet sa protection pour le soustraire au malheureux sort qui l'attend, et lui fait jurer de l'épouser, aussitôt le danger écarté, sous certaines conditions dont il ne devra jamais se départir.

Cõment melusine et ses deux seurs se apparurent a raymondin a la fontaine de soif.

Mélusine et une de ses sœurs sont coiffées de hauts bonnets. Cette planche est d'un tout autre style que celles que nous venons de voir; elle provient du matériel de l'édition précitée, imprimée à Lyon par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck.

Le mariage de Raymondin avec Mélusine fut célébré quelque temps après en grande magnificence.

liurerent le conte de poitiers et le conte de forez aux dames. Et lors la contesse de poitiers/et les aultres grandes dames vindrẽt qui menerent lespousee dedens/et laministrerent et linstruyrent en tout ce quelle deuoyt fayre combien quelle estoit asses pourueue de ce. Mais nõ obstãt ce elle les mercioit moult humblement de ce quelles luy monstroyẽt pour son bien et garder son honneur. Et quant elle fut couchee elles attẽdirent au tour du lict en diuisant plusieurs choses/tant que raymondin venist qui estoit demoure auec le conte et son frere/et le remercioit de ce quil auoit le premier combatu. Par ma foy dist le conte de poitiers beau cousin de forez vous aues ouy pieca dire que aulcunesfoys lamour des dames donne peine et trauail aux amoureux/et la mort aux cheualx. Monseigneur dist le conte de forez raymõdin mon frere le ma buy mõstre q̃ cest verite. Et raymõdin q̃ fut vng peu hõteux va respõdre en ceste maniere. Beaux seigneurs frappes du plat et ne me dõnes ia tãt de los/car ie ne suys mye celluy q̃ vous pensés pays q̃ vous me cõgnoissés po² celluy aux blãches armes ce ne suys ie pas/mais ie vouldroye biẽ q̃ dieu meust dõne la grace de faire si bien. Et a ces parolles vint vng cheualier q̃ les dames enuoyrẽt q̃ leur dit. Beaux seigneurs ne rigoles pas trop fort/car sachez biẽ q̃l a aultre chose a pẽser. Par ma foy dit le conte de poitiers/ie croy q̃ vo⁹ dictes vray. Et derechief va dire le cheualier. Messeigneurs amenez raymondin/car les dames le demandẽt/pource q̃ sa partie est toute preste. Et de ce cõmencerent tous a rire et dirẽt quil ne luy en failloit point de tesmoings/car cestoit chose bien croyable.

Cõmẽt leuesque beneist le lict ou raymõdin ⁊ melusine estoyẽt couchez.

Il faut lire, dans le texte ci-dessus, comment la mariée fut mise au lit par les dames : « Et lors la contesse de Poitiers et les aultres grandes dames vindrent, qui menèrent l'espousée dedens et l'aministrèrent et l'instruyrent en tout ce qu'elle devoyt faire combien qu'elle estoit asses pourveue de ce. » Les dames envoyèrent un chevalier auprès de Raymondin resté en joyeuse

compagnie : « Beaulx seigneurs, dit-il, *ne rigolés pas trop fort,* car sachez bien qu'il a aultre chose à penser... Et derechief va dire le chevalier : Messeigneurs, amenez Raymondin, car les dames le demandent pour ce que sa partie est toute preste. Et de ce commencèrent tous à rire et dirent qu'il ne lui en failloit point de tesmoings, car c'estoit chose bien croyable. »

Combien que sainct pol dist es espitres aux rõmains que toutes choses sont sceues par humaine creature voire sans les secretes choses que dieu a reseruees en sa congnoissance sans aultre. Car la nature aux humains est a entẽdre plusieurs hõmes vagans qui sont par vniuerses contrees. Par ceulx sont sceues toutes les choses par leur declaracion de la parfaicte congnoissance non mye par vng tant seulement/mais par plusieurs ⁊ ainsi est de nostre histoire/car elle est forte a croire en plusieurs lieux sceues et non pas par vng seul et de ceulx qui sont desse dont ainsi que vne personne qui naura yssu de sa region ou pays ne pourroit ou ne vouldroit croire maintes choses q̃ sont moins de cent lieues pres de luy et luy sera grant estrangete et dira q̃l ne ce pourroit faire/et celluy destournera ce quil naura pas veu es lieux et diuerses contrees pays et nacions/et lira les anciens liures et les entendra ⁊ congnoistra et le vif et le vray des choses semblaus increables. Or de ce ne vous vueil ie plus faire mencion. Je vous supplie humblement a tous que se ie ay dit chose en ceste histoire que vous soyt ennoyeuse ou desplaisante que vous me le vueilles pardõner ⁊ tenir pour excuse/car se on fait le mieulx quon peut et scet/on le doit prendre en gre. Car en aulcuns cas bonne voulente doit estre reputee po²le fait. Et icy se taist Jehan darras de lisstoire de lusignen. Et vueille dieu donner aux trespasses sa gloire et aux viuans force et victoire quilz la peussent bien maintenir.

Cy finist lisstoire de melusine imprimee a lyon par maistre Mathieu husz. imprimeur.

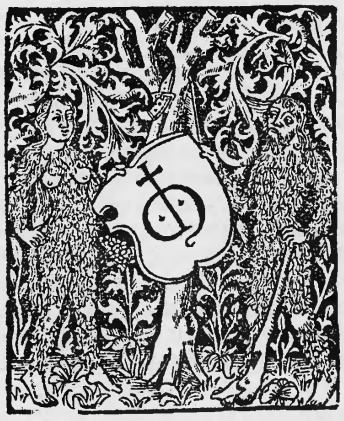

Le volume porte la marque de Husz. La cassure qui se voit dans le bas indique que l'impression est postérieure au *Propriétaire* de mars 1492 (n. st.).

Le caractère employé est celui du deuxième volume du *Grant Vita Christi*, dont nous n'avons pas trouvé trace d'usage avant 1494 (n. st). En conséquence, la *Mélusine* a dû être imprimée vers cette époque.

Voici maintenant une édition du recueil de contes connu sous le nom des *Évangiles des Quenouilles*, qui est imprimée avec les gros caractères de Mathieu Husz. Elle débute par ce titre en une ligne :

Le Liure des connoilles:

Le texte commence par un intitulé en deux lignes, suivi d'une gravure représentant une réunion de vieilles femmes :

Cy commence le traicte intitule les euangiles des connoilles faictes a lonneur ⁊ exaulsemēt des dames

m Aintes gens sont auiourduy qui alleguent et auctorisent leurs paroles et raysons par les euangiles des connoilles qui gaires ne sçauent de quelle importance et auctorite elles sont ne qui en furent les saiges doctoresses et premieres inuentereresses: et encores qui pis est les aleguēt plus par derrision et en mocquerie quilz ne font par affection quilz ayent a la grande substance quelles contiennēt Et ce font ilz tousiours en lamoindrissement ⁊ reboutement des dames dont cest peche et grant honte pour ceulx qui ainsi le font. Car ilz ygnorent la grande noblesse des dames et les grans biens qui de elles procedent. Car pource que la premiere femme fut faicte et cree en lieu hault et noble plain de net et pur ayr

Cette édition, dont nous avons vu un exemplaire, malheureusement incomplet, à la Bibliothèque nationale, est imprimée avec les caractères du

mystère de la *Troye la Grant,* par Jacques Millet, qui fut achevé le 6 janvier 1485 (1486 n. st.) et porte le nom de « Maistre Mathieu Husz ».

C'est la seconde fonte modifiée du caractère courant de Husz, qu'il n'a utilisée qu'après la rupture de son association avec Schabeler.

A cette occasion, rappellons que, lors de sa séparation avec Pierre Hongre, après l'impression de la *Légende dorée,* en 1484, Mathieu Husz avait déjà changé deux ou trois lettres dans les types de l'association, afin de différencier les impressions qu'il exécuta ensuite avec les mêmes caractères.

Une fonte de ce second état, si nous pouvons nous exprimer ainsi, du gros caractère de Mathieu Husz passa en Espagne.

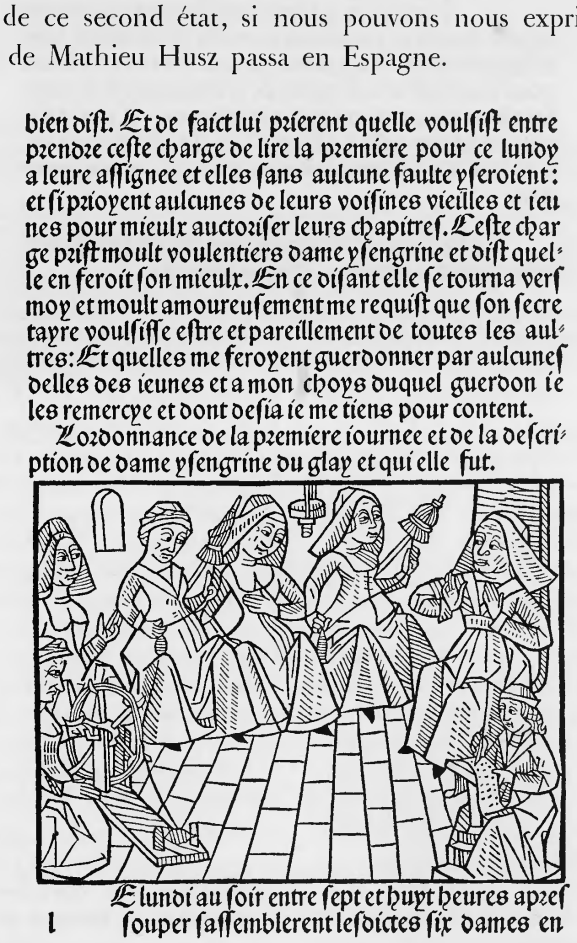
bien dist. Et de faict lui prierent quelle voulsist entre
prendre ceste charge de lire la premiere pour ce lundy
a leure assignee et elles sans aulcune faulte yseroient:
et si prioyent aulcunes de leurs voisines vieilles et ieu
nes pour mieulx auctoriser leurs chapitres. Ceste char
ge prist moult voulentiers dame ysengrine et dist quel-
le en feroit son mieulx. En ce disant elle se tourna vers
moy et moult amoureusement me requist que son secre
tayre voulsisse estre et pareillement de toutes les aul-
tres: Et quelles me feroyent guerdonner par aulcunes
delles des ieunes et a mon choys duquel guerdon ie
les remercye et dont desia ie me tiens pour content.
Lordonnance de la premiere iournee et de la descri-
ption de dame ysengrine du glay et qui elle fut.
Le lundi au soir entre sept et huyt heures apres
souper sassemblerent lesdictes six dames en

Cette fonte, dans laquelle la lettre majuscule F a été changée par la même lettre de « premier état », a été employée dans les *Ordonanças Reales,*

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Diaz de Montalvo, imprimées à Saragosse en 1490, par un typographe allemand du nom de Jean Hurus, Hutz ou Husz, de Constance[1], et, en 1491, on retrouve la même fonte, dans *Rodrigo, Espejo de la Vida humana,* chez Paul Hutz ou Husz, son successeur[2].

Revenons aux *Évangilles des Connoilles,* dont nous donnons ici la fin avec l'achevé d'imprimer :

> t Mus mes seygneurs et mes dames qui cest petit tractye lyres ou aues leu prenes le en passe temps doyseuse. Je vous prye et nayes regard a aucun des chapitres quant au regard daulcune apparence de verite ne daulcune bonne introduction/ mais prenes le tout estre dyt et escript pour demonstrer la fragilite de celles qui ainsi se deuisent souuent quant ensemble se trouuent. Et encores plus en ay ouy delles Mais il doyt souffire quant a p̄sent pour ma part vng aultre viendra qui les augmentera.
>
> Cy finissent les euangiles des cōnoilles lesquelles traictent de plusieurs choses ioyeuses.

[1] *Hurus* nous paraît être le nom latinisé de Husz, qui ne peut se traduire autrement. Quant à celui de *Hutz,* qu'on trouve quelquefois dans les livres des deux imprimeurs Jean et Paul, c'est, selon nous, une corruption de leur vrai nom allemand, d'après une prononciation gutturale, tandis qu'à Lyon, où le parler était plus doux, on disait plus couramment *Husz.* Mathieu Husz est d'ailleurs appelé HUTZ dans le *Propriétaire des choses* du 12 novembre 1482, premier livre qui porte son nom. (Voir p. 247.) Nous avons lieu de croire que l'imprimeur de Lyon, qui joignait à son prénom de Mathieu celui de Huber, était en relations d'affaires avec Jean de Constance, et qu'il y avait entre eux quelque degré de parenté. Tous deux avaient habité Bâle, comme semble l'indiquer le document suivant des archives judiciaires de cette ville, publié par Stehlin (*Archiv für Geschichte des Deutschen Buchhandels,* Leipzig, 1888; in-8°, t. XI, r. 320) : — « 1483. *Donnerstag nach Assumtionis. August 21.* — *Auf Anrufen Niclausz Kesslersz des Truckers wird dem Matisz Huber zu Leon verkündet seine mit Arrest belegte Habe auszulösen.* — *Hansz von Costensz berichtet, er habe dem Huber die Verkündung vor Bartolomei zu Leon übergeben; derselbe habe geantwortet, man habe ihm das wider Gott, Ehre und Recht angethan, und wenngleich die von Basel ihm das Seine verkauften, so wolle er es doch nich verloren haben.* » — Traduction : « 1483. Jeudi, 11 août, après la fête de l'Assomption. — En raison d'une requête en appel de l'imprimeur Nicolas Kessler, il est signifié à Mathieu Huber, à Lyon, qu'il ait à dégager son bien, sur lequel il a été mis saisie-arrêt. Jean de Constance rapporte qu'il a donné avis de cette signification, remise par lui à Huber le lundi avant la Saint-Barthélemy, à Lyon. Celui-ci a répondu qu'on avait fait cela contre Dieu, honneur et droit. Si ceux de Bâle venaient à vendre ce qui est sien, il ne le considérerait pas néanmoins comme perdu. » — Paul *Hurus,* qui succéda à Jean Hurus, a continué ses relations avec Lyon, car nous le trouvons en possession du matériel d'illustration du *Miroir de la vie humaine,* imprimé dans cette ville en 1482. Léonard *Hutz* (1422-1505), imprimeur allemand à Valence, était vraisemblablement de la même famille. M. Serrano y Morales, dans son *Dicionario de Impressores Valencianos* (p. 223, note 1), en fait le frère de Mathieu.

[2] Voir fac-similés dans HAEBLER (K.), *Typographie ibérique du xve siècle;* la Haye et Leipzig, 1901; in-4° (pl. 71-72).

Cette édition des *Évangilles des Connoilles* est, selon nous, antérieure à celle exécutée avec les types de petite bâtarde de Husz. (Voir p. 296.) L'impression paraît avoir été faite avec des caractères neufs ou ayant peu servi; cet indice nous reporterait à 1486 ou 1487, époque à laquelle la deuxième fonte du gros caractère de Husz a commencé à être d'un usage courant.

En 1498, Mathieu Husz réimprime le *Fasciculus Temporum*, traduit en français par Pierre Ferget, dont il avait donné une première édition dès 1483, sous le titre de *Fardelet des Temps*. (Voir fac-similés, p. 250-255.) Dans la nouvelle édition, les événements sont conduits jusqu'au sacre du roi Louis XII à Reims, à son entrée à Paris et aux fêtes qui s'ensuivirent.

nostre dame de clery edyfiee par ledit feu roy loys son pere
¶ Toutes ces choses faictes dieu le tout puissant a eu pitie & passion du royaulme de france desole p la mort du feu roy & les a solees & remis en toye p laduenemēt & regne du bon duc dorleans.
¶ Ledit duc dorleans cōme vray heritier a este glorieusemēt sacre en la maniere de ces prede-cesseurs en la grāde eglise de Rains/& est nōme le tresceresten Roy Loys de france.xij.de ce nō Apres lequel sacre triūphanmēt & a grande gloyre fait/dint faire son entree & prēdre possessiō de sa principale cite cestassauoir de paris a laquelle entree si grāt triūphe y eust q̄ nest point hō-me sur terre q̄ ay veu roy francoys en sy grāt triūphe entrer dedens paris
¶ En ladicte cite furēt faitz grans fais de iousteis / auquelles si grāt multitude de peuple si trouuoit q̄ vne iournee p la multitude du peuple les eschaffaulx rompirent/& furēt la plusie² gens piteusement de diuers cōditiōs tues/& grāde multitude en leur mayson sen retourne/ rent blesses.

¶ Ce present liure a este translate de latin en francoys par venerable et discre-te personne maistre Pierre sarget docteur en sainte theologie de lordre des augustins du couuēt de lyon Lan. M. CCCC. lxxxiij. Imprime a lyon p maistre Mathie Hus Lan. M. CCCC. xcviij. habitāt de ladicte cite.

Ce volume est imprimé avec une bâtarde un peu plus petite que celle de 1489 (voir p. 282-284), la même que dans le *Liber Compoti cum commento* d'août 1491, se rapprochant du type de Jean du Pré, si ce n'est le même. La majuscule R est différente, la lettre E est changée et la lettre capitale H n'est pas coupée par le haut.

En 1497, Jean du Pré était à Avignon. Il avait quitté Lyon et, comme on ne connaît aucune impression de lui après cette date, il est à supposer qu'il aura cédé ce caractère à Mathieu Husz, qui l'aura quelque peu modifié, ou que ce dernier se sera pourvu de ce type chez le même fondeur, lequel aura simplement changé quelques lettres, suivant l'usage.

En 1499, Mathieu Husz imprime le *Pèlerin de la Vie humaine,* par messire Pierre Virgin, avec figures sur bois, dont nous donnons ci-dessous un spécimen de la fin avec l'achevé d'imprimer :

Le vnziesme & derrenier chapitre de ce present liure pmẽt apres ce q̃ misericorde eut me ne le pelerin en l'efermerie dessusdicte subitemẽt suruint la mort q̃ les vielles dessusdictes auoit enuoiees/laquelle tenoit en sa main vne faulx & vng cerqueux/ & incõtinẽt q̃ la fut arriuee luy mist lung de ses piez sur sa poictrine pour luy vouloir faulcher & tollir la vie Et cõment ce pẽdant grace de dieu arriua & luy ẽseigne maites belles doctrines en ladmõ nestant de soy pparer & disposer a icelle receuoir/en requerant a dieu mercy et misericorde de tous les maulx q̃ iamais il auoit fais/car pres estoit du guichet de la belle cite q̃ tant il auoit desiree si a luy ne tenoit. Et lors il se reueilla tout tressuant du songe q̃l auoit sõge & ouyt sonner lorloge du conuent. Et incõtinent se mist a vouloir mectre en escript le songe et la vision q̃ en icelle nuyt luy estoyt aduenue cõme en ce present traicte vous auez ouy.

Le pelerin

Docques misericorde atacha sa corde a mon lict & me emmena en lenfermerie/lesdictes vielles aussi p vidrẽt pie a pie dõt passestoye ioyeulx/mais la force nestoyt pas myenne/& si ney pouoye faire aultre chose Quant ie fuz en lenfermerie& vne piece ie y euz ieu soubdainement & en sursault ie veis vne aultre vielle en hault sur mon lict dont grandement fus esbahy. Tant meffroya icelle vielle q̃ riens ne luy peutz demander/Mais en sa main tenoit vne faulx & vng cerqueux de boys et desia auoyt elle mis vng de ses piez sur ma poictrine pour moy tollir la vie. Haula hau dist lors grace de dieu qui de ce lieu nestoyt pas loing

Grace de dieu

Cy finit le liure intitule le pelerin de vie humaine Par messire pierre virgin diligentement veu et corrige iouxte le stile de celluy q̃ la tourne de rime en prose Et a este Imprime a lyon Par discrete psonne Maistre mathieu Husz. Lan Mil quatre cens quatre vingtz & dixneuf.

Husz s'est servi, pour cette impression, d'un caractère gothique nouveau, exactement copié, sauf d'imperceptibles différences, sur les types parisiens de Pierre Le Dru et Étienne Jehannot. (Voir alphabet, t. II, p. 254.) C'est avec ces caractères qu'il a imprimé *La Danse macabre des Hommes et des Femmes hystoriée,* datée du 18 février 1499 (1500 n. st.).

On ne connaissait pas l'imprimeur de cette édition. L'alphabet ci-dessous, tiré du *Pèlerin de la Vie humaine,* permettra de l'identifier :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m n o p q r s ſ t u v ſſ ſſ ſt . / ⸗

ã ẽ ẽ ĩ ĩ õ o o p p p̃ p̃ q q

Sur le titre de la *Danse macabre* on retrouve la grande initiale du *Propriétaire* de 1492 (voir p. 287), mais le comparse assis dans le coin à gauche, qui joue de la cornemuse, a été supprimé.

LA GRANT DANSE MACABRE DES HOMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

¶ Vado mori videat quod currat quisq; superstes
Cursor habet mecum dicere/vado mori.

¶ Vado mori misero sententia dura beato
Grata mori sequitur viuere/vado mori.

¶ Es probus/expira probitas/honestus/honestas. Si fueris/fortia morte cadunt.

¶ Le mort

¶ Legat vous estez arreste
Dehors ne prez ie vous affie
Tenez vous seur & apreste
Pour mourir ie vous certifie
Que mort auiourdhuy vous deffie
Entendez y cest vostre fait
En vie longue nul ne se fie
Le vouloir de dieu sera fait.

¶ Le legat

¶ Du pape ie auoye la puissance
Se ne fust cest empeschement
Daler cõme legat en france
Mais faire me fault autrement
Car mourir voiz/quant ou cõment
Ne en quel lieu/ie ne scay pas
Dieu est qui le scet seulement
Mort suit lhomme pas apres pas.

¶ Le mort

¶ Tresnoble duc renom auez
Dauoir fait par vostre proesse
Par tout ou vous estez trouuez
Beaulx faitz darmes/& de noblesse
Monstres cy vostre hardiesse
Et danses pour gaigner le pris
Les humains/mort chasser ne cesse
Les grans souuent sont premier pris.

¶ Le duc

¶ De mort suis assailly tresfort
Et ne scay tour pour me deffendre
Je voy que la mort le plus fort
Comme le foible tend a prendre
Que doy ie faire il fault lattendre
Paciemment & de bon cueur
A dieu de ses biens grace rendre
Hault estat nest pas le plus seur.

LA GRANT DANSE MACABRE DES HOMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (150 on. st.)

¶ Vado mori senior iam finis temporis instat
Iamq; patet mortis ianua/vado mori.

¶ Vado mori pulcre visu mors ipsa decori
Vel forme nescit parcere/vado mori.

¶ Vis duo sunt que cordetenus sub pectorem ipsi/Mors mea/iudicium/baratri nox/lux paradisi.

¶ Le mort

¶ Homme darmes plus riens ne reste
Alez sans faire resistence
Cy ne pouez faire conqueste.
¶ Vous aussi hõme dastinence
Chartreux/prenez en pacience
De plus viure napez memoire
Faictes vous valoir a la danse
Sur tout homme mort a victoire.

¶ Le chartreux

¶ Je suis au monde pieca mort
Parquoy de viure ay moins enuie
Jasoit que tout hõme craint mort
Puis que la chair est assouuye
Plaise a dieu que lame rauye
Soit es cieulx apres mon trespas
Cest tout neant de ceste vie
Tel est huy qui demain nest pas.

¶ Le mort

¶ Sergent qui portez ceste mace
Il semble que vous rebellez
Pourneant faictes vous la grimace
Se on vous greue si appellez
Vous estes de mort appellez
Qui lux rebelle il se decoit
Les plus fors sont tost rauallez
Il nest fort quaussi fort ne soit.

¶ Le sergent

¶ Moy qui suis royal officier
Comme mose la mort fraper
Je faisoye mon office hyer
Et elle me vient huy haper
Je ne scay quel part eschaper
Je suis prins deca & dela
Maulgre moy me laisse haper
Enuis meurt qui aprins ne la.

LA GRANT DANSE MACABRE DES HOMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

¶ Mors resecat/mors omne necat quod carne creatur
Magnificos premit ⁊ modicos/cunctis dominatur.

¶ Nobiliũ tenet imperiũ nulli reuereturur
Tam ducibus ꝯ principib⁹ cõmunis habetur.

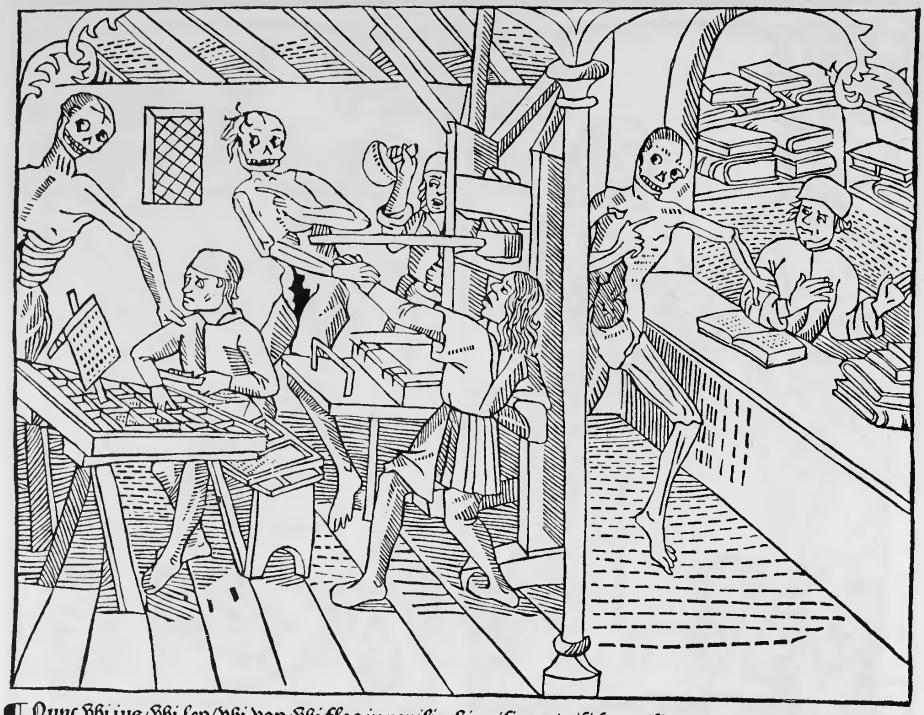

¶ Nunc vbi ius/vbi lex/vbi vox/vbi flos iuuenilis/hic nisi pus/nisi fex/nisi terre precio vilis.

¶ Le mort

¶ Venez danser vng tourdion
Imprimeurs sus legierement
Venez tost/pour conclusion
Mourir vous fault certainement
Faictes vng sault habillement
Presses/⁊ capses vous fault laisser
Reculer ny fault nullement
A louurage on congnoist louurier.

¶ Les imprimeurs

¶ Helas ou aurons nous recours
Puis que la mort nous espie
Imprime auons tous les cours
De la saincte theologie
Loix/decret/⁊ poeterie/
Par nrẽ art plusieurs sont grans clers
Releuee en est clergie
Les vouloirs des gens sont diuers

¶ Le mort

¶ Sus auant vous ires apres
Maistre libraire marchez auant
Vous me regardez de bien pres
Laissez vos liures maintenant
Danser vous fault/a quel galant
Mettez icy vostre pensee
Comment vous reculez marchant
Cõmencement nest pas fusee

¶ Le libraire

¶ Me fault il maulgre moy danser
Je croy que ouy/mort me presse
Et me contrainct de me auancer
Nesse pas dure destresse
Mes liures il fault que ie laisse
Et ma boutique desormais
Dont ie pers toute lyesse
Tel est blece qui ney peult mais.

Les bois des belles éditions de Paris ont été copiés avec beaucoup d'intelligence dans cette édition, qui est le plus beau livre sorti des presses de Mathieu Husz.

On reconnaîtra, dans la planche ci-contre du Chartreux et du Sergent, avec le fond noir du terrain semé de fleurs, la même scène que celle de l'édition de Gillet Couteau et Jean Ménard, imprimée le 18 juin 1492. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 181.) La Mort semble plutôt conduire paisiblement le Chartreux que l'emmener de force; il se laisse aller, exempt de crainte, sans même quitter sa lecture, certainement persuadé qu'il quitte la Terre pour un monde meilleur. Il n'en est pas de même du Sergent, que la Mort saisit au collet. Le royal officier, richement vêtu, tenant sa masse de la main droite et l'épée de la main gauche, tente vainement de résister, la Mort lui rappelle que les plus forts doivent subir le sort commun.

Cette édition de Mathieu Husz contient, à la fin des figures de la *Danse macabre des Hommes,* une planche nouvelle fort intéressante que l'on ne rencontre que là.

Cette gravure, essentiellement lyonnaise, qui se trouve à la page précédente, représente un atelier de typographie au xve siècle.

On y voit un mort saisissant la main de l'imprimeur et lui faisant du doigt le signe de venir avec lui; le compagnon du pressier, surpris, tient de chaque main les balles à encrer et semble vouloir s'en servir pour faire lâcher prise à l'intrus.

Un autre mort prend par l'épaule le compositeur assis devant sa casse posée sur deux tréteaux, le composteur à la main; la copie, dont l'artisan vient de rassembler les premières lettres, est fixée sur le *visorium,* planté devant lui au milieu de la casse; des galées de format in-folio, destinées à recevoir la composition, sont placées sur le banc, à la gauche de l'ouvrier typographe.

Un dialogue s'échange entre le mort et les imprimeurs; ils sont invités à « danser ung tourdion », et c'est en vain qu'ils arguent d'avoir imprimé des livres de théologie; il leur faut abandonner « presses et capses ».

Ensuite c'est le tour du libraire qui tient boutique ouverte ou « ouvroir », comme on disait à cette époque, au rez-de-chaussée, à côté de l'atelier des imprimeurs, dont il vend les produits des presses.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Des piles de livres, de formats différents, sont rangées à plat, dans le fond du magasin, sur des planchettes. Un volume est ouvert au milieu du comptoir, afin que le passant puisse l'examiner devant le libraire. Le mort vient saisir ce dernier, l'interpelle et l'invite à le suivre. Le libraire déplore cette contrainte inattendue de la mort qui le presse, et il abandonne péniblement ses livres et sa boutique.

En regard de cette page documentaire, nous reproduisons l'intérieur d'une imprimerie parisienne, vingt-cinq ou trente ans après, d'après une miniature du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. (Manuscrits français, n° 1537.)

Cette superbe composition représente un atelier de typographie avec la presse de bois et ses accessoires.

Les deux compagnons imprimeurs sont à gauche, l'un tirant le barreau, l'autre tenant les balles. A droite, un compositeur lève la lettre; de chaque côté de lui, deux personnages examinent les feuilles in-quarto que les pressiers viennent de tirer.

Cette édition de *La Grant Danse macabre* est la plus complète de toutes celles qui ont été imprimées au xve siècle.

C'est la seule qui réunisse en un même volume la *Danse des Hommes* et celle *des Femmes*.

La Grant Danse macabre des Hommes et des Femmes est un livre fort précieux que l'on ne trouve plus aujourd'hui dans aucune des bibliothèques publiques de France.

Le seul exemplaire qu'on en connaissait a successivement passé de la bibliothèque de Gaignat, au xviiie siècle, dans celle de Mac-Carthy et, en dernier lieu, a figuré à la vente Yemeniz, où il a été vendu 2,000 francs. Ce volume est actuellement en Angleterre et fait partie de la riche collection de M. Alfred Huth.

Depuis, il a été découvert un autre exemplaire de cette édition de la Danse macabre, mais incomplet; il se trouvait chez le comte de Lignerolles et les feuillets manquants ont été très habilement refaits, d'après l'exemplaire Huth.

C'est celui qui a passé à la vente Guyot de Villeneuve, où il a été acquis au prix de 8,000 francs, plus les frais, pour le prince d'Essling, bibliophile des plus distingués.

UN ATELIER FRANÇAIS D'IMPRIMERIE

AU COMMENCEMENT DU XVIe SIECLE

D'APRÈS UNE MINIATURE DU CABINET DES MANUSCRITS

(Bibliothèque Nationale)

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Après la *Danse des Hommes* vient la *Danse des Femmes.* Comme dans les éditions de Paris, elle est précédée du héraut nègre dit « le More » ou messager de la Mort, qui corne du haut d'une tour et convoque les femmes à la danse finale.

Le more

Tost tost venez femmes danser
Apres les hommes incontinent
Et gardes vous bien de verser
Vous y danseres vraiement
Mon cornet come bien souuent
Apres les petis a les grans
Despeches vous legierement
Apres la pluye vient le beau temps.

La planche ci-après de la *Danse macabre des Femmes,* intitulée : *Exortation de bien vivre et de bien mourir,* est un sujet nouveau qui ne se trouve pas dans les autres éditions. D'un côté, la femme riche fait parade de ses bagues et de ses bijoux, qu'elle tire d'un coffre. De l'autre, la Mort, coiffée d'un haut bonnet à la mode du temps, lui rappelle la fragilité des choses de ce monde et lui montre le cercueil qui l'attend.

LA GRANT DANSE MACABRE DES FEMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

¶ Quid fetidius humano cadauere. Quid horribilius femina mortua/cuius gratissimus erat amplexus in vita/molestus erit etiam aspectus in morte/quid ergo valent diuitie.

¶ Non est in multis virtus quibus esse videtur. Decipiunt factis lumina nostra suis.

¶ Le mort
¶ Marchez auant religieuse
De voz faitz conuient rendre compte
Se point nauez este piteuse
Aux pouures ce vous sera honte
En paradis point on ne monte
Fors par degrez de charite,
Entendez bien a vostre compte
Tout ce quon fait y est compte.

¶ La religieuse
¶ Jay fait par tout ce que iay peu
Aux pouures selon leur venue
Les malades pensez & repeu
Non si bien que iestoye tenue
Mais se faulte y est aduenue
Dieu me pardonne la defaille
Sa grace tousiours retenue
Il nest si iuste qui ne faille.

¶ Le mort
¶ Oyez/oyez/on vous fait scauoir
Tous/que ceste vieille sorciere
A fait mourir & deceuoir
Plusieurs gens en mainte maniere/
Est condampnee comme meurtriere
A mourir/ne viuera plus gaire
Je la maine en son cymitiere
Lest belle chose de bien faire.

¶ La sorciere
¶ Mes bonnes gens ayez pitie
De moy/las pouure pecheresse
Et me donnez par amitie
Don de patenostre ou de messe
Jay fait du mal en ma ieunesse
Dont icy achete la prune
Si priez dieu que mon ame adresse
Nul ne peult contre sa fortune.

LA GRANT DANSE MACABRE DES FEMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

Exortation de bien viure & de bien mourir.

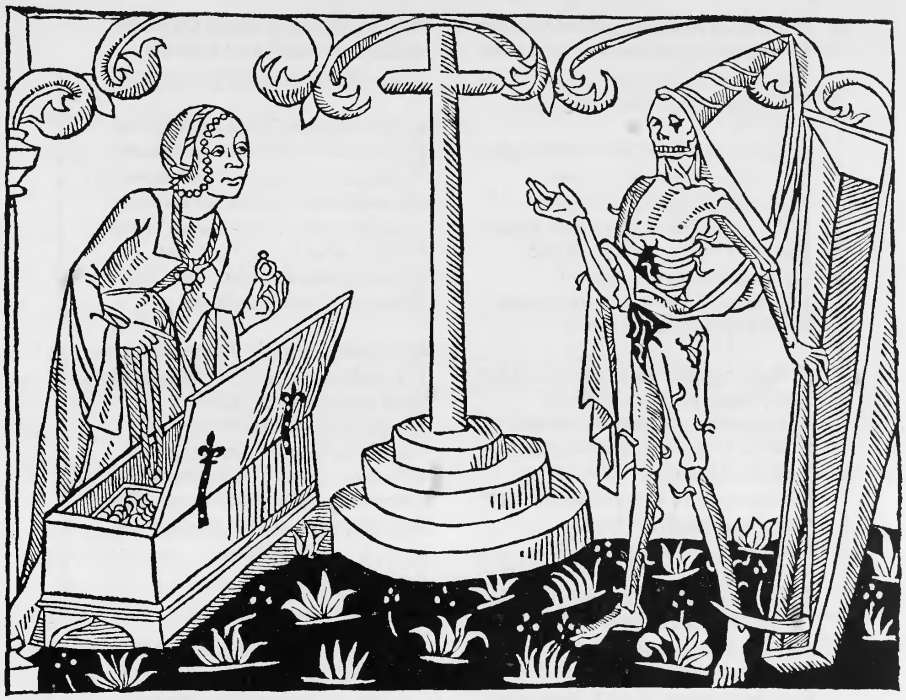

¶ Qui a bien viure veult entendre
A mourir luy couient apprendre
Car nul bien viure ne sçaura
Qui a mourir aprins naura.

¶ Retiens cestui enseignement
Pense vne fois tantseulement
Vng chascun iour que tu mouras
Par ainsi bien viure pourras.

¶ Aprens a viure moyennement
Ainsi viuras plus seurement
Car de tant plus hault monteras
Plus a la fin doulent sera.

¶ Fuis orgueil & aussi auarice
Ayme dieux garde iustice
De trop hault estat ne te chaille
Car le plus hault ne vault pas paille

¶ Lestat du monde est variable
Ne cuide nul qui soit estable
Le temps se change en bien peu dheure
Tel rit au matin qui au soir pleure.

¶ Tant que tu seras en puissance
Chascun te fera reuerence
Mais si fortune test contraire
Adonc verras chascun retraire.

¶ Nul ne tiendra de toy plus conte
Et fusses filz de roy ou conte
Chascun de toy seslongnera
Et comme fol te laissera.

La *Danse macabre des Hommes et des Femmes* est terminée par *Le Débat du Corps et de l'Ame, La Complainte de l'Ame dampnée, L'Exortation de bien vivre et de bien mourir, La Vie du mauvais antéchrist, Les Quinze Signes* et *Le Jugement.*

Nous reproduisons ici la dernière page avec l'achevé d'imprimer portant la date du 18 février 1499 :

De iour en iour au iugement pensons
Et a la mort qui vient souldainement
Honnorons dieu iamais ne loffensons
Obeissons a son commandement.

¶ Le createur voult lhõme tant aymer
Quil luy a ia riche tresor donne
Ciel/ & soleil/estoille/terre/mer
Tout est por lhõe/ & lhõe est por dieu ne
Serae celluy qui la fait & forme
Merciant dieu de sa largition
Du autreinẽt tout ce que iay nomme
Redondera a sa punition.

¶ Reste en apres quil cõuient mediter
A perfournir oeuures de charite
A son prochain bonnement prouffiter
Tant de ses biens que depamplarite
Aymer les bons tenir fidelite
Norriger ceulx q̃ vont chemin oblique
Fuyr barat/soustenir verite
Zeler le bien de la chose publique.

¶ Ne prophanõs lestat q̃ dieu nos dõne
Et notãment en lestat de leglise
Vous nobles gens selon q̃ dieu ordõne
Gouuernez vos laissãt mauuaise guise
bourgois/moynes/ & gẽs de marchãdise
Tenez raison viuez par ordonnance
Fuyez orgueil luxure/couuoitise
Car tout sera pese a la balance.

¶ Dysiuete a tout vice saccorde
Si la deuons fuyr diligemment
Et exercer pitie/misericorde
Faisant aulmosne & dõnant largemẽt
Car de cela tiendra son iugement
Dieu tout puissãt cõtre les couuoiteux
Et pugnira leur offence griefment
Remunerant les larges & piteux.

¶ Des poures gens ayons cõpassion
Et les aydons a leur necessite
Reconfortons par visitation
Les langoureux qui ont enfermete
Pas ne souffit auoir affinite
A ses prochains ou aymer ses amys
Mais fault auoir tant ferme charite
Quon doit aussi aymer ses ennemis.

¶ Pensons souuẽt a la celeste gloire
Precogitant a nostre mort prochaine
Le iugemẽt soit tousiours en memoire
Et noublions denfer le dur demaine
Qui biẽ y pense il fuyt oeuure vilaine
Comme iadis le sage leopruna
Disant a tous/o creature humaine
Memorare semper nouissima.

¶ Prions a dieu q̃l nous dõne la grace
De tousiours mais en vertu prouffiter
Fuyr peche repudier falace
Faire le bien & le mal euiter
Et tellement nuyt & iour resister
A lennemy qui nuist couuertement
Que nous puissions seurement assister
Auec les sainctz au iour du iugement.
Amen

¶ Cy finist la danse macabre des hõmes & des femes hystoriee & augmentee de personnages & de beaulx dis en latin.
Le debat du corps & de lame.
La complainte de lame dãpnee
Exortation de bien viure & de bien mourir.
La vie du mauuais antecrist.
Les quinze signes.
Le iugement.

Imprime a lyon le .xviii. iour de feurier lan mil.cccc.xcix.

Mathieu Husz a imprimé encore beaucoup d'autres livres, tant en français qu'en latin, qui ne sont pas signés pour la plupart. Nous n'avons indiqué ici que les principaux parmi ceux qui portent son nom ou sa marque, nous attachant de préférence aux livres français.

Mathieu Husz tient une place considérable dans l'histoire de l'imprimerie lyonnaise au xve siècle. C'est aussi celui qui a publié le plus d'ouvrages illustrés et déployé la plus grande activité. Il a dû s'adresser à plusieurs artistes pour produire vite, de sorte qu'on trouve, comme le fait observer M. Rondot, des inégalités et des genres différents dans la décoration de ses livres.

A l'exemple de Guillaume Le Roy, Husz a contribué, dans une large mesure, à la vulgarisation de nos vieux textes, fait d'autant plus méritoire qu'il était étranger, allemand d'origine.

Husz est désigné dans ses livres sous le prénom de *Mathieu, Mathias* ou *Mathis;* nous avons adopté de préférence celui de Mathieu.

Il s'appelait aussi *Huber* et était connu sous les prénoms de *Mathiss Huber* à Bâle, où il avait séjourné avant de venir se fixer à Lyon [1]. Mathieu Husz paraît dans les rôles d'impôt à partir de 1485 [2]. Il était propriétaire d'un

[1] Mathieu Husz avait, selon toute probabilité, appris son métier à Bâle, chez l'imprimeur Bernard Richel, avec lequel il était en relations d'affaires. A la mort de ce dernier, Walter de Utenheim, son commis, chargé de la liquidation, et Mathieu Husz sont en désaccord pour le règlement de leurs comptes réciproques. Le 29 juillet 1483, Walter fait saisir à Bâle, en raison de sa créance, des livres appartenant à Mathieu Husz et à Jean Watenschnee, alors son associé, que ceux-ci y avaient envoyés (voir p. 256-257, note 1). Le 25 octobre suivant, Walter et Mathieu se donnent rendez-vous à Lyon pour s'entendre, s'il y a lieu. Voici le texte de l'acte intervenu entre eux : « 1483. *Samstag vor Symonis, October 25. — Mathiss Huss von Bottwar der Truker und Walter von Hittenheim schliessen folgenden Vergleich : Sie sollen sich bis zur alten Vastnacht zu Leon zusammenfinden und mit einander abrechnen; werden sie nich einig, so sollen sie ihrem Streit vier Kofmannen vorlegen; konnen diese sie nicht vereinigen, so sollen, sie 14 Tage vor oder nach Mitvasten wieder hier vor Gericht erscheinen; inzwischnen soll keiner auf des andern Person oder Habe Arrest legen, sondern sie sollen einander Geleit halten. Mathiss Huss schwört, diesen Vergleich zu halten.* » — Traduction : « 1483. Samedi avant la Saint-Siméon, 25 octobre. — Matthis Huss, de Botwar, l'imprimeur, et Walter de Hittenheim passent entre eux cette convention. Ils se rencontreront le mardi gras vieux à Lyon et ils règleront leurs comptes. Au cas où ils ne tomberaient pas d'accord, ils porteront leur différend devant quatre marchands. Si ces marchands ne peuvent concilier les parties, ils devront comparaître dans la quinzaine avant ou après la Mi-Carême. Pendant ce temps ils ne devront pas mettre arrêt sur la personne ou les biens de la partie adverse et seront tenus de se donner mutuellement sauf-conduit. Matthis Huss jure d'observer fidèlement cet accord ». (*Archiv für Geschichte der Deutschen Buchandels*, t. XI, p. 55, n° 325; ouvrage cité.)

[2] « Depuis la porte de Chenevrier tirant en l'Erberie. — Mathieu Hus, imprimeur, xx s. Vient pour les xii deniers : iii livres. » (Archives de Lyon, CC 212, fol. 100 v°.)

immeuble, près de la Saône, dans la rue Lanterne[1]. Suivant les temps, Husz a été dans une position de fortune très variable. En 1485, il était taxé à 3 livres 20 sous tournois. « En 1488, dit M. Rondot, il a été imposé à 2 livres tournois, taux relativement élevé, puisque Guillaume Le Roy ne devait payer que 30 sous et Gaspard Hortuin que 15 sous tournois », fait qui prouve l'importance de sa production. Husz ne put s'acquitter et « fut gaigé de six bréviaires reliez pour ij livres viij sols qu'il devoit pour son impost ». Il avait épousé la fille d'André Daveyne, pêcheur ou « marchand poyssonnier », qui demeurait à côté de lui, dans la maison de Jean Pobel[2]; il est quelquefois inscrit, dit encore M. Rondot, sous la seule désignation de « le filliastre André Daveyne, *faiseur de livres* ». Dans les rôles de tailles de 1495 à 1499, il est souvent qualifié de « marchant allemant[3] ». Mathieu Husz paraît avoir travaillé jusqu'en 1507 environ.

[1] « Mathieu Us (*sic*), marchant allemant, imprimeur de livres, tient une maison haulte, moyenne et basse en ladite rue du costé devers la ruelle joignant à la maison dudit Pobel (marchant); devers la bize à la maison de Barthélemy Gonet, dit Meschanterie, serrurier devers le vent et peult valoir par an xi livres tournois. » (Archives de Lyon, CC 7, fol. 88 v°.)

[2] Archives de Lyon, CC 7, fol. 88 v°.

[3] Dans le rôle d'*establies en cas d'effroy* d'avril après Pâques 1498, « premier pennon de la part devers l'Empire », on trouve (fol. xxx r°) comme dizainier de la quatrième dizaine « Maistre Mathieu Husz, *imprimeur* ». Dans le rôle de la visite d'armes « de la rue du Bessal jusques à la porte Chenevrier et retournant par la rue de la Pescherie et Escorche-Bœuf jusques en l'Arbre-Sec », il est inscrit comme pourvu de salade, voge et gandelès. (Archives de Lyon, EE iv, fol. 3 r°.) — Mathieu Husz était couleuvrinier, c'est-à-dire canonnier de la milice lyonnaise. Très habile artilleur, et en considération des services qu'il avait rendus à la ville en cette qualité, les consuls lui firent remise, en 1504, de son impôt qu'il n'avait pu acquitter. « Messieurs ont ordonné le tenir en suspens por ceste foys, actendu les services qu'il a faict et peult faire à la ville touchant l'artillerie. » (Archives de Lyon, CC 240, fol. 185 r°.)

CHAPITRE L

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE PIERRE HONGRE

(1482-1500)

Les débuts de Pierre Hongre. — Son association avec Mathieu Husz. — Il quitte Lyon pour aller à Toulouse. — Son retour à Lyon. — Ses nouveaux travaux. — Nom d'un de ses correcteurs. — Le Missel de l'église et du diocèse de Lyon.

Pierre Hongre ou le Hongrois, dont on ne connaît pas le véritable nom de famille, a commencé à imprimer à Lyon en 1482. Le 21 novembre de cette année-là, il terminait une édition in-folio du *De Proprietatibus rerum*, de Barthélemy l'Anglais, dont nous reproduisons ci-dessous la fin :

Explicit tractatus de ꝓprietatibus rerum editus a fratre bartholomeo anglico ordinis fratrum minorum. Impressus per Petrum vngar. Sub anno domini. Millesimoquadringentesimooctuagesimosecundo. die vero nouembris. xxi.

Finis

Laus deo.

On connaît encore un autre volume signé de Pierre Hongre et imprimé à cette même date (1482), mais sans indication de mois ni de quantième. C'est une réimpression du *Vocabularius breviloquus* de Reuchlin, publié pour la première fois à Bâle, et dont l'imprimeur, Jean d'Amerbach, venait de faire paraître successivement deux éditions en 1480 et 1481.

Il est probable que le *Vocabularius breviloquus*, fort volume d'un texte compact à deux colonnes, sorti des presses de Pierre Hongre, a précédé de quelques mois le *Tractatus de proprietatibus rerum*, car il n'aurait guère eu

IMPRIMERIE NATIONALE.

le temps nécessaire, surtout pour un débutant, de composer et de tirer un aussi fort labeur avant la fin de l'année.

On trouve, en tête de cet ouvrage, au verso d'une première page blanche, un avis à l'acheteur, suivi de l'énonciation du contenu du volume :

> Sunt qui sibi iam plurima cõparere volumina statuerũt. a quorũ profecto lectione sæpius dictionum auertit ignorantia. fastiditq; animus legentis. cum orationis vocabula minus intelligat. Itaq; ne libri quandoq; nobilissimi fastidio lectoris arcerentur. liber vocabularius. cui nomen est breuiloquo. Basileæ acri studio electus. ⁊ emendata nitidaq; littera impressus est. vt facile possit quisq; omnium autorum lector illuc tanq; ad apollinez delphicum. id est ad quoddam interpretis oraculum recurrere. vbi ⁊ vocabula tam theologiæ vniuersæ q̃ iuris vniusq. ceterarumq; facultatum non sine lucidis expositionibus reperiat. Ne ceius in orthographia obseruantiam tradiderim silentio. Habet enim tot in se orthographiæ id est recte scribendæ rationis conatus atq; studia. vt nesciam si possit ipsius diligentia saltem aliqua pecunia pariter æquiparari. Comperiet studiosus lector iandudum latitantem diphthongorum artem. quæ debeat syllaba vel per ae. vel per. oe. conscribi. quid per. i. vel per. y. quid aspiratione vel sine ea. Denicq; quo sit accentu quodq; vocabulum enunciandum. Quod si cunctas velim etiam erudiciones vtilissimas hic exprimere. neq; membrana sufficiet neq; dies. Sane sciendum p lectoris cuiusq; in huuc librum introductione. q; sunt quædam vel noue posita vel abbreuiata. Nam cum. ę. reppereris. tantuz valet quantum. ae. diphthongus. quę pene ad similitudinem. e. litterę solent a nobis pronunciari. ę. vero pro. oe. ponitur. quę ⁊ ipsa diphthongus instar. e. littera a pluribus profertur. Item quę. ponitur pro quae. Et prę pro prae. In quibus autem dictionibus huiusmodi debeant diphthongi collocari. videbitur infra. tum in arte Guarini Veronensis litteratissimi viri. tum in exercitatione. hoc est. in huius breuiloqui vocabularij assidua lectione. Ibi enim in practica inuenies. quod grammatici in speculatione præcipiunt. Item vbi pe. cor. asperetis penultima correpta scito valere. penulti. pro. penultima producta. ante pe. ante penultima. me. cor. media correpta. me. pro. media producta. Item vbi. m. s. masculini generis. secunde declinationis. vel masc. ge. masculini generis. Item. f. p. feminini generis. prime declinationis. Item neu. ge. neutri generis. Item. ꝑ. t. communis generis. tertię declinationis. Item. ꝑ. p. communis generis. primę declinationis ⁊c. In verbis quoq; a. p. actiui generis primę coniugationis. a. s. actiui generis. secunde coniugationis. neu. t. neutri generis tertię coniugationis. a. q. actiui generis. quartę coniugationis. d. p. deponentis generis. primę coniugationis. ⁊ sic de alijs.
>
> In p̃senti libro continentur.
> Item ars diphthongandi Guarini Veronensis.
> Item compendiosus dialogus de arte punctandi.
> Item tractatus vtilis de accentu.
> Item Breuiloquus vocabularius.

L'achevé d'imprimer, en cinq lignes, est suivi de la formule finale *Laus Deo,* comme au *De Proprietatibus rerum :*

> Finit vocabularius Breuiloquus. triplici alphabeto diuersis ex autoribus necnõ corporeuriusq; iuris collectus. ad latinũ sermonẽ capessendũ vtilissim?. Impressus Lugd. p magm Petrũ vngarũ. Anno dñi. 1482.
>
> Laus deo.

L'année suivante, nous trouvons Pierre Hongre associé avec Mathieu Husz. Ils publient ensemble la traduction française de la *Légende dorée* de Voragine, augmentée des *Vies des Saintz nouveaulx* et illustrée de figures sur bois. On trouvera ci-après des spécimens de cette impression.

Une grande figure est placée en tête du volume, au verso de la première page, qui est blanche. C'est la *Résurrection des morts* appelés devant le Christ par la trompette des anges. A droite et à gauche, saint Jean et la Vierge sont agenouillés et intercèdent pour ceux qui vont être jugés.

Cette même planche est restée dans l'atelier de l'associé de Hongre, Mathieu Husz, et reparaît chez ce dernier dans l'édition latine du même livre qu'il imprima seul le 20 juillet 1486. (Voir p. 275.)

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De laduent

¶ Ci cõmence la legende dorée en francois. Et traicte premieremẽt de laduẽt de nostre seigneur.

LAduent de nostre seygneur est faict p quatre sepmaines a signifier q̃ ilz sont quatre aduenemẽs. en chair. en mort. en pensee. et au iugemẽt et la derniere sepmaine est apaure finie / pource que la gloire des saincts qui leur sera donne au dernier dimenche ne fauldra iamais. Et pource le premier respons du p̃mier dimenche de laduent a conter le gloria patri contient quatre vers pour signifier les deuanscdictz quatre aduenemens. Et iacoyt ce que ilz soyent quatre aduenemẽs / totueffoys leglise ne faict mencion fors de eulx. Cest assauoir en chair. et au iugement / sicomme il est en loffice de celluy temps. Et pource est q̃ la ieusne de laduent est partie de ioye et partie de pleur.

Car pour laduenement en chair / la ieusne est dicte de ioye ⁊ pnur la raisõ de la venue au iugement la ieusne est dicte de pleur.

Et pour ceste chose demõstrer leglise chante au laudchant de ioye signifiãt laduent de misericorde et de exultacion. Et chante le chant de pleur pour laduenement de la terrible iustice. Et en laduenement en chair peuuent estre ve veues troys choses. Cest assauoyr la conuenablete du venir. et la necessite de la venue. et le prouffit. La conuenablete du venir est entendue premieremet de la partie de lomme qui fut premieremẽt vaincu en la nature par la deffaulte de cognoyssance diuine. Car adonques il cheut en mauuaises erreurs dydolatri. Et pource fut il cõtraint de dire. Sire enlumine les yeulx et cetera. Et puis apres vint la loy cõmandant / en laquelle il fust vaincu de non pouuoir / comme il eut parauãt. crye. Il nest nul qui commande et si na que acomplisse. La est seullemẽt enseigne / mais il nest pas deliure du pechie ne aide a bien faire p aulcune grace. Et pource fut il cõtraint de dire il ya bien qui comande / mais il nya personne qui acomplisse. Et adonques le filz de dieu vint cõuenablement quant hõme eust este vaincu dignorance et de impuissance. Car sil fut venu auãt par aduenture q̃ homme eust dist que il eust eu salut par ses merites. Et pource ne fut il pas agreable a la medecine. Secondement elle est entendue par la partie du tẽps. Car il vint en la plante. du temps / dont lapostre dit aulx galatiens au quatriesme chapitre. La est venue planie du tẽps. Et sainct augustin dit que moult de gens dient. Pourquoy ne vint ihesucrist auant / Pource que la plante du temps nestoyt pas venue p latrempance de celluy par qui les tẽps sont faicts et la plante fust venue. il vint celluy qui nous deliura du temps. Et nous deliures iu de temps nous somes a uenir ad celle pardurablete / ou il ny a nul temps. Tiercement elle est entendue de la partie de la playe / et du la maladie vniuerselle. Pource que quant la maladie estoyt vniuerselle et fust chose conuenable de y mectre medecine vniuerselle. Dont saiuct augustin dist que le grant mirevit adonc le grand malade gisoit par tout le monde. Quant leglise demõstre en septanthienes qui son chanteez en laduent deuant la natiuite. et demonstre le multipliement de sa maladie / et a chascun il requiert le remede du medecin. Et aduant laduent du filz de dieu en chair estoiens ignorans et aueugles et obliges aux peines pardurables sergens au dyable lyes de la mauuayse coustũe en volopes en tenebres chasses de nostre pais. Et pource auyons mestier de docteur. de redempteur. deliureur. de soustrayeur. de enlumieur. ⁊ de sauueur

a 2

Première page de texte.

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De sainct mamertin.

aportees a paris affin qui les ouyt souuẽt. Et il despleut a sainct loup. et sicõme ilz furent hors de la cite ilz perdirent leur doulceur de leur son. et quant le roy ouyt ce/il cõmanda quil fussent restitues. et tantost quil furent a sept lieuez de la ville/ilz sonnerent leur son arriere. et sainct loup ala alencõtre et receut a grant hõneur ce quil auoit perdu dolent. Une nuict sicomme il ouroit il eust si grant soif par les mouuemẽt du diable. Et il demanda de leaue froide pour boyre. Et cogneut bien les trescheries de lennemy. ⁊ il tint le vaissel il mist son oreille dess' et en clouyt illec le dyable dedens. et vela toute nuict en criant. et au matin celluy qui lestoyt venu tempter par nuict sen ala par iour confus. Une foys il visitoit les eglises de la cite et quant il reuenoit a lostel/il ouyt ses clers tensans pource quil vouloyent faire fornicacion auec femmes. Et lors il entra en le glise et oura pour eulx/et tãtost tout esmouuemẽt de temptacion sen partit et vindrent deuãt luy et requirent pardon. Et en la parfin celluy ennobli par moult de vertus reposa en paix. Et floxit lan de nostre seigneur six cẽs et dix.

Le interp̃tacion du nom sainct mamertin.

Mamertin est dit de mamma qui est adire mamelle. et de tina qui signifie goute. car ainsi comme la goute qui chet en la mamelle est premieremẽt nature du sang et puis se conuertit en lit. tout ainsi fut il premier nourry en sang. cest adire eu peche et puis se conuertit en la mamelle de son cueur en la doulceur de dieu.

Legende du dit sainct mamertin.

Mamertin fut premieremẽt payen et sicomme il adouroit vne foys les ydoles il perdit vng oeil et luy secha vne main. et il cuida auoir courouce ses dieux et il sen aloit au temple pour adourer les ydoles/il encontra vng hõme religieulx nomme sauin qui luy demanda cõme celluy estoit aduenu. et il luy dist. iay courouce mes dieux et pource les voy ie adourer. si quey

ceulx courouces mon oste debonnairement le me rendent. Et il luy dist. Tu erres frere car tu cuides que ces diables soyent dieux Mais vatent a sainct germain euesque dãcerre. Se tu veulx croyre son conseil tu seras tantost sain. Et tantost print la voye et sen ala au sepulcre sainct amator euesque et de plusieurs aultres saincz et se mit en la chambre qui estoyt sur la tombe sainct concordiã pour la pluye celle nuict. Et sicomme il se dormoit/il vit vne merueilleuse vision. car vng homme vint a luys de la chambre et appella sainct cõcordian. et dit quil alast ala feste que saict amator et sainct peregrin et aultres euesques faisoyent. Et celluy du tombeau respondit que il ne pouoit maintenant pour son hoste qui luy comuenoit garder pour les serpens qui la estoyẽt quil ne locissẽt. Et celluy se leua et dit aux aultres ce quil auoit trouue ⁊ retourna arriere ⁊ dist Sainct concordian lieue toy et vien et amaine viuiã diacre et vivian soudiacre pour faire son office et alexandre gardera ton oste. et lors fut aduis a mamertin que sainct concordian le print par la main et le mena auecques luy. Et quãt il vint aux aultres/sainct amator luy dist. qui est cestuy qui est venu

La Légende de saint Mamertin.

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De sainct loup.

riere vit ceste chose/elle ploura pource que le nauoyt pas choses necessaires a lensevelir. Et celluy hõme enuoya vng messagier par la cite que tous venissent a ensevelir la femme estrange. Et lors les gens vindrent et lensevelirent honnorablemẽt. Et en ce mesme iour est la feste de saincte sabine qui fut femme de sainct valentin cheualier qui fut decollee soubz adrien empereur pource quelle ne vouloit sacrifier aux ydoles.

¶ L'interpretacion du nom sainct loup euesque et confesseur.

Loup est aulcune foys dit en medecine vne maladie qui rõge et vse la cher. ⁊ loup est dit vne maniere de poisson qui est en eaue ⁊ en terre et ne peult estre noye par nulle force deaue. Et ainsi peult on exposer cestuy sainct loup. car il vsa et ronga sa propre cher par penitence. Cestui fut comme le loup de leane et de la terre. car il habita aux eaues des delis ⁊ des richesses et des temptacions. Et ne peult noyer entre ces eaues en nulle maniere.

¶ Cy legende dudit sainct loup.

Sainct loup fut ne a orleans. et fust de la royalle lignee sicõme il resplẽdissoyt par moult de vertus il fut arceuesque de sens et dõnoit tout aux poures. Vng iour quil auoit tout donne si aduint quil conuia plusieurs gens a disner. et quant les ministres virent que ilz nauoyent vin a moitye/il respõdist ie crois que celluy qui passoyt les oyseaulx passera nostre charite. Et tãtost vng messagier vint qui dist q̃ cent muys de vin estoyẽt descendus deuãt la porte. Et sicomme tous ceulz de la court mesdisoyẽt de lung pource que il amoit vne vierge qui estoit fille de son p̃decesseur. ⁊ la moyt se disoyent trop de sa trempeemẽt. Et lors yl print celle vierge ⁊ la besa deuãt to⁹ ceulx qui en mesdisoyent et dist. Il ne nuysent nulle parolles estranges a lomme si sa propre conscience ne le conchie. Et pource quil sauoit bien quelle amoyt ihesucrist bõnement/il lamoit de trespure pensee. Sicõme dotaire roy de france entra en bourgoigne/il enuoya son senechal contre ceulx de sens pour assigier la cite. Et lors saict loup entra en legliese sainct estienne et sonna la cloche. Et quãt les ennemis louyrẽt si grãt paour les prins q̃ ilz ne cuidoyẽt ia eschapper de la mort se ilz ne sen fuioyent. En la parfin le royaulme de bourgoigue fut pris. Et quãt il eut este prins/le roy enuoya vng aultre senescha la sens. et pource que sainct loup ne luy auoyt dõne nulz dons il en eust si grant despit quil le diffama si diuers le roy que le roy lenuoya en exil. Et la resplendit moult en doctrine et en miracles. et entretãt ceulx de sens occirẽt vng euesque qui auoit prins le lieu de sainct loup et empetrerent du roy quil retournast de exil. ⁊ quant le roy vit ce fait/il fut mue par la voulente diuine quil se agenoulla deuant le sainct et luy requist pardon et le restablist en son eglise a moult dedõs. Une foys quil reuint a paris grande compaignie de prisonniers vindrẽt a luy alencontre les liens dont ilz estoyent liez rõpus et les hus des prisons ouuers Vng iour de dimenche quil celebroit messe vne priere p̃cieuse cheut du ciel en son calisse et le roy la mist auecques ses aultres reliques. Le roy dotaire ouyt que les cloches de sainct estienne auoyẽt merueilleuse doulceur en leur son/si enuoya dire que fussent

La Légende de saint Loup.

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De saint Claude

Ung enfant apres quil eut ouy la merueilleuse renõmee du tressaint pere clauõ volut aler a son monastere en pelerinaige le quel a cause de la tresgrãt multitude du peuple fut tue en la presse dicelluy. mais larceuesq̃ De tarentaist qui la estoit tres benignement et en plourant lembrassa et Deuãt le corps De monseigneur saint claude le presenta a genoulz luy priant que par ses suffrages ⁊ merites dieu luy rendist la vie: Et apres sa priere le iuueneau fut ressuscite et se leua ⁊ ala Deuant vngchascun. Deux petis enfans innocens et simples se esbatoyent pu erilement en la riue dung fleuue et lung Di ceulx tomba dedens: le quel en Demenant ses mains parmy le fleuue reclamoit sa mere en disant mere. mere. auquel voulant ayder lautre luy tendit la main et adonc tomba au fleuue auec le premier et ainsi par li petuosite des vndes Du fleuue soy tenans par leurs mains furent deportes par longue espace Dudit fleuue. Et apres les parens querans lesDitz enfans et nõ les trouuãs aux lieux acoustumes alerent to⁹ courroucez et esbahys au long du fleuue en les recommandant et vouant a monseigneur saint claude. Et apres bien loing les trouuerent Dedens ledit fleuue ⁊ les tiroyent õ hors desquelz lung estoit demy mort ⁊ lautre sans bastement õ venes. Et apres q̃lz eurent gecte hors leaue quilz auoyẽt beue lesditz enfans retournerent en vie par les merites Du saint presens plusieurs gens. Et plusieurs aultres miracles a faitz ledit glorieux saît claude. Aultre mirade digne õ toute admiraciõ fut fait lã mille trois cẽs quatante ⁊ deux a lion. Une semme nõmee estiennete de la cite Delion fut passionnee dunemaladie fort grande ⁊ corrosiue tellement quelle perdit la mai senestre Du tout cõe qui la luy eust couppee et tranchee totalement Dũg glayue. La quelle estant long tẽps au monastere de saincte clare a la Deserte ou sõt les dames religieuses: la ou sa maladie croissoit De iour en iour tellemẽt quelle corrodoit Deuouroit et mengoit le õ mourant du bras dont la main estoit p due ouyt et entendit Dire les grans mirades q̃ nr̃e seigneur Dieu faisoit p sõ seruiteur saît claude ala et se fit cõDuire au lieu et monastere De saint ouen la ou son corps repose et est de chascun reclame pour le present. Et apres que elle eut este la aucuns iours en grande deuocion continuellement priãt et requerant au benoit saint claude de estre exaulcee De sa requeste et supplicacion en uers dieu par layde du benoit saint claude Aduint que la pouure paciente Demoura longuement cõe pasmee et rauye le iour feste de saint laurens deuant lautel la ou Dessus repose le corps du benoit claude. Et ainsi commẽt elle fut vng peu reuenue et retournee De son rauissemẽt ⁊ ne sentoit quasi rien De son mal: regarda sa main par deuant perDue luy estre restituee. differente De lautre main tantseulement en blancheur et nouuellete. Et ainsi quãt ledit mirade eut este Diuulgue et sceu par tout: vng notable seigneur Deglise nomme messire bartholomy du bocaige licencie en loys et en Decret: vicaire et official de larcenesque de lion fist venir Deuant luy ladicte femme a la louenge De Dieu et Du glorieux saint confesseur claude. Et Deuãt tout le peuple monstra la main que auoit recouuree ycelle femme. la quelle puis Dist et tesmoigna a uoir este long temps sans main au bras senestre. Et aDoncques fut sollennellement celebree et premierement instituee la feste annuelle Du benoist confesseur saint claude par tout le Diocese De lyon en loneur et gloire De dieu tout puissant qui vit ⁊ regne par tous les siecles Des siecles

Amen.

Cy finist la vie des saincts dicte legẽde doree et aussi des saints noueaulx extraicte et trãslatee De latin en francois au pl⁹ pres du latin selon le vray sens de la lectre comme il peut apparoir a ceulx qui diligemment regarderont et entenderont le latin. Imprimee a Lion par les maistres Mathieu hus et pierre hongre lan õ grace mil quatre cens quatre vingz et trois.

Explicit.

Fin du texte avec l'achevé d'imprimer.

L'achevé d'imprimer, que nous avons reproduit au bas de la page précédente, porte que cette édition de la *Vie des Sainctz dicte Légende dorée* a été *imprimée à Lion par les maistres Mathieu Hus et Pierre Hongre, l'an de grâce mil quatre cens quatre-vingz et trois.*

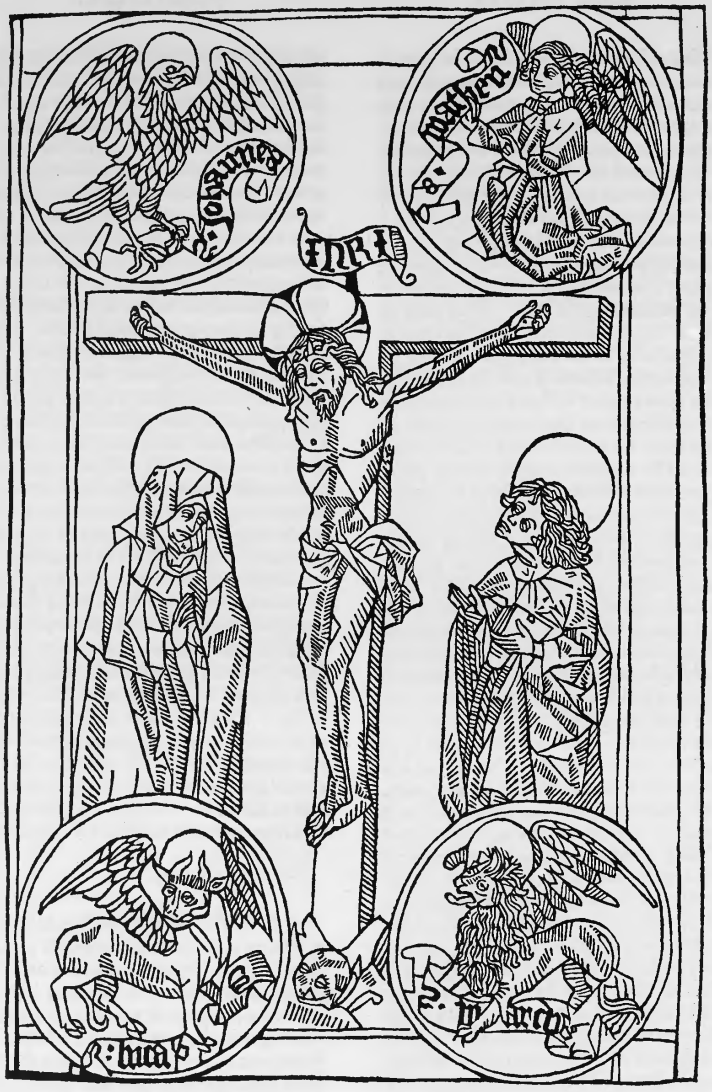

Au verso de cette dernière page de texte, on voit la grande planche ci-dessus du Christ en croix, avec les attributs des quatre Évangélistes.

La *Légende dorée en françois* des « Maistres Mathieu Husz et Pierre Hongre » est un livre dont nous ne connaissons encore qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque de Lyon, décrit par Mlle Pellechet.

Leur association ne dura pas longtemps. Pierre Hongre imprimait seul le texte latin de la *Légende dorée,* qu'il termina le 20 janvier 1484 (1483 v. st.) et dont voici l'achevé d'imprimer :

> Reuerendi fratris Jacobi de auoragine de legendis sanctorum opus perutile hic finem habet Ludo. per magistrum Petrum vngarũ sũma cum diligentia impressus. Anno ab incarnatione domini Millesimo quadringẽtesimo octuagesimo tertio. vigesima die mẽsis Januij.

Ce livre est composé avec le caractère appartenant en propre à Pierre Hongre, qu'il avait mis en œuvre à son début et dont voici l'alphabet :

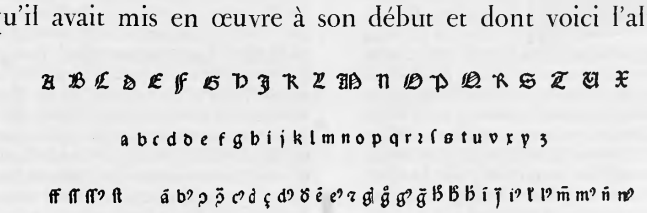

Nous avons tout lieu de mettre à l'actif de Pierre Hongre l'ouvrage d'*Augustinus de Ancona,* dont voici l'achevé d'imprimer :

> Explicit tabula super sũma de ecclesiastica potestate: Clarissimi sacre Theologie doctoris fratris Augustini de Ancona: sacri ordinis fratrum heremitarum. Aurelij doctoris et patris Augustini. in questiões centum duodecim & articulos quadringento septuaginta sex distincta.

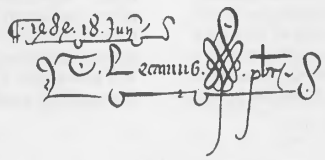

Cette impression n'est pas datée; toutefois l'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre porte la date du 18 juin 1484, qui a été tracée en rouge au pinceau

IMPRIMERIE NATIONALE.

par un ancien possesseur. On n'y trouve pas le nom de Pierre Hongre, mais l'identité des caractères est absolue, ainsi que la disposition des pages.

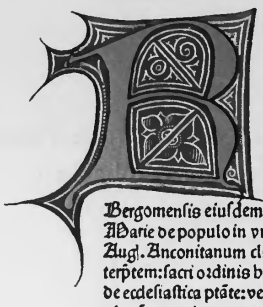

Prologus epistolaris in summã de ecclesiastica potestate catholici doctoris fratris augustini de Ancona.

Reuerendissimo in ꝛpo patri fratri Ambrosio de Lozza Romano: sacraꝫ litteraꝫ egregio interpti: sacriq; ordinis fratꝫ heremitarum beati Augl. priori gñali dignissimo. Suꝫ frater Paulus Zulmeus Bergomensis eiusdem ordinis ⁊ voti: sancte Marie de populo in vrbe: prior fidelẽ affectũ Augl. Anconitanum clarissimũ diuine legis interptem: sacri ordinis heremitaꝫ beati Augl. de ecclesiastica ptãte: velut omnium doctrinaꝫ plenũ armarium: paternitati tue colendissime: formis impssum ⁊ emendatũ offero. Is eãdem inter ceteros religionis nostre Augustiniane doctores in eo plurimũ enituit qm̃ eius doctrina veteꝫ doctoꝫ: sacriq; canonis testimonia ac cõciliorꝫ decreta ad plenũ complexa est. vt in pñti opeliãdissime ꝓstat: qd̃ sanctissimo dño Iobi xij. pontifici maximo. qui clemẽtinaꝫ auctor fuit opportuno tpe dedicauit. quã multa tunc in ecclesia de pontificis ptãte ꝓ certatio eẽt. Opꝫ igit̃ hoc velut scripturaꝫ omniũ vt dixi plenus armariũ. quam apud paucos nõ minus abscõditum q̃ reseruatũ magno p̃cio tenere: nõ sum passus vt tanti viri doctrina: miro studio collecta: silentio obruere: quin potius ĩ plurimoꝫ eruditionẽ salutẽq; ꝓdiret. Quicq̃d. n. de põtificis ptãte dici catholice potuit ab eo disertũ ẽ. Stilus. n. eius p̃terea scolasticus dignissimusq;. Singula item p eũ deducta: plenã fidei: p̃ceptoꝫ: moꝫ: ꝓsiliorꝫ: sacramentoꝫ: legũ: ordinum: statuũq; omniũ in dei eccl̃ia tã triumphãte q̃ militante exñtius: redolentia sapiũt. Plurima q̃q; ex is adeo pegrina sunt ⁊ singularia vt a nemine doctoꝫ b̃ ordine collecta tractataq; videant. Hic p̃terea doctor egregius vt alia ab b̃ ope ab eo excellenter edita nõ omittã: nouum testm̃ a Matthaeo euangelista exorsus: Pauli epl'as omnes: actus apl'oꝫ: canonicas etiã epl'as cum Apocalipsi dignissime ꝓmẽitatus est. stilo lz diuerso. canonicas q̃dem epl'as cum actibus apl'oꝫ ⁊ Apocalipsi. qd̃ a nemine scribentiũ attemptatũ vidi. ope aureo quẽadmodũ ⁊ sanctus Thomas euãgelia: p doctoꝫ antiquoꝫ glosas ⁊ dicta: tã accurate: tanq; elegantẽr ꝓsecutus est: vt nihil dignius: nihil firmius: nihilue saluti deuotionique legentiũ accomodatũ magl̃ efficere potuerit. Sed vltra doctoꝫ glosas vel dicta circumq̃q; collecta: questiones ⁊ ipe formauit qd̃ a sancto Thoma in euãgelijs tactũ non ẽ. q̃s p singula capl'a lectionesq; vt expositor. interserens non nisi tũ p doctoꝫ antiquoꝫ sententias absoluit. ¶ Pauli epl'as cum canonib̃ etiam epl'is: stilo alio dignissime commentãdo exposuit. diuidẽdo. exponendo. declarãdo. inferẽdo. decidẽdo. vt cõis scribentiũ mos ẽ. De quaꝫ epl'aꝫ commẽto: illud referam: qd̃ reuerendus pr̃ dñs Iacobus de Mucciarellis iurisutriusq; clarissimus doctor ⁊ camere apl'ice auditor: mihi interroganti rñdit. Quã. n. apud eũ banc epl'aꝫ Pauli expositionẽ vidissem: miraretq; q̃to eã studio cõplecteret: scisciteꝫ q̃ti eã faceret. Rñdit. Quãti omne id qd̃ apud me theologũ habeo. Is si quidem doctor vt dicti sui rõnem explicẽ. quaꝫ exposit subintulit: ⁊ theologus: ⁊ canonista est. Et adeo planus inter tot tãtaq; difficilia q̃ disseruit ẽ: vt a quoumq; etiã mediocriter doctor intelligi possit. Sicq; inter theologos ⁊ canonistas. theologus ipe ⁊ canonista vnã diuidatur doctoꝫ sententiarũq; amicitiã texuisse: vt q̃ canonista fueritis eo medio ⁊ theologus eẽ possit. Qd̃ fateri habebũt: qui ⁊ volumẽ b̃ aureũ de ecclesiastica ptãte legerint: sepiusq; mẽte reuoluerint. ¶ Magistrum deinde sniaꝫ accuratissime exposuit. In libũ prioꝫ Aristotelis: et in eius methaphisicã quã Aristotelis sapiam vocauit: cõmentaria edidit dignissima. ¶ De spũsancto theorema quinq̃ginta p̃ grecoꝫ errores ꝓ sedis apl'ice tutela: fideliũq; omniũ salute: ad veteꝫ iubilei instar: optime declarauit. ¶ De cantico spũali: vel. x. cordis. canticũ virginis gloriose tripl'r exponẽs: tractatũ pulcherrimum edidit. Supmissus ẽ de beate sp virginis laudibus: sacratissimaq; diuini ꝓbi incarnatione: diffuse satꝫ ornateq; disseruit. ¶ De introitu terre ꝓmissionis: de potentijs aie. Item de gñe ⁊ spẽ: opuscula q̃dam miro ordine contexuit. ¶ Mille loquium veritatꝫ Aurelij doctoris: serapbicique patꝫ Augl. ex amplissima scptularum silua collectũ: ipe pus incepit. Sed dormitione sancta p̃uentus: complere non potuit. Qd̃ postea frater Bartholomeus vrbinas diui patris Augl. doctissimus heremita: vrbini p̃

a 2

Après 1484, ce type, reconnaissable à la majuscule M dentelée par devant, qui avait été très probablement gravé et fondu par Hongre lui-même, passe entre les mains de Sixte Glockengieser, de Nordlingen, im-

primeur à Lyon. En 1487 et 1488, on retrouve ce caractère chez Jean Du Pré et chez Nicolas Müller, dit *Philippi,* autres imprimeurs lyonnais (voir fac-similés, p. 153), puis dans l'atelier de Jean Trechsel.

Le caractère de la *Légende dorée* est tout à fait différent. C'est un type qui est resté ensuite chez Martin Husz. Il reparaît, avec quelques modifications, en 1484, dans le *Breviarium Clementinarum,* de Paul de Florence, imprimé par Husz, en collaboration avec Batenschne ou Vatenschnee, d'Allemagne. (Voir fac-similés, p. 266-267, et alphabet, p. 268.) Deux lettres, un *d* bouclé et un *h* avec queue, qui avaient été introduites comme signes caractéristiques dans la fonte de Husz, disparaissent et, — particularité curieuse à noter, — ces mêmes lettres *d* et *h* supprimées reparaissent plus tard dans des impressions signées de Guillaume Le Roy, telles que le *Chapellet de Vertus* ou *Roman de Prudence,* dans l'*Histoire de Mélusine* et dans le *Fier-à-Bras,* daté du 20 janvier 1486 (v. st.). [Voir fac-similés, p. 92-95.]

Voici l'alphabet du caractère employé dans la *Légende dorée* de 1483 :

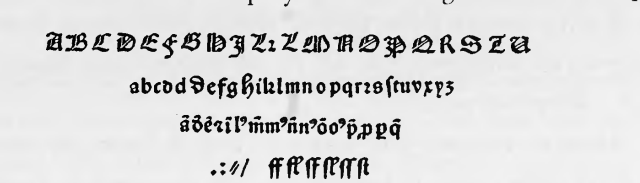

Le nom de Pierre Hongre ne paraît plus sur des livres pendant un certain nombre d'années. Il a pu faire des impressions qu'il n'a pas signées; mais, si elles ne sont pas datées, il sera fort difficile, pour ne pas dire presque impossible, de les distinguer, même par l'identification des types, car le caractère dont il s'est servi dans ses premières impressions est passé ailleurs, ainsi que nous venons de le constater.

Pierre Hongre quitte Lyon à une époque que nous ne saurions déterminer exactement. Nous retrouvons sa trace en 1491 à Toulouse, où il était depuis quelque temps déjà, travaillant de son métier de graveur et fondeur de lettres pour Henri Mayer, imprimeur de cette ville. Il est témoin dans un acte notarié du 26 mai 1491, où il est qualifié comme ayant la Hongrie pour patrie (*patrie Ongarie*)[1]. Un autre acte du 16 février 1491 (1492 n. st.)

[1] Cet acte, qui se trouve aux archives notariales encore inexplorées de Toulouse, est cité pour la première fois par M. Macary, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques;* année 1898, nos 1 et 2, p. 248.

le présente comme marchand de livres à Toulouse (*mercator librorum Tholosæ*). Il règle ses comptes avec Henri Mayer, qui reconnaît, par-devant notaire, lui devoir la somme de 34 livres tournois pour frais de réparation de caractères de leur métier commun d'imprimerie, et pour fin de compte arrêté entre eux à Toulouse (*ad causam reparationis certarum litterarum eorum officii impressure et ex accordio et finalis compoti inter ipsos in Tholosa facti*[1]).

Pierre Hongre revient à Lyon la même année. Dans le rôle de la visite d'armes de janvier 1492 (1493 n. st.), il occupe le cinquième rang sous le nom de «Pierre Ongre Allemant», et il est porté comme ayant «bâton, salade (armure de tête) et brigantine (vêtement de guerre)» dans l'«Establie de Jean Chappuis et Pierre Crestien, depuis le Puis Pelouz tirant par la Ferranderie jusques devant la cave d'Aynay[2]». Dans le registre des *Nommées* de 1493, on trouve inscrit : «Pierre Ongre, impresseur de livres, inquilin (c'est-à-dire locataire) de la maison Jehan Colin, changeur en la ruelle de l'Eaulme». Ses meubles et pratiques sont estimés ensemble à 120 livres tournois. Il a dû quitter Lyon peu de temps après, pour faire un voyage en Allemagne ou en Hongrie, car on lit en marge cette annotation du scribe municipal : *Recessit in patria sua.*

Pierre Hongre revient une seconde fois à Lyon et monte un nouvel atelier. Le 18 août 1496, il fait paraître en in-quarto le *Codex Justiniani,* et, le 21 novembre 1497, il publie, en petit format, les quatre livres des *Institutes* de Justinien avec sommaires, revus par Jean de Gradibus, docteur en droit civil et canonique. Dans l'achevé d'imprimer tiré en rouge, que nous reproduisons ci-contre, il se qualifie d'homme honorable et très habile, connaissant l'art de l'imprimerie dans toutes ses parties (*honorabilis vir magister Petrus*

[1] Autre acte découvert par M. Macary, dans le même recueil, p. 248, et dont voici le texte intégral, qui nous a été transmis par M. Macary :

Debitum magistri Petri Hongro mercatoris librorum Tholosæ.

Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo primo et die decima sexta mensis febrearii, constitutus personaliter magister Henricus Mayer, mercator librorum Tholose, qui gratis recognovit debere magistro Petro Hongro mercatori librorum, Tholosæ habitatori, ibidem presenti, videlicet summam triginta quatuor librarum turonensium, computando pro qualibet libra viginti quatuor duplas turonenses, in qua summa sibi tenetur ad causam reparationis certarum litterarum eorum officii impressure, et ex accordo et finalis compoti inter ipsos in Tholosa facto, quam summam triginta quatuor librarum turonensium solvere promisit dictus debitor predicto creditori, ibidem presenti per totum mensem maii.

Testes : Henricus Cartini, mercator; Jacobus Senegra serviens; magister Johannes de Salafranca, notarius, Tholose habitatores. (Archives notariales de Toulouse; minutes du notaire Chavallon.)

[2] Archives de la ville de Lyon, série EE.

Ungarus... totius artis impressorie peritissimus). Il déclare en même temps que c'est maître Jean de Gradibus qui a corrigé les épreuves du présent ouvrage (*qui etiam exemplaria presentis operis correxit*).

Et finiti sunt quidē libri quattuor institutionū inuictissimi imperatoris dñi Justiniani sacratissimi principis: additis summarijs excellēntissimor doctor: quor noia ipsis summarijs subiecta fuere. cōpositis atq; additis notis vbi necessariū visum est fuisse per egregiū virū magistrū Jobānem de gradibus in vtroq; iure Liceñ. Qui etiā exēplar presentis operis correxit. Impressit antē bonorabilis vir magister Petrus vngarus. In inclita vrbe Lugdunē. totius artis impressorie vir peritissim⁹. Anno d̄ñi. Mil. cccc. xcvij. Mense nouembris. die vero. xxi.

Hongre a employé, pour l'impression de ce volume, un petit caractère d'environ 7 points, dont l'alphabet est ci-dessous représenté :

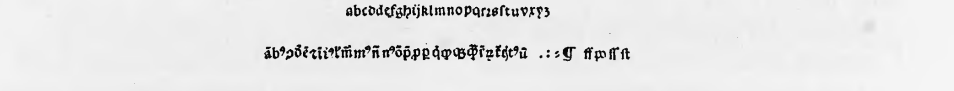

En 1498, il publie un petit bréviaire lyonnais précédé d'un formulaire pour l'administration des Sacrements, sous ce titre : *Liber valde requisitus ad ministrandum sacramenta cum aliquibus missis maxime necessariis.*

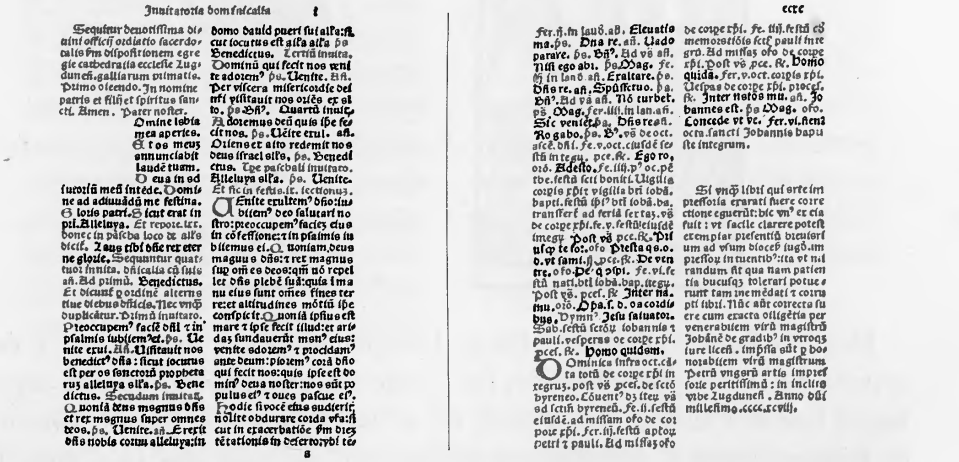

C'est un très petit in-octavo, ou plutôt un in-16, comme l'indique Péricaud, imprimé en rouge et noir en caractères gothiques très menus, dont nous avons reproduit ci-dessus deux pages.

Le caractère gothique avec lequel ce bréviaire est imprimé est un type minuscule de 5 points, le plus petit qui ait été gravé et fondu à Lyon, au xve siècle. Nous en donnons ci-dessous l'alphabet :

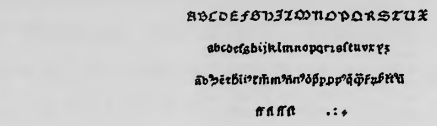

On trouve dans ce bréviaire deux petites illustrations : l'une, dans le style lyonnais de la fin du xve siècle, est la Crucifixion; l'autre, qui représente saint Jean-Baptiste, paraît gravée sur métal en relief. A première vue, le dessin semble être plutôt du xvie siècle, et nous avions cru que c'était une planche ajoutée; mais, vérification faite, le feuillet tient bien à un cahier imprimé dont il fait partie intégrante, et le doute n'est pas possible. C'est une pièce remarquable qui tranche avec la raideur de l'art gothique et présente une souplesse de lignes qu'on n'avait pas encore vue à Lyon.

Dans l'achevé d'imprimer, Pierre Hongre insiste sur le soin qui a été apporté à la correction du livre et fait l'éloge du correcteur. Quelques imprimeurs lyonnais avaient pris à cœur de ne livrer que des éditions correctes et faisaient appel à des hommes éminents. C'est ainsi que l'on verra le savant Josse Bade, correcteur chez Jean Trechsel, et Jean de Gradibus surveiller les nouveaux travaux d'impression de Pierre le Hongre. Ce document est assez curieux pour que nous en donnions la traduction : « Si

jamais des livres qui ont été produits par l'art de l'imprimerie ont eu besoin de correction, celui-ci en est un, comme il est facile de s'en apercevoir, en comparant les exemplaires imprimés auparavant des bréviaires à l'usage de Lyon. Il est étonnant qu'on ait pu supporter jusqu'ici avec autant de patience des livres aussi incorrects et corrompus. Maintenant, ils ont été corrigés avec un soin rigoureux, par vénérable homme maître Jean de Gradibus, licencié en chacun droit, et ont été imprimés par honorable homme maître Pierre le Hongrois, très habile dans l'art d'impression, en la célèbre ville de Lyon, l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-dix-huit. »

Le 16 avril 1500, Hongre achève l'impression d'un Missel de l'église de Lyon (*Missale ad usum Lugdunensem*), in-folio imprimé en rouge et noir avec grandes lettres initiales historiées. Il rappelle, à la fin de ce volume, qu'il a grande expérience de l'art typographique (*artis impressorie bene peritus*).

Missale pro ritu et vsu eccle-
sie Lugduñ. Sub Reuerendissi
mo in christo patre et dño: dño
Andrea miscratione diuina tt.
sancti martini in mõtib⁹: sacro
sctẽ Romane ecclie presbytero:
Cardinali: Archiepo: et Comi-
te Lugduñ. Galliarũ primate.
Deniq; cum consilio ac licentia
venerabiliũ egregiorũq; virorũ
dominor: Vicarij et capituli ec
clesie prefate: per deputatos ab
eisdem cum magna diligentia
visitatũ: inspectum: z ordinatũ.
Cum omnibus nouis officijs:
cum profis proprio loco positis
Insuper cum omnibus requisi
tis numero certo foliorũ anno-
tatis. Prefationib⁹ etiam vsui
iam dicte ecclesie proprijs adie-
ctis: atq; cum concordãtijs quo
rundã euangeliorũ: que in ante-
actis missalib⁹ nunq̃ cõperiun
tur: integraliter impressum per
magistrũ Petrum vngarũ im-
pressorie artis bene peritum fe-
liciter absolutũ. Anno incarna-
tionis dñi. M.cccc. Die. xvj. mẽ
sis aprilis. Regnãte christianissi
mo rege nro Ludouico. Anno
regni sui secũdo.

C'est un livre magnifique, qui fait le plus grand honneur à Pierre le Hongrois, et l'un des plus beaux produits des presses lyonnaises, qui peut rivaliser avec le missel de 1487 imprimé par Jean Neumeister.

Nous donnons ci-après des spécimens de l'impression, des gravures et des lettres historiées, qui sont très remarquables.

¶ In nomine sancte et indiuidue Trinitatis: patris et filij et spūs sancti Amē. Incipit missale scōm vsum diocesis Lugduñ.

¶ Dominica prima aduentus domini. Ad missam introitus.

AD te leuaui animā meā deus meus in te confido nō erubescā: neq; irrideant me inimici mei: etenim vniuersi qui te expectāt nō confundent. ℣. Uias tuas dñe demōstra mihi: ⁊ semitas tuas edoce me. Gloria patri. Seculorum amen. Non dicitur Gloria in excelsis deo. Nec Ite missa est. vsq; ad primā missam de nocte in natiuitate domini. Oratio.

EXcita quesumus dñe potēciam tuā et veni: vt ab imminētibus peccatorū nostrorū periculis: te mereamur protegente eripi: te liberante saluari. Qui viuis ⁊ regnas. Lectio epistole beati Pauli apostoli: ad Romanos. capitulo. xiij.

FRatres: Scientes quia hora est iā nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus: q̄ cum credidimus. Nox precessit: dies autē appropinquauit. Abiciam' ergo opera tenebrarum: ⁊ induamur arma lucis: sic vt ī die honeste ambulemus. Non in cōmessationibus ⁊ ebrietatibus: non in cubilibus et impudicitijs: non in contentione et emulatione: sed induimini dñm iesum christus. ℟. Uniuersi qui te expectant non confundent dñe ℣. Uias tuas dñe notas fac mihi: ⁊ semitas tuas edoce me Alleluia. ℣. Ostende nobis dñe misericordiā tuam: et salutare tuum da nobis Alleluia. Prosa.

PRecamur nostras deus animas et cōsciētias digne munda. Ut nūc nostra christus veniēs corda sibi inueniat parata. Amen.

Secundū Matheum. capī. xxi.

IN illo tpe: Cum appropinquasset iesus hierosolimis et venisset bethphage ad mōtē oliueti: tunc misit duos discipulos suos dicens eis. Ite in castellum quod contra vos est: et statim inuenietis asinam alligatā et pullum cum ea. Soluite ⁊ adducite mihi. Et si quis vobis aliquid dixerit: dicite q̄ dñs his opus habet. Et cōfestim dimittet eos. Hoc autē factū est vt adimpleretur quod dictus est per ppbetā dicētē. Dicite filie syon Ecce rex tuus venit tibi māsuetus: sedens super asinā et pullū

E igitur clemen-
tissime pater per
iesum christum fi
lium tuũ dominũ
nostrũ supplices
rogamus ac peti
mus: vti accepta habeas et bene-
dicas hec ✠ dona: hec ✠ mune-
ra: hec sancta ✠ sacrificia illibata.
In primis que tibi offerimus pro
ecclesia sancta catholica: quã pa-
cificare: custodire: adunare: et re-
gere digneris toto orbe terrarum:
vnacum famulo tuo papa nostro:
et antistite nostro: et rege nostro:
et omnibus orthodoxis atq; catho
lice et apostolice fidei cultoribus.

Le Canon de la Messe avec grande lettre historiée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

MISSEL DE LYON (1500)

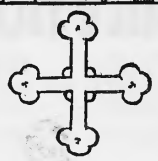

MISSEL DE LYON (1500)

LETTRES HISTORIÉES DU MISSEL DE LYON

GROSSES LETTRES DU CANON DE LA MESSE

ACDEFHIKLOM
OPQSU
abcdefghijlmnopqrz
sstuvxyz
ãẽrĩlm̃ñõpq̃ũ ffſſſt .:⁄

L'alphabet que nous venons de donner à la page précédente ne contient pas toutes les lettres capitales de ce très gros caractère de 28 points. Nous n'avons reproduit que celles qui ont été employées dans les quelques pages du Canon de la Messe. Les autres lettres de bas de casse du même corps sont représentées au complet.

Le texte du Missel est composé avec deux autres sortes de caractères. Voici l'alphabet du plus gros de ces types :

ABCDEFGHIJKLMNOPQ
RSTUXY
abcdefghijklmnopqrstuvxyz
ffffst

L'autre alphabet, d'un corps un peu plus petit, est parangonné avec le corps supérieur. (Voir fac-similé, p. 344.)

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTU
abcdefghijlmnopqrstuvxyz
ffflffst

Les belles initiales ornées du Missel imprimé par Pierre Hongre, que nous avons reproduites (p. 348-349), se retrouvent dans le Missel d'Uzès (*Missale Uceciense*) imprimé à Lyon par Jean Neumeister, de Mayence, et Michelet Topié, de Pymont, le 5 août 1495.

Les initiales du Missel de Lyon avaient peut-être été prêtées ou louées à ces imprimeurs pour la circonstance[1].

[1] Nous avons la preuve que Michel ou Michelet Topié, l'un des imprimeurs du Missel d'Uzès, qui avait acheté le matériel de son associé Neumeister, tombé quelques années après dans la misère et devenu simple ouvrier chez lui, louait volontiers à des confrères un matériel d'imprimerie. Un chercheur infatigable, bien connu par d'excellents travaux puisés aux sources mêmes, M. l'abbé Requin, d'Avignon, a découvert un acte notarié par lequel Michel Topié, imprimeur de livres demeurant à Lyon (*impressor librorum, Lugduni commorans*), loue pour deux ans, à partir du 1er août 1501, moyennant

Le Missel de l'église et du diocèse de Lyon a été achevé d'imprimer par Pierre Hongre le 16 avril 1500 (v. st.). La fête de Pâques tombant cette année-là le 19 avril, cette date doit être ramenée aux premiers jours de 1501 (n. st.).

Comme il est certain que Hongre n'a pu imprimer cet in-folio en trois jours et qu'il l'avait commencé plusieurs mois auparavant, nous avons compris ce volume, qui est le chef-d'œuvre de cet imprimeur, parmi les productions de l'année 1500.

Un exemplaire sur vélin du Missel sorti des presses de Pierre Hongre, ayant appartenu aux chanoines-comtes de Lyon, est conservé à la bibliothèque de cette ville. Il est décrit par Mlle Pellechet, dans le *Catalogue des incunables des bibliothèques de Lyon* (n° 424, p. 303). Mlle Pellechet fait observer qu'en le comparant avec un autre exemplaire sur papier qui fait partie de la même bibliothèque, ledit volume présente quelques variantes dans l'orthographe de certains mots et dans la coupure des lignes, entre autres au folio xcv, deuxième colonne.

Ce sont, selon nous, des corrections ou modifications qui ne constituent pas une nouvelle édition d'un livre. Nous connaissons plus d'un exemple de changements de ce genre qui ont été faits dans des impressions du xve siècle.

Le petit bréviaire de 1498, qui se trouvait dans la collection Coste et qui a été signalé par Péricaud[1], devrait se trouver à la bibliothèque de Lyon, où sa place était toute marquée, mais il n'y est pas entré et a été compris parmi les livres qui ont été vendus à Paris et dispersés. Le seul exemplaire que nous en connaissons se trouve actuellement dans la riche collection de M. J. Masson, à Amiens, qui a mis gracieusement à notre disposition ce précieux volume.

la somme de vingt-cinq francs, payables par moitié à la fin de chaque année, à Pierre Rohault, imprimeur, natif du diocèse d'Amiens (*Ambianensis diocesis*), habitant actuellement Avignon (*nunc habitatori Avenionis*), une presse à imprimer complète (*unam pressam sive torcular completam*), deux ramettes ou châssis de fer avec leurs vis (*duas ramas ferri cum vitibus*), des matrices de lettre bâtarde (*unam formam cum matricibus littere bastarde*), avec douze *histoires* de sainteté gravées sur cuivre (*cum duodecim historiis Suffragiorum in cupro*) et treize autres *histoires* gravées sur bois (*item tridecim historias in bosco*) pour imprimer des Matines (*pro Matutinis imprimendis*). Topié fournissait en même temps la matière pour fondre les lettres (*pro licteris conficiendis*), consistant en deux quintaux et quarante livres au poids d'Avignon. — Cet acte a été publié par M. N. Rondot dans son intéressante étude sur *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle* (p. 110-111), ouvrage souvent cité par nous.

[1] *Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, 1re partie, n° 188, p. 42; ouvrage cité.

Le volume du 21 novembre 1497, que nous avons cité ci-dessus (p. 340), n'est pas le premier produit du nouvel atelier monté par maître Pierre Hongre à son retour de Toulouse. Nous en avons découvert un autre qui lui est antérieur de près d'une année.

C'est un *Codex Justiniani,* in-quarto de 980 pages, imprimé en rouge et noir, qui se trouve à la bibliothèque de Colmar (*Catalogue des Incunables,* n° 846) et dont nous venons de voir un autre exemplaire dans une collection particulière.

L'achevé d'imprimer, daté du 18 août 1496, reproduit textuellement l'éloge que les imprimeurs allemands, Nicolas Philippe et Jean Trechsel, faisaient de Lyon, la ville la plus agréable du pays de France : *Impressum Lugduni partium Franciæ amenissima urbe per Magistrum Petrum de Ungaria. Anno millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, mensis Augusti die vero decimo octavo.*

Pierre Hongre, malgré son habileté incontestable, ne s'était pas enrichi dans le métier. Au moment même où il travaillait à établir les formes de son beau Missel, il était dans une grande gêne et ne pouvait payer son impôt[1]. Par délibération consulaire du 15 juillet 1500, on lui en fit remise. Les motifs de cette exemption sont des plus honorables et pour la ville et pour celui qui en fut l'objet. Voici la teneur du texte de ce document : « Messieurs, ont quicté (c'est-à-dire tenu quitte) pour ceste foys Pierre Ongre, imprimeur, à cause qu'il est pauvre et qu'il a servy et sert la chose publique de tout le royaume, touchant son art de faire et composer les lettres d'imprimerie[2]. »

Pierre le Hongrois vivait encore en 1510 et s'était associé avec Antoine Doulcet ou Doulzet, imprimeur-libraire et fondeur de lettres. Il demeurait alors rue Mercière.

[1] En 1500, Pierre Hongre, « imprimeur allemant », avait été taxé à 2 livres. Le receveur a mis cette annotation : « Quicté pour cette fois par billet. » — Archives de la ville de Lyon, CC 4.

[2] Archives de Lyon, BB 24, fol. 266 r°.

CHAPITRE LI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN SCHABELER

(1483-1500)

Association de Jean Schabeler avec Mathieu Husz. — Les livres imprimés par Schabeler. Son séjour à Lyon. — Renseignements sur lui — Fac-similé de sa signature.

Jean Schabeler ou Scabeler, dit *Batenschne* ou *Vateuschnee,* imprimeur et libraire, était originaire de Botwar, comme Martin et Mathieu Husz.

Il s'associe avec Mathieu Husz en 1483, après le départ de Pierre Hongre ou le Hongrois, et imprime avec Husz le livre de *Jean Bocace du déchier des nobles hommes et femmes,* avec figures sur bois et lettres historiées. (Voir fac-similés, p. 256-260.)

La même année, il imprime encore, avec Husz, le *Dialogue des créatures, plein de joyeuses fables et profitables enseignements,* livre illustré de figures sur bois.

Le 15 mai 1484, les deux associés publient *Les subtilles Fables de Ésope* avec *Les Fables de Avian et de Alphonse,* également accompagnées de figures sur bois. (Voir fac-similés, p. 260-265.)

Le 6 juillet 1484, il achève, avec Mathieu Husz, l'impression du *Decretorum Breviarium,* de Paul de Florence. (Voir fac-similés, p. 266-267.)

La séparation de Schabeler et de Husz a dû avoir lieu en août ou septembre 1484, car, le 26 octobre suivant, Mathieu Husz publiait, à son nom seul, une édition de la *Vie des Saintz dicte Légende dorée.* (Voir fac-similé, p. 268.)

Pendant les années qui suivirent, Schabeler figure plusieurs fois dans les chartreaux des archives municipales de Lyon; mais son nom est parfois tellement défiguré, qu'on a peine à le reconnaître. Il est appelé tour à tour : *Batassine, Batissenay, Bastitenit,* et désigné encore sous d'autres noms, dont MM. Rondot et Baudrier nous ont donné l'énumération.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Schabeler se trouva plusieurs fois dans la gêne. En 1488, il fut «gaigé d'un livre imprimé (intitulé *Summa de Cassia sup. Evangelist.*) pour XXVI sols VIII deniers tournois, qu'il devoit pour son impost». Il est désigné sous le nom de *Batinsne* ou *Vatinsne,* «libraire allemant». En 1490, il n'avait pu acquitter la taxe de 8 deniers par livre imposée pour l'entrée du Roi.

Dans la visite d'armes de janvier 1492 (1493 n. st.), il est inscrit le premier auprès de la cave d'Ainay, et on le retrouve dans un autre rôle d'*Establie* de la même année. Dans l'*Establie en cas d'effroy,* datée d'avril 1498 après Pâques, il est porté «le deuxième dans la cinquième dixainerie qui suivra soubz le VIIe pennonage que portera Glaude Tillemond», et désigné comme libraire.

Le surnom de *Vatinsne* ou plutôt *Wattenschnee,* qui signifie littéralement *Trotte en neige,* est un sobriquet qui lui fut donné, parce qu'il n'hésitait pas à se mettre en route par les plus mauvais temps, au milieu de la neige.

Tout en résidant à Lyon, il faisait de fréquents voyages pour placer ses livres et ceux des autres imprimeurs, principalement dans les foires.

Schabeler s'était fait immatriculer comme étudiant à l'Université de Bâle en 1473-1474, sous le rectorat de Christophe de Utenheim, mais il ne prit aucun grade. Voici le relevé de son inscription dans le livre du Recteur[1] : *Johannes Schabeller*[2] *de Botwar... solvit. VI sol.* Nous donnons ci-dessous le fac-similé de sa signature :

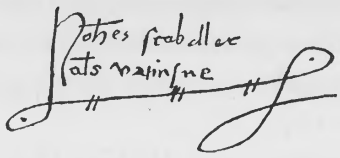

[1] *Matricula studiosorum Universitatis Basiliensis,* vol. I, fol. 42 v°.

[2] Pour plus de détails sur la personne de Schabeler, voir : A. CLAUDIN, *Origines de l'Imprimerie à Albi* (p. 70-71); *Une visite à l'Université de Bâle,* par un bibliophile lyonnais (H. BAUDRIER); Lyon, 1880, in-8° (p. 36-41), et RONDOT, *Les graveurs et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle* (p. 155-159).

CHAPITRE LII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN NEUMEISTER

(1483-1500)

Les antécédents de Neumeister. — Son arrivée à Lyon. — Ses premiers travaux dans cette ville. — Le *Missel de Lyon*, commandé par le cardinal de Bourbon. — Le *Bréviaire de Vienne*, commandé par l'archevêque. — Neumeister travaille pour des libraires lyonnais. — Son association avec Michel Topié. — Ils impriment ensemble le *Missel d'Uzès*, commandé par l'évêque Nicolas Maugras. — Neumeister cède son matériel d'imprimerie et redevient simple ouvrier. — Son déclin et sa mort.

Jean Neumeister, clerc de Mayence (*clericus Maguntinus*), est venu d'Albi, en Languedoc, s'établir à Lyon.

Si l'on en croit la tradition, Neumeister aurait été l'élève et le compagnon de Gutenberg en 1463. Il serait allé ensuite chercher fortune en Italie, aurait exercé à Foligno en 1470 et serait retourné à Mayence, sa ville natale, en 1479. Il paraîtrait avoir été appelé en France par le cardinal d'Amboise, aurait exercé d'abord à Albi en 1481, et se serait ensuite fixé définitivement dans la ville de Lyon.

Nous avons développé cette thèse dans un mémoire qui a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il y a vingt-quatre ans[1].

Notre but était alors de revendiquer pour Albi l'honneur d'être comptée au nombre des villes de France qui avaient pratiqué l'art de Gutenberg dès le xve siècle. Nous avons prouvé victorieusement que les livres datés d'*Albia*, dont le lieu d'impression était incertain et que l'on plaçait soit en

[1] *Antiquités typographiques de la France; Origines de l'Imprimerie à Albi, en Languedoc; Les Pérégrinations de J. Neumeister*, compagnon de Gutenberg, en Allemagne, en Italie et en France, son établissement définitif à Lyon, d'après les monuments typographiques et des documents originaux inédits, avec notes, commentaires et éclaircissements, par A. Claudin; Paris, 1880, in-8°.

Italie, soit en Savoie ou même en Allemagne, devaient être restitués à Albi, de France. Quant à la légende qui faisait de Neumeister un compagnon et associé de Gutenberg en 1461, nous exprimions déjà des doutes à cet égard; depuis, nous avons acquis la certitude qu'elle est fausse et qu'elle a été inventée par l'archiviste Bodman. On peut croire maintenant qu'il y a eu deux Neumeister, le père et le fils ou l'oncle et le neveu. Sans s'arrêter à d'autres détails qui trouveront leur place dans le chapitre de l'Imprimerie à Albi, on peut s'appuyer présentement sur des dates certaines et identifier notre Neumeister avec le typographe qui a imprimé, en novembre 1481, les *Meditationes* du cardinal Torquemada avec figures sur métal, datées d'Albi.

Neumeister, qui a exercé à Lyon sous le nom de Jean l'Allemand, de Mayence (*Johannes Alemanus de Maguntia*), est inscrit dans un rôle ou chartreau de 1483 cité par M. Rondot[1].

Le 3 mars 1483 (1484 n. st.), il achevait, avec les caractères des *Meditationes*, qu'il avait rapportés d'Albi, *Le Livre du procès faict et demené entre Belial, procureur d'Enfer, et Jhesus, filz de la Vierge Marie et redempteur de nature humaine, translaté de latin en commun langage*, par Pierre Ferget.

Cette édition, qui est restée inconnue des bibliographes, est de format petit in-folio. L'exemplaire qui nous a été communiqué fait partie de la riche collection de M. J. Masson, d'Amiens. Il est incomplet du titre et de trois feuillets dans l'intérieur. On n'en connaît pas d'autre actuellement. Pour être complet, le livre devrait se composer de 140 feuillets non chiffrés, à 38 lignes par page pleine. On peut voir ci-contre un fac-similé de la dernière page avec l'achevé d'imprimer.

Il n'y a pas de nom d'imprimeur, mais on y reconnaît les types d'Albi, dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTU

abcdefghijklmnopqrstuvxyz

ãẽe⁹ꝛbõo⁹pq̃t⁹ẽ ff ſſ ſt

Ces caractères sont semblables à ceux que Martin Husz avait fait venir de Nuremberg. Une seule lettre, la capitale C, qui est ronde chez ce dernier

[1] « Maistre Jehan Alemant, iij livres », Empire. — Archives de Lyon, CC 160.

(voir alphabet, p. 171), tandis qu'elle prend la forme aiguë à sa base chez Jean Neumeister, sert à distinguer les deux types.

L'identité absolue des caractères du *Belial* de 1483 (v. st.) avec ceux des *Meditationes* de 1481 et la certitude de la présence de Neumeister à Lyon à la date indiquée nous autorisent à lui attribuer cette impression.

> ſermõs et predications per ſignes et mirades. et firẽt ces oeuures pour amour des champions de ihũs et pour acquerir gens contre enfer. et les princes infernaulx. et batailleret contre yceulx princes infernaulx par marueilleux ſignes et mirades et qui vouldra ſcauoir des batailles ⁊ mirades et hiſtoires des ſains appoſtres q̃l lie les actes et auſſi les faitz de leurs ſucceſſurs et il verra la gloire des batailles des. xij. princes contant de puis leur commancement iuſques a iulien appoſtat et comment en leur ſang ilz ſõt paruenus iuſques ala victoire du regne des romains ⁊ auſſi dautres gens et comment ilz ont acquis le regne ſpirituel et de beatitude au quel ilz habiteront perpetuellement et meriteront yceluy moyenant la victoire de martire. dieu par ſa ſaincte grace noz doint en ce monde tellement meriter que auecques eulx nouz puiſſons eternellment regner. et le bien qui iamais ne fault perpetuellement poſſeder. Per illum qui viuit et regnat trinus et vnus in ſecula ſeculorum. A M E N

> Cy finit le liure nomme la conſolation des pouures pecheurs nouellement trenſlate de latin en francoys p venerable et diſcrete perſonne. frere pierre ferget docteur en theolegie de lordre des augustins. au quel liure eſt contenu vng proces eſmeu par vne maniere de contemplation. entre moyſe procureur de ihesucriſt dune part. et belial procureur denfer de lautre part. Auquel liure pourront les feaulx creſtiens cõtempler la faulce et deteſtable voulente du dyable. et comtempler la grande doulceur et miſericorde de noſtre redempteur et ſaulueur ihũcriſt. En priant atoux ceulx q̃ ſe preſent liure liront que ſi aucune choſe au liure y treuuent. moinſ que bien quilz aient doulcement a couriger. et que nous aions a prier les vngs pour les autres tellement que nous puiſſons peruenir a la gloire pdurable. Ameu. L an de grace M il. CCCC. lxxxiij. Et au iiij. iour de mars a eſte fine ce preſent liure

Le volume de *Belial* est illustré d'un grand nombre de figures sur bois, comme dans les diverses éditions du même ouvrage publiées à Lyon.

Les bois de Neumeister sont des planches gravées à nouveau. Les sujets d'illustration sont exactement les mêmes. Ce sont, pour la plupart, des copies retournées des figures de la première édition française de ce livre, sortie des presses de Martin Husz à la date du 7 novembre 1481. (Voir p. 181-186.)

On n'a qu'à comparer les deux planches ci-dessous pour se rendre compte que c'est exactement le même dessin retourné. L'original de Husz a, en hauteur, 79 millimètres, et, en largeur, 115 millimètres, tandis que la copie de Neumeister, un peu agrandie, mesure 85 millimètres sur 119 de largeur.

De la distinction du regne du sainct esperit.

De la distinction du regne du sainct esperit.

Il en est de même pour la gravure suivante, *Comment les parties présentent leurs compromis*, qui est aussi légèrement plus grande dans chaque sens.

Ce n'est qu'en mettant ces bois l'un à côté de l'autre que l'on peut percevoir d'autres différences, principalement dans les tailles. Il devient évident que tout a été copié, sans en excepter les caractères qu'on croirait, à première vue, être les mêmes, sans une lettre D capitale, qui paraît un peu plus large chez Martin Husz que chez Neumeister.

Comment les parties presentent leurs compromis.

La gravure dont voici le fac-similé représente *La Salutation angélique.*

Elle est placée aux premières pages (folio *aiiij*) et se présente également dans le sens opposé, avec des différences de détail dans la partie ombrée.

Le long et curieux libellé final est copié, mot pour mot, sur l'édition première de Husz, sauf la date et le jour d'achèvement, qui sont changés. C'est, disons-le, une véritable contrefaçon, art dans lequel les imprimeurs lyonnais étaient passés maîtres.

En 1485, «maistre Jehan d'Alby, imprimeur», qui n'est autre que notre Neumeister, ainsi qualifié parce qu'il avait exercé l'art typographique à Albi en dernier lieu, est taxé à XV s. t. dans les rôles d'impôt de la ville, comme maître de son métier. Il est porté, en outre, pour VI livres dans la contribution «des douze deniers pour la poursuyte des foires» [1].

En 1487, maître Jean l'Allemand, de Mayence, imprimeur (*magister Joannes Alemanus de Maguntia impressor*), signe le Missel de l'Église de Lyon, qui est exécuté avec les mêmes caractères que le Missel selon le rite romain (*Missale secundum usum Romane ecclesie*), qu'il avait imprimé auparavant, sans y mettre son nom, à Albi, vers la même époque que les *Meditationes*.

Ces types, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet, sont très beaux et rappellent ceux de la Bible de Gutenberg :

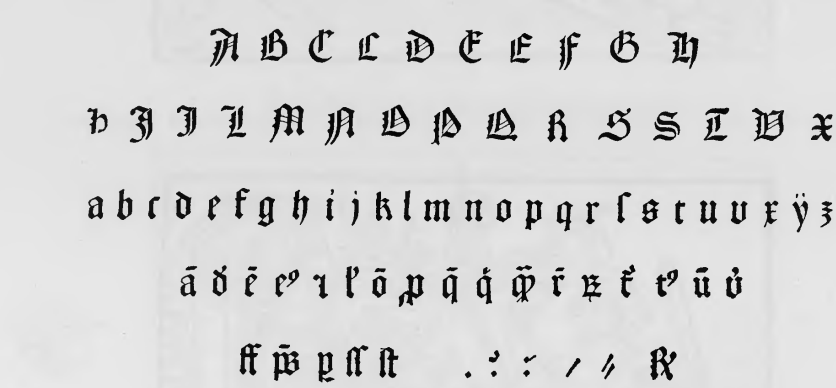

Le Missel de Lyon, qui avait été commandé à Neumeister par l'archevêque Charles de Bourbon, est un fort beau livre imprimé en deux couleurs, rouge et noire, qui témoigne de l'habileté technique du maître typographe. Des exemplaires furent tirés sur vélin et richement enluminés.

Nous reproduisons ci-contre la première page du texte de ce Missel, avec sa bordure miniaturée d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

[1] Archives de la ville de Lyon, CC 212, fol. 9, v°.

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Première page de texte avec bordure miniaturée.

(Bibliothèque Nationale.)

Les pages intermédiaires sont blanches

In nomine scē et īdiuidue trinitatis: pris et filij et spiritus sci amē. Incipit missale secundum vsum lugduni domica prima aduētus domini ad missam officiū introitus.

Ad te leuaui animā meā deus meus in te cōfido nō erubescā neq; irrideāt me inimici mei etenim vniuersi qui te expectant non cōfundētur ps. Vias tuas domīe demonstra michi. et seitas tuas edoce me. Glia pri. Sclorū amē. Nō dicitur Gloria in excelsis deo necite missa est usq; ad primam missam de nocte in natiuitate dni. oro.

Excita qs dne potentiā tuā et veni: vt ab imminētibus pctorū nostrorū periculis te mereamur protegēte eripi: te liberante saluari. Qui viuis.

Lectio epistole beati pauli appli ad romanos. c. xiii.

Fratres: Sciētes quia hora est iam nos de somno surgere. Nunc em propior est nostra salus: q̄ cum credidimus. Nox precessit: dies autem appropiquauit. Abiciamus ergo opera tenebrarū: et induamur arma lucis: sic vt in die honeste ambulemus Non in cōmessationibus et ebrietatibus: nō in cubilibus et impudicicijs: nō in cōtentione et emulatione: sed induimini dominū ihesum xpm. ℟. Vniuersi qui te expectant non confundentur domine. ℣. Vias tuas domine notas fac michi ⁊ semitas tuas edoce me Allay. Ostende nobis domīe misericordiam tuā et salutare tuū da nobis. Sclm matheū. ca. xxi.

In illo tēpore: Cum appropinquasset ihesus iherosolimis: et veisset bethphage ad montem oliueti: tūc misit duos discipulos suos dicēs eis. Ite in castellum: quod contra vos est. Et stati iuenietis asinam alligatā: et pullū cum ea. Soluite: ⁊ adducite michi. Et si quis vobis aliq̄d dixe

Les pages intermédiaires sont blanches

MISSALE LUGDUNENSE

DERNIÈRE PAGE AVEC L'ACHEVÉ D'IMPRIMER DATÉ DE 1487

Si ixuta finē: q̃ tetū dicere debes cōmēorans flamen eiusdē dic ppe finē Expellel sathanā: dicas in fine p ignē. Notandū ē q̃ oīs oratio dirigit ad patrē vl ad filiū: nlla ad spm̃ scm̃ Et hec est ratio: q̃a spūsscūs est donū et a dono nō petit donū sed a largitore doni. Petitur aūt a patre et filio: cuz spūsscūs pcedat ab vtroqz Unde ad patrē et filiū diri git oīo tanq̃ ad datorez sz nō ad spm̃scm̃ tanq̃ ad donū Itē notandū est q̃ si nō dirigat ad patrē in qua nō fiat mentio de filio: tunc debet dici Per dñm vt in illa oratione Proctector inte sperantiū. Si vero in oīone fiat mentio de filio. tūc debet dici Per eundē vt i illa oratione Deus q̃ de beate marie v̄ginis vtero Si aūt dirigat ad filiū debz dici Qui viuis vt i illa oīone. Deus qui v̄ginalē aulē Si v̄o i fine oīonis fiat mentio de filio tunc debet dici Qui tecū viuit vt in illa oratiōe Deus q̃ salutis eterne vel Cōscientias nostras Et sic de alijs.

Sub Reuerēdissiō in cristo pre ac illustri pricipe et dño dño Carolo miseratōe diuina ecc̄e scī martini in mōtib' sacrosce Romāe eccle p̄sbro cardīali d̄ borbono nūcupato Archiepo et comite lugd̄ galliaz primate. et epo claromōn. āno sui pōtificatus xxx. de ipsi'. Reuer. pris ac illustris pricipis licēn i mādato: ac cū cōsilio venerabiliū egregioz viroz dñoz decani et capli eccl'ie lugd̄: Missale sub ritu et vsu ecc̄e eccle lugd̄. p deputatos ab eisdē cū maxia diligētia visitatū ispectū i p dūm petz Jaqti capell'm ppetuū i eccl'ia scī pauli lugd̄. ordiatū: cū omnib' nouis officijs itegrali lugd̄. ipressū p mgīm Jo. alemanū d̄ magontia ipressorē feliciter finit Sub āno incarnatōis dñice M. cccc. lxxxvij Regnante xpianissimo Rege nro karolo Anno regni sui quarto.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voici ce qui est dit dans le colophon imprimé en rouge à la seconde colonne; nous traduisons le plus près possible du latin :

«Sous l'autorité de Révérendissime Père en Jésus-Christ et illustre prince, maître et seigneur Charles (*Sub Reverendissimo in Cristo patre ac illustrissimo principe et domino Carolo*), par la miséricorde divine du titre de Saint-Martin-des-Monts (*miseratione divina titulo Sancti Martini in Montibus*), prêtre de la sacro-sainte église romaine (*sacrosancte Romane ecclesie presbitero*), cardinal appelé de Bourbon (*cardinali de Borbonio nuncupato*), archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules et évêque de Clermont (*archiepiscopo et comite Lugdunensi, Galliarum primate, episcopo Claromontensi*), l'an trentième de son pontificat, par la permission et le commandement du révérend père et illustre prince lui-même (*de ipsius reverendi patris ac illustris principis licentia et mandato*), comme aussi du conseil d'hommes vénérables et distingués personnages et maîtres, les doyens et le chapitre de Lyon (*ac cum consilio venerabilium egregiorum virorum dominorum decani et capituli ecclesie Lugdunensis*), le Missel sous le rite et l'usage de ladite église de Lyon (*Missale sub ritu et usu dicte ecclesie Lugdunensis*) a été examiné, vérifié, avec la plus grande diligence, par des députés du chapitre (*per deputatos ab eisdem cum maxima diligentia visitatum, inspectum*) et mis en ordre par Maître Pierre Jacquet, chapelain perpétuel en l'église Saint-Paul de Lyon (*per dominum Petrum Jaqueti capellanum perpetuum in ecclesia Sancti Pauli ordinatum*). Imprimé intégralement avec tous les nouveaux offices, à Lyon, par Maître Jean l'Allemand de Mayence, imprimeur (*cum omnibus novis officiis integraliter Lugduni impressum per Magistrum Jo. Alemanum de Magontia impressorem*), et terminé heureusement l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. CCCC. LXXXVIJ, le très chrétien roi Charles régnant, en la quatrième année de son règne (*Feliciter finitur, sub anno Incarnationis dominice M. CCCC. LXXXVIJ, regnante christianissimo rege Karolo, anno regni sui quarto*).»

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est décrit par van Praet, dans le *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi* (t. Ier, p. 147, n° 199). C'est un superbe livre qui provient de la bibliothèque du comte d'Albon, vendue à Lyon en 1788. Outre la bordure du commencement, van Praet signale d'une manière particulière deux grandes miniatures qui décorent le Canon de la Messe et que nous reproduisons ci-contre comme dans l'original, où elles sont placées en regard l'une de l'autre. La première représente le Père Éternel ou Dieu le Père sur son trône, bénissant le

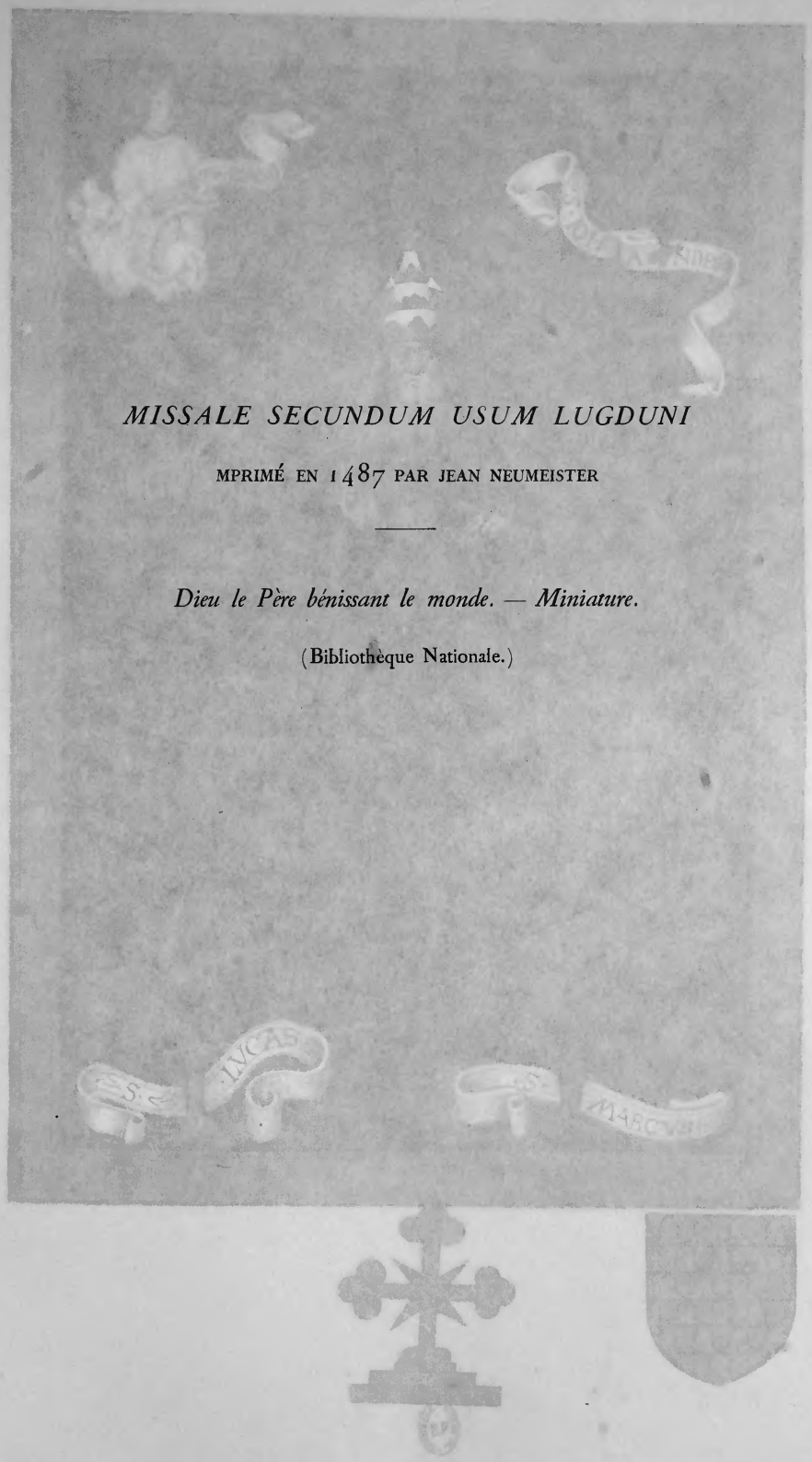

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

MPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Dieu le Père bénissant le monde. — Miniature.

(Bibliothèque Nationale.)

Les pages intermédiaires sont blanches

S·MATHEVS
S·IOHANNES
S·LVCAS
S·MARCVS

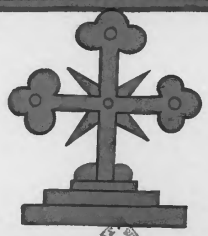

Les pages intermédiaires sont blanches

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Dieu le Fils ou Jésus sur la croix. — Miniature.

(Bibliothèque Nationale.)

Les pages intermédiaires sont blanches

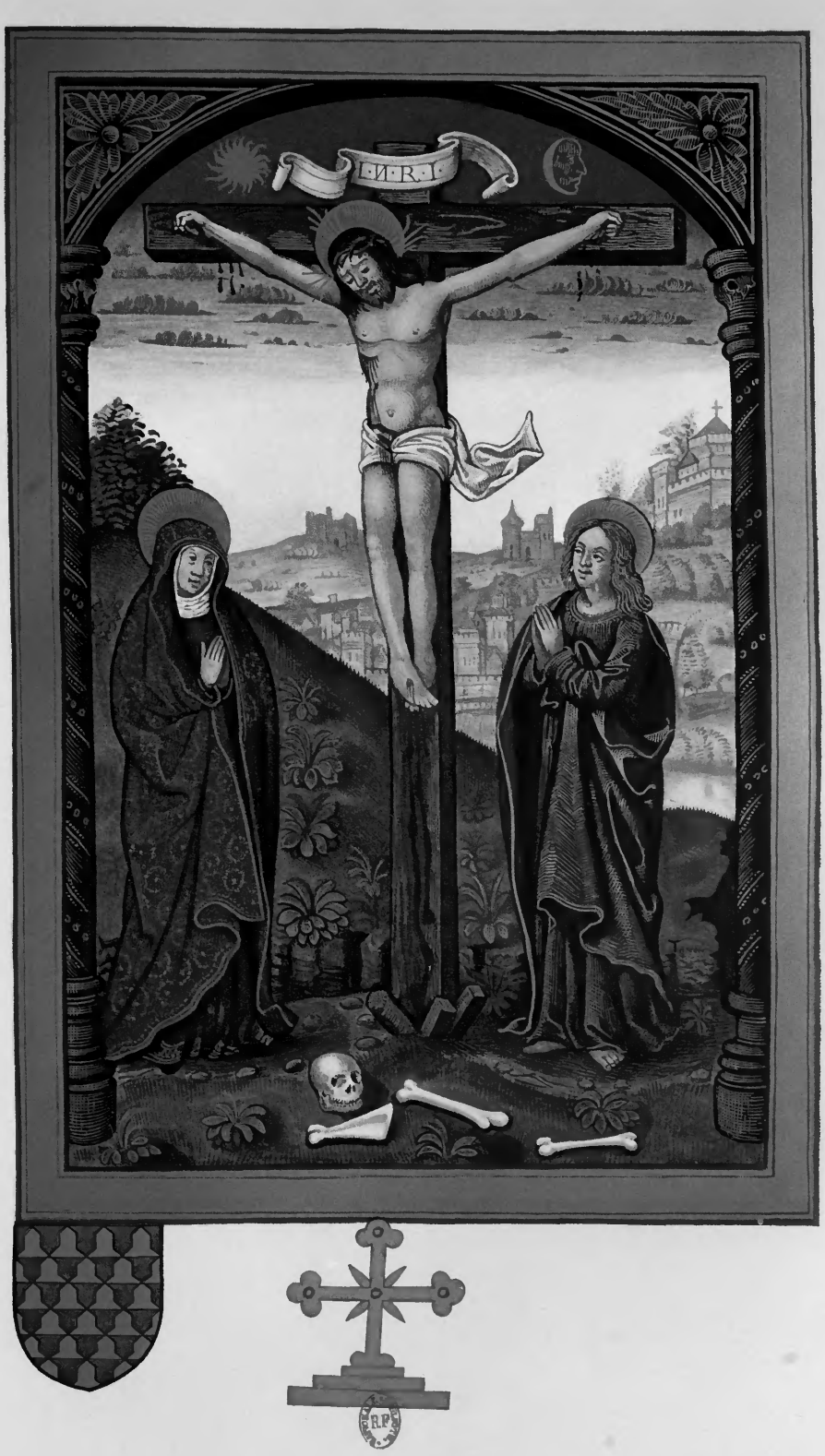
I·N·R·I

R.P.

Les pages intermédiaires sont blanches

monde et entouré de chérubins ailés; aux angles, les attributs des quatre évangélistes.

La seconde miniature nous montre Jésus ou Dieu le Fils crucifié, avec saint Jean et la Vierge au pied de la croix. Dans le fond, le paysage de Jérusalem en perspective.

Ces deux compositions sont évidemment l'œuvre de peintres miniaturistes lyonnais et offrent un beau spécimen de leur savoir-faire. Nous avons relevé, dans les archives de la ville de Lyon, les noms de plusieurs enlumineurs (*illumineurs*) et peintres, mais nous ne savons à qui attribuer ces deux morceaux qui sortent de l'ordinaire.

Les bordures et les miniatures en question portent, au bas, les armoiries vairées d'or et de sinople de l'ancien propriétaire du livre, qui l'a fait ainsi décorer. Ces armes, que van Praet n'avait pu déterminer, sont celles de Guichard de Rovedis de Pavie[1].

D'après des renseignements obligeamment fournis par M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon et qui complètent ceux que nous avions déjà donnés dans notre précédente étude sur Neumeister, Guichard de Rovedis était docteur en l'un et l'autre droit, infirmier de l'abbaye d'Ainay à Lyon, de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Chambost, de Bellegarde, dépendant d'Ainay et de Montrotier, dépendant à leur tour de Savigny.

Il avait fondé, en 1485, dans l'église d'Ainay, une chapelle consacrée à la Vierge et aujourd'hui placée sous le vocable de saint Michel. On y voyait ses armes, vairées d'or et de sinople, actuellement cachées par un buffet d'orgues. Il signait « G. DE PAVIE ».

Guichard avait fait présent à l'église de Montrotier, dont il était prieur commendataire, de ce beau Missel, avec cinq chasubles de soie à ses armes et un calice de vermeil. Copie de l'acte de cette donation passée par-devant

[1] La famille de Rovedis ou de Pavie, barons de Fourquevaux, était originaire de la ville de Pavie dont elle portait le nom. Les Rovedis s'établirent à Lyon au xve siècle, puis en Languedoc. Ils étaient seigneurs de la Salle près de Quincieu en Lyonnais. Simon de Rovedis *alias de Papia*, père de Guichard, avait été médecin de Louis XI et de Charles VIII. Ce fut lui qui fit achever l'église des Cordeliers, dite maintenant de « Saint-Bonaventure », à Lyon. Les deux dernières travées et la façade furent construites à ses frais, comme il appert de deux inscriptions, l'une en français, l'autre en latin, placées, la première sur la façade, la seconde dans la chapelle de l'Annonciade (à présent dite de « Saint-François ») qu'il avait fondée, dotée et où il fut enterré. On voyait ses armes sur la façade de ladite église Saint-Bonaventure avant les dernières réparations qui y ont été faites.

notaire, en présence de témoins, est transcrite sur la dernière page blanche du volume. En voici le texte :

Venerabilis et religiosus vir dominus Guichardus de Pavye, decretorum doctor, prior sive commendatarius prioratus Montistroterii existentis in ecclesia sive capella Beate Marie que est infra castrum dicti Montistroterii, considerata utilitate dicte ecclesie Beate Marie Virginis et eciam ecclesie Sancti Martini dicti Montistroterii. Et alias quia sibi placet : ad honorem dictorum Sanctorum dat et donat nunc et de presenti donacione irrevocabili parochianis predictarum ecclesiarum, presente et acceptante Johanne Johannon luminario dictarum ecclesiarum videlicet quinque casulas sive *chasubles de soye* in quibus sunt arma dicti domini, unam casulam *de soye violette*, unum calicem argenteum auro deauratum in quo sunt arma dicti domini. Et hoc pro serviencie dictarum ecclesiarum quatuor Missalia quorum duo describuntur in palgameno, alia duo in papiro. Et unum *greale* eciam palgameni in quibus sunt arma dicti domini. Illaque realiter eadem luminario tradidit et expedivit in pace, retento tamen per dictum dominum quod ipso domino vivente possit se servire pro celebratione fienda ipso presente in dicta ecclesia de dicto calice. Precepitque michi subsignato quod faciam de dicta donatione ad opus dictorum parochianorum cartam sive litteram testimonialem.

Quam feci hodie in ecclesia predicta septima mensis Maii anno domini millesimo quingentesimo decimo quinto, presentibus venerabili viro domino Guichardo de Thologniaco domino Arbigneaci et curato Montistroterii et domino Stephano de Montdesert presbitero curato de Rozier, testibus ut et me notario.

GRESUCANEUR.

On remarque, à la fin de ce Missel, les armoiries du cardinal de Bourbon, tirées en rouge[1]. Cette planche, gravée sur bois dans le style gothique fleuri, est des plus remarquables. Elle fut exécutée d'après un dessin de Jean Perréal. Cet artiste a dessiné en 1486, dit M. Rondot, l'écu « aux armes et devise de Monsr le cardinal arcevesque faitz avec l'espée flambante pour ystoire »[2].

[1] Deux autres exemplaires tirés sur vélin, également enluminés, sont conservés à la bibliothèque de la ville de Lyon. L'un d'eux a appartenu à Jean du Peyrat, celui même qui, par sa prudence et son courage, empêcha la fameuse sédition excitée par le Consulat en 1529. — La bibliothèque de la ville de Montbrison en possède aussi un exemplaire sur vélin provenant du chapitre de Notre-Dame, auquel il aurait été donné, suivant la tradition, par Charles de Bourbon lui-même. (Voir A. CLAUDIN, *Origines de l'Imprimerie à Albi en Languedoc*, p. 76; ouvrage cité.)

[2] Archives de Lyon, CC 518. — *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 38; ouvrage cité. — Extrait du compte de Guillaume de Bled, trésorier et receveur des deniers communs de Lyon : « Item à Jehan de Paris, peintre, pour reste de ce que luy estoit deu pour avoir fait les deux escuz aux armes et devise de Monsr le cardinal arcevesque faitz avec l'espée flambante pour ystoire et joyeuseté à la venue et entrée de mondit sieur le cardinal arcevesque de ceste ville : III livres X sols tournois. » (*Communication de M. F. Desvernay.*)

MISSALE LUGDUNENSE

ARMOIRIES DE CHARLES DE BOURBON, CARDINAL ET ARCHEVÊQUE DE LYON

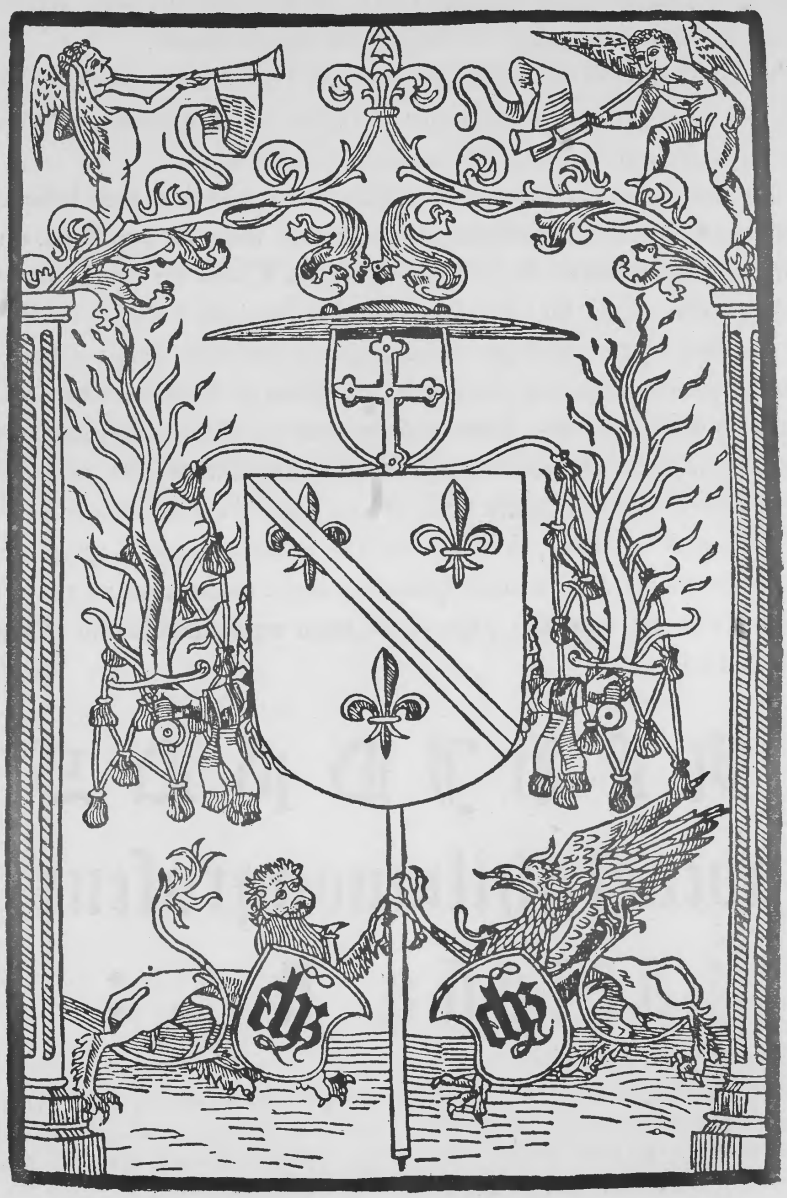

Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre du Roi, habitait alors Lyon et demeurait rue Mercière[1], dans la même rue que l'imprimeur Neumeister. Ce dernier avait son atelier dans la maison de Claude Gibolet. C'est là, dit M. Félix Desvernay, que Neumeister a imprimé son beau Missel de l'Église de Lyon. La maison a été démolie au XVIe siècle. Celle qui porte actuellement le n° 46 sur la rue Mercière s'élève sur son emplacement.

L'autre exemplaire du Missel sur vélin de l'église de Lyon donné, suivant l'acte que nous venons de rapporter, à l'église de Montrotier, se trouve aujourd'hui à la grande bibliothèque de la ville de Lyon.

L'ornementation du volume est différente et peut-être plus belle encore. Autour du Père Éternel voltigent, comme une nuée de papillons, de petits chérubins ailés, couleur de feu. La figure du Christ en croix manque. La grande gravure de la fin, aux armes de l'archevêque Charles de Bourbon, n'est pas dans l'exemplaire qui est celui que le donateur s'était réservé. Dans le bas de plusieurs feuillets, on voit les armoiries de Rovedis. On y remarque de riches bordures peintes, formées de queues de plumes de paon, avec des fleurs, des oiseaux, des colimaçons, des animaux fantastiques, etc.

Nous reproduisons ci-contre deux de ces pages d'art des peintres lyonnais.

Le Canon de la Messe, dont on verra la première page ci-après, contient autour, dans les banderoles l'inscription suivante : GVICHARDVS DE PAVYE DECRETORVM DOCTOR. Le type des pages du Canon rappelle celui du Psautier de Mayence de 1457 :

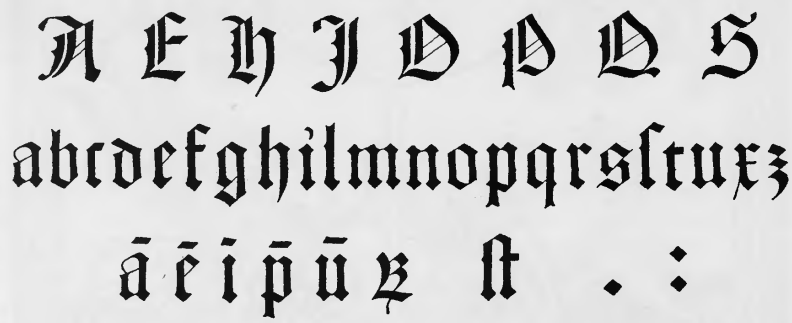

[1] Voici le document qui indique la demeure de cet artiste : « Jehan de Paris, peyntre, tient une plasse contenant deux piez du grand jardin... acquis nouvellement de Jacques Lodiau... en lad. rue devers le matin joignant à la maison dudit Du Peyrat, devers la bize et la maison de Jehan Huguetan, imprimeur, devers le vent. » — Archives de Lyon, CC 6, fol. 17 v°.

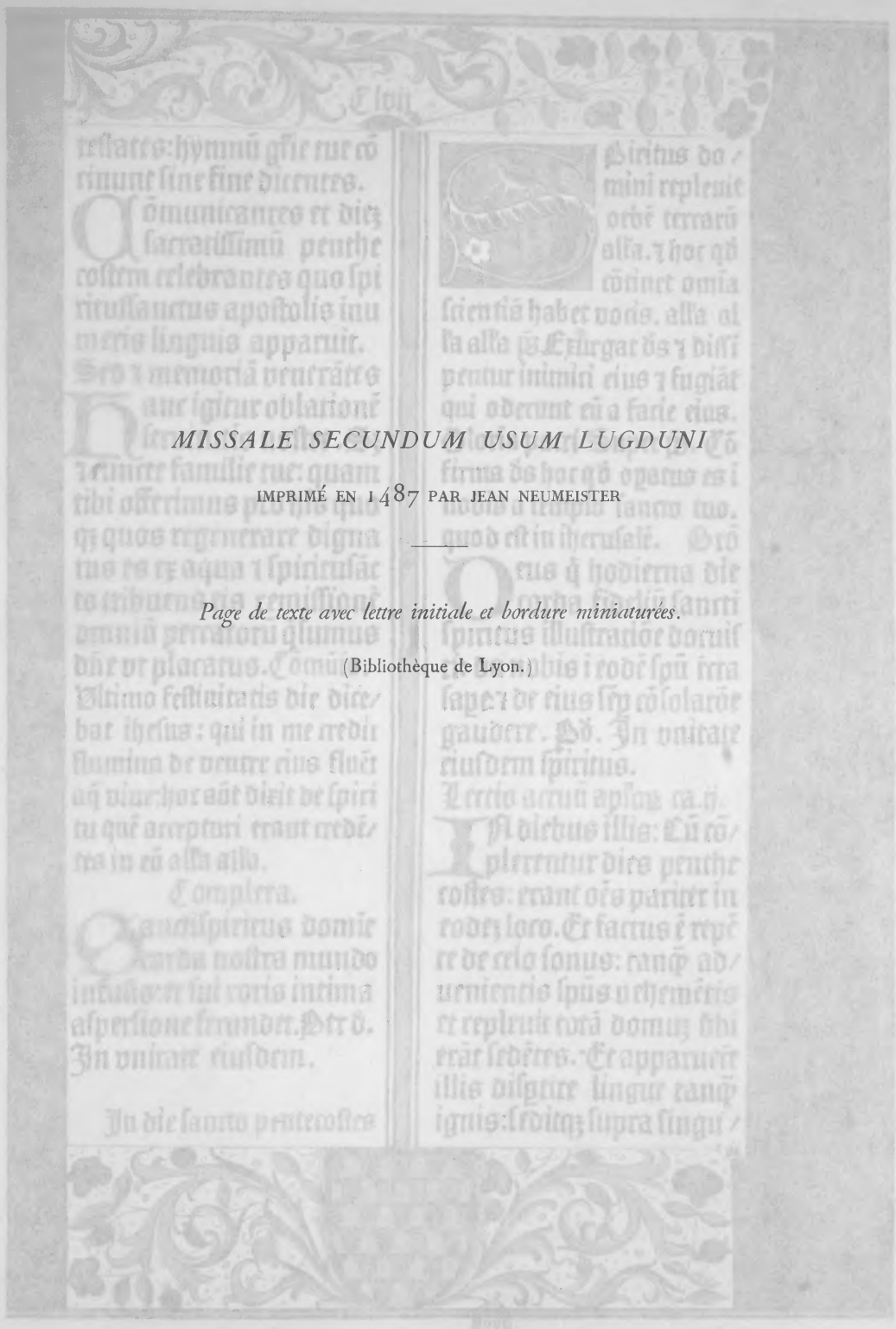

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Page de texte avec lettre initiale et bordure miniaturées.

(Bibliothèque de Lyon.)

Les pages intermédiaires sont blanches

testates: hymnū glie tue cō
cinunt sine fine dicentes.

Cōmunicantes et diez sacratissimū penthe costem celebrantes quo spi ritussanctus apostolis inu meris linguis apparuit. Sed ꝛ memoriā venerātes

Hanc igitur oblationē seruitutis nostre. Sz ꝛ cuncte familie tue: quam tibi offerimus pro his quo qz quos regenerare digna tus es ex aqua ꝛ spiritusāc to tribuens eis remissionē omniū peccatorū ālumus dñe vt placatus. Cōmūio.

Vltimo festiuitatis die dice/ bat ihesus: qui in me credit flumina de ventre eius fluēt aq̄ viue: hoc aūt dixit de spiri tu quē accepturi erant credē/ tes in eū alla alla.

Completa.

Sanctiſpiritus domie corda nostra mundo infusio: et sui roris intima aspersione fecundet. Per ō. In vnitate eiusdem.

In die sancto pentecostes

Spiritus do/ mini repleuit orbē terrarū alla. ꝛ hoc qd cōtinet omia scientiā habet vocis. alla al la alla ℣ Exurgat ds ꝛ dissi pentur inimici eius ꝛ fugiāt qui oderunt eū a facie eius. Gloria patri Super ℣. Cō firma ds hoc qd operatus es i nobis a templo sancto tuo. quod est in iherusalē. Orō

Oeus q̄ hodierna die corda fideliū sancti spiritus illustratiōe docuis ti: da nobis i eodē spū recta sape: ꝛ de eius sēp cōsolatōe gaudere. Pd. In vnitate eiusdem spiritus.

Lectio actuū aplorz ca. ij.

IN diebus illis: Cū cō/ plerentur dies penthe costes: erant oes pariter in eodez loco. Et factus ē repē te de celo sonus: tanq̄ ad/ uenientis spūs vehemētis et repleuit totā domuz vbi erāt sedētes. Et apparuerūt illis disptite lingue tanq̄ ignis: sedītqz supra singu/

Les pages intermédiaires sont blanches

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Autre page de texte avec bordure miniaturée.

(Bibliothèque de Lyon.)

Les pages intermédiaires sont blanches

clarificatus sum in eis. Et iam non sum in mundo. Et hij in mūdo sunt: ⁊ ego ad te venio Offertoriū. Ascendit deus in iubilatōne dominus in voce tube Alla. ℣. Omnes gentes plaudite manibus: iubilate deo ī voce exultationis. ℣. Quoniam dominus summus terribil: rex magnus super omnem terrā ℣ Subiecit populos nobis: et gētes sub pedibus nostris alla. Secreta Hec munera: Cōmunio Petite et accipietis. Completa.

Pretende nobis domine misericordiam tuā: vt que votis expetimus: conuersatione tibi placita consequamur. Per dominū.

In die ascensionis domini.

Viri galilei quid admiramini aspicientes in celum alla. quemadmodū vidistis eum ascendentem in celum ita veniet. alla alla alla ℣ Omnes gentes plaudite manibus iubilate deo in voce exultatōis Gloria patri. ⁊. Super ℣. Cunqz intuerent in celum euntem illum: ecce duo viri astiterunt iuxta illos in vestibus albis: qui et dixerunt. Viri gali. Oratio

Concede quesumus omnipotens deus: vt qui hodierna die vnigenitum tuum redemptorem nostrz ad celos ascendisse credimus: ipsi quoqz mente in celestibus habitemus. Per eundem dnm nostrz.

Lectio actuum apostolorū Capitulo primo.

Primum quidem sermonem feci de omnibus o theophile: que cepit ihesus facere ⁊ docere: vsqz in die qua precipiens apostolis per spiritum sanctuz: quos elegit: assumptus est Quibus ⁊ pbuit seipm viuū post passionē suā in multis argumētis p dies quadraginta apparēs eis ⁊ loquēs de regno dei Et cōuescēs pcepit eis ab ihrlmis ne discederēt sz expectarēt promissionez pris quaz audistis inqt p os meū qa: iohānes qdē baptizauit aqua:

Les pages intermédiaires sont blanches

Quelque temps après l'impression du Missel de Lyon, en 1489, Neumeister imprime un *Psalterium latinum cum hymnis*, de format in-quarto, qui se termine par cette suscription : *Exarata Lugduni per magistrum Joh. Neumestre de Moguntia Lugduni commorantem*[1].

Il a achevé, le 24 janvier 1489 (1490 n. st.), le Bréviaire de l'Église de Vienne en Dauphiné.

Ce labeur lui avait été commandé par Angelo Cato, de Bénévent, archevêque et comte de Vienne, qui revit lui-même le texte et en fit les frais (*Angelus Cato Beneventanus archiepiscopus et comes Vienne... sua impensa et suis laboribus imprimendum curavit*).

Adsit principio nostro spirit⁹ sancti gracia. Initium breuiarij secundum vsum ⁊ cõsuetudinẽ sancte ecclesie viẽnẽsis. Sumitur autẽ initiũ ab aduentu domini: qui aduẽtus celebratur vbicunq; dies dñica euenerit inter quinto kal'. decembris ⁊ tertio nonas eiusdẽ mensis. ita qõ quecunq; illaꝝ septem litteraꝝ que inter dictas kal'. ⁊ nonas iclud̃ turr representauerit dominica: dies illa est principiũ aduẽt⁹. Sed etiã in dñica proximiori festo beati andree vel kal'. decembris siue ante su ere tro est semper initium aduentus. ⁊ si ipsum festum cadit i dominica ibi etiã est initiũ aduẽtus. Notandũ ꝙ feria quarta proxima post festũ sancte lucie: cinerum: pẽtecostes ⁊ exultationis sancte crucis semper quattuor temporꝝ celebrãt. Est etiã notandũ ꝙ in aduẽtu nõ dicitur Te deũ laudam⁹. ad matutias. nec Gloria in excelsis deo. nec Ite missa est ad missam. nisi i festiuitatibus sanctoꝝ nouem lectionũ. Et semper fiat de aduentu dieb⁹ dominicis licet sanctus euenerit. Dieb⁹ vero ferialibus si festiuitas alicui⁹ sancti euenerit siue fuerit nouẽ lectiones siue tres: fiat de illo et nõ de aduẽtu. Et post ꝙ inceperit aduentus non fit cõmemoratio de cruce vsq; ad octauã paschẽ vbi reperies ãtiphonas. Sabbato dñice prime aduẽtus Ad vespas: an̄. Benedictus deus meus p̃s. Ipsum. Cum ceteris psis. ⁊ ãtiphonis ferialib⁹ eiusdem diei. Et orationes que sequuntur debẽt dici ad vesperas et maturinas per totum aduentũ nisi in diebus dñicis ⁊ quatuor temporum ⁊ in alijs dieb⁹ festis in quib⁹ erit propria oratio De officio vo cuiuslibet hore ⁊ psalmis nocturnis ⁊ diurnis tam dñice ꝙ fe

A

An̄. Ego sum resurrectio ⁊ vita q̃ credit in me etiã si mortu⁹ fuerit viuet et omis q̃ viuit ⁊ credit in me non morie⁹ in eternũ. Hinc supradicte dicant̃ ad mag alternatim vna post aliã Pater nr̃. Et ne. Preces. Ne tradas bestiis ℟. Et ãias. v⁹. Nõ intres. ℟. Eu nõ v⁹. A portis iferi. ℟. Erue dñe Requiẽ v. Et lux. p̃. Lauda aia mea. Orõ. Presta dñe quesumus⁹ op̃s deus: vt aie fax t suipta. Oratio.

Oquesumus dñe vt familis tuis quoꝝ obitus diẽ cõmemoramus sanctoꝝ atq; electoꝝ tuorũ largiri digneris consortiũ. et roꝛẽ mie tue pbende infunde. Alia o. ō.

Concede quesum⁹ op̃s de⁹: aiabus famulorũ tuoꝝ sacerdotũ felicitatis eterne consortiũ: q̃b⁹ donasti sacri altaris tui cõsequi misteriũ. Alia orõ Deus venie largitor. vt. s. Animabus quesumus dñe famuloꝝ famularumq; tuarũ orõ proficiat supplicantiũ: vt eas et a peccatis oibus eruas: et tue redẽptionis facias esse participes. Qui viuis ⁊ regnas cũ deo patre. in vnitate spũsancti de⁹. per omia secula sec'oꝝ. Amen.

Finis breuiarii secundũ vsum ⁊ consuetudinẽ sctẽ ecclesie viennen̄. Quẽ angelus Cato beneuẽtanus archiepũs ⁊ comes viẽne primusq; galliarũ primas pro reipublice viennensiũ et aiaꝝ cõmoditate et sue sctẽ ecclesie honore: sua impensa: et suis sumis laboribus: imprimendũ curauit Impressum Lugduni per magrm Jobẽ meunister de magũcia dictum Albi Anno christi iesu. M.cccc. lxxxix. Die. xxiiii. ianuarii. Et ano. iiii. pontificat⁹ Innocẽtii octaui pontificis maximi. Et ano. v. Caroli viii. christianissimi regis Lodouici xi. boim regum q̃ sapiẽtissimi regis filii. Et ano. vii. psulatus Angeli Catonis.

Le passage suivant : *Impressum per Johannem Meunister de Maguntia dictum Albi*, nous fournit la preuve que Jean Neumeister, dont le nom est écrit ici

[1] Ce livre, dont nous ignorions l'existence lors de nos premières recherches sur la vie et les travaux de Neumeister, a figuré à la vente Perkins (n° 731 du catalogue), faite à Hanworth Park, près de Londres, en 1873. D'après la description du catalogue, l'exemplaire, dans sa première reliure du xve siècle, était dans un état immaculé. Nous ne savons dans quelles mains il est actuellement.

Meunister[1] par corruption, est bien l'imprimeur d'Albi, originaire de Mayence, qui était venu exercer son art à Lyon et s'y fixer. La question d'identité de *Jean l'Allemand, de Mayence,* et de *Jean d'Albi* est donc tranchée[2].

Le Bréviaire de Vienne, qui est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est imprimé avec le caractère gothique suivant :

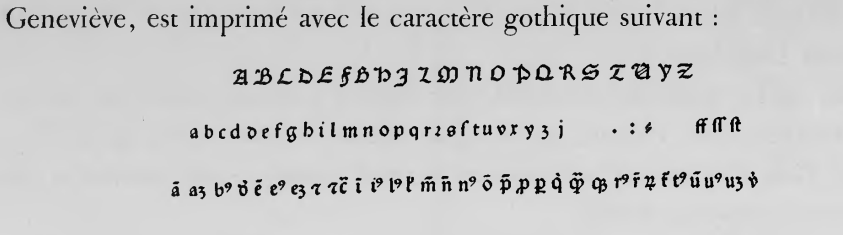

Le caractère des *Répons,* représenté ci-après, est beaucoup plus petit :

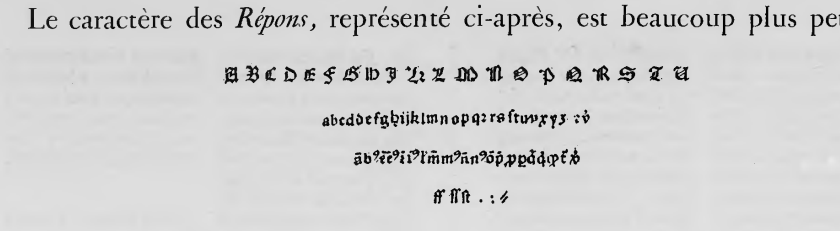

Le caractère du texte de ce bréviaire est identique à celui du *Fortalicium Fidei,* d'Alphonse de Spina, et autres livres imprimés de 1487 à 1492 avec la marque de Guillaume Balsarin. Or ce dernier est qualifié simplement de libraire dans le registre des *Nommées* de 1493[3]. La maison de Balsarin était mitoyenne de celle de Claude Gibolet, dans laquelle Neumeister avait son atelier. Il y a donc tout lieu de croire que Balsarin a fait imprimer par Neumeister, son voisin, les livres qui sont exécutés avec ces caractères et qu'il n'a fait qu'y apposer son monogramme comme marque de propriété.

[1] La forme *Meunister* se trouve dans trois livres imprimés par Neumeister *l'ancien,* dont nous avons retrouvé la trace à Florence, où il travailla à la presse et s'associa avec le papetier Francesco di Dino, en 1481 et 1482. — Voici les titres sommaires de ces livres qui avaient échappé à nos recherches : S. ANTONINO, arcivescovo di Firenze. Trattato del modo di confessare, *Impresso per Francesco di Dino Fiorentino adi x di luglio M.CCCC.LXXXI, appresso al Munistero di Fuligno, nella sipta di Firenze;* in-4°. – IL LIBRO de tutti chostumi, moneti, pese et usanze, *Per me Francesco di Dino di Jacopo Kartolaio Fiorentino, adi x di dicembre M.CCCC.LXXXI in Firenze, apresso al Munistero di Fuligno;* in-4°. – PULCI, Morgante maggiore; *Gittato in forma per me Francesco di Dino di Jacopo di Riga cartolai Fiorentino. Impresso nella sipta di Firenze adi septe di Februario, appresso al Munister di Fuligno nel anno M.CCCC.LXXXII;* in-fol. — Il n'y a pas de doute à avoir. Le *Meunister* ou Neumeister *l'ancien,* de Foligno, n'avait pas le don d'ubiquité et ne doit pas être confondu avec Neumeister *le jeune,* l'imprimeur d'Albi et de Lyon. Tous deux étaient Mayençais et copistes de manuscrits avant d'être imprimeurs.

[2] *Origines de l'Imprimerie à Albi en Languedoc;* ouvrage cité, voir p. 32-33.

[3] Archives de Lyon, CC 6, fol. 2, v°.

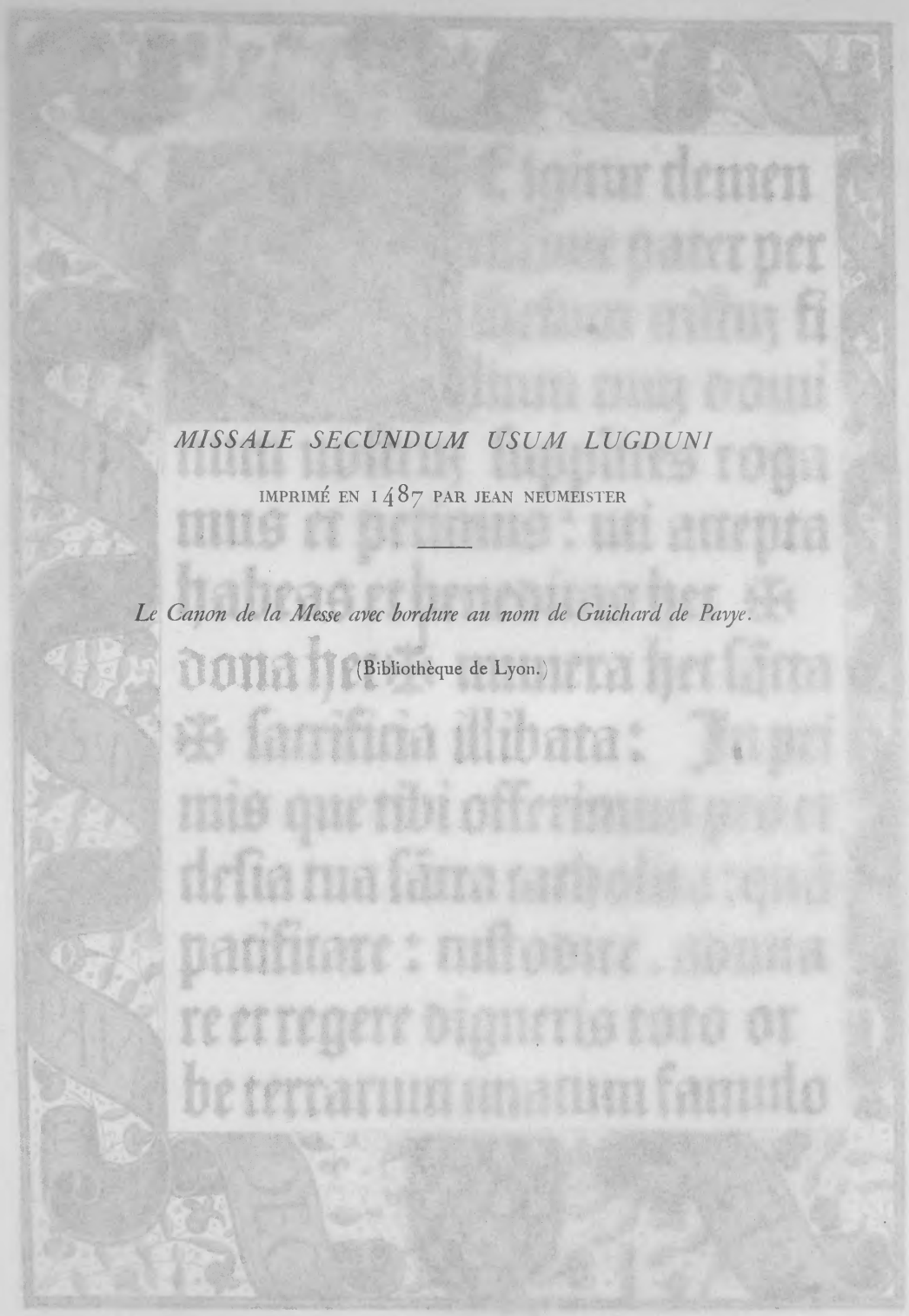

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Le Canon de la Messe avec bordure au nom de Guichard de Pavye.

(Bibliothèque de Lyon.)

Les pages intermédiaires sont blanches

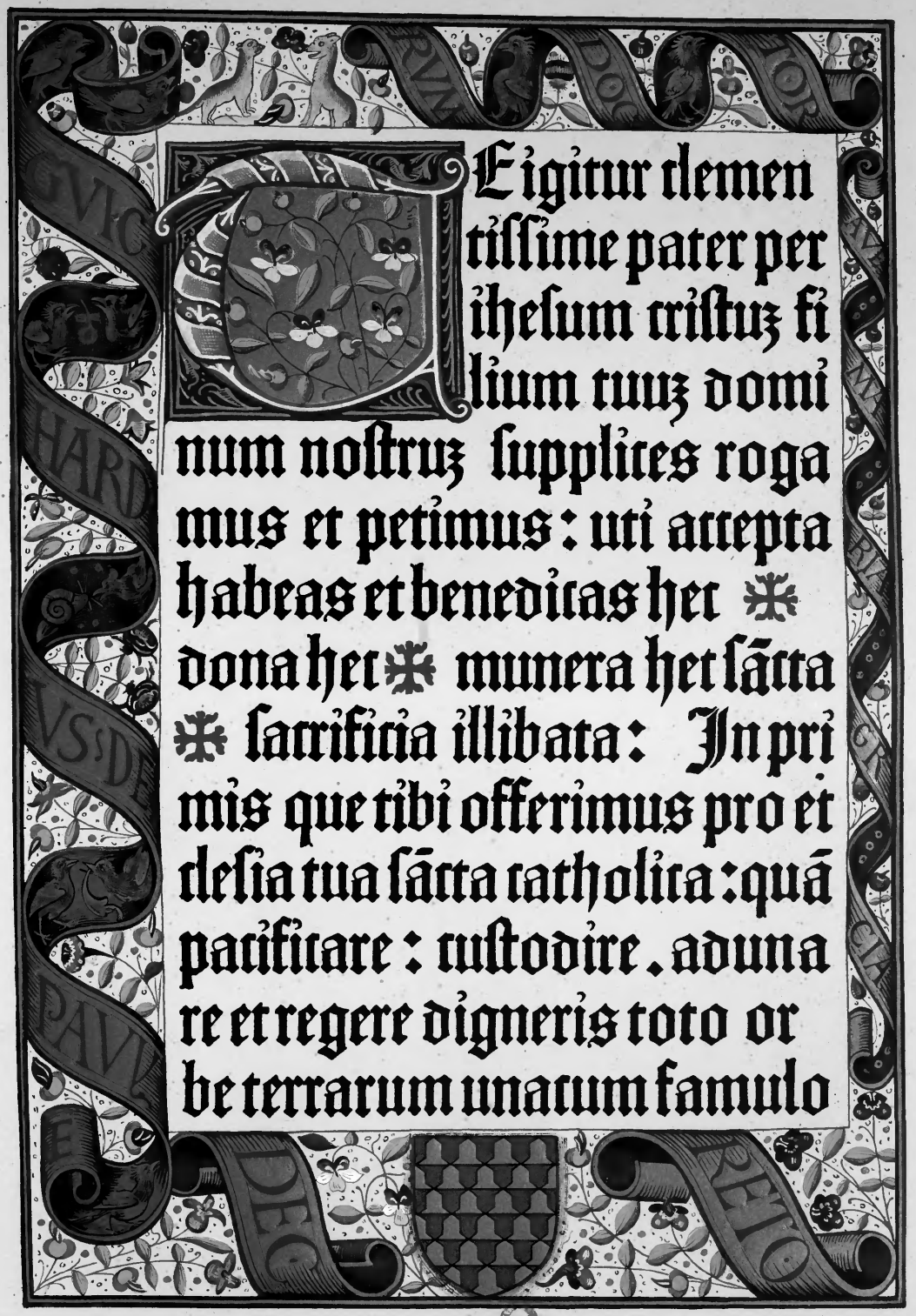

Te igitur clemen
tissime pater per
ihesum cristuz fi
lium tuuz domi
num nostruz supplices roga
mus et petimus: uti accepta
habeas et benedicas hec ✠
dona hec ✠ munera hec sãcta
✠ sacrificia illibata: In pri
mis que tibi offerimus pro ec
clesia tua sãcta catholica: quã
pacificare: custodire. aduna
re et regere digneris toto or
be terrarum unacum famulo

Les pages intermédiaires sont blanches

Nous avons mis à l'actif de Balsarin une contrefaçon de l'édition des *Epistolares Formulæ* par Manneken (*Virulus*), imprimée par Pierre César à Paris, en 1478. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 141-142.) Nous avions, en effet, reconnu dans ce livre les caractères du texte de la *Pragmatica Sanctio,* imprimée à Lyon, en 1488, avec la marque généralement attribuée à Balsarin. Nous sommes maintenant d'avis qu'il convient d'attribuer cette impression à Neumeister plutôt qu'à Balsarin, avec d'autant plus de raison qu'on n'y voit pas la marque de ce dernier. Les caractères sont ceux du *Belial,* imprimé à Lyon en 1484, et des *Meditationes* datées d'Albi (1481). Ils ne paraissent pas fatigués et datent probablement des premiers temps de l'établissement de Neumeister à Lyon.

En 1493, Neumeister avait quitté la rue Mercière et transféré son atelier dans une maison de la rue «tendant du four de Malconseil à l'Arbre-Sec» [1]. A partir de ce moment, les livres de Balsarin sont imprimés avec une autre sorte de caractères d'une forme tout à fait différente, et il faut peut-être en conclure qu'il devint alors réellement imprimeur, car, en 1502, nous le voyons s'intituler «Imprimeur du Roy».

En 1495, nous trouvons Neumeister avec Michel ou Michelet Topié. Ils impriment ensemble le Missel de l'église d'Uzès, sur l'ordre et aux frais de l'évêque Nicolas Maugras (*Malegrassi*).

Topié, qui avait été associé précédemment avec Jacques de Herenberck (1488 et années suivantes), avait exercé seul en 1492. En 1493, il était venu demeurer dans la même maison que Neumeister, ainsi que l'a constaté M. Rondot [2]. Il est donc probable qu'il a travaillé en collaboration avec Neumeister à partir de ce moment. On remarquera que, dans le colophon du Missel d'Uzès, Neumeister est seul qualifié du titre de maître (*magister*). Topié était compositeur d'imprimerie et «serviteur» de ce dernier [3].

[1] La maison qui appartenait à Antoine Julien, prêtre, et à Pierre, son frère, était entre celle de Pierre Canivet, dit Baudet, pelletier, et le tènement du monastère de Saint-Pierre-les-Nonnains. « Maistre Jehan d'Alby, imprimeur, tient à louage la plus grande partie de lad. maison qui en baille xx escus. » (Archives de Lyon, CC 7; fol. 49 v°.) — D'après une communication de M. Félix Desvernay, l'emplacement de ce second atelier de Neumeister serait aujourd'hui absorbé par le bâtiment du Palais Saint-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 16.

[2] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xvᵉ siècle,* p. 178, note 2; ouvrage cité.

[3] Un rôle de 1498 nous fait connaître exactement la profession de Topié : « Michellet Toupier, imprimeur compositeur... Ledit Michellet estoit serviteur maistre Jehan..., non mestre imprimeur». (Archives de Lyon, CC 225, fol. 147 r°.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

¶ Ad summe sanctissimeq; trinitatis laudem ⁊ gloriã ac diuini cultus augmentũ. Incipit missale secundũ ritum laudabilemq; vsum sancte vecienſis ecclesie. Et primo.

¶ Dominica prima de aduentu domini ad missam officium.

D te leuaui animam meã. deus meus in te confido nõ erubescaz: neq; irrideãt me inimici mei etenim vniuersi qui te expectãt nõ cõfundentur. ℣ Vias tuas domine demõstra mihi. ℟. Et semitas tuas edoce me ℣. Gloria patri ⁊ filio ⁊ spiritusãcto. Sicut erat in principio ⁊ nũc ⁊ semp ⁊ in secula seculorum amẽ. Nõ dicitur Glia in ex: Sed.

EXcita dñe potentiã tuam ⁊ veni: vt ab imminentibus peccatoq; nostrorũ periculis: te mereamur protegẽte eripi: te liberante saluari. Qui viuis ⁊ regnas cũ deo patre in vnitate spũsanctí deus. per oia secula seculorum Amẽ. Lectio epl̃e beati pauli apl̃i Ad romanos. xiij:

FRatres: Scientes quia hora est iã nos de somno surgere. Nunc autẽ propior est nostra salus quã cũ credidimus. Nox pcessit: dies aũt appropinquauit. Abijciam' ergo opera tenebraz ⁊ induamur arma lucis: sic vt in die honeste ambulemus. Nõ in cõmessationib' ⁊ ebrietatib': nõ in cubilib' ⁊ impudicicijs. Non in cõtẽtione ⁊ emulatiõe sed induimini dñm nostrũ iesuz christũ. ℟. Vniuersi qui te expectant nõ confundentur dñe ℣. Vias tuas dñe notas fac mihi: ⁊ semitas tuas edoce me. Alla. ℣. Ostende nobis domie misericordiã tuã: ⁊ salutare tuũ da nobis

IN illo Scõm Lucam. xxi. tpe. Dixit iesus discipulis suis: Erunt signa in sole: ⁊ luna ⁊ stellis et in terris pressura gentiuz p cõfusione sonitus maris ⁊ fluctuũ: arescẽtibus hominib' p timore ⁊ expectatiõe que supuenient vniuerso orbi. Naz virtutes celoz mouebũtur. Et tunc videbunt filiũ hois venientẽ in nube cum ptãte magna ⁊ maiestate.. His autez fieri incipientib' respicite ⁊ leuate capita vestra quoniã appropinquat redemptio nostra. Et dixit illis similitudinẽ. Videte ficulneam ⁊ oẽs arbores cũ pducũt iã ex se fructũ scitis qm̃ prope ẽ estas: ita ⁊ vos cum videritis hec fieri scitote quoniã prope ẽ regnũ dei. Amẽ dico vobis: quia nõ preteribit generatio hec donec oia fiant. Celum ⁊ terra transibunt: verba autem mea nõ transient. Credo: Offerto.

Ad te domine leuaui aiam meã de' meus in te cõfido nõ erubescã neq; irrideant me inimici mei etenim vniuersi qui te expectant nõ confundentur. Secreta.

NEc sacra nos dñe potenti virtute mundatos ad suũ faciãt puriores venire principiũ. Dñm nostrũ iesũ xpm filiũ tuũ. Qui tecũ viuit ⁊ regnat in vnitate spũsanctí de'. p oia secula seculorũ. Communio.

Dñs dabit benignitatem: ⁊ terra nostra dabit fructũ suũ. Ad complendã.

VSciptiamus dñe miam tuã in medio templi tui ⁊ reparationis nre

Première page de texte.

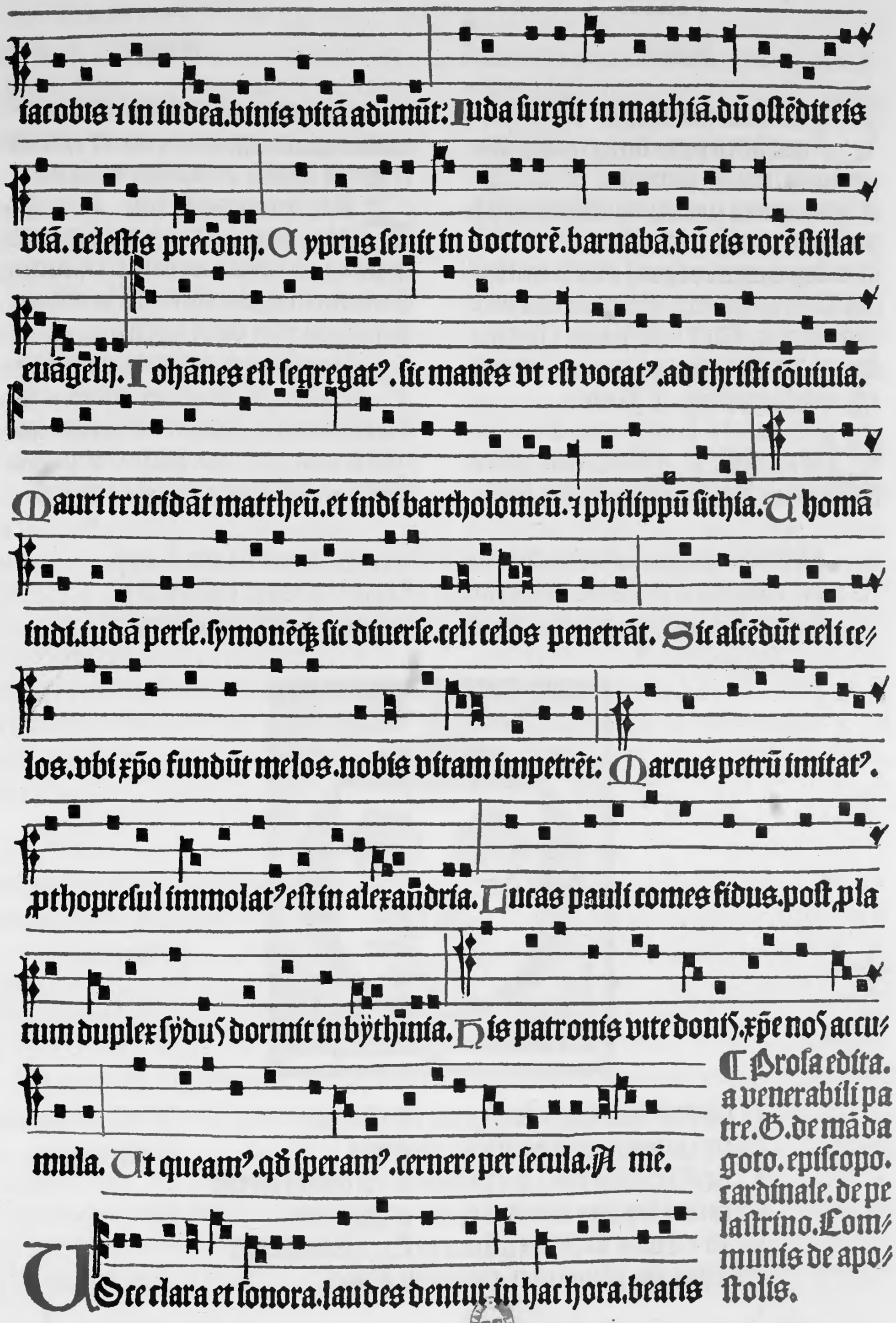

¶ Prosa edita a venerabili patre.G.de māda goto.episcopo. cardinale.de pelastrino.Communis de apostolis.

Spécimen d'une page des Proses en musique.

Misse votiue

Domine iesu christe qui hora sexta diei p redēptione mūdi: crucis patibulū ascendisti: et sanguinem tuum pciosissimū: in remissionē petōr nrōr effudisti. te hūiliter depcamur: vt post obitū nostrū paradisi ianuam gaudenter introire mereamur. Qui cum patre ⁊ spiritu sancto viuis ⁊ regnas deus. Per omnia secula seculor. ℟. Amen.

De sancto Laurentio Oratio.

Excita dne in ecclesia tua spūm tui beatus Laurentius leuita seruiuit: vt eodem nos replente studeamus amare quod amauit: ⁊ opere exercere quod docuit. Per dnm nostrum.

Sacrificium uostrum Secreta. tibi dne qsumus beati Laurentij precatio sancta conciliet: vt cuius solenniter exhibetur meritis efficiat acceptum. Per dnm nostrū. Compl.

Supplices te rogamus omnipotens deus: vt quos donis celestibus saciasti. Intercedēte beato laurentio martyre tuo: perpetua protectione custodias. Per dnm nostrū.

Explicit missale scōm vsum ecclesie Vticten. Impressum Lugd. per magistrū Johannē Neumeister de Maguncia. Et Michaelē Topie. Anno dni. M.cccc.xcv. Die vero quinta mensis Augusti.

Maxime lauripare preceptor theologie:
Arcz camenarum nobile presidium:
Lux Nicholae tuis Vticensibus: en modo certat
Grande sophos meritis dicere quiscz tuis.
Rite etenim sceptrum dum gestas pontificale:
Ad sacros vsus hoc renouatur opus.

Dernière page de texte avec l'achevé d'imprimer daté du 5 août 1495.

Le Missel d'Uzès est un beau livre de format grand in-quarto ou petit in-folio, imprimé en rouge et noir et orné de grandes initiales historiées gravées sur bois. On remarque, à la fin, des hymnes et des proses avec les notes musicales en noir et les portées en rouge[1].

Ottaviano Petrucci de Fossombrone, imprimeur à Venise, passe généralement pour avoir découvert, en 1501, le procédé de l'impression de la musique en types mobiles. Le Missel d'Uzès est là pour prouver qu'un procédé satisfaisant était en usage en France bien avant le sien. Quelques mois auparavant, en novembre 1494, Gering et Renbolt avaient imprimé à Paris un Psautier dans lequel les portées et les notes musicales sont imprimées en deux couleurs. (Voir fac-similé *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 101.)

Le caractère du Missel d'Uzès paraît, à première vue, semblable à celui du Missel de Lyon de 1487 : la coupe générale des lettres est la même, mais, en les comparant de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elles sont un peu moins fortes. Vingt lignes du Missel de Lyon donnent 141 millimètres, tandis que le même nombre de lignes prises dans le Missel d'Uzès ne mesurent que 121 millimètres. Il y a un écart d'environ un point typographique entre chaque ligne; le caractère du Missel de Lyon équivaut à 19 points, tandis que celui d'Uzès n'en a que 18. Quelques capitales présentent de légères différences. Dans le premier type, le Q, dont on a fait un O en lui supprimant la queue, a deux barres transversales au centre. (Voir alphabet, p. 360.) Dans le second, le Q, dont on a fait aussi un O par le même procédé, est incliné à gauche avec un petit renflement qui se termine par un trait de plume tourné à droite. Le D et le P n'ont pas les deux barres de milieu, et la lettre M n'a la double barre qu'au premier jambage, tandis qu'elle se voit aux deux jambages dans le premier type de Neumeister. L'A du caractère plus petit des *Répons* n'est pas barré.

Le nom de Neumeister ne figure plus sur aucun volume après 1495. Il est à supposer qu'il a imprimé d'autres livres non signés, qui ont disparu ou que nous ne connaissons pas. La bibliothèque de la ville de Toulouse possède

[1] Lors de la publication de notre ouvrage sur les *Origines de l'Imprimerie à Albi,* dans lequel nous signalions (p. 35-36) l'existence du Missel d'Uzès imprimé par Neumeister et Topié, on ne connaissait qu'un seul exemplaire de ce livre précieux, qui venait d'être découvert dans une armoire de la sacristie de la cathédrale d'Uzès. Le livre était incomplet des derniers feuillets de la partie musicale. Depuis, le hasard nous a mis en possession d'un autre, celui-là bien complet, qui a été trouvé à Avignon. Il est aujourd'hui au Musée Britannique, à Londres.

une édition en 12 feuillets petit in-quarto (*Catalogue des Incunables,* n° 271) du traité d'Albertano de Brescia, intitulé *Liber de doctrina dicendi et tacendi.* Les caractères du texte sont exactement ceux des premiers livres à la marque de Balsarin. Le titre et les intitulés de chapitres sont composés avec les grosses lettres gothiques du Missel de Lyon. On y voit une marque formée d'un fleuron surmonté d'une croix, au milieu duquel on lit les lettres C. OR, qui se détachent en blanc sur un fond noir. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir le nom du titulaire de cette marque.

Liber de doctrina dicendi et tacendi.

Incipit liber de doctrina dicendi et tacendi.

N initio medio ⁊ fine mei tractatus assit gratia sanctispiritus. Quoniã in dicendo multi errant
i nec est aliquis qui linguam suã domare possit ad plenum beato iacobo testante qui dixit na/ tura bestiarum serpentũ ac volucrũ ⁊ ceterorum animaliũ domatur et a natura humana domata sunt. linguaꝫ autẽ suam nemo domare potest. Ideo ego Albertanus breuem doctrinam supꝫ dicendo atqꝫ tacendo vno versiculo cõ/ prehensam tibi filio meo Raymundo tradere curaui. versiculꝰ hic est. Quis. quid. cui. dicas. cur. quomodo quando requiras

Verum quia verba in hoc versiculo comprehensa sunt ge/ neralia: ⁊ generalitas parit obscuritatem. Ideo illa pro modu lo mee scientie licet nõ ad plenum dilucidare proposui. Tu igitur fili carissime cum loqui desideras a te ipso incipere debes ad exemplum galli qui antequã cantet cum alis ter se percutit. In principio itaqꝫ dicti tui anteq̃ spiritus ad os tuum verba producat teipsum: ⁊ oia verba in hoc versiculo posita req̃ras idest inquiras teipsum ⁊ a teipso non solum semel sed iterum queras.

de hac sillaba quis.

Requiras in animo tuo a teipso quis es quid dicere
r vis. Vtrum dictum illud ad te pertineat an potius ad alium. Nam si ad alium potius quã ad te dictum illud pertineat. illi dicto te uniscere non debes. Sicut enim p leges dicitur culpa immiscere se rei ad se non pertinẽti ita cul/ pa est dicere quod ad se non pertineat. Vnde salomon in p uerbijs dixit. Sicut qui apprehendit auribus canem ita qui transit et ne patiens cõmiscetur alterius rixe. Et ihesus Si/ rac dixit. de ea re que te non molestat ne certaueris. Secundo

a.ij

La Bibliothèque royale de la Haye possède un opuscule de même format in-quarto, composé aussi de 14 feuillets, imprimé avec les mêmes caractères gothiques, intitulé *Stella Clericorum,* et qui porte sur le titre cette marque avec une éraflure dans la planche, sur le côté gauche du cadre.

Ce signe matériel de détérioration indique d'une façon certaine que la *Stella Clericorum,* non datée et sortie des mêmes presses, n'a paru qu'après le *Liber de doctrina dicendi et tacendi,* signalé plus haut.

Feu Holtrop, qui a rédigé avec beaucoup de compétence le catalogue des livres du xve siècle faisant partie des riches collections de cette bibliothèque, avait cru lire E. OR au lieu de C. OR, et avait attribué de prime abord cette marque à Emiliano de Orfinis, associé de Neumeister *l'ancien*, à Foligno[1].

Depuis, Holtrop est revenu sur cette erreur et a inscrit sur la garde du volume *Caspar Ortuin*, comme étant probablement le nom auquel ces initiales pouvaient s'appliquer.

Tractatus qui stella clericorum inscribitur. feliciter incipit.

Quasi stella matutina inmedio nebule. idest peccatorum. Proprietates huius stelle matutine possunt referri ad quelibet doctorē fidei idest sacerdotem. Et continentur in his versibus.

Lucis splendorem fert secum. fert quoq; rorem.
Ingens dat letum vigilansq; decens preit ipsum.
Solem defectum lune comitans hyemisq;.

Tempore lucescit cedens estate quiescit. Hosa. Lucis splendorē fert secum. vt ibi. Vos estis lux mūdi. Fert quoq; rorem scilicet in predicatione. vt ibi. Tenebrosa aqua in nubibus aeris. Ingens est. vt ibi. Ecce sacerdos magnus. Dat letum idest facit letum audientem predicationem: qui est in tenebris ignorancie. Vigilansq; dicitur. vt ibi. Beatus seruus quem cum venerit dominus: inuenerit vigilantem. Decensq; dicitur scz per bonam famam ⁊ honestam conuersationem. Preit ipsum solem idest xp̄s qui est ver⁹ sol iusticie. Sicut miles dominū suū p̄cedit inimicos occidendo suo gladio accuto. vt mortui m̄do viuant xp̄o. Defectū lune comitas. i. sācte ecclesie p cōpassionē Nā quis infirmatur ⁊ ego non infirmor. Hyemisq; tpe lucescit. i. in tpe tribulationis apparet in caloze fidei. Cedens estate quiescit scz in vrente a feruoze luxurie ⁊ a ceteris vicijs. Uñ qui potuit transgredi ⁊ non est transgressus. Salomō. Memēto creatoris tui ⁊c. Apl's. Diuisiones ministrantiū sunt in ecclesia dei scz actiui contemplatiui ⁊ plati. Unusquisq; in sua vocatione ⁊ in suo ordine vel ministerio vel officio intendat: vt virtuose ⁊ fideliter in vinea operur. Unde Crisostomus Multi sunt prelati sue sacerdotes nomine. sed pauci sunt dignitate. Unde apostolus. Melius est esse paucos ⁊ vtiles. q̄ multos ⁊ inutiles. Lucas. Messis quidem multa: operarij vero pauci scz fideles ⁊ veri. Hieronimus. Si caritas facit precium in re

a.ij

Il est difficile d'admettre cette interprétation, par la raison que ces caractères ne sont pas ceux d'Ortuin, bien qu'il en ait employé d'à peu près semblables. (Voir alphabet, p. 411.)

[1] *Catalogus librorum sæculo xv° impressorum quotquot in Bibliotheca regia Hagana asservantur*, edidit Joh. Guil. Holtrop, bibliothecæ Regiæ Haganæ præfectus; Hagæ Comitum, Martinus Nijhoff, MDCCCLVI; in-8°, n° 928, p. 496. L'exemplaire provient de la collection Crevenna, n° 878. — Voir, pour plus de détails, *Origines de l'Imprimerie à Albi*, p. 49, note 1; ouvrage cité.

Nous rejetons encore cette attribution pour le motif qu'Ortuin a fait usage, vers la même époque, d'une marque tout à fait différente (voir fac-similé, p. 410), à moins toutefois qu'on ne veuille supposer qu'Ortuin, à la fin de sa carrière, se soit établi libraire et, n'ayant plus de matériel d'imprimerie à sa disposition, ait fait imprimer ces deux opuscules par un ancien confrère et changé en même temps sa marque[1], hypothèse peu probable.

Nous avons cherché vainement, parmi les imprimeurs ou les libraires qui sont inscrits dans les rôles d'impositions et de recensement de la ville de Lyon à la fin du xve siècle, et nous n'avons trouvé aucun nom auquel ces initiales pourraient se rapporter. Elles appartiennent, selon toute probabilité, à un libraire qui n'a eu qu'un exercice éphémère et qui n'a pas laissé trace de sa présence.

A la fin de la *Stella Clericorum*, on lit la pièce de vers latins dont nous donnons ici le fac-similé :

In laudem libelli.

Aspice presentis O clerice dicta libelli.
Nomen pastoris quisquis habere voles
Terrenis nunq̃ vel paucum rebus adhere
Dunc mundũ spernens celica sola pete.
O quanta mentis acie perpendere debet
Je qui pastoris accipit officium
Ne pro diuicijs curam sibi vendicet ipse
Et non vt populo dogmate subueniat
Krede tuo dabitur merces condigna laboti
Apte si proprium reperis ipse gregem
Illictus si cecet amor te diuiciarũ
Verbeas ditis ingrediere domos
Labitur ex vero si quis tuus agnus ouill
Ad christi caulam dulcius hunc reuoca
Verus pastor oues ad sũmum ducat ouile
Terrenos cum artus spiritus egrierit

Bien qu'il eût la clientèle du haut clergé qui s'adressait à lui pour l'impression des livres de liturgie, Neumeister ne s'était pas enrichi dans le métier de typographe. Dès 1488, année pendant laquelle mourut le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, un de ses protecteurs, il se trouvait dans la gêne et ne pouvait acquitter sa taxe. Il figure dans le rôle de « ceulx qui doivent leurs impostz en tout ou partie de la collecte dernière mise en ceste

[1] Cette marque semble avoir quelque analogie avec celle de P. Levet, imprimeur à Paris, ou bien encore de Mathieu Vivian, imprimeur à Orléans (voir Silvestre, *Marques typographiques*, n°s 6 et 9), toutes deux formées d'un cœur surmonté d'une croix, avec leurs initiales au milieu. Peut-être le fleuron est-il là pour remplacer le cœur ? Nous n'osons nous arrêter à cette explication qui rentre trop dans le domaine de l'hypothèse. Nous laissons à d'autres le soin de déchiffrer cette énigme.

ville à six deniers par livre[1].» Sa position déclinant de plus en plus, il fut *admodéré,* c'est-à-dire diminué de sa quote-part d'impôt ou taxe municipale en 1490, comme nous l'apprend M. Rondot[2]. «Dans plusieurs chartreaux, ajoute-t-il, le receveur a écrit le mot *pouvre* en regard de son nom.» En 1498, il est à bout de ressources, cède son imprimerie à Topié, son «serviteur», et travaille chez ce dernier comme simple ouvrier[3].

A partir de ce moment, on voit le matériel de Neumeister se disperser. Les caractères du Missel de Lyon passent dans un atelier anonyme et servent à imprimer une édition petit in-folio de l'*Anti-Christus,* avec figures sur bois, qui est décrite par Mlle Pellechet. (Voir, dans son *Catalogue général des Incunables des bibliothèques de France,* n° 805, p. 172.) Les planches dites *interrasiles* du *Turrecremata* de Mayence et d'Albi restent pendant un temps dans l'atelier de Guillaume Balsarin. La figure qui représente *Lazare le ressuscité dans la maison de Simon,* racontant à un auditoire de convives les choses qu'il a vues en enfer, et entre autres les supplices des damnés, reparaît dans une édition de format petit in-quarto du *Kalendrier des Bergers,* que nous attribuons aux presses de Balsarin. Trois autres de ces planches sur métal se retrouvent dans la *Nef des Princes et des batailles de Noblesse,* par Robert de Balsat, publiée par Symphorien Champier, volume petit in-folio[4] à la fin duquel on lit cette suscription : *Imprimé à Lion en rue Mercière par Maistre Guillaume Balsarin imprimeur du Roy nostre Sire, le XIIe jour de septembre mil cinq cens et deux.*

En 1507, dans un autre livre de Champier, *De quadruplici vita,* imprimé à Lyon par Janot Deschamps (*Janotus de Campis*), pour le compte d'Étienne Gueynard et de Jacques Huguetan, libraires-éditeurs, on revoit la planche finale du *Turrecremata,* qui représente l'auteur offrant son livre des *Meditationes* au Pape. Cet ouvrage de Champier est imprimé avec les caractères du texte du *Breviarium Viennense* de 1489, signé de Neumeister.

[1] « Maistre Jehan NUMAISTRE, impresseur de livres [doit] XXX s^t^. » (Communication de M. Félix Desvernay.)

[2] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 166, ouvrage cité; et Archives de Lyon, CC 219.

[3] « Dalby n'est pas maistre et at (*sic*) quitté; travaille chez Toupié », d'après le rôle de la taille de 1498. (Voir *Origines de l'Imprimerie à Albi,* p. 79 et 81; ouvrage cité.)

[4] Ces planches sont ainsi placées dans le volume : fol. XIX v°, *Dieu le Père sur son trône;* fol. XXV v°, *L'Adoration des Mages;* fol. XXXIII r°, *La Création du Monde;* fol. LIII v°, répétition de la gravure de *Dieu le Père sur son trône.* Les bordures sur fond noir, qui encadraient primitivement ces estampes, sont enlevées. Sur deux d'entre elles on voit, aux quatre coins, la marque des clous qui ont servi à les fixer sur le bois pour les mettre à la hauteur de la presse.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le titre de maître est rendu à Neumeister dans un dénombrement des habitants de Lyon fait en 1503, mais la mention implacable et significative de *pauper* est encore inscrite en marge du registre. Il demeurait alors dans la rue «depuis le puis Peloux, tirant au puis Grillet[1]».

C'est là qu'il s'éteignit obscurément. Grâce aux recherches de M. Félix Desvernay, nous savons maintenant qu'il mourut en 1522, d'après le document suivant à nous communiqué, qui est extrait de l'enquête sur les «mutations survenues parmi les habitans de Lyon, côté de Saint-Nizier», ordonnée par la ville en 1532 : «En la rue tendant du puys Pelloux au puys Grillet, le quinziesme jour de mars 1532, ledit Bolet s'est enquis audit Jehan Fenoillet et maistre Pierre Questeur, notaire, demourant en icelle rue puis vingt ans en çà, lesquelz et chacun d'eux ont dit, certifié et attesté que s'ensuyt, assavoir : JEHAN D'ALBI, marchant..., André Villier, gantier, Claude Lancellot, contrepointeur, Claude Grollée, revendeur..., estre allez de vie à trespas, dix ans soit passez, sans hoyrs, ne biens en ladite rue dont lesdits attestans ayent cognoyssance.»

[1] *Origines de l'Imprimerie à Albi*, p. 86, note 1; ouvrage cité; et Archives de Lyon, CC 237.

CHAPITRE LIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE GASPARD ORTUIN

(1485-1498)

Les débuts de Gaspard Ortuin avec Pierre Schenck. — *L'Istoire de Mélusine,* illustrée. — *Le Livre intitulé Vita Cristi* illustré. — *Le très excellent romant du roi Ponthus et de la belle Sidoyne,* illustré. — Échanges de matériel d'illustration d'Ortuin avec son confrère Guillaume Le Roy. — *Le Saint Voiage et pélerinage de la cité saincte Hierusalem,* illustré. — *La Vie du maulvais Antecrist,* illustrée. — *Le Roman de la Rose,* illustré. — Autres livres imprimés par Ortuin. — Ses rapports avec Jacques Maillet. — Sa marque. — Renseignements sur sa personne.

Gaspard Ortuin est un imprimeur allemand à peu près inconnu, qui a exercé à Lyon, et dont on chercherait vainement le nom dans les catalogues de nos bibliothèques. La plupart de ses impressions sont des livres en français; mais, à l'exception de deux d'entre elles, elles ne sont point signées.

Le premier qui ait cité Ortuin comme étant imprimeur à Lyon est La Croix du Maine, le plus ancien de nos bibliographes, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et avait vu une édition du roman de *Mélusine* dont il n'indiquait pas le format, imprimée, disait-il, «à Lyon, l'an 1500 ou environ, chez Gaspard Ortuin et Pierre Schenck»[1].

Depuis 1584, date de la publication de la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, personne n'avait vu ce livre que l'on croyait perdu. Tous les bibliographes, entre autres Panzer, Hain, Péricaud et Brunet, s'étaient contentés de reproduire cette indication première, qu'ils attribuaient à Du Verdier, le continuateur de La Croix du Maine, sans autre explication.

[1] *Bibliothèque du sieur* DE LA CROIX DU MAINE *qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont escrit en françois depuis cinq cents ans et plus jusqu'à ce jourd'hui,* avec un discours des vies des plus illustres entre les trois mille qui sont compris en cet œuvre, ensemble un récit de leurs compositions tant imprimées qu'autrement; Paris, 1584; in-folio. Premier volume (seul publié), p. 200.

Le hasard, cette Providence des bibliophiles, nous fit rencontrer, il y a une trentaine d'années, un fragment de cette édition jusqu'alors introuvable, contenant, — ce qui était le plus essentiel pour nous, — la fin avec le dernier feuillet au nom des imprimeurs mentionnés par La Croix du Maine.

eu plusieurs enfans cõment ce peut faire ne peut scauoir humaine creature.car telz pointz ⁊ aultres plusieurs a dieu retenus en ses secretz et en monstre les exemples es lieux et es personnes ou il luy plaist.Et plus sera la personne grossiere ⁊ plus enuis le croira ⁊ plus sera delie dengin ⁊ de science naturelle plus tost aura affection que ce soit chose creable combien que les choses secretes de dieu ne peut aulcun bonnement scauoir.

Ombien que sainct pol dist es espitres aux rõmains q
c toutes choses sont sceues p humaine creature voire sans les secretes choses que dieu a reseruees en sa congnoissance sans aultre.car la nature aux humains est a entendre plusieurs hõmes vagans qui sont par vniuerses contrees. par ceulx sont sceues toutes les choses par leur declaration de psaicte cõgnoissance non mie par vng tant seullement mais par plusieurs et ainsi est de nostre histoire.car elle est forte a croire en plusieurs lieux sceues ⁊ non pas par vng seul ⁊ de ceulx qui sont delie dõt ainsi que vne psonne qui naura yssu de sa regiõ ou pays ne pourroit ou ne vouldroit croire maintes choses qui sont moins de cẽt lieues pres de luy ⁊ luy sera grãt estrãgete ⁊ dira quil ne ce pourroit faire.et celluy destournera ce que il naura pasveu es lieux ⁊ diuerses contrees pays ⁊ nations. et lire les anciẽs liures ⁊ les entendre ⁊ congnoistre ⁊ le vif ⁊ et le vray des choses samblans increables.Or de ce ne vous vueil ie plus faire mentiõ.Je vos supplie humblement a tous que se iay dit chose en ceste histoire que vous soit ennoyeuse ou desplaisante que vous me le vueilles pardõner ⁊ tenir pour excuse.car se on fait le mieulx que on peut et scet.on ledoibt prendre en gre.car en aulcuns cas bonne voulente doibt estre reputee pour le faict. Et icy se taist iehan darras de listoire de lusignẽ.Et vueille dieu dõner aux trespassez sa gloire ⁊ aux viuans force ⁊ victoire quilz la puissent bien maintenir.

Cy finist listoire de melusine imprimee a lyon par maistre Kasparortuin et Pierre schenck imprimeurs de liures.

Ce morceau, qui formait à peu près le tiers du volume, avait été rapporté d'Allemagne par un fin connaisseur, feu le libraire Edwin Tross, qui nous le fit voir avec d'autres livres rares. Bien que ce ne fût qu'un débris en mauvais

état, les coins en partie rongés par les rats, nous demandâmes immédiatement à l'acheter, mais il nous fut répondu que le livre était réservé pour un collectionneur de romans de chevalerie, le baron Sellière. Nous eûmes néanmoins la faculté d'en prendre une description détaillée. Nous retrouvâmes le précieux volume plusieurs années après, à la première vente du baron Sellière, faite à Londres, et là nous pûmes l'acquérir, à un prix relativement élevé, mais nous jugions qu'il était nécessaire de mettre la main sur un document unique qui donnait la clef d'une énigme bibliographique. Après l'avoir conservé pendant quelques années dans notre cabinet, nous l'avons fait figurer dans une exposition au Palais de l'Industrie et nous l'avons, en fin de compte, cédé à la Bibliothèque nationale[1].

Depuis, il en a été découvert un autre exemplaire en Italie, qui se trouve actuellement dans la collection de M. Horace de Landau, à Florence, et figure dans le catalogue imprimé de la bibliothèque de cet amateur. Il n'est pas complet non plus. Deux feuillets (*Aiij* et correspondant), ainsi que les cahiers *F* et *K* qui manquaient, ont été remplacés, à une époque très ancienne, par des feuillets d'une édition du même roman imprimée par Guillaume Le Roy avec des caractères différents, mais correspondant page pour page, de sorte qu'il n'y a pas de lacune dans le texte qui se suit[2].

[1] Ce même exemplaire avait été communiqué par Tross à M. Pierre Deschamps, le doyen actuel des bibliographes français, ancien bibliothécaire du financier Solar. Il le décrit ainsi dans son *Supplément au Manuel du libraire*, publié en 1878 (tome I, colonne 195) :

JEHAN D'ARRAS, Mélusine. *Imprimé à Lyon par maistre Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs de livres*, s. d., pet. in-fol., goth. à longues lignes, 35 lignes à la page, figures sur bois de la grandeur des pages, sign. A-Y.

On ne connaît pas d'exemplaire complet de cette édition infiniment précieuse, que M. Brunet ne cite que d'après Du Verdier. L'exemplaire incomplet que nous avons vu portait la souscription au verso du feuillet Y. Ce livre doit être antérieur à la date de 1500 que donne Brunet un peu au hasard. Un exemplaire complet de cette édition vaudrait certainement aujourd'hui de 3,000 à 4,000 francs tout au moins.

[2] Le volume a été ainsi complété à une époque ancienne. Il porte la signature du naturaliste et littérateur *Francesco Redi*, avec la date de 1638. Ce dernier le possédait déjà en cet état dans sa bibliothèque. La partie complétée par des feuillets de l'édition de Guillaume Le Roy a les mêmes lettres rubriquées que dans tout le reste du volume, ce qui indique que cet arrangement avait été fait ainsi dès le xve siècle. D'après les renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par M. R. Rœdiger, bibliothécaire de M. de Landau, l'édition de la *Mélusine* d'Ortuin et Schenck commencerait par une page blanche sans titre, et au verso on voit une grande figure sur bois au-dessus de laquelle il y a la légende suivante : *Comment Mélusine et ses deux seurs se apparurent à Raymondin à la fontaine de soif.* (Voir fac-similé, p. 309.) La même planche reparaît au sixième feuillet du cahier *B* avec une légende à peu près identique : *Comment Raymondin vint à la fontaine où il trouva Mélusine accompaignée de deux dames.* M. Rœdiger nous fait observer, en outre, que la souscription ne se trouve pas, comme le dit Deschamps, au verso du feuillet *Y*, mais au recto du huitième et dernier feuillet du cahier *Z*.

La date de 1500 ou environ, indiquée par les bibliographes pour la *Mélusine* imprimée par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, ne nous a pas paru être la véritable et devra, selon nous, être ramenée beaucoup plus en avant. Si nous nous en rapportions à un document d'archives cité par M. Rondot, Gaspard Ortuin serait inscrit dans les rôles d'impôt de la ville de Lyon, comme imprimeur, dès 1478. L'examen du volume et certains indices matériels ne nous permettent pas d'admettre sans le contrôle de la critique une date aussi ancienne.

Il existe une édition petit in-folio du roman de la *Mélusine,* imprimée à Genève, en août 1478, par Adam Steinschaber de Schweinfurt, illustrée d'un grand nombre de figures sur bois de la grandeur des pages. Nous avons eu la curiosité de comparer les figures de l'édition de Genève avec celles de Lyon, et nous avons pu ainsi constater que les illustrations de cette dernière étaient des copies dont le dessin, fait directement sur les originaux, avait été reproduit à l'envers, c'est-à-dire dans le sens opposé au modèle par l'impression des planches taillées dans le bois.

La scène reproduite ci-contre du *Mariage de Raymondin et de Mélusine* donne un spécimen des gravures qui ornent l'édition du roman de la *Mélusine* sortie des presses d'Ortuin et Schenck, à Lyon.

Gaspard Ortuin est mentionné pour la première fois dans les archives de la ville de Lyon en 1485, mais il est bon de dire que le métier d'imprimeur n'était pas imposé avant cette date[1].

Pierre Schenck, le collaborateur de Gaspard Ortuin, n'était pas un inconnu

[1] M. Rondot et après lui M. Proctor ont fait commencer Ortuin en 1478-79. Cette date nous paraissait erronée, bien que nous n'eussions pas de preuve positive du contraire. Dans le doute, nous nous sommes adressé simultanément à M. N. Rondot et à M. J. Baudrier, pour les prier, chacun de son côté, de vérifier à nouveau cette date de 1478, qui était inconciliable avec les données que nous possédions déjà. — Peu de jours après, M. Rondot nous écrivit qu'il avait été induit en erreur par la cote d'un ancien archiviste qui avait inscrit la date de 1479 sur le registre CC 209, dans lequel se trouvait la mention relative à Ortuin. Il avait, dans le temps, dépouillé ce chartreau sans s'apercevoir que le deuxième cahier n'était pas à sa place. Vérification faite sur place, avec les autres registres de la série CC, il nous faisait connaître que ledit cahier appartenait à l'année 1489 et qu'il l'avait fait réintégrer sur-le-champ à sa véritable place par M. Favier, l'archiviste en fonctions à ce moment. — De son côté, M. J. Baudrier nous répondait que la date de 1478 était certainement fausse et que le registre indiqué par M. Rondot renfermait un cahier intercalé, appartenant à l'année 1489. Dans les notes de feu le président H. Baudrier, son père, il avait trouvé mention de cette erreur, qui était maintenant réparée. « En résumé, ajoutait-il, la première mention d'Ortuin, à ma connaissance, se trouve au feuillet 69 v°, CC 12, qui appartient à l'année 1485. »

pour nous. Nous connaissions plusieurs livres signés de lui et imprimés avec les mêmes caractères à Vienne en Dauphiné, mais, à l'exception d'un seul, ils sont sans date.

L'Abuzé en Court[1], attribué au roi René de Provence et aussi à Charles de Rochefort, est un in-folio à deux colonnes, de 36 lignes par page, avec de petites figures dans le texte, et porte la date de 1484.

[1] C'est par suite d'un *lapsus* que, dans le chapitre XXIV consacré à Pierre Le Caron, imprimeur parisien (t. II, p. 92), nous avons attribué *L'Abuzé en Court* à Pierre Michault au lieu du roi René, qui passe généralement pour en être l'auteur. Nous avons, sur le moment, confondu ce livre avec le *Doctrinal de Court*, qui est, effectivement, l'œuvre de Pierre Michault.

Il est à remarquer que, dans l'achevé d'imprimer de la *Mélusine,* Ortuin est seul qualifié de maître, tandis que Schenck ne l'est pas encore et qu'il ne prend ce titre qu'à partir de 1484, sur les livres qu'il a imprimés par la suite à Vienne. Il en résulterait, selon nous, que la *Mélusine* a dû paraître avant *L'Abuzé en Court,* très probablement vers 1483.

Nous connaissons un autre livre sans date ni nom d'imprimeur : *Le livre intitulé Vita Cristi,* finissant par la formule *Deo gracias,* qui est imprimé avec les mêmes caractères que ceux de la *Mélusine* d'Ortuin et Schenck.

Ce volume, de même format, est disposé à deux colonnes comme *L'Abuzé en Court.* Les pages varient entre 34, 35 et 36 lignes. 20 lignes mesurent en hauteur 110 millimètres, exactement, comme pour la *Mélusine.* On trouve, dans le texte, plus de 160 petites figures dont plusieurs se répètent.

Nous sommes porté à croire que le *Vita Cristi* a été imprimé à Lyon. Ce qui nous le fait supposer, c'est la présence, au commencement et à la fin, de la grande planche de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant Jésus, qui se voit dans l'*Histoire du chevalier Oben* ou *Voyage du Puy Saint Patrix,* imprimée avec les types de lettres de forme de Guillaume Le Roy vers 1481. (Voir fac-similé, p. 47.) Nous avons, en outre, la preuve que ce bois est resté à Lyon, car nous l'avons retrouvé en 1494, à la fin d'une édition de *La Destruction de Jherusaleu et la Mort de Pilate,* portant le nom de Jacques Maillet, qui se servait alors du matériel de Gaspard Ortuin.

Il serait même fort possible que le *Vita Cristi* ait précédé la *Mélusine,* car la place est laissée en blanc pour des lettres peintes en tête des chapitres (voir fac-similé, p. 385), tandis que le même espace vide est en partie occupé par une lettre minuscule dans la *Mélusine.* (Voir fac-similé, p. 380.) En outre, la grande planche de la Vierge, que nous avons comparée avec celle de l'*Histoire du chevalier Oben,* ne nous a présenté aucune différence. Le tirage est exactement conforme à l'original. Nous croyons pouvoir en conclure que le *Vita Cristi* a pu être imprimé vers 1481 ou 1482.

Les filigranes relevés par nous dans le papier du *Vita Cristi* sont le B majuscule de deux grandeurs différentes que l'on voit souvent à Lyon, une main vue de face avec une étoile à l'extrémité du doigt médius, une étoile couronnée, le bras de saint Mammès, une pomme de pin, etc.

On trouvera ci-après les fac-similés des première et dernière pages de texte, d'une page entière illustrée et des spécimens des gravures.

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

AU nom de la benoiste
& saincte trinite. Amen
A tous bons et vrays
cristiens soit ce petit liure p̃sen-
te lequel pource que les faitz ȣ
la saincte escripture sont si grãs
que a payne humaine creature
les peult comprendre & mesme
ment simples gens qui nont eu
et nont lopportunite destudier.
Et generalemẽt pour toutes de
uotes creatures. Aulcunes de-
uotes personnes ont volu faire
& entreprẽdre aidant le saint e-
sperit de faire compiler se petit
extraict tant du vieulx cõme du
nouueau testamẽt Et a este abre
ge & mis en point que to⁹ ceulx
& celles qui le verront pourront
entẽdre que cest de la foy de no
stre seigneur : car Icelluy bien
veu & considere des effetz prin
cipaulx de la saincte escripture.
Il en touche en briefue substan
ce Ainsi cõme premierement de
la creacion des anges. Item et
apres de lorgueil & mescongno
issance des diables et cõe dieu
pour leur orgueil les fist tresbu
cher en enfer Item apres cõme
dieu forma & crea le monde. Et
apres cõme Il crea adam du li
mon de la terre. et apres eue de
la coste dadam. Item & apres a
dam & eue par la sedicion du de
able pecherẽt & furẽt mis hors
de paradis terrestre. Et conse-
quẽment de to⁹ les principaulx
faitz Jusques a larche de noel
& au deluue. Item & apres Jus
ques a moyse. Et de moyse Jus
ques au mariage de Joachin &
de saincte anne. Item apres de
la natiuite de la benoiste vierge
marie fille de Joachin & de saic
te anne & de ce quelle fist apres
ce quelle fust expouse de Josep
Jusques a la natiuite de nostre
seigneur Jhesucrist & cõsequen
mẽt de la natiuite de ihesucrist.
De la mort des Innocẽs. Et cõ
ment nostre seigneur fust mene
en egipte & du retour. De la na
tiuite de saict Johã baptiste & ȣ
sa mort Des nopces de saict Jo
han euãgeliste. De ce q̃ nr̃e seig
neur prescha en leage de douze
ans. In medio doctorũ. Et ap̃s
cõe il ꝓmẽca a regner & prescher
Cõe iudas tua le filz de la roy-
ne & son pere & espousa sa mere
luy estãt seruiteur de pilate. Cõ
mẽt le dit iudas vit deuers nr̃e
seigneur & fut son disciple. Item
& apres cõmẽca la benoiste pas-
sion de nr̃e seigneur Jhesucrist
laquelle est compilee par le bõ
maistre gamaliel nicodemus et
Joseph dabarimathie disciples
secretz de nr̃e seigneur lesquelz
virent pleuseurs choses & furẽt
presens a quoy ne furẽt pas les
.a.ij.

Première page de texte

IMPRIMERIE NATIONALE.

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Trancher fist le chief a saint Jehan baptiste. ⁊ incontinēt la luy enuoya querir dedens vng plat Et contrictus est rex propter iusiurandū. Et adonc le roy fust biē dolant pour ce quil auoit iure ⁊ pour lamour de ceulx qui estoiēt venuz au digner. Misso ergo spiculatore pcepit amputare caput Jobānis baptiste. Et le roy herodes pour tenir la pmisse ql auoit faicte incontinent enuoya vng de ses seruiteurs a la prison ⁊ luy commanda quil coupast la teste de saint Jehā baptiste ⁊ ql la aportat ala pucelle dedēs vng plat ⁊ fust decolle saint iehā baptiste dedens la prison.

Comment saint Jehan baptiste fust decolle.

Comment le chief de saint iehā baptiste fut donne a la pucelle. Et attulit speculator caput iohānis baptiste ī disco ⁊ dedit illud puelle. Et celluy q̄ copa la teste a saint iehā baptiste il la porta dedēs ūg plat a la pucelle. Et puel la dedit matri sue ⁊ la pucelle la dōna a sa mere. Cōmēt la testa de sait iehā baptiste fut aporte a la fille. ⁊ cōmēt elle dōa a sa mere

La décollation de saint Jean-Baptiste

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Et adonc leuesque sen ala au p̄=
uost ⁊ luy demāda deux larrōs
lesquelz estoient en prison ⁊ cō=
dampnes amourir si luy furent
octroies ⁊ il les amena en la pla
ce publique ꝟ la cite deuāt tout
le peuple ⁊ la fist boyre aux lar=
rons ⁊ incontinent ilz moururēt
Et saint iehan prist le venin ⁊ se
signa ⁊ puis il le beust tout: ⁊ si
neust oncques mal ⁊ le peuple ē
loua Jhesucrist. ⁊ encores leues=
que ne creust point en dieu ⁊ dit
Adhuc dubito dixit episcopus.
Je ne croy pas encores bien en
ton dieu dit leuesque. Sed si res
suscitaueris istos q̄ veneno mor
tui sunt vere credam. Mais si tu
fais ses trois hōmes icy ressusci
ter q̄ sont mors de ce venin. Je
croyray vrayement en ton dieu.
Et adonc lapostre bailla sa rob=
be a leuesque ⁊ il demoura vestu
dune iacquete blanche quil auo
it ⁊ leuesque luy dist. Cur mihi
dedisti tunicam tuā. Pourquoy
mas tu donne ta robbe me fera
elle croire en ton dieu. Et saint
Jehā luy dist boute la robbe sur
les mors qui sont icy ⁊ leur dy
que ie tenuoye a eulx ⁊ q̄ ie leur
mande quilz se lieuent affin q̄lz
cōgnoissent la puissance de dieu
⁊ quāt leuesque eut fait cela les
deux mors ressusciterent ⁊ se le
uerent tous sains. Et quant le=
uesque vist cestuy grant miracle
il adora saint Jehan leuangeli=
ste ⁊ sen ala courant au preuost
de la cite ⁊ luy compta les mer=
ueilles que saint iehan leuange
liste auoit faictes. Et adonc le p̄
uost ⁊ plusieurs aultres vindrēt
deuant saint Jehan leuāgeliste
⁊ le adorerent. ⁊ il leur comman
da q̄lz fissent penitēce sept iours
⁊ puis il les baptiseroit. Et puis
ceulx firēt vne esglise en lōneur
de saint iehan leuangeliste.

Cy finist le liure intitule vita cri
sti an quel sont cōprinses la crea
cion des anges: dadam: deue: et
du monde la natiuite: la vie: ⁊ lā
nunciacion nostre dame: la nati=
uite de nostre seigneur: la natiui
te saint Jehan baptiste. ⁊ sa de=
collacion: la vie de Judas. La
passion ⁊ la ressurrection de nr̄e
seigneur. ⁊ lenterrement nostre
dame. Deo gracias.

Dernière page de texte avec l'achevé d'imprimer

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Comment ioseph print la vierge marie.

Comment lange conforta saincte anne.

Comment ioseph apporta le feu au diuersoire & se trouerẽt roseg.

Commẽt anastaius parloit a nostre dame.

Spécimens de diverses illustrations du livre

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Cõment ioseph queroit du feu.

Cõmẽt la verge de ioseph florit.

Comment ioachin ala es montaignes.

Cõment dieu le pere enuoya du feu a nostre dame par ses deux anges.

Spécimens de diverses illustrations du livre

Bien que les rôles d'impôt ne fassent pas mention d'Ortuin, — ni d'autres imprimeurs dont le métier n'était pas encore taxé, — avant 1485, date que nous avons inscrite en tête de ce chapitre, nous avons néanmoins tout lieu de croire, d'après les indices ci-dessus, que l'exercice d'Ortuin à Lyon peut remonter à 1481, sinon à 1478, comme l'avait fixé par erreur M. Rondot. Une mention manuscrite datée de cette année même, et qui se trouve à la fin d'un *Boëce* en vers français, dont nous attribuons l'impression à Ortuin (voir p. 416-417), viendra confirmer notre conjecture.

Il s'est certainement fait, entre Ortuin et Le Roy, des échanges ou des prêts de matériel d'illustration. La planche de la Vierge, qui paraît avoir appartenu d'abord à ce dernier, les bois de la *Mélusine,* qui passèrent directement de chez Ortuin et Schenck dans l'atelier de Le Roy (voir p. 96), et les figures d'une édition de *Ponthus et la belle Sidoyne* dont nous parlerons ci-après, et qui, de Le Roy, allèrent à Ortuin, en fournissent la preuve.

Le seul exemplaire connu du *Vita Cristi* est conservé à la Bibliothèque de Toulouse. Il a été décrit par le docteur Desbarreaux-Bernard[1], qui n'avait pu en identifier les caractères, et se trouve juxtaposé dans la même reliure entre deux impressions lyonnaises : *Le Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, *imprimé à Lyon par Maistre Guillaume Le Roy, l'an de grâce mil CCCC LXXX et V, le IXe jour de février* (1486 n. st.), et *Le Livre qui est intitulé le grand Cathon,* sans date ni nom d'imprimeur, mais qui est sorti des presses de Pierre Bouttellier, ainsi que nous l'établissons dans le chapitre suivant.

M. Edmond Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble, a, de son côté, découvert en 1892 deux feuillets du même *Vita Cristi.* Ces pages provenaient du botaniste P. Liotard, qui s'en servait, avec d'autres feuilles de vieux livres, pour faire sécher les plantes de son herbier. Ce fragment est décrit dans le catalogue des incunables de Grenoble, que M. Maignien a rédigé d'une façon digne d'éloges[2]. Il a reconnu, d'accord avec Mlle Pellechet, que les caractères étaient ceux de Pierre Schenck; mais, ne sachant pas que cet imprimeur avait exercé auparavant à Lyon en société avec Gaspard Ortuin, il a classé cette impression parmi celles de Vienne en Dauphiné.

[1] *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse,* rédigé par le docteur DESBARREAUX-BERNARD; imprimé aux frais de la Ville; Toulouse, Privat, imprimeur, 1878; in-8° (n° 27, p. 27-28).

[2] *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque municipale de Grenoble,* par Edmond MAIGNIEN, conservateur; Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1899; in-8° (n° 614, p. 460-461).

Le nom d'Ortuin est cité pour la seconde fois au XVIIIe siècle, dans le catalogue du duc de La Vallière, rédigé par le libraire de Bure[1]. Il est indiqué comme se trouvant à la fin du *Tres excellent romant du noble et chevaleureux roy Ponthus et de la très belle Sidoyne, fille du roy de Bretaigne.* Cette édition infiniment précieuse passa, pour ainsi dire, inaperçue à la vente de cette bibliothèque, et, parce que l'exemplaire était «sale et raccommodé en plusieurs endroits», comme le rapporte Brunet (*Manuel du Libraire,* t. IV, col. 811), il fut donné pour le prix infime de 12 livres 16 sous.

Ce livre ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale et ne figure pas dans les catalogues des plus riches collections qui ont passé en vente de nos jours. Nous l'avons vu en Angleterre, à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. La fin du texte est reproduite ici avec son achevé d'imprimer :

meurs estoient en luy selon dieu et le monde et auoit toute beaulte et de luy estoit une grant merueille dont il deuoit grant guerdon a dieu. Si fut une piece en galice et puis sen reuint en Bretaigne et apres sen alla en angleterre visiter le roy polides son cousin et fut receu a moult grant ioie ne demandes pas se la royne geneure en auoit grant ioie et selle mettoit grant paine a le festoier. Et apres vint le roy polides en Bretaigne et en galice veoir son pere et ses amis et leur donna de grans dons et de grans presens puis sen retourna en Bretaigne ou il fut moult festoie et honnoure de la il sen ala en son royaulme. Le roy ponthus et sa femme vesquerent asses longuement et regnerent au plaisir de leur peuple. Puis finerent leur vie a grant regrect de leurs pais. mais ainsi et il de la vie mondaine qui nest si beau ne si riche ne si bon a qui au fort ne conuiene laisser cest siecle et auoir fin.

Cy finist le tresexcellent romant du noble et cheualeureux roy Ponthus et de la tresbelle sidoyne fille du roy de Bretaigne imprime par maistre caspar ortuin a lyon:

L'édition du *Ponthus* imprimée par Gaspard Ortuin commence, à la première page, par un titre contenant ces cinq mots disposés en deux lignes de cette manière :

Ponthus et la belle
Sidoyne.

[1] *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière,* première partie; Paris, Guillaume de Bure, fils aîné, 1783; 3 vol. in-8° (t. II, n° 4061).

Au verso, on lit, dans le haut, l'intitulé, en trois lignes, suivi d'une gravure sur bois :

> ¶ Cy commence une excellente histoire la quelle fait moult a noter du tresuaillant roy ponthus filz du roy de galice et de la belle sidoyne fille du roy de Bretaigne.

Le texte du roman commence immédiatement, sans autre préambule, au haut du feuillet suivant, par ces mots : *Conter vous vueil une noble hystoire où on pourroit y prendre beaucoup de biens.* Brunet, qui n'avait pas vu le livre, s'était fié à la note de La Croix du Maine, donnant à la *Mélusine* du même imprimeur la date approximative de 1500, et avait supposé à tort que l'impression du *Ponthus* devait être du même temps.

Le *Ponthus*[1] imprimé par Gaspard Ortuin est un volume petit in-folio de 71 feuillets non chiffrés, à longues lignes, au nombre de 36 à la page :

La royne sidoyne porta moult grant honneur a la bonne royne mere de son seigneur. Le roy Ponthus enuoia querre son oncle le roy dara gon et les barons du pais si firent grant feste et grans iouſtes qui durerent bien. v. iours.

Comment ponthus et sidoyne vindrent a saint iques.

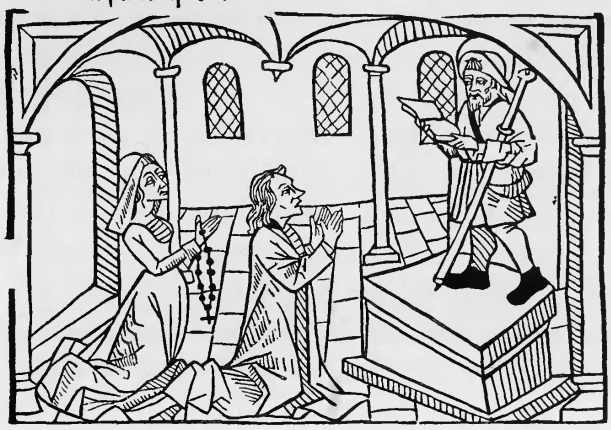

APres ponthus et la royne sen alerent a saint iaques en ga/ lice en pelerinaige et puis sen reuindrent en bretaigne. ne de moura gaires ql ala en guerre en contre les sarrazins: et y mena des barons de bretaigne de normandie dani ou de poitou de tou/ rainé et du maine et aussi de ceulx de galice et furẽt bien. viij. mille quãt ilz furent tos assembles q̃ desconfirent les paiens et firẽt mõlt darmes et prindrẽt villes et chasteaulx des sarrazins et derens deux ans ponthus et sa noblesse sen reuindrent tos en bõ point et tos se louo ient moult du roy ponthus car mõlt bien leur paya leurs gaiẽs et grãt cõpaignie leur fist tant q̃lz disoient quil nestoit droict capitaine que luy et quil estoit bien taille de conquerre tout le pais. Mõlt estoit lo ue de sa cheualerie de sa grant largesse de sa cortoisie de son humi/ lite et de sa preudommie. Car toutes bonnes taches et bonnes

[1] Un bel exemplaire du *Ponthus* a été signalé par Gazzera comme se trouvant à la Bibliothèque de l'Université de Turin. Il est décrit dans un opuscule in-quarto : *Osservazioni bibliographiche litterarie*, intorno ad un' operetta falsamente ascritte al Petrarco del professore Costanzo Gazzera; Torino, dalla Stamperia Reale, MDCCCXXIII. — La seconde partie contient des recherches intéressantes sur les premiers livres imprimés à Lyon : *Luogo della stampa e ricerche intorno ad alcuni punti della Tipografia Lionese del primo secolo*. C'est dans ce chapitre (p. 33) qu'il est question du *Ponthus*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous en connaissons un autre exemplaire dans la collection du marquis de Méjanes, formée au XVIIIe siècle et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque d'Aix en Provence.

Le *Ponthus* est imprimé avec un petit caractère de bâtarde qui ressemble, à s'y méprendre, à celui de Guillaume Le Roy. Certaines capitales seulement diffèrent. Le G, l'H, l'O, le P et le V ont au milieu une double barre transversale qui ne se voit pas dans les types de Le Roy. Seule, la lettre M a une autre forme qui la fait distinguer aisément. Quant aux lettres du bas de casse, elles paraissent semblables, ou les différences en sont presque imperceptibles. La boucle du haut qui ferme le *d* est un peu plus large, et la queue du *g*, qui se prolonge en dessous, est un peu plus allongée; mais il est arrivé parfois que cette lettre, crénée par le bas, s'est trouvée en contact trop rapproché avec une lettre longue dépassant la ligne et que, ces deux lettres se gênant mutuellement, la queue du *g* a été écourtée, ou bien s'est cassée. Le nouveau caractère employé par Ortuin a remplacé la lettre plus grasse et plus pleine qu'il a employée à ses débuts avec Schenck, type imité des fontes de Nuremberg, avec lesquelles Martin Husz venait d'imprimer à Lyon plusieurs livres en français pour le compte de Barthélemy Buyer.

Nous donnons ci-dessous l'alphabet de la bâtarde d'Ortuin, qui reproduit exactement l'écriture dite « de chancellerie » en usage à la cour de Savoie :

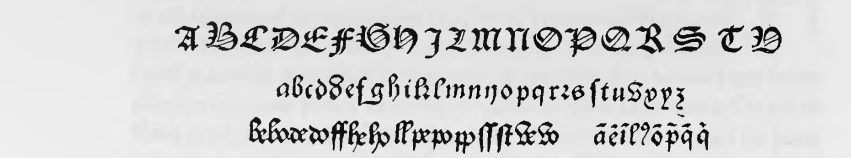

Il ne nous est guère possible de déterminer exactement lequel des deux, d'Ortuin ou de Le Roy, a copié le caractère de l'autre et en a fait usage le premier. Le *Ponthus* d'Ortuin n'ayant pas de date, la priorité doit être donnée, sauf preuve contraire, à Guillaume Le Roy, qui a signé une édition du *Fier-à-Bras*, à la date du 20 janvier 1486 (1487 n. st.), dans laquelle il a employé une petite bâtarde analogue.

Guillaume Le Roy a donné, lui aussi, une édition non moins rare du roman de *Ponthus et la belle Sidoyne*, qui a certainement précédé celle d'Ortuin. Elle est imprimée avec le gros caractère du *Livre des Eneydes* et du *Boëce de Consolation*, dont Le Roy a fait usage à partir de 1483. (Voir p. 52-55.)

L'édition de Le Roy est illustrée de gravures sur bois. Ce sont les mêmes planches qui ont repassé dans celle d'Ortuin. Les brisures que l'on remarque dans les filets de cadre (voir fac-similés, p. 392 et 393) sont des preuves matérielles d'un tirage subséquent.

Et leuesque luy respond Je te donneray a boire du Xenin et sil ne te fait nul mal adonc te congnoistray et adoreray ton dieu tout puissant Et sainct iehan euangeliste dist Je en suys content. Je Xulx dist leuesque que tu ayes plus grant paour Et adonc leuesque sen ala au preuost et luy demanda deux larrons qui estoyent en prison condempnez a mourir lequelz luy furent octroyez: et il les amena en la place publique de la cite deuāt tout le peuple et sainct iehan euangeliste auec et la leur fit boire du Xenin et tout incōtinant les deux larrons moururēt Et sainct iehan euangeliste print le Xenin et le seigna et puis le beut tout et si nen eut oncques mal dont le peuple en loua dieu. Adhuc dubito dixit episcopus Encores doubte ie dist leuesque et ne croy pas encores bien en ton dieu Sed si ressuscitaueris istos qui Xeneno mortui sunt Xere credam Mais se tu fais ces deux hōmes icy ressusciter qui sont mortz de ce Xenin Vraiement ie croiray en ton dieu Et adonc sainct iehan euangeliste bailla sa robe a leuesque et il demoura Xestu dune iacquete blanche quil auoit et leuesque luy dist Eur mi chi dedisti tunicam tuam Pour quoy mas tu baille ta robe: me sera elle croire en ton dieu Et saict iehan euangeliste luy dist Metz la robe sur ces mortz et leur dys que ie te enuoye a eulx et q̄ ie leur mande quilz se leuēnt affin quilz congnoissent la puissance de dieu Et adonc leuesque fit tout ainsi que sainct iehan euangeliste luy auoit dit et incontinant les deux mortz ressusciterēt et se leuerent tous saintz et en bon point. Et quant leuesque vit ce grant miracle il adora sainct iehan euangeliste et sen ala courant au preuost de la cite et luy compta les merueilles que sainct iehan euangeliste auoit faictes. Et adonc le preuost et plusieurs aultres vindrēt ceuant sainct iehan euangeliste et le adorerent Et il leur cōmanda quilz fissent sept iours de penitence et puis il les baptiseroit. Et quant ilz furēt baptisez ilz firent vne eglise en lonneur et reuerence de sainct iehan euangeliste.

Cy finist le liure intitule Vita cristi ou quel est cōtenu ce qui sen suyt Premierement la creation des anges. dadam. deue. du monde. la natiuite. la vie. et lanuncia/cion nostre dame. la natiuite nostre seigneur. la natiuite sainct iehan baptiste et sa decolacion. la vie de iudas. la passion et resurrection de ihesucrist. et lenterrement nostre dame. Imprime a lyon lan de grace mil. cccc. lxxxviii.

Amen.

Ortuin a réimprimé en 1488, avec ses nouveaux caractères, le *Vita Cristi* qu'il avait édité une première fois en collaboration avec Schenck.

C'est un petit in-folio de 92 feuillets non chiffrés, à deux colonnes de 38 lignes par page. L'édition est citée par Brunet (*Manuel du Libraire,* tome V, col. 1185), d'après une note de Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle,* 1re partie, n° 335) et a été décrite exactement par Mlle Pellechet au *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon* (n° 594), mais aucun d'eux n'avait pu en identifier l'imprimeur. Le livre est imprimé avec les mêmes caractères que le roman de *Ponthus et la belle Sidoyne,* ainsi qu'on peut s'en rendre compte.

Le seul exemplaire connu[1] est conservé actuellement à la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon; il est relié avec une édition de *La Destruction de Jherusalem et la Mort de Pilate,* opuscule de 20 feuillets, imprimé à deux colonnes, avec des caractères gothiques que Péricaud et Brunet ont cru être les mêmes que ceux du *Vita Cristi,* mais qui diffèrent dans certaines parties essentielles. Mlle Pellechet, qui les avait examinés, leur avait trouvé une grande ressemblance avec ceux de Guillaume Le Roy, sans pouvoir néanmoins se prononcer. Vérification faite, ce sont les caractères du typographe anonyme auquel on doit *Le Directoire de la Conscience,* de Toussaint de Villeneuve, évêque de Cavaillon, daté du 20 mai 1488, un *Doctrinal de Sapience,* du 17 août 1489, et plusieurs autres livres non datés. Cet imprimeur, pour ainsi dire inconnu jusqu'à présent, n'est autre que Pierre Pincerne, dit « Bouttellier ». Il a copié en grande partie le type du *Doctrinal de Sapience* de janvier 1485 (1486 n. st.), imprimé par Guillaume Le Roy.

Le *Vita Cristi* n'est point une traduction du *Grant Vita Cristi* de Ludolphe, moine chartreux, comme on pourrait le croire, mais un petit extrait d'histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, compilation essentiellement populaire, accompagnée d'images pour instruire les « simples gens qui n'ont eu et n'ont l'opportunité de estudier et généralement pour toutes dévotes créatures », ainsi qu'il est déclaré au commencement.

Costanzo Gazzera, qui a signalé l'existence du *Ponthus* à la Bibliothèque de Turin, mentionne également une édition sans date, avec figures sur bois[2], des *Sermones Mauricii Parisiensis episcopi,* qui se termine par cette suscription : *Cy finist l'Exposition des Evangiles imprimée à Lyon,* suivie de cette formule : *Deo gratias; post tenebras spero lucem.* Il l'a attribuée au même imprimeur, en raison d'une certaine ressemblance de caractères. Nous avons vu le livre sur place,

[1] Il provient du legs fait à l'Académie de Lyon par Adamoli.

[2] Voir *Osservazioni bibliographiche,* p. 32-33; ouvrage cité.

à la bibliothèque de Turin, et nous pouvons maintenant affirmer que cet estimable bibliographe a fait erreur.

L'Exposition des Évangiles est le produit d'un atelier anonyme dont nous connaissons d'autres impressions, entre autres *La Patience de Griselidis,* petit in-folio avec figures sur bois, qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

Nous présentons maintenant un livre plus important, daté de 1489 (v. st.), que nous mettrons à l'actif d'Ortuin, et dont nous reproduisons ici le titre :

Le saint voiage et pelerinage de la cite saincte de hierusalem.

En tête du feuillet suivant, qui débute par une initiale en forme de ruban enroulé, on lit un énoncé plus développé de l'ouvrage :

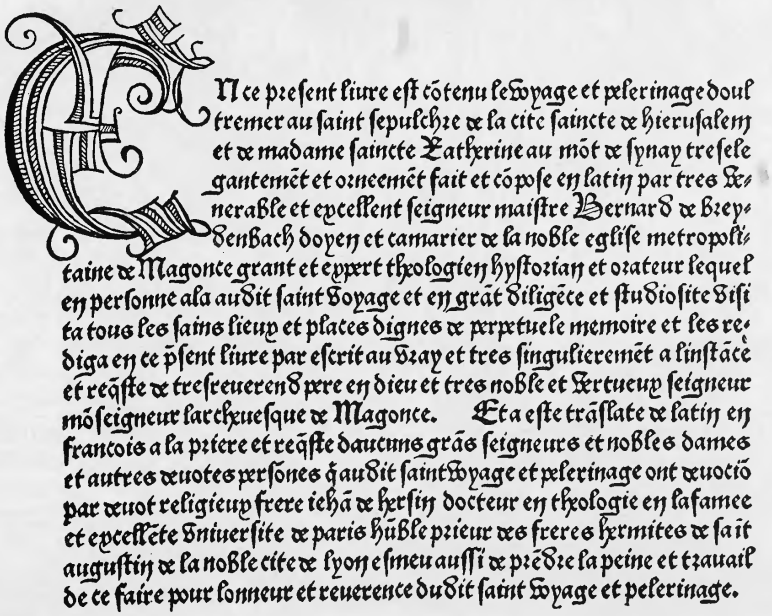

En ce present liure est cõtenu le voyage et pelerinage doul tremer au saint sepulchre de la cite saincte de hierusalem et de madame saincte Katherine au mõt de synay tresele gantemẽt et orneemẽt fait et cõpose en latin par tres Ve nerable et excellent seigneur maistre Bernard de Brey denbach doyen et camarier de la noble eglise metropoli taine de Magonce grant et expert theologien hystorian et orateur lequel en personne ala audit saint voyage et en grãt diligẽce et studiosite visi ta tous les sains lieux et places dignes de perpetuele memoire et les re diga en ce pṡent liure par escrit au vray et tres singulieremẽt a linstãce et requẽste de tresreuerend pere en dieu et tres noble et vertueux seigneur mõseigneur larchuesque de Magonce. Et a este trãslate de latin en francois a la priere et requẽste daucuns grãs seigneurs et nobles dames et autres deuotes personnes q̃ audit saint voyage et pelerinage ont deuocio par deuot religieux frere iehã de herstin docteur en theologie en la famee et excellẽte vniuersite de paris hũble prieur des freres hermites de saint augustin de la noble cite de lyon esmeu aussi de prẽdre la peine et trauail de ce faire pour honneur et reuerence dudit saint voyage et pelerinage.

Au verso du titre, on remarque la grande figure dont on verra le fac-similé à la page suivante.

Berthardus dux de breidenbach de
canus et Camerarius Germanie
Johannes comes isen
ugs et dns Wunsberg
Philippus de
buken miles

Cette planche, dans laquelle on constate une richesse de détails d'ornementation fleurie peu commune à cette époque, est un des morceaux de gravure les plus intéressants du xve siècle. On y voit déjà des tailles croisées dans les plis de la robe de la femme, dans les écussons et dans la bordure du haut formant ombre[1].

Elle représente une femme en costume allemand du temps, debout comme une déesse, sur un piédestal, qui symbolise la ville de Mayence, lieu de départ de l'expédition. Dans le haut, de jeunes enfants nus jouent dans une frise, au milieu de branchages chargés de fleurs et de fruits et formant arceau, tandis que deux autres grimpent en s'accrochant à des branches qui s'enroulent de chaque côté autour de fûts de colonnes. Au milieu, à droite et à gauche, on voit les écussons héraldiques, avec leurs cimiers empanachés, de Bernard de Breydenbach, doyen et camérier de l'église de Mayence, et de Jean, comte de Solms, seigneur de Muntzenberg; au bas, sur le socle, sont apposées les armoiries du chevalier Philippe de Buken. Tous trois avaient été les promoteurs du voyage, et les chefs du pèlerinage aux saints lieux.

Arrivés à Venise, d'autres pèlerins se joignirent à eux. Les noms de ceux qui s'embarquèrent dans la même galère pour passer la Méditerranée sont indiqués au bas de la page ci-après, qui débute par une grande lettre initiale A, d'un style très original, avec l'écusson fleurdelisé de France au milieu. Cette même lettre figure dans la dédicace à l'archevêque Berthold.

Ils emmenaient avec eux un peintre flamand de talent, Erhard Reuwich, d'Utrecht, qui prit des vues des villes et des lieux les plus remarquables[2]. Ils s'arrêtèrent à Corfou, à Modon, dans l'île de Candie et à Rhodes. Partout où ils passèrent, l'artiste qui accompagnait la caravane prend des croquis et

[1] C'est la planche la plus ancienne dans laquelle on ait observé des tailles croisées, perfectionnement dans l'art de la gravure sur bois, que l'on attribue généralement à Wolgemuth, le maître d'Albert Durer, qui l'aurait employé dans la Chronique de Nuremberg, parue seulement en 1493. Ainsi s'exprime Chatto, qui fait autorité dans la matière : *The earliest woodcut in witch I have noticed cross-hatching.* (C. Jackson and Chatto. *A treatise on Wood Engraving* historical and practical. London, H.-G. Bohn, 1861; grand in-8°, p. 207-208.)

[2] Ces vues en perspective se développant en largeur, entre autres celle de Venise, qui est d'une longueur inusitée, ont nécessité l'emploi de plusieurs blocs de bois, gravés et tirés séparément, dont les épreuves ont été ensuite rejointes, collées bout à bout et repliées comme on fait de nos jours pour les cartes et les plans qui dépassent la justification d'un texte. Ces vues, au jugement de Jackson et Chatto, eu égard à la façon dont elles ont été exécutées, sont supérieures à tout ce qui avait été produit auparavant dans le même genre : *Those views, with respect to the manner in witch they are executed, are superior to every thing of the same kind which haa previously approved.* (Jackson and Chatto. *A treatise on Wood Engraving*, p. 208; ouvrage cité.)

dessine tout ce qui pouvait piquer la curiosité des voyageurs : les animaux les plus remarquables, les costumes des indigènes, étudiant les mœurs et s'enquêtant de leur langage.

La louenge et gloire de nostre doulx sauueur iesus et sa digne et glorieuse mere la benoite vierge marie et aussi de toute la court celestiele de paradis et du salut de nos ames et de bōs et de uotz crestiens. Nous.iii.yci nōmés et escrips/cestassauoir tresnoble seigñr Jehā de solms cōte/seigneur en myt-zeuber et moy deuaut nōme Bernard de bereydenbach chamerier et doyē de la grant eglise archiepiscopale de magonce et Monseigneur Philippe de bucliten noble et cheualer eux cheualier auec nos seruiteurs et familiers Esmus de desir et affection deuote ia dessus declaire disimes en dng lieu que auions deputé et par dng commun assentement assigne/cestassauoir a oppenheym dille du dyocese de magonce le iour de Monseigneur saint March euangeliste lan de grace et salut mil.CCCC.lxxxiii. Et de la partimes et en lespasse de.xv. iours arriuames a la cite puissāt et glorieuse de Venise par layde et grace de dieu tous sains et en bon point. Et en alant disions pour plus grāt-seurete de saufconduis et saue sgardes la ou voyons questoit necessite.

Nous trouuames en la dite noble cite plusieurs nobles et grans seigneurs contes/cheualiers et barons et autres gens honnourables et de lestat de leglise et de autres qui la estoient venus et arriues du douloir et courage duquel nous aussi y estions venus.

Desquelz deux barons et trois cheualiers se mirent en nostre societe et compaignie les autres faisant autre singuliere compaignie a part Et les nōs de ceulx q̄ estoient auec nos en nostre galee sont yci mis et escrips cestassauoir Monseigneur maximien de roppeusteyn baron.

Item monseigneur Bernard demernable. Item monseigneur Nicolas le maieur knet cheualier. Monseigneur George marx cheualier Item monseigneur Caspar de bulach cheualier/et ne mest point ce me semble necessaire de mettre et expliquier tout le chemin de alemaigne

C'est ainsi que dans une planche d'animaux on voit une girafe, la première qui ait été représentée dans un livre imprimé, une salamandre, un chameau et un animal à queue, qui ressemble à un gros singe, dont Breydenbach dit ne pas connaître le nom.

Voici différents costumes des Arabes ou Sarrasins avec les lettres de leur alphabet :

Les sarrasins vsent en leur parler et escript de lan gue arabique cy dessoubz mise et imprimee.

Dal	Dal	Reh	Heth	Zyn	Teth	Te	Be	Aleph
ذ	د	ر	ح	ز	ث	ت	ب	ا
Ayn	Dath	Ta	Dadhua	Sad	Sahyn	Syn	Zayn	Ye
ع	ظ	ط	ض	ص	ش	س	ز	ى
Hehe	Nun	Mym	Lam	Lam	Caph	Kabh	Ffea	Kayn
ه	ن	م	ل	ل	ك	ق	ف	ك
Dadfaulm. pox	Ye	Lamalef	Wau					
ض	ى	لا	و					

C'est le premier alphabet arabe qui ait été imprimé. On trouve, dans le volume, cinq autres alphabets orientaux plus ou moins défigurés.

Ils n'en ont pas moins été copiés pendant près de deux siècles par les compilateurs et même jusqu'en 1660 par François Colletet, dans son *Traité des langues étrangères, de leurs alphabets et des chiffres*.

Les alphabets représentés sont au nombre de sept, parmi lesquels un alphabet chaldéen, un alphabet hébreu, un alphabet turc, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Après l'alphabet des Grecs de Jérusalem reproduit ci-dessous, il est question «des Suriens qui habitent et demeurent en Hierusalem et ès lieux de la terre saincte, qui se disent et reputent estre crestiens».

Les greez sont en grant nombre en hierusalem et fort contraires et infestans et empeschans nous autres latins / ilz ont le grant tueur du temple du saint sepulchre de nostre seigneur pour leur vsance. Et la chapelle des sains anges pres du temple dehors / en faisant le seruice diuin ilz vsent de leur langue grecque seulement pourquoy les gens lays entendent tout ce que dient les prestres les clers soit en lisant soit en chantãt En leurs autres negoces et afaires ou contrauy auec les autres gens ou nacions ilz vsent de langage arabique ou des sarrasins.

La lettre grecque q̃ est leur propre langage est cy dessoubz figuree.

Alpha	Bita	gama	delta	·e·	zita	ita	thita	iota·	cappa	labda	mi
α	β	γ	δ	ε	ζ	η	θ	ι	κ	λ	μ
ni	xi	omicron	pi	ro	sigma	tau·	ypsilon	phi	chi	psi	omega
ν	ξ	ο	π	ρ	σ	τ	υ	φ	χ	ψ	ω

Des suriens qui habitent et demeurent en hierusalem et es lieux de la terre saincte qui se disent et reputẽt estre crestiens.

Ils sont représentés là dans des attitudes différentes, allant travailler aux vignes ou prenant leur repas aux champs. On sent que ce sont des scènes prises sur le vif, et non des dessins d'imagination. Les costumes des «Grecs,

desquelz plusieurs sont et demeurent en Hierusalem », ne sont pas moins curieux. On y voit un groupe de prêtres et de séculiers; derrière eux, un moine grec dit son chapelet, dont il tourne les grains tout en marchant.

Des grecz desquelz plusieurs sont et demeurent en hierusalem.

Doultre en la saincte cite de hierusalem pour le tēps de pſent demeurent et habitent plusieurs gens de diuerses nacions qui de bouche se disent et confessent estre crestiens/ mais de fait ilz le nyent cōme adones et entachies de plusieurs erreurs et heresies. Et en lan. M.cccc.lxxxiii quant ie y fus des grecz y en auoit bien mille tāt de hommes q̄ de fēmes sans compter les petis enfans parlant le langage des sarrasins entre lesquelz ilz habitent et conuersent pelle melle en ensuiuant plusieurs de leurs meurs et condicions obstant que obseruent leur loy. Et especialemēt quāt a la cōuersacion exterioze de dehoze et ciuile/ et nest pas de meruelle/ car cōme dit seneque. Ex conuictu mores formātur. Par viure et cōuerser ensemble les meurs et condicions des gēs se formēt de lun en lautre lesq̄lz sont soubz le tribut du soudā viuāt selon leurs rites et condicions. Et cōme brebis sans pasteur ainsi sont il sans cherge et hors lobedience de la saincte eglise rommaine.
Et de eulx a. iv. differēces les vngs sont grecz desquelz sera tātost parle les autres se nōment surians/ les autres iacobites ou iacobins/ les autres maronites/ les autres nestoriās/ les autres armenīes/ les autres Georgiens/ les autres abbasiīes ou indiīes/ et finablemēt il ya la aussi

Ces dessins, faits en 1483, comme il est dit dans le texte ci-dessus, sont d'une authenticité absolue et ne ressemblent en rien aux costumes orientaux de pure fantaisie, que l'on peut rencontrer de loin en loin dans

les miniatures de manuscrits antérieurs à Breydenbach. Ils ont là une originalité, une couleur locale, que ne possèdent point au même degré les nombreux ouvrages sur l'Orient publiés pendant près de trois siècles et dans lesquels on ne rencontre guère que des costumes arrangés de souvenir par la mode de chaque époque.

Rien de plus saisissant de réalisme que cette cavalcade de Turcs qui s'avance au son de la flûte et du tambourin.

En ceste maniere sont a chyual les turchz en tẽps & pais ou quãt sapparellent a aler a aucunes solennites. Et en tẽps & guerre sont semblablemẽt mais ilz sont autremẽt armes et ont leurs espees a leurs costes etce. et ainsi sont en guerre. R iii

Ce groupe, avec les diverses physionomies originales des cavaliers sur leurs montures, forme à lui seul un petit tableau que ne désavouerait certes pas un artiste de nos jours.

La relation de Breydenbach obtint le succès que lui assuraient son mérite et l'intérêt qu'à cette époque de foi la Terre Sainte excitait partout.

Elle parut d'abord à Mayence, dans le courant de l'année 1486, en latin et en allemand, avec des cartes et des figures sur bois, faites d'après les dessins du peintre Reuwich, qui les a probablement gravées lui-même

ou en a, tout au moins, surveillé l'exécution[1], et elle fut traduite successivement en français et en flamand, puis en espagnol[2].

Il y eut deux traductions françaises. La première est de Nicolas Le Huen, religieux de l'ordre des Carmes, de Pont-Audemer, ancien confesseur de la reine Charlotte de Savoie. Ce n'est pas une traduction littérale. Bien qu'il ait suivi l'auteur chapitre par chapitre et conservé le fond de la relation originale, Le Huen y a souvent ajouté du sien. Cette traduction a paru à Lyon, en novembre 1488, chez Jacques Herenberck et Michelet Topié, imprimeurs associés, avec des figures très intelligemment copiées sur celles de Mayence. Les vues de villes sont gravées sur cuivre. Ce sont les premiers essais de la gravure en creux ou en taille-douce faits en France.

La seconde traduction, qui est la nôtre, est plus exacte. Elle est due à Jean de Hersin et fut achevée d'imprimer le 18 février 1489 (1490 n. st.).

L'édition contient les bois originaux que l'imprimeur s'était procurés. Ce ne sont pas des copies, comme dans l'édition précédente de 1488, faite à Lyon. Les planches de Mayence n'étaient pas disponibles alors, car cette même année paraissait l'édition flamande, imprimée à Mayence, avec les mêmes illustrations que dans le texte latin et le texte allemand.

On n'a pas encore identifié cette édition de 1489 (v. st.), qui ne porte ni lieu d'impression, ni le nom du typographe qui l'a exécutée. Il est constant qu'elle a été imprimée à Lyon, où la traduction s'est faite. Du Verdier le disait déjà de son temps[3]. Brunet et tous les autres bibliographes sont

[1] Bien qu'on lise, à la fin, que le livre a été imprimé à Mayence par Erhard Reuwich d'Utrecht (*per Erhardum Reuwich de Trajecto inferiori impressum in civitate Moguntina*), Panzer dit que Reuwich n'aurait été que le dessinateur des planches du livre dont il avait été l'éditeur et que Pierre Schoiffer en serait l'imprimeur. (Voir *Deutscher Annalen*, p. 63, et *Supplément*, p. 58.) M. R. Proctor dit que cela est possible : *Possibly Schoiffer was the printer of these books* (*Index to early printed books*, p. 35). On ne connaît pas, du reste, d'autres impressions au nom de Reuwich que nos éditions en latin, en allemand et en flamand, qui parurent à Mayence, de février 1486 à mai 1488, toutes illustrées des mêmes planches et dans lesquelles M. Proctor a reconnu les caractères de Schoiffer.

[2] Le texte latin est attribué à un religieux dominicain, du nom de Martin Roth. (Voir le recueil du *Serapeum*, année 1843, p. 270.)

[3] Voici la note de Du Verdier relative à cette édition : « Jean de Hersin, docteur en théologie de la fameuse université de Paris et humble prieur des Frères Hermites de Saint Augustin de la noble cité de Lyon, a traduit du latin de Bernard de Breydenbachz (*sic*), doyen et camérier de l'église métropolitaine de Mayence : le Voyage et Pèlerinage d'Outre Mer au Saint Sépulcre de Hierusalem par luy fait; Imprimé à Lyon, in-fol., en l'an 1489, sans date ni nom d'imprimeur. » (La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibliothèques françoises*, édition de Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 445; ouvrage cité.)

d'accord sur ce point. Mlle Pellechet, qui l'a examinée, dit que les caractères du texte «semblent appartenir à l'imprimerie de Guillaume Le Roy».

Les choses faictes si la subuersion vient ou vomir on le doit laisser aler car cela point ne nuyt. Et se plus qui nest necessaire cõtinuoit il doit prẽdre du faut de orob et le humer ou le lecher puis apres pẽdre des grais de guernades.

Pour soy garder de puches et de poulx ou de mouches ie le diray a tous au mains quant on est sus la mer du docteur dist lay voulu reclamer.

SOuuent auient aux pelerins trestous que en brief temps il seront plains de poulx cela procede de lumeur q̃ vient du corps et de sueur et de la poulbre du nauire et faulte de bain est la pire. Quãt cela vient face cathaphasmer ou ombre trestout son corps sãs riens blasmer de vif argẽt estaint en luyle doliue auec lorige aristologe et de cela dedens le baing soit bien frote tant que demeure en nettete la teste soit apres lauee auec caraphaplito et borato rassis aussi en parle aisi le baing et lauemẽt empesche souuẽt le tourmẽt de poulx le beau vestemẽt et du vif argẽt qui tout doulcemẽt et de luyle dedens se estaigne puis du fil de laine le baigne et sen chaigne en sera preserue. Cela est esprouue les puchs ont autre cõduicte pour les garder de faire fuyte pour les yurer ou faire immobiles soiẽt subtilz et bien abiles dauoir canchar celle herbe la en vostre lit et ca et la en sera asses point ne faulbra courir apẽs vng autre seau auec tribuli vous cuises et vostre chãbre en arrouses vol estes ẽttes leaue de oleandron de rue parmy vostre chãbre espandue les desheritte et fait morir les mouches sont tol tues/et de la maison reiettez q̃ voulbra faire la recepte. Aquam in aqua decoquitur niger elebo rus et arsenici citrini vel olibani fumo necãtur. Medecines preseruatiues auec les cõseruatiues aussi bien les confortatiues sont communes/ Mais q̃ vouldroit son fait cõduire tresbon medecin doit esluyre especial q̃ bien sauroit de mal. Plus ie nen dis de peur q̃ ne soyes maulbis.

Cy finit les saĩs voyages et pelerinages de la saĩcte cite de hierusalez et dumont de synay a madame saincte Catherine vierge et martyre en ce liure sont compris et contenus Imprimes le. p viii. iour de freuier Lan mil. cccc. lxxxix.

Ils ont, en effet, une grande ressemblance avec la petite bâtarde de ce dernier; mais, en les regardant attentivement, on y retrouve toutes les lettres du *Ponthus,* imprimé et signé par *Maistre Caspar* Ortuin. Nous avons mesuré sur les originaux la composition de dix lignes dans le *Ponthus,* le *Vita Cristi* de 1488 et le *Breydenbach* de 1489, et, dans ces trois impressions, nous avons

trouvé exactement la même hauteur de 52 millimètres. Ce sont donc des caractères identiques, fondus sur le même corps; la démonstration en est faite mathématiquement.

M. Yemeniz, qui, à l'exemple de son émule en bibliophilie, M. Coste, de Lyon, avait réuni les éditions lyonnaises les plus rares du xve siècle, possédait un bel exemplaire de cette même édition du voyage de Breydenbach en Terre Sainte.

Il avait découvert le premier, après les avoir comparées entre elles, que les planches étaient les mêmes que celles de l'édition originale imprimée à Mayence en 1486. «Nous nous sommes assuré que les planches sont celles mêmes de l'édition latine de Mayence (n° 2687). Ce beau livre français a dû être exécuté en Allemagne», dit-il dans le catalogue qu'il a dressé lui-même de sa remarquable bibliothèque (n° 2690).

L'identification de planches venant d'Allemagne, et s'alliant à des types de forme anguleuse qu'il croyait représenter l'écriture allemande de l'époque et qui n'étaient autre que l'écriture dite «de chancellerie» de la cour des ducs de Savoie, ainsi que nous l'avons dit plus haut, a pu l'induire facilement en erreur.

Si M. Yemeniz avait vu le *Ponthus* signé de l'imprimeur Ortuin, dont aucun exemplaire n'avait passé, de son temps, ni dans les ventes, ni dans les catalogues, il eût certainement changé d'avis.

M. Proctor, qui a examiné cette impression, l'attribue, dans son *Index to early printed books* (n° 8618), à Jacques Maillet. Il est bon, à ce sujet, de faire connaître que ce dernier, qui a commencé en 1489 et n'était, selon nous, que marchand libraire à ses débuts, a employé le même caractère, qui paraît usé, soit qu'il en ait acquis une fonte ayant déjà servi, soit que Gaspard Ortuin ait imprimé pour lui, ce qui est plus probable, les premiers livres qu'il a signés de son nom, à l'exemple de Barthélemy Buyer qui, en 1478, mettait son nom comme imprimeur sur un *Guy de Chauliac,* imprimé par Reinart et Philippi, et de Guillaume Balsarin qui, de 1487 à 1492, faisait travailler Neumeister.

Comme la relation de Breydenbach n'est signée d'aucun nom, il n'est guère possible qu'elle ait été imprimée *par* ou *pour* Maillet, qui n'avait pas l'habitude de garder l'anonyme, comme c'était le cas la plupart du temps avec Ortuin.

Nous sommes certain, en outre, que Gaspard Ortuin n'était pas mort à cette époque et qu'il était en plein exercice, car, en 1489, il figure dans le rôle des contribuables de la ville de Lyon comme «impresseur de livres[1]», et on le retrouve inscrit sur le registre de recensement de 1493 dit *des Nommées* avec la même qualification. Ses «meubles et pratiques» y sont évalués à XXXVI livres tournois.

Le catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild, rédigé par M. Émile Picot, membre de l'Institut, décrit une édition de l'*Ospital d'Amours,* composée de 34 feuillets petit in-quarto, qui est sans date et sans nom d'imprimeur[2]. Le titre est imprimé avec les grosses lettres de forme gothique, facilement reconnaissables, du *Saint Voyage* de Breydenbach, et la première ligne débute par la même initiale à fleurons enroulés que l'on remarque au commencement de ce livre. (Voir p. 397.)

Le texte, dont nous donnons ci-contre un spécimen de quelques lignes, celui-là même qui a été donné dans le catalogue précité, est composé, à n'en pas douter, avec les caractères du *Ponthus,* sans date, du *Vita Cristi* de 1488 et du *Breydenbach* de février 1489 (v. st.). En raison de la grande ressemblance de ce type avec la petite bâtarde de Guillaume Le Roy, dont nous avons indiqué les différences, M. Picot supposait, sans être autrement affirmatif, que l'opuscule en question avait peut-être été imprimé par ce dernier. Nous sommes d'avis qu'il convient de l'attribuer à Gaspard Ortuin, d'après

[1] « *Quernet de la part devers l'Empire d'une collecte mise en la ville de Lyon au moys de Mars mil quatre cens quatre vingt et huit* (1489 n. st.) *par vénérables et honorables personnes les conseillers de ladite ville.* — Depuis Notre-Dame de rue Neuve jusque au Rosne..., Gaspard HORTUIN, impresseur de livres..., XV s^t.» (Archives de Lyon, CC 105, fol. 157 r°.)

[2] *Catalogue des livres de la bibliothèque du baron JAMES DE ROTHSCHILD,* t. Ier, p. 387-388, n° 577.

les éléments de comparaison que nous venons d'exposer et que l'impression, postérieure à celle du *Breydenbach* en raison de l'usure ou de l'écrasement de certains caractères, peut en être fixée aux environs de 1491.

Assez ioyeuly sans estre trop
En la conduicte de desir
Le iour de lay souruint atop
En lassemblee de plaisir
Ou te veiz a mon beau loisir
Le tresor donneur desployer
Comme en dng passe de plaisir
Et dng lieu a temps employer

Nous avons maintenant à présenter une autre impression qui n'a pas encore été identifiée et qui est certainement exécutée avec les mêmes caractères de Gaspard Ortuin, comme on pourra s'en convaincre en la comparant avec les fac-similés des livres que nous venons de citer. (Voir p. 391 et suivantes.)

C'est une édition, non citée par la plupart des bibliographes, de *La Vie du maulvais Antecrist*. Nous reproduisons la fin du texte, qui n'a que quinze lignes, le reste de la page étant blanc :

Surgez mortz venez adsister
A vostre dernier iugement
Droictement
Vostre sentence escouter
Que nostre saulueur ppromēt
Donra sans nul mesconter
Pēsez q̄ lors fort redoubter
Et doubter
Deura bien le pouure pecheur
Voyāt anges & saintz trēbler
Par sembler
Le iuste transira de peur
Pource chescun sa poure vie
Qui define
Vueille de mal en biē tourner
Affin que la vierge marie
Prie son filz que pardonner
Nous vueille
Et puis nous donner
Sans finer
Par sa benoiste passion
Paradis ou puissions mener
Demener
En luy nostre epaltacion
AMEN.

Cy finist la vie du maulvais antecrist selon lapocalipse & selon les opinions des saintz docteurs

Mlle Pellechet l'a signalée et décrite dans le *Catalogue général des Incunables des Bibliothèques de France*, n° 804, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Méjanes, d'Aix-en-Provence. Elle l'attribue par erreur aux presses de Guillaume Le Roy. C'est un petit in-folio de 14 feuillets avec figures xylogra-

IMPRIMERIE NATIONALE.

phiques de la grandeur des pages et leur explication en face, au recto. La bête de l'Apocalypse ci-dessous représentée sert de titre et est répétée au verso du même feuillet.

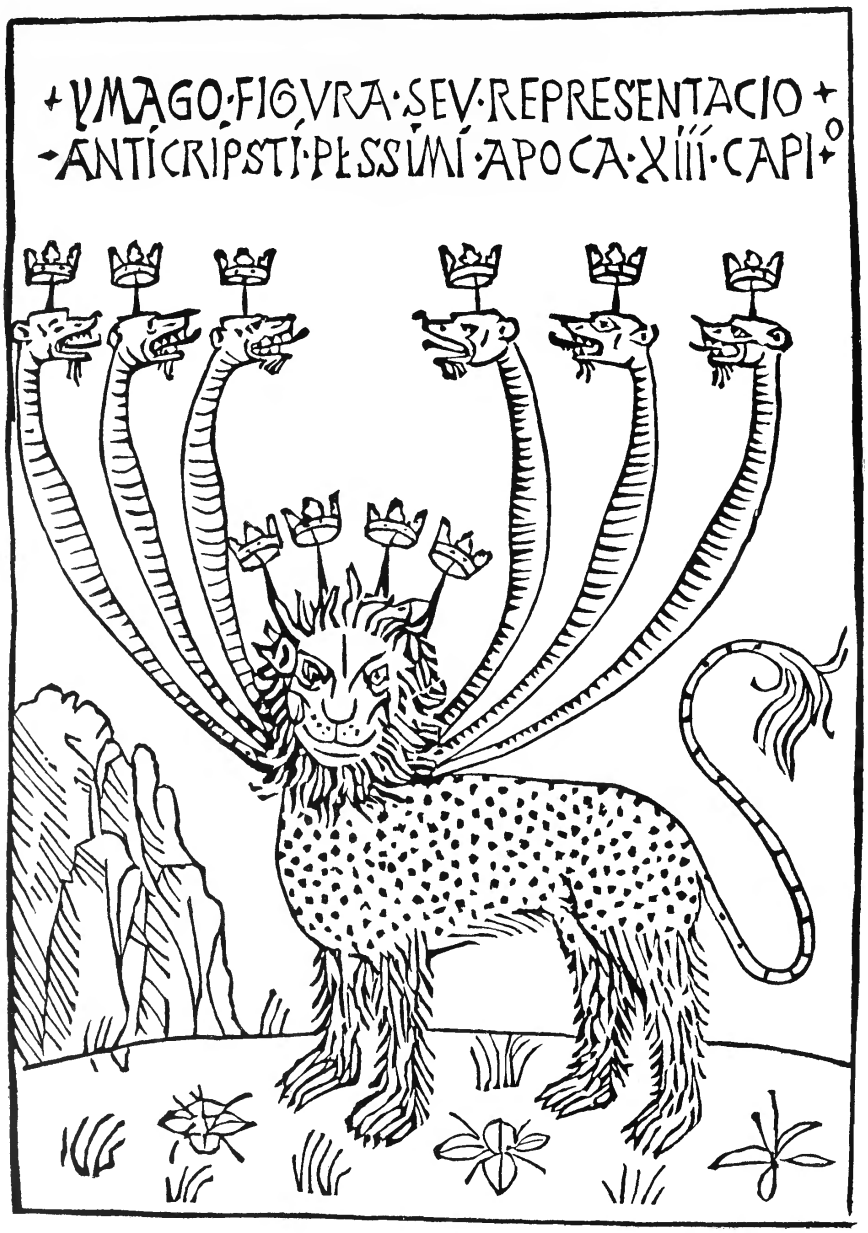

Puis vient la légende de la naissance de l'Antéchrist en latin et en français :

En Babiloine la cité
Ung paillard Juyf abhominable
De luxure lors excité,
Par la temptation du Diable
Cognoistra comme Juyf dampnable
Charnellement sa propre fille
Dont naistra le faulx miserable
Antecrist selon l'Evangille.

52.

La troisième planche représente encore les murs de Babylone avec les mêmes personnages, dont l'attitude est légèrement modifiée, avec cette différence que le petit enfant emmailloté, au lieu d'être posé à terre, comme dans la planche précédente, est couché dans un berceau que balancent deux diablotins. En haut, plane le bon ange, vêtu d'une longue robe; il regarde en pitié, les mains croisées, ce qui se passe sur terre au-dessous de lui. La planche du quatrième feuillet est exactement la même que celle du verso du deuxième feuillet représentant la naissance de l'Antéchrist. La légende en latin placée en face et le huitain français qui l'accompagne sont seuls différents.

La *Vie du maulvais Antecrist* se compose d'un livret petit in-folio de quatorze feuillets. On y compte en tout treize figures sur bois de la grandeur de la page, y compris les deux de la *Bête de l'Apocalypse* et de la *Naissance de l'Antéchrist* qui sont répétées.

L'exemplaire de la Bibliothèque Méjanes provient de l'abbé Sépher, bibliophile distingué du XVIIIe siècle[1], qui l'a accompagné d'une note dans laquelle il dit que la «figure infâme» s'y trouve. Cette figure est placée au sixième feuillet verso et représente l'Antéchrist, en costume royal, debout sous sa tente, derrière les murs du Temple de Salomon, se circoncisant lui-même en public (*coram populo*), ayant à sa droite et à sa gauche deux groupes de Juifs, à genoux, qui assistent à la cérémonie, les mains jointes, et adorent l'Antéchrist comme leur Messie.

Puis en Iherusalem venra
Le faulx desloyal seducteur
Où chescun Juif le adourera
Pour Messias leur createur.

Et adonc le traître menteur
Luy mesmes se circunscira.
D'or et d'argent distributeur
Jamais ne fut tel qu'il sera.

Aux pieds de l'Antéchrist gît un sac ou grosse escarcelle, d'où s'échappent des pièces de monnaie marquées d'une croix.

La dernière planche représente le *Jugement dernier*. En face, on lit les vers de la fin s'y rapportant que nous avons reproduits. (Voir fac-similé, p. 409.)

[1] Pierre-Jacques Sépher, docteur de Sorbonne, vice-chancelier de l'Université de Paris, chanoine de Saint-Étienne-des-Grès, né vers 1710 à Paris, mort dans la même ville, le 13 octobre 1781, avait réuni une bibliothèque remarquable, composée de plus de 30,000 volumes, pour la plupart rares, curieux et singuliers, qui fut dispersée aux enchères en 1786. L'*Antéchrist* figure au catalogue, dans la Théologie, et ne fut acheté alors que 15 livres. Il serait vendu aujourd'hui plus de 1,000 francs.

Nous avons vu à Londres, au Musée Britannique, une édition petit in-quarto du *Compotus cum commento*. Le titre est encadré d'une bordure gravée sur bois, dans le haut de laquelle se trouve un archer qui vise avec sa flèche un lapin, et dans le bas, un hibou qui bat des ailes. Cette bordure est imitée de celle qui entoure le côté gauche de la première page du *Roman de la Rose,* imprimé avec les caractères de Guillaume Le Roy. (Voir p. 97.) Elle se retrouve, exactement la même, dans une édition petit in-quarto, sans date, de la *Belle Dame qui eut mercy,* imprimée avec les petits caractères pointus de Mathieu Husz. (Voir fac-similé, p. 293.)

Au milieu, au-dessous des deux lignes énonçant le titre de l'ouvrage, on voit une vignette représentant, sur un écusson, un cerf mangeant des raisins. C'est la marque de Gaspard Ortuin, dont le nom est inscrit en toutes lettres dans une banderole placée au-dessus.

Cette marque, qui ne se trouve pas dans le recueil des marques typographiques de Silvestre, est publiée ici pour la première fois. Nous l'avons vue encore, mais sans l'encadrement, sur un volume de format petit in-octavo :

Questiones super Donatum minorem, qui est conservé à la bibliothèque de la ville de Vesoul [1].

La bordure qui entoure la marque d'Ortuin est mutilée dans le bas. On voit aussi des brèches dans les filets du cadre. Le cadre est intact sur le titre de la *Belle Dame sans mercy;* les cassures dans le bois sont aussi moins accentuées. Ce sont là des indices certains et des preuves matérielles indiquant que le *Compotus cum commento* a été imprimé postérieurement à la *Dame sans mercy,* c'est-à-dire vers 1492 ou 1493, sinon plus tard, dans la seconde période de l'exercice d'Ortuin. Voici d'ailleurs le fac-similé de la dernière page du *Liber Compoti :*

¶ Hec precedens tabula valet ad sciendum que littera sit tabularis in primo ordine. In secundo quis numerus aureus. In tertio que littera dominicalis. In quarto in quo mense z quota mensis erit septuagesima. In quinto in quo mense z quota mensis erit quadragesima. In sexto in quo mense z quota mensis erit festum pasche. In septimo in quo mense z quota mensis erunt rogationes. In vltimo in quo mense z quota mensis erit pentecostes. Unde aduertendũ q̃ pro intelligentia eiusdem tabule presupponitur per tabulas precedentes positam in suo loco in presenti opere in quoto anno circulari sumus. i. quod habemus pro numero aureo z quam litteras dñicalem habemus: z deinde oportet respicere vbi est ille aureus numerus in secũda linea z ita litteram dñicalem sequentem predictum numerũ aureum. z directe procedere per ordinem ꝑm predicta festa. Sed est aduertendũ q̃ nos nõ debemus accipere litteram dñicalem. si directe ponatur post predictum numerus aureum in anno non bissextili. Et in anno bissextili non debemus capere litteram dñicalem: si immediate sequatur predictum numerum aureũ sed debemus recurrere ad litteram dñicalem istam in secũdo loco post predictum numerum aureũ. Similiter est aduertendum: q̃ in vno quo q̃ anno bissextili pro septuagesima z quadragesima si ipsa requirat debemus manere super priori litteraz pro alijs festis. i pasche pẽtecostes z rogationibus debemus ascendere ad superiores litteras predicte prioris que littera erit dñicalis pro predictis vltimis festis mobilibus.

¶ Liber compoti cum cõmẽto finit feliciter.

Nous donnons ci-dessous l'alphabet du caractère avec lequel le *Donatus minor* de Vesoul est imprimé. Les majuscules B et R, qui n'ont pas été employées une seule fois dans cette impression, n'y figurent pas.

A L D E F G H I L M N O P Q S T V

a b c d d e f g h i j l m n o p q r z ſ s t u v x y ꝫ

ff ſſ ſt ꝫ : ã b̃ ꝓ d̃ ẽ z g̃ h̃ ĩ l̃ m̃ m̃ ñ õ p̃ p̃ p̃ p̃

q̃ q̃ q̃ r̃ r̃ p̃ p̃ t̃ t̃ ũ ũ ẽ w̃ p̃ p̃ ⁄ ¶

[1] Ce volume, qui a des signatures de *a* à *g* inclus, est incomplet de la fin. Il porte le n° 2782 et a été placé, sur notre indication, dans la section de Réserve.

M. Proctor cite encore, dans son *Index to early printed books* (nos 6556 et 6558), deux livres latins, imprimés avec les mêmes caractères par Ortuin. L'un est le recueil épistolaire de Manneken, de Louvain (*Caroli Viruli Formulæ Epistolarum*), petit in-quarto daté de 1495; l'autre, un petit in-octavo, *Expositio Decalogi*, de Nicolas de Lyre, est sans date.

A première vue, ce caractère paraît ressembler au type moyen de Neumeister avec lequel il a imprimé le Bréviaire de Vienne et quelques livres au nom de Guillaume Balsarin; mais, en l'examinant de plus près et en comparant les deux alphabets (voir p. 368), on s'aperçoit bien que ce n'est pas le même. Les lettres du *Donatus minor* et du *Compotus* sont un diminutif de celles qui ont été employées par Ortuin et Schenck dans la *Mélusine*, et dont nous présentons ici l'alphabet comme terme de comparaison :

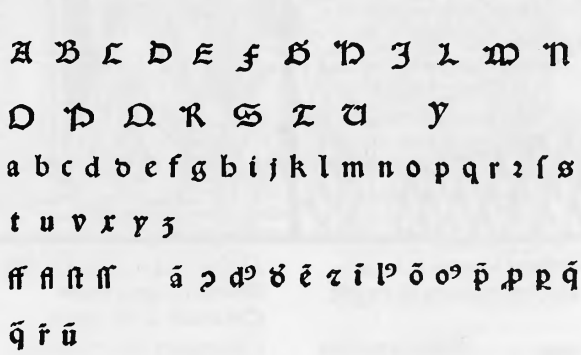

Les lettres du *Donatus minor* ont toutes, sauf la dimension qui est réduite, la même coupe et la même configuration.

Il existe une série de livres en français et en latin, sans nom d'imprimeur et sans date, qui sont imprimés avec le caractère suivant, un peu plus gros que celui du *Donatus minor*, intermédiaire entre ce dernier et celui de la *Mélusine*.

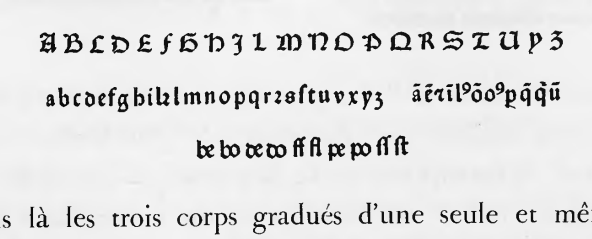

Nous avons là les trois corps gradués d'une seule et même famille de types appartenant, selon toute probabilité, au même atelier typographique, ou dont la forme des lettres a été dessinée et gravée par la même main.

Cette particularité n'est pas sans importance, car elle peut faire attribuer avec quelque vraisemblance à Ortuin et Schenck une édition in-folio très ancienne du *Roman de la Rose,* avec figures sur bois, considérée avec raison comme étant la première de toutes.

Cy commẽce le romãt de la rose
Ou tout lart damours est enclose.

Maintes gens dient
que en songes
Ne sont q̃ fables
et mensonges
Mais on peult telz
songes songier
Qui ne sont mye
mensongier
Mais sont apres bien apparant
Si en puis bien trouuer garant
Ung acteur denomme macrobes
Qui ne tint pas songes a lobes
Mais cois escript la vision
Qui aduint au roy cypion
Quiconques cuide ne qui dye
Que ce soit vne musardye
De croire que songe aduienne
Et qui vouldra pour fol men tienne
Car endroit moy ay ie fiance
Que songe soit signifiance
Des biẽs aux gens et des ennuys
Que les plusieurs songent p nuyts
Moult de choses couuertement
Que on voit puis appertement.

Le papier du *Roman de la Rose* a pour filigranes la *main qui bénit* et la *roue dentée*. Ce sont des marques que l'on trouve le plus souvent dans les livres imprimés à Lyon. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, d'après une mention manuscrite du xve siècle, a appartenu à une dame lyonnaise, du nom d'*Ysabeau Grolier*. Ce sont là des indices ou plutôt des présomptions qui nous font conjecturer que le volume a été imprimé à Lyon.

Les bois des illustrations qui accompagnent le texte ne sont pas à deux compartiments, de même que la planche que l'on voit au commencement du poème, mais, pour la plupart, disposés isolément au milieu des colonnes, comme dans le spécimen d'une page entière reproduite ci-dessous :

Angelz ſembloient empennez
Si beaux nauoit veu homme nez

Cy parle lacteur ſans friuolle
De deduit ⁊ de ſa carolle

Ceſte gent dont ie vous parole
Seſtoient prins a la carole
Et vne dame leur chantoit
Qui lieſſe appellee eſtoit
Biē ſceut chanter ⁊ plaiſammēt
Plus que nulle ⁊ mignotemēt
Son bel refrain moult biē luy ſiſt
Car de chanter merueilles fiſt
Elle auoit la voix clere ⁊ ſaine
La quelle neſtoit pas villaine
Tres bien ſe ſcauoit debriſier
Ferir du pie ⁊ renuoiſier
Les gens la tenoient moult chiere
Pource quelle eſtoit la premiere
De belle face ⁊ planiere
Courtoiſe eſtoit ⁊ non pas fiere
De ioyeuſete fut garnye
Et auſſi de ſolas fournie
Lors veiſſies caroles aler
Et gens danſer ⁊ caroler
Et faire mainte belle treſche
Et mait beau tour ſur lerbe freſche
La eſtoient harpeurs fleuteurs
Et de moult dinſtrumēs iougleurs
Les vngs diſoiēt chancons faites
Les aultres notes nouuellettes
Damoiſelles y euſt mignotes
Qui eſtoient en pures cottes
Et treſſees a menu trece
Faiſans deduit par grant noblece
Et par my la dance baler
Mais de ce ne fait a parler
Commēt venoient cointement
Luno venoit tout bellement
Contre laultre ⁊ quāt ilz eſtoiēt
Puis apres ſi ſentregettoient
Les bouches ⁊ vous fut auis
Quil ſentrebaiſaſſent es vis
Tres biē ſcauoient deuiſer
Et leurs corps en danſāt briſer
Mais a nul iour ne me queiſſe
Remuer tant que les veiſſe
Chaſcun de ſa part efforcer
De caroler ⁊ de danſer
Ainſi p long tēps bien ioyeux
Regarday q̄ dāſoit le mieulx
Mais chaſcun endroit ſoy fit tant
Que de pl⁹ dāſer fut content

b

Nous donnons, à la page suivante, le fac-similé de la fin du texte de notre *Roman de la Rose,* se terminant par la formule habituelle en deux vers.

Pierre Schenck, en se retirant de son association avec Gaspard Ortuin, en 1484, dut emporter à Vienne en Dauphiné, le caractère de 14 points de la *Mélusine* et du *Vita Cristi;* c'est avec ce type qu'il a imprimé, dans cette ville, les livres presque tous, sinon datés, du moins signés à partir de cette date.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il n'a jamais fait usage, que nous sachions, du caractère de 9 points, ni du caractère intermédiaire de 12 points, qui étaient restés à Lyon.

On connaît une traduction anonyme en vers français du livre de *Boëce de Consolacion,* imprimée avec les mêmes caractères que le *Roman de la Rose* que nous venons de citer. Cette édition fort rare est décrite dans le *Manuel du Libraire,* de Brunet (tome IV, col. 1036).

Jusques au fons du boutonnet
Comme il me semble que bon est
Si fis lors si mesler les graines
Quilz se desmestassent a peines
Et tant que tout le bouton tendre
En fis eslargir ⁊ estendre
Ce fut tout ce que ie forfis
Mais de tant fus ie bien lors fiz
Quonques nul mal gre ne men sceut
Le doulx qui nul mal nen conceut
Mais se consent ⁊ seuffre faire
Tout ce quil scet qui me doyt plaire
Si mappelle il de conuenant
Que luy fais grant desauenant
Et suis trop oultrageux ce dit
Mais il ny met nul contredit
Que ne prenne manye ⁊ cueille
Rosiers branches ⁊ fluers ⁊ fueille
Quant en si bault degre me vy
Que ieuz si noblement cheuy
Que mesperance nestoit fable
Pource que bon ⁊ agreable
Fusse vers tous mes bien faiteurs
Comme faire doyuent debteurs
Car moult estoye a eulx tenuz
Car par eulx estoie deuenuz
Si riche que pour voir laffiche
Richesse nestoit pas si riche
Au dieu damours ⁊ a venus
Qui meurent aydie mieulx q̃ nulz
Puis a tous les barons de lost
Lesquelz iamais dieu ne fordost
Des secours des fins amoureux
Entre les baisiers saueureux
Rendy graces dix fois ou vingt
Mais de raison ne me souuint
Qui tant en moy gasta de peine
Malgre richesse la villaine
Qui oncques de pitie nusa
Quant lentree me refusa
Du senteret quelle gardoit
De cestuy pas ne se gardoit
Par ou ie suis ceans venuz
Respostement les saulz menuz
Malgre mes mortelz ennemis
Qui tant meurent arriere mis
Especialment ialousie
Atout son chapel de soucye
Qui des amans les roses garde
Moult enfait ores bonne garde
Ains que dillec me remuasse
Ou mon vueil encor demourasse
Par grant ioliuete cueilly
La fleur du beau rosier fleury
Ainsi euz la rose vermeille
A tant fut iour et ie mesueille

Cest fin du romant de la rose
Ou tout lart damours est enclose

D'après cette description, le premier feuillet est entièrement blanc. Le texte commence au recto du feuillet suivant par un prologue en prose, à longues lignes, qui occupe trois feuillets. Le texte en vers débute au quatrième feuillet, coté *a 2,* par quatre vers disposés en huit lignes, comme on peut le voir dans le fac-similé ci-contre.

Le volume, pour être complet, doit se composer de 82 feuillets, comme dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale de Dresde. On trouve, à la suite, *Lystoire de Mélibée et de Prudence sa femme,* par Christine de Pisan, opuscule de 16 feuillets, avec signatures particulières, imprimé à longues lignes, au nombre de 34 par page. Les caractères sont les mêmes que ceux du *Boëce.*

Celuy qui bien bat
les buissons
Est digne dauoir
les meissons
Je repute lengin
pour vil
Qui est ô luy der
et subtil
Quant a luy prent et attribue
Pour auoir vaine gloire et mue
Subtilite faicte daultruy
Laisser lonneur doit a celluy
Qui pour lauoir a traueillie
Et perseueramment veillie
Tant qua desserui dignement
Quauoir la doit tant seulement
Car sil aduient apres com sache
Que lautrui oeuure sienne face
A peyne iamais creu sera
De subtilite quil fera
En souspecon seront tousdis
Ses fais nouueaulx ses subtilz dis
Qui de viel cuyr nouuelles botes
Faire veult cest villains reproches
Pource dy ie qui na pas gueyres
Que ie queroie bien matieres
Subtiles pour estudier
Et a mon engin solacier
Il aduint que ien trouuay vne
Que ne tins pas a trop commune
Ce fust le liure de boece
Qui a stile destrange espece
Pour bien translater en francois
Translate estoit toutesfois
Le dit liure en son propre nom
Nomme de consolation
Et du lire fu trop engrant
Consolacion y prins grant
Translate le trouuay en prose
Mais moult me sẽbla rude chose
Selon ce quil a grant matiere
Tresbaulte et de noble mistiere
Et si laissoit le translatuer
Souuent lentente de lacteur
Aussi sauue sa reuerence
Laissa assez de la sentence
Car trop brief en aucun lieu fu
Et en aulcun trop superflu
Especialment au plus griefs
Aux metres qui sunt fors et briefs
Car du tiers du quart et du quint
Translater pou du compte tint
Les fables sans plus exceptees
Que trouuay assez translatees
Longuement et en faulx francois
Les corrigay par maintesfois
Et en soixante lieux et plus
Passa comme oysel sus festus
Et souuẽt quatre ou cinq failles
P laissa sans exposer les
Mais puis que ieux tout ce perfait
Je trouuay qui lauoit extrait
Moult bien le maistre Jehan de tis
Fors que metres fist si precis
Que nul bien ne les entendoit
Qui ailleurs ne les comprendoit
Pour quoy encor est bon le mien
Que iay extrait non veu le sien

a 2

Cette addition ne se trouve pas dans tous les exemplaires. Elle existe dans celui de Dresde, et nous l'avons vue dans un autre à la bibliothèque d'Amiens. Le *Roman de la Rose* et le *Boëce* n'ont point de date imprimée, mais le volume de *Boëce* de la bibliothèque de Dresde est daté de 1481 par le rubriqueur. On lit en effet, à la fin, cette mention contemporaine manuscrite : *Cy finist*

Boëce de Consolacion. Et appartient à Jacob Bugniet, lequel l'a intitulé et mis en chapitres en l'an mil quatre cens octante ung. — Et qui hoc de manu scribebat Jacobus Rebour nomen habebat.

D'après ce témoignage écrit, il est certain que l'impression du *Boëce* a pu être exécutée vers 1480, comme l'indique Brunet, et n'est pas, en tout cas, postérieure à 1481. Le *Roman de la Rose* a dû paraître peu de temps après, comme l'avait conjecturé avec raison M. Proctor dans une correspondance que nous eûmes avec lui à ce sujet. Les illustrations de ce dernier livre, entre autres celle de début à deux compartiments, sont du même style archaïque que celles de *L'Exposicion et vraye declaracion de la Bible,* par Julien Macho, parue vers le même temps chez Martin Husz. (Voir fac-similés, p. 174-175.)

Parmi les livres latins qui ont été imprimés avec les caractères du *Roman de la Rose* et du *Boëce,* nous citerons le *Liber de casu Troie :*

opus ipſum ſuum non peruenisſet ad finem: vtpote ſui carens beneficio com plenti:intantum inſtiti ſpiritus ſancti gratia miniſtrante:q̃ infra tres mẽſes vicelicet a quindecima menſis ſeptembris prime indictiõis vſq3 ad viceſimã quintam menſis nouembris proxime ſubſequentis opus ipſum ĩ totum per me perfectum extitit et completum: licet longe ante ad inſtãtiam domini ma thei de porta veneti ſalernitanenſis archiepiſcopi mane ſciẽtie viri de preſenti opere compleuerim primum libzum tantum et non plus. Nam ipſe poſtmo dum ſublatus de medio qui condendi a me preſens opus mihi erat ſtimuluſ ⁊ inſtinctus ab ipſius operis proſecutione ceſſaui: cum non eſt cui de hoc pla cere merito potuiſſem. Conſideraui tamen defectum magnorum actorum vir gilii ouidii et omeri:qui in exprimenda veritate troiani caſus nimium defece runt: q̃uis eorum opera contexuerint ſiue tractauerint ſecundum fabulas an tiquorum:ſiue ſecundum apologos in ſtilo nimium glorioſo:⁊ ſpecialiter ille ſummus poetarum virgilius quem nichil latuit: ne eius veritas incognita re maneret ad preſentis operis perfectionem efficaciter laborauí. Factum eſt aũt preſens opus anno dominice incarnationis milleſimo ducenteſimo octuage ſimo ſeptimo eiuſdem prime indictionis feliciter. ¶ Deo gratias.

¶ Explicit liber de caſu troie.

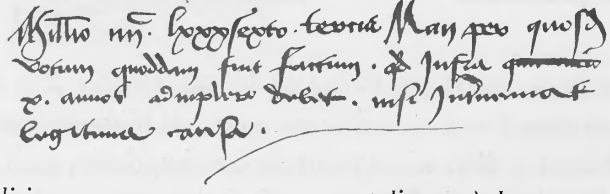

Cette édition comporte exactement 34 lignes à la page, comme les livres précités; les caractères et la justification typographique sont identiques. Elle

est imparfaitement décrite par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 169), d'après l'exemplaire de la vente Hibbert, et par Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° 5507). Ni l'un ni l'autre de ces bibliographes ne l'ont vue. Ils n'ont pu l'examiner ni, par conséquent, l'identifier.

Si et cotidie vetera recentibus obruant:nonnulla tamen iamdudum vetera preceſſerunt: que ſic ſui magnitudine viuaci ſunt digna memoria: vt nec ea cecis morſibus vetuſtas abolere preualeat nec ex acti temporis antiqua curricula ſopita taciturnitate conducant. Uigent enī in illis pro geſtorum magnitudine continuata recordia:dum preteritorum in poſterum ſermo dirigitur:et antiquorum ſcripta fidelia conſeruancia premiſſorum preterita vel vt preſencia repreſentant: et viris ſtrenuis quos longa etas mondi iamdudum per mortem abſorbuit:per librorum vigiles lectores ac ſi viuerent ſpiritum imaginatiue virtutis infundnnt. Troiane igitur vibis exidium nulla dignum longeui temporis vetuſtate detegi:vt continuis recordiis ſucceſſorum floreat in mentibus multorum ſcribentium calamus fideli ſcriptura depīxit. Nonnulli enim in eius hiſtoria poetice alludendo veritatem ipſius in figurata commenta quibuſdam fictionibus tranſumpſerunt: vt nō vera que ſcripſerunt viderentur audiētibus perſcripſiſſe:ſed pocius fabuloſa. Inter quos ſuis diebus maxime auctoritatis omerus apud grecos eius hiſtorie puram et ſimplicem veritatem in verſutia veſtigia narrauit:fingēs multa que non fuerunt:et que fuerunt aliter tranſformando. Introduxit enī deos quos coluit antiqua gentilitas impugnaſſe troianos:et cum eis fuiſſe velut viuentes homines debellatos: cuius errorem poſtmodū poete curioſius inſecuti vt darent intelligi non ſolum fuiſſe omerum fabuloſum actorem multa deludia ſcribere preſumpſerunt in libris eorum. Unde ouidius ſulmonēſ pro digo ſtilo in multis libris ſuis vtrunq3 contexuit. Addidit enim. multa cōmēta commentis intermixtim: veritatem etiam non omittens. Uirgilius etiā in opere ſuo eneydorum:licet pro maiori parte geſta troianorum cum de eis tetigit: ſub veritatis luce narrauit:ab omeri tamen fictionibus noluit iu aliquibus abſtinere. Sed vt fideliū ipſius hiſtorie vera ſcribētium ſcripta apud occidentales omni tempore futuro vigeant ſucceſſiue in vtilitatē eorum precipue qui grāmaticam legunt:vt ſeparare ſciant verum a falſo. De hiis que de dicta hiſtoria in libris grāmaticalibus ſūt deſcripta:ea que per ditem grecum et frigium daretem qui tempore troiani belli continue in eorum exercitibus fuere preſentes et horum que viderunt fuerūt fideliſſimi relatores in preſēntem libellum per me indicem Guidonem de columpnis Meſanēſ tranſſūpta legentur:prout in duobus libris eorum inſcriptum quaſi vna vocis conſonancia inuentū eſt in athenis. Quanq̄ autem hos libellos quidā romanus cor-

a

L'exemplaire que nous possédons dans notre collection particulière porte, à la fin, l'annotation suivante, datée de 1486, que nous avons reproduite ci-contre : *Millesimo iiij^c lxxx sexto, tertia Maij per quosdam votum quoddam fuit factum, quod infra x annos adimplere debet, nisi interveniat legitima causa.*

Il est donc évident que cette impression ne peut être postérieure à 1486. Nous sommes même d'avis qu'elle peut remonter à quelques années plus

haut, car elle présente certains signes d'ancienneté, comme l'absence de tout feuillet préliminaire, même blanc.

Notre exemplaire, qui est dans sa première reliure du xve siècle, avec ornements à froid, est relié avec une édition de la *Consolatio Peccatorum* ou *Procès de Bélial contre Jesus-Christ,* que nous avons mise à l'actif de Nicolas Philippe, de Benssheim, et Marc Reinhart, de Strasbourg, imprimeurs à Lyon. (Voir p. 139.) Tous les cahiers du *Liber de casu Troie,* de Guy de Columna, portent dans la pâte du papier la marque de la *roue dentée avec manivelle,* marque essentiellement lyonnaise.

Nous avons insisté sur ces détails et ces rapprochements techniques, parce que le même caractère se retrouve, à Genève, chez un imprimeur du nom de Jean Croquet qui a imprimé, avec ce type moyen de 12 points, une édition in-folio des *Postillæ super Evangelia.* L'absence de date sur ce volume a compliqué la question d'origine du *Roman de la Rose* et du *Boëce.*

M. Léopold Delisle, qui s'intéresse plus que tout autre à ces sortes de problèmes bibliographiques, nous avait demandé, il y a quelques années, d'identifier, s'il était possible, les caractères de cette édition du *Roman de la Rose* qui passe pour être la plus ancienne. Nous lui avions indiqué, comme point de comparaison, les *Postillæ super Evangelia,* imprimées à Genève par Jean Croquet, que nous venions de voir à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, en Suisse, et dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Après avoir vérifié l'exactitude de notre renseignement, il en communiqua le résultat à M. Théophile Dufour, bibliothécaire de Genève, qui s'occupe depuis de longues années à refaire l'histoire typographique de cette ville, si insuffisamment traitée par Gaulieur. Après s'être renseigné de nouveau et avoir examiné les filigranes du papier, M. Dufour consulta M. Briquet, de Genève, l'homme qui connaît le mieux les origines des anciens papiers. Ce dernier lui répondit que les filigranes relevés dans le *Roman de la Rose* ne se rencontraient dans aucune sorte de papiers usités à Genève au xve siècle.

Nous nous sommes incliné devant cette décision et nous avons comparé plus attentivement le *Roman de la Rose,* le *Boëce* et le *Liber de casu Troie* avec les *Postillæ super Evangelia,* seule impression signée par Jean Croquet et déclarée comme ayant été exécutée à Genève.

Les caractères paraissent plus usés dans ce dernier livre, et la justification typographique n'est pas la même. Les pages, qui n'ont que 34 lignes

dans les trois autres, sont plus longues et comportent 37 lignes. Les signes de ponctuation sont plus complets. On y voit, entre autres, le signe de la parenthèse qui ne se trouve dans aucun des autres livres. Il y a aussi des lettres indicatrices ou conductrices pour le rubriqueur, placées en tête des chapitres, tandis que l'espace pour les initiales à faire au pinceau est laissé entièrement vide dans le *Roman de la Rose,* le *Boëce* et le *Liber de casu Troie.*

Il y a encore d'autres livres latins non signés, ni datés, qui sont imprimés avec ces caractères. Il s'agira de les examiner attentivement et d'en scruter les filigranes, afin de déterminer l'attribution de chacun d'eux soit à Lyon, soit à Genève.

Si l'on admet avec nous que les éditions lyonnaises ci-dessus décrites appartiennent à l'atelier de Gaspard Ortuin, il y aura lieu de faire remonter l'exercice de cet imprimeur, non pas à 1478-1479, comme l'avait fixé M. Rondot, d'après un document erroné (voir p. 382), mais bien à 1481, comme l'indique la note authentique du temps inscrite à la fin du *Boëce*[1].

Ortuin a dû être, pendant un certain temps, l'imprimeur attitré de Maillet, car c'est lui, selon nous, qui aurait imprimé en 1489 les romans de chevalerie de *Valentin et Orson* et du *Fier-à-Bras,* en 1491 ceux de *Jason et la belle Médée* et de *Baudoin comte de Flandre,* en 1494 la *Destruction de Jherusalem et la mort de Pilate,* ainsi que d'autres livres au nom de Jacques Maillet, dont on trouvera le détail au chapitre de ce dernier. Maillet a fait travailler pour son compte Ortuin et d'autres typographes de métier, en exigeant d'eux que son nom figurât seul sur les livres qu'il leur faisait imprimer.

Ortuin, dont nous avons reconstitué péniblement la carrière typographique ignorée jusqu'à ce jour, a certainement imprimé d'autres livres qui ont échappé

[1] Cette date concorde, d'un autre côté, avec la date présumée d'exécution de la grande estampe de *la Vierge,* que l'on remarque en tête de l'*Histoire du chevalier Oben,* imprimée avec les lettres de forme de Guillaume Le Roy avant 1483. (Voir fac-similé, p. 47.) Cette illustration se voit aussi au commencement et à la fin du *Vita Cristi,* exécuté avec les gros caractères de la *Mélusine,* d'Ortuin et Schenck, avant 1484. (Voir p. 380.) Nous avons examiné minutieusement les deux tirages de cette gravure et il nous a été impossible de déterminer d'une façon précise lequel était le premier, les légères éraillures des filets étant partout les mêmes. Nous croyons maintenant, sans en être autrement certain, que le dessin a été fait en vue d'illustrer le *Vita Cristi,* qui s'adaptait mieux au sujet, plutôt que pour le *Chevalier Oben.* Le Roy aurait alors emprunté cette planche à Ortuin, avec lequel il a fait, par la suite, d'autres emprunts ou échanges de matériel d'illustration, comme on a pu le voir au cours de ce chapitre. Selon toute apparence, la planche appartenait à l'atelier d'Ortuin. On la retrouve en 1494, à la fin de la *Destruction de Jherusalem,* imprimée avec les caractères de bâtarde d'Ortuin au nom de Jacques Maillet. Elle paraît alors très usée, et les filets de cadre ont, pour la plupart, disparu.

à nos recherches et qui restent à découvrir. La dernière impression avec une date certaine que nous connaissons de lui est le *Virulus; Formulæ Epistolarum* de 1495, cité par M. Proctor, d'après l'exemplaire du Musée Britannique. Il n'avait pas cessé cependant d'être imprimeur, car il continue de figurer dans les rôles où M. Rondot l'a suivi jusqu'en 1502.

Cet imprimeur n'était pas dans une brillante position.

Nous savons, par les rôles d'impôts municipaux, que, de 1489 à 1492, «Gaspar Hortuin (*sic*) imprimeur de livres» était taxé à deux livres. Il occupait une partie de la maison de Claude Perret, pelletier, et ses meubles et pratiques furent estimés XXXVI livres tournois dans les *Nommées* de 1493. Il était néanmoins dans la gêne, car il dut être *admodéré*, c'est-à-dire diminué de sa quote-part d'impôt à deux reprises différentes, en 1490 et 1493[1].

Gaspard Ortuin demeurait rue Neuve et avait son atelier dans la maison de Claude Perret, dont il avait épousé la sœur[2].

Le nom d'Ortuin est écrit de diverses manières dans les rôles des archives : *Hortuin, Ortoyn, Ortin, Urtebin* ou *Hurtebin*. Le nom est toujours écrit *Urtebin* à partir de 1493. Nous lui avons conservé celui d'*Ortuin*, ainsi qu'il est orthographié sur les livres signés de lui et sur sa marque.

[1] Rondot. *Graveurs sur bois et imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 99-100; ouvrage cité.

[2] «Gaspard Urtebin Allemant imprimeur tient une partie de la maison de Claude Perret pelletier en rue Neufve à cause de sa femme, sœur dudit Perret, extimée valoir ladite partie XXII l. X s. t. Et pour ses meubles et pratiques XXXVI l. t.» — Archives de Lyon, *Nommées* de 1493, CC9, fol. 640 v°. — Dans un autre registre de 1493, la maison est indiquée comme «traversant en Montrible» et Ortuin désigné comme gendre de Claude Perret. Péricaud, qui a donné le premier ce renseignement, a mal lu le nom d'Ortuin, qu'il appelle *Gaspard Greelin* et ailleurs *Gaspard Viterge*.

CHAPITRE LIV

L'IMPRIMERIE A LYON

ATELIER DE PIERRE BOUTTELLIER

(1485-1494)

Un imprimeur anonyme. — Son identité découverte. — Reconstitution de son œuvre typographique. — Ses livres datés et non datés. — Publications populaires. — *L'Ystoire de Pierre de Provence et la belle Maguelonne.* — *Les Demandes d'amours.* — *Les XV Joyes de mariage.* — *Le Doctrinal des femmes mariées.* — *Les Souhaits des Dames.* — *L'Art de bien mourir.* — *Le Chapellet de Virginité.* — Dispersion du matériel de Bouttellier. — Mort de cet imprimeur.

Pierre Pincerne, dit Bouteillier, Boutelier ou Bouttellier, est un imprimeur dont le nom est encore plus oublié que celui de Gaspard Ortuin.

M. Natalis Rondot a trouvé trace de lui dans les rôles d'impôt, durant un espace de neuf années, de 1485 à 1494.

Il ne nous était guère connu auparavant que par une note de Du Verdier, bibliographe du XVIe siècle, qui avait vu une édition de *Mandeville,* imprimée par lui à Lyon en 1487[1], livre aujourd'hui perdu.

Les bibliographes citent encore de Bouttellier *Les Demandes d'amours,* pièce in-quarto sans date, indiquée par Panzer (*Annales typographici,* t. Ier, p. 560, n° 267), d'après Mylius, lequel l'avait vue en 1746[2].

[1] « JEAN DE MONTEVILLE, autrement MANDEVILLE, chevalier, natif d'Angleterre, a fait la description de la Terre de Promission, de Hierusalem, de plusieurs pays, villes et isles de mer et de diverses et estranges choses, imprimées à Lyon in-4° par PIERRE BOUTEILLER, 1487. » (*Bibliothèques françoises* de LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER, édition de Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 476.)

[2] Nous reproduisons ici la citation de Mylius telle qu'il la donne : « 1. L'Histoire du vaillant chevalier *PIERRE, fils du comte de Provence,* et de la belle *MAGUELONNE, fille du Roy de Naples,* sine loco 1484, cum multis figuris ligno incisis. — 2. Les Demandes des amours, *à Lyon,* sine anno impress. per PIERRE BOUTTELLIER. — 3. L'histoire et patience de GRISELIDIS, cum quibusdam figuris, ligno incisis, sine loco et anno impressionis. » (*Memorabilia Bibliothecæ Academicæ Ienensis,* sive designatio codicum manuscriptorum in illa bibliotheca et librorum impressorum plerumque rariorum concinnata a M. JOH. CHRISTOPH. MYLIO; Ienæ et Weissenfelsæ, M DCC XXXXVI; in-8°, p. 233, n° 607.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette impression signée de Pierre Bouttellier, à Lyon, n'existe dans aucune bibliothèque de France. Nous l'avons retrouvée en Allemagne, à la Bibliothèque de l'Université d'Iéna. Grâce à la parfaite obligeance du directeur de cet établissement, qui a mis à notre disposition ce précieux et unique livret, nous pouvons en reproduire ci-après le commencement, avec la dernière page portant le lieu d'impression et le nom du typographe qui l'a exécuté :

Cy dessoubz sensuiuent plusieurs demandes damours. Et premierement.

Ie vous demande se amours auoyent perdu leur nom. comment les nomeriez vous. Response. Playsant sagesse.

Qui fait aux amans Jouyr de ce dont Ilz ont grand desir. Response. Humblement requerir & prier.

Quelle chose est aux amans necessaire. & qui plus leur vault. & au besoyng plus tost leur faulx. Response Beau parler.

Par quelle maniere peut mieulx congnoistre saige dame celluy qui la prie daymer. & sil la prie de cueur ou de bouche. Response. Quant Il ne peut parler a elle sans muer couleur Il la prie de tout son cueur.

En quel moys sont les amoureux plus malades. Response. Au moys de may.

Quelle chose est que plus ya en amours & moins y siet. Response. Vaines parolles.

Qui fait souuent amours durer. Response Courtoisie

Qui fait aux amans plus attendre leur Joye Response. Tresbien celer

a.ii.

et endormir par ses belles parolles sil sen apparcoit. Respõse. En verite dame nẽny sil est hõme de bien & quil saiche que cest damours.

Sire pourquoy. Respõse. Dame pour ce que sil le faisoit & Il venoit en cognoissance Ladicte on pourroit presumer quil en auroyt faict a son plaisir & seroit deshonouree Jacoit ce q̃ riens nen fust. pour quoy les aultres dames prendroyẽt a elle exemple & lomme ne trouueroit quil le voulsist aymer en nulle maniere.

Beau sire Je vous demãde le quel vous aymeries mieulx ou Jouir sans desir. ou auoir desir sans Jouyr. Respõse Dãe Jaymeroie mieulx desir sans Jouyr Et la raison si est telle car celluy q̃ Jouist s desir ne peut sentir ne sçauoir que vault amour vraye & ne cognoist le bien ne le mal damours ne le grãd hõneur & bien que peut descendre de loyaulmẽt desirer. car par desir on treuue mercy.

Beau sire Je vous demãde se Joye croist plus en cueur damant par bon espoir que par vray desir. Response. Dame par bon espoir. Car bon espoir est le plus grand bien qui soyt en amours apres mercy.

Imprime a lyon par Pierre bouttellier.

Le recueil d'ouvrages français de la même époque, au milieu desquels se trouvait cette pièce, a appartenu à un bourgeois de Nuremberg, Wolfgang Haller le Jeune (*Wolff. Haller Junior Bürger zu Nurmberg*), qui a inscrit son nom à l'intérieur de la couverture avec la date de 1496.

La reliure du xve siècle, en ais de bois recouverts de cuir avec ornements à froid, clous de cuivre et longue chaîne pour retenir le volume, est des plus curieuses. C'est un des rares spécimens qui subsistent encore d'un livre enchaîné (*catenatus liber*). On en verra ci-contre la reproduction.

LES DEMANDES D'AMOURS

IMPRIMÉES À LYON PAR PIERRE BOUTTELLIER

Reliure enchaînée du xve siècle.

(Bibliothèque de l'Université d'Iéna.)

Les pages intermédiaires sont blanches

R.F.

Les pages intermédiaires sont blanches

Les Demandes d'amours, imprimées à Lyon par Pierre Bouttellier, sont précédées d'une édition jusqu'ici inconnue du roman de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne,* achevée d'imprimer le samedi 14 mars 1489 (1490 n. st.) et non 1484, comme l'avait lu par erreur Mylius; elle est exécutée avec les caractères des *Vies des Pères hermites,* livre daté de janvier 1486 (1487 n. st.), aux noms de Nicolas Philippe et Jean Du Pré alors associés. (Voir p. 469.) *L'Histoire et Patience de Griselidis,* qui forme le troisième ouvrage sous la même reliure, imprimée avec les caractères de la *Mélusine,* signée d'Ortuin et Schenck, à Lyon, est attribuée généralement aux presses de Pierre Schenck, qui s'établit ensuite à Vienne, en Dauphiné.

Les Demandes d'amours ne sont, paraît-il, qu'une partie du texte des *Adevinaux amoureux.* Il en existe deux éditions antérieures, dont l'une est un petit in-folio sans date, imprimé à Bruges par Colard Mansion.

Le livret entier se compose d'un seul cahier petit in-quarto, de 26 lignes par page pleine, avec signature *a* par 5 (10 feuillets). A la fin du dixième feuillet (recto), on lit la mention imprimée que nous avons reproduite ci-contre : *Imprimé à Lyon par Pierre Bouttellier.*

L'édition lyonnaise commence par un titre débutant par une grande initiale L à boucle en forme dite de « cadeaux » calligraphiques, avec visages grotesques adossés. Au verso, on voit, au milieu de la page, la figure d'un amoureux assis sur un banc, qui répond aux questions de la dame.

La même lettre L à double face se voit en tête d'un autre livre de format petit in-folio intitulé *Le Directoire de la Conscience,* dont le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve, D 771).

L'initiale trop basse n'est pas bien venue et les deux lignes du titre, dont les lettres avaient peu marqué, sont retouchées à la plume en écriture du temps, comme l'a constaté Brunet (*Manuel du Libraire,* t. V, col. 1241)

Au verso du titre, on voit une gravure représentant l'auteur, Toussaint de Villeneuve, évêque de Cavaillon, qui présente son livre au duc Jean de Bourbon, frère de l'archevêque de Lyon.

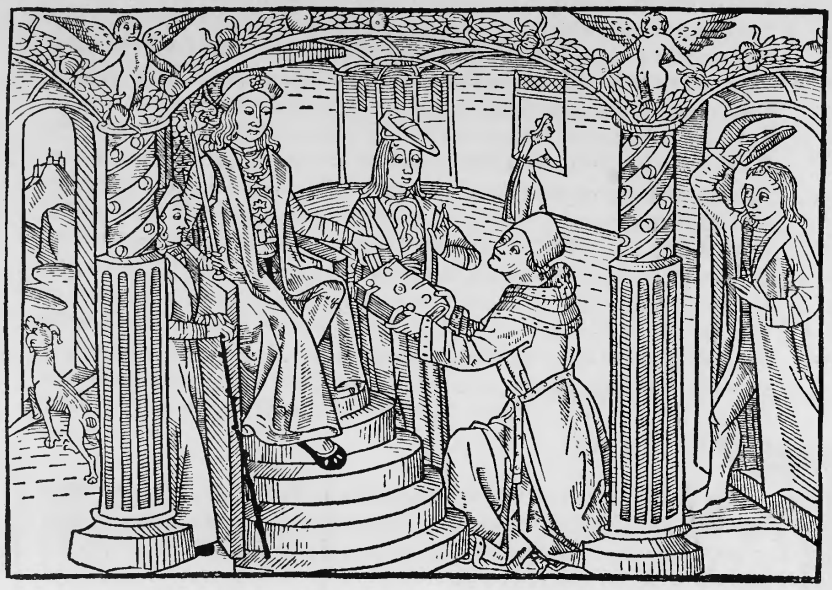

Cette planche est la même que celle qui se trouve en tête de la dédicace du *Champion des Dames,* par Martin Franc, secrétaire du pape Félix V, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant.

La figure du principal personnage n'a qu'une vague ressemblance avec celle de Jean de Bourbon. (Voir p. 298.) Philippe, assis sur un trône élevé de cinq marches, tient de la main droite le sceptre, insigne de la souveraineté, tandis qu'un pareil attribut ne pouvait convenir à un feudataire de la couronne de France. La planche en question a donc été faite, selon nous, pour le *Champion des Dames* et utilisée ensuite pour le *Directoire de la Conscience.*

L'épître dédicatoire est précédée de ces lignes de préambule, énonçant en ces termes les principales matières traitées dans l'ouvrage : *S'ensuyt l'espitre envoyée au duc de Bourbon composée par l'evesque de Cavaillon, intitulée le Directoire de la Conscience contentive de plusieurs haultes et subtiles sentences, entre lesquelles sont rendues*

les causes pourquoy les petits enfans mourans sans baptesme out plus de joye naturelle que tous les mortels vivans...

Nous reproduisons ci-dessous la dernière page avec l'achevé d'imprimer daté de Lyon *le vingtiesme jour du moys de may l'an Mil. cccc. lxxxviij.*

La seconde maniere est en actions ou passions comme quant vng homme bat ou iniurie vilainement vng aultre. Et aduient souuent que ces deux choses sont separees lune de lautre et aussi aulcuneffois sont conioinctes cõme quant aulcun oste par violence a lautruy le sien en le batẽt ou frappent cõme ont acoustume de faire les gensdarmes a quoy fault restitucion des biens et satiffacion de liniure. Aulcuneffois quant lung est sans lautre cõme se aulcun se humilie deuant son prochain quil a offence diniures mais non pas de biens et a leure satiffacion est sans restitucion. Et aulcuneffois restitucion est sans satiffacion cõme quant vng homme doit aulcune chose a vng aultre auq̃l il na fait nulle iniure il luy fait restitucion Pourquoy disent les docteurs que restitucion suppose q̃lle soit necessaire a penitence ou en fait ou en volente cõme preambule et antecedente toutesfois elle nest ne penitence ne satiffacion ne partie dicelle. Par ces choses pouez congnoistre moutresreduble seigneur les voyes et cõmunes et subtilitez de faire bonne ame et bonne conscience a quoy ie vous supplie tresbumblement que y veuillez entendre cõme celluy qui desire vous veoir en ceste benoiste gloire de paradis A laquelle ie prie deuotement que le souuerain acteur et collateur dicelle vous veuille a la fin de voz iours conduyre AMEN.

Cy finist le directoire de la conscience pour bien ediffier lomme qui a desir de bien viure et bien mourir Compose par tresreuerend pere en dieu monseignenr de cauaillon Imprime a lyon Le vingtiesme iour du moys de may Lan mil.cccc.lxxxviii.

Le livre ne porte pas de nom d'imprimeur; mais on n'a qu'à comparer ce fac-similé avec ceux des pages des *Demandes d'amours,* signées de Pierre Bouttellier (voir p. 426), pour s'assurer de l'identité parfaite des caractères dans l'une et l'autre de ces impressions.

A B C D E F G H I J L M N O P Q

R S T V a b c d e f g h i l m m n n o p q r s s ſ t

u v p y z ¶ . : ⸗ / k k d d ff k h h l l p p p p ſſ ſt

ã ẽ ẽ ĩ õ o⁹ p̃ p̃ p p q̃ q̃ r̃ ũ

Il en sera de même pour un autre volume, *Le Doctrinal de Sapience,* par Guy de Roye, archevêque de Sens, dont nous avons décomposé ci-dessus l'alphabet.

Cette édition, non encore identifiée par les bibliographes, est un petit in-folio, de 62 feuillets à 38 et 39 lignes par page. L'exemplaire que nous avons vu à la bibliothèque d'Auxerre (n° 2164[A]) commence par le feuillet *a ij* reproduit ci-dessous, qui contient l'intitulé de l'ouvrage, suivi d'une table :

Q Epresent liure en francoys est de tresgrant prouffit & edi
ficatiõ & a este examine & approuue a paris par plusieurs
maistres en diuinite & la fait transcrire reuerent pere en
dieu monseigneur guy de roye par la miseration diuine ar
cheuesque de sens pour le salut de son ame & des ames de
tout son peuple. Et dit par especial des simples gens lais
pour lesquelz ledit liure a este fait specialement & ordonne. Et comman de
ledit reuerent pere archeuesque par grant & feruente deuocion que en cha-
cune paroisse de la cite & diocese de sens ait dng tel liure. Et que les cures
& chappelains desdictes paroisses en lisent au peuple deus ou trois chapi-
tres se aulcuns en veullent oyr. Et affin que les cures & chappelains en
soient plus deuos a lire & le peuple dessusdit a oyr ledit reuerent pere au sa-
lut de leurs ames & en esperante quon prie dieu pour luy a donne & octroye
a tous ceulx qui seront en estat de grace qui de ce liure liront a aulcun.pp.
iours de pardon. Et aussi tous ceulx qui en orront lire & qui par eulx en ly
ront & qui prieront pour ledit reuerent pere.p.iours pour chacune fois per-
petuellement. Et sil aduient que aulcun face doubte daulcune chose conte-
nue en ce dit liure & on ne lentendepas bien pource quil a este fait briefment
& grossemẽt pour les simples gẽs/par ledit reuerẽt pere ou ses successeurs
ou leur conseur leur en sera donne entendement & declaration souffisante q̃
len vouldra auoir

¶ Et est compille ce liure des choses qui sensuiuent cy apres.

¶ Au premier quaterne qui est signe par a.
¶ Des articles de la foy crestienne. fol a.iiii
¶ Des sorceries & deuinemens fol a.v
¶ De dieu aymer & charite. fol a.vi.
¶ Pour auoir reconfort en toutes tribulations. fol a.vi.
¶ Des diuers & obscurs iugemens de nostreseigneur. fol a.vii.
¶ De la passion de nostreseigneur. fol a.viii
¶ Au secõd quaterne qui est signe par b.
¶ De la vertu de la croix ou nostreseigneur fut mis. fol b.iiii.
¶ Des trois patiences en tribulation fol b.iiii.
¶ De aymer son prouchain. fol b.iiii.
¶ De aymer ses ennemis. fol b.iiii.
¶ Des oeuures de misericorde corporelles. fol b.v.
¶ Cõmẽt on doit faire aulmosne & de quoy. fol b.vi. a.ii.

Le premier feuillet *a i* qui manque était peut-être blanc ou contenait plus probablement le titre abrégé en une ligne, avec l'initiale L à double figure

grotesque des *Demandes d'amours* et du *Directoire de la Conscience*. La dernière page ne comporte que sept lignes de texte qui sont suivies de ce libellé final, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais avec la date : *Cy finist le Doctrinal de Sapience tres utille à toute personne pour le salut de son âme, imprimé en l'an de grâce Mil. CCCC. lxxxix. le XVII jour d'aoust.*

Et celuy qui aura mal fait aura peine & tormẽt & damnation auecques les damnes en enfer Et en la fin ie vous prie que vous veuilles toue prier dieu pour moy. Et que tant cõme dieu vous donne lespace & voue poues q̃ vo⁹ entendies a bonnes oeuures & a faire penitance/car vous ne sailes combiẽ le temps durera. Et qui ne le fait quant il peult il ne le fait pas quãt il veult Et dieu par sa grace nous doint tellemẽt gouuerner & viure en ceste briefue vie que no⁹ puissions viure & regner sans fyn yn seculs seculorum. Amen.

¶ Cy finist le doctrinal de sapience tresutille a toute personne pour le salut de son ame Imprime en lan de grace mil. CCCC. lxxxix. le xvii. iour daoust.

Tels sont les livres datés que nous avons vus et que nous attribuons sans hésiter à Pierre Bouttellier, mais il en est d'autres sans date qui les ont précédés ou suivis et sont évidemment sortis du même atelier.

Nous avons vu à la bibliothèque de Carpentras une édition petit in-quarto du *Cordial*, dont le titre est ci-dessus, et au verso duquel on trouve une figure de la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

Le deuxième feuillet recto (*a ij*) commence ainsi : *S'ensuyt la table de ce présent livret appelé Cordial, lequel traite des quatre choses qui sont à advenir à un chascun, c'est assavoir de la Mort, du dernier Jugement, des tourmens d'Enfer et des joyes de Paradis dont la fréquente mémoire est salutaire...* Le texte proprement dit, précédé d'un prologue, se lit au feuillet *a iiij* et débute par un intitulé en trois lignes suivi d'une gravure appropriée au sujet.

Cy commence la premiere partie des quatre derrenieres chose qui sont a adueuir cest assauoir de la mort.

LA premiere partie des quatre derrenieres choses dõt la memoire retrait lõe des prchiez cest la mort presente ou cẽporelle

.a.iiii.

L'ouvrage finit au verso de l'avant-dernier feuillet qui n'a que six lignes de texte, par ces mots : *Cy finist le livre Cordial. Amen.*

de gens sans conseil & sans prudence. Dz pleust a dieu quilz fussent bien saiges & bien entendẽs & quilz pourueissent aup choses dernieres dõt la frequente memoire & recordacion rapelle des prchiez acuix aup Vertus & conferme en bonnes oeuures parquoy on paruient a la gloire eternelle.

Cy finist le liure cordial. Amen.

Cette édition du *Cordial,* qui n'est pas citée, forme un volume petit in-quarto de 72 feuillets, à 25 et 26 lignes par page. Le recto du dernier feuillet est occupé par une figure sur bois du roi David agenouillé. Le verso est blanc.

Voici maintenant le *Cathon en françois,* petit in-folio dont le titre en une ligne se lit à la première page.

Au verso, une grande gravure sur bois représente une salle d'école à Lyon. Cette même gravure est répétée après la table, au verso du quatrième feuillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le texte, disposé à deux colonnes de 37 et 38 lignes par page, est précédé d'une petite gravure sur bois et commence immédiatement au-dessous, comme on peut le voir d'après le fac-similé suivant :

Cum aniaduer-
terem quam plu-
rimos homines
errare grauiter
In via morum.
Succurrendum
& consulendum opinioni eorum
fore existimaui.

Maxime vt gloriose viuerent &
honorem contingerent.

Nunc te fili carissime docebo quo
pacto mores tui animi componas

Igitur mea precepta ita legito vt
Intelligas

Legere enim & non intelligere ne
gligere est.

Quant Je pensay & consideray
en mon courayge que plusieurs
gens erroeynt griefuement en la
voye de bonnes meurs & de bon
nes doctrines Cest assauoir
pour ce quilz ne vsoyent en nulle
maniere de iustice ne de rayson de
tant estoient plus desordonnes et
obstines en leur Iniquite & mauf
uaistye pour la quelle chose ie de-
liberay & pensay moult souuent
comment Je pourroye remedier
corriger secourir & donner bon co
seil a leur faulce & desordonnee
opinion. & Iniustice pource que
plusieurs tenoyent. & semoyent
plusieurs erreurs & diuerses. &
du tout contrayres a Iustice bon
ne equite & rayson. Pour quoy
Je deliberay en mon cueur de sou
uenir & corriger les erreurs & fa
ulces opinions. Car chescun de
droit escript doit corriger sa pro-
pre erreur et lerreur de son prochain
& de son frere crestien affin que
chescun puist viure glorieusement
cest adire vertueusement & qui
puist paruenir a honneur & louen-
ge de dieu & du monde pource q̃
ceulx qui vuyent vertueusement &
qui vsent de rayson Iustice & bon
ne equite ou louenge de dieu & de
tout le monde. Et cest ce que
dit le philosophe en son liure de-
tiques qui dit. Que paruenir a
honneur & louenge nest aultres
chose que sauoir en soy mesmes
.a.i.

Cette édition précieuse, dont le seul exemplaire connu est conservé à Toulouse, a été décrite imparfaitement dans le *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque (n° 26, p. 26), par Desbarreaux-Bernard, qui l'attribue par

erreur à Guillaume Le Roy, dont les caractères lui avaient paru présenter quelque analogie avec ceux d'un autre ouvrage relié dans le même volume.

Le texte finit au recto du dernier feuillet imprimé, qui n'a qu'une colonne.

Miraris verbis nudis me scribere versus.
Hec breuitas sensus fecit coniungere binos.

Tu ne te doibz merueiller se ce petit liuret contient deup sentences en deup vers. car iay ce fait pour deup causes principalement Premierement pour euiter longues parolles & trop grãt prolicite. car se ie y eusse mis plusieurs vers la sentence fust si grande & si obscure que a peine mõ sens ne leut peu comprendre ne epposer & pource ay ie faict ce petit liuret ẽ doubles vers lesquelz contiẽnent. ii. briefues sentences & vtiles pour les simples gens & aussi pource q̃ au iourduy plusieurs se esiopssẽt des briefues parolles ou sentẽces La seconde cause pourquoy iay faict et troue ce petit liuret ẽ deup vers est pource que la doctrine & gouuernement du corps & de lame y est contenue pour la quelle chose peult lon intituler ce petit liuret le mirouer du regime & gouuernement du corps & de lame. Amẽ.

Cy finit ce present liure qui est intitule le grant cathon.

Nous avons compté 60 feuillets en tout, y compris les quatre premiers qui n'ont pas de signatures. Le verso du dernier feuillet est blanc.

La Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, possède, dans un recueil qui lui vient du legs d'Adamoli, un opuscule petit in-folio de 19 feuillets, à deux colonnes de 36, 37 et 38 lignes à la page. C'est le récit romanesque en prose, intitulé *La Destruction de Jherusalem et la Mort de Pilate.* (Voir Brunet, *Manuel du Libraire,* t. II, col. 654-656.) La première page est en blanc. Au

verso, on remarque une grande gravure sur bois de l'empereur Vespasien alité, donnant audience et recevant au pied de son lit sainte Véronique, qui lui présente le linge sur lequel est empreinte la face du Christ.

Cette édition n'a pas encore été exactement identifiée. Comme, dans l'exemplaire de Lyon, elle était reliée à la suite du *Vita Cristi* daté de 1488, que les bibliographes ont attribué à Guillaume Le Roy, mais qui est en

réalité de Gaspard Ortuin (voir fac-similé, p. 395), on a cru que la *Destruction de Jherusalem* faisait suite au premier ouvrage et était sortie des mêmes presses. Les types que nous avons vérifiés sont ceux de Pierre Bouttellier, comme on pourra s'en rendre compte par le fac-similé des lignes finales :

Cy finist ce present traicte intitu
le la destruction de iherusalem &
la mort de pilate

Amen

L'exemplaire Adamoli, de la bibliothèque de Lyon, n'a que 18 feuillets. Il en faut au moins 19, plus un feuillet blanc. La gravure du commencement se trouve répétée à la fin dans les deux autres exemplaires que nous en connaissons, l'un à Chantilly, l'autre à Londres, au Musée Britannique[1].

Voici maintenant *La Belle Maguelonne,* avec figure sur bois représentant Maguelonne et son amoureux, au verso du titre.

[1] Ce dernier exemplaire a subi des vicissitudes de prix étonnantes. Après avoir été acheté 157 francs, à la vente du prince d'Essling, par Yemeniz en mai 1847, le même exemplaire ne fut pas vendu plus de 30 francs en 1867, chez ce dernier (n° 2966 du catalogue) et repassa, en 1881, à la vente Didot (n° 485 du catalogue), où il atteignit cette fois la somme de 1,020 francs, plus les frais.

Le roman d'amour de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, composé par Bernard de Treviez en 1453, était autrefois un livre des plus populaires, qui a eu de nombreuses éditions au xve siècle, imprimées surtout à Lyon. Celle-ci, à laquelle on n'a pas prêté assez d'attention parce qu'elle est précédée d'autres plus anciennes, figure à l'ancien catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi, dans la série des romans, sous la cote Y², n° 230. C'est un petit in-quarto de 54 feuillets, à 26 lignes par page, dont nous reproduisons ci-dessous la première page de texte :

AU nom de nostreseigneur Jhesucrist. cy commẽce lystoire du vaillant chevalier pierre filz du conte de prouence & de la belle maguelonne fille du roy de naples ordonne en cestuy lengaige a lõneur de dieu de la vierge marie & de mõ seigneur saint pierre de maguelõne duquel lesditz pierre. & maguelonne ont este premiers fondateurs. Et fut mis en cestuy lengaige. lan mil. CCCC. liii. en la maniere que ensuyt.

APres la ascencion de nostreseigneur ihesu crist quant la sainte foy catholique cõmenca de regner es parties de gaule qui maintenant est appellee france & au pays de prouence de languedoc & de guienne il y auoit lors en prouence vng noble conte nomme messire Jehan de cerise. & auoit a femme la fille du conte aluaro dalbara Et le conte & la contesse nauiõt sinon vng filz cheualier qui se nommoit pierre lequel estoyt tant excellent en armes & en toutes choses que merueilles & sembloit plus choses diuine que humanite. cellui cheualier estoit doulx & amiable & aime nõ pas seulement des nobles mais de toutes gens de son pays & louoiẽt dieu de ce quil leur auoit donne si noble seigneur & le pere & la mere nauoient aultre plaisance que en

.a.i.

Nous en avons vu encore un très bel exemplaire, provenant de la collection Cigongne (n° 1887 du catalogue), dans la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, léguée à la France par le prince des bibliophiles.

La même gravure, qui est placée au verso du titre, se trouve répétée sur un feuillet séparé à la fin du volume.

Cette impression, qui a été attribuée à Guillaume Le Roy, est certainement de Pierre Bouttellier, qui a imprimé également *Les xv Joyes de Mariage,* petit in-quarto de 46 feuillets, à 27 lignes par page, exécuté avec les mêmes caractères. Nous en reproduisons ci-dessous le titre avec l'initiale à double face grotesque des *Demandes d'amours,* ainsi que la première page du texte :

Es.pS.ioyes de mariage.

PLusieurs ont trauaille a amõester par grãs raisõs & auctorites q̃ cest plus grãt ses de viure en terre a tout hõme en franchise & liberte q̃ de soy a serui de sa volente sans contrainte. A loppini on desquelz on pourroit dire q̃ vng hõme na bõ sens qui es ioyes & delices de ce monde comme en ieunesse garnie de sa volente & de son propre mouuement sans necessite comme lentre dune estroicte chartre douloureuse plaine de larmes de gemissement & dangoisses & se bouter dedẽs Et quãt il est leans enclos on lui ferme la porte que est de fer fermant a grosses barres & est si estroitement tenu que iamais po² nulles prieres ne auoir nẽ porroit saillir. Et par especial doit on bien tenir celui fol & sans sens de soy estre ainsy emprisonne sil auoit ouy p̃ deuãt plourer au dedens de la dure & aspre chartre les prisonniers qui leans estoyent Et pource nature humanie appete de sa liberte & frãchise plusieurs grans seigneurs & segnouries se sont perdues pource que les seigneurs diceles voloiet tollir franchise & liberte a leurs subgectz. Et ainssi semblablement plusieurs cites & villes & plusieurs aultres menus peuples ont este destruit par desobeissance voulans trop grans frãchises auoir pour laquelle plusieurs guerres ont

a.ij.

Le volume se termine par l'achevé d'imprimer suivant en deux lignes au bas de la dernière page :

Cy finist ce present liure qui est dit les quinze
ioyes de mariage. Amen.

Cette édition, fort rare et presque inconnue, se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il en existe un autre exemplaire dans la collection de M. Dupré, bibliophile parisien des plus distingués.

Au verso du titre, on remarque la gravure sur bois d'un scribe assis dans une stalle gothique et copiant un livre. Cette planche provenait du matériel d'illustration de Pierre Schenck, précédemment associé avec Gaspard Ortuin, à Lyon, qui s'établit ensuite imprimeur à Vienne, en 1484. Elle se trouve dans le *Tractié des eaux artifficieles,* livre signé de ce typographe. La planche ci-dessous reproduite, qui se voit à la fin, de deux amoureux chevauchant sur la même monture et devisant ensemble seul à seul au milieu de la campagne, avait déjà paru dans le roman de *Clamades et la belle Claremonde,* édition rarissime, sortie des mêmes presses dauphinoises.

Il existe une série de pièces populaires de poésie ou de prose, toutes de format petit in-quarto, composées de quelques feuillets seulement, sur le titre desquelles on voit l'initiale L grotesque plus ou moins usée ou même retouchée, et imprimées avec les mêmes caractères que les *Demandes d'amours* signées de Pierre Bouttellier, le *Directoire de la Conscience,* le *Doctrinal de Sapience,* le *Cordial,* le *Caton,* la *Destruction de Jherusalem, Maguelonne* et les *xv Joyes.*

Parmi celles que nous avons vues, nous citerons le *Doctrinal des femmes mariées,* avec une gravure au verso du titre, différente de celle des *Demandes d'amours.*

E doctrinal des fem/
mes mariees

Les deux pages reproduites ci-dessous donnent une idée de cette littérature, réjouissante dans sa naïveté, à la fois morale et sans prétention.

Femme qui es en mariage.
A ton seul mary tabandonne.
Car q̃ son corps a plusieurs bõne.
Jamais il nest tenu pour saige

Femme pense au sacrement
De mariage si tresdigne
Sacre par la bouche diuine
Qui le rompt se liure a tourment

Femme oublie le cours de Venus
Qui nest que peche & lupure
Et pense que par ceste ordure
Mains sont apute fin Venus

Femme regarde la folie
Que dido commist pour enee
Par sa lupure fust brulee
Et en enfer arse & brupe

Femme considere quelz maulp
Sont souruenus par paillardise
Pour tant a ton cas bien aduise
Et te corrige se tu faulp

.a.ii.

Femme ne fay pas cõme aucunes
Qui vont en my les chãps beser.
Mais pense seulement deuser.
Tes iours saiges & oportunes

Femme ne te lesse taster.
A ces gaudisseurs nullement
Car ilz nont aultre entendemẽt
Si non pour les femmes gaster

Femme se bien tu consideres
Mes ditz & les metz en effect.
Tresbien se portera ton fait
Et si ne coustera gueres

Femme epcuses ce facteur.
Qui est de simple entendement
Mais accomplisses seurement.
Son Dactrinal pour vostre hõne'

Femme prenes en gre mes ditz.
Silz sont de petite valeur.
Et ie prie a dieu de bon cueur.
Quil vous doint paip & paradis.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le mot cru n'y était point ménagé, mais on n'y prêtait pas attention. On faisait des équivoques pleines de gros sel gaulois qui charmaient le vulgaire et nous offrent une peinture assez exacte des divers degrés de l'échelle sociale d'alors, depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses conditions.

Les *Souhais de Dames* dont nous reproduisons ici deux pages, sont un exemple de l'idéal rêvé par les diverses classes du beau sexe.

Les souhais de dames.

Je souhaite moy qui suis royne.
Seruir aymer dieu & le roy
Seruir la vierge seuueraine.
Viure en estat paisible & coy.

Et ie souhaite moy duchesse.
Esbatz desduitz ieuz & soulas.
De ieuno toute la richesse.
La paisiblete de palas.

Moy contesse souhaiter veulp.
A mon mari vraye loyaute.
Hardy corps & victorieup.
Et a moy bonte & beaulte.

Et moy qui suis cheualeresse.
Je souhaite au beau vert bocage.
Au cerf laschier leuriers en lesse.
A mon mari hardi courage.

Je souhaite moy qui suis damoiselle.
Chasser a plaisir sur ma terre.

Et moy qui suis fille bergiere.
Je souhaite le vert vergier.
Belle houllete & panetiere.
Coste vert par mon vergier.

Et ie souhaite moy laictiere.
Pour tirer de mon laict la cresme.
Une praise de veau entiere.
Pour moy vela tout quant que iayme

Moy qui suis femme villagoise.
Je souhaite quant le vachier.
A corne qua mon mari plaise.
Doulcement de moy approcher.

Moy qui suis fille de village.
Je souhaite iennin au boys.
Au chant du rossignoul sauuaige.
Hochier prunes & battre noip.

Et moy poure fille auallee.
Et au bout de tous mes souhais.
Je souhaite en vne vallee.
Vallee pour tous entreniais.

L'auteur s'arrête avec complaisance sur les souhaits des filles débauchées et les désirs des femmes de mauvaise vie, auxquelles il ne consacre pas moins de sept quatrains distincts[1].

Cette édition des *Souhais de Dames* est imprimée avec les caractères des *Demandes d'amours,* et la même initiale à figures grotesques paraît sur le titre.

Les *Souhais de Dames* sont la contre-partie des *Souhais des Hommes* dont il y a des éditions lyonnaises de la même époque. Les deux pièces ont été

[1] Pour le texte de ces passages avec désignation plus ample des divers états des femmes, voir *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles,* morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par ANATOLE DE MONTAIGLON; Paris, P. Jannet, 1856, in-16 (t. III, p. 150-152).

ensuite réunies pour n'en former qu'une seule, sous le titre de : *Souhais des Hommes et des Femmes,* avec quelques variantes.

Nous ne connaissons pas encore toutes les impressions de Pierre Bouttellier. Il faudra en chercher d'autres parmi les pièces de littérature populaire qui ont disparu pour la plupart.

En voici une que nous venons de découvrir, et dont nous reproduisons ci-dessous la première page de texte :

Bonne remonstrante par figure est leppo
siciō par escripture de chose vray e et neces
saire est cest mirouer vray epemplaire.
Entendez y.a bon desir pour bien viure/
et bien mourir Ja soit ce q̄ selon le philosophe ou tiers
liure de thiqs de toutes choses terribles La mort du
corps est la plus terrible et hideuse/ toutesuoies de la
mort de lame nest a cōparer. tesmoingnāt saint Au-
gustin qui dist. Plus grande est la perdition dune a-
me que de mille corps. Tesmoingz aussi saint Ber-
nard qui dist. Tout ce monde cy nest a eptimer a la
valeur dune ame. Pour quoy la mort de lame est de
tant plus horrible et plus detestable de tant que la-
me est plus noble et pretieuse que le corps. Cōe dōcqs
lame est si pretieuse et le diable pour la mort eternel-
le dicelle lōme en sa darniere enfermete Infeste & tra
uaille de tresgrans tēptations. pource est tresnecessai
re que lōme se pouruoye quil ne se perde en icelle mort
A quoy est eppedient que chescun saiche lart et la di
sposicion de bien mourir. Dont parle ceste escripture
et poincture et quon le frequēte et pregne deuant ses
yeulx et y pense souuent en sa darniere enfermette &
trespassement de tressoigneux couraige. Car comme
dist saint Gregoire/ moult se hante et sollicite a bōne
eouure qui tousiours pēse et songe de son darrier diffi
niment/ car si mal aduenit est precōsiderer q̄ plus fa
cillement le peult on tollerer et soustenir . Cōme dist
le saige les futurs maulx aduenir sont par auant
a.ii.

Ce livret, de format petit in-quarto, avec figures sur bois de la grandeur des pages, et auquel manque le premier feuillet, devait être intitulé : *L'Art et disposition de bien mourir,* d'après le titre d'une autre édition sans lieu ni date, imprimée à Lyon avec les caractères de Jean Syber, qui nous a été récemment signalée par M. Léopold Delisle, et dont un exemplaire se trouve dans la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly.

C'est la première édition française, en caractères mobiles, non signalée par les bibliographes, de l'*Ars moriendi,* traduit de l'original latin de Mathieu de Cracovie, texte qu'il ne faut pas confondre avec celui de *L'Art de bien vivre et de bien mourir,* publié à Paris, par Antoine Vérard, et dont il y eut plusieurs éditions à partir de l'année 1492.

Le dernier feuillet manquant à l'exemplaire, nous ne pouvons reproduire que l'avant-dernier, qui donne le commencement du chapitre final :

Bien stile conclusion de ceste salutaire doctrine.
Se le moriteur labourãt en agonie et en tremis peult pler et auoir suffisance de raison il doit ses oroisõs en pãdre a dieu p̃mier inuocãt et prier q̃ p sa tres estiable misericorde et p la vertu de sa passion il le daigne recepuoir en sa grace depuis priera p toute diligẽce la vierge marie p̃ sa patrone & moienneresse et aps tout les saictz ãges et p especial lãge en propre garde de pute/et en oultre les apostres martirs confesseurs et vierges et toutesuoies teulx ou telles plus singuliere mẽt q̃ la euen dilectiõ et reuerẽce de queulx le ymage de la sẽ croix et de nre dãe luy serõt mis au deuãt. Itẽ il dire tres fois cestuy vers. Se tu as desrõpu mes vaines Je te sacrifiroy loste de louãge/car ses vers selon tassidonẽ est de tel vertu et efficace q̃ les pcẽtz de la pso ne luy sõt pdõnes en la fin p vraie cõfessiõ deuotemẽt soit doit. Itẽ die trois fois ses motz ou semblables lesqueulx on attribue a saint augustin. La paix de nre seigne' ihũcrist et la vertu de la tres benoiste passiõ & le signe de la croix et la tresentiere purite integrite de la tressaicte mere de dieu la vierge marie et la benedictiõ de tout les sainctz et sainctes la garde des ãges ensẽble les intercessiõs et suffraiges de tous les esleuz de dieu soiẽt entre moy et mes ẽnemis visibles & inuisibles en ceste heure de ma mort amẽ. Et cõe ainsi soit q̃ le salui est et cõtiste en sõ diffinimẽt de ce mõde chescun se doit soigneusemẽt pouruoir dũg bõ deuot saichãt feal & ydõne amy q̃ luy assiste ẽ ceste necessite et cõforte a cõstãte de vraie foy patiẽce deuociõ & pseuerãce le mouẽt

Pour être complet, notre livret doit, autant que nous pouvons en juger, se composer de dix-huit feuillets, dont le dernier entièrement blanc. L'édition du Musée Condé contient dix-sept feuillets imprimés. Le feuillet blanc final subsiste dans notre exemplaire. Un ancien possesseur y a griffonné au recto ces lignes naïves : *Ses presant livre est à mon Claudius Larondys. Quy le trouvera qui le me rande est je pouyeré le vin.*

Les illustrations, qui sont copiées sur celles des éditions xylographiques exécutées en Allemagne, sont exactement les mêmes que celles de l'édition latine imprimée à Lyon, avec les caractères de Jean Syber, après 1488, ainsi que nous l'avons déterminé. (Voir p. 212 et fac-similés, p. 209-211.) L'édition française du Musée Condé, que nous ne connaissions pas encore, a paru dans l'intervalle, après celle de Pierre Bouttellier.

C'est un second tirage qui contient, de même que dans notre édition, la gravure ci-dessus, intitulée : « Bonne inspiration de l'ange contre vainne gloire », laquelle a disparu de l'édition latine de Syber, où elle est remplacée par une autre, deux fois répétée, du Christ en croix au chevet du moribond, avec la devise *Quid faciam?* (Voir fac-similé, p. 210.)

Outre ces trois tirages, nous en avons noté deux autres qui ont été faits plus tard à Lyon. L'un d'eux, que nous avons déjà signalé (voir p. 212), est

sorti des presses de Pierre Mareschal vers 1515; il est accompagné d'un texte latin. L'autre, avec un texte français portant le nom de Jacques Moderne dit «Grand Jacques», a été imprimé vers 1530. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, sous la cote D 6235. La dernière planche de l'édition de Pierre Bouttellier est celle que nous reproduisons ci-dessous :

Notre édition a été annoncée dans un des derniers catalogues spéciaux d'incunables de la librairie Ludwig Rosenthal, à Munich, comme ayant été imprimée à Grenoble, d'après la comparaison de caractères semblables à ceux d'un fac-similé, donné par M. Thierry-Poux dans les *Premiers monuments de l'Imprimerie en France*, du premier livre imprimé à Grenoble par Étienne Foret, en 1490. On pouvait se tromper à moins. Il ne suffit pas toujours d'avoir sous les yeux quelques lignes ou même une page entière d'un livre imprimé, il faut en décomposer entièrement l'alphabet avec tous les signes

abréviatifs et les comparer attentivement lettre à lettre pour arriver à se faire une opinion acceptable.

Or, dans le cas présent, nous savons, par des observations personnelles, que les caractères de Bouttellier, après avoir été quelque temps entre les mains d'un autre imprimeur lyonnais nommé Jean de la Fontaine, sont passés à Grenoble, après avoir subi quelques légères modifications.

Voici l'alphabet des caractères employés dans le livre des *Decisiones Parlamenti Guidonis Papæ,* qui a été achevé d'imprimer le 29 avril 1490, à Grenoble :

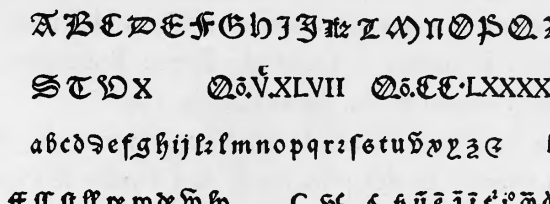

Pour faire comprendre notre démonstration, nous présentons ensuite et de nouveau l'alphabet du *Doctrinal de Sapience* imprimé à Lyon en 1489 :

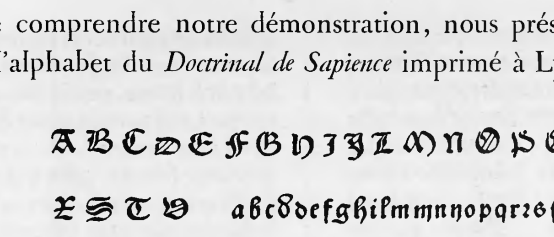

Si l'on compare ce dernier alphabet avec celui de Grenoble, on y trouve de prime abord la plus grande similitude, mais, en examinant minutieusement les capitales les unes après les autres, on s'apercevra que les matrices des lettres A, B, D ont dû être quelque peu retouchées, comme l'indique l'addition de petits traits aux extrémités. La lettre M paraît plus grasse et plus régulièrement tracée, à Grenoble. La lettre V est différente. Elle se termine, dans le haut, par une petite boucle et, au milieu, retombe en forme de panache, à Grenoble. Elle n'a pas la double barre transversale inclinée de droite à gauche, qui se voit dans le premier type lyonnais. Cette capitale, V

ou U, avait, du reste, été déjà modifiée dans le *Grant Cathon* (voir fac-similé, p. 434) et dans les *Souhais de Dames.* (Voir fac-similé, p. 442.)

Jean de la Fontaine, imprimeur lyonnais dont nous parlerons plus loin, l'avait aussi employée sans la double barre en novembre 1488.

Dans le bas de casse de la fonte passée à Grenoble, la lettre *d*, de Bouttellier, avec boucle à sa partie supérieure, est remplacée par un autre *d* en forme de *delta* grec, semblable à celui qui a été inséré dans la *Légende dorée* de Mathieu Husz et Pierre Hongre. (Voir fac-similés, p. 331-334.)

Sans nous arrêter à d'autres menus détails, nous arrivons à cette conclusion, que *L'Art de bien mourir* n'a pas été imprimé à Grenoble, mais bien à Lyon, et qu'on doit plutôt le mettre à l'actif de Pierre Bouttellier, l'imprimeur avéré des *Demandes d'amours* et du *Mandeville* de 1487.

Nous attribuons encore à Pierre Bouttellier l'impression d'un opuscule mystique des plus curieux et des plus rares, *Le Chapellet de Virginité,* qu'il ne faut pas confondre avec le *Chapellet de Vertus.*

Veui in ortum meū soror mea spō sa. cantiquorū quinto. Vienen
S mōiardin ma doulce se' ma chiere espouse. Ceste doulce voix ceste chansounette amoureuse recite salomon en la personne de Jesuchrist ou liure des cantiques en appellant doulcement lame deuote sa seur et son espouse. Sa seur par humanite quil a prise so espouse p affinite de grace Or sus ame deuote esueille toy & te prepare de aler a ton amy qui si amoureusement te appelle. Mais garde toy que en sa presence les mains vuides tu ne compares car ainsi le commande il par moy se ou liure de pode. Nō apparebis in cō spectu meo vacuus. Et se tu veulx sauoir quel se chose tu luy pourroyes presenter escoute quil dit ou premier chapitre du dit liure des cantiqs Filie hierusalem fulcite me floribus stipate me malis quia amore langueo. Filles de iherusalem filles de pais garnissez moy de florettes auironnes moy de pōmettes car ie languis damourettes. O gracieuse requestes helas trop seroit le cueur felon & despiteux q̄ tel don ne presenteroit a ce loyal amoureux qui po' aymer & langoureux. Mais tu me pourroyes demander ou tu prendras ces flourettes ie te dis ou iardin

au

gligētes degarder ce chapellet amoureux en sa verdeur furēt laissee dehors la porte & leur fut dit par lespoux. nescio vos. car tout ce q̄ vo' aues fait. cest pour la gloire du mōde. Or sus dōc ques ame deuote haste toy de paruenir a ceste glorieuse felicite. affin q̄ sans iamais finer tu puisse ioieusemēt chanter la doulce chāsonnette q̄ chāte es cātiques lespouse du dieu damours. Dilectus me' michi et ego illi. Mon amy est du tout a moy. Et moy a luy Leua eius subca capite meo & dextera illius āplexabitur. Sur mon chief met sa main senestre Et puis mēbras se de sa destre. Tenui eū nec dimittā. Je le tiens & tiēdray po' nulle riēs ne les laisseray. Ne iamais aultre nauray O tresdoulx dieu biē doit estre celle loee & benoite q̄ peut p̄senter a son amy & ioly chapellet enuirōne de fleurettes cāt odorantes cōe il requiert a tes amies. Ou premier liure des cantiqs disant. Fulcite me floribus &c. Filles de iherusalem garnisses moy de fleurettes Enuirōnes moy de pōmettes. car ie lāguis damourettes. O dieu cōme doulce requestes mais a ce faire sōmes debilez & febles. Et auōs mestier de vre aide sire doulx iesus la q̄lle no' veulle octroyer & dōner par grace. Le pere le filz & le sainct esperit Amen. Deo gratias

En tête de quelques chapitres, on trouve de petites lettres ornées sur fond noir dans le style de celles de l'atelier de Pierre Le Masson et ses associés. (Voir alphabet, p. 233-236.)

On n'aperçoit plus sur le titre du *Chapellet de Virginité*[1] la lettre L historiée qui avait paru jusqu'alors sur la plupart des impressions faites par Pierre Bouttellier. Elle est remplacée par une autre initiale fantastique à bec d'oiseau, que nous reproduisons ci-dessous. Cette lettre est du même style que celle du commencement de la relation du *Prestre Jehan,* livret sorti des presses de Guillaume Le Roy. (Voir fac-similé, p. 107.)

La lettre L à double face, que l'on remarque en tête des *Demandes d'amours,* du *Directoire de Conscience* et d'autres impressions reconnues par nous pour être de Pierre Bouttellier, a été employée temporairement dans deux autres ateliers lyonnais. On la trouve d'abord chez l'imprimeur anonyme du *Champion des Dames,* et elle figure en tête d'un *Boece de consolation,* in-folio, également sans date, sorti des mêmes presses vers 1487 ou 1488. Cet imprimeur la remplace ensuite, vers 1490 ou 1491, par une autre initiale à double visage grotesque, plus grande et plus caractéristique, qui est copiée sur celle du

[1] Le *Chapellet de Virginité* est un petit in-quarto de 14 feuillets à 26 lignes par page. Le verso du dernier feuillet est blanc. Le seul exemplaire complet que l'on connaisse provient de la collection Cigongne (n° 25 du catalogue) acquise par le duc d'Aumale; il est conservé aujourd'hui à Chantilly. Un autre exemplaire, auquel le titre manquait, est porté, dit Brunet, dans le catalogue Cailhava (Paris, Téchener, 1851, n° 51), sous le titre de *Chapellet d'amour spirituelle.* C'est probablement le même qui n'avait point de titre et est indiqué dans le catalogue du duc de La Vallière (n° 767), sous cette rubrique : *Le Jardin des fleurs pour les âmes dévotes.* Ce traité est anonyme dans les premières éditions, mais, dans un autre in-octavo gothique, sans date, de 20 feuillets, imprimé à Paris par « Maistre Guichard Soquant devant l'Hôtel-Dieu », il est intitulé : *Le Chapellet d'amours spirituelle faict et composé par Maistre Pélerin de Vermandois.* Une réimpression de cette perle de dévotion a été faite, en 1862, par le libraire R. Muffat, avec une préface de L. Veuillot, et est accompagnée d'un glossaire par F. Godefroy.

IMPRIMERIE NATIONALE.

titre des *Fais Maistre Alain Chartier,* imprimés à Paris, en 1489, par Pierre Le Caron pour Antoine Vérard, qui l'employa plus d'une fois par la suite.

L'initiale des *Demandes d'amours* de Bouttellier passe ensuite chez l'imprimeur Mathieu Husz. Nous l'avons vue en tête d'une édition in-quarto de la *Destruction de Troye-la-Grant,* qui se trouve à la bibliothèque de Verdun. (N° 96 du *Catalogue des Incunables.*)

Comme le matériel typographique de notre imprimeur est passé à Grenoble en 1490, nous ne pouvons plus suivre la trace de ses travaux, et s'il a continué à exercer, c'est avec d'autres caractères que nous ne connaissons pas.

En 1491, nous trouvons Pierre Bouttellier de passage à Toulouse avec Pierre Hongre. Tous deux servent de témoins dans un règlement de comptes de l'imprimeur Henri Mayer avec un de ses ouvriers[1].

Comme Hongre, il a dû revenir à Lyon peu de temps après, car il figure dans l'*Establie* de 1492. On ne connaît de lui que des livres en français.

Pierre Pincerne dit « Bouttellier » était « filliastre », c'est-à-dire gendre de Martin Bellon « bochier ». Taxé à 60 sous en 1485[2], il n'est porté dans le rôle suivant que pour 38 sous[3]. De 1488 à 1489, il est imposé à 2 livres[4]. En 1488, ne pouvant payer, il dut donner en gage trois pots d'étain qui furent vendus[5]. Il demeurait dans le quartier de la rue Lanterne « tirant au Bessal ». En 1495, Pierre Bouttellier était mort. Il est remplacé dans les rôles d'impôt par sa veuve et ses héritiers[6]. Il y avait à Lyon, de 1496 à 1500, un autre Pierre Bouttellier, maître écrivain, son fils ou un proche parent.

[1] Cet acte est cité sommairement par M. Macary dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (1898, p. 248). D'après ce document, Pierre Bouttellier (*Botelherii*), imprimeur de livres, serait Allemand d'origine (*impressor librorum, patrie Alamanie*).

[2] Archives de Lyon, CC 212 (Inventaire).

[3] Archives de Lyon, CC 105, 8e rôle, fol. 20 v°.

[4] Archives de Lyon, CC 105 (Inventaire).

[5] « Pierre Pincerne imprimeur fut gaigé de trois symaises (ou pots d'étain) pesans XIII livres vendues... pour 22 livres qu'il devoit pour son impost. » (Archives de Lyon, CC 218, fol. 8 v°.)

[6] « La vefve et hoirs Pierre Boteiller, imprimeur. » (Archives de Lyon, CC 223.)

CHAPITRE LV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JANON CARCAIN

(1486-1500)

Débuts de Carcain à Lyon et non à Paris. — Le petit Bréviaire et le Diurnal de Lyon. — Impressions diverses, signées ou non signées, de Janon Carcain. — Le grand Bréviaire de Chambre de l'église de Lyon.

Janon Carcagni, Carcain ou Carcan, imprimeur libraire, d'origine italienne, a exercé à Lyon. Suivant Péricaud, il était probablement proche parent d'Antoine Carcagni ou de Carchano, imprimeur à Pavie de 1477 à 1490. Un prédicateur milanais célèbre en son temps, du nom de Michel de Carchano, dont les sermons ont été plusieurs fois imprimés à partir de 1476 jusqu'à la fin du xve siècle, était peut-être de la même famille.

Tous les bibliographes ont cru, jusqu'à présent, que Jean ou Janon Carcagni avait commencé sa carrière de typographe à Paris, sur le pont Saint-Michel, *à l'image Saint-Jean-Baptiste,* et qu'il avait, peu de temps après, quitté cette ville pour venir s'établir définitivement à Lyon. Le dernier historien de la typographie lyonnaise, M. Natalis Rondot, avait admis la possibilité de ce premier établissement [1].

Nous avions accepté cette opinion, sous toutes réserves néanmoins (voir *Histoire de l'Imprimerie,* tome Ier, p. 455), en faisant observer que l'enseigne de *Saint-Jean-Baptiste* était la demeure du libraire Michel Le Noir, qui vendait aux étudiants de l'Université de Paris le livre imprimé par Carcagni. Nous n'avions pas alors de preuve contraire à opposer. Un bibliographe des plus sagaces du xviiie siècle, Lyonnais de naissance, l'abbé Mercier de Saint-Léger, avait cependant exprimé un doute.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 168-169; ouvrage cité.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le volume des commentaires du professeur Jean Dorp sur Buridan a été réellement imprimé à Lyon et non à Paris. Janon Carcain était établi à Lyon dès 1485[1], qualifié alors de libraire et inscrit comme tel sur le rôle de la milice pour la défense de la ville. En 1486, il a imprimé le premier bréviaire lyonnais qu'il acheva le 23 juin. Nous donnons ci-dessous un fac-similé de la dernière page de ce livre d'après l'exemplaire qui se trouvait dans la bibliothèque des Pères Maristes à Sainte-Foy-lez-Lyon, avant la suppression de leur ordre en France :

Benedict⁹. Ad vs an. Nisi ego. ps Mag. feria tertia in lau. an. Exaltare ps. Dñe reg an Spus scus ps Bened⁹. ad vs an. Non turbetur. ps. Mag feria.iiij.in laud. an. Sic venierps Domin⁹ reg: an. Rogabo ps Benedict⁹. vs de octa.ascen.dñi. feria.v octa eiusdē festū integrū. pce: R. Ego rogabo. oro Adesto. feria quarta post octa.pēthe costes festū sancti boniti. Vigilia corporis christi et vigilia bti iohis baptiste festū ipi⁹ bti iohis baptiste transfertur ad feriam sextā. vs de corpore christi. feria quinta festuz eiusdē integrū. Post vs pc R. Diuisq; te formarem: oratio Presta quesum ops de⁹ vt fa ij.pc.R. De vētre. oro. Deq qui cōspicis feria.vj.festum. natiuitatis bti iohis baptiste integrū. Post vs pcessio R. Inter natos oro Omnipotēs sempiterne deus da cordibus. hymn⁹ Iesu saluator. Sabbato festū sanctorum iohis et pauli. vs de corpore xpi. pc. R. Homo quidam;

Dominica intra octa.cā ta totum de corpore xpi integrū. post vs pc de sancto yreneo. Connētus debet iterū vs ad sanctū yrenei. feria.ij. festū eiusdē Ad missas oro de corpe xpi feria.iij.festū apōrum petri et pauli Ad missam oro de corpore xpi. feria quarta festum commemoratōis sancti pauli integrū Ad missam oro de corpore christi. post vs pc. R. Homo quidā. feria quta octabarnz corporis christi vs de corpore christi. pcessio R. Inter natos mulierū. an Iohānes est.ps. Mag. Oratio. Cōcede. feria sexta fiet octa. sancti iohannis baptiste integrum.

Explicit breuiariū scōm vsuz lugdum visitatū per venerabilem virum dominum petrum iacqueti perpetuū. cappellanū ecclesie collegiate sancti pauli lugduni ad honorez dei:btēq; marie virginis:sanctorum stephani prothomartyris:z iohānis baptiste patronū ipsi⁹ ecclē lugd. Impressuz p me Johēz carcagni impressorem lugdu: finitū et cōpletū die. xxiij. mēsis iunij. Anno dñi millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto.

Dans ce colophon, dont voici la traduction littérale, il est déclaré d'une façon explicite que «le texte dudit Bréviaire à l'usage de Lyon, visité (c'est-à-dire revu et corrigé) par vénérable homme maître Pierre Jacquet, chapelain à perpétuité de l'église collégiale de Saint-Paul, à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, ainsi que de saint Étienne, proto-martyr, et de saint Jean-Baptiste, patrons de l'église de Lyon, a été imprimé par moi Jean Carcagni, imprimeur à Lyon, fini et complètement terminé le 23 du mois de juin l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-six».

[1] Il figure dans les *Establyes en cas d'effroy*, 4e pennon, à la partie du royaume (octobre 1485), IIIe dixaine dudit pennon, sous l'appellation de *Janon Tranqua*, mais ce dernier nom est barré, et le scribe a mis à la place, au-dessus, le vrai nom : CARCAIN, *libraire*. (Archives de Lyon, série EE.)

Il est à remarquer dans le *Buridanus* de 1487, à la fin duquel figure le nom de Jean Carcagni comme imprimeur, qu'il n'est pas fait mention du lieu de l'impression. Il est dit simplement, dans la suscription que nous avons rapportée (*Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 451), qu'il y a à Paris un pont couvert de maisons, appelé le pont Saint-Michel, que, parmi ces bâtisses, il y en a une plus connue que les autres, celle qui a saint Jean-Baptiste pour enseigne (*notior una quæ sancti Baptistæ fronte notata est*), et que là on trouvera un libraire qui répondra aux demandes des acheteurs (*hic respondebit bibliopriola* [sic] *tibi*).

On ne connaissait pas de livres imprimés par Carcagni avant le 10 mai 1488. La découverte du Bréviaire de 1486 et d'une autre impression signée et datée du 14 février 1487 (1488 n. st.) a achevé de dissiper nos doutes.

Ce dernier livre, qui est à la bibliothèque d'Albi[1], renferme les *Summulæ* de Pierre d'Espagne, commentées d'après les leçons prises aux cours de maître Cornelli, docteur à Paris (*in urbe Parisia a magistro Cornelli doctore correpti*). La qualification d'*impressor diligentissimus* est identique à celle qu'on trouve dans le *Buridanus* de 1487, et cette fois il est dit sans équivoque que les *Summulæ* ont été imprimées à Lyon par Janon Carcayn (*per Janonum Carcayn diligentissimum impressorem Lugdini* [sic] *impressi*). Les caractères du *Buridanus* de 1487, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet, sont les mêmes que ceux des livres de Lyon, comme on pourra les comparer ci-après :

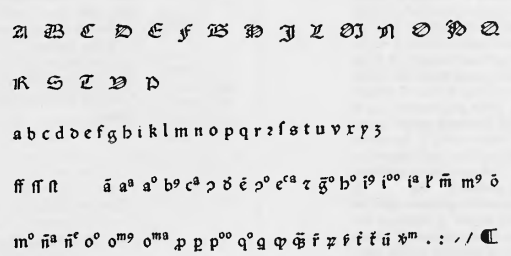

En conséquence, il nous paraît tout à fait invraisemblable que Carcain, qui venait de mettre au jour le Bréviaire lyonnais de 1486, ait transporté son matériel typographique à Paris pour y exécuter, l'année suivante, un gros

[1] In-quarto de 136 feuillets, sur deux colonnes de 43 lignes (*Catalogue des Incunables de la bibliothèque d'Albi*, par Ch. Portal; Paris, Alph. Picard, 1892; in-8°, p. 9-10, n° 14).

volume in-folio et qu'il ait quitté immédiatement après la capitale pour revenir à Lyon et y imprimer un autre volume qui paraissait moins de trois mois après. Le temps matériel lui eût manqué pour un déplacement et une réinstallation à intervalle aussi rapproché. De la comparaison des libellés du *Buridanus* et du livre des *Summulæ,* on ne peut tirer qu'une conclusion, c'est que Jean Carcain, libraire actif et entreprenant, avait, dès ses débuts, établi des relations avec Paris et s'y était créé des débouchés. Peu de temps après, il vendait au roi Charles VIII un exemplaire imprimé du roman de chevalerie de *Lancelot du Lac,* comme le constatent les comptes des menus plaisirs royaux des années 1490-1491 [1].

Carcagni, qui avait francisé son nom en celui de Carcayn, Carcain ou Carcan, comme on le lit dans les diverses impressions qu'il a signées, a produit d'autres livres durant l'année 1488.

Le 14 avril 1488, il terminait l'impression d'un *Collectarium* ou Diurnal à l'usage de l'église de Lyon, revu et corrigé par Pierre Jaquet, chapelain à perpétuité de la collégiale de Saint-Paul, le même qui avait été chargé de la revision du Bréviaire de 1486 et qui présida la commission nommée par le chapitre de la Primatiale pour revoir et mettre en ordre le Missel de 1487 imprimé par Neumeister. (Voir p. 361.)

Incipit diurnale seu collectariũ ordinatũ ad vsum lugdunensem

Beatus vir qui nõ abiit in cõsilio ipiorꝫ ⁊ i via pctõrꝫ nõ stetit: ⁊ in cathedra pestilẽtie nõ sedit Sed i lege dñi volũtas eius: ⁊ in lege eiꝰ meditabit die ac nocte Et erit tãq̃ lignũ qd plantatũ est secus decursus aquarũ: quod fructũ suũ dabit in tẽpore suo. Et folũ eius nõ defluet et oia quecũq̃ faciet ꝓsperabũtur Non ô sic impii nõ sic: sed tamq̃ puluis quem ꝓiicit ventus a facie terre Ideo nõ resurgũt impii in iudicio: neq̃ pctõres in cõsilio iustorꝫ Quõm nouit dñs viã iustorꝫ: ⁊ iter impiorꝫ peribit. Glia. Quare fremuerũt gentes: ⁊ ppli meditati sũt inania Astiterunt reges terre. ⁊ principes cõuenerũt in vnũ aduersus dñm: et aduersus christũ eius.

a i.

Explicit collectariũ seu diurnale ad vsum lugduni visitatum per venerabilem dominum petrum iaquet perpetuũ cappellanũ ecclesie sancti pauli lugduni ad honorẽ dei. beateq̃ virginis marie ⁊ oim sanctorꝫ. Et p Janonti carcayn impressorẽ impressum Anno dñi millesimo.cccc .lxxxviii. Die vero xiiii.mensis aprilis finitum

Nous reproduisons ci-dessus la première page et l'achevé d'imprimer de ce livre rarissime, qui n'a encore été cité par aucun bibliographe.

Le seul exemplaire que nous en connaissons est imprimé sur vélin et fait partie de la riche collection de M. J. Masson, à Amiens. C'est un fort volume,

[1] Nous avons déjà donné le texte de ce document. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 451 et t. II, p. 467.) Il y est appelé : « Jehannon Carcquant, libraire, demourant à Lyon ».

petit in-octavo ou plutôt in-seize. Il est imprimé en rouge et noir. A la fin, on voit la marque suivante de l'imprimeur Janon Carcain, tirée en rouge sur un feuillet séparé :

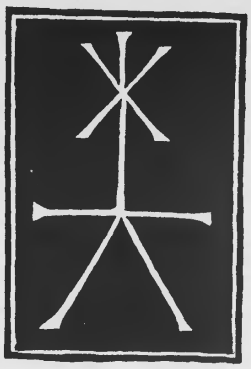

Le 10 mai 1488, Janon Carcain achevait d'imprimer une édition du *Tractatus alienationum* de Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai.

titatiue siue vt dixit maiozitatem quã-
titatiuam. Et sic ille terin⁹ pars dz capi
p parte integrali. Istis suppositis dici-
tur ad sophisma q ipsum est verũ. Et
ad pzimam rationem impzobantem di-
citur negando minozez. Et ad pzobatio
nem dicitur negando consequentiam.
Ad secundam dicitur negando añs pzo
pzima sui parte capiendo ly totum. Ad
tciam dr negando ñaz quia totuz ĩ mõ
non est totum vt hic capitur totũ: Se-
quitur

Aliud sophisma

Finita sunt infinita pzobatur due medi
etates in pti^m sunt finita et ille eedẽ sunt
infinita quia sunt tres tertie: quatuoz
quarte ⁊ sic de aliis. g^o finita sunt infini
ta. Impzobatur sic finita sunt infinita
g^o finita non sunt finita ñia tenz per lo
cum ab oppositis sed consequens ẽ fal-
sum g^o et añs quod est sophisma. Pzo
solutione sophismatis supponuntur di-
cta in capitulo de infinito. Ad sophis-
ma dicitur q capiendo ly infinitũ sinca
thegreumatice ⁊ vt attribuitur multi-
tudini sophisma est verum vt oñdit ra
tio pzobans ipsum. Et ad rationem im
pzobãtez dicitur negando consequentiã
Et ad pbatõez dicitur q ly infinita sin-
cathegreumatice captũ non opponitur
illi termino finita Vnde capiendo ly i-
finitũ sincathegreumatice oms tales p-
pões pzeduntur infinita sunt' infinita
infinite vnitates sunt in cõtinuo infini-
tatis infinita sunt plura. sicr ista in infi
nitũ pti^m põt esse diuisum. et illa pzopõ
de possibili dz sic poni ineẽ. in duas par
tes pti^m est diuisum in tres partes pti^m
est diuisum ⁊ sic de aliis.

Deo pzestantissimo sic est finis puo-
rum logicaliũ fm viam noialium. tum
alienationum tum consequentiaruz: tũ
exponibilium demon sophismatuz Ia
nono carcayn lugduni impzessoz Anno
dñi mill° cccc° octuagesimo octauo. die
x. mensis maii.

Ce traité est imprimé à deux colonnes et fait partie des *Parva logicalia*, volume petit in-quarto, divisé en deux parties, dont nous reproduisons ci-dessous le titre qui n'a qu'une seule ligne :

Parua logicalia

Le 2 juillet suivant, paraissait le règlement en latin de la Confrérie du Rosaire ou du Psautier de la Vierge, avec les exemples recueillis par Alain de La Roche, produit à Lyon par le labeur d'art typographique (*impressoria arte elaboratum Lugduni*) de Janon Carcaigni, imprimeur très diligent (*per Janonum Carcaigni diligentissimum impressorem*).

Quodlibet colonie determinatum cum compendio alani de rupe doctoris præcipui ac exemplis veraciter diligenterqz collectis de rosario gloriosissime dei genitricis marie impssoria arte elaboratum lugduni per Janonum carcaigni diligentissimum impressorem. anno domini millesimo .cccc°. lxxxviii. et die.ii.mensis iulii.)

Trois jours après, Janon Carcain en publiait une traduction française dans le même format in-quarto, sous le titre suivant : *Cy est le livre et ordonnance de la dévote confrairie du Psaultier de la glorieuse Vierge Marie, très digne mère de Dieu, nostre sauveur Jesu Christ,* avec cette suscription à la fin : *Imprimé à Lyon sur le Rosne par Janon Carcain, libraire, à la louenge et honneur de la glorieuse Trinité de Paradis et d'icelle glorieuse mère de Jhesu Crist et à la requeste de plusieurs notables religieux de l'ordre des Chartreux, et aussi de plusieurs notables et devotes personnes séculiers, tous confrères de ladicte notable et devote confrairie, l'an de grâce mil cccc lxxx viii, le cinquiesme jour de juillet :*

Cy finist le liure ⁊ ordõnance de la deuote confrairie du psaultier de la glorieuse vierge marie tresdigne mere d'nostre seigeur. Imprime a lyõ sur le rosne par Janon carcain libraire. A la louẽge et honneur de la glorieuse trinite de paradis/⁊ dicelle glorieuse mere de ihũ crist/et a la requeste de plusieurs notables religieux de lordre des chartreux. Et aussi de plusieurs notables ⁊ deuotez personnes leculiers/tous ofreres de ladicte notable ⁊ deuote cõfrairie. L'an de grace Mil.cccc.lxxxviii.le cinquiesme iour de iuillet.

C'est, jusqu'à présent, le seul livre en français connu pour avoir été imprimé par Janon Carcain[1]; tous les autres sont en latin.

[1] Ce livret a figuré, il y a une vingtaine d'années, sous le n° 50 de la vente d'un bibliophile lyonnais (pseudonyme de J. Paradis), faite du 5 au 8 novembre 1879 par le libraire Bachelin-Deflorenne. L'exemplaire provenait de la bibliothèque de Leroux de Lincy.

Ce précieux opuscule se compose de quelques feuillets seulement. Le seul exemplaire connu se trouve à Lyon, dans la collection de M. J. Baudrier.

Cy est le liure et ordõnance de la deuote confrairie du psaultier de la glorieuse vierge marie tresdigne mere de dieu nostre sauueur iesu christ

Ensuyt le liure et ordõnance de la deuote ꝓfrairie du psaultier de la glorieuse vierge mere de dieu. Le quel est de cent et cinq̃te auc maria et de qui ze pater noster. a dire chaiscun iour en lõneur et reuerence dicelle glorieuse mere de dieu. Et sont dõnez cõe len pourra veoir cy apres plusieurs grans pardons et indulgences a tous ceulx et celles qui sont ou seront de la dicte confrairie: et qui diront les psaultier. La quelle confrairie a este ⁊ est cõfermee louee et approuuee par nostre saint pere le pape Sixte quart de ce nom ala requeste des duc et duchesse de bretaigne. et de plusieurs autres grãs et notables seigneurs et deuotes personnes ou moys de may. Mil quatre cens septanteneuf Cõme appert par la copie de la bulle de nostre dit saint pere le pape/en ce present liure escripte. ⁊c. La tresdeuote cõfrairie du psaultier de la glorieuse vierge marie tresdigne mere de dieu fut et a este piecca par long temps annuciee et prescbee en plusieurs bõnes villes et citez/ par vng notable hõme et solemnel docteur en la sainte theologie sage ⁊ de parfaite science: et de vie tresbõneste nommé maistre alain de la roche. natif du pays de bretaigne. en la maniere que sensuyt. Cest assauoir que ou temps que la glorieuse vierge marie tresdigne mere de dieu viuoit en ce mortel monde: par singuliere deuotion disoit chaũ iour cent cinq̃te fois la salutacion que lange gabriel luy apporta/ en souuenance de cent ⁊ cinq̃e prophecies que auoient esse dittes de son benoit filz nostre seigneur iesuchrist et delle. En remembrant aussi cent cinq̃te ioyes quelle auoit eues de luy. En lõneur aussi et remẽbrãce des cent ⁊ cinq̃te douleurs quelle eut de luy en sa benoiste passion. Et pourtant q̃lle y estoit si affectee et que la chose moult luy plaisoit elle enhortoit voulentiers ses amis et amyes que de bon cueur le deissent et voulentiers le firent et tellemẽt si acoustumerẽt que quãt elle fut trespassee de ce mortel monde et portee ou ciel ses deuotz amys et amyes en firent vne tresdeuote confrairie par son exhortation car elle vouloit que ainsi fust fait. affin que ilz eussent memoire delle. et elle deulx. ⁊ la continuerent tout le temps de leur vie moult deuotement. Or aduint par succession de temps ainsi que les bõnes coustumes vont plustost a neant que les mauuaises, tant par guerre comme par mortalite: et autres fortunes ceste notable confrairie fut delaissee aucunement ⁊ tellemẽt que la tresdigne mere de dieu ne fut plus seruye. Lors aduint en celluy pays vne pestilẽce si grande que les gens mouroyent par tropeaulx aual les rues/ et par les champs/ et par my les bois. Et pour lors viuoit vng saint hõme lequel habitoit ou dit pays/ qui auoit souuẽt reuelaciõ de nostre seigneur et de sa glorieuse mere. et auoit grant pitie de ceste pestilence qui regnoit si terriblement par ledit pays. Par quoy il se mist plusieurs fois a prier nr̃e seigneur quil voulsist auoir pitye de son pouure peuple qui ainsi mouroit piteusemẽt. Et apres quil eut longuemẽt perseuere en prieres ⁊ oraysons finablemẽt la benoiste vierge marie sapparut a luy ⁊ luy dist q̃ laõ pestilẽce ne cesseroit point iusques ace que sa cõfrairie fust releuee et mise en son premier estat. Adõc le saint

Au

Carcain a encore imprimé, en 1488, le livre suivant, dont voici la fin :

Expliciũt epistole ornatissime maximo artificio ad vtilitatẽ iuuenũ studiosor̃ cõposite: impresseq̃ Lugduni per me Janonum Carcayn. Anno domini Millesimo. cccc°. lxxxviii.

Ad auctorem libri amicus qui diligentissime perlegerat librum.

Te legi vir docte. Places. Letere iuuentus. O ꝗtum studiis debet ⁊ ista tuis. Vos pueri: iuuenesq̃ rogo iam discite doctos. Amplecti. sic sic itur ad astra. Vale.

C'est le recueil bien connu des modèles de style épistolaire, par Charles Manneken (*Carolus Virulus*), pédagogue de l'école du Lys, à Louvain.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous ne trouvons plus ensuite de livres datés au nom de Carcain avant 1493-1494. Ce n'est pas à dire que ce typographe n'ait rien produit dans cet intervalle de cinq années. Nous connaissons de lui plusieurs livres sans date, signés ou non signés, qui sont tous imprimés avec ces mêmes petits caractères, dont nul autre que lui ne s'est servi à Lyon.

Citons d'abord les tables lunaires, avec les éclipses, pour trouver les fêtes mobiles, de Bernard de Granollachs, astronome de Barcelone. Cette édition, de format petit in-quarto, dont voici le titre en deux lignes, n'a pas encore été signalée par les bibliographes :

Ad inueniendum nouam lunam
⁊ festa mobilia. Liber perutilis.

Elle a dû être faite d'après la première édition de Rome (1488). Les tables de cet almanach commencent en 1488 et vont jusqu'en 1550.

Incipit Tractatus multum vtilis
I per circũspectum virum dominum Bernardum de Gra/
nollachs barchinonen̄ artium ⁊ medicine magistrum ex no
bilissima arte astrologie extractus in quo' coniunctiones et
oppositiones lune cuiuslibet mēsis in quolibet anno facili/
me reperiri possunt incipiendo ab anno domini. M.cccc.
lxxxviii. vsq̃ ad annum domin. M.ccccc.l. durañ.

Simlliter in presenti tractatu reperiuntur omnes eclipses solis ac lune secũ/
dum quod erunt predictis annis. Ac quantum semper vnũquodq̃ ipsorũ eclip/
setur. Pro quibus notandum erit. quod duodecim partibus solis eclipsa/
tis. plena solis eclipsis existit. ita vt dies vti nox obscura apparebit. Sex vero
partibus solis eclipsatis Medietas solis eclipsata intelligitur.

Notandum denicq̃ erit qualiter dies semper incipit in meridie ⁊ in alia me/
ridie sequenti finitur Vti. Hodie est prima dies mensis alicuius: secundum pre
sentem regulam dies primo incipit in meridie istius diei. ⁊ finitur in alia meri/
die sequenti.

Similiter sciendum est qualiter sexaginta puncta faciunt horam.

In presenti quoq̃ tractatu de facili reperiri possunt omnia festa mobilia at
q3 septimane ⁊ dies inter festum natiuitatis domini ⁊ carnisprium occur/
rant. Quib⁹ denicq̃ mense ac die septuagesima veniat. ac dies martis carnispri/
uium existat. Non minus quando pascha. quando Rogationum. quãdo Asce
sionis. quando Pentecostes. quando Trinitatis. quando corporis christi. Fe
sta occurrant. Quot omni anno pro aureo numero habeam⁹. que littera do/
minicalis cuiuslibet anni. Et quãdo annus bisextilis existat. put semper in vno
quoq̃ medio folio quod totum annum repꝛesentat videri potest.

a 2

Nous reproduisons ci-dessus la première page du texte. Bien que ce livret ne soit pas signé, on y reconnaîtra facilement le petit caractère gothique spécial à Carcain, dont nous avons donné l'alphabet plus haut. (Voir p. 453.)

Nous avons vu au Musée Britannique, à Londres, un traité sur l'Art du notaire (*Ars notariatus*), petit in-quarto de 38 lignes par page, qui n'est pas signé non plus, mais qui est indubitablement sorti des presses de Carcain, comme l'a constaté M. R. Proctor. Deux autres exemplaires sont signalés dans les bibliothèques françaises, l'un à Troyes et l'autre à Marseille.

Un traité d'Albert de Saxe, *De arte obligatoria,* in-quarto de 42 lignes, non signé, se trouve à la bibliothèque de Besançon.

La bibliothèque d'Albi possède les *Conceptus et insolubilia,* de Pierre d'Ailly, in-quarto de 42 et 44 lignes par page pleine, également sans indication et dont voici la fin :

nec ſua ꝓtradictoria ſimpliciter falſa. Al
liter enim ſolutio ariſtotelis eſſet ſimplr
friuola ⁊ nullo ad ꝓpoſitu. ıo apparet
ꝙ omma pædicta ſunt de intentione ari
ſtotelis quare ſequiſ ꝙ liez ꝑdictus mo
dus reſpondendi ad inſolubilia ſit extra
neus et difficilis inuemb⁹. tamen certus
ſum ꝙ cunctis ingenioſis diligenter ad
uertentibus apparebit ꝓbabilis. Et h⁰
ſunt breuiter dicta de vocatis inſolubi
libus.

Et ſic eſt tractatuum finis inſolubilium
magiſtri petri de allyaco et cõceptuum.

Mlle Pellechet nous fait connaître une édition petit in-folio à deux colonnes de 66 lignes, du *Doctrinale,* d'Alexandre de Villedieu, avec la glose de Ladivianus, dont il existe des exemplaires dans les bibliothèques d'Avranches et de Clermont-Ferrand[1]. Ce livre porte, à la fin, la marque de Carcain.

Mlle Pellechet cite encore : *Armandus de Bellovisu; de declaratione difficilium terminorum,* petit in-folio à deux colonnes de 56 lignes à la page, achevé le 30 mai (*die penultima maii*), sans indication d'année[2]. Une édition du *Quadragesimale* de saint Bernardin, de Sienne, suivie de la *Disputatio inter mundum et religionem,* de Guy de la Marche (*Guidonis de Marchia*), in-quarto à deux colonnes de 51 lignes, se trouve à la Bibliothèque nationale et dans plusieurs autres bibliothèques de France[3].

Nous mettrons encore à l'actif de Janon Carcain une édition petit in-octavo du texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ au nom de Gerson, que nous avons trouvée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le fonds Delaunay, et qui n'avait pas encore été identifiée.

[1] *Catalogue général des Incunables des bibliothèques de France,* n° 477.

[2] *Ibid.,* n° 1270; *ouvrage cité.*

[3] *Ibid.,* n° 2084; *ouvrage cité.*

Nous en avons vu, depuis, un autre exemplaire dans une collection particulière, à Grenoble. Le titre est en deux lignes :

De contemptu mũdi ⁊ de imitatione christi.

Le texte commence au recto du feuillet suivant et le livre, qui se termine par une table, finit par la formule *Laus Deo*. L'édition n'est pas signée et ne porte pas de date.

Incipit liber primus Johannis gerson cancellarii parisiẽsis. De imitatione christi et de contẽptu omniũ vanitatum mũdi. Capitulu. i.

Qui sequitur me nõ ambulat in tenebris sed habebit lumẽ vite dicit dñs. Hec sunt verba christi quibus ammonemur quatenus vitam eius ⁊ mores imitetur: si velimus veraciter illuminari: ⁊ ab omni cecitate cordis liberari. Summũ igitur studiũ nostrũ sit in vita iesu xpi meditari. Doctrina xpi oẽs doctrinas sanctorũ precellit ⁊ p spiritũ haberet absconditũ ibi mãna inueniret. Sed contingit q multiẽ frequenti auditu euangelii parũ desiderius sentiũt: q spm xpi nõ habẽt. Qui autem vult plene ⁊ sapide xpi verba intelligere oportet vt totaꝫ vitã suã illi studeat cõformare Quid prodest tibi alta de trinitate disputare si careas humilitate vnde displiceas trinitati. Vere alta verba non faciunt sanctuꝫ ⁊ iustũ: sed virtuosa vita efficit deo charũ. Opto magis sentire ꝓpũnctionẽ q̃ scire eius diffinitionẽ. Si sci-

q

a ij

Quod nos et omnia nostra deo debemus offerre ⁊ pro omnibus orare. Capi. ix.
Quod sacra communio de facili non est relinquenda. Ca. x
Quod corpus christi et sacra scriptura maxime sint anime fideli necessaria. Ca. xi.
De magna diligentia se debeat communicaturus christo preparare Ca. xii.
De toto corde anima deuota christi vnionem in sacramento affectare debet. Ca. xiij.
De quorũdam deuotorum ardenti desiderio ad corpus christi. Ca. xiiij.
Quod gratia deuotionis humilitate et suipsius abnegatione acquiritur. Ca. xv.
Quod necessitates nostras christo aperire et eius gratiam postulare debemus. Ca. xvi.
De ardenti amore et vehementi effectu suscipiendi christum. Ca. xvij.
Quod homo non sit curiosus scrutator sacramẽti: sed humilis imitator christi subdẽdo sensum suum sacre fidei. Ca. xviij.

Laus deo:

Nous citerons encore une édition, sans date ni nom d'imprimeur, du *Liber aureus de Vita Christi*, de saint Bonaventure, dont nous reproduisons la fin :

salute consequi non valemus: interim saltem mortiamur mundo et pompis ac cõcupiscentis eius: Abstrahamus corde fortiter et perseueranti ab his rebus caducis/miseris et breuibus et leuibus. Fugiamus consortium tale harum visibilium rerum que vulnerant ⁊ interficiunt animas nostras. Ascendamus autem mẽte cum domino aut potius ad dominũ et cum ipso sit in celis conuersatio nostra vt sic facientes nõ ex toto simus peregrini et aduene: sed in tempore visitationis nos ad se dignetur assumere ipse de quo loquimur dominus noster iesus christus qui est super omnia deus benedictus et laudabilis in secula seculorum. Amen

Explicit liber aureus de vita christi per sanctum bonauenturem doctorem seraphicum editus sine compositus.

Le 20 janvier 1493 (1494 n. st.), Carcain termine une édition in-folio du commentaire de Jean Dorp sur les *Summulæ*, de Buridan.

C'est une partie du même volume qu'il avait déjà imprimé en 1487 et qui se vendait à Paris, sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de Saint-Jean-Baptiste. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 451.)

De demonstrationibus

¶ Ista est ārta pars huiꝰ capituli in qua oñdit modꝰ terminādi questionē quid ē demōstratiue. ⁊ ptinet in se quīq; clausulas. Pria dicit ꝙ ex quo in questione quid ē nō exprimitur diffinitio quiditatiua: iō oportet iuenire ptes illiꝰ diffinitōis uc si pscinisset si ptes sint maiseste. ⁊ iuenire si ptes sint dubie. ¶ Secūda clausula tertia ⁊ ārta oñdunt q̄ sunt necessaria ad terminandū q̄stionē quid ē demōstratōe ¶ Quita clausula dicit ꝙ ad inueniendū ista: opꝛ vti multis dionibꝰ ⁊ demōstrationibꝰ: sed quibꝰ ⁊ quoꝰ declarat Buridanꝰ in glosa summulaꝝ: sed p isto sinaliter ¶ Dubitat quō questio quid ē termiatur vtrū diffinitōe vel demōstratōe. Pro isto notat ꝙ querēdo quid est bō illud signū quid nō est de essentia q̄stionis: sed soluꝛ ista ꝓpositio bō est: est questio. ¶ Isto notato ꝙ questio quid ē imediate terminat diffinitōe scz dicēdo bō est aīal rationale. Scdo dr ꝙ aggregatū ex questōe quid ē ⁊ diffinitōe quā q̄rit q̄stio quid est: est bn termiabile demōstratōe: vt hoc aggregatū bō est aīal rōnale. Et ad istū sensum ē intelligendū ꝙ questio qd est: ē determiabilis demōstratiōe scz ꝙ ꝓpō q̄ respōdetur ad questionē quid ē in qua ponit questio qd ē ⁊ pdicatū qd̄ querit ē determiabilis demōstratōe. ⁊ hoc ē verum.

Modus aūt terminādi q̄stionē ꝓpter quid ē. per demōstrationē ꝓpter qd: pro ut oēs cōiter ꝓcedūt. ⁊ ille modus aliqualiter pōt apparere ex p̄dictis manifestuꝫ. est em̄ prio ꝙ in questiōe ꝓpter q̄d supponitur vna propō ⁊ predicatū vere iesse subiecto ⁊ queritur cā inherētie. Si em̄ q̄ro propter q̄d luna eclipsat suppono ꝙ luna eclipsatur ⁊ quero cām ꝓpter quid hoc sit illa autē causa sic ī q̄stione q̄rēda est: qꝛ querēdus termin' causalis significās eā causā apposito predicato propōnis supponēte ⁊ reddēs propōnem causalē que cū dubia sit fit questio demōstratōis ad quā terminandū inueniendū ē mediū de quo predicatuꝫ illius ꝓclusionis demōstrāde sit manifestū in maiori propōe. ⁊ ꝙ sit manifestū de subiecto eiusdē ꝓclusionis in minori Sic em̄ in pria figura inferr' ꝓclusio aliqua in qua solū sūt demōstratiōes propie dicte ꝓpter quid. Si aūt de cā q̄renda nō sit notū: qꝛ ē hec demōstrarētur a posteriori per effectū nobis notuꝫ. Et hec oia quasi sunt manifesta ex precedentibus.

¶ Ista est quita ps huiꝰ capituli in qua ponit modꝰ terminādi questionē ꝓpter qd ē demonstratione. ⁊ ptinet in se quīq; clausulas. ¶ Prima dicit ꝙ ois questio ꝓpter quid est: est termiabilis demōstratōe. ⁊ hoc videbitur in vno dubio. ¶ Secūda clausula dicit ꝙ questio ꝓpter quid est supponit vnā ꝓpositionē ē verā ⁊ vnū predicatū vere dici de subiecto. Sz querit nomen causale illiꝰ inherētie pdicati ad subiectū quo nomie inuēto debz poni cū questione. et tūc aggregatū termiabitur demōstratōe. vt querendo ꝓpter quid. hō ē risibilis si dicatur ꝙ hō est risibilis ꝓpter aīaz rationale: tūc illa tota ꝓpō termiabitur demonstratōe ꝓpter qd ¶ Tertia clausula dicit ꝙ ad terminādū talē ꝓpōnem dz sumi mediū causale ꝓmissis. ¶ Quarta clausula dicit. ꝙ illud mediū causale q̄nq; est ignotū. ¶ Quita clausula dicit. ꝙ si illud mediū causale nō fit notū: siue si nō fit notū: qꝛ ē cause: tūc illud dz inueniri per qꝛ ē effectꝰ. Vñ si causa fit ꝓpria ⁊ adequata alicui effectui ꝙ quia ē illiꝰ effectꝰ cognoscit: qꝛ ē illius cause. Sz si talis effectus nō fit ꝓprius ⁊ adequatꝰ tali cause: tūc dz queri aliꝰ effectus ꝓpriꝰ illiꝰ cause. Et ꝙ quia ē illiꝰ effectꝰ cognoscit: qꝛ est illius cause. ¶ Dubitat quō questio ꝓpter quid ē: est termiabilis demōstratōe. Pro isto notat sicut priꝰ: quia in questione ꝓpter qd: signū quesitiū nō ē de essentia q̄stionis. vt q̄rendo ꝓpter qd hō ē risibilis. Questio ꝓpter qd ē illa ꝓpō hō ē risibilis. ¶ Isto notato dr ꝙ illa questio imediate termiat re spōdendo nomē causale. s. dicēdo hō ē risibil' ꝓpter aiam rationalē. Scdo dicit ꝙ aggregatū ex q̄stione ꝓpt' qd ⁊ termino causali ē determiabile demōstratōe ꝓpter qd: vt ista ꝓpō hō est risibilis ꝓpter aiam rōnalez ē demōstrabilis ꝓpter qd Et ad istuꝫ sensuꝫ intelligendū ē questionē ꝓpter qd ē termiabilē demōstratōe Sz vtrū questio ꝓpter qd fine additōe termi causalis fit termiabil' demōstratione ꝓpter qd. s. vtꝛ hec ꝓpō hō est risibilis possit demonstrari ꝓpter quid sine additōe termi causalis. De hoc sunt opiniones q̄ superiꝰ narrate sunt in octauo capitulo ⁊ in prima parte.

De questiōe aūt: qꝛ est ⁊ questiōe si ē propositio scibilis et demōstrāda exprimit' in questione. ⁊ querit' de ea manifestatio veritatis p mediuꝫ ad hoc idoneū. Et ad inueniendū illud mediū quecūq; fuerit ꝓclusio demōstrāda: siue vniuersalis siue particularis: siue affirmatiua: siue negatiua data est ars primo prior.

¶ Ista est serta ⁊ vltia ps huiꝰ capituli in qua oñdit modus terminādi q̄stionē qꝛ ē. ⁊ q̄stionē si ē. Et ista ē satis nota nisi ꝙ de questione si ē: quidā dicūt ꝙ nō ē termiabilis demōstratōe Nam si questio si ē vel propō de est scdo adiacēte esset demōstrabilis: maxime esset sic arguēdo. Dme a ē. ⁊ omne b ē a. q̄ oē b est. mō ibi est petitio principij: qꝛ ꝓclusio est notior minoza nā notiꝰ ē b esse q̄ b esse a. ¶ Pro isto notat ꝙ sicut dictū est superiꝰ dupler ē demōstratio. quedā ē cathegorica cuiꝰ ābe p misse sunt cathegorice. Et alia est ypothetica cuiꝰ vna pmissa rū ē ypothetica: tūc ponūtur due ꝓpōes. Pria est. ꝙ questio si ē nō est termiabilis demōstratōe ꝓprie cathegorica. Dz ex rōne adducta. Et dr notāter ꝓpe cathegorica: qꝛ vt alig dicūt iste ꝓcessus ē demōstratio: trasmutatio natural' ē ⁊ nō pōt esse sine materia pria: q̄ materia pria ē. Sz iste ꝓcessus nō est ꝓprie demōstratio ex quo nō ē sillogismꝰ. Scda propō q̄stio si ē siue propō de ē scdo adiacente ē demōstrabil' ypothetice. Ptz: qꝛ illoꝰ in octauo phisicoꝝ demōstrat' pmū motorē esse. Vñ lz hoc pticipiū ens sit pdicatū de qlibz subiecto notissimū: tñ notius dr de vno subiecto q̄z de alio: q̄ p hoc ꝙ dr notiꝰ de vno subiecto pōt demōstrari de alio subiecto: ergo tc. Et sic patz solutio huiꝰ dubitationis.

¶ Et sic finit totꝰ sūmulaꝝ liber eruditissimi mgri Io. dozp veri noialiū opinionū recitatoris iterptis ⁊ expositoris teriꝰ Buridani p Io. carcbagni diligētissimū ipi esoie impressus. Anno dñi. M.cccc.nonagesimotertio. die Vo. xx. Januarij.

On retrouve, au commencement, l'avertissement de l'imprimeur et la pièce de vers qu'il adressait alors aux jeunes étudiants. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. Ier, p. 452.) La fin seule diffère.

Cette édition n'a pas été connue de Hain. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque Mazarine à Paris, et nous en avons vu un autre à la Bibliothèque de l'Université de Louvain. Comme dans l'édition de 1487, Janon Carcain n'a pas indiqué le lieu d'impression qui, cette fois, est bien Lyon. Il est maintenant hors de conteste que les deux éditions ont été exécutées dans cette ville et non à Paris, comme on l'avait cru jusqu'à présent.

Le titre de l'édition de janvier 1493 (v. st.) est disposé ainsi en deux lignes :

Lommentū magiſtri Johānis dorp ſuper textu
ſummularū magiſtri Johānis Buridani

Le volume est imprimé avec deux sortes de caractères. Le plus gros est réservé pour le texte du Buridan. C'est un type nouveau dont nous donnons ci-dessous l'alphabet et qui n'avait pas encore été employé, que nous sachions, dans l'atelier de Carcain :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U X Y

a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v x y z

ā b⁹ c⁹ ȣ d⁹ ē e⁹ ꝛ ī i⁹ l̄ m̄ n⁹ ñ ō ꝑ p̄ ꝓ q̄ r̄ ꝛ ꝯ ꝫ ū v̄ ꝝ

ff ſſ ſt . : ⸗

Le commentaire du professeur Jean Dorp est composé avec un très petit caractère gothique compact, qui n'est pas le type habituel de notre imprimeur. C'est le même que celui du *Diurnale ad usum Lugduni* de 1488 (voir fac-similé, p. 454), dans lequel on trouve quelques lettres capitales mélangées, l'A et le D de sa sorte courante.

A A B L D D E F S N I R L M N O D Q R S T U X

a b c d e f g h i k l m n o p q r z s t u v x y z

á b⁹ ȣ d⁹ ꝛ ē e⁹ ī i⁹ m̄ m⁹ ñ n⁹ ȣ o⁹ ꝑ ꝓ ꝑ p̄

q̄ ꝓ ꝝ ꝯ ꝫ t⁹ ꝫ ū ꝝ ꝝ ff ſſ ſt

Il doit exister d'autres impressions de Carcain qui ne sont pas encore connues et qu'on découvrira avec le temps. Ce que nous en avons énuméré jusqu'à présent suffit pour prouver que cet imprimeur n'est pas resté inactif de 1488 à 1494. Il justifie ainsi la qualification de *diligentissimus impressor* qu'il s'est décernée à ses débuts et qu'il s'est encore donnée par la suite.

En 1495, il fait paraître en in-quarto les traités de maître Thomas Bricot sur les *Insolubilia* et les *Obligationes,* dont nous reproduisons la dernière page avec la marque de l'imprimeur :

re. ¶ Ad quartã concedo impoſ/
tum et cũ proponitur illa homo ẽ
a nego illã qz eſt unpertinens quã
extra tẽpus obligationis negaré
ꝓpter hoc ꝙ extra tempus nihil
ſignificat. niſi ꝙ homo ſit iſte ter/
minus a et concedo ꝙ primũ mihi
propoſitum eſt falſum et quod a ſi
gnificat homiem nego tñ cõſequẽ/
tiã qua infertur ꝙ negãdo iſtã hõ
eſt a nego illã hõ ẽ hõ vñ lz p impõ
nem habeã procedere ꝙ iſta hõ eſt a
et iſta hõ eſt hõ conuertãtur. ta/
mẽ pôt vna negare altera conceſ
ſa ſicut i prio arguméto negata ẽ
illa hõ ẽ aſin⁹ et cõceſſa iſta de⁹ ẽ
Ad ꝓfirmationẽ admitto impõez
et qñ ꝓponit iſta tu ſcis a eſſe vez
cõcedo eã et ad inprobationẽ di/
cunt aliq negãdo ꝓnam: qz a ſeuſu
diuiſo vero ad cõpoſitũ ſſm nega/
rem tñ maiorẽ imo dicõ ꝙ aliquã
illarũ ſcirẽ eẽ verã puta illãq eſt
va neſcio tñ an illa ſit prima an ſe
cũda. ¶ Ad qntã admittitur im/
poſitio z pcedit illa a ẽ verũ et ad
argumẽtũ dico dubitãdo minorẽ
z dubito pcl'onẽ z cũ dr a ſcis eſſe
vez: igr a nõ dubitas eẽ verũ ne/
go ꝓnam qz vt dictũ ẽ i tertio no
tabili nõ ẽ incõueniẽs ꝙ idẽ a ego
ſciã eẽ verũ z dubitẽ eẽ vez p di/
uerſas ꝓpões. Ad cõfirmationez
dr ſil'r nõ eñ incõueniẽs ẽ idẽ eſſe
ſcitũ z dubitatũ remotiſſimũ quia
ſcia nõ excludit oẽm dubitationẽ
reſpectu obiecti remotiſſimi ſz ſo
lũ reſpectu obiecti ꝓpiqui inq̃tũ
eſt obiectũ ꝓpiquũ ita ꝙ nihil idẽ
poteſt eſſe ſcitum ꝓpinquum z du
bitatum reſpectu eiuſdem. ¶ Et
hec de obligationibus.

¶ Sacre Magine ac vernantiſſimarum artium doctor, pfundiſſimi Magiſtri Thome bricot tractatibus inſolubiliũ ac obligationũ no/uiſſime quoq; p eundẽ emendatis : deo fauẽte finis impoſit⁹ eſt. Qui quidẽ Lugd. exarati ſunt a Janono carcan. Anno ſalutis chriſtia/ne. M.cccc.xcv.

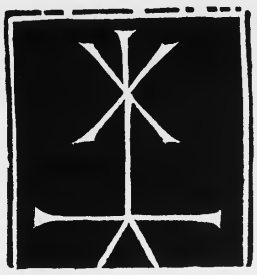

Cette marque, dont les filets du cadre sont détériorés par l'usage, est coupée à sa base. On n'a qu'à la comparer avec celle qui se trouve entière et dans son premier état à la fin du *Diurnale* de 1488. (Voir p. 455.)

Le 23 octobre 1495, Carcain imprimait en un volume in-folio le *Textus abreviatus super octo libros Physicorum Aristotelis,* de Thomas Bricot, dont il avait déjà publié d'autres ouvrages.

Six mois auparavant (le 29 avril), il avait terminé les *Summulæ,* de maître Buridan, commentées par le professeur Jean Dorp, petit in-folio à deux colonnes, reproduisant le texte du volume qu'il avait imprimé en 1487 pour être vendu à Paris sur le pont Saint-Michel. Le 16 juin 1499, il imprimait cet ouvrage pour la troisième fois.

Le chef-d'œuvre de Janon Carcain est un Bréviaire de chambre (*Breviarium cameræ*), de la cathédrale de Lyon. C'est un fort beau volume in-folio à deux colonnes, imprimé rouge et noir en caractères gothiques dits *de missel*, qui se trouve à la grande bibliothèque de Lyon et, à Paris, à la Bibliothèque nationale. Il en a été tiré des exemplaires sur vélin. Nous en avons vu un autre, il y a quelque temps encore, dans la bibliothèque des Pères Jésuites de Lyon[1], qui est passé depuis à l'étranger. La page de commencement des offices est décorée d'une riche bordure peinte en miniature aux armes des chanoines de Saint-Jean, comtes de Lyon. Nous reproduisons ci-contre ce beau spécimen de l'art lyonnais.

Au folio coté CCC XXVI, on trouve une longue suscription qui nous donne les noms des ecclésiastiques qui surveillèrent l'impression de ce bréviaire. Ce furent : Roland de Vaulx, vicaire ou sous-maître de la grande église de Lyon; Pierre Godemard et Jean Bas, prêtres perpétuels; Jean Chaney, maître ès arts, bachelier en lois et licencié en décrets[2], qui travaillèrent de concert, suivant la volonté exprimée par Jean Renier, jadis vicaire de ladite église, pour continuer son œuvre commencée depuis longtemps. Mû par les mêmes considérations, Janon Carcain, libraire à Lyon, l'a charitablement imprimé, achevé et fini heureusement (*eisdem de causis etiam charitative impressit, peregit et*

[1] Cet exemplaire, de la plus grande beauté, que nous avons eu entre les mains, était dans une reliure du XVIe siècle, exécutée vers 1540 ou 1550. Il paraît avoir appartenu, à cette époque, à Hugues de Gabiano, probablement de la famille des Gabiano qui exercèrent la librairie et l'imprimerie à Lyon, au XVIe siècle. Sur la garde, on lit cette mention : « L'an mil cinq cens quatre-vingt et deux et le vingt-huictiesme jour du moys de novembre, à unze heures et ung quart d'eure du soir, est allé de vie à trespas, noble homme Mons. Hugues de Gabiano, conseiller du Roy, ès cours et siège présidial de la seneschaussée de Lyon. » Le volume passa ensuite entre les mains d'un nommé Danger, maître de chapelle, qui le vendit, le 26 septembre 1655, à Phily, chanoine de Saint-Just, de Lyon, comme le constatent ces lignes écrites à l'intérieur de la couverture : *Hoc breviarium ad usum Clericorum Lugdunensium in Camera, emi a Domino Danger, musices magistri, die 26^a 7^bris anno 1655 : PHILY.* Au-dessous, on trouve la note suivante d'un nouveau possesseur : *Hoc breviarium habui a Domino Phily, canonico Sancti Justi et correario nostro die 6^a 9^bris anno 1656 : DESCHAMPS.* Ce doit être le même que celui qui se trouvait dans la bibliothèque de M. de Riolz et est signalé par van Praet.

[2] Péricaud croit que le maître ès arts nommé parmi les collaborateurs du Bréviaire de Lyon est le même que Jean de Channey, qui s'établit plus tard imprimeur à Lyon et se fixa définitivement à Avignon, où il exerça de 1513 à 1536. Il est auteur d'un commentaire latin sur le *Textus Sacramentorum*, petit in-quarto, imprimé à Lyon, par Claude Nourry, en 1505. On y trouve des vers que Péricaud qualifie de curieux (*Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, 4e partie, p. 12; ouvrage cité). Du Verdier (*Bibliothèque françoise*, tome VI, p. 124; ouvrage cité), qui ne les avait sans doute pas compris (il y a dans le nombre des vers anacycliques), les traite de barbares et dignes du panier : *Versus sunt barbari barbaris scholiis explanati, dignum patella operculum.*

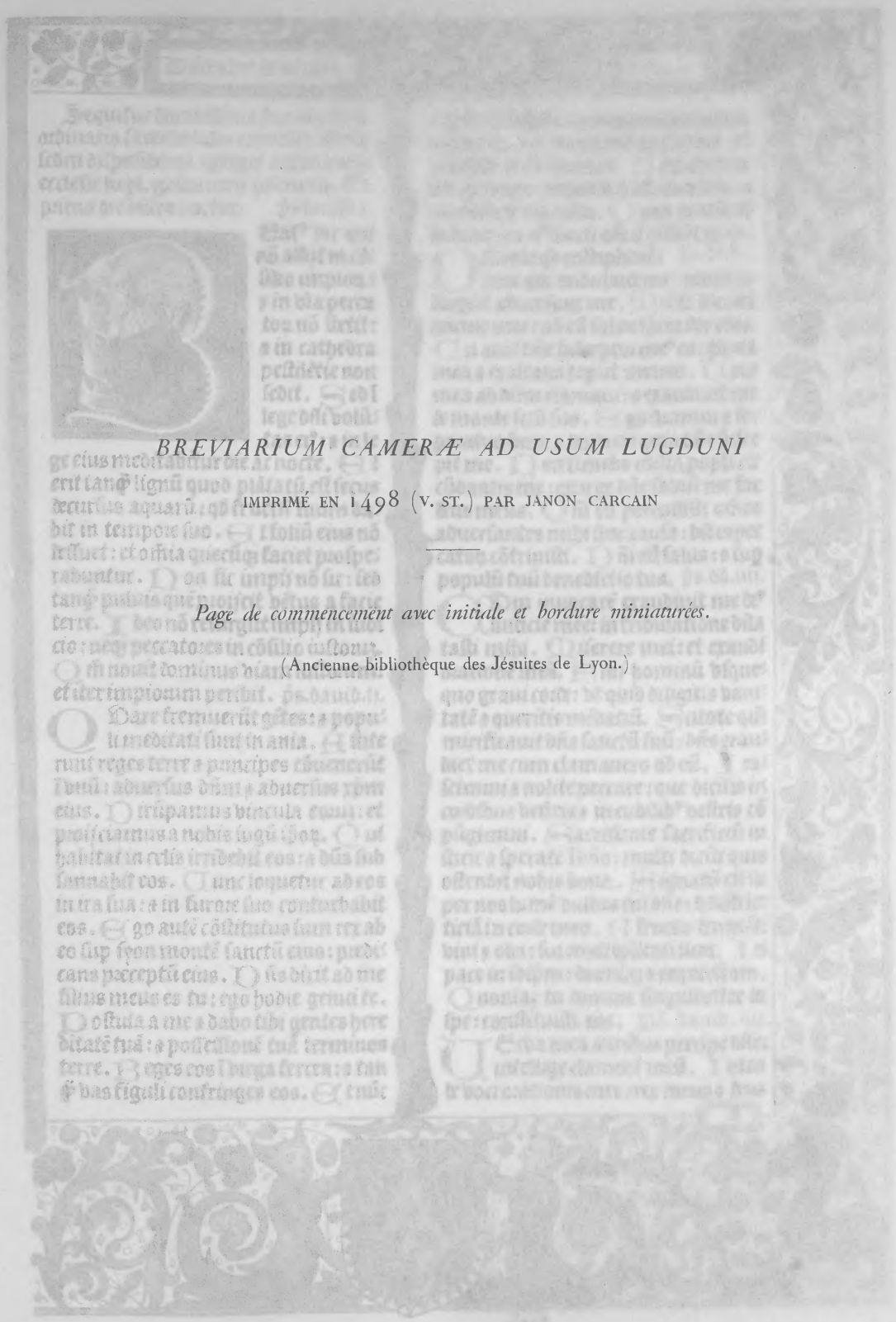

BREVIARIUM CAMERÆ AD USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1498 (V. ST.) PAR JANON CARCAIN

Page de commencement avec initiale et bordure miniaturées.

(Ancienne bibliothèque des Jésuites de Lyon.)

Les pages intermédiaires sont blanches

Sequitur deuotissima diuinī officij ordinatio sacerdotalis completissima scōm dispositionē egregie cathedralis ecclesie lugd. galliarum primatis. Et primo die dñica noctur. ps dauid j.

Beat⁹ vir qui nō abiit in cōsilio impiorꝝ: ⁊ in via peccatorꝝ nō stetit: ⁊ in cathedra pestilētie non sedit. Sed ī lege dñi volūtas ei⁹: ⁊ in lege eius meditabitur die ac nocte. Et erit tanq̄ lignū quod plātatū est secus decursus aquarū: qd fructū suum dabit in tempore suo. Et foliū eius nō defluet: et omnia quecūq̄ faciet prosperabuntur. Non sic impij nō sic: sed tanq̄ puluis quē proiicit vētus a facie terre. Ideo nō resurgūt impij in iudicio: neq̄ peccatores in cōsilio iustorꝝ. Quōm nouit dominus viam iustorum: et iter impiorum peribit. ps.dauid.ij.

Quare fremuerūt gētes: ⁊ populi meditati sunt inania. Astiterunt reges terre ⁊ principes cōueneruūt ī vnū: aduersus dōm ⁊ aduersus xp̄m eius. Dirūpamus vincula eorꝝ: et proiiciamus a nobis iugū ipōr. Qui habitat in celis irridebit eos: ⁊ dōs subsannabit eos. Tunc loquetur ad eos in ira sua: ⁊ in furore suo conturbabit eos. Ego autē cōstitutus sum rex ab eo sup syon montē sanctū eius: prediicans preceptū eius. Dōs dixit ad me filius meus es tu: ego hodie genui te. Postula a me ⁊ dabo tibi gentes hereditatē tuā: ⁊ possessionē tuā terminos terre. Reges eos ī virga ferrea: ⁊ tanq̄ vas figuli confringes eos. Et nūc reges intelligite: erudimini qui iudicatis terraz. Seruite dño in timore: et exultate ei cū tremore. Apprehēdite disciplinam: nequādo irascatur dōs: ⁊ pereatis de via iusta. Cum exarserit in breui ira ei⁹: beati oēs q̄ ꝓfidūt in eo.

Domīe qd multiplicati sunt qui tribulant me: multi insurgūt aduersum me. Multi dicunt anime mee: nō est salus ipi in deo eius. Tu autē dñe susceptor me⁹ es: gloria mea ⁊ exaltans caput meum. Voce mea ad dōm clamaui: ⁊ exaudiuit me de monte sctō suo. Ego dormiui ⁊ soporatus sum: ⁊ exurrexi quia dōs suscepit me. Non timebo milia populi circūdantis me: exurge dñe saluū me fac deus meus. Quōm tu percussisti omnes aduersantes mihi sine causa: dētes peccatorꝝ cōtriuisti. Dōi est salus: ⁊ sup populū tuū benedictio tua. ps.dd.iiij.

Quōm inuocarē exaudiuit me de⁹ iusticie mee: in tribulatione dilatasti mihi. Miserere mei: et exaudi orationē meā. Filij hominū vsquequo graui corde: vt quid diligitis vanitatē ⁊ queritis mēdatiū. Scitote quōm mirificauit dōs sanctū suū: dōs exaudiet me cum clamauero ad eū. Irascimini ⁊ nolite peccare: que dicitis in cordibus vestris ⁊ in cubilib⁹ vestris cōpūgimini. Sacrificate sacrificiū iusticie ⁊ sperate ī dño: multi dicūt quis ostendit nobis bona. Signatū est super nos lumē vultus tui dñe: dedisti leticiā in corde meo. A fructu frumēti vini ⁊ olei: sui multiplicati sunt. In pace in idipm: dormiaz ⁊ requiescam. Quoniaz tu domine singulariter in spe: constituisti me. ps.dauid.iiij.

Verba mea auribus percipe dñe: intellige clamorē meū. Intende voci orationis mee: rex meus ⁊ deus

Les pages intermédiaires sont blanches

feliciter finivit, Janonus Carcani, librarius Lugduni) le cinq mars, l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-dix-huit. Cette date correspond au 5 mars de l'année 1499 (n. st.), Pâques tombant, en 1498, le 15 avril.

Cette suscription, dont la fin est reproduite en fac-similé dans l'ouvrage capital de M. Thierry-Poux (*Premiers monuments de l'Imprimerie en France au xve siècle*, pl. XXIV, n° 2), est suivie de 32 feuillets non chiffrés se terminant par une table, après laquelle se trouve un *explicit* et le registre des cahiers dont se compose le volume avec un alphabet des lettres capitales. Au-dessous, est placée la marque de l'imprimeur tirée en rouge.

Explicit breuiarium camere ad
usum Lugduni.

Registrũ huius operis.a b c d e f g h.
A B C D E F G H J K L M N O P
Q R S T V. AA BB CC DD
EE FF GG HH II KK LL MM
aa bb cc dd. Omnes sunt quaterni ꝑter
g e h. qui sunt triterni. kalendariũ ve-
ro quaternum.

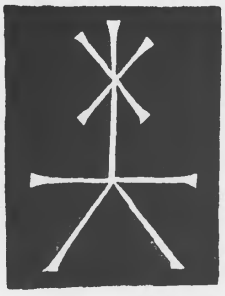

La marque de Carcain, devenue hors d'usage et, en partie, coupée dans le *Bricot* de 1495, a été regravée pour le Bréviaire de 1499. Elle n'est pas tout à fait de même dimension et n'a pas d'encadrement de filets. Le caractère nouveau est de fonte parisienne, des types employés par l'imprimeur Jean Morand. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 220.)

Le petit caractère dont Carcain s'était servi dans ses débuts était de provenance italienne. M. Proctor, fin observateur, avait remarqué, le premier, sa ressemblance avec un type quelquefois employé à Rome par Eucharius Silber

IMPRIMERIE NATIONALE.

à partir de 1481, et que cet imprimeur qualifie de *litteræ Venetæ,* c'est-à-dire de lettres ou fontes vénitiennes. Ce type avait été effectivement employé auparavant à Venise par Adam de Rottweil. On le trouve encore à Bologne, chez Dominicus de Lapis, en 1481 et 1482. Francesco Girardengi, imprimeur à Pavie et à Venise, s'en est aussi servi en 1480. Les productions de ces divers imprimeurs se différencient par une, deux et quelquefois trois ou quatre lettres capitales qui ont été modifiées. La fonte de Bologne est, suivant M. Proctor, celle se rapprochant le plus du type employé à Lyon par Carcain, qui est presque identique (*almost identical*).

Ce type, dont Carcain possédait deux corps différents, commençait à s'user. Carcain, qui avait eu des rapports avec Paris dès ses débuts dans la carrière, s'adressa à des fondeurs parisiens et se procura ainsi les caractères avec lesquels il imprima le grand Bréviaire de chambre de l'église de Lyon. Il n'a pas publié d'ouvrages illustrés. Nous n'avons encore trouvé aucune gravure sur bois, même isolée, dans ses livres.

Janon Carcain demeurait de l'autre côté de la Saône, dans le quartier Saint-Jean, au pied de la montagne de Fourvières. Il occupait près du Palais, moyennant 80 livres par an, tout le devant d'une des maisons appartenant à Antoine Molème, contiguë à celle de Claude Sellier, notaire, tenant par derrière à la maison dite «de Roanne» et à Claude Patarin [1].

[1] «*Depuys la maison Barthéleny Bellièvre qui fut de Estienne Bourbeuon, faisant le carré du Palaix par la rue des Estuves jusques à la maison de Roenne et depuys ladite maison de Roenne jusques à la porte du Cloistre Saint-Jehan.* — Janon Carcant, libraire, tient à louage lad. maison (maison d'Anthoine de Molesmes, à cause de Magdeleine Basles, sa femme..., joignant à ladite première maison devers la bize et la maison de Claude Sellier, notaire, devers le vent et par derrière à Roenne et la maison de messire Claude Patarin), c'est à savoir tout le devant qui en baille par an IIII^xx l.^t...» (*Registre des Nommées de 1493.* Archives de Lyon, CC 5, fol. 17 v°.)

CHAPITRE LVI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN DU PRÉ

(1487-1500)

Association de Jean du Pré avec Nicolas Philippe. — Il travaille seul ensuite. — Sa première marque. — Ses principaux livres en latin. — Livres en français. — *L'Ystoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne.* — *L'Ystoire de la Passion.* — *L'Éternelle Consolation.* — *La Mer des Hystoires* et ses illustrations. — Jean Du Pré va imprimer en province, à Narbonne et à Uzès. — Son retour à Lyon. — Sa nouvelle marque et ses dernières impressions. — Son séjour à Avignon. — Déclin et fin de sa carrière.

Jean du Pré a commencé à imprimer à Lyon en société avec un imprimeur allemand, Nicolas Müller (*Pistoris*), originaire de Benssheim, plus connu sous le nom de Nicolas Philippe ou Philippi, et compagnon de Marc Reinhart, de Strasbourg, qui vint s'établir à Lyon, en 1477.

Il est nommé avec Nicolas Philippe à la fin d'une édition française, de format in-folio, des Vies des Pères de saint Jérôme, qui commence ainsi : *Ensuit la très devote, très louable et recommendable vie des anciens saintz pères hermites, nouvellement translatée de latin en françois et diligemment corrigée en la cité de Lyon, l'an de notre Seigneur Mil. CCCC. IIII vintz et six, sur ce que en ont escript et aussi translaté de grec en latin Monseigneur saint Jérosme, très devot et aprouvé docteur d'église et autres solitaires religieux après luy. Et premièrement ensuit le prologue du translateur.* (Voir fac-similé, p. 145.)

L'ouvrage est divisé en deux parties. La seconde commence par le libellé suivant : *Sensuit la seconde partie de la vie des saintz pères d'Egipte contenant en divers livres plusieurs loables exhortations pour induire toutes personnes, principalement gens de religion, à bien et salutairement vivre : Avecques aucune belles histoires excitans à fuyr les vices et ensuivre les vertus...* On trouvera ci-après un fac-similé de la première page de cette seconde partie avec figure sur bois.

Exportacions des saintz peres.

Sensuit la seconde partie de la vie des saintz peres degipte: cotenat en diuers liures plusieurs loables exhortations pour induire toutes personnes: principalement gens de religion a bien et salutairement viure: Auecques aucune belles histoires excitans a fuyr les vices et ensuiure les vertus come plus amplement est declaire en la table posee au commencement de ce present liure ou sont au long declairez les chappitres contenuz tant en la precedant premiere partie que en ceste seconde: et en la tierce et quarte parties apres ensuiuans le tout translate de latin en francois sur les liures qui en ont este faitz par monseigneur saict iherosme tresdeuot et docteur en saincte esglise Et premieremet ensuit le prologue. commencant en latin. Vere mundum.

Qui est celui qui doubte que le monde ne soit garde et conserue par les merites des saintz et entre les aultres par ceulx desquelz la vie est escripte en ce present volume. lesquelz ont fouy toute concupiscence et du tout renonce au monde en estimant estre rien tout ce qui y estoit. Et pour en distraire totalement leurs affections et les couertir a dieu ont voulu habiter et demourer es desers: les vngs en grandes cauernes: et les aultres en roches et haultes montaignes sans auoir eu aucune cure ou solicitude de leur boire ne de leur mengier et comme totalement ayans fiace en la misericorde de dieu ilz sen sont alez sans argent sans pain et sans autre viande en lieux solitaires ou ne frequentoit personne: et ou ne croissoient aucuns biens si non herbes et fruitz sauuaiges ou chose merueilleuse Jamais nauoient fain ne soif mais ont este substantez seulement de la grace et misericorde de nre seigneur: Si deuons bien aymer nostre dieu quant il a permis et voulu q par leurs merites nous puissons de nos maulx estre alegez et par leurs supplicacions. moyennant la grace de dieu obtenir la remission de nos pechiez. Vo qui lires ce present liure ne prenez pas garde au langaige rude et mal orne mais seulement a la substance qui est fructueuse. la diuine science ne requiert pas estre fulcie de sophisticacions ne pposicions ornees ou polyes mais seulement de matiere vraie. Aulcunesfois ornement de parolles fait distraire la proposicion de verite: Les sainctes vies et deuotes conuersacions des venerables patriaches et prophetes come abraham isaac: et iacob: moyse: helie. et iehan: sont redigees et mises par escript: non pas tant seulement affin de les glorifier. car dieu les a magnifiquement glorifiez en son royaume. mais aussi affin que par leurs vertueuses euures nous puissons prendre doctrine de verite: et exemple de vie salutaire.

Sensuiuent les exportacions comencans en latin. Quidem sanctorum senior. etc.

Aucuns religieux interroguerent a vng des saintz peres degipte pour quoy il faisoit tant de abstinences A quoy il respondit en ceste maiere. Mes enfans il est necessite q nous ayons en hayne tout le repos de ceste presente vie et toutes

Une édition du même livre venait de paraître chez Jean Du Pré, imprimeur du même nom à Paris, et les imprimeurs lyonnais en avaient reproduit le même texte français sans autre changement que le nom de la ville de Lyon qu'ils avaient substitué à celui de Paris. (Voir fac-similé, t. Ier, p. 229.)

L'achevé d'imprimer de l'édition de Paris est en prose; celui de l'édition lyonnaise a été mis en vers et amplifié. On le trouve reproduit ci-dessous en fac-similé :

Cy fine le liure nomme
Des saintz peres iadis egypte
Et dautres lieux bien renomme
Mesopotampe thebayde
Qui en leur temps vie treselite
Solitaire et deuocieuse
Ont menee et tres benedicte
Pour acquerir vie glorieuse
Jadis translate de latin
En francoys lan mil quatrecens
Quatre vingz et six de matin
De iour de nuyt par gens de sens
Prins sur les liures quen son temps
Saint ierosme docteur eglise
De grec en latin ie lentens
Al translatez et sans repuse
Imprime et fait a lyon
Lan dessusdit et de ianuier
Le quinziesme sans fiction
Nul ne vueille ce deuier
Nicolas phelip sans obuier
Et Jehan dupre par bon accord
Les liures ont voulu imprimer
Sans auoir entreuly nul discord
Prince de puissance tres haulte
Sil vous plaist donnez leur ce don
Que de ce que trouuerez faulte
Leur vueillez ottroyer pardon

On travailla jour et nuit à la confection de ce livre, qui fut imprimé avec un caractère nouveau imité des types dont Guillaume Le Roy se servait dès 1485 et dont nous avons déjà donné l'alphabet. (Voir p. 148.)

La date d'achèvement est indiquée comme ayant eu lieu le matin du 15 janvier 1486, correspondant au 15 janvier de l'année 1487 (n. st.).

L'édition de Paris était un livre illustré d'un grand nombre de figures sur bois. On en copia aussi les sujets, non d'une façon servile, mais d'une manière très habile, en les interprétant librement. Ainsi traitées, ces illustrations peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les originaux qui les ont inspirées ou leur ont servi de modèles. Nous en avons reproduit des spécimens au chapitre de Nicolas Philippe. (Voir p. 146 et 147.)

Les deux associés se séparèrent quelques mois après cette publication et travaillèrent ensuite chacun de son côté.

Du Pré imprime seul une édition in-quarto des Postilles de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, sur les Épîtres et les Évangiles des Dimanches.

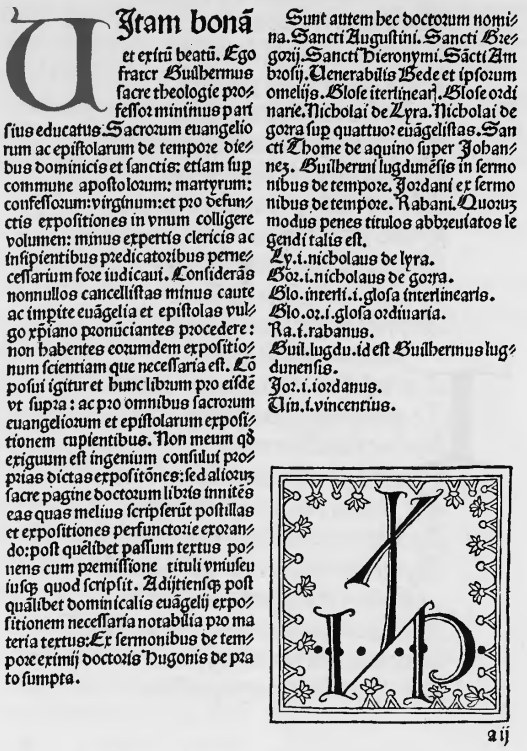

Jtam bonã et extrũ beatũ. Ego frater Guilhermus sacre theologie professor minimus parisius educatus: Sacrorum euangeliorum ac epistolarum de tempore diebus dominicis et sanctis: etiam sup commune apostolorum: martyrum: confessorum: virginum: et pro defunctis expositiones in vnum colligere volumen: minus expertis clericis ac insipientibus predicatoribus pernecessarium fore iudicaui. Considerãs nonnullos cancellistas minus caute ac impite euãgelia et epistolas vulgo xpiano pronũciantes procedere: non habentes eorumdem expositionum scientiam que necessaria est. Cõposui igitur et hunc libum pro eisdẽ vt supra: ac pro omnibus sacrorum euangeliorum et epistolarum expositionem cupientibus. Non meum qd exiguum est ingenium consului propias dictas expositõnes: sed aliorũ sacre pagine doctorum libris innitẽs eas quas melius scripserũt postillas et expositiones perfunctorie exorando: post quĕlibet passum textus ponens cum premissione tituli vniuseuiusq; quod scripsit. Adijtiensq; post quãlibet dominicalis euãgelij expositionem necessaria notabilia pro materia textus: Ex sermonibus de tempore eximij doctoris Hugonis de prato sumpta.

Sunt autem hec doctorum nomina. Sancti Augustini. Sancti Gregorij. Sancti Hieronymi. Sãcti Ambrosij. Venerabilis Bede et ipsorum omelijs. Glose iterlinearis. Glose ordinarie. Nicholai de Lyra. Nicholai de gorra sup quattuor euãgelistas. Sancti Thome de aquino super Johannez. Guilherui lugdunẽsis in sermonibus de tempore. Jordani ex sermonibus de tempore. Rabani. Quorũ modus penes titulos abbreuiatos legendi talis est.

Ly. i. nicholaus de lyra.
Gor. i. nicholaus de gorra.
Glo. interli. i. glosa interlinearis.
Glo. or. i. glosa ordinaria.
Ra. i. rabanus.
Gui. lugdu. id est Guilhermus lugdunensis.
Jor. i. iordanus.
Vin. i. vincentius.

a ij

Le premier feuillet est entièrement blanc. Le second feuillet, recto, au bas duquel on voit une marque aux initiales de Jean Du Pré, sert de titre.

L'énoncé en est prolixe. On remarque à la fin, parmi les auteurs qui ont commenté le texte primitif, le nom d'un prédicateur de l'ordre de Saint-

Dominique, Hugues du Pré (*Hugo de Prato*), qui vivait précisément à cette époque et était peut-être parent de notre imprimeur. Cette édition parut le 30 novembre 1487, comme l'indique le colophon final.

Postilla epistolarum ⁊ euangeliorum
dominicalium ⁊ solemnitatum necnon
ꝑ sancꝯ fuit felicit. Impssa Lugduni
per Johanne de prato Anno domini
M.cccc.lxxxvij. die vltia Nouēbris.

C'est un livre fort rare, dont le seul exemplaire connu, jusqu'à présent, est conservé à la bibliothèque de la ville de Besançon.

Incipit postilla super euangelia: ⁊ primo dominicalia secundꝫ sensum litteralem iuxta concordãtias euangelistarum.
Dominica prima aduentus. Euãgelium secundum matheum. xxj.

In illo tẽpore. Luꝫ appropinquasset hierosolymis ⁊ veisset bethpbage ad montez olineti: tũc misit duos ꝑ discipulis suis dicens. Ite in castelluꝫ quod contra vos est: ⁊ statim inuenietis asinam alligatam ⁊ pullum cũ ea: soluite ⁊ adducite mihi. Et si quis vobis aliquid dixerit: dicite quia dominus his opus habet: ⁊ confestim dimittet eos. hoc autem totum factuꝫ est: vt adimpleretur qꝫ dictum est per prophetam dicentem. Dicite filie syon. Ecce rex tuus venit tibi mansuetus sedens super asinam ⁊ pullum filium subiugalis. Euntes autem discipuli fecerẽt sicut precepit illis iesus. Et adduxerunt asinam ⁊ pullum: ⁊ imposuerunt super eos uestimẽta sua: ⁊ euꝫ desuper sedere fecerunt. Plurima autem turba strauerunt vestimenta sua in via. Alij autem cedebant ramos de arboribus: ⁊ sternebãt in via. Turbe autem que precedebant ⁊ que sequebantur clamabãt dicentes. Osanna filio dauid. Benedictus qui venit in nomine dñi:

Cum appropiquassent hierosolymis. Mat. xxi. Mar. xi. Luce. xix. Joh. xij. Dystoria huius euãgelij facta est Anno xp̃i xxxiij. xiij. kalen. aprilis. Domica. luna. x. indictione. vi. Ante initium hodierni euangelij habetur. Joh. xij. q̃ ante sex dies pasche. i. sabbato ante diem palmarum xp̃s venit bethaniam: qd̃ erat castelluꝫ martbe ⁊ marie magdalene distans a hierusalem duo parua miliaria: que faciunt vnum dimidium milliare apud nos scꝫ in partibus alamanie: vbi fecerũt xp̃o cenã ⁊ martha ministrabat. Lazarus vero erat vnus ex discumbẽtibus. Maria magdalene aperuit pixidez ꝑ alabastro vnguenti nardipiscati precio si: et vnxit pedes ⁊ caput dñi. Conuenerunt autem bethaniam multi: non tantum propter ip̃m: sed vt lazarum viderent resuscitatum. Cogitauerunt autem principes sacerdotũ: vt ⁊ lazarum interficerent: quia multi propter ip̃m abibant ex iudeis ⁊ credebãt in

a iij

Feu Auguste Castan en a donné une description détaillée dans le *Catalogue des Incunables* de cet établissement (n° 529). Il a compté 48 petites gravures sur bois, dont une répétée quatre fois, une autre trois fois et trois deux fois, intercalées dans les colonnes du texte. Ces illustrations sont différentes

de celles qui se trouvent dans une autre édition donnée auparavant par Nicolas Philippe (voir p. 141-142), que Du Pré venait de quitter.

Dans le courant des années 1488 à 1490, le nom de Jean Du Pré paraît sur des ouvrages latins de théologie, des livres d'écoliers et des classiques. Il réimprime tour à tour, en variant ses types, les *Auctores octo* avec leur glose, les livres de Boëce : *De Consolatione Philosophiæ* et *De Disciplina Scholarium,* accompagnés du commentaire de saint Thomas d'Aquin, le *Compotus* ou almanach perpétuel expliqué.

laudationis modus: ⁊ qz in ve. te. non solũ laudabãt dcũ vocib⁹ hũanis: ꝫ ét musicis istrumẽtis: iõ dicit. Laudate eum in sono tube ⁊c. ⁊ noiantur hic plã instrumẽta musica q̃bus vtebant sacerdotes ⁊ leuite: ⁊ descriptõem eoꝝ pertranseo: q ꝛ sunt satis nota excepto vno cũ dz. ¶ g Et choro. et dicit aliqui q̃ choꝝ est instrm de cotto factum: et hz duas fistulas de ligno: vnam p quã inflatur: ⁊ alias per quam emittit sonũ: ⁊ vocat gallice cheuretre: credo tñ magis q̃ hic accipitur chorus p laudãtiũ societate. ¶ b Laudate eũ in cordis. i. instrís hũribus cordas de ere seu itestinis: ꝫ qz iste modulationes instrꝝ seu vocũ deo non sunt accepte: nisi inq̃tũ ꝓcedũt ex mẽtis devotione: iõ ꝓcludit in fine. ¶ i Omis spi. lau. dñz. videt aũt mihi q̃ ps. iste potest aliter exponi: vt sit conclusio totius li. ps. ⁊ ꝓnter se hũs ad ꝓcedentẽ ps. qui te ristur in trans. electoꝝ ad celestem gliam pacto iudicio extremo: ⁊ iõ su hoc ps. inuitantur oẽs ciues celestes ad dei laudem ꝓpetuaz: inter quos primo inuitant hoies ad gloriam assumptẽ q̃ cristus in hũanitate assumpta et beata virgo maria excedũt oẽs angelos in celesti gloria: ⁊ iõ dicitur. Laudate dñm in sanctis eius. i. in societate sanctoꝝ ex hoibus. Laudate eum in firmamento virtutis eius. i. in celo empyreo: qõ est bonoꝝ locus. et dicit firmamẽtum ratõe pretacta. Secundo inuitantur ciues celestes quantũ ad angelos: cum dicitur. Laudate eum in virtutibus eius. i. in societate angeloꝝ qui nominantur noie virtutiu: eo q̃ melius ordo medie hierarchie noiatur ordo virtutuꝝ. extrema aũt aliquãdo noiantur a medio. Laudate eum secundũ multitudinẽ magnitudinis eius. licet aũt magnitudo diuina sit vna ⁊ nõ multiplicata in se: dicitur tamen quodãmõ multiplicari inquantũ ab ea ꝓducũtur multi effectꝰ magni: ⁊ qz isti effectus maxime reluceẽt in ciuibus celestibus tam angelis q̃ hoibus: ideo vtrisq̃ dicitur. Laudate eum secundum multitudinem magnitudinis eius. Laudate eum in sono tube: laudate eum ⁊c. scõm q̃ dicit beatus gre. Balduriendo pro ut possumus excelsa dei resonamꝰ. i. per sensibilia nobis nota: ideo hic exprimũtur multa instrumenta musica non quia habeant locum in celesti patria: sed assignandum magnitudinem iocunditatis celestis: in qua licet sit laus vocalis ꝫm aliquos doctores: vt dictũ ẽ ps. precedenti: tñ laus mẽtalis. siue spũalis est principalior: ideo in fine cõcluditur. Omnis spũs laudet dñm. i. spiritus angelicus ⁊ humanus: qui ibi continue laudant deum: secundum q̃ dicitur supra psal. lxxxiij. Beati qui habitant in domo tua domine in secula seculorum laudabunt te. Ad quam laudem no s perducat qui cum patre ⁊ spũ sancto viuit et regnat in secula seculorum Amen.

in psalterio et cithara. Laudate eum in tympano: et[s] choro: laudate[b] eum in cordis et organo. Laudate eũ in cymbalis benesonantibus laudate eum in cymbalis iubilationis: omnis[i] spiritus laudet dominum. Alleluya.

Explicit psalterium.

Explicit postilla super librum psalmorum edita a fratre Nicholao de lyra et ordine minorum: sacre theologie doctore excellentissimo. Impressa Lugduni per Iohãnem de prato. Anno domini. M.cccc.lxxxviij. die. xv. aprilis.

Le 15 avril 1488, Jean Du Pré met au jour, dans le format in-quarto, l'ouvrage intitulé *Postilla super librum Psalmorum,* par Nicolas de Lyre, dont nous reproduisons ci-dessus la dernière page. Le volume est imprimé avec deux sortes de caractères; le plus petit, celui du commentaire, avait déjà été employé dans la *Postilla super Evangelia* de 1487.

Le volume débutait par le titre suivant composé en gros caractère gothique de 18 points :

Postilla Nicholai de Lira super psalterium vnacum canticis.

Dans cette édition, Du Pré emploie, pour le texte, un caractère ayant déjà servi dans un Boëce daté du 8 février 1487 et dont voici l'alphabet :

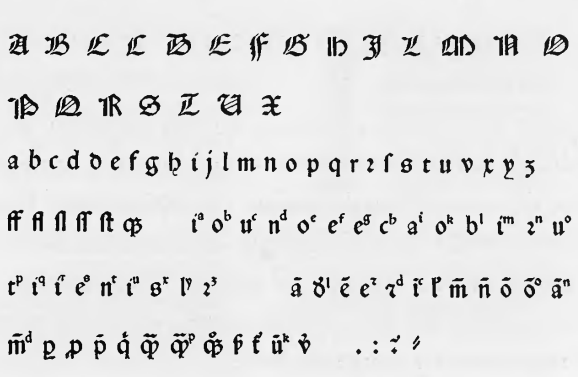

Pour le commentaire entourant le texte, Du Pré a employé un autre caractère que l'on retrouve quelques mois après chez Nicolas Philippe [1].

[1] Le caractère en question était celui de Pierre Hongre ou le Hongrois, qui s'en était servi le premier en 1482. Lorsque ce dernier quitta Lyon, après s'être associé avec Mathieu Husz, pour aller, quelques années après, à Toulouse, où on le retrouve travaillant chez Henry Mayer, il dut le remettre à Sixt Glockengieser, de Nordlingen, hôtelier à Lyon, qui était en même temps imprimeur. (Voir Rondot. *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*, p. 161; ouvrage cité.) C'est avec ce même caractère que Glockengieser a imprimé l'*Augustinus de Anchona, de Laudibus Virginis gloriosæ*, seul livre qu'il ait signé. Pierre Hongre avait déjà imprimé la *Summa de ecclesiastica potestate*, in-folio, ouvrage du même auteur. (Voir fac-similé, p. 338.) Une légère différence dans la majuscule R fait supposer que le poinçon a été regravé lorsque le type vint chez Du Pré, à la fin de 1487. Philippe s'est servi de ce type pour le commentaire de la *Pragmatica Sanctio*, achevée le 6 septembre 1488. Ledit caractère paraît être devenu la propriété de Nicolas Philippe, car on le retrouve dans presque toutes les impressions de Trechsel, son successeur. Philippe s'est servi également du gros caractère des *Postillæ* de Du Pré pour le texte du volume. On le remarque également dans les titres courants et dans les commencements de chapitres des livres de Trechsel; mais c'est un caractère banal qui a été copié par différents imprimeurs : à Lyon, par Mathieu Husz, en 1494 (n. st.), dans le premier volume du *Vita Christi;* ensuite en 1496, chez Pierre Mareschal et Barnabé Chaussart, dans *Goneti de Prato Facetia loquendi*, et enfin à Toulouse, dans *L'Aguillon d'amour divine*, sans date, livre imprimé par Jean Parix et Stephen Clebat.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de l'alphabet des types employés pour le commentaire :

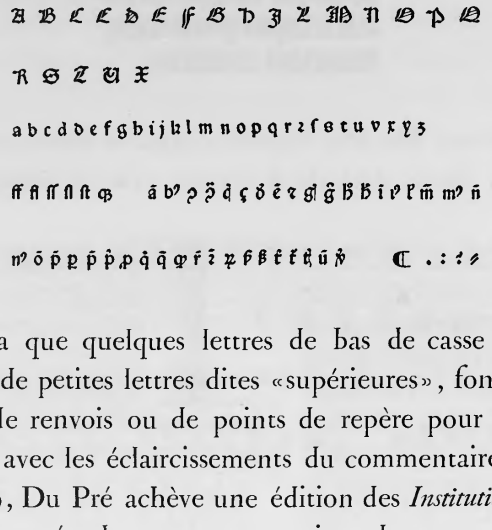

On remarquera que quelques lettres de bas de casse du texte ont un alphabet complet de petites lettres dites «supérieures», fondues sur le même corps et servant de renvois ou de points de repère pour la corrélation des passages du texte avec les éclaircissements du commentaire.

Le 6 juin 1489, Du Pré achève une édition des *Institutiones* de l'empereur Justinien, accompagnée de son commentaire, dont on verra ci-contre la première page imprimée en rouge et noir.

Le texte des *Institutes* est composé avec un gros caractère d'environ 16 points dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

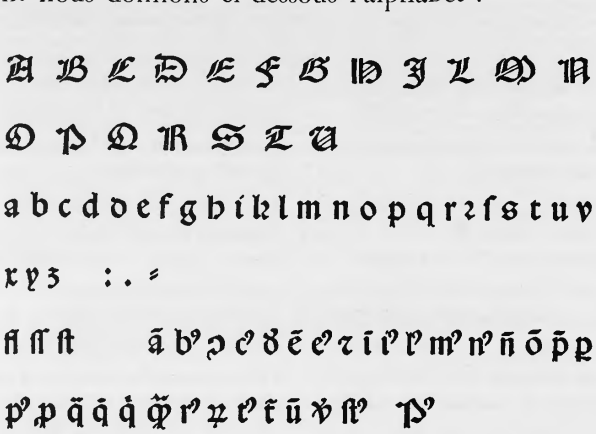

Dans la page de spécimen ci-contre, on verra, comme dans la *Postilla super Psaltorium,* des petites lettres supérieures servant de renvois aux différents passages du commentaire.

a ¶ IN nomine domini nostri Jesu cristi. Ex hoc nota q̃ cristia⁹ fuit: alias non posset iperare. i. imperũ iurisdictionẽ exercere: vt in auc. iusiu: quod prestatur in pri. ibi. Et cõmunicator ecclesie col. ii. vbi dr: q̃ quilibet administrator debet iurare se esse communicatorem sancte et catholice ecclesie: sic ⁊ alias icipit: vt. C. de offi. pre. pre. l. in nomine domini: ⁊ in auc. de armis i pri. col. vi. ex hoc eniz sequitur bonum initiũ: medius medius: ⁊ optimus finis: vt in auc. quomodo oporeat episco. i pri. col i.

b ¶ Imperator cesar. a Cesare Augusto q̃ regnabat tempore natitatis cristi. vnde illud. Exiuit edictuz a Cesare Augusto vt describeretur vniuersus orbis. i. vt quilibet estimaret bona sua: ⁊ exinde quilibet imperator dicetur ẽ Cesar: vel dic cesar: quia fuit cesus de ventre matris sue.

c ¶ Flauius. quia talis erat colorís. nam erat rubeus.

d ¶ Justinianus. q: fuit filius iustini: vt. j. de do. §. est ⁊ aliud. ⁊. j. quibus nõ est per. fa. re. §. penul. sed in dec. di. xvi. c. habeo liberum. dicitur q̃ fuit filius Constantini. sed forte ibi loquitur de alio Justiniano q̃ hic. vel dic q̃ fuit filius Constantini in successione post ipsum in regno. vel dicitur a iusticia quaz semper coluit: ⁊ subditis iniunxit colendã: vt in. C. de sum. tri. ⁊ fide catholica. l. i.

e ¶ Alemanicus. hoc nomen ⁊ omnia sequentia noia sunt ab euentu sibi imposita: vtputa quia vicit africos: ⁊ sic de aliis: vt in auc. de here. ⁊ falci. in prin. col. i.

f ¶ Hermanicus. hec sunt noia prouinciarũ quas deuicit.

g ¶ Pius. a pio Antonio: vt in auc. vt lib. de cetere col. vi. §. siquis autem. alias est. §. facimus.

h ¶ Ac felix. a virtute animi. vel felix. i. prosper: quia ita sibi ad votum succedebat.

i ¶ Inclytus. a gestis magnificis. Accur. florẽ.

k ¶ Victor. in fugando hostes. Accur.

l ¶ Triumphator. post victoriam. gloriosus enim erat in magnifica gesta sua.

m ¶ Semper augustus. quia huius debet eẽ propositi quilibet imperator vt augeat: licet hoc semper non faciat. sic i diffinitione matrimonii: vt. j. de pat. po. in prin. lz iterdum diuidatur: vt. C. de repu. l. cõsensu. sic in diffinitõe iusticie: vt. j. de iusti. ⁊ iure in prin. secundum Jo.

n ¶ Lupide. s. mittit suam gratiam ⁊ hunc libr.

o ¶ Incipit. more recte scribentium premittit prohemiũ: in quo reddit lectorem attentum: docilem ⁊ beniuolum. Attentum cum dicit. Summis vigiliis. nam per hoc q̃ ipse vigilauit reddit nos attentos vt vigilare debeamus. nam ius ciuile vigilantibus scriptum est: vt. ff. que i frau. credi. l. pupillus in fi. ⁊ ibi summa prouidẽtia: vt. j. pri. §. Docilem cũ dicit. Et cum sacratissimas consti. antea conf: ⁊ce. vt. j. e. §. omnes. docilez enim facit qui summaz rei breuiter comprehendit. nam per hoc q̃ ipse abbreuiauit: poterũt ãmodo facilius edoceri. Beniuolum. i. bõe voluntatis ad addiscẽdum: vbi dicit. Et que i prioribus etiam tẽporibus. ⁊ ibi. Sũma itaqz ope: vt. j. e. §. cũqz: ⁊. §. summa itaqz ⁊ce.

In nomine[e] dñi nostri Jesu cristi impator cesar[b] flaui[c]: iustinian[d]: alemanic[e]: goticus: frãcus: germanic[f]: atticus: alanic[g]: vãdalicus: african[h]: pi[i]: felix[k]: inclytus[l]: victor[k] ac triũphator[l]: semp augustus[m]: cupide[n] legũ iuuentuti incipit[o] prohemium.

p ¶ IMperatoriã maiestatem. i. ĩperatorẽ qui est in maiestate: vt. C. de leg. ⁊ con. l. digna. Similis est loquendi ornatus. j. q̃b⁹ mo. ⁊ pa. po. sol. §. filius. ibi. Imperatoriam celsitudinez. Et nota q̃ antiphorisat respondẽdo ad tacitã questionẽ hãc: scilicet quare imperator nõ facit quod suum est. s. armis intendere: cum milites magis arma scire q̃ iura oporteat: vt. C. de iure deli. l. scius. ad quod respondet. Imperatoriam maiestatem ⁊c.

q ¶ Decoratam. q̃ritur quare quod erat armoz attribuit legib⁹ ⁊ econtra. Respõdet vt ostenderet alterz alterius auxilio semper egere: vt. C. de no. co. confir. in prin. Vel dic proprie ponit. nam arma sunt ad decorem: leges sunt ad armandum. vnde dicitur. militant nãqz ⁊c. vt. C. de aduo. diuer. iu. l aduocati. vel ideo posuit vt euitetur malus sonus verborum. s. cacephaton. i. turpis sonus.

r ¶ Oportet. i. oportunum est.

s ¶ Armatam. s. ad hanc vtilitatem que sequitur. Accur.

t ¶ Et bellorum. ⁊ sic quo ad vsum armorum.

u ¶ Et pacis. sic quo ad vsum legis.

x ¶ Gubernari. alterũ cũ legibus. s. tempore pacis: alterum armis scilicet tempore belli.

y ¶ Et princeps. s. imperator.

z ¶ In hostib⁹. q̃ sunt hostes dicitur. ff. de cap. ⁊ post li. re. l. hostes.

a ¶ Per legitios tramites. i. leges: que sunt via gradiendi sicut tramites eundi. secundũ Jo. bene dico calũniantes puniri per leges. ná in cribus siue ordinariis siue extraordinariis ad similitudinez supplicii punitur calũniator: vt. C. de accu. l. fi. ⁊. ff. ad turp. l. i. ⁊ in priuatis ⁊ i extraordinariis cribus omnes calũniosi pro qualitate admissi plectuntur. In ciuilib⁹ mõ pecuniaria pena: mõ sacramento calũnie: modo nota infamie: vt. j. de pe. te. li. p totũ: ⁊. j. de act. §. siquis agens: ⁊. C. de plus pe. l. vnica: ⁊ de iudi. pperandũ. §. ⁊ siqdem: vbi punitur contumax in expensis. Vel dic q̃ septẽ genera penaz vocat legitimos tramites p quos iura reddunturnã paz valent iura in ciuitate nisi essent qui executioni mandaret: vt. ff. de oui.

a ũ

60.

On ne se servait pas encore de chiffres, comme de nos jours, pour indiquer les signes d'appel à des annotations.

Il y a, en outre, dans le Justinien, un C majuscule, de forme presque ronde, qui sert à désigner les références au Code et un signe pour les paragraphes, comme on peut le voir dans la page de spécimen reproduite plus haut.

A la fin du volume, il est déclaré que le livre a été imprimé à Lyon, par Jean Du Pré, maître renommé dans l'art d'impression (*Impressum Lugduni per insignem artis impressorie magistrum Joannem de Prato*),

Impressum Lugduni per insignem artis impressorie Magistrum Johannem de prato. Anno domini Millesimo quadringentesimo.lxxxix.die sexta Junij.

Du Pré a aussi employé ce caractère dans d'autres livres, notamment dans un Boëce, in-folio, daté simultanément des 7 et 15 avril 1489 (v. st.).

Le commentaire qui entoure le texte du Justinien est un type d'environ 12 points, dont s'est servi Du Pré dans d'autres livres, parmi lesquels nous citerons le *Speculum Ecclesiæ*, in-quarto, qui est daté du 15 octobre 1490.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S

S T U X Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

ff fi ffi ffl st ꝗ ã b̃ c̃ ꝯ d̃ ẽ ẽ ẽ g̃ g̃ h̃ b̃ b̃ ĩ ĩ l̃ l̃ m̃ m̃ ñ õ p̃

p̃ ꝑ ꝓ m̃ q̃ q̃ q̃ ꝗ ꝗ̃ r̃ ꝕ ꝓ ꝓ ꝓ ũ ꝫ . : ; ( ) ¶

Les deux types se rencontrent dans le *Catholicon* ou Dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes, signé et daté du 10 décembre 1489, en ces vers :

Littere ut precium Johannis surgat de Prato
Lugduni Catholicon impressit arte sua.
Anno milleno bis ducento octuageno
Quater viginti numero addito nono
Decima decembris bona perventa die
Det cui felices vite componere cursus
Jupiter omnipotens nutu qui cuncta gubernat.

suspicio: siue bono siue malo. Unde zelo las. verbum actiuũ. Unde. ps. Zelaui super iniquos pacem peccatorum videns. Et zelor laris. verbum deponens in eodem sensu. ſ. amare: vel inuidere: vel emulari: siue sequi p inuidiaz: siue per amorem. Unde in quarto regum dixit helyas. Zelo zelatus sum. Qualis autem debeat esse zelus noster ostendit beatus bernardus in xx. sermone in canti. di. Zelum tuuz inquit inflammet charitas informet sciẽtia: firmet constantia: sit feruidus: sit circũspectus: sit inuictus. Et in. xxiij. sermone di. Virtus siquidem discretionis absq charitatis feruore iacet: z feruor vehemens absq discretionis temperamẽto precipitat. Idcoq laudabilis cui neutrum deest: quatenus z feruor discretionez erigat: z discretio feruorem regat. hec bernardus.

¶ Zephirus grece latine florens: quia flores z germina eius flatu viuificentur. quidam vẽtus est. z cor. penul. hic alio nomie dicitur fauonius.

¶ Zeta te. fe. ge. i. camera cõclauis: secessus. Unde in passione beati thome apostoli inuenitur. Zetas hyemales: Et zetas estiuales. Sed zeta neu. ge. indecli. nomen est cuiusdam littere scõm hugu. Papias vero dicit. Zete hyemales. i. domus hyemales quas calidas facit subducta flamma. Zete estiuales: quas frigidas facit subducta aqua. Zete domus que subtus pedes habent aquas.

¶ Zeuma tis. quedam figura est de qua dixi in quarta parte vbi egi de allotheca scõm prisc. in capp. de zeumate.

¶ Zezabel. interpretatur fluxus sanguinis: vel fluens sanguinem: sed melius vbi est sterquilinium. Precipitata nãq deorsum comederũt canes carnes suas sicut predixerat helyas. Et acuitur in fine.

Z ante I

¶ Zimus grece: latine dicitur fermentum. Unde azima scõm hugu. Papias vero di. Zima fermentum. vnde azima.

¶ Zinzala. parua musca. ſ. culex. Unde hoc zinzalarium zij. canopeum ad eas arcendas.

¶ Zinziber beris. quedam species aromatis ge. neu. Et vt dicit auicenna. in. ij. ca. Zinziber calidum in fine tertij gradus z siccum in secundo gradu. z nutritũ calidum est z siccum. Eius caliditas est fortis: sed non calefacit nisi post tempus: propter illud qõ in ipso est de humiditate superflua: sed eius calefactio est fortis. est lenitiuũ resolutiuum inflationis. Cum ergo mittitur mel: accipit quoddam humiditatis eius superfluum z exsiccat plurimum eius: memoriã conseruat: abstergit tenebrositatẽ oculi propter humiditatem suam facto ex eo alcofol. i. collirio. z bibitum. z cor. penul. tam nominatiui ꝯ genitiui.

¶ Zios vel zius dicitur quidam mensis. ſ. maius.

¶ Zizania hoc zizanium nij. z hec zizania nie. seges vel herba peruersa. ſ. lolium: vt dicunt. Et quandoq ponitur pro sorde omnium segetum.

Z ante O

¶ Zodiacus ci. grece latine animalia vel signa significat. vnõ hic zodiacus ci. penul. cor. animalis circulus: vel signifer: qr in eo sunt duodecim signa noibus animalium nũcupata: qr sol in trans illa signa proprietates animalium sortitur. Vel quia stelle signorũ in figuris animalium disposite sunt. vnde zodiaceus cea. ceum. Ista autem sunt nomina duodecim signorum zodiaci. Aries. Taur⁹. Gemi. Cãcer. Leo. Virgo Libra. Scorpio. Sagittar⁹. Capricornus. Aquarius. Pisces. Et dicunt sol intrare arietez quindecimo kalendas aprilis. Versus. Zodiacum signa: totum claudunt duodena.

¶ Zona ne. est cingulum z propie latum. Vñ z zona dicit lata portio terre calida vel frigida vel temperata ex propinquitate vel remotione: vel nimia primitate solis. Vñ zonarius riarium. ad zonas pertinens: vel zonas faciens. z produ. zo. Eso pus. Arborum sonat stipulis z vimine truncat.

¶ Zonella le. dimi. parua zona.

¶ Zonifragius gij. i. fractio zone. Et componitur a zona z frãgo vel fractio.

¶ Zonula le. dimi. parua zona.

¶ Zorobabel apud hebreos ex tribus integris nomibus dicitur esse compositum. zo iste. ro magister. babel proprie babylonam sonat. Et efficitur nomen zorobabel. i. iste magister de babylone. In babylone enim ortus est: vbi princeps gentis iudee extitit. z acuit vltimam.

¶ Zoticus ca. cum. i. vitalis. z cor. penul.

¶ Zosimus ma. mum. i. viuax vel viuidus.

Conclusio libri:

Omensas omnipotenti deo patri z filio z spiritusancto gratiarum referimus actiones. Qui nostrum catholicon ex multis z diuersis doctorũ texturis elaboratum atq contextum. Licet per multa annorum curricula in millesimo ducẽtesimo octuagesimo sexto. Anno domini nonis martij. ad finem vsq perduxit. Pro quo hoc solum mihi admodũ necessarius a vobis humiliter deposco fratres z domini mei: in quantum peccatores fratres mei: inquantuz domini iusti mei: quatenus pro me peccatore philocalo: tamen a deo preces porrigere velitis: vt vestrarum precum interuentu omnium meorum a deo percepta peccatorum venia. Ad terram apostolicaz: ad terram elysiam. i. extra lesionem positam: ad paradisi videlicet gaudia vna vobiscum valeam peruenire: vbi regnat eramussim dominus noster ihesus xps dei filius benedicus: in cuius nomine flectitur omne genu: celestium: terrestrium: z infernorum. Cui est honor z gloria: z magnitudo z magnificentia: virtus z potestas: regnum z imperiũ in secula seculorum. Amẽ.

Litterę vt precium Johannis surgat de Prato
Lugduni catholicon impressit arte sua.
Anno milleno bis ducento octuageno
Quater viginti numero addito nono
Decima decembris bona peruenta die
Det cui felices vite componere cursus
Jupiter omnipotens nutu qui cuncta gubernat.
Amen.

Du Pré a fait quelquefois usage d'un petit caractère anguleux, dont les capitales ont une forme toute particulière :

A B C D E F G H I L M N O P

Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ſ s t u v p y z ꝛ

& ff fl ſſ ſt ã ẽ ĩ ũ ml mn õ ꝓ ꝑ pl pn ꝗ ꝙ

q̃ ꝗ q̃ rl rn ũ ꝝ rl ꝓ ſl ſn . : ⁝ ⸗

Il s'en est servi pour la première fois, à notre connaissance, en 1489, dans le commentaire du *Liber Compoti*, édition du 10 février 1488 (v. st.), et dans cette autre qui porte, à la fin, la date du 12 octobre 1489 :

Hec pcedens tabula dabet ad sciendũ que littera sit tabularis in primo ordine. In secundo q̃s numerus aureus. In tertio q̃ littera dominicalis. In quarto in quo mense et quota mẽsis erit septuagesima. In q̃to in quo mẽse et quota mẽsis erit quadragesima. In septo ĩ quo mẽse et quota mẽsis erit festũ pasche. In septimo ĩ quo mẽse et quota mẽsis erũt rogatões. In dctio in quo mẽse et quota mẽsis erit pẽthecostes. Unde aduertendum q̃ p itel ligentia eiusdẽ tabule presupponitur per tabulã precedentẽ positam in suo loco in presenti opere: in quoto anno circulari sumus: id ẽ quot habemus pro aureo numero: et quã litteram dominicalem habemus: et deinde oportet respicere ubi est ille numerl aureus in secunda linea: et ire ad litteram dominicalem sequentem predictũ numerũ aureũ: et directe procedere per ordinem secundũ predicta festa. Sed est aduertendum q̃ nos non debemus accipere litteram dominicalem si directe ponatur post predictũ numerũ aureum in anno non bisseptili. Et in anno bisseptili non debemus capere litteraz dominicalẽ si imediate sequatur predictũ numerũ aureũ sed debemus recurrere ad litterã dominicalem sitam in secundo loco post predictũ numerum aureum. Similiter est aduertendũ q̃ in duoquoqz ãno bisseptili pro. kyp. et. pl. si ipa requirat debemus manere super priori littera: et pro aliis festis: sez pasche: penthe. et rogationibus debem? ascendere ad superiorem litteram predicte prioris: que littera erit dominicalis pro predictis dltimis festis mobilibus.

Liber compoti cũ cõmento finit feliciter. Impressus Lugduni p Johẽz & Mato. Anno domini. M.cccc.lxxxix. die. xii. Octobris

Ce caractère est semblable à un des types de Mathieu Husz, dont il ne se différencie guère que par deux capitales : la lettre H, dont le jambage du haut est écourté chez Du Pré, et la lettre R, qui n'a pas de double jambage chez Husz et a une tout autre forme chez ce dernier, car elle ressemble plutôt à une F. (Voir alphabets comparés, p. 284 et 285.)

Mathieu Husz s'en est servi, à partir de 1491, dans diverses éditions du *Compotus* d'Anien, sorties de son atelier, soit avec son nom, soit avec celui de Jean Fabri, et dans une édition sans date des *Évangiles des Connoilles*[1].

On le retrouve encore dans le livre suivant, intitulé :

Liber de arte memorie.

Là, il est associé avec le gros type du *Justinianus* (voir alphabet, p. 474), qui est réservé pour les intitulés et les vers mnémoniques :

Incipit ars memorie venerabilis Baldouini Sobodiensis medice artis doctoris eximii.

ARs cõmoda nature cõfirmat et auget: Vt iquit egregius Tullij in.iii.rheto. Huius experientiaz hẽmus ꝗ maxime in arte medicatoria: secundum quam minister salutis conatur pro posse superflua nature expellereet defectus eiusdem restaurare. Quequidem ars minime foret inuenta: si natura auxilio non egeret. Verum qz alia nostra nascitur defectuose in tribus suis potentus clarioribꝰ.s.memoria intellectu et voluntate: non tamen dico defectuosa sic ꝗ alia nostra in principio sue creationis nõ hẽat omnes potentias sibi cõcreatas: sed dico defectuosa: qz per has potentias alia nostra in principio natiuitatis nostre nequaꝗ potest suos exercere actus. Non igitur est parum vtilis artificiosa memoria: que commoda nature amplificat ratione doctrine. Huius quippe artis multi fuerunt inuentores: iter quos quidam minus occulte: alii minus confuse eã tradiderunt. Sed ego zelo sapientie dilatande: hanc artem compendiosis et vtilibus verbis tractare cõabor: hoc opusculum diuidendo per.xv.cap. In quoruz primo ostendentur breuiter que sunt instrumenta quibus vtendum est in hac arte. In secundo tractur ars memorandi terminos substantiales. In tertio tractabitur ars memorandi terminos accidentales. In quarto tractur ars memorãdi propositiones auctoritates: et generaliter q̃scimqz orationes simplices. In quinto tractur ars memorandi sermones et collationes et quascũqz prolixas hystorias. In sexto tractur ars memorandi argumenta et quascũqz orationes siue propositiones silogisticas. In septimo tractur ars memorãdi versus. In octauo docetur ars memorandi dictiones ignotas: puta grecas vel hebrayeas vel sincategoreumaticas et alias dictiones latinas non vsitatas. In nono et vltimo dabuntur secreta huius artis.

Sedibus humanis trita stans filia celsis

a ii

ita ꝗ in qualz accipiantur quinqz loca naturaliter ordinata secundum membra organica earundem. Intelligitur tamẽ ꝗ bonum ẽ accipere istas.xx.figuras secundum ordinem alphabeti: ita ꝗ p.a. accipiamus arietem.p.b.bouem.per.c.canem. p.d.dromedarium. per.e.equum.per.f.fenicem.per.g.grifonem.p.h.hircum. p.i.idolũ. p.k.katherinam sanctam.per.l.leonẽ.p.m.monachum.p. n.nucez q̃ est arbor.p.o.ouem.p.p. pastorem.p.q.quercũ.p.r.regem.p.s.serpentem.per.t.turrim.p.v.vas vini. Secundo potest hoc idem fieri facillime accipiendo decez domos nobis familiarissimas.i.a nobis optime frequentatas: ita ꝗ in qualz accipiamus decem loca dumtaxat. sic enim p multiplicationẽ hẽbimus.c.loca familiaria. Secundo nota pro pte imaginaria: ꝗ optimum est in hac arte seruare colligantiam similitudinum. Talis aũt colligantia duplex est. quedam naturalis vt cum naturaliter vnuz sequitur ad aliud vel alteri colligatur. Alia est artificialis vt cum secundum consideratõz nostram vna similitudo se exercitat cum alia. Aduertendum ẽ tamen secundum egregium tullium in .iii. rhetorices infirmam esse artis preceptionem: nisi diligentia et exercitio comprobetur.

Doctrie pater est vsus doctrina scholaris
Intercisa perit continuata viget.

Ars memorie Baldouini Sobordiensis medice artis doctoris eximii explicit.

Si cupis eẽ mẽor bis q̃ttuor accipe claues
Esto vacãs mitis sis sobr' atqꝫ benignus
Ordo sit ꝛ nũerus tibi cõstituatur ymago
Et quod cõcepit tua mẽs meditaĩ freq̃ter

[1] Une fonte de ce type passa à Kirchheim, en Alsace, où Marc Reinhart, de Strasbourg, l'ancien imprimeur associé de Nicolas Philippe, à Lyon, s'était retiré à la fin de sa vie et avait monté un nouvel atelier. M. Robert Proctor, à la science bibliographique duquel nous avons eu maintes fois recours, a découvert un livre d'heures, en allemand, avec bordure de la Danse des Morts, imprimé, en 1491, dans cette localité avec les mêmes types lyonnais. — On trouvera le fac-similé d'une des pages, dans les *Transactions of the Bibliographical Society*; London, Blades, East and Blades, december 1899, petit in-4°. (Vol. V, part. I, p. 154.) — La Bibliothèque nationale vient, par notre intermédiaire, d'en acquérir un exemplaire avec le titre qui manque à celui du Musée Britannique.

Cette impression est sans date. Elle est suivie du traité de *Publicius* sur le même sujet (*De Arte Memoriæ*) et est décrite, sans être identifiée, dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse* (n° 151, p. 132-134).

Le 14 mars 1489 (1490 n. st.) paraît une édition in-quarto, la première qui soit datée, du roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*.

Le livre est exécuté avec les caractères de *La Vie des pères hermites*, de janvier 1486 (1487 n. st.), signée de Nicolas Philippe et Jean Du Pré associés. (Voir fac-similés, p. 468-469.) Nicolas Philippe étant mort en 1488, Du Pré était resté propriétaire de ce type spécial. Nous croyons, en conséquence, pouvoir attribuer à ce dernier cette impression sans nom d'imprimeur.

Outre la grande composition du titre, on trouve d'autres gravures plus petites qui sont disposées dans le texte. Elles reparaissent toutes l'année suivante dans une autre édition, datée du 11 janvier 1490 (1491 n. st.), dont nous avons identifié les caractères avec ceux de Jean de La Fontaine.

L'édition de 1489 n'est citée ni par Brunet, ni par les autres bibliographes.

Elle avait cependant été signalée dès 1745 par Mylius, qui l'avait inventoriée parmi les raretés de la Bibliothèque de l'Université d'Iéna, où nous l'avons retrouvée en compagnie des *Demandes d'amours,* imprimées à Lyon par Pierre Bouttellier, et de la *Patience de Griselidis.* (Voir p. 426-427.)

O nom de nostre seigneur ihesucrist cy cõmence lystoire du vaillant cheualier pierre filz du conte de prouence et de la belle maguelõne fille du roy de naples ordonne en cestuy lenguaige a lõneur de dieu de la vierge marie et de monseigneur saint pierre de maguelonne du quel lesditz pierre et maguelõne ont este premiers fondateurs. Et fut mis en cestuy lenguaige lan mil. CCCC. liii. en la maniere q̃ sensuyt

APres lascencion de nostre seigneur ihesucrist quãt la sainte foy catholique cõmenca a regner es parties de gaule qui maintenãt est appellee france et au pays de prouẽce. de languedoc et de guyẽne Il y auoit lors en prouẽce vng noble cõte nõme messire iehan de cerise et auoit a fẽme la fille du conte aluaro dalbara. Et le conte et la contesse nauoyẽt sy non vng filz cheualier qui se nõmoit pierre le q̃l estoit tant excellẽt en armes et en toutes choses q̃ merueilles et sẽbloit plus chose diuine q̃ humaine. Celuy cheualier estoit doulx amiable et ayme nõ pas seullement des nobles mais de toutes gẽs de son pays et louoyent dieu de ce q̃l leur auoit dõne si noble seigneur et le pere et la mere nauoyẽt aultre plaisance q̃ en leur donne desquirent en sainte et honneste vie et moururent saintes personnes et furent enseuelis en lesglise de saint pierre. Et encores au iourduy en cestuy lieu ou maguelõne institua hospital a vne tresbelle esglise bien seruie a lonneur de la trinite de paradis et a lonneur du prince des appostres saint pierre et saint pol. Ausquelz plaise de nous resiouyr en toutes noz tribulations en ce monde Et en la fin nous mener en la gloire de paradis Amen.

Cy finist le liure et hystoire du noble pierre filz du conte de prouence et de la belle maguelonne fille du roy de naples. Et fut acheue le samedy piiii. iour de mars Lan M. CCCC. lppp. et ip. Deo gratias.

Mylius avait mal lu la date et, en prenant l'*x* final pour un *v,* il avait créé une édition chimérique de 1484. C'est bien 1489 qu'il faut lire.

Actores cum glosa octo libros subscriptos continentes videlicet: Cathonis: Theodoli: Facetí: Cartule alias de contemptu mundi: Thobiadis: Parabolarum Alani: Fabularuz Esopi: necnon Floreti finiunt feliciter. Impressi Lugduni per Johannem de prato. Anno domini. M. cccc. lxxxix. die decimaseptima Martii.

Le 17 mars 1489 (1490 n. st.), Jean Du Pré termine une édition in-quarto des *Auctores octo,* avec leur glose dont nous reproduisons ci-dessus la fin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il a employé, pour ce volume, un gros caractère que nous lui connaissons déjà; dans cette fonte, les approches des lettres paraissent plus serrées.

Actores cum glosa octo libros
subscriptos cōtinentes videlicet.
Cathonis
Theodoli
Cartule:alias de contemptu mundi
Thobiadis
Parabolarum alani
Fabularum Esopi
Floreti.

Le commentaire est exécuté avec un caractère plus petit, de 9 points, dont une fonte passe, en 1491, dans l'atelier d'Antoine Lambillon et Marin Sarrazin, imprimeurs lyonnais associés, qui composent, avec ce type, l'ouvrage de Bernard de Gordon, intitulé *Lilium Medicinæ*.

A B C E D E F G H I K L M N O P Q

R S T U Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s ſ s t u v x y z

ff fl ſſ ſt ꝗ [.] ã bᵒ ꝶ ꝯ cᵒ dᵒ ꝺ ẽ eᵒ gᵒ ꝿ ꝛ ꝶ ꝶ ꝶ ĩ iᵒ lᵒ

l̃ m̃ mᵒ ñ c̃ õ p̃ ꝑ ꝓ q̃ q̃ q̃ q̃ r̃ rᵒ ꝝ ꝶ ꝶ ũ Ᵹ ꝗ : ⁄ ⸗

Le 16 août 1490, paraît *La Passion de Nostre Seigneur Jhesucrist*, volume in-folio, avec figures sur bois, sans nom d'imprimeur.

Cy finist la passion de nostre seigneur ihesucrist. Imprimee lan de grace mil.cccc.lxxxx. Le xvi.iour daoust:

Les figures avaient déjà paru dans une édition du même ouvrage, imprimée vers 1488, intitulée : *La Mort et la Passion de Jhesucrist laquelle fut faicte et tractée par le bon maistre Gamaliel et Nycodemus son nepveur et le bon chevalier Joseph d'Abarimathie, disciples secretz de notre Seigneur.*

La première édition est exécutée par un imprimeur anonyme, avec de grands caractères gothiques d'une belle bâtarde bourguignonne.

Comment les sergens prirent et lierent nrẽ seigneur et le menerent a la maison danne

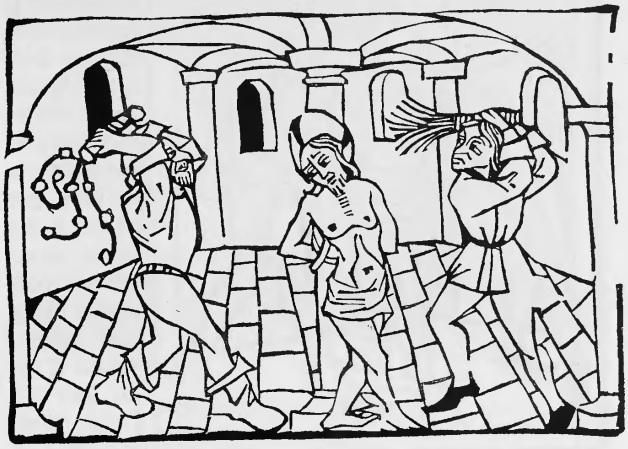

Sauf l'intitulé, la planche ci-dessous est semblable dans l'édition de 1490.

Comment ihesucrist fut flagelle de pylate:

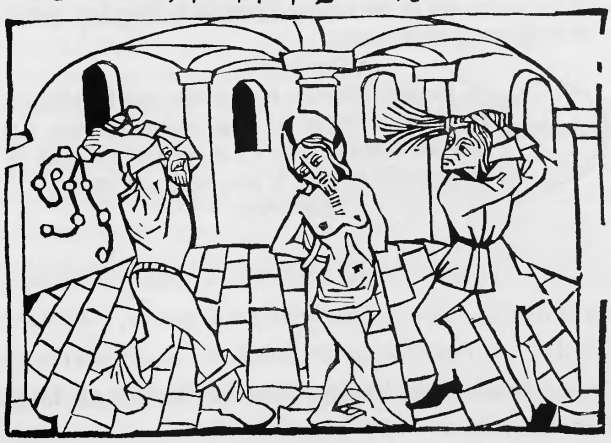

61.

La même scène avait été représentée différemment dans une édition antérieure que nous avons attribuée à Martin Husz. (Voir p. 173.)

¶ Cõment ihũcrist fut flagelle des cheualliers de pilate

Ensuit ẽ listoire. saincte q̃ veat pilate q̃ les iuifz ,pcu roiẽt la mort ȣ ihũcrist il le va deliurer p vne telle maniere.car il leur dit. Puis q̃ vous voulez que barrabã soit deliure di tes moy que ie feray ȣ ihesus de nazareht ⁊ adõcq̃s lesiuifz demãderẽt quil fut crucifie et pilate leur dist q̃ nulle cause de mort il ne trouuoit en luy et pour eulx satiffaire il le feroit batre. Et adõcques pilate prit ihũcrist ⁊ le liura a ses cheualiers. Et lesquelz le lierent a vne colompne et le despoillerent tout nu et fut tant batu descorgies que a pou demoura il ptie de son corps qui ne fut naure. Et adonc le sang luy partit en tresgrant habondance

¶ Hystoyre.

Et de quoy diẽt les hystoriens que la colõpne fut toute vermeille de labondance du sang q̃ p toit du corps de ihũcrist. Et ne peut oncques depuis rassir ne oster le sang de la colompne.

¶ Hystoyre.

Le dessin a plus d'ampleur dans l'édition de Martin Husz, et les physionomies des personnages, ainsi présentées en hauteur, paraissent plus accentuées. Cette illustration rappelle la manière des maîtres artistes d'Augsbourg ou de Nuremberg, tandis que l'autre, plus développée en largeur, est plutôt lyonnaise par ses détails.

L'exemplaire de l'édition de 1490, que nous avons vu à la bibliothèque d'Auxerre, n'a pas de titre et commence par cet intitulé :

Cy commence lystoire de la passion nostreseigneur ihesucrist le benoist filz de dieu et de la glorieuse vierge marie le saulueur du mõ/de. Laquelle il souffrit regnant thiberien lemperenr de romme nomme. Cesar En lan.xviij.de son regne du temps de herode qui fist mourir saint iehan baptiste soubz la seignourie des prestres des iuifz. Cestassauoir. Joseph. anne et cayphe. En la.viij.kalen de daurill. Laquelle a laide de dieu et de la glorieuse vierge marie ie pense ainsi suyr et poursuyr.

Cayphe. Pylate. Anne.

Selon la sentence du philosophe aristote en son premier liure de phisique dit que qui veult auoir congnoissance daulcunes choses parfaictement il doit premierement des causes enquerir et demander. pourtant se nous voulons sauoir lystoire de la passion de nostre doulx saulueur ihesucrist nous deuons sauoir que trois causes furent principalles de sa mort. Les deux causes de mauluaise voulente. Et lautre de bonne voulente. La pre/miere cause fut des iuifz lenuie quilz auoyẽt contre la bõte de ihesus La seconde fut de iudas lauarice qui le fist trayr par faulcete. La tierce cause fut de ihesus la courtoisie et franche voulente. Et quant a la premiere nous deuons sauoir que selon le dit de saint gregoyre enuye nest aultre chose que dauoir tristesse du bien daulcruy. Cõme

a ij

Au-dessous du libellé qui précède le texte, on voit représentés les trois juges Caïphe, Pilate et Anne, composant le tribunal devant lequel Jésus est appelé à comparaître et qui le condamne.

Le même libellé se lit dans l'édition de Martin Husz, mais il est placé après la gravure des juges, dont le jeu des physionomies est plus étudié.

Cy cõmence lystoire de la passiõ nostre seigneur ihũcrist le benoit filz de dieu et de la glorieuse vierge marie le saul-
ueur du mõde Laqlle il souffrit regnãt thiberien lẽperẽur de rõme nõme Cesar En lan.xviij.de son regne du tẽps du roy herode qui feit mourir sainct iehã baptiste soubz la seignou rie des prestres des iuifz Joseph.anne et cayphe En la.viij. kalande dauril Laquelle a laide de dieu et de la glorieuse vierge marie ie pense ainsi a suyr et poursuyr.

Elon la sentence du philosophe aristote en son premier liure de physique dit q̃ qui veult auoir cõgnoissance daulcunes choses parfaictemẽt il doit premieremẽt des causes enquerir ⁊ deman der pourtãt se nous voulõs scauoir listoir ede la passiõ de nostre doulx saulueur ihũcrist nous deuõs scauoir que trois causes furẽt pricipales de sa mort Les deux causes de mauuaise voulẽte Et laultre de bõne voulẽte. La premiere cause fut des iuifz lẽuye quilz auoiẽt contre la bõte de ihũs.

a.II.

Caïphe démontre *à priori* la culpabilité de Jésus et discute la question avec Anne, qui finit par se mettre d'accord avec lui et opine des deux mains. Quant à Pilate, qui siège au milieu d'eux, il semble perplexe avec sa bonne figure et tourne un regard inquiet du côté d'Anne.

Cette édition n'est pas citée par les bibliographes. Nous n'en connaissons

jusqu'à présent qu'un seul exemplaire, incomplet de la fin, où l'achevé d'imprimer figurait sans doute. Ce livre précieux, signalé par M. Desvernay (voir p. 173), appartient à M. Fairfax Murray, amateur anglais des plus entendus, qui nous l'a communiqué lorsque le chapitre concernant Martin Husz, où il aurait dû figurer, était déjà imprimé.

Revenons maintenant à Jean Du Pré. Un autre livre a été exécuté avec les caractères de la *Vie des saints pères hermites*, de Nicolas Philippe et Jean Du Pré. C'est, sous le titre d'*Éternelle Consolation*, une traduction de l'*Imitation*.

Ce liure intitule eternelle consolacion.

Le volume forme un petit in-folio de 82 feuillets, à 35 lignes par page, dont le texte finit avant la table par cette formule : *Explicit le livre de eternelle consolation. Deo gracias.*

santé grant famille voluptez et plaisances charnelles habondance de leurs faulces richesses. La delectacion de leurs concupiscences. Ou sont leurs ioyes esbatemens et richesses. Ou est leur vantã/ce ou arrogance dont ilz estoyent plains. Ou est la noblesse de leur lignage et la beaulte de leurs corps. Helas tout est failly et passe adnichille et esuanoy. Car on nen peut rien trouuer ne les reliqs diceulx parmy les aultres discerner pource que les corps deulx sont en terre pourris et des vers deuourez. Et leurs ames recoyuent la ioye ou la paine quelles ont merite.

Explicit le liure de eternelle consolacion. Deo gracias.

Icy commence la table de ce present liure intitule eternelle consolacion lequel contient en soy troys parties ou traictez.

En haut du deuxième feuillet, au recto, on lit ce libellé : *Cy commence le livre intitulé éternelle consolacion, lequel est moult utile et proffitable pour la consolacion de toute humaine creature, et premièrement parle de l'interiore conversacion, c'est à dyre comment la personne doit converser selon l'âme.*

On voit, dans ce livre, des initiales ornées à feuillages qui proviennent du *Recueil des Histoires troyennes,* imprimé le 10 octobre 1490, à Lyon, par Michelet Topié et Jacques Herenberck.

Cy commence le liure intitule eternelle consolacion lequel est moult utile et proffitable pour la consolacio de toute humaine creature Et premierement parle de linteriore couersacion cest a dyre: Comment la personne doit conuerser selon lame. Premier chapitre.

Regnum dei intra vos et dicit dominus

Le royaulme de dieu est dedans vous dist nostresei-gneur iesucrist. Conuerty toy de tout ton cueur en toy mesmes et laisse ce meschant monde Cestassauoir que nayes point damo² en luy et lors ton ame trouuera en soy paix. Apren a mespriser ces choses du monde et te donne a tes interiores Cest a dyre a pencer adieu et a toy et tu verras le royaulme dedieu venir en toy. Car le royaulme dedieu est paix en dieu et ioye ou saint esperit lagl le nest iamais es mauluais cestassauoir a ceulx qui sont en peche mortel dieu viendra en toy et te demonstrera sa consolacion se tu luy appareilles digne mansion Toute la gloire la beaulte quil demãde en toy doit estre par dedens et la luy plaist il souuent te visite et col-loquer en ton ame La est la gracieuse sermocinacion doulce consola-cion grande paix et trop merueilleuse familiarite. Or doncques a-me cristienne appareille ton cueur a cest espoux affin quil luy plaise venir en toy et quil y puisse seuremẽt habiter Car il dit en ceste ma-niere Saulcun mayme il garde mes commandemens et nous vie-drons et ferons en luy demourance. Donne doncques a iesucrist lieu en toy et denye lentree a toutes aultres choses Se tu le peux a-uoir tu seras riche et te deburas souffire Il sera ton procureur en tou-tes choses et ne te sera point de besoing auoir aultre esperance car les hõmes faillent tantost et se changent de legier mais ihesucrist tous-iours demeure et aide fermement iusques a la fin. On ne doit pas mettre grãt fiance en homme fresle et mortel suppose mesme quil se-ble estre proffitable et amy ne aussi auoir trop grant paor et tristesse sil est ennemy ou aduersaire Ceulx qui au iourduy seront tes amys demain seront tes aduersaires et ẽnemys Et aussi par le contraire

a ii

Cette date limite l'impression de l'*Éternelle Consolacion*, qui a dû paraître en 1491, après *L'Ystoire de la Passion,* laquelle ne contient pas de lettres ornées.

Nous connaissons actuellement trois exemplaires de ce livre rarissime, dont deux sont plus ou moins incomplets.

Celui de la Bibliothèque nationale est le seul qui contienne, au verso du titre, cette planche qui sort de l'ordinaire de la gravure lyonnaise.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quant aux deux autres exemplaires, l'un est décrit dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine;* l'autre, qui se trouvait dans la bibliothèque du docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse, a des feuillets refaits et appartient actuellement à un bibliophile grenoblois. L'absence de la gravure ci-dessus reproduite fait supposer qu'il y a eu deux tirages de l'édition.

Le 11 septembre 1490, Jean Du Pré fit paraître un Office de la Vierge, d'un format exigu, le plus petit qu'on eût encore, à notre connaissance, employé en France et qui correspond à l'in-32 de nos jours [1].

Incipit officium virginis marie secundum romanam curiam. Ad matutinum versus.

DOmine labia mea aperies. ℟. Et os meum annuntiabit laudem tuam. ℣: Deus in adiutorium meum intende. ℟. Domine ad adiuuandum festina. Gloria patri et filio et spiritui sancto. Sicut erat in principio et nunc et semper: et in secula seculorum amen. alleluya. Et dicitur a pascha resurrectionis usque ad septuagesimam: et a septuagesima usque ad pascha dicitur. laus tibi domine rex eterne glorie. Inuitatorium. Aue maria gratia plena dominus tecum. et repetitur iterum.

VEnite exultemus domino: iubilemus deo salutari nostro: preoccupemus faciem

cu

Officium beatissime virginis marie ad vsum romanum vna cum septem psalmis penitentialib': officio mortuorum: sancte cruces: et sancti spiritus: et pluribus alijs deuotissimis orationibus tam post kalendarium quam in fine feliciter finit. Impressus lugduni per Johannes de Prato. Anno salutis. M.cccc.xc.die.xi.Septembris.

Ce volume minuscule, imprimé en rouge et noir, est orné de plusieurs petites figures sur bois.

Nous reproduisons ci-dessous les gravures de la *Salutation angélique,* de la *Descente du Saint-Esprit* et de l'*Office des Morts :*

[1] Cette édition, qui avait totalement disparu et était restée inconnue des bibliographes, a été découverte, il y a quelques années à peine, dans une cachette, en démolissant le mur d'une vieille maison à Cahors. L'exemplaire, unique jusqu'à présent, fut cédé, par notre entremise, à la Bibliothèque nationale, où il a été inventorié dans la Réserve, sous le n° B, 27,831.

Pour l'impression de ce volume, on s'est servi d'un petit caractère gothique de 8 points, dont l'alphabet est ci-dessous représenté :

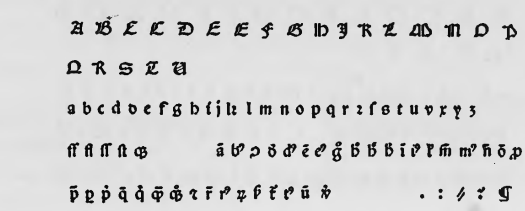

Le 15 octobre, fut terminé un *Manipulus Curatorum,* in-quarto, et, le 2 décembre de la même année, paraissait le texte latin des *Satires* de Juvénal, accompagnées du commentaire de Calderinus, imprimées très diligemment (*diligentissime*) par l'art et l'ingéniosité (*arte et ingenio*) de Jean Du Pré.

La marque de Du Pré, consistant en son monogramme, surmonté d'une croix profilée, que l'on voit ébréchée dans les filets de cadre après l'achevé d'imprimer du Juvénal, avait déjà paru dans ses impressions antérieures, à partir de l'année 1487, lors de ses débuts.

Le Juvénal est un volume de format grand in-quarto ou plutôt petit in-folio. Il est imprimé entièrement en caractères romains. C'est la première fois que nous voyons un livre exécuté en lettres rondes à Lyon, où l'on n'avait employé jusqu'alors que des types gothiques.

Le caractère romain du Juvénal est de deux grosseurs différentes. Les vers du texte de l'auteur sont composés avec un caractère de 11 points, qui est imité du type parisien de Gering et dont voici l'alphabet :

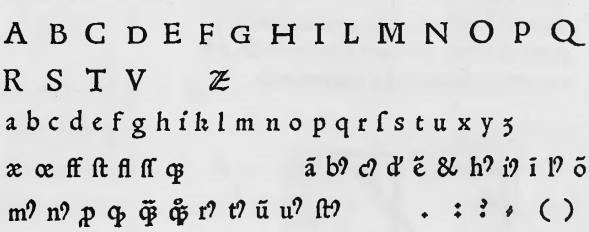

Le D et le G majuscules sont un peu moins hauts que les autres lettres et, quoique fondus sur le même corps, appartiennent à l'alphabet au-dessous. L'alphabet des capitales ne va pas au delà du V. Le Z, peu employé, est remplacé par pareille lettre du type gothique.

Le commentaire en prose qui entoure le texte est imprimé avec un caractère plus petit, de 9 points; en voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P
Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ſ s t u x y z

æ œ & ff fl ſſ ſt ꝫ : ã b̃ ꝯ c̃ ẽ d̃ d̃ ẽ & ĩ ĩ̃

ĩ m̃ ñ õ p̃ ꝑ ꝓ p̃ g̃ q̃ q̃ r̃ r̃ ꝗ ꝝ ũ ũ : ¶

Nous reproduisons ci-dessous la page finale de ce livre avec son colophon :

Longo ſufflamĩe:id eſt longo ambitu litis. ¶ Coranum:hunc ponit pro eo qui captatur æmulatione Horatii. Horatius: Captatorq; dabit riſus naſica corano. Corani alterius meminit Martialis:ſed hic pro eo tantum qui captatur. ¶ Merẽtem æra caſtrorum:id eſt qui locupletatur ſtipendiis:laudat legem q; ſcilicet bona caſtrenſia ſint tantum filiorũ. ¶ Torquibus:torques militares erant ſumptomore a gallis: unde torquati. Strabo in decimo ita ſcribit: ſimilia ſunt & quæ apud Thraces celebrãtur: Quæ cocytia & mendidia dicũtur: apud quos & orphica initium habuerũt. ipſam ſane Cocyn: quæ apud eonios colitur: & eius inſtrumẽta memorat Aeſchylus. Hic manibus bombicã tornatam tenens digitis tactilẽ modulos implet. Quo ex loco planũ eſt Aeſchilũ appellaſſe Cererem Cocyn:quam Iuuenalis Cocyto dixit.nã ut teſtimõio Ouidii doceimus coniuncta erant Cereris cum Baccho ſacra. cocytia ſacra commemorat etiam Porphyrio.

Aſt illis quos arma tegunt:& balteus ambit.
Quod placitum eſt illis præſtatur tpũs agẽdi:
Nec res atteritur longo ſufflamine litis.
Solis præterea teſtandi militibus ius
Viuo patre datur:nam quæ ſunt parta labore
Militiæ:placuit non eſſe in corpore cenſus:
Omne tenet cuius regimen pater:ergo coranũ
Signorum comitem:caſtrorũq; æra merentem
Quãuis iã trẽul⁹captat pater:hũc labor æqu⁹
Prouehit:& pulchro reddit ſua dona labori
Ipſius certe ducis hæc referre uidentur:
Vt qui fortis erit:ſit fœliciſſimus idem:
Vt læti phaleris omnes:& torquibus omnes.

Iunii Iuuenalis Aquinatis Satyrarũ libri impreſſi Lugduni diligentiſſime arte & ingenio Iohãnis de Prato. Anno chriſti. M. cccc. lxxxx. ſecunda die Decembris:

Nous passons d'autres impressions de Du Pré pour arriver à son œuvre capitale de *La Mer des Hystoires,* en deux volumes grand in-folio, qui portent respectivement les dates d'achèvement, du 20 août 1491 pour le premier volume, et du 23 du même mois pour le second.

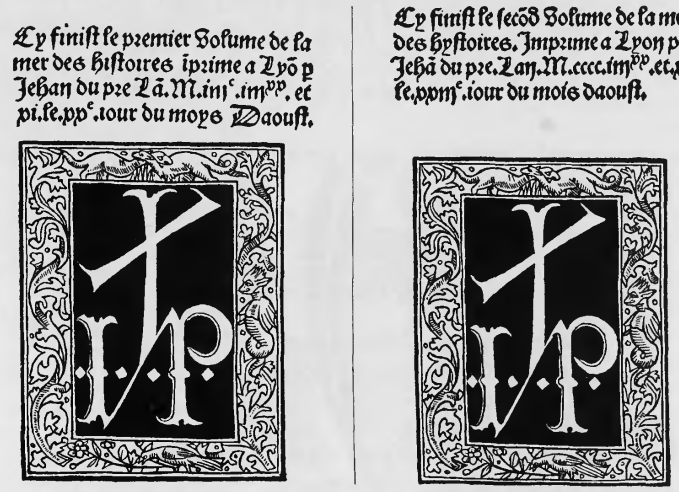

Du Pré s'est évidemment inspiré des illustrations de *La Mer des Hystoires* imprimée à Paris par Pierre Le Rouge, en 1488, mais ce sont des copies intelligentes, dans lesquelles le talent et l'imagination de l'artiste lyonnais se sont donné libre carrière.

La Mer des Hystoires, imprimée à Lyon par Jean Du Pré, nous intéresse tout particulièrement, dit M. Rondot, «à raison de la belle fonte des caractères et surtout à raison de l'ornementation abondante qui a été introduite dans ce livre [1]».

La grande lettre L initiale du titre de l'édition de Du Pré, de dimensions moins grandes que l'originale, en diffère encore par l'attitude des personnages. Le chevalier fièrement campé, demi-tour en arrière et armé d'une massue, qui attend son adversaire, est représenté à Lyon par un chevalier dans une attitude autre, vu de face, qui terrasse sous son genou droit un dragon, tandis qu'il lui transperce la gorge de sa lance, poussée des deux mains. Les détails d'ornementation ne sont plus les mêmes. Un singe jouant de la

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 34; ouvrage cité.

cornemuse, motif que l'on trouve déjà en 1490 dans la grande lettre initiale du *Recueil des Histoires troyennes*, des imprimeurs Topié et Herenberck (voir fac-similé, t. IV, p. 11), un scarabée et une grue serrant dans son bec un serpent, dans l'évasement du haut de la lettre, et, dans la partie recourbée de l'initiale, un page qui tient un bouclier et le haut de la lance du chevalier, ont remplacé les ornements de l'édition de Pierre Le Rouge qui a servi de modèle.

L'allure du chevalier est peut-être moins vive, mais elle n'en est pas moins originale.

La grande lettre S, avec dragons abouchés, réduite dans ses dimensions, ainsi que les bordures de la page, est à peu près semblable.

Selon les escriptures anciennes/La.v^c.aage du siecle cõmenca en la destruction du royaulme de iudee/cestassauoir lan. pi^c. de sedechias roy de iuda qui est lan du mõde. iiij^m.iij^c. lxxiij. du deluge mil.vij^c.xxx.be la natiuite dabrahã mil.iij^c.et.xxvij. Du cõmencement du regne de dauid et de la.iij^c.aage.iij^c.lxxxiij. ans / et dura iusques a laduenement de nostre saulueur ihũcrist/qui fut lan.xlij de octouian auguste / contiẽt xiij.generations/comprenãs v^c.et.iiij^xx.xx.ans. Et est cõparee a vieillesse. Car comme ceste aage est fatigee et traueillee de plusieurs maulx. Aussy fut le peuple des hebrieux quasse et rompu pour les persecutions quen ceste aage il endura. Selon beda et eusebius ceste quinte aage cõmenca lan du monde.iiij^m.vi^c. et.xx. cest.v^c. iiij^xx.et dix ans deuãt la natiuite de ihũcrist. Laquelle chose est prouuee en ceste maniere. Car se iceulx ans sont ioinges ensemble ilz font le nombre de cinq mil cẽt quatre vingtz et dyxneuf ans/lesquelz sont depuis adam iusques a laduent de ihesucrist. Doncques le premier an de ceste cinquiesme aage est lan ensuiuant le onziesme an du regne de sedechie/ou quel comme est ia dit fut faite la desolation du temple et de la cite de iherusalez/ et du regne la extermination des iuifz.

Ceste desolation tesmoing iheremye dura.lxx.ans/ cestassauoir iusques au second an de darius filz de ydaspes. En ce lieu ne debuons point lesser lopinion daulcuns touchant lesdis lxx.ans. Car aulcuns hystoriens/ comme comestor et affricanus les commencent lan.xiij^c. de iosyas pere de ioachin/ou quel an ieremye cõmenca prophetiser. Et ainsy durerent iusques au premier an de cirus. Les aultres commencerent lan troisiesme de ioachin filz de iosias/ et les terminent lan vingtiesme de cirus/ou quel temps iceslui cirus acompaigne de dare prist et destruict babylonne apres linterfectiõ de balthasar. Les aultres commencẽt lan cinquiesme de la captiuite/ cestassauoir quant nabugodonosor prist egypte/dont il transporta le demourant des iuifz en babylonne. Et dient que telz.lxx.ans furẽt acõplis lan.ix^c. de darius filz de ydaspes. Mais les aultres plans plus cõuenablement les comptent de puis lan.pi^c. de sedechias iusques au.ix^c. de darius filz de ydaspes.

Le prophete zacharias tesmoigne en son premier chapitre que iceulx septante ans de la desolation du temple ayent este acomplis lan. ix^c. du regne du roy darius. En disant quil auoyt ouy vng homme estant entre les arbres nommes murtus en latin. Lequel disoyt. Sire dieu quant aras tu mercy de iherusalem/ Vecy ia lan septantiesme en quoy nos sommes en captiuite. Ad ce se acordent Beda/ Clement/ Sainct ierosme/ et eusebius / lesquelz mettent distinctiõ et difference entre les septante ans de la desolation du temple. Et les. lxx. ans de la captiuite. Ainsy doncques le commencement de ceste cinquiesme aage est le pmier an de la desolation du temple et de iherusalem / par ainsy que. vij.moys de lan.pi^c. de sedechias soient adtoustez a ce premier an/lequel cõtẽdra.xiij. moys.

Qui esmouuoir les courages des humains et les encliner a viure vertueusement et eulx gouuerner sagement/ est escript ou .viij^e. chapitre de ecclesiastique/ q̃ lomme est bien eureux qui fait sa demourance et se arreste en lestude de sapiẽce/ car sur tous les autres dons de grace q̃ dieu fait aux creatures/le don de sapience est le plus noble/le plus digne/ le plus plaisant/le plus delectable/ et le plus parfait. Cest celle qui fait les roys regner/les princes dominer les royaulmes esleuer et entretenir. Et les vrays iuges selon les sainctes loys clerement congnoistre et iustement iuger. Par elle est lõme fait amy et prochain de dieu qui est vng tresor infiny. Aussy par elle il est conduit et mene au royaulme eternel/ auquel il a vraye fruition et cognoissãce de la haulte diuite. Et pource lit on q̃ salomõ aũ̃l dieu ottroya celle req̃ste q̃l voulldroit demãder. Ne demãda poit a dieu richesses terriẽnes/l'ogue vie/ ne autre psperite mõdaine. Mais req̃st et demãda seullemẽt a dieu le don de sapiẽce/ cõgnoissãt q p icelle il pouoit dominer les choses terriẽnes/et finablemẽt puenir a la gloire eternelle. Le q̃l dõ il obtit/et moyennãt icelle fut plus grãt q̃ tous les autres roys q̃ auoiẽt este deuãt luy/ aisy q̃l est recite ou .iij^e. chapitre du tiers liure des roys. Labitude et cõuersatiõ de sapiẽce na en soy nul fiel ne amertume/mais toute doulce^e et ioyeuetse. Et de tãt q̃ plus on sy arreste et frequẽte/tãt plus on desire a plus y demourer et la frequẽter/cõme est escript ou .viij^e. chapi. du liure intitule sapiẽce. Po^r lesq̃lles choses cõfermer dit saict gregoire ou p̃mier chapi. du secõd liure de ses morales/ q̃ la saicte escripture et estude des choses passees est cõe vng mirouer ou q̃l no^r pouõs speculer et mirer nostre face/y apeuoir et cõgnoistre les macules et taches q̃ lordisset et effacent. Par opposite y pouõs veoir les beaultes et dõs de grace se aulcũs en auõs/q̃ no^r decorẽt et ẽbelissent. Car en lisãt ou racõtãt les histoires dicelle saicte escripture/no^r pouõs veoir a q̃lle fin les vngs et les autres p mal ou biẽ faire sõt puen^r. Laq̃lle chose no^r peult iciter/et dõner courage et amer vert^u/fuir vices/craidre et euiter obprobres et reprouches. Parquoy en ce p̃sent liure q̃ peult estre nõme la sle^e ou la mer des hystoires et en lati est appelle rudimẽtũ nouiciorũ. Cest adire en francois le rudimẽt des nouices/ou lenseignemẽt des nouueaulx. No^r racõterõs p ordre de degre en degre la greigne^e partie des hystoires et des grãdes choses dignes de memoire/q̃ sont aduenues depuis la creation du monde iusques a p̃sent/ lesquelles seront seullemẽt touchees en bref. Affin q̃lles en soient mieulx et plus aiseemẽt retenues/car briefuete est amye de memoire. Aussy pour escheuer plipite et lennuy des lisans/et po^r satisfaire a lappetit daulcuns hõmes curieux q̃ desirent scauoir parler de plusieurs matieres. Mais ilz ont les esprits sy soubdains/ q̃lz ne peuuent prendre le loisir ne auoir la pacience de les regarder au long.

Le .n^e. chapitre de la matiere et forme de proceder en ce liure.

La grande initiale P, qui représente l'auteur écrivant son livre dans sa cellule, est plus ouvragée, et elle est agrémentée de détails d'ornementation qu'on ne voit pas dans l'édition parisienne.

Il en est de même pour la grande planche à deux compartiments du *Baptême de Clovis* et de la *Bataille de Tolbiac*.

Dans la composition originale de Pierre Le Rouge, Clovis, tourné à droite et agenouillé sur un coussin, est oint du chrême de la sainte ampoule par saint Rémi, et reçoit la couronne royale et le sceptre des mains des autres prélats, tandis que, dans la perspective du haut, on l'aperçoit plongé tout nu dans les fonts baptismaux.

Dans l'édition lyonnaise de Du Pré, la scène est renversée. Clovis, tourné à gauche, est agenouillé à demi nu dans la vasque où il vient d'être baptisé au milieu d'une assemblée d'évêques et de personnages divers. En haut, dans le fond du tableau, il est représenté revêtu du manteau royal, avec la couronne qu'on vient de lui poser sur la tête, tandis qu'un prélat, devant l'autel, lui présente la croix, symbole de la nouvelle religion qu'il vient d'embrasser par sa conversion. Les voussures de la nef, compliquées de dentelures et de pendentifs d'architecture gothique fouillés dans la pierre, sont rendues d'une façon plus simple, tout en conservant le caractère du style flamboyant de la planche de l'édition parisienne.

Le second compartiment, la *Bataille de Tolbiac,* présente peu de différence avec l'original. Le soubassement est supprimé. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 463.)

Les deux volumes de *La Mer des Hystoires,* de Jean Du Pré, de Lyon, sont imprimés avec une fonte nouvelle de 13 points, dont voici l'alphabet :

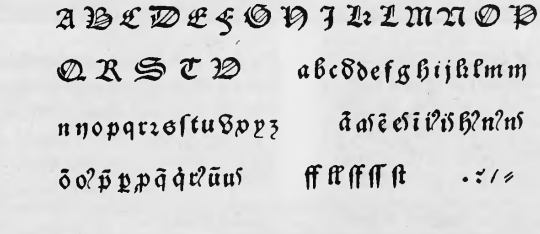

On verra, à la page suivante, la grande planche du *Baptême de Clovis* et de la *Bataille de Tolbiac* dont nous venons de parler; c'est un des morceaux les plus remarquables de la gravure lyonnaise au xve siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

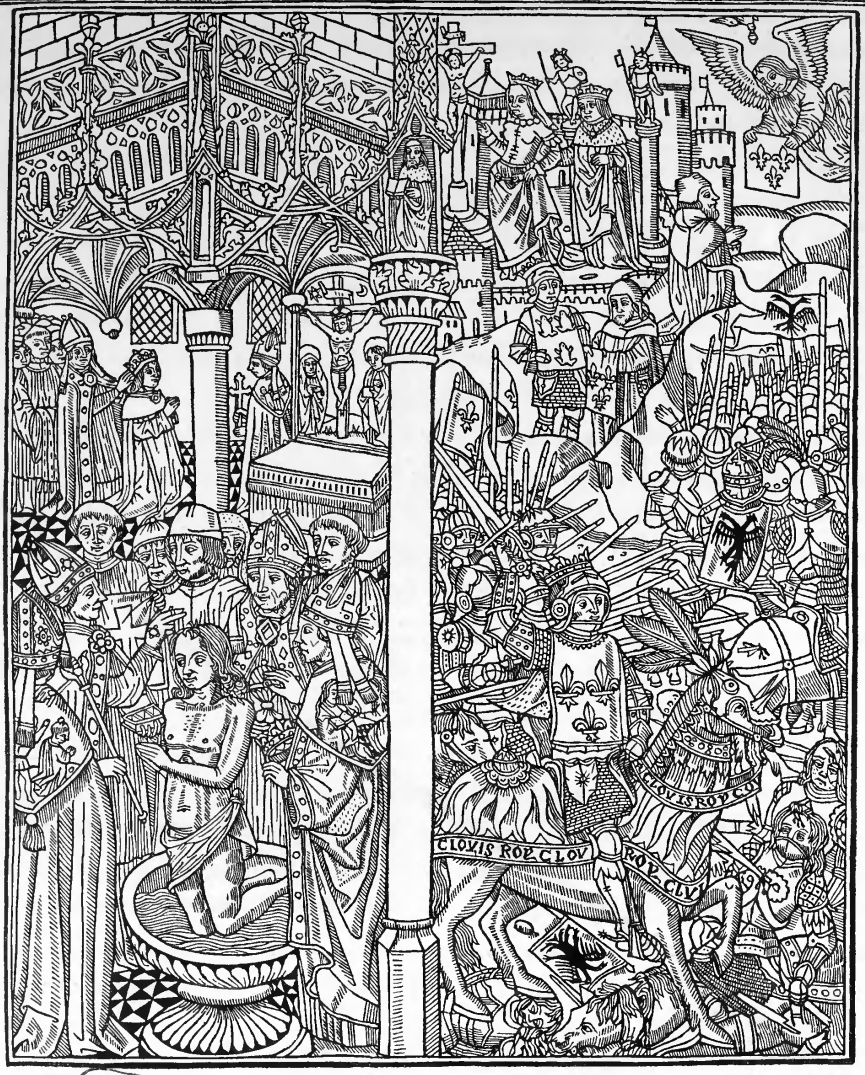

L'An huitiesme de l'empeur zenon trespassa Chilperich.un^e. roy des francoys apres lequel fust couronne son filz clouis.i.roy christien et.V^e.en lordre total des roys de france. Car gilton qui en lieu de chilperich fust fayt Roy nest point mis ou nombre des roys. Ledit Clouis commenca regner lan de grace quatre cens quatre vingtz et quatre. Il espousa Clotilde christienne fille de chilperich et niepce de goudebaud roy de bourgoigne.

¶ Ilz fust moult glorieux en victoires diuines et a luy furent faytz et monstrez plusieurs

Quant aux autres illustrations placées au milieu du texte, elles sont tantôt copiées avec de légères variantes de composition, comme dans la planche du *Repos du septième jour,* tantôt interprétées autrement.

Le ſizieſme chapitre eſt du repos du ſeptieſme iour.

Les détails de bâtisse ne sont pas les mêmes. On n'y trouve plus l'image de la brouette, comme dans l'édition de Paris. L'artiste a représenté des maçons et des charpentiers de la région lyonnaise.

Cy eſt ſparte eſleuee et edifiee.

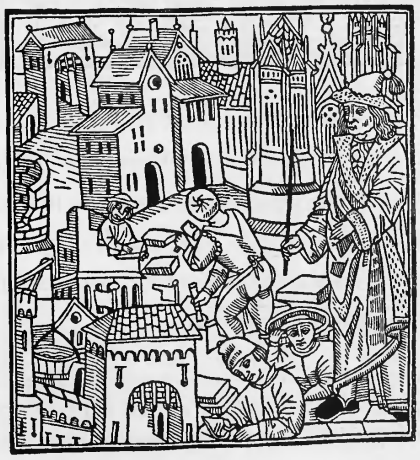

Cy cõmence le royaulme des amazones.

La figure du prédicateur populaire (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 464) est rendue d'une toute autre façon, ainsi que celles des copistes.

Voici maintenant deux scènes de mœurs : un juge dans l'exercice de ses fonctions et un médecin. Le juge, assis sur un siège élevé en forme de trône, a écouté les plaideurs et rend sa sentence, la main gauche appuyée sur le code des lois qu'il tient sur ses genoux. Le greffier, assis plus bas à sa droite, écrit la teneur du jugement qui vient d'être rendu[1]. Dans l'autre scène, une femme apporte à un médecin les déjections et l'urine d'un malade.

[1] Plusieurs planches de *La Mer des Hystoires* de Du Pré passèrent ensuite à Paris, chez François Regnault. Nous avons retrouvé la planche du Juge dans son prétoire au folio CLXXII du *Voyage de Breydenbach*, imprimé à Paris, en 1517. D'autres compositions figurent ailleurs.

Les graveurs lyonnais, copistes habiles et soigneux, comme l'a remarqué M. Rondot, ont montré de la souplesse et de la justesse dans leur travail.

D'autres gravures, entourées de bordures sur fond noir, ont les tailles beaucoup plus fines; elles ont été exécutées évidemment sur métal en relief.

L'une d'elles, qui représente la Vierge sortant d'un lis, a été copiée quelques années après par Bouyer et Bouchet, imprimeurs à Poitiers.

Deux autres planches, dans cette nouvelle manière, représentent l'une *Le Couronnement de la Vierge,* l'autre *L'Apparition aux Bergers.*

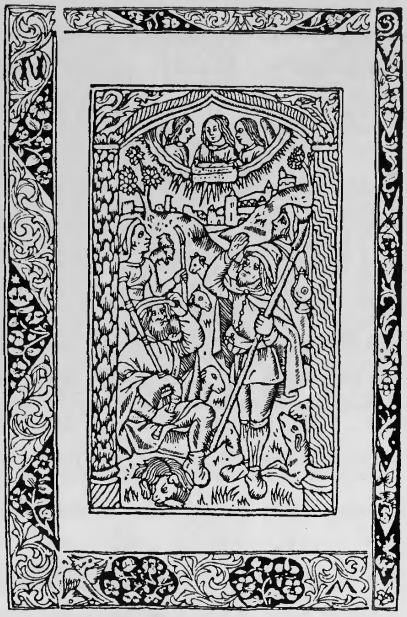

On remarque, dans quelques-unes de ces bordures, des initiales qui sont toutes différentes. On pourrait croire que ce sont des signatures d'artistes; ce sont tout simplement des signes alphabétiques de classement, placés dans les bordures pour les distinguer plus facilement les unes des autres.

Nous n'avons pas d'autre livre illustré à signaler dans l'œuvre connue jusqu'à présent de Jean Du Pré. On ne cite pas, à son actif, de livres en français après 1491, à moins toutefois qu'il n'en ait imprimé d'autres sans les dater, ni les signer, ce qui est fort probable.

Nous considérons Du Pré comme l'imprimeur du *Champion des Dames,* de Martin Franc, qu'on attribue généralement à tort à Guillaume Le Roy, du *Livre de Quatre Choses,* des *Ditz joyeux des oiseaulx* et de toute la nombreuse série de livrets populaires, de poésie et de prose, de format petit in-quarto, facilement reconnaissable à une grande lettre grotesque copiée sur celle que Pierre Le Caron, imprimeur parisien, a mise pour la première fois en tête de son édition d'*Alain Chartier* de 1489. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 75.) Nous n'avons pas encore recueilli assez de preuves

pour pouvoir, d'une façon certaine, attribuer ces impressions à Du Pré, mais nous nous réservons de traiter cette question plus à fond dans un chapitre que nous consacrerons aux ateliers anonymes de Lyon.

Les autres livres qu'il a imprimés ensuite sont des ouvrages en latin.

Nous ne connaissons qu'une seule impression de lui faite pendant l'année 1492, c'est une édition de la *Summa Angelica,* de frère Angelo de Chivasso, qui est datée du 16 novembre.

Il a dû se déplacer en 1491 et envoyer une équipe d'ouvriers à Narbonne. Le Bréviaire de la cathédrale, qui fut achevé fin novembre au cloître Saint-Just, est imprimé avec les caractères du commentaire des *Auctores octo* (voir alphabet, p. 482), du 17 mars 1489 (1490 n. st.).

Du Pré, appelé à Uzès par l'évêque Nicolas Maugras, y imprime sur place le Bréviaire de cette église. Il avait emporté la fonte du petit Office de la Vierge, imprimé par lui en septembre 1490, et rapporta ce matériel à Lyon après avoir terminé, en octobre 1493, l'impression du Bréviaire d'Uzès[1].

Le 15 février 1494 (1493 v. st.), il composait, avec les mêmes caractères, l'*Expositio Georgii in summulas Petri Hyspani.* A la fin du volume, il se qualifie, comme auparavant à Lyon (voir p. 476) et à Uzès, de maître renommé dans l'art d'impression (*per insignem artis impressorie magistrum Johannem de Prato*).

¶ Expositio magri georgij sup sumulas Petri hyspani vna cū quibusdā ąstionibus i fine cuiusus tractatus additis nouissime p magistrū Thomas bescot sacre theologie ꝓfessorem. Finit feliciter. Impssa lugd p insignem artis impssorie magistꝝ Johānē de prato. Anno dñi millesimo.cccc.xc.iij. die vero .xv. mensis februarij.

En 1493, Jean du Pré occupait « dix-sept serviteurs de divers pays »[2] dans son imprimerie. Il avait son atelier rue Mercière, dans la maison de Pierre de la Tour, dont il était locataire, moyennant XLVI livres tournois par an[3].

[1] Nous rapportons ici le colophon de ce livre, dont nous donnerons un fac-similé au chapitre de l'Imprimerie à Uzès : *Gratiarum actio Deo Patri et Spiritui Sancto et Domino nostro Jhesu Christo, omnibusque sanctis ad quorum honorem fidelium que animarum salutem presens Breviarium secundum laudabilem usum sancte Uticensis ecclesie fine inclyto pollet. Impressum* UCECIE *per insignem artis impressorie magistrum* JOHANNEM DE PRATO. *Anno salutis millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio, die vero secunda octobris.*

[2] Archives de Lyon, EE, rôle de 1493.

[3] Visite du mercredi 3 juillet 1493 commencée « à sept heures de matin ». — « Pierre de La Tourt, marchant de Vienne, tient une maison neufve, haulte, moyenne et basse et jardin derrière... JEHAN DU PRÉ, imprimeur de livres, tient à louage partie de ladite maison qui en baille par an XLVI l.^{T}. Ledit Jehan tient (en plus) une chambre, ung grenier et ung establie et peult valoir le tout L l.^{T}. » — Archives de Lyon, CC, fol. 6, 53.

En mars 1494 (1493 v. st.), il emploie encore le caractère du Bréviaire d'Uzès pour les notes d'un *Boetius, De Consolatu philosophico*, in-quarto.

Prosa sexta.

succederet cognitio alterꝰ: ſz qz oia ſil' cognoſcit tãq̃ pñtia: tõ i ſcia nõ cadit variatio: vt prꝰ neſciat eē alicui? ⁊ poſtea ſciet: vl' q̃ prꝰ ſciat ꝑ nõ eē: ⁊ poſtea eē imo ſil' oia cognoſ ſcit: ⁊ tõ ſil' ſcit aliq̃d nõ eē i vna dña tp̃is menſurãtis rẽ ⁊ eē i alia dña tp̃is. ¶ Que cũ ita ſint. Dic cõcludit ex p̃miſſis cõpaſſibilitatẽ liberi arbitrij cũ p̃ſcia dina dꝰ. Que cũ ita ſint vt p̃dictũ ē ⁊ manet libertas arbitrij mortalibus ĩtemerata. ſ. ĩcorrupta: nec leges propo

rarũ puẽtu rerũ: ſz ex ꝓpa deus ſimpli/ citate ſortitus ē. ex quo illõ q̃ ſoluitur qd̃ pauloañ poſuiſti ĩdignum eē: ſi ſcie dei cãz futura nr̃a p̃ſtare dicãt. Nec. n. ſcie vis p̃ſtaria notiõe cũcta cõplectẽs rebꝰ oibꝰ modũ ipa cõſtituit: nihil vero posteriorib⁹ dz. ¶ Que cuz ita ſint ma/ net ĩtemerata mortalibꝰ arbitrij liber tas: nec imq̃z leges ſolutis oi neceſſita te volũtatibus premia penaſq̃z propo/ nũt. Manet ẽt ſpectator deſup cũcto/ rũ preſcius deꝰ viſiõiſq̃z eiꝰ p̃ñs ſp eter nitas cuz nr̃orũ actuum futura q̃litate cõcurrit bõis p̃mia malis ſupplicia diſ pẽſas: nec fruſtra ſunt ĩ dõ poſite ſpes p̃ceſq̃z: q̃ cuz recte ſint ĩefficaces eē nõ p̃ñt. ¶ Aduerſamini igr̃ vicia colite vir tutes: ad rectas ſpes aiz ſubleuate: hu miles preces ĩ excelſa porrigite. Ma/ gna vobis ē ſi diſſimulare non vultis neceſſitas indita probitatis cum ante oculos agatis iudicis cũcta cernẽtis.

nuit boib⁹ penas ⁊ p̃mia iniq̃. ſ. ĩniuſte volũtatib⁹ nr̃is: ſoultis. ſ. libertatis ab oi neceſſitate: ma/ net ẽt ĩmobilit̃ deꝰ p̃ſaꝰ cũctorũ: ⁊ p̃ñs eternitas ſue viſiõis ꝓcur rit cũ futura q̃litate. ſ. bonitate ⁊ malicia nr̃oꝝ actuũ: diſpẽſans. ſ. diſtribuẽs bonis p̃mia ⁊ malis ſupplicia: nec fruſtra ſunt poſite p̃ces ⁊ ſpes ĩ deo q̃ ñ p̃ñt eē ieffi caces cũ ſint recte. ¶ Mo. ex quo pp libeꝝ arbitriũ p̃ñt res ſic alit̃ euentre ñ ĩuſte bõis p̃mia ⁊ ma lis ſupplicia. pponũt̃ nec ſpes ⁊ p̃ces fruſtrãt̃. fruſtrarẽt̃ aut oia hec ſi oia vinculo neceſſitatis vte rẽt̃ ſicut pz ex dictis. ¶ Aduerſa/ mini igr̃ vicia. Dic. D. ſubiũgit exhortatõez vtilẽ. D. Ex quo ſic ē q̃ ñ eſtis coacti neceſſitate ad fa cẽdũ aliq̃d: ſz manet ĩ vobis li/ bera volũtas: tõ aduerſami. ſ. ſp nite vicia p ea iuſte ĩcurratis pe nas: colite. ſ. exercete v̄tutes pp q̃s merita cõſeq̃mi. ſubleuate aiz vr̃z ad rectas ſpes q̃ ĩ verã bẽtu diez tẽdũt porrigite ĩ excelſa. ſ. ad deũ bũiles p̃ces ⁊ b̃ merito facl atis: qz ſi nõ vultis diſſimulare auertẽdo aim v̄rm ab bis: tunc

magna vobis eſt ĩdita neceſſitas pbitatis. ſ. v̄tutis: qz illõ qõ agitis nõ põt latere eũ q̃ ē iudex actuũ v̄rorũ. vnde ſubdit. Cũ agatis ãte oculos. ſ. cũ actiones v̄re ſint ĩn pſpectu iudicis cũcta cernẽtis. ſ. dei. ¶ Mo. vicia ſũt ſpnẽda q̃ reddũt boiez ſeruilẽ. nã q̃ facit petiñ ſeru? ē peti. ⁊ Sene. d. Si ſciré deos petã ignoſcituros ⁊ boies ignozituros: adhuc pp vt litatẽ peti peccare erubeſcerẽ. v̄tutes autẽ ſunt colẽde: qz v̄tus ē q̃ bũtẽ p̃ficit ⁊ opus eꝰ bonũ reddit. Recta ſpes ⁊ recte p̃ces ſunt deo porrigende: qz bis deo cõtũgimur ⁊ ipm alloquimur. ⁊ ſic non diſſimulamus negligẽdo predicta: magna virtutes, pbitatem no/ bis ĩdita ⁊ p̃miſſam ide conſeq̃mur: qm̃ oia q̃ agimus ſunt ĩn pſpectu dei cũcta cerneñ tis. ſic enim ſcribit̃ ad hebreos. iiij. Oia nuda et aperta ſunt oculis eius q̃ eſt deus bene/ dictus ĩn ſecula ſeculorum. Amen.

Finit Boetius de conſolatu philoſophico cum commento ſancti Thome. Im/ preſſus lugduni per Jobẽm de prato. Anno dñi. M.cccc.xciij. die ſexta. Martij

Le texte est imprimé avec un caractère de 10 points que nous retrouvons l'année suivante dans l'atelier de Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevielle, associés; en voici l'alphabet :

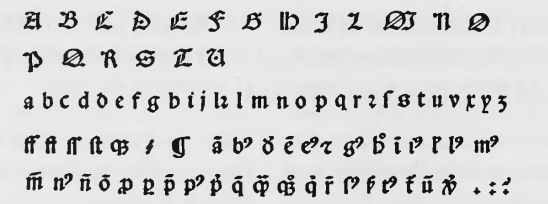

La première partie de cette édition de Boëce, contenant le *De Consolatione philosophiæ*, est datée du 6 mars 1493 (1494 n. st.); la deuxième, qui traite

De Disciplina scholarium, est du 21 mars de la même année. Sur le titre, Du Pré a fait usage d'une nouvelle marque, dans laquelle l'écusson de ses initiales, avec la croix profilée, est soutenu par un lion et un dogue :

Boetius de consolatione philosophie necnon de disciplina scholariū cū cōmento sancti thome.

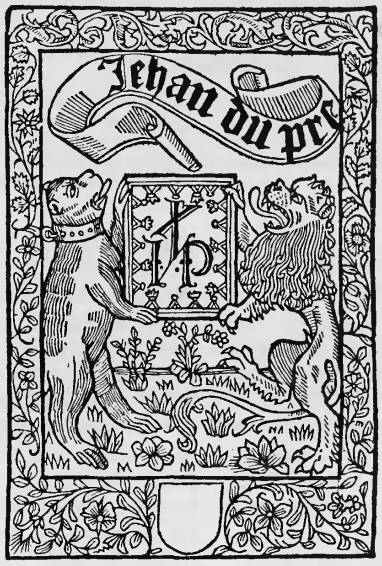

Le dernier livre au nom de Jean Du Pré que nous ayons noté est une édition latine des Décrétales du pape Grégoire IX, avec les sommaires :

Decretaliū dñi pape Gregorii noni Cōpilatio accurata diligētia emēdata summoqz studio elaborata: cuz summariis diuisionibusqz z rubricarz continuatiōibus. vna cū scripturis sacris aptissime ad textum concordata.

Le titre ci-dessus est placé après la table alphabétique en quatre feuillets non chiffrés, disposée en quatre colonnes et placée en tête du volume.

L'ouvrage, de format grand in-folio, est composé de cccxx feuillets chiffrés, plus un feuillet non chiffré, contenant, sur une page, le registre

IMPRIMERIE NATIONALE.

des cahiers disposé en cinq petites colonnes étroites. Au-dessous, la marque de Jean Du Pré «au lion et au dogue», telle qu'elle est représentée sur le *Boetius* de mars 1493 (v. st.). Le verso de ce dernier feuillet est blanc.

La *Compilatio Decretalium* est un livre de forme majestueuse, comme les grands ouvrages de droit civil et canonique imprimés auparavant à Lyon.

Le format dépasse la justification de nos pages, tant en largeur qu'en hauteur. Nous ne pouvons donc donner, comme spécimen de cette impression, que la moitié environ de la première page :

Prohemium. II

Gregorius. Iste textus diuiditur in duas ptes principales ĩ pria ponit salutatio. in scda exordium. secunda ibi: rex pacific. pria subdiuidit q: prio ponit q̃s scribit: scdo q̃b scribit ibi: dilectis. tertio salutat ⁊ benedicit ibi: salutem. pnor.

a Gregorius. In hui libri principio quicq precipue sunt prenotanda: videlicz q̃ sit itctio: q̃ materia: q̃ vtilitas: cui pti phie supponat: q̃s mod agẽdi: ⁊ q̃s libri titulus. Intentio dñi gregorij in hac pnti compilatõne fuit diuersas ꝓstões et decretales epistolas p̃decessor suor ĩ diuersa dispsas volumia seu ꝓpilatiões: q̃ difficultatez studẽti b ĩgerebãt: ĩ vnã ꝓpilationẽ resecatis supfluis adutilitatẽ legẽtiũ ac studentiũ reducere, put in eiusdẽ dñi gregorij cõstõe euidẽti declarat. Mdatia ĩ hoc ope sũt ipe ꝓstões: decretales et epl̃e sub singul titulis collocate. Utilitas ẽ vt his lect ⁊ itellect sciam di scernere inter equũ ⁊ iiquũ: ⁊ vnicuicq reddere q̃d suũ c. ⁊ in hoc iustitia cõsistit: vt insti. de iusti. ⁊ iu. in pri. ⁊ rij. q. ij. cuz deuotissimã. Suppon̄ ethice. i. morali scie. sicut ⁊ alij libri iuris. vñ et dicit iperator. legibus nostris hominum mores intendimus corrigere. C. de secun. nup. l. i. Modus agendi talis est. Diuidit enim opus suum in quinq̃ ptes. In prima parte tractat de summa trinitate ⁊ fide catholica ⁊ de constõnibus. de rescriptis: de iudicibus: ⁊ eorum officijs. In secũda parte tractat de iudicijs ⁊ cooperantibus ad iudicia. In tertia parte tractat de vita ⁊ hõestate clericor: ⁊ reb eor ⁊ ecclesiar. In quarta de sponsalibus ⁊ matrimonijs: ⁊ impedimentis eor. In quita de accusationibus ⁊ criminibus ⁊ penis eor. Et sic terminat tractatum suuz ipsum diuidens in quinq̃ partes ad similitudinem quinq̃ sensuum corporis: quos quilibet qui iudicat habere debet aliter non est idoneus iudex. sic enz oĩs copula coniugalis restricta est vsq̃ ad q̃rtum gradum ad similitudinẽ quattuor humor vel elementorũ corpis humani: vt. j. de consan. ⁊ affi. non dz. §. phibitio. Dicẽs. Grego. episcopus seru fuor dei ⁊c. ⁊ hoc ẽ libri titulus.

In nomie sancte trinitatis amẽ. Cõpilatio decretaliũ gregorii. ix.

Gregorius[a] episcopus seruus[b] seruorũ dei. Dilectis filiis[c] doctoribus ⁊ scholarib vniuersis bononie[d] ꝓmorãtibus salutem[e] ⁊ apostolicam benedictionem.

Ex[f] pacificus[g] pia misera tione disposuit[h] sibi subdi tos[i] fore pudicos[k] pacificos[l] ⁊ modestos[m]. Sz effrenata cupiditas[n] sui pdiga pacis emula: mater litiũ materia iurgiorũz: tot quotidie noua litigia[o] generat: vt nisi iusticia[a] conat ei sua virtute reprimeret: ⁊ qõnes ipsi implicitas explicaret: ius humani federis litigator abusus extingueret: ⁊ dato libello re pudij concordia extra mundi terminos exularet. Ideoq̃ lex prodit[p] vt appetitus noxius sub iuris regula limitetur[r]: per quam genus humanuz vt honeste[u] viuat alterũ[x] iuris generalis. Secundoo narrationem in qua ostendit finale intentum huius compilationis seu iuris particularis: ibi sane. Tertio concludit ibi: volentes. Prima subdiuiditur quia primo ponit finem viatoris i. hois ad quẽ a deo disposit est. Scdo causam deuiatõis ab hoc fine ibi sz effrenata. Tertio vt ad debitũ finez viator deducat. concludit legẽ necessariã ⁊ ostendit tres virtutes ac proprietates legis ibi ideoq̃ lex pditur. secũda ps subdiuidit: q: prio ponit euentũ circa cõstõnes ecclesiasticas correctiõi submittẽdas ⁊ ponit materiã ⁊ cãm ĩpulsiuã hui compilationis. Scdo cõcludit cãz finalẽ. ibi ad cõem. Tertio cãm coadiuuatiuam ibi: p dilectuz. Quarto formalẽ. ibi resecat. Et hec diuisio sufficit. p sũmario. Abbas siculus.

f Rex. alibi appellatur imperator. xi. q. iij iulianus.

g Pacificus. q̃ vt pace doceret venit ĩ mũduz. xxiij. q. i. nisi bella, regnũ tũ ei nõ est de hũdo. e. cã. q. iij. §. i. ⁊ ĩ euangelio io. c. xvij. t. 3.

h Disposuit. s. p. p uidentiã ⁊ predestinationẽ non necessitate: q: vasis ire ⁊c. xxiij. q. iiij. nabuchodonosor. de pe. dist. iiij. §. sic itaq̃. ⁊ in precedentibus ⁊ sequen. §.

i Subditos. i. predestinatos qui si etiã peccant corz dño dicunt peccare. de pe. di. i. ⁊ venit. qui etiam si peccant nihilomin saluabunt. de pe. di. iiij. §. sic itaq̃. contra primũ dictũ est. de pe. di. iiij. §. hanc societatem.

k Pudicos. i. castos. sic ⁊ iperator subditos suos castitatem seruare hortat: vñ dicit castitas sola est q̃ cuz fiducia possibilis est deo aias pnitare in auten. de lenonibus. §. sancimus. colla. iij. que suaderi põt: imperari vero non põt. xxxij. q. i. integritas. vnde debem esse pudici nõ solũ mente sz etiã oculo: quia impudic oculus impudici cordis. est nunci. xxxij. q. v. nec solo.

l Pacificos. i. pacẽ custodientes. vñ etiã dicit: bti pacifici qm̃ filij dei vocabunt. xxiij. q. i. noli. ⁊ mat. v. c. T. 3.

m Modestos. i. tpatos: q: quilibet dz habere in se tẽperantiã vt sciat seruare misericordiã ⁊ rigorẽ: vel simul vtrũq̃. xlv. di. disciplina. ber.

n Cupiditas q̃ est radix omniũ malor. xlvij. di. bonor. in auk. vt iudices sine quo. suf. §. cogitatio. col. ij. et hoc idez innuit de pe. di. ij. §. quia radix omniũ. post illũ. §. ex pmissis. Ber.

o Prodiga. q: nõ solũ rerũ sed etiã fame q̃s pdig est: vt hẽtur. C. de his q pe. no. l. i. j. de excel. p. ex lris. ⁊ talis crudelis est q̃ famã suaz negligit xij. q. i. nolo. ⁊ ꝓ q: oĩs etas ab adolescentia pna est ĩ malũ. xij. q. i. oĩs etas

L'achevé d'imprimer se trouve au verso de l'avant-dernier feuillet, à la fin de la deuxième colonne, au bas de la page. Il y est dit que le volume a été imprimé par les soins et par l'art de Maître Jean Du Pré (*cura et arte M. Johannis de Prato*), le 21 novembre 1495.

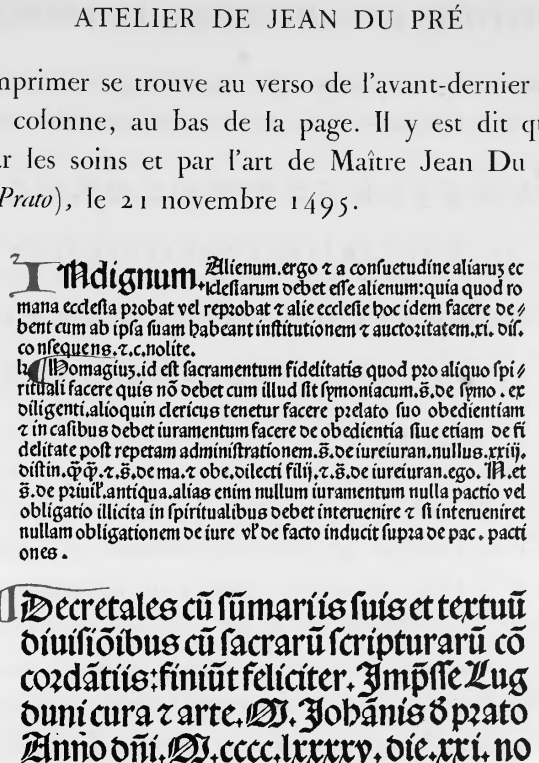
Indignum. Alienum.ergo ⁊ a consuetudine aliarum ec
clesiarum debet esse alienum: quia quod ro
mana ecclesia probat vel reprobat ⁊ alie ecclesie hoc idem facere de
bent cum ab ipsa suam habeant institutionem ⁊ auctoritatem.xi. dis.
consequens.⁊.c.nolite.
Homagium.id est sacramentum fidelitatis quod pro aliquo spi
ritali facere quis nõ debet cum illud sit symoniacum.s.de symo. ex
diligenti.alioquin clericus tenetur facere prelato suo obedientiam
⁊ in casibus debet iuramentum facere de obedientia siue etiam de fi
delitate post repetam administrationem.s.de iureiuran.nullus.xxiij.
distin.c̃ c̃.⁊.s.de ma.⁊ obe.dilecti filij.⁊.s.de iureiuran.ego. M.et
s.de priuil.antiqua.alias enim nullum iuramentum nulla pactio vel
obligatio illicita in spiritualibus debet interuenire ⁊ si interueniret
nullam obligationem de iure vl de facto inducit supra de pac. pacti
ones.

Decretales cũ sũmariis suis et textuũ diuisiõibus cũ sacrarũ scripturarũ cõcordãtiis: finiũt feliciter. Impsse Lugduni cura ⁊ arte. M. Johãnis d prato Anno dñi. M.cccc.lxxxxv. die.xxi. nouẽbris.

La *Compilatio Decretalium* est imprimée en rouge et noir. Trois sortes de caractères entrent dans sa composition. Le plus gros a servi pour le titre, l'achevé d'imprimer, les titres courants et le premier mot des rubriques.

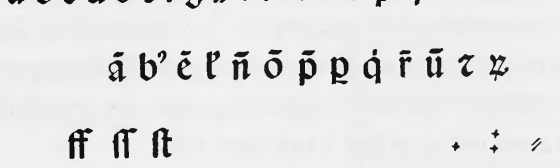

Un autre caractère, moins gros, de 13 points, ci-après représenté avec signes de ponctuation et main indicatrice, a été employé pour le texte de l'auteur. Quelques lettres de bas de casse sont accompagnées de petites lettres

supérieures fondues sur le même corps ou parangonnées, c'est-à-dire mises de niveau pour servir d'appels ou de renvois aux notes du commentaire :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U X

a b c d e f g h i j l m n o p q r s t u v x y z

ꝛ̃ ꝛ̃ ꝛ̃

établi l'imprimerie n'ayant été loué que pour ce court période par la ville. M. Rondot dit que Du Pré était de retour à Lyon en 1499 et qu'il demeurait alors «dans le quartier depuis le puis Peloux tirant au port Charlet». Il avait demeuré auparavant dans la «rue Merchière»[1].

Nous croyons qu'il était de retour dès 1498 et qu'on doit peut-être l'identifier avec «Jehan du Pras (ou du Pas) imprimeur», qui figure dans un rôle d'*Establies* de cette année-là, où il est indiqué comme demeurant «en la rue qui traverse du puys Grilliot aux Cordeliers[2]». Le nom de «Jehan du Prat» lui avait été donné à Avignon, qu'il venait de quitter, et, à la différence près de l'orthographe, que les scribes municipaux ne respectaient guère, il serait fort possible que le nom de Jean Du Pré ait été inscrit de cette façon incorrecte.

Il ne faut point confondre Jean Du Pré, imprimeur à Lyon, avec Jean Du Pré, imprimeur à Paris, comme l'ont fait plusieurs bibliographes, sans en excepter Péricaud, qui a mis au compte de l'imprimeur lyonnais des éditions qui appartiennent, sans aucun doute, à son homonyme de Paris[3].

Un imprimeur qui signe *Joannes de Pratis* a exercé à Salins, en Franche-Comté, en 1484 et 1485. On croit généralement que c'est le même que l'imprimeur lyonnais Jean Du Pré, mais cela n'est pas certain.

Feu Castan, le savant bibliothécaire de Besançon, avait retrouvé certaines lettres capitales du Missel imprimé à Salins en 1485 dans la *Postilla Guillermi* imprimée à Lyon le 30 novembre 1487; mais le fait, en lui-même, n'est pas une preuve suffisante de l'identité de personne. Le matériel de l'imprimerie de Salins a pu être dispersé et venir à Lyon, ou bien encore l'imprimeur de Salins a employé des fontes lyonnaises, car, de notre côté, nous avons constaté que les caractères du Bréviaire de Besançon, imprimé à Salins en 1484, ont été employés par Janon Carcain, à Lyon, en 1488, pour l'impression d'un diurnal lyonnais. L'imprimeur de Salins a signé *Joannes de Pratis* dans le Bréviaire et le Missel qu'on connaît de lui, tandis que Jean Du Pré, de Lyon, a constamment signé *Joannes de Prato*.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*, p. 173; ouvrage cité.

[2] Archives de la ville de Lyon, EE, rôle de 1498, fol. xxxiii v°.

[3] C'est ainsi qu'il a faussement attribué à Jean Du Pré de Lyon *Les Lunettes des princes*, de Jean Meschinot, et l'édition parisienne du 8 juin 1494, *La très dévote vie des anciens pères Hermites* (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, n°s 361 et 448; ouvrage cité).

Il y avait d'ailleurs, en Franche-Comté, une famille Des Prels ou Des Prés, dont le nom se rapproche davantage de la terminaison *de Pratis*. Un fait, cependant, paraît militer en faveur de l'identité de Des Prels avec Du Pré.

Une édition in-folio du Dictionnaire, ou *Catholicon*, de Jean Balbi, de Gênes, se termine par une pièce de vers dans lesquels la date de l'impression est exprimée d'une façon amphibologique[1], qui offrent plus d'un rapprochement avec le colophon poétique placé à la fin du Bréviaire imprimé à Salins et semblent être tombés de la même plume. Cet argument n'est cependant pas assez concluant, car l'auteur de ces vers pourrait bien ne pas être l'imprimeur lui-même, mais un correcteur d'imprimerie, qui, par suite d'une coïncidence toute fortuite, aurait travaillé tour à tour dans les deux ateliers. Il serait donc imprudent, tout en faisant des réserves, de se prononcer définitivement avant d'avoir un supplément d'information.

M. Rondot a suivi, dans les rôles d'imposition, la trace de Jean Du Pré à Lyon jusqu'en 1503; mais nous ne connaissons aucun livre lyonnais signé de cet imprimeur après le 30 novembre 1495.

Au moment de clore ce chapitre, nous apprenons que M. Félix Desvernay, le bibliothécaire de Lyon, vient de découvrir un traité latin de Thomas Rocha, traitant de l'influence des astres sur le corps humain, premier livre imprimé à Montpellier en 1501, jusqu'ici inconnu. Il l'attribue, avec beaucoup de vraisemblance, à l'imprimeur Jean Du Pré, en raison de l'identité des caractères qu'il a reconnus lui appartenir. M. Desvernay nous signale en même temps deux autres livres non signés de Du Pré, mais datés de 1498 et 1499, la *Lectura super Digesto novo* et la *Lectura super Infortiato*, du jurisconsulte Balde de Pérouse, qui sont imprimés avec les mêmes caractères et viennent précisément combler la lacune constatée dans son exercice.

[1] Voici le texte des vers déjà cités (voir page 476-477) qu'on lit à la fin du *Catholicon*:

Littere ut precium Johannis surgat de Prato
Lugduni Catholicon impressit arte sua
Anno milleno bis ducento octuageno
Quater viginti numero addito nono
Decima decembris bona perventa die.
Det cui felices vite componere cursus
Jupiter omnipotens nutu qui cuncta gubernat.
Amen.

CHAPITRE LVII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE GUILLAUME BALSARIN

(1487-1500)

Les premiers livres de Guillaume Balsarin. — Sa marque. — Ses rapports avec Jean Neumeister. — Il change ses caractères. — *La Grant Nef des Folz du Monde,* en prose, illustrée. — *Le Roman de la Rose,* en prose, de Molinet. — Balsarin devient imprimeur du Roi à Lyon. — Sa nouvelle marque. — *Le Compost et Kalendrier des Bergiers.*

Guillaume Balsarin, « impresseur de livres et libraire », comme il est qualifié dans les archives, était établi à Lyon, dans la rue Mercière, près de Saint-Antoine. Son plus ancien livre daté est le *Fortalicium Fidei.*

Tibi a quo initium est virtutum et augmẽ
tum acperfiaturinchoatum. Tibi bone ibe
su qui es turris fortitudinis a facie inimica
sit honor et gloria bũdictio et gratiarũ actio
sine fine Amen.

Anno incarnatõis dñice. M.cccc.lxxxvij.
die.xxij.mensis maij.

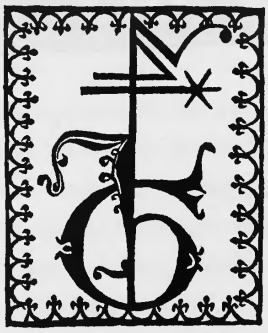

C'est un volume petit in-folio gothique, à deux colonnes, achevé d'imprimer le 22 mai 1487, comme le montre le fac-similé ci-dessus.

La marque que nous venons de reproduire à la page qui précède est restée longtemps inexpliquée. Hain et Péricaud ont cru lire dans le monogramme les deux lettres J et G. Péricaud l'a attribuée, sans en être autrement sûr, il faut le dire, à Pierre Gascon, libraire[1], rue Mercière, dont il avait trouvé le nom dans un rôle de 1493 et qui devint ensuite prêtre de Saint-Nizier. On doit voir, dans ces lettres enchevêtrées, un *b* minuscule fleuronné, qui commence vers le milieu d'une hampe crucifère et finit en se confondant à droite avec la panse arrondie d'un G majuscule, initiale du prénom Guillaume. Le panache qui se voit au milieu de la hampe, à gauche, là où commence le *b*, lui donne effectivement la forme d'un J et peut prêter ainsi à faire confusion avec cette dernière lettre.

Cette marque, qui est positivement donnée à Guillaume Balsarin par Silvestre (*Marques typographiques*, n° 233), existe aussi avec cette différence qu'elle est gravée sur fond noir, l'encadrement et les lettres se détachant en blanc. (Voir Silvestre, *Marques typographiques*, n° 234.)

Il ne peut y avoir doute sur cette identification, car le même monogramme à double interprétation se retrouve dans une autre marque différente et plus ouvragée, à la fin d'un livre portant le nom de Guillaume Balsarin.

Le *Fortalicium Fidei*, ou Forteresse de la Foi, est un livre qui a dû être tiré à un grand nombre d'exemplaires, car on le trouve dans beaucoup de bibliothèques publiques ou privées. L'auteur, Alphonse de Spina, était un religieux franciscain espagnol de Valladolid.

[1] *Bibliographie lyonnaise*, 1re partie, n° 29, et 2e partie, p. 16; ouvrage cité.

La quatrième partie de l'ouvrage est une histoire des guerres des Chrétiens contre les Maures ou Sarrasins, alors maîtres de l'Espagne, et de leur défaite en Aquitaine par Charles Martel, avec le récit des exploits du Cid Campeador sur les Infidèles.

Un autre livre est daté de 1488. C'est une édition in-quarto du texte latin de la Pragmatique Sanction, avec le commentaire de Cosme Guymier. Il se termine par cette suscription : *Finiunt Decreta Basiliensia et Bituricensia quam Pragmaticam vocant, glosata per Magistrum Cosmam Guymier in utroque jure licentiatum et Lugdoni in pressa; Anno Domini* M. CCCC. LXXX VIIJ. On remarquera cette formule *in pressa* (littéralement : *mis en presse*), qui n'est pas ordinaire. Peut-être est-ce simplement une faute et doit-on lire *impressa?* Il n'y a pas d'indication de jour ni de mois d'achèvement; on n'y trouve pas de nom d'imprimeur, mais au-dessous on voit la marque de Balsarin.

Deux sortes de caractères sont employées dans l'ouvrage. Le texte de la Pragmatique Sanction est composé avec une gothique d'environ 13 points dont voici l'alphabet :

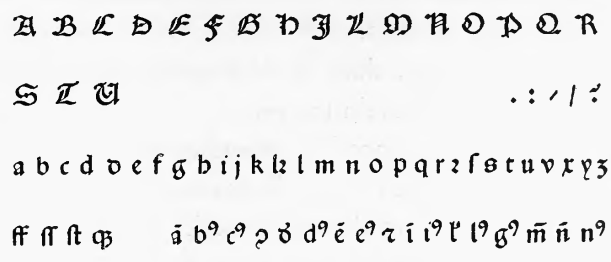

Ces types sont les mêmes que ceux qui ont servi à imprimer la contrefaçon des *Epistolarum formulæ Caroli Viruli,* ou Manuel épistolaire de Charles Manneken, faite d'après l'édition imprimée à Paris par Pierre César, dit *Cesaris,* et sur laquelle nous avons déjà donné des détails, accompagnés de facsimilés de cette réimpression lyonnaise. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* l'Imprimerie à Paris, t. Ier, chap. v, p. 141-144.)

Ce gros caractère est copié sur les lettres nurembergeoises de Martin Husz, dont il se distingue par les capitales C, E, I, L, T et U qui présentent des différences sensibles à l'œil. (Voir alphabet, p. 171.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'autre caractère, plus petit, employé pour le commentaire qui accompagne le texte, est d'environ 9 points. Nous en donnons ci-dessous l'alphabet :

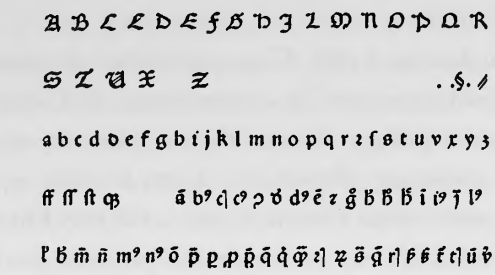

C'est celui qui a servi pour le *Fortalicium Fidei,* et que l'on remarque le plus souvent dans les premiers livres de Balsarin.

Il faut descendre jusqu'en 1498 pour trouver des impressions datées au nom ou à la marque de Balsarin. Il est certain, néanmoins, qu'il a produit d'autres livres dans cet intervalle de dix années. Les bibliographes en citent plusieurs qui sont imprimés avec les mêmes caractères et n'ont que sa marque, sans indication de date.

Nous en connaissons deux, dont la date approximative peut être déterminée par des notes manuscrites du temps.

C'est ainsi que nous savons que le *Compendium theologicæ Veritatis,* d'Albert le Grand, volume in-quarto, à longues lignes au nombre de 35 à la page, imprimé avec le petit caractère du commentaire de la *Pragmatique,* avec la marque susdite placée à la fin, a paru avant le 21 août 1489[1]. L'exemplaire de la bibliothèque publique de Besançon, qui provient du couvent des Capucins de cette ville, porte la signature de son premier propriétaire, suivie de cette date.

La bibliothèque de la ville de Lyon[2] possède une *Legenda aurea,* de Jacques de Voragine, in-folio à deux colonnes de 52 et 53 lignes, avec la marque de Balsarin, qui a été donnée, le 23 septembre 1493, à un nommé Benoît Beccat (*Benedictus Beccati*) par le protonotaire de Genas (*de Genassio*).

[1] *Ante vel circa 1489.* (Voir CASTAN : *Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Besançon,* n° 25, p. 16-17; ouvrage cité.)

[2] Voir PÉRICAUD, *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle,* 1re partie, n° 262, p. 37, ouvrage cité; et PELLECHET, *Catalogue des Incunables des bibliothèques de Lyon;* Lyon, Imprimerie Léon Delaroche et Cie, 1893, in-8°, n° 616, p. 425-426.

D'après M. Rondot, Guillaume Balsarin serait inscrit sur les rôles des contribuables à partir de 1485. On ne s'explique pas, dit-il, qu'en 1489, taxé à 30 sous tournois, on lui ait « quicté VII sous VIII deniers tournois, sur cet impost pour ce qu'il est *nouveau* », et il suppose qu'il y a eu deux Balsarin[1]. Il y avait effectivement un docteur en droit du nom de Guillaume Balarin, habitant probablement Lyon de longue date, qui figure cette même année avec un Geoffroy Balarin dans le rôle des taxes mises sur les *apparents* ou bourgeois aisés de la ville de Lyon. C'est peut-être lui qui est recensé en 1485 et non le libraire. M. Rondot fait remarquer, du reste, que le nom de Balsarin est écrit, par les scribes municipaux, de diverses manières qui peuvent prêter à confusion : *Balzarin, Barsarin, Barsalin, Barsaryn* ou *Bassarin*. Le même dit qu'on lui a assuré que Balsarin aurait imprimé dès 1479, mais, en historien sincère, il se hâte de déclarer qu'il n'en a pas la preuve. Il a eu raison de douter de l'exactitude de ce renseignement. Nous sommes incrédule à ce sujet et par principe. En pareille matière, il faut se garder d'accorder trop de confiance à des témoignages de cette nature, qui ne reposent, le plus souvent, que sur des souvenirs confus, lorsqu'un ensemble de faits précis ne vient pas les justifier.

Silvestre ne fait commencer Balsarin qu'en 1493. Nous venons de prouver que l'on peut faire remonter son exercice à 1487. La diminution d'impôt qui lui est accordée par le Consulat en 1489 « pour ce qu'il est nouveau », c'est-à-dire nouvellement établi, justifie ce que nous avançons et donne l'explication de ce que M. Rondot n'avait pas compris.

Balsarin a-t-il été réellement imprimeur à ses débuts, et n'a-t-il pas fait imprimer par un autre les livres sur lesquels se trouve sa marque? Telle est la question complexe que nous allons débattre sans plus tarder.

Guillaume Balsarin est qualifié simplement de libraire[2], à deux reprises différentes, dans les registres des Nommées, ou listes de recensement de Lyon,

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 154; ouvrage cité.

[2] « Guillaume Barsalin, *libraire*, tient une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue (la rue Mercière), du costé de la rivière, joignant à la maison de Nicolas Mory devers la bize et la maison des hoirs feu Humbert Gibolet et peult valoir par an XXV l. t. » (Archives de la ville de Lyon, Nommées, CC 10; fol. 2, v°.) — « Guillaume Barsarin, *libraire*, tient une maison haulte, moyenne et basse en rue Merchière, joignant aux maisons Nicolas Mory et des hoirs feu Humbert Gibolet, estimée valoir par an XXV l. t. Plus pour ses meubles et pratiques LX l. t. ». (Archives de la ville de Lyon, Nommées, CC 10, fol. 67, r°.)

en 1493. Nous savons bien que, dans les rôles de taxes, les libraires sont souvent confondus avec les imprimeurs, et réciproquement; mais, tout à côté de lui, nous voyons des imprimeurs parfaitement désignés; l'un d'eux, Jean de Vingle, qui est dans la maison voisine, est dûment appelé imprimeur et libraire[1].

Cette objection que nous soulevons n'aurait pas une valeur suffisante, si nous n'avions un autre argument plus sérieux à opposer.

Les caractères des livres que nous avons mentionnés jusqu'à présent et dont nous avons présenté les deux alphabets sont identiques à ceux de Jean Neumeister.

Le plus gros, celui de 13 points, est exactement le même que le caractère du *Turrecremata,* imprimé par ce dernier à Albi, en 1481. Le plus petit, celui de 9 points, a servi à imprimer le *Breviarium Viennense,* qui a été achevé le 24 janvier 1489 (1490 n. st.), par Jean Neumeister ou Meunister (*sic*) de Mayence, dit d'*Albi.*

Neumeister était venu d'Albi en Languedoc, avec son matériel, se fixer définitivement à Lyon vers 1483. Il était certainement dans cette ville en 1487, à l'époque précise où Guillaume Balsarin publiait le premier livre que nous connaissons avec sa marque.

Partant de cette donnée, n'y a-t-il pas lieu d'admettre que Neumeister aurait imprimé pour Balsarin les livres à la fin desquels ce dernier a mis sa marque comme libraire, à l'exemple des grands éditeurs parisiens, comme les De Marnef, Vérard, Simon Vostre, Jean Petit et autres, qui apposaient leurs marques sur des volumes que d'autres imprimaient pour eux, souvent sans les signer?

Il y a mieux. Si l'on juge que notre définition du monogramme de Guillaume Balsarin est trop subtile ou compliquée, et qu'au lieu d'un *b* minuscule on y verrait plus distinctement un J et un G, on pourrait, à la rigueur, interpréter ces initiales par les prénoms de Jean et Guillaume, qui appartiennent respectivement à Neumeister et à Balsarin.

[1] « Jean de Vingles, dit d'*Aubeville* ou d'*Ambeville,* imprimeur. » Il était originaire de Picardie (*Picardiæ nationis, Picardus*), probablement d'Abbeville. (Voir N. Rondot; *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 207; ouvrage cité.) — « Jehan d'Ambeville, imprimeur et libraire, tient à louaige ladite partie (de la maison de Claude et Jehan Gibolet en rue Mercière), qui en baille par an XX l. t. » (Archives de la ville de Lyon, Nommées de 1493; CC 6, fol. 3, r°.) Jean de Vingles est noté comme *inquilin,* c'est-à-dire simple locataire.

Comme il existe un certain nombre de livres qui sont imprimés avec ces mêmes caractères, les uns avec la marque susdite, les autres sans aucune marque, n'y aurait-t-il pas lieu de disjoindre ceux qui en sont dépourvus et de ne mettre que les premiers au compte de Guillaume, tandis que les seconds seraient à l'actif de Jean, qui les aurait imprimés pour son propre compte ou pour celui d'autres libraires dont nous n'avons pas les noms? Tel a été le cas avec l'éditeur à la marque C. OR. dont nous n'avons pu découvrir le nom et qui a fait imprimer par Neumeister deux opuscules in-quarto : le *Liber de doctrina dicendi et tacendi,* d'Albertano de Brescia, et la *Stella Clericorum,* dont nous avons donné plus haut des fac-similés. (Voir p. 374 et 375.)

Si l'on admet notre nouvelle théorie, il faudrait mettre à l'actif de Neumeister plutôt qu'à celui de Balsarin, comme nous l'avons fait d'après la simple conformité des types, la contrefaçon lyonnaise des *Epistolarum formulæ,* dont nous avons déjà parlé. (Voir p. 513.) Le gros caractère avec lequel ce livre a été imprimé paraît fraîchement fondu, c'est-à-dire « tout neuf », comme nous l'avions déjà remarqué. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 144.) Cette impression a dû précéder celle de la *Pragmatica Sanctio* et peut être mise au rang des premières que l'ancien imprimeur d'Albi a exécutées à Lyon, vers la fin de 1482 ou en 1483.

M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui a exploré à fond, mieux que nous n'avons pu le faire, à intervalles et pour ainsi dire à bâtons rompus, les archives de la ville de Lyon, nous a appris depuis peu que Jean Neumeister demeurait, depuis le moment de son arrivée à Lyon jusqu'en 1492, « en rue Mercière, dans la maison de Claude Gibolet ». La maison était mitoyenne de celle de Guillaume Balsarin. (Voir p. 336.) Ainsi peuvent s'expliquer les rapports fréquents qu'ils ont dû avoir ensemble et leur association intermittente, comme c'était l'usage à Lyon entre imprimeurs et libraires.

On avait lieu d'être surpris qu'un typographe aussi habile que Neumeister n'eût imprimé que trois livres dans le long espace de douze années pendant lesquelles il est resté maître imprimeur à Lyon. Cette lacune peut se combler, tout au moins en partie, par les impressions qu'il a faites pour Guillaume Balsarin ou d'autres, et auxquelles il n'aurait pas mis son nom.

En 1498, Neumeister n'était plus maître. Cette date coïncide exactement avec celle à laquelle Balsarin devient lui-même imprimeur et adopte de

nouveaux types. L'ancien matériel de Neumeister était passé en majeure partie dans l'atelier de Topié.

Parmi les impressions portant la marque aux initiales J. G., qui, d'après notre hypothèse, serait commune à Guillaume Balsarin et à Jean Neumeister, nous citerons les suivantes que nous avons vues ou qui sont signalées dans les collections publiques : 1° *Liber Creaturarum sive de homine, compositus a Reverendo Raymundi Sebeydem* (sic) *artibus et medicina magistro et in sacra pagina egregio professore, regente in alma Universitate Tholosana;* petit in-folio gothique, à deux colonnes de 37 lignes par page[1]; – 2° *Flagellum Maleficorum editum per eximium sacre Theologie professorem Magistrum Petrum Mamoris natione Lemovicensem, canonicum ecclesie beati Petri Xantoueusis, alme Universitatis Pictaviensis regentem egregium,* petit in-quarto gothique[2]; – 3° *Liber Phisionomie Magistri Mihaelis* (sic) *Scoti,* petit in-quarto de 36 lignes par page, caractères du *Fortalitium Fidei*[3]; – 4° *Speculum Ecclesie de significatione et potestate Misse una cum Speculo Sacerdotum,* petit in-quarto de 35 lignes par page[4]; – 5° *Expositio Hymnorum Hylarii,* in-quarto[5]. Ces cinq ouvrages sont sans date et ont paru dans un intervalle de neuf années, de 1488 à 1497 inclus, sans que nous puissions leur assigner un rang chronologique quelconque et préciser exactement celui qui a précédé l'autre.

Nous signalerons aussi le *Liber Lotharii levite et Cardinalis de vilitate conditionis humane,* petit in-quarto de 33 lignes par page, qui a été identifié par feu Castan, mais ne porte pas de marque[6]. Il y a certainement encore d'autres impressions sorties du même atelier[7], avec ou sans marque, que l'on connaîtra à mesure que les catalogues d'incunables des grandes bibliothèques seront achevés.

[1] *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon,* par Mlle Pellechet, n° 511, p. 361; ouvrage cité. — Hain, *Repertorium bibliographicum,* n° *14066; ouvrage cité. Ce bibliographe a cru lire J. S. dans le monogramme. C'est par suite de cette erreur que Campbell (*Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum;* London, Henry Sotheran and Co, 1895, in-8°, t. Ier) attribue par inadvertance la marque J. G. à Jean Syber.

[2] *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Besançon,* par A. Castan, n° 672, p. 517; ouvrage cité.

[3] Cité par Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle,* n° 268, et vu par nous à la bibliothèque de la ville de Bordeaux.

[4] Non cité par les bibliographes, mais vu par nous dans une bibliothèque particulière.

[5] Bibliothèque de Poitiers, *Incunables,* n° 110.

[6] *Incunables de Besançon,* n° 652.

[7] Dans son *Index to early printed Books,* M. Proctor en indique quatre dans les collections du Musée Britannique : *Bonaventura de modo se preparandi; Hermannus de Petra; Sermones super oratione dominica; Historia septem Sapientum* et *Gritsch quadragesimale* (nos 8576, 8577, 8578 et 8580).

A partir de 1498, Balsarin prend le titre de maître imprimeur et se pourvoit de nouveaux caractères. Il adopte un type de bâtarde, dont voici l'alphabet, qui est copié sur celui de Jacques Maillet, un de ses voisins :

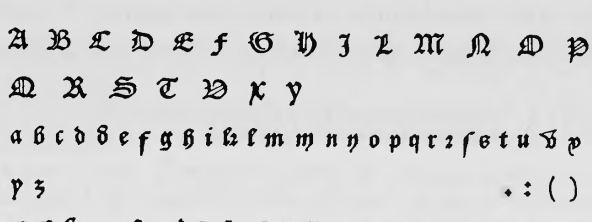

Maillet avait employé des types analogues à partir de 1491 dans le *Songe du Vergier qui parle de la disputacion du clerc et du chevalier.*

Les caractères de Balsarin, dont la plupart des lettres sont identiques à celles de Maillet, se distinguent toutefois par quelques capitales. Ainsi, le D majuscule n'a pas deux barres transversales comme chez Maillet; le jambage de l'F n'est pas doublé; l'H se complique d'un filet longitudinal; l'O et le Q ont deux barres en hauteur à l'intérieur, tandis qu'elles sont en travers chez Maillet; le T est tout autre; il y a, en outre, quelques petites différences que l'on verra en comparant avec l'alphabet de Maillet représenté ci-dessous :

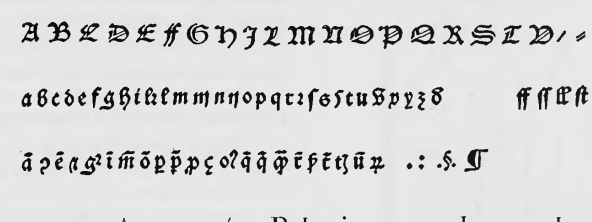

A dater de cette même année, Balsarin ne se borne plus à publier des textes latins, il imprime aussi des livres en français, illustrés. Le 11 août, paraît *La Grant Nef des Folz du Monde,* avec figures sur bois, ouvrage de Sébastien Brandt, paraphrasé en prose par Jean Drouyn, bachelier en droit et en décret, sur la version en vers français de Pierre Rivière, qui avait été publiée l'année précédente, à Paris, par Geoffroi de Marnef. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 227-231.) On trouvera un fac-similé de l'achevé d'imprimer de ce livre dans l'ouvrage de Thierry-Poux (*Monuments de l'Imprimerie en France au XVe siècle,* pl. XXIV, n° 5). Le volume est signé du nom de Guillaume Balsarin, et, au verso du dernier feuillet, on voit sa marque sur fond

noir avec le monogramme J. G., qui semblerait indiquer encore la collaboration de Jean Neumeister.

Le 5 octobre suivant, il imprime encore avec les caractères de Neumeister, que celui-ci lui avait abandonnés, n'étant plus maître, le premier ouvrage du médecin lyonnais Symphorien Champier : *Janua logice et physice,* in-quarto.

Impressũ lugduni per mgrm Guillermũ balsar im. v. die octobris anno dñi mil. iiij. cc. iiij. xx. et. xviij.

Cette impression n'a pas de marque, non plus que la *Via Salutis,* qui paraît le 28 novembre suivant et est exécutée avec le nouveau caractère de Balsarin.

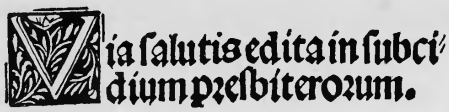

Au verso du titre reproduit ci-dessus, on voit l'auteur écrivant son livre dans son « étude » ou cabinet de travail, gravure sur bois qui a été ensuite copiée à Genève :

Folio Lxxxj.

non iteran. c. i. ⁊. ij. extra de cohabi. cleric. Vestra/ ⁊ etiã dicitur in prohemio quarte partis in rationali/ Verum cum sint premissum est excommunicati simus cimiterium ⁊ ecclesiam prophanet/ multo quidem magis exteriora sacramenta ⁊ benedictionis que per manus et os excommunicati transeunt ⁊ perficiuntur ꝗtum ad eorum merita pertinet contaminari ⁊ coram deo fetere videntur/ vnde honestum est ꝗ reconsilientur prius ꝗ fideles talibus sacris vtantur prout sanctorum canonum lectio edocet euidenter. i. q. ij. i. ꝗ autem sacramenta ⁊ senquetia. ⁊. c. odit deus. ⁊. c. illi offerunt. extra de cisma. c. i. ¶ Ait enim dominus per prophetam/ maledicam benedictionibus vestris. lxxx vi. di. si qui sunt.

¶ Explicit liber qui vocatur via salutis presbiterorꝝ. Impressum lugd. per magistrũ guillermum balsarin. Anno dñi. M. cccc. xc viij. die vero. xxviij. mensis nouebris

En 1499, paraît une nouvelle édition de *La Grant Nef des Folz du Monde, avec plusieurs satyres et additions nouvellement adjoustées par le translateur.*

A l'exemple de l'éditeur parisien, Balsarin mit au bas du titre un dizain pour engager les passants à acheter son livre toute la journée, soir ou matin, donnant son adresse «en la rue Mercière».

Les illustrations de *La Grant Nef des Folz* sont les mêmes que celles de la première édition.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On remarquera ci-dessous le spécimen d'une des pages illustrées du volume où il est question de l'avarice et de la prodigalité.

vi.

q̃ celluy q̃ tu veulx iuger/ne dye deuãt le grãt iuge des cieulx q̃ faulcemẽt tu les iuge. Et se ainsy est:il te iugera & cõdẽpnera sans appeau. Je croy moy q̃l test ad uis q̃ dieu ne sache point les pechez q̃ no⁹ faisons au mõde pũt(sy fait)& toute cho se entieremẽt: voire la pensee de lhõme. Pource croys moy/car se tu veulx bien garder les reigles des loix & la maniere de iustice/& monstrer ton bon cõseil & bon vouloir/il te fauldroit p̃mieremẽt quãt tu veulx iuger vng prees/cuuil/criminel ecclesiastique/ou depes q̃ soit grãt/ou touchãt heritages demãder fault cõseil au plus sage/car ainsy q̃ tu iugeras vng aultre:tu seras iuge & tormẽte p Eacus iu ge denfer. Dieu tout puissant apres nostre mort foibles & forts il iugera/& la trou ueres les poures gens q̃ vo⁹ aures greuez & fait exploracion. Car q̃ en ceste vie mor telle ne fait iustice cõme il doit/il est accuse deuãt le grãt iuge/lequel dõne iuste sen tence selon le bien ou le mal quon fait/toute la sciẽce ne sapiẽce des hõmes ne ley excuseroit pas. Car q̃ dõneroit tout lor/largẽt/& cheuãce du mõde/on ney eschap/ peroit point. Car cest le grant iuge eternel & imperial par dessus tous iuges

De pe.2 re.c cum ex eo.

C.de iudi.l. rẽ nõ nouã.

De re iudi. cũ ecni.li.vi

¶ De auarice & prodigalite.

¶ De la nef la premiere part
Occupe lauaricieux
Qui de ses biens point ne departt
Aux pouures ne penurieux

Il est fol destre curieux
Sy fort de ses biens sans compas
Veu que du sien ne ioist pas

Tous ceulx qui font grant amas dor & dargẽt sont repris cõe cestuy pouure fol q̃ amasse or/argẽt & grãt cheuãce/& de ses biens ne prent nul soulas:quãt il a assez amasse & il meurt/ hel/ las il nẽporte rien/il laisse ses tresors & biens a ses enfans/ nepueus ou parẽs/ q̃ apres sa mort en font grãt chere:ilz en font triũphãs & gorriers/& de spendent ioyeusemẽt en bele/ ctacions charnelles ce que le mort a amasse en grãt soussy et en grãt peine/q̃ alauẽture par mal auoir la cheuãce ac/ quise est au puãt palus dẽfer en supplice duremẽt tourmẽ/ te. Mieulx luy vaulsist q̃l se fust cõtẽte de peu:car tout ce q̃l a amasse ò rien ne luy prou fite Mais luy fault endurer

Psal.xxvij.

Ecclesia. v. po.xviij.

E. de cura. fur. l.i.

Après une prière d'actions de grâces à la Vierge, l'auteur, après avoir mis son espoir en elle et demandé son intercession, prend congé des lecteurs en ces termes :

Pardonnés moy, tous qui lisés ce livre, se aulcune chose y trouvez mal faicte, car la fragilité de ma jeunesse me tient en telle mobilité que mon entendement ne peult pacifiquement se incomber aux lettres. Je me suys mys à translater ce livre de rime en prose avec aulcune satyre que j'ay translaté de latin en françoys et une aultre que de moy mesmes ay faicte, en la ville et cité de Lyon sur le Rosne. La rime est bonne et bien faicte. Je n'ay pas faict par arrogance, mais pource que la prose est plus familière que la ryme à gens simples. Et a esté à la requeste de honneste personne Maistre Guillaume Balsarin, marchant libraire et imprimeur de livres, demourant à Lyon sur le Rosne, en la rue Mercière, auquel lieu on trouvera lesditz livrez et aultres en quelque science que ce soit.

lxxxii

Ventre Virginal/ & as nourry & alaicte de tes mammeles Virginales. Je neuz ia/ mais espoir q̃ en toy mere de dieu & Vierge immaculee. de rechief ie te supplie tiẽs la main sur moy tellement que ie puisse en la fin de mes iours te veoir en estat re fulgẽt & que mõ ame soit portee & presentee p toy ou p les anges en la ioye eternel le deuãt le pe le filz & le sainct esprit/ & q̃lle puisse tousiours viure au lieu qui est pre pare pour les iustes. Pardonnes moy tous qui lises ce liure se aulcũe chose p trou uez mal faicte/car la fragilite de ma ieunesse me tient en telle mobilite q̃ mon en/ tendement ne peult pacifiãment se incomber aux lettres. Je me suys mys a trans later ce liure de rime en pse auec aulcune satyre q̃ iay trãslate de latĩ en frãcoys & vne aultre que de moy mesmes ay faicte en la ville & cite de lyon sur le rosne. La rime est bonne et bien faicte/ie nay pas faict par arrogance/mais pource que la p se est plus familiere que la ryme a gens simples. Et a este a la requeste de honne ste personne Maistre guillaume balsarin/marchãt/libraire/et imprimeur de li/ ures/demourãt a lyon sur le rosne en la rue merciere/auquel lieu on trouuera les/ ditz liurez & aultres en quelque science que ce soit

¶ finis:

¶ Cy finist la nef des folz du monde premieremẽt cõ posee en aleman par maistre sebastien brant docteur es droictz. Consequentement daleman en latin Redi gee par maistre iaques locher reueue & ornee de plu= sieurs belles concordances & additions par ledit brãt Et despuis translatee de latin en rethoricque. fran= coise. Et finablement translatee de rime en prose a= uecques aulcunes additions nouuelles par maistre iehan drouyn bachelier es loix & en decret. Imprime a lyon sur le rosne par Maistre guillaume balsarin libraire demourãt audit lyon le. xvii. de nouẽbre. En lan de grace. Mil. CCCC. xcix.

¶ Deo gratias

¶ Cy apres ensuyt la table.

Comme on a pu le voir, Balsarin est qualifié d'une manière explicite de «marchant libraire et imprimeur de livres».

Balsarin modifie ensuite sa marque et en prend une autre plus ouvragée, dont voici la description : Une enceinte fortifiée, sous laquelle passent les eaux impétueuses d'un fleuve, représente la ville de Lyon assise sur le Rhône. Sur une plate-forme crénelée, se dresse au milieu, dans les contreforts, le monogramme J. G., moins confus et plus distinct que précédemment. De ce terre-plein s'élancent, à droite et à gauche, deux longues tiges de fleurs de lis; deux lions, campés debout sur le haut des créneaux, soutiennent de leurs pattes l'écusson de France aux trois fleurs de lis. Au-dessus, on lit cette devise en grosses lettres gothiques :

Gloire soit à Dieu
Et prouffit ès humains.

Cette marque paraît pour la première fois à la fin d'une édition du *Roman de la Rose,* illustrée de plus de cent trente curieuses figures sur bois et vulgarisée en prose pour les «gens simples», comme *La Grant Nef des Folz.*

L'auteur était Jean Molinet, ainsi qu'il est déclaré d'après le titre :

C'est le Roman de la Rose
Moralisé cler et net,
Translaté de rime en prose
Par vostre humble Molinet.

L'ouvrage avait été composé vers 1500, comme il est dit dans un huitain final qui rappelle encore par un jeu de mots le nom de l'auteur :

L'an quinze cens tournay molin au vent
Et le convent d'amours ouvry ma baille
Chairgié de grain s'engrenay tellement
Que rudement à mon entendement
Prins du froment la fleur que je vous baille,
Ruez la paille après qui maint sot baille
A la happaille et loings du jardinet
Le monnier doit tenir son molin net.

Bien que l'édition imprimée par Balsarin soit datée de 1503, comme le mois d'achèvement n'est pas indiqué, il est fort probable que l'on doit lire plus exactement 1504 (n. st.) si, comme nous avons lieu de le croire,

le livre a paru dans les quatre premiers mois de l'année, Pâques tombant, en 1503, le 16 avril. Il a certainement existé un texte imprimé antérieur à celui de Balsarin, comme en témoigne la mention «autrement corrigié et amendé qu'il n'estoit par devant» qu'on lit à la fin.

On connaît une édition du *Romant de la Rose translaté de rime en prose* qui a été publiée à Paris par Antoine Vérard, mais elle n'est pas datée. La plupart des bibliographes la supposent postérieure à 1503, mais M. J. W. Bourdillon, qui a fait une étude spéciale des anciennes éditions du *Roman de la Rose* dont il vient de publier la bibliographie dans les Mémoires de la «Bibliographical Society» de Londres, croit qu'elle a paru auparavant.

Gloire soit a dieu
Et prouffit es hu-
mains

Vrays chãpions damours plus fors que fer
Qui triumpher/querez en faulte tente
Se leternel bouton voulez trouuer
Pour vous sauluer/pensez de bien aymer
Et vous armer/quãt lennemy vous temple
Je vous prensente/& monstre voye & sente
A double entente/& touchant cest affaire
Laissiez le mal se visez du bien faire.

Lay quinze cens tournay molin au vent
Et le conuent/damours ouury ma baille
Chairgie de grain sengrenay tellement
Que rudement/a mon entendement.
Puis du froment/la fleur que ie vo⁹ baille
Ruez la paille/apres qui maint sot baille
A la happaille/& loings du iardinet
Le monnier doit tenir son molin net

¶ Cy finist le Romant de la Rose trãs/
late de ryme en prose Imprime a Lyon Lay
Mil cinq cens & trois par maistre Guillau/
me balsarin libraire & Imprimeur/demourãt
en la Rue merciere pres sainct Anthoine/au
trement corrigie & amende quil nestoit par de
nant/cõme il appert clerement en diuers pas/
saiges & chapitres.

Nous reproduisons ci-dessus la fin du *Roman de la Rose translaté de ryme en prose,* imprimé à Lyon ainsi que la marque qui l'accompagne.

Balsarin venait d'être nommé imprimeur du Roi. C'est ce qui explique l'adjonction à sa marque de l'écu royal. Il est désigné avec ce nouveau titre

à la fin de *La Nef des Princes et des batailles de Noblesse,* livre *Imprimé à Lion en rue Mercière par Maistre Guillaume Balsarin, imprimeur du Roy, nostre Sire, le XIIe jour de septembre mil cinq cens et deux*[1].

On retrouve, dans ce dernier volume, quelques-unes des gravures en relief sur métal d'imprimerie dites *interrasiles*[2] qui avaient paru d'abord à Mayence en 1479, puis à Albi en 1481, dans les *Meditationes* imprimées par Neumeister.

Nous avons fait connaître que, d'après le rôle de la taille de 1498, Neumeister, dit «Jean d'Albi», avait abandonné son atelier et n'était plus maître. En 1503, le titre de maître lui est rendu. Cette mention coïncide exactement avec la date de l'impression du *Roman de la Rose,* de Molinet, et la réapparition du monogramme aux initiales J. G. Faut-il y voir encore l'indice d'une nouvelle collaboration? Nous n'oserions l'affirmer, quoiqu'il n'y ait rien d'improbable. En tout état de cause, elle ne peut avoir duré longtemps, car Neumeister ne se releva pas de l'état précaire dans lequel il était tombé. Il mourut obscurément, dans la misère, en 1522[3].

Nous avons vu, dans un recueil in-quarto de la Bibliothèque nationale, une pièce de circonstance sur la naissance de Charles Quint, composée par Jean Molinet. Ce petit poème est intitulé : *La tres désirée et prouffitable naissance du très illustre enfant Charles d'Autriche filz de tres puissant prince Monseigneur l'archiduc tres redoubté prince, laquelle nativité a esté composée par ung fatiste appelé Molinet.* Au-dessous des lignes du titre, on voit une gravure sur bois qui est censée représenter l'auteur, Molinet, lisant dans le livre du destin que lui apporte l'ange. Le texte finit à la dernière page par la formule *Deo gratias.*

Cette édition, sans lieu ni date, imprimée avec les mêmes caractères que ceux du *Roman de la Rose,* «translaté de rime en prose» par Molinet, est celle qui est indiquée par Brunet (*Manuel du libraire,* t. III, col. 1813), dans une

[1] La *Nef des Princes* est entremêlée de français et de latin. C'est un singulier mélange dans lequel on trouve de tout : des moralités, des proverbes, des joyeusetés et de l'érudition. La *Nef des Batailles avec le Chemin de l'Ospital,* qui a pour auteur Robert de Balsac, chambellan du roi Louis XII, occupe seulement les feuillets LIV à LXII à la fin; les autres parties du volume se composent d'opuscules en vers et en prose qui sont tous de Symphorien Champier. On y remarque le *Testament d'ung vieil prince* (en vers), le *Doctrinal des Princes,* la *Fleur des Princes,* le *Dialogue de Noblesse,* la *Déclaration du Ciel et du Monde et des Merveilles de la Terre,* la *Malice des Femmes* (en vers), le *Doctrinal du Père de famille, Enseignemens utiles à tous pères de famille* (en vers), le *Doctrinal du Père de famille* (en vers), le *Régime d'ung serviteur* (en vers), etc.

[2] Ces gravures, au nombre de quatre, sont placées aux folios XIX, XXVII, XXXIII et LIII du volume imprimé par Balsarin.

[3] Communication de M. Félix Desvernay, bibliothécaire de Lyon. (Voir p. 378.)

note, à la suite de celle de Jean de Liège, le premier imprimeur connu de Valenciennes. La gravure sur bois du titre se trouve également dans le *Compost et Kalendrier des Bergiers*, dont nous parlons ci-après.

¶ Cy cõmence la tresdesiree et prouffitable naissance du tresillustre enfant Charles dautriche filz de tresputissant prince mõseigneur larcheduc tresredoubte prince/ Laquelle natiuite a este cõposee par vng fatiste appelle ¶ Molinet.

Dieu le grant pere si le soit deffendant
En le gardant et soit le ieune enfant
Plus triũphant que iamais fut eracle
Faisons oracle a dieu que par miracle
Pilliers/pignacles/arches/verges coronne
Gloire eternelle es saints cieulx lenuironne

¶ Or louons dieu & si le benissons
Esiouissons nous de cestuy an prospere
Au pere/au filz du cueur obeyssons
Chantons/rions/nul debat ne prenons
Mais dieu prions quen fin sa gloire apaire
Au filz au pere a la fille a la mere
Et sans amere orage ait en son vent net
Grain et bon vent vostre humble Molinet.

¶ Deo gratias.

Charles d'Autriche, qui devint plus tard Charles Quint, naquit en février 1500. Cette impression doit avoir paru l'année même.

Les caractères du *Kalendrier des Bergiers* sont différents. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u y z

ã ẽ m̃ ñ õ p p̃ q̃ q̃ r̃ ũ ỹ

ff ſſ ſt . : ⸗ ⸗ ⸗

Ces types sont une copie réduite de ceux dont se sont servis Jacques de Heremberck ou de Hernberg et Michelet Topié de Pymont, imprimeurs allemands établis à Lyon à partir de 1488.

L'édition en question du *Kalendrier des Bergiers* n'est pas décrite par les bibliographes. C'est un petit in-quarto dont les pages de texte pleines comportent 39 lignes avec signatures de *a* à *m* en cahiers encartés par quatre formant huit feuillets ou seize pages comme pour le format in-octavo.

On verra ci-dessous la première page du *Prologue de l'acteur,* au commencement duquel repasse la planche que nous avons signalée d'autre part :

¶ Prologue de lacteur qui par escript a mys ce compost et kalendrier des bergiers ⁊ en forme telle quil est

Un berger brebis gardans luy estãt auy chãps qui ne stoit clerc: et si nauoit aucune cõgnoissance des escriptures. mays seulement par son sens naturel ⁊ entẽdemẽt disoit. Combien que viure ⁊ mourir soyẽt au plaisir ⁊ voulente de nrẽ seigneur si doibt lomme naturelement viure iusques a .lxxx. ans ou plus. Sa raison estoit. autant de tẽps que lomme est a venir a force vigueur ⁊ beaulte. autant en doit mettre pour enuieillir enfeiblir ⁊ aler a neant. Mais le terme de croistre ⁊ venir lõme en beaulte force ⁊ vigueur est. xxx vi. ans. doncques luy en conuient autant pour enuieillir ⁊ tourner a neant et sont. lxxx. ans que doit ou peult bien viure par cours de nature. Ceulx qui meurẽt deuant cestuy terme souuẽt est par violence ⁊ oultraige fait a leur cõplexion et nature: mais ceulx qui viuent plus longuement est par bõ regime ⁊ les enseignemẽs: selon lesquz ont vescus ⁊ se sont gouuernez

L'exemplaire que nous avons vu de cette édition fait partie de la riche collection de M. Jean Masson, à Amiens. Il est incomplet du titre et de la fin.

On retrouve encore dans ce volume une des gravures sur métal en relief du *Turreremata* imprimé par Neumeister. Cette planche représente le *Christ dans la maison de Simon,* au milieu de ses disciples, commandant à Lazare le ressuscité de raconter les supplices des damnés, qu'il a vus en Enfer.

Cette planche, dont la bordure ornementée sur fond noir a été enlevée, est montée sur un bloc de bois pour être mise de hauteur avec les caractères. On y voit les têtes de quatre clous qui la fixent.

Nous avons déjà signalé les relations qui ont existé entre Neumeister et Balsarin qui s'est servi à maintes reprises du matériel du premier. Ces rapports ont dû se continuer pendant l'association de Neumeister avec Topié.

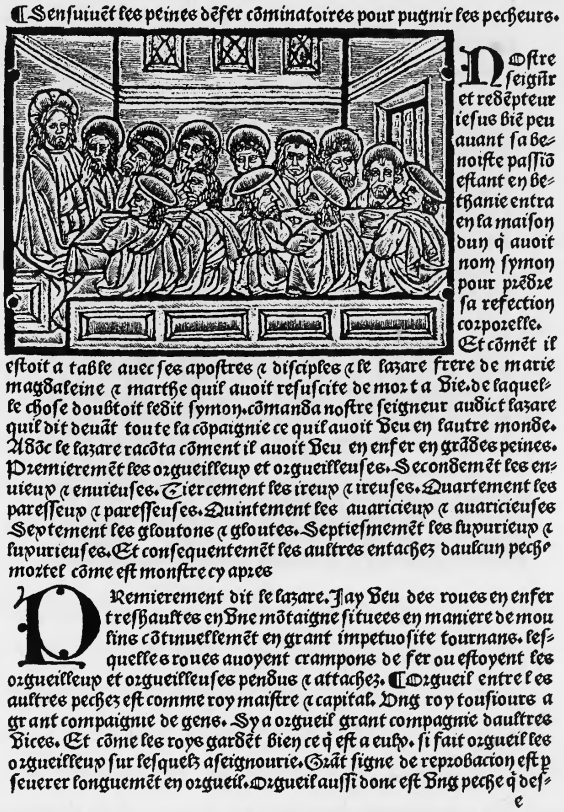

¶ Sensuiuēt les peines dēfer cōminatoires pour pugnir les pecheurs.

Nostre seignīr et redēpteur iesus biē peu auant sa benoiste passiō estant en bethanie entra en la maison dun q̄ auoit nom symon pour prēdre sa refection corporelle. Et cōmēt il estoit a table auec ses apostres ⁊ disciples ⁊ le lazare frere de marie magdaleine ⁊ marthe quil auoit resuscite de mort a vie. de laquelle chose doubtoit ledit symon. cōmanda nostre seigneur audict lazare quil dit deuāt toute la cōpaignie ce quil auoit veu en lautre monde. Adōc le lazare racōta cōment il auoit veu en enfer en grādes peines. Premieremēt les orgueilleux et orgueilleuses. Secondemēt les enuieux ⁊ enuieuses. Tiercement les ireux ⁊ ireuses. Quartement les paresseux ⁊ paresseuses. Quintement les auaricieux ⁊ auaricieuses Septement les gloutons ⁊ gloutes. Septiesmemēt les luxurieux ⁊ luxurieuses. Et consequentemēt les aultres entachez daulcun pechē mortel cōme est monstre cy apres

Premierement dit le lazare. Jay veu des roues en enfer tresbaultes en vne mōtaigne situees en maniere de moulins cōtinuellemēt en grant impetuosite tournans. lesquelles roues auoyent crampons de fer ou estoyent les orgueilleux et orgueilleuses pendus ⁊ attachez. ¶ Orgueil entre les aultres pechez est comme roy maistre ⁊ capital. Vng roy tousiours a grant compaignie de gens. Sy a orgueil grant compagnie daultres vices. Et cōme les roys gardēt bien ce q̄ est a eulx. si fait orgueil les orgueilleux sur lesquelz aseignourie. Grāt signe de reprobacion est p seuerer longuemēt en orgueil. Orgueil aussi donc est vng pechē q̄ des-

e

Les gravures sur bois qui sont intercalées dans le texte sont, en partie, des copies réduites de celles qui illustrent les éditions parisiennes du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, imprimé par Guy Marchant.

Nous attribuons à Guillaume Balsarin cette impression qui a dû paraître vers 1500, après celle de Genève. Outre la planche interrasile, on y voit de petits bois qui reparaissent dans d'autres publications de Balsarin. Le caractère, que nous sommes parvenu à identifier, est un type nouveau qui a

IMPRIMERIE NATIONALE.

été employé ensuite pour le commentaire et les notes marginales de la *Nef des Princes et des Batailles de Noblesse,* livre signé de Guillaume Balsarin comme en étant l'imprimeur, à la date du 12 septembre 1502.

Le seul exemplaire de cette édition du *Compost et Kalendrier des Bergiers* que nous ayons vu est incomplet de la fin. Il s'arrête dans les pièces annexes après le cahier *m,* qui se termine au bas de la page par les figures de la *Bergère* et du *Messager de la Mort* ci-dessous représentées :

Nous voici arrivé au seuil du XVIe siècle et nous devons nous arrêter là. Si nous avons quelque peu empiété sur cette limite, c'est parce qu'il était nécessaire d'expliquer, par une preuve tangible, le monogramme J. G. qui était contesté à Balsarin par des bibliographes de valeur comme M. Rondot.

Guillaume Balsarin mena sa carrière de typographe jusqu'en 1525 ou 1526 et eut deux fils, nommés Jacques et Bonin. Ce dernier, qui est inscrit dans les Nommées à partir de 1515, s'établit à Grenoble, où il exerça de 1523 à 1532. D'après un renseignement fourni par M. J. Baudrier, son frère Jacques est taxé comme imprimeur à Lyon, mais seulement en 1529.

CHAPITRE LVIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN DE LA FONTAINE

(1488-1500)

Les débuts de Jean de La Fontaine. — Il opère d'abord avec un matériel d'emprunt. — Le *Livre de Clamades*. — Les *Expositions des Evangilles en françoys*. — *L'Enfance de Nostre Seigneur*. — Le *Prestre Jehan*. — Renouvellement du matériel. — La *Chirurgie d'Alanfranc* de Milan. — L'*Ystoire du vaillant chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, fille du roy de Naples*.

Jean de La Fontaine, originaire de Normandie, est, avec Jean Du Pré, Perrin Le Masson et ses associés Boniface Jehan et Jean de Villevieille, un des rares imprimeurs français qui ont essayé de tenir tête aux étrangers, et principalement aux Allemands, sur le terrain typographique, où ils étaient avant eux les maîtres incontestés à Lyon [1].

Le premier livre que l'on connaît de lui et qu'il a signé est une édition petit in-quarto du roman de chevalerie de *Clamades et la belle Claremonde*.

Le volume est daté du 13 novembre 1488. Le seul exemplaire connu, qui provient de la collection de Gaignat dispersée au XVIIIe siècle, est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[1] Parmi les imprimeurs dont nous avons reconstitué jusqu'ici la vie et les travaux, Guillaume Le Roy, qui a imprimé les premiers livres français, était du pays wallon, de Liège, sur les bords de la Meuse; Gaspard Ortuin, qui n'a imprimé que des livres en français, était Allemand; Pierre Pincerne, qui n'a publié que des textes français, était aussi Allemand, selon toute probabilité. Marc Reinhart, Nicolas Müller, dit *Philippi*, les deux Husz, Schabeler, Neumeister, excipent tous de la nationalité germanique. Ils se plaisaient, du reste, à Lyon, qu'ils appelaient la ville la plus agréable de France (*partium Franciæ urbs amœnissima*), et s'y fixaient. Quelques-uns d'entre eux s'allièrent à des familles lyonnaises d'artisans. Mathieu Husz avait épousé la fille d'André Daveyne, « poyssonnier », Gaspard Ortuin était gendre ou beau-frère de Claude Perret, pelletier, et Pierre Pincerne, dit « Bouttellier », avait pris pour femme la fille de Martin Bellon, « bouchier ». Pierre Hongre, originaire de Hongrie (*patria Ongariæ*), peut être assimilé aux Allemands. Janon Carcagni, appelé « Carcain », était Italien. Guillaume Balsarin, qui se servait des presses de Neumeister, était probablement Lyonnais.

Le recto du premier feuillet est blanc. Au verso, on voit la gravure sur bois de Clamades tenant en croupe la belle Claremonde. C'est une copie retournée de celle de l'édition du même roman, imprimée à Vienne en Dauphiné par Pierre Schenck. (Voir p. 440.)

Le volume se compose de 37 feuillets, imprimés à longues lignes au nombre de 27 sur les pages entières. Ci-dessous les fac-similés de la gravure et de la dernière page imprimée :

Comment clamades apres qiul eut trouue la belle cleremonde len emmena a sibile auec le cheual de boys.

a vng chescũ de eux Et võna au roy carnuãt pere de cleremonde lomme doz. Puis donna a la mere du roy menyadus la gelline doz Et le cheual il retint pour luy pource que bien lauoit serui Clamades le noble roy et la royne la belle cleremonde desquireut ensemble . xl. vi. ans et eurent de beaulx enfans vng filz et vne fille. Le quel filz fut roy despaigne tres uaillant et saige et bien aprins en armes Et la fille fut mariee treshaultement et richemẽt

Et moururent le noble clamades et la belle cleremonde tous deux en vng an desqueilz dieu en ayt lame. Amen.

Cy finist clamades vng liure tres excellẽt et piteux Imprime a lyon par iehan de la fontayne . L an mille quatre cens quatre vingtz et huyt et le xiii. iour de nouembre.

Les types sont empruntés en partie au matériel de Pierre Bouttellier. Les capitales sont exactement les mêmes, sauf les lettres B et V.

Le B a un seul trait dans la tige de la lettre chez Jean de La Fontaine, tandis qu'il y en a deux dans la fonte de l'autre. Le V se termine en forme de panache aux deux extrémités, en haut et au milieu, tandis qu'il y a généralement une double barre transversale dans la première fonte de Bouttellier. (Voir alphabet, p. 429.) Le jambage de l'H a été un peu allongé

par le haut dans le type employé par Jean de La Fontaine. Il y a, en outre, dans le *Clamades* un autre B d'un alphabet spécial de lettres tourneures, dont nous n'avons pas trouvé de spécimens dans les impressions de Bouttellier.

Quant aux lettres de bas de casse, elles sont plus espacées et paraissent plus petites. Il faut un œil très exercé pour distinguer ces nuances qui échappent au premier examen; cependant il y a des signes ou points de repère qui les feront distinguer. Ainsi le *d*, qui se termine en haut par une boucle formant nœud chez Bouttellier, est remplacé par un autre *d* dont le dos s'infléchit à gauche en forme de *delta* grec. L'*h*, au lieu de finir en pointe, se termine par un trait en forme de petit crochet chez Jean de La Fontaine; le *v*, au lieu de se souder par le haut, est dégagé en forme de panache; les queues de l'*y* et du *z* sont allongées par le bas, comme à Grenoble.

Voici, du reste, l'alphabet des caractères relevés dans le *Clamades* :

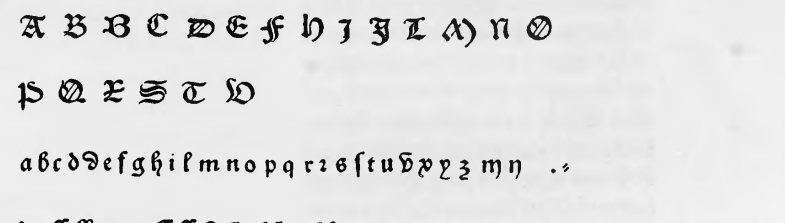

Il n'y a pas de majuscule G, lettre qui n'a pas été employée une seule fois dans le texte, mais on la trouve dans *Les Expositions des Evangilles*, dont l'alphabet ci-joint avec ses variétés complète le précédent :

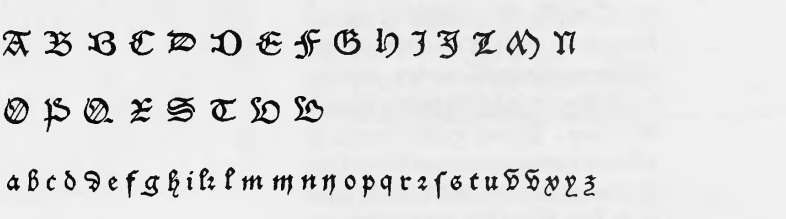

On y retrouvera, dans les majuscules, les deux B de Jean de La Fontaine, un D mélangé de l'alphabet de lettres tourneures[1] et le V sans barres, de

[1] On donnait le nom de « tourneure » ou plutôt « lettre de tourneure » (*littera tornata*) à une sorte d'initiale à forme arrondie, débarrassée des lignes anguleuses de l'écriture gothique.

deux sortes; dans le bas de casse, le *d* en *delta*, l'*h* avec son petit crochet, le *v* non soudé à la partie supérieure, l'*y* et le *z* avec queues allongées.

na le pain quil auoit sacre et benist Sumite hoc est corpus meũ quod pro vobis tradetur. Prenes ce dist nostre seigneur ce pain. car cest mõ corps que pour vous sera trahy et crucifie. Et aussi quãt il leur donna le vin quil auoit sainctifie si leur dist. Hic est sanguis meus qui pro vobis et pro multis effũdetur C'est mon sang que pour vous et pour le peuple sera respãdu. Et quant ilz eurent repceu le sacremẽt du corps & du sang de nostre seigneur & de ses glorieuses maõs si leur dist. Hec quotiens cũque &c. Par tant de fois dist nostre seigneur que vous feres ce sacrement en la memoire de moy en la remenbrance de ma mort. autant de fois le feres Pource disons nous hardiement que le sacrement du corps de nostre seigneur ihũcrist que on fait en saincte esglise renouuelle sa glorieuse mort Car il commanda a ses appostres & a ceulx de leurs ordres que en sa remenbrance le fissent. Seigneurs vous estes venus a ceste nouuelle messe q̃ vo⁹ appelles nouuelle & vo⁹ dictes ve oir. Car elle est nouuelle. & toutes les aultres aussi Mais ceste est appellee pource quelle ne fut oncques mais ouye ne celebree par la bouche de cestuy. Vous y estes venus & estes acompaignies a ces biens fais bonnes graces en ayes vous de dieu & de luy Sayches certainement quine fera iamays oraysons ne prieres ne aultres biens que vous nen soyes participans Ⓞ r priõs nostre seigneur que tel seruice luy doint faire huy & aultres fois qui soit acceptable a nostre seigneur ihũcrist & proffitable a luy et a nous tous Ipso adiuuante &c.

Amen. Deo gracias

Cy finist les expositions des euangilles en francoys.

Le livre des *Expositions des Evangilles en françoys,* dont nous avons reproduit ci-dessus la dernière page, n'est pas signé, mais il est incontestablement imprimé à Lyon par Jean de La Fontaine, ainsi que l'*Enfance de Nostre Seigneur* dont on verra ci-contre la dernière page.

La fonte est exactement la même que celle du *Clamades*, livre signé de Jean de La Fontaine. La capitale D est plus basse que les autres et on y retrouve la lettre L en forme de T; 20 lignes mesurées ensemble donnent 110 millimètres. La conclusion est mathématique.

Charite est aymer dieu & son prouchain de ceste matiere parle grandement le doctrinal de la loy catholique. Deo gracias AMEN

Cy finist finist la vie & les miracles que nostre benoit sauueur & Nostre seigneur Jhesucrist en bri esue substance de la natiuite iusqs a sa benoite passion inclusiue en ce comprisau cõmencement la requeste des benois anges de paradisquilz firent a dieu le pere pour Nature humaine.

Cõment lenfant Jhesus fit de petis oyseaulx. Miracle

Vng Jour de samedy lenfant Jhesus sen alloit par la ville esbatre auecques les petis enfans Si print de lardille Cest de terre de quoy lon fait les pos si en fit de toutes maniers doyseaux cõme dalouectes destorneaulx papegais merles sardines & pacerras si leur donna du ble & les oiseaux le mengerent Et les enfans des iuifz les cuidoient prandre il sen voloient Dont les iuifz furent moult esbahis ses merueillerẽt grandemẽt & reprindrent fort ihũs car il les auoit fait le samadi & in continãt ceux qui lauoient blasme deuindrent aueugliez Lors les iuifz vindrent a ioseph moult ires cõtre luy & quil faisoit pechez quant il ne aprenoit a son enfant Jhesus le bien & non pas le mal & tantost Joseph sen alla vers Jhesus pour le tempter & si tost que ihesus le vit venir Il fist retourner la veue a ceux qui estoiẽt aueugles & ioseph le print par la main & lenmena a lostel ou il demouroient.

Faisons remarquer, en passant, que, de même que chez Pierre Bouttellier, les lettres C et E capitales proviennent d'un seul et même poinçon. Pour former un C, on s'est le plus souvent contenté de couper plus ou moins complètement, avec un outil tranchant, le trait formant saillie au milieu de l'E. Quelquefois même on a oublié de faire cette petite opération, comme on peut le voir à la première ligne de l'achever d'imprimer ci-dessus.

Ces légères variantes de détail pour le C, ainsi que pour d'autres lettres qui ont eu leurs pointes ou extrémités de prolongement faussées, cassées ou aplaties, sont des défauts dans la fonte et le résultat de petits accidents.

Les auteurs du *Supplément au Manuel du Libraire* ont attribué les *Expositions des Evangilles* à Guillaume Le Roy. C'est une erreur qu'il importe de rectifier dès à présent.

On remarque, dans ce livre, plusieurs petites figures sur bois intercalées dans les colonnes du texte. Ces gravures, assez grossières, sont plutôt l'œuvre d'un cartier ou « tailleur de moles de cartes », comme on les désignait alors à Lyon, et paraissent fatiguées, comme si elles avaient eu à supporter des tirages antérieurs que nous ne connaissons pas. Quelques-unes reparaissent en 1499, chez Claude Dayne, imprimeur lyonnais, originaire de Salins.

L'*Enfance de Nostre Seigneur* débute par une grande initiale ornée, à boucles en traits de plume dites *cadeaux,* présentant, dans sa partie supérieure, à gauche, un profil de femme.

Enfance De Nostre seigneur.

L'édition est signalée par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. V, col. 1184, en note), comme se trouvant à la Bibliothèque nationale, où nous l'avons vue et examinée avec tout le soin que comporte un livre aussi précieux, dont on ne connaît pas d'autre exemplaire[1]. Elle n'avait pas encore été identifiée, et l'imprimeur n'est autre que notre Jean de La Fontaine.

[1] Il porte actuellement la cote A 3301 de l'inventaire de la Réserve. Acheté autrefois au prix de 100 francs par la Bibliothèque, il vaut aujourd'hui plus de dix fois ce prix.

Nous connaissons une autre impression exécutée avec les mêmes caractères et en tête de laquelle on voit l'initiale à figure de femme du livre que nous venons de reproduire. C'est le récit légendaire connu sous le nom du *Prêtre Jean*, chef nestorien mongol du XIIe siècle, dont l'imprimeur Guillaume Le Roy venait de donner une édition. (Voir fac-similés, p. 106 et 107.)

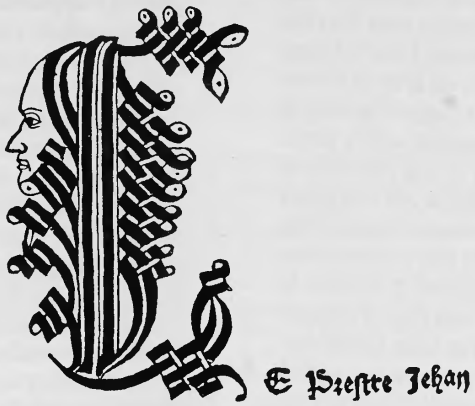

Au verso de ce titre, on trouve, au milieu de la page blanche, une petite gravure sur bois représentant un baptême dans un cuvier, par allusion au baptême de saint Jean dans le Jourdain, de même style et de même facture archaïque que les illustrations des *Expositions des Evangilles*.

Ce précieux livret, de dix feuillets seulement, est décrit sous le numéro 2217 du catalogue de la bibliothèque du comte Raoul de Lignerolles, dispersée aux enchères, à Paris, en avril 1894.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il a repassé depuis dans un catalogue de la librairie Damascène Morgan. On n'en a pas encore signalé d'autre exemplaire. On ne connaissait pas l'imprimeur de cette édition qui était présumée, à juste raison, comme un produit des presses lyonnaises.

Prestre Jehan par la grace de dieu roy tout puissant sur tous les roys chrestiens. Mandons salut a lempereur de romme. Et au roy de france noz amys. Nous vous faisons scauoir de no⁹ & de nostre estat & du gouuernement de nostre terre. Cestassauoir de noz gens & de noz maniere de bestes. Et pource que vous dictes que noz grecz ou gens gregoises ne saccordent a adorer dieu cõme vous faictes en vostre terre. Nous vous faisons scauoir que nous adorons & croyons le pere. le filz & le sainct esprit. qui sont troys personnes en vne deite & vng vray dieu seulement & vous certifions & mandõs par noz lectres scellees de nostre seel de lestat & manieres de nostre terre & de noz gens. Et seriens voulez que faire puyssons mandez le nous. Car nous le ferons de tresbon cuer. Et si vo⁹ voulez venir par deca en nostre terre pour le bien que nous auõs ouy dire de vous nous vous ferons seigneur apres nous, et vous dõnerons grant terre & seignouiae & habitaciõs. Itez sachez que no⁹ auõs la plus haulte courone q̃ soit en tout le monde. Ainsi cõme voz dargẽt & pierres p̃cieuses: Et de bõnes fermetez de villes citez chasteaulx & de bours. Itẽ sachez aussi q̃ no⁹ auõs en nrẽ puyssãce q̃ãte deux, a.ii ger ny ẽ appareille fors q̃ vne escuelle vng gril & vng tailloir q̃ sont pẽduz a vng pillier. Et quant no⁹ sõmes a table & no⁹ desirõs auoir viãdes elle no⁹ sõt appareillees par la grace du saict esperit. Et sachez q̃ to⁹ clercs q̃ sont au mõde ne scauroiẽt dire ne retraire les biẽs q̃ sont en nostre palaix & en nostre chappelle Et sachez q̃ tout ce que no⁹ vo⁹ auõs escript est vray cõme dieu est. & ne mẽtirõs pour riens, Car dieu & saict thomas no⁹ cõfondroiẽt & perdriõs noz dignitez. Se vo⁹ voulez de no⁹ q̃lque chose q̃ no⁹ puyssõs mãdez le no⁹ car no⁹ le ferons de tresbon cuer. Et vo⁹ pons q̃l vo⁹ soyt en remẽbrãce du saict passaige & q̃ ce soyt prochainemẽt & ayez bon cuer & grãt hardiesse en vo⁹ & soyez remẽbrãce de mettre amort ces faulx tẽpliers & payẽs. et vo⁹ pons q̃ vous noz ẽuoyez respõce par le porteur de ces p̃sentes. Et pons au roy de frãce q̃l nous salue tous les feaulx crestiẽs de dela la mer et quil nous ẽuoye aucun vaillant chevalier q̃ soyt de la bonne generation de frãce En priant nostre seigneur quil vous doine perseuerer en la grace du saint esperit. Amen.

Donne en nostre saint palaix. L'an de nostre natiuite. Cinq cens et sept.

Cy finist le prestre Jehan. Laus deo.

C'est une quatrième impression à mettre à l'actif de Jean de La Fontaine par les motifs suivants qui sont péremptoires :

Le titre porte la grande initiale à profil de femme qui n'a été employée par aucun autre imprimeur. Dans le texte courant, dont nous donnons ci-dessus les première et dernière pages, on retrouve la lettre C dérivée de l'E et autres particularités que nous avons signalées. La mensuration de 20 lignes en hauteur donne encore 110 millimètres.

Cette édition ne doit pas être confondue avec une autre non moins précieuse de 14 feuillets, dont le dernier blanc, qui est décrite dans le *Manuel*

du Libraire de Brunet (t. IV, col. 119) et qui a figuré en dernier lieu à la vente du baron S. de La Roche La Carelle. (N° 454 du catalogue.)

Le nom de Jean de La Fontaine reparaît sur un volume in-quarto, ou plutôt petit in-folio du temps, la *Chirurgie d'Alanfranc*, dont voici le titre :

Alanfranc. En cyrurgie.

Le texte est disposé à deux colonnes et composé avec un caractère neuf dont on verra le spécimen dans cette première page.

D Zeu hault et glorieuy et protecteur de ceuly qui en luy ōt esperance duquel le nom soit benoist in secula seculorum amen. Il crea merueilleusement lomme. Et le rachepta plus merueilleusement. Car de diuers corps de diuerses quaslitez et proportions incomprehensibles a lentendement diuers membres consemblables crea en lomme : en donnant a chescuy sa propre fourme et soy ai dement : desquelz membres consemblables il fourma les membres cōpostz ou officiauly. Et semblablement leur donna fourme et complexion pour diuerses actions des vertus de lame dequoy il cōstituit tout le corps affin quil fust instrumēt de lame rationelle : laquelle ame est cree de la substance celestielle Et donna aussy a lomme liberal arbitre cestas sauoir franche voulente : affin quil peust obtenir franchement la beatitude perpetuelle. Mais le premier homme a qui nulle chose ne deffailloit par sa propre voulente il violla et trespassa le cōmandement dedieu Et pource non pas luy tant seulement : mais aussy quasi toits ceuly qui de luy sont descendus ilz furent tous condempnez par sentence.

Mais le filz de dieu eternel cōstitue deuant le siecle qui est resplendisseur du pere et gloire par lequel lomme et toutes autres choses furent faictes et crees selon le commandement du pere q̄ eut pitie de lumain lignage. Il descendit au ventre de la vierge glorieuse : laquelle il auoit esleue auant q̄ anne sa mere leust conceue et la sainctifia au ventre de sa mere laquelle prenoit son nourrissement des contēplacions diuines. La quelle vierge fut donnee a ioseph lequel estoit homme iuste non pas pour amour domme mais pour la garder et ne sauoit que cestoit damour domme. Au ventre dyceslle vierge luy qui estoit filz dedieu descendit Lequel ventre fut enflamme de chaleur damour diuine par lannunciacion de lange. Et ledict filz de dieu descendant du pere fut conceu audict ventre virginal par la obumbraciō du saint esperit et se augmentit et print fourme humaine remanente toutesfoiz sa bien heuree viergmite. Lequel vray dieu et vray homme nasquit au monde et conferma en sa personne la loy de moyse. Car son precieuy sang fut respandu en sa circuncisiō et nous amena nouueau salut de nostre loy et laua noz pechez au fleuue iourdain et la se monstra dieu et hōme entre les hommes humains sās aucun vice. Il ressuscita les mors. Il mūdifia et guarit les lepreuy. Il enlumina les aueugles. Il guarit et sana les paralitiques : et fist plusieurs autres miracles. Et son sacre et precieuy corps pour nous en son precieuy et digne sang fut sacri

Aij.

L'ouvrage avait été traduit par Guillaume Yvoire, chirurgien exerçant son art à Lyon, et fut achevé d'imprimer le 12 février 1490 (1491 n. st.).

L'achevé d'imprimer, qui se trouve à la dernière page reproduite ci-après, est ainsi libellé :

Icy est consupmi (sic) *la Cirurgie du très fameux et excellent philosophe, docteur en medicine Maistre Alenfranc de la cité de Millan. Veu et corrigé sus le latin par honnorable homme Maistre Guillaume Yvoire, cirurgien practiquant à Lyon sus le Rosne. Et imprimé audit Lyon par Jehan de la Fontayne le* XII*e jour de février en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Mil* CCCC LXXXX. — *Deo gratias.* »

tifie & cõforte tresbiẽ. Re. ayũgie porcine. ℥. iij. pinguedinis anceris anatis et gallinę. añ. ℥. i. cere terebẽtine añ. ℥. i. olei antiq̃ cõis. ℥. iiij. farine fenugreci semen lini. añ. ℥. i. bdellij oppopnaci masticis thuris. añ. ℥ ß. gũme temperẽtur in vino. postea dissoluantur in ayũgia pinguedinibus cera et oleo et colentur et colature addatur pulueres terẽdorũ & optime incorporẽtur & vsui reseruẽtur. Et quãt tu auras esluue le mẽbre & la decoctiõ & euant dicte tu le oingdras du dit vnguẽt pres du feu. car il mollifie tresbiẽ les ioictures qui ont mouuemẽt difficille apres la cõsolidatiõ des playes et restauraciõ & dislaciõs & des fractures & os. Et est l'onguent & rasis que no⁹ auons ratifie et lauons esprouue p maintes fois & en plusieurs cas esq̃lz on auoit desesperance du mouuemẽt. et leur mouuemẽt leur fut restitue p cestuy vnguẽt moyẽnant la grace & dieu sans laquelle nulle chose ne peut estre fayte ne nulle langueur sanee ne expulsee. lequel soit benoist in secula seculorũ Amen.

Dieu souueray eternel et glorieuseya qui nulle chose nest acõparet ne semblable au quel ie rens grace de mauoir donne pouuoir de escrip tece present liure.

Icy est consupmi la cirurgie du tres fameux & excellent philosophe docteur en medicine maistre alenfranc de la cite & millan. Veu & corrige sus le latin par honnorable homme maistre guillaume yuoire cirurgien practiquant a lyon sus le rosne. Et imprime au dit lyõ par iehã de la fõtayne. le. xii. iour de feurier En lan de lincarnation nostre seigneur. Mil cccc. lxxxx.

Deo gratias

Cette édition française de la *Chirurgie d'Alanfranc* est un livre fort rare. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Nous en avons vu un autre, mais incomplet du titre, à la Bibliothèque de l'Université de Turin, avant l'incendie qui a détruit une partie des collections.

Le 29 avril 1490, paraissaient, chez Étienne Foret, les *Decisiones Parlamenti*, in-folio, premier livre imprimé à Grenoble avec les fontes réformées de Pierre Bouttellier, combinées avec celles de Jean de La Fontaine. Ce dernier venait de renouveler son matériel.

Le nouveau caractère dont il s'est servi pour l'impression de la *Chirurgie d'Alanfranc* est une bâtarde compacte, à approches serrées, d'environ 11 points, dont voici l'alphabet avec les signes spéciaux pour le poids des médicaments :

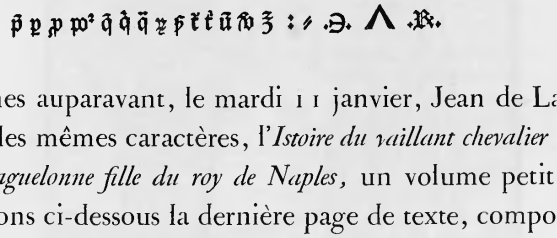

Cinq semaines auparavant, le mardi 11 janvier, Jean de La Fontaine avait imprimé, avec les mêmes caractères, l'*Istoire du vaillant chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne fille du roy de Naples*, un volume petit in-quarto dont nous reproduisons ci-dessous la dernière page de texte, composée de six lignes seulement et suivie de l'achevé d'imprimer en quatre lignes :

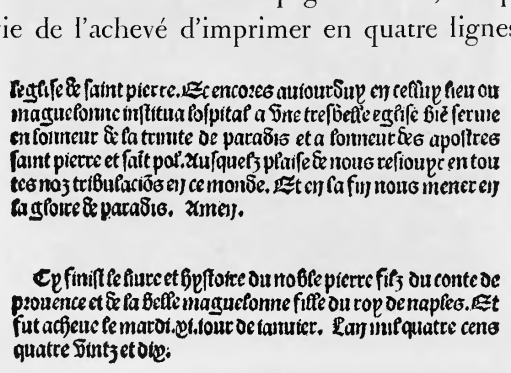
le glise de saint pierre. Et encores auiourduy en cestuy lieu ou maguelonne institua lospital a une tresbelle eglise bien serue en lonneur de la trinite de paradis et a lonneur des apostres saint pierre et sait poul. Ausquelz plaise de nous resiouyr en tous tes noz tribulaciōs en ce monde. Et en sa fin nous mener en la gloire de paradis. Amen.

Cy finist le liure et hystoire du noble pierre filz du conte de prouence et de la belle maguelonne fille du roy de naples. Et fut acheue le mardi. xi. iour de ianuier. Lan mil quatre cens quatre vintz et dix.

Cette édition du roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*, sans nom d'imprimeur, et qui n'avait pas encore été identifiée, a été signalée par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. IV, col. 645). D'après lui, ce serait la première avec date certaine. Il faisait erreur, car il n'a pas connu l'édition datée du 14 mars 1489 (v. st.) que nous avons décrite le premier; elle est imprimée

avec les caractères de la *Vie des Pères* de Nicolas Philippe et Jean Du Pré, associés, et nous l'attribuons à ce dernier. (Voir p. 480-481.)

Cette histoire populaire a eu plusieurs éditions lyonnaises qui ont précédé celles-ci; nous en avons compté au moins cinq, mais aucune d'elles ne porte de date. Le seul exemplaire connu de l'édition de janvier 1490 (1491 n. st.), qui provient de la collection de Gaignat, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Le livre n'est pas signé, mais il est indubitablement sorti des mêmes presses que celles qui ont produit la *Chirurgie d'Alanfranc*. Nul autre que Jean de La Fontaine n'a employé ces types, d'une physionomie toute particulière, qui n'ont aucun point de ressemblance avec ceux des autres imprimeurs lyonnais. La bordure placée au bas de la gravure du titre est une partie de la bordure latérale à tête de hibou encadrant la première page de texte du *Roman de la Rose* (voir fac-similé, p. 97), imprimé par Guillaume Le Roy, qui

ne travaillait plus à cette époque et dont le matériel commençait déjà à se disperser pour aller chez l'un et chez l'autre.

Outre la gravure du titre, répétée au verso, le volume est illustré de plusieurs petites figures intercalées dans le texte. Ces illustrations, y compris celle du titre (voir fac-similé, p. 480), sont les mêmes que celles de l'édition du 14 mars 1489 (v. st.), dont notre imprimeur avait emprunté les planches à son confrère Jean Du Pré, comme cela se pratiquait couramment à Lyon.

Pierre puis q̃ vo⁹ a/
uez tant grande vous
lente ⁊ q̃ aulcunemẽt
est necessaire q̃ vous
alez veoir le mõde vo
stre mere ⁊ moy vo⁹
dõnons cõge ⁊ licen/
ce. mais aduisez q̃ ne
facez chose mal faic/
te ne cõtraire a nobles
se ⁊ vueillez tousiours
amer dieu ⁊ fuir sur
tout ⁊ vo⁹ gardez de
malse gpaignie ⁊ re/
uenez le plustost que
vous pourrez ⁊ aussi
prenez de lor ⁊ de lur
gent ce ql vo⁹ fera mestier harnois ⁊ che uaulx. Et quãt pier/
re vit q̃ son pere ⁊ sa mere luy auoient dõne cõge il les remer/
cia hũblemẽt ⁊ sa mere le tira a part ⁊ luy dõna trois aneaulx
beaulx et riches lesq̃lz valoient vng grant tresor ⁊ pierre hũ/
blement la remercia ⁊ apresta tout son fait ⁊ print des seruit/
teurs ce qui luy en pleut puis print congie de son pere ⁊ de sa
mere lesquez lenorterẽt fort daler et estre tousiours en bonne
cõpãgnie ⁊ de laisser la mauuaise ⁊ aussi q̃ tousiours luy sou/
uint deulx. Et puis pierre sen partit le plus secretement qui le
peut ⁊ cheuaucha tant p ses iournees qui arriua en la cite de
naples ou faisoit sa demourãce le noble roy maguelon la roy
ne et la belle maguelonne leur fille ⁊ sen alla loger en vne pla/
ce lacq̃lle est encores a p̃sent nõmee la place des pareces. Et quãt
il fut loge il cõmenca a enquerir des coustumes du roy et des
cheualiers du pays. et demanda a son hostesse ly auoit nulz

Dans la première, on voit Pierre prenant humblement congé de son père et de sa mère. Dans l'autre, que nous reproduisons ci-après, il part pour les joutes « faictes de par le Roy à la requeste de Maguelonne ».

Nous ne connaissons pas d'autres livres imprimés avec les mêmes caractères. Jean de La Fontaine a pu en imprimer d'autres, soit avec la fonte du *Clamades,* soit avec celle de l'*Alanfranc,* qui auront disparu et que le hasard, cette bonne fortune des bibliophiles, fera retrouver un jour ou l'autre.

On ne connaissait jusqu'à présent que deux livres de cet imprimeur; nous avons porté maintenant ce nombre à six. Tous sont des textes français.

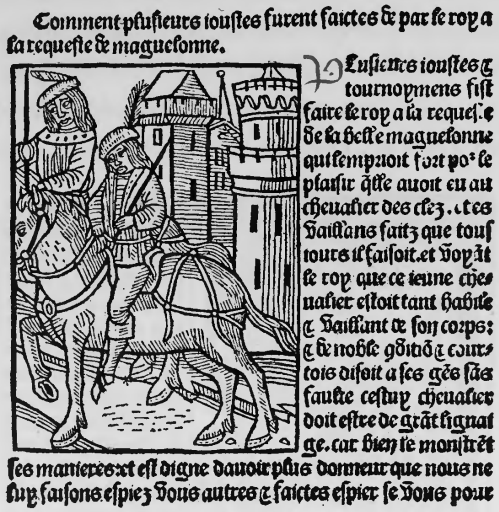

Comment plusieurs iouſtes furent faictes & par le roy a la requeſte de maguelonne.

Pluſieurs iouſtes & tournoymens fiſt faire le roy a la requeſte de la belle maguelonne qui lempruoit fort por le plaiſir dicelle auoit eu au cheualier des clez. et ses vaillans faitz que touſ iours il faiſoit. et voyant le roy que ce ieune cheualier eſtoit tant habile & vaillant de ſon corps: & de noble gouuernement courtois diſoit a ſes gens ſans faulte ceſtuy cheualier doit eſtre de grant lignatage. car bien le monſtrent ſes manieres et eſt digne dauoir plus honneur que nous ne luy faiſons eſpiez vous autres & faictes eſpier ſe vous pour

Jean de La Fontaine a prolongé sa carrière au delà de 1491, année où parut le dernier livre daté et signé par lui. Il est indiqué en 1492 comme demeurant dans la maison des Célestins et exerçant avec trois serviteurs (imprimeurs), dont un Allemand[1]. Il est encore recensé dans le registre des Nommées de 1493. Un autre document, du 13 décembre 1495, cité par M. J. Baudrier[2], fait mention de « Jean de La Fontaine, dit Guillotier, de la paroisse de Béchevelin », qui est qualifié de « marchant-libraire à Lion ». Il est à supposer qu'il y a identité de personne avec l'imprimeur, mais cela n'est pas autrement certain.

[1] « *Establie depuys la cave d'Aynay jusques Nostre Dame de Confort, comprins Saint Michel.* — *Vers le Temple.* — JEHAN DE LA FONTAINE, non marié, imprimeur, *natif de Normandie*, demorant en la maison des Célestins; trois serviteurs, l'ung alemant, l'autre de Savoye, l'autre de France. Commandé une voge. » — Archives de Lyon, série EE, Visites d'armes, 1492 (v. st.). (Liste de format allongé, fol. 4, v°, 10e nom.)

[2] *Bibliographie lyonnaise*, t. Ier, p. 181.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. DIPHINES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XLIII

Atelier de Barthélemy Buyer (1473-1483). — Premier livre avec date certaine imprimé à Lyon. — Incertitude d'antériorité pour d'autres impressions non datées. — Lyon imprime avant Paris le premier livre en français. — Impressions exécutées dans la maison de Buyer. — Buyer subventionne et fait travailler les imprimeurs qui viennent s'établir à Lyon. — La *Practique de Cyrurgie*, de Guy de Chauliac. — Le *Livre nommé Mandeville*. — Publication des œuvres de Barthole. — L'œuvre de Buyer. — Renseignements sur sa personne. — Son épitaphe à Saint-Nizier 1

CHAPITRE XLIV

Atelier de Guillaume Le Roy (1473-1493). — Les premiers travaux de Guillaume Le Roy exécutés dans la maison de Barthélemy Buyer. — Il devient indépendant après la mort de ce dernier. — Ses livres français illustrés. — Ses nouvelles sortes de caractères. — Impressions datées et non datées. — Dispersion de son matériel et fin de son exercice. 29

CHAPITRE XLV

Atelier de Nicolas Philippe, de Benssheim, et Marc Reinhart, de Strasbourg (1477-1488). — Leurs premiers travaux. — Ils impriment pour Barthélemy Buyer. — La *Destruction de Troye en prose*. — Les *Fables d'Ésope*, illustrées. — La *Légende dorée*, illustrée. — Les *Fais de Jason*. — Le *Mirouer de la vie humaine*, illustré. — Marc Reinhart quitte Lyon. — Nicolas Philippe continue la direction de l'atelier. — Il renouvelle le matériel. — Son association avec Jean du Pré. — Ses derniers travaux. — Sa mort 113

CHAPITRE XLVI

Atelier de Martin Husz (1478-1482). — Les débuts de Martin Husz en société avec Jean Syber. — Il imprime ensuite, seul, de grands répertoires de droit. — Martin Husz travaille pour Barthélemy Buyer et imprime des livres français. — Le *Mirouer de la Rédemption*, premier livre illustré publié en France dès 1478. — Le *Procès de Bélial*, illustré. — Mathieu Husz succède à Martin 155

IMPRIMERIE NATIONALE.

CHAPITRE XLVII

Atelier de Jean Syber (1478-1500). — Association de Jean Syber et de Martin Husz. — Syber se sépare de Husz et travaille pour Barthélemy Buyer. — Son premier livre imprimé avec des fontes vénitiennes. — La *Vie de Monseigneur Sainct-Albain, roy de Hongrie.* — Le *Roman de la Rose*, illustré. — Le *Propriétaire des Choses en françoys*, illustré. — Les trois marques de Syber. — Grands livres latins de droit imprimés par Syber. — L'*Ars moriendi*, illustré. — Il imprime pour Jacques Buyer. — Fin de sa carrière. 193

CHAPITRE XLVIII

Atelier de Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille (1479-1500). — Premier livre imprimé par Perrin Le Masson, seul, en 1479. — Son association avec Boniface Jehan et Jean de Villevielle. — La marque des trois typographes associés. — Les produits de l'atelier commun 217

CHAPITRE XLIX

Atelier de Mathieu Husz (1482-1500). — Premiers livres imprimés par Mathieu Hutz ou Husz. — Ses nouveaux caractères. — Le *Propriétaire des Choses*, illustré. — Le *Fardelet des Temps*. — Association de Mathieu Husz avec Pierre Hongre. — Nouvelle association avec Jean Schabeler. — Livres illustrés qu'ils publient ensemble. — Les deux associés se séparent ensuite. — Autres impressions de Mathieu Husz. — Il s'associe avec Jacques Buyer pour la publication du *Grant Vita Christi*, illustré. — Mathieu Husz imprime seul des livres français et des romans de chevalerie. — Principaux livres sortis de ses presses. — La *Danse macabre des Hommes et des Femmes*, illustrée 245

CHAPITRE L

Atelier de Pierre Hongre (1482-1500). — Les débuts de Pierre Hongre. — Son association avec Mathieu Husz. — Il quitte Lyon pour aller à Toulouse. — Son retour à Lyon. — Ses nouveaux travaux. — Nom d'un de ses correcteurs. — Le Missel de l'église et du diocèse de Lyon. 329

CHAPITRE LI

Atelier de Jean Schabeler (1483-1500). — Association de Jean Schabeler avec Mathieu Husz. — Les livres imprimés par Schabeler. — Son séjour à Lyon. — Renseignements sur lui. — Fac-similé de sa signature 353

CHAPITRE LII

Atelier de Jean Neumeister (1483-1500). — Les antécédents de Neumeister. — Son arrivée à Lyon. — Ses premiers travaux dans cette ville. — Le *Missel de Lyon*, commandé par le Cardinal de Bourbon. — Le *Bréviaire de Vienne*, commandé par l'archevêque. — Neumeister travaille pour des libraires lyonnais. — Son association avec Michel Topié. — Ils impriment ensemble le *Missel d'Uzès*, commandé par l'évêque Nicolas Maugras. — Neumeister cède son matériel d'imprimerie et redevient simple ouvrier. — Son déclin et sa mort. 355

CHAPITRE LIII

Atelier de Gaspard Ortuin (1485-1498). — Les débuts de Gaspard Ortuin avec Pierre Schenck. — *L'Istoire de Mélusine*, illustrée. — *Le Livre intitulé Vita Cristi*, illustré. — *Le très excellent romant du roi Ponthus et de la belle Sidoyne*, illustré. — Échanges de matériel d'illustration d'Ortuin avec son confrère Guillaume Le Roy. — *Le Saint Voiage et pélerinage de la cité saincte de Hierusalem*, illustré. — *La Vie du mauvais Antecrist*, illustrée. — *Le Roman de la Rose*, illustré. — Autres livres imprimés par Ortuin. — Ses rapports avec Jacques Maillet. — Sa marque. — Renseignements sur sa personne. 379

CHAPITRE LIV

Atelier de Pierre Bouttellier (1485-1494). — Un imprimeur anonyme. — Son identité découverte. — Reconstitution de son œuvre typographique. — Ses livres datés et non datés. — Publications populaires. — *Les Demandes d'amours*. — *L'Ystoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*. — *Les xv Joyes de mariage*. — *Le Doctrinal des femmes mariées*. — *Les Souhaits des Dames*. — *L'Art de bien mourir*. — *Le Chapellet de Virginité*. — Dispersion du matériel de Bouttellier. — Mort de cet imprimeur. 425

CHAPITRE LV

Atelier de Janon Carcain (1486-1500). — Débuts de Carcain à Lyon et non à Paris. — Le petit Bréviaire et le Diurnal de Lyon. — Impressions diverses, signées et non signées, de Janon Carcain. — Le grand Bréviaire de Chambre de l'Église de Lyon. 451

CHAPITRE LVI

Atelier de Jean du Pré (1487-1500). — Association de Jean du Pré avec Nicolas Philippe. — Il travaille seul ensuite. — Sa première marque. — Ses principaux livres en latin. — Livres en français. — *L'Ystoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*. — *L'Ystoire de la Passion*. — *L'Éternelle consolation*. — *La Mer des Hystoires* et ses illustrations. — Jean Du Pré va imprimer en province, à Narbonne et à Uzès. — Son retour à Lyon. — Sa nouvelle marque et ses dernières impressions. — Son séjour à Avignon. — Déclin et fin de sa carrière. 467

CHAPITRE LVII

Atelier de Guillaume Balsarin (1487-1500). — Les premiers livres de Guillaume Balsarin. — Sa marque. — Ses rapports avec Jean Neumeister. — Il change ses caractères. — La *Grant Nef des Folz du Monde*, en prose, illustrée. — Le *Roman de la Rose*, en prose, de Molinet. — Balsarin devient imprimeur du Roi à Lyon. — Sa nouvelle marque 511

CHAPITRE LVIII

Atelier de Jean de La Fontaine (1488-1500). — Les débuts de Jean de La Fontaine. — Il opère d'abord avec un matériel d'emprunt. — Le *Livre de Clamades*. — Les *Expositions des Evangilles en françoys*. — *L'Enfance de Nostre Seigneur*. — Le *Prestre Jehan*. — Renouvellement du matériel. — La *Chirurgie d'Alanfranc* de Milan. — L'*Ystoire du vaillant chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, fille du roy de Naples* 530

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

TABLE

DES FAC-SIMILÉS HORS TEXTE

ET EN COULEURS

DU TOME TROISIÈME CONCERNANT L'IMPRIMERIE À LYON

La Chirurgie de Guy de Chauliac, imprimée à Lyon en 1478 à la requête de Barthélemy Buyer. — Première page contenant le prologue de l'auteur. 11

Repertorium utriusque juris Petri episcopi Brissensis, imprimé en 1480 par Nicolas Philippe et Marc Reinhart. — Première page avec miniature au commencement. 117

Compilatio Decretalium Gregorii IX, imprimée à Lyon en 1841, avec des caractères vénitiens, par Jean Syber. — Page de texte avec miniature en tête 195

Un atelier français d'imprimerie au commencement du xvie siècle, d'après une miniature du Cabinet des Manuscrits. 323

Missale secundum usum Lugduni, imprimé en 1487 par Jean Neumeister. — Première page de texte avec bordure miniaturée 361

Missale secundum usum Lugduni, imprimé en 1487 par Jean Neumeister. — Dieu le Père bénissant le monde. — Miniature. 363

Missale secundum usum Lugduni, imprimé en 1487 par Jean Neumeister. — Dieu le Fils ou Jésus sur la croix. — Miniature. 363

Missale secundum usum Lugduni, imprimé en 1487 par Jean Neumeister. — Page de texte avec bordure miniaturée 366

Missale secundum usum Lugduni, imprimé en 1487 par Jean Neumeister. — Autre page de texte avec lettre initiale et bordure miniaturées. 367

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI, imprimé en 1487 par Jean Neumeister. — Le Canon de la Messe avec bordure au nom de Guichard de Pavye. 369

RELIURE ENCHAÎNÉE DU XVe SIÈCLE. — Les *Demandes d'amours*, imprimées à Lyon par Pierre Bouttellier. 427

BREVIARIUM CAMERÆ AD USUM LUGDUNI, imprimé en 1498 (v. st.) par Janon Carcain. — Page de commencement avec initiale et bordure miniaturées. 465

FIN DU TOME TROISIÈME

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches